

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

RÉDACTEUR EN CHEF : FRANCIS MARRE

Expert-Chimiste près la Cour d'Appel de Paris et les Tribunaux de la Seine

SOMMAIRE DU N° 1

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION A

M. Francis MARRE, Rue de Chaillot, 30, PARIS (XVIe)

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Pour tout ce qui concerne l'Administration, écrire aux Bureaux du Journal :

GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 5 francs; Etranger : 6 francs

Le Numéro : **0,40** Centimes

P. Legendre & Cie, rue Bellecordière, Lyon.

LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

ABONNEMENT

La **PARFUMERIE MODERNE** devant être envoyée annuellement à 60.000 lecteurs, à titre de propagande, nous prions nos lecteurs qui s'y intéressent particulièrement et désirent la recevoir régulièrement, de nous envoyer le montant de leur abonnement (5 fr. par an).

BULLETIN D'ABONNEMENT

Monsieur le Directeur de la **PARFUMERIE MODERNE,**
19, Rue Camille, LYON

Veuillez m'envoyer régulièrement votre Revue Mensuelle.

Je vous remets inclus la somme de CINQ FRANCS, montant de mon abonnement annuel (timbres poste / ou mandat).

M .... (profession) ....

demeurant à .... *rue* ....

Signature :

N° 1. 15 Janvier. **SUPPLÉMENT**




CORRESPONDANCE

MM. Gattefossé et fils préviennent leur clientèle qu'ils continuent, comme par le passé, leur fabrication d'essences déterpénées pures de Citron, Bergamotte, Portugal ; les stocks en sont restreints mais peut-être suffisants pour faire face aux demandes jusqu'à la reprise des expéditions de Calabre et Sicile.

En outre, ils tiennent à la disposition des intéressés des échantillons de Citral de Backousia, vendu couramment comme Citral Citron et pouvant, en effet, remplacer l'essence de Citron sans terpénes beaucoup mieux que le Citral de Lemongrass. Leur Acétate de Linalyl est apprécié depuis longtemps comme succédané de Bergamotte.

Leurs Essences déterpénées pour Eau de Cologne sont momentanément majorées de 25 o/o, il est à craindre que cette hausse provisoire soit à augmenter d'ici quelque temps si les cours des essences d'Italie restent élevés.

Ne faire aucun achat sans leur demander les cours du jour.

MARCHÉ DES ESSENCES

Le bulletin mensuel de la Société Jeancard fils et Cie donne les renseignements suivants :

Jasmin.— La récolte n'a pas été des plus abondantes, cependant elle s'est prolongée très tard et on a pu terminer les fabrications au moyen des fleurs tardives.

Tubéreuse.— Les circonstances ont été moins favorables et bien peu de maisons ont pu achever leurs enfleurages en ce produit.

Cassie.— Le beau temps a favorisé la floraison de la Cassie dont la récolte est abondante.

Lavande.— Il ne faut plus compter se couvrir aux prix pratiqués à la récolte ; une hausse de un franc par kilog s'est produite et il est très possible que ce mouvement continue.

Aspic.— Stock important affaires lourdes.



L'ESSENCE D'ABSINTHE DEVANT LE PARLEMENT



Tant à la Chambre qu'au Sénat, nos Honorables ont longuement discuté la question de l'absinthe et, pour ne pas en perdre l'habitude sans doute, ils ont dit, à son sujet, beaucoup d'inexactitudes.

Le débat portait sur un point très spécial, celui de savoir si, dans la loi de finances (article 17) devait être inscrite la prohibition absolue de fabriquer désormais et mettre en vente des absinthes ou boissons similaires ayant une teneur alcoolique inférieure à 65 degrés.

La Chambre se prononça d'abord pour l'affirmative, le Sénat (séance du 23 décembre 1908) pour la négative et pour la disjonction de l'article en cause « avec renvoi à la commission spéciale ». Mais la Chambre (2e séance du 23 décembre) vota le rétablissement de l'article 17, modifié par l'adjonction d'un paragraphe permettant la fabrication d'absinthes à bas titre uniquement destinées à l'exportation, et le Sénat (24 décembre) adopta sa manière de voir. Est donc légal désormais le texte suivant :

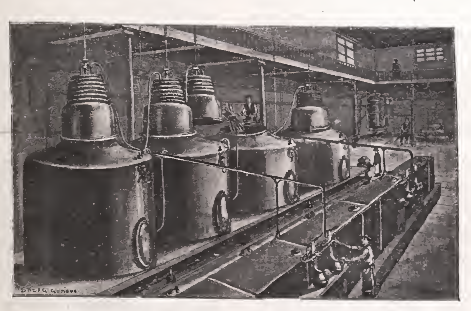
« Le minimum de perception établi par l'article 15 de la loi du 30 janvier 1907 est porté, en ce qui concerne les absinthes et similaires, à 65 degrés, et s'applique à toutes les taxes, générales et locales dont sont passibles les spiritueux de l'espèce.

« Tout récipient contenant de l'absinthe ou boisson similaire doit être revêtu d'une étiquette indiquant, en caractères très apparents d'au moins six millimètres de hauteur, le degré alcoolique du liquide.

» Aucune absinthe ou boisson similaire ne pourra être détenue ou mise en vente, à partir du 1er juillet 1909, si sa teneur alcoolique est inférieure à 65 degrés.

« Toutefois, des absinthes ou similaires d'un degré alcoolique inférieur à 65 degrés pourront être détenues par les fabricants, à charge d'exportation.

« Toute infraction aux présentes dispositions est punie des peines édictées par l'article 10, premier alinéa, de la loi du 26 mars 1872 ».



Batterie d'Alambics pour la distillation de l'Absinthe

∴

Cet article 17 est parfaitement absurde : il est en même temps, très dangereux pour le commerce français, puisque sa signification est la suivante : « La France ne veut pas, pour la consommation intérieure, d'absinthes à bas titre, mais elle juge cependant ces absinthes bonnes à être exportées ». Quand on lit à l'*Officiel* les discours des députés ou des sénateurs qui sont intervenus pour en amener le vote, on s'aperçoit que l'interprétation qui vient d'être formulée est la seule qui soit logique, la seule qui soit possible, et on ne peut faire autrement que de le déplorer.

***

En thèse générale, en effet, on peut dire que la bataille oratoire qui s'est terminée par le vote d'un texte transactionel, fut livrée — devant le Parlement pressé de partir en vacances — par les représentants de deux groupes hostiles : d'une part, celui des distillateurs du Doubs qui livrent au public des absinthes d'un titre élevé, et de l'autre, celui des fabricants installés dans le reste de la France, qui produisent des absinthes d'un degré alcoolique plus bas. Les premiers affirment qu'ils font seuls une boisson hygiénique, les seconds ne partagent pas leur opinion, peut-être intéressée, et la lutte commerciale est entre eux si ardente, que les arguments les plus extraordinaires sont appelés au secours de l'une comme de l'autre cause.

« — Au-dessous de 65 degrés, disent les uns, on ne peut fabriquer la liqueur d'absinthe qu'avec des essences, et des essences dangereuses pour la santé. C'est là une opinion scientifique, admise par tous les hommes compétents ; au-dessus de 65 degrés, l'alcoolat d'absinthe est excellent ; au-dessous de 65 degrés il est abominable ».

« — Allons donc, répondent leurs adversaires : il n'y a rien d'exact dans ce que vous dites ; on peut obtenir par distillation un alcoolat d'absinthe parfaitement limpide, et dissolvant sans louchir la chlorophylle colorante, mais qui pourtant est d'un titre bien inférieur à celui que vous indiquez. Il est facile, du reste, de s'en convaincre, il suffit d'essayer ».

— Brisons-là, disent les Pontalissiens : notre marchandise est la seule bonne. Lisez, lisez pour vous en convaincre nos prospectus que des savants ont rédigés.

— Rien n'est plus ignare qu'un savant, si ce n'est la réunion de plusieurs d'entre eux, leur est-il répondu. D'ailleurs, d'autres savants que les vôtres ont écrit le contraire de ce que vous affirmez, et leur compétence est si haute que leur opinion ne peut pas être discutée ».

Alors, chacun cite des textes, apporte des listes de noms et présente à l'appui de ses dires des opinions aussi contradictoires que documentées. Dans ce chaos de doctrines et d'assertions, le Parlement a fait son choix, au petit-bonheur, et s'est prononcé pour les fabricants dont l'outillage est formidable contre ceux qui ne possèdent que des moyens de travail plus modestes. Il a fait une fois de plus de la démocratie à rebours.

***

Pourtant, la controverse est loin d'être définitivement close. Quand on raisonne sans parti-pris, en se guidant seulement sur les données chimiques les plus modernes, on s'aperçoit que rien ne s'oppose à ce que des absinthes fabriquées à bas degré soient des produits convenables et satisfaisants au point de vue hygiénique.

Ce n'est pas le lieu d'exposer ici les procédés modernes que met en œuvre la chimie des essences, non plus que de montrer leur efficacité et d'énumérer les services multiples qu'ils peuvent rendre. Mais il est permis, cependant, de protester contre les assertions dénuées de fondement sérieux que certains députés et certains sénateurs ont cru devoir porter à la tribune. Ils ont dit : « Fabriquer de la liqueur d'absinthe en diluant dans l'alcool à bas titre des essences convenablement choisies, c'est se condamner à n'employer que des essences nocives, car celles qui ne le sont pas, ne sont solubles que dans l'alcool d'une hydratation relativement faible ». Cette opinion est parfaitement fausse : il est possible de préparer des concentrés d'absinthe solubles en toutes proportions dans l'alcool à bas titre, à la condition que leurs composants aient été débarrassés au préalable des produits insolubles qui les chargent sans aucun profit.

Il est regrettable que personne parmi les Parlementaires n'ait eu l'inspiration heureuse de signaler ces progrès récents de la Science, et de rappeler qu'ils sont de nature à bouleverser, dans un avenir prochain peut-être, toute une industrie traditionnelle.

Péchant par ignorance, les deux Chambres ont sacrifié aux intérêts des usiniers de Pontarlier ceux des nombreux fabricants qui utilisent des essences préparées et se bornent à les diluer dans l'alcool faible. Il est lamentable que le vote inconsidéré de l'article 17 ait pu faire croire au public que certaines marques d'absinthe sont excellentes, d'autres mauvaises et bonnes tout au plus pour l'exportation. C'est une maladresse qu'il faudra réparer bien vite. Nous en appelons pour cela du Parlement mal informé au Parlement plus instruit et plus conscient de ses devoirs.

Francis Marre.



ESSENCES DÉTERPÉNÉES



Les essences déterpénées sont des essences parfaitement rectifiées. La rectification a pour but d'améliorer une essence ; elle est aussi ancienne que la distillation elle-même et utilise les mêmes procédés. A l'origine elle servit certainement à décolorer une essence brûlée ; par la suite ce fut réellement un perfectionnement de l'essence brute.

L'essence brute obtenue par distillation ou par simple expression, se compose en effet : d'eau interposée provenant de la plante elle même ou du procédé de distillation ; de produits volatils divers tiès différents les uns des autres ; de résines, goudrons végétaux, colorants (chlorophylle), de cires, etc, etc.

La rectification doit éliminer parmi ces produits ceux qui ne répondent pas au but proposé à l'essence. Habituellement on se contente d'éliminer la plus grande partie des résines, les colorants, les cires et quelquefois les parties de tête, c'est-à-dire qui distillent les premières et qui ont généralement une mauvaise odeur. Les pertes qui résultent de cette manipulation restreignent beaucoup la pratique de la rectification qui se cantonne aux essences destinées à l'alimentation (Menthes), ou aux essences trop colorées (Thym, etc).

La plupart des essences du commerce restent donc brutes et telles qu'on les extrait des végétaux qui leur ont donné naissance.

⁂

Que reproche-t-on aux essences naturelles ?

1° Leur irrégularité, commune, du reste, à tous les produits végétaux influencés par la nature du sol, le climat, les intempéries, l'exposition, etc. Les essences sont rarement semblables à elles-mêmes: dans la même localité, à quelques kilomètres de distance, et souvent moins, des lavandes varient entre 50 et 80 p. 100 de linalol total; récoltées à quelques semaines d'intervalle, des Bergamottes donnent des rendements variables.

2° Leur faible teneur en produit réellement aromatique: alcool, éther, aldéhyde, etc, souvent dilué dans de grandes quantités d'hydrocarbures de peu de valeur (citron 3 à 5 p. 100 de citral, mandarine 3 p. 100 de produits oxygénés, etc). Il est vrai que la nullité des terpènes (hydrocarbures non oxygénés C^{5n} H^{8n}) a été longtemps contestée ; elle est aujourd'hui reconnue par la plupart des fabricants de parfumerie ; il est du reste facile de la vérifier en utilisant des terpènes que l'on trouve assez couramment dans le commerce et qui sont achetés par la savonnerie bon marché.

3° Leur mauvaise conservation. Cette tendance à rancir, qui est beaucoup plus marquée chez les essences à forte teneur en terpènes (orange, mandarine) est caractéristique des hydrocarbures dont le type est le pinène (ess. de térébenthine). Cette faculté d'absorber l'oxygène est du reste utilisée pour la fabrication des vernis, siccatifs etc..

Du moment que la rectification est un progrès, les essences rectifiées ne devraient pas avoir ces inconvénients.

Il n'en est généralement rien, puisqu'on se contente d'éliminer en elles les goudrons et les colorants végétaux dont le principal inconvénient est l'insolubilité et qui ne participent que pour très peu aux défauts précités.

Disons toutefois à la décharge du fabricant que le consommateur n'est pas souvent décidé à payer un surprix pour une essence bien rectifiée et à payer les frais de double manipulation et de pertes qui résultent d'un nouveau traitement.

Cependant bien des produits synthétiques et artificiels sont payés au delà de leur valeur, à cause de la perfection de leur préparation et de leur pureté presque absolue ; pourquoi ne pas adopter les mêmes principes pour les produits naturels ? Il faut peut-être voir la cause de cette abstension dans la faillite des constituants des essences sur lesquels on avait basé, pendant un certain temps de grandes espérances.

Les constituants sont bien parfaitement débarrassés des produits accessoires et nuisibles des essences, ils sont purs, chimiquement purs même ; mais ils ne représentent qu'une partie isolée du mélange aromatique créé par la nature. En outre on a voulu substituer à un constituant déterminé d'une essence, le même corps isolé dans une essence moins chère. Profonde erreur de nos chimistes de parfumerie. Prenons, par exemple, le Linalol; il existe dans les essences de Bergamotte, Linaloé, Bois de Rose, Aspic, Lavande, Néroli, etc... et peut être isolé à l'état chimiquement pur de chacune de ces essences ; peut-on prétendre qu'il pourra être employé indifféremment à la place de chacune de ces essences ! Aucun constituant des essences n'a de valeur pratique s'il n'est accompagné du nom de l'essence dont on l'a extrait ; et sa valeur est souvent moindre que celle de l'huile essentielle qui lui a donné naissance.

Les essences, en effet, sont des compositions très complexes, au même titre que les mélanges nouveaux inventés par nos artistes parfumeurs ; on ne peut dénier à la nature une harmonie inimitable dans ses combinaisons, pourquoi s'acharner à détruire ces combinaisons si parfaites ?

Disons, avant de terminer ce sujet, que nous reconnaissons toute la valeur des constituants, pris en eux-mêmes ou comme matières premières des synthétiques, mais nous affirmons qu'ils ne sont pas une solution rationnelle de l'essence parfaitement rectifiée.

⁂

L'essence déterpénée est l'essence naturelle avec toutes ses qualités et sans aucun de ses défauts. Elle ne contient plus ni eau, ni résine, ni goudrons, ni colorants, ni hydrocarbures non oxygénés, (terpènes). C'est l'essence parfaitement rectifiée. La suppression des produits solides de queue est un progrès certain, quoiqu'on ait

prétendu quelquefois que cette élimination enlève une partie de la fixité de l'essence ; cette objection n'en est pas une, car il vaut mieux ajouter à une solution alcoolique une résine odorante judicieusement choisie plutôt que d'y laisser un goudron inconnu et nauséabond.

Reste la question de la suppression des terpènes. Ces hydrocarbures ont encore des partisans convaincus ; il est vrai que la plupart d'entre eux n'ont pas eu l'occasion de les employer purs à titre d'essais comparatifs, les terpène, n'étant pas un article courament commercial. Mais trouve-t-on dans la liste des produits artificiels ou des constituants, des terpène, Sesquiterpéne, Polyterpéne, etc. qui soient offerts et prônés pour leurs qualités aromatiques, leur conservation, leur finesse, leur solubilité ? Assurément non, et les quelques terpénes que l'on trouve sont offerts a titre de déchet, de sous-produit à bas prix pour la savonnerie bon marché, la fabrication des vernis, etc. Leur valeur pour la parfumerie est nulle.

Une essence déterpénée est la partie aromatique oxygénée d'une essence naturelle, dans l'état de mélange originel formé par la nature, ne contenant plus aucun produit étranger.

Les inconvénients reprochés à ces essences sont de plusieurs sortes :

Elles sont moins fixes que les essences brutes ; ceci tient à l'absence de résine à laquelle il est facile de suppléer en connaissance de cause.

Elles n'ont pas exactement l'odeur de l'essence mère ; elles sont évidemment plus délicates et privées de l'odeur sui generis térébenthinée des terpénes; est ce un mal ?

Enfin elles n'ont pas toujours la concentration indiquée par le fabricant. Ce reproche est peut-être le plus sérieux quoique cependant facilement explicable: Les essences brutes ont, elles-mêmes, des teneurs très variables en produits oxygénés; nous citions des lavandes pures contenant de 50 à 80 p. 100 de linalol ; une essence déterpénée en contenant 90 p. 100, par exemple, sera environ deux fois plus forte que la première et à peine plus concentrée que la seconde. L'essence de citron qui contient 5 p. 100 de citral n'en donne guère à la rectification que 3 ou 4, l'opération est assez délicate et nécessite des appareils spéciaux ; les premiers qui rectifièrent de l'essence de citron n'obtinrent que du terpène pur laissant tous les aldéhydes dans le goudron ! Bref, quoique l'essence déterpénée de citron soit environ 25 fois plus concentrée que l'essence originelle, le fabricant s'est cru autorisé à justifier son prix par une indication de : concentré 30 fois, ce qui d'ailleurs est assez exact en pratique, soit qu'on emploie cette essence dans de l'alcool moins fort, soit que les terpénes n'en masquent plus l'arôme frais de fruit.

D'ailleurs cette opération de déterpénation est pratiquée depuis bien longtemps par les fabricants de vermouth qui agitent l'essence de citron avec de l'alcool faible de manière à extraire la partie soluble aldéhydique, par les distillateurs de zestes de citron qui extraient un alcoolat 70° par exemple et qui voient surnager la presque totalité de la partie terpénique insoluble à ce degré.

⁂

Les avantages des essences déterpénées sont très réels et marquent un progrès scientifique dans la fabrication des produits arômatiques naturels. Les essences sans terpènes sont toujours comparables à elles-mêmes et d'une force constante, elles sont inaltérables, beaucoup plus solubles que les essences-mères, même dans le cas où la partition terpénique éliminée est minime, leur odeur est celle de la plus fine essence correspondante, sans arrière goût de térébenthine ; elles n'ont pas la saveur brûlante et amère caractéristique des terpénes et conviennent par conséquent parfaitement pour les usages alimentaires.

Aussi n'est-il pas douteux que, dans un avenir prochain, elles remplaceront entièrement, dans les travaux fins, les essences brutes ou peu rectifiées du commerce.

R. GATTEFOSSÉ.
Ingénieur-chimiste



LA CULTURE DE LA MENTHE DANS LE VAUCLUSE



Il est de notoriété publique, hors de France surtout, que la culture des plantes aromatiques dans notre pays est cantonnée sur la Côte-d'Azur.

Cependant, quelques autres régions tirent également un sérieux profit de la culture de ces plantes ; nous citerons le Gard, l'Hérault, la Drôme, pays de production de l'aspic, de la lavande, du thym, du romarin et du serpolet, et, surtout le Vaucluse, département exceptionnellement placé pour la culture des plantes aromatiques et dans lequel on trouve des échantillons de toutes les plantes à essences les plus couramment employées; comme dans le canton anglais de Surray, où ces plantes sont soignées avec la même attention que les céréales et autres produits de grande culture, de nombreux ouvriers agricoles sont occupés toute l'année au sarclage, au binage, au semis, à toute cette menue main-d'œuvre, dédaignée

dans beaucoup d'autres centres à essences où les plantes sont abandonnées à elles-mêmes et à la nature.

Il faut dire, d'ailleurs, que le département de Vaucluse est particulièrement favorisé, tant au point de vue du sol qu'au point de vue climatérique. Le bassin des Sorgues, notamment, est irrigué d'une façon parfaite par un courant souterrain humidifiant le sol sans jamais le noyer ; d'autre part le soleil y brille trois cents jours au moins par an et donne la chaleur et la lumière nécessaires à une vigoureuse activité végétale.

Le département de Vaucluse est aussi favorable à la culture des plantes à essences que la Côte d'Azur l'est pour la culture des fleurs.

⁂

La culture principale dans le département est celle de la menthe poivrée ; cette culture occupait en 1908 une surface d'environ 1.500 éminées ; cette unité locale de surface correspond au treizième de l'hectare ; il y avait donc plantés en menthe, environ 115 hectares qui ont produit un peu plus de 3.000 kilos d'essence brute.

De toutes les plantes à essences, la menthe est, certainement, celle dont la culture donne le plus de travail. Les sarclages sont très délicats à faire, car toute plante étrangère doit être éliminée des plantations de menthe pour éviter les goûts accessoires désagréables que l'on rencontre dans les menthes américaines et japonaises qui sont laissées à l'état sauvage. Or, la main-d'œuvre agricole est relativement rare dans le pays et comme la culture des céréales et autres végétaux est infiniment moins pénible que celle de la menthe en particulier et des plantes à essences en général, il est très probable que la main-d'œuvre se fera de plus en plus rare pour la culture de ces plantes et que, par suite, la production, loin de croître, ira plutôt en diminuant ou tout au moins en restant stationnaire.

Les communes d'Entraigues, de Pernes, d'Althen-les-Paluds et des Valayans, qui sont les principaux centres où pousse la menthe poivrée, ont commencé à arracher dans certains endroits pour planter de la mélisse, de la verveine, de l'estragon, etc., plantes qui demandent des soins moins continus que la menthe.

La qualité de l'essence de menthe obtenue dans le Vaucluse est remarquable quand l'essence est obtenue dans des conditions absolument rationnelles ; mais il ne faut pas se dissimuler qu'il peut y avoir une grande différence dans les qualités selon les circonstances de la production.

Le terrain joue un grand rôle et il est essentiel que les cultivateurs ne plantent pas la menthe n'importe où. Les conditions climatériques ont également une influence capitale ; lorsque le printemps est sec, la plante s'abatardit très vite et est plus facilemeut attaquée par des parasites qui nuisent à son développement et qui font qu'elle donne une essence de qualité tout à fait inférieure. Les plantes de première année de culture donnent les meilleures essences ; la deuxième année la plante est beaucoup moins forte ; elle donne plus d'essence par 100 kilos d'herbes traitées, mais, par contre, le poids en plante à l'hectare est bien inférieur et l'essence obtenue est très loin de valoir celle de la première année de culture.

Il serait à souhaiter que les plants fussent renouvelés tous les ans ; on obtiendrait ainsi des essences de qualité tout à fait supérieure, surtout en n'utilisant que les premières coupes et en rejetant absolument les secondes coupes qui donnent une essence ayant un mauvais goût et dont la rectification est difficile.

Une constatation remarquable est la coïncidence presque parfaite de la menthe sélectionnée de Vaucluse avec la menthe anglaise de Mitcham. Voici un tableau qui a été dressé par M. Gattefossé, de Lyon, à propos d'une étude sur les menthes sans terpènes. Il résulte de ce tableau que les menthes de Vaucluse



Champ de Menthe. — Première année de culture.

sont presque identiques comme teneur en menthol total et en acétate de menthyle, aux menthes Mitcham, tandis qu'elles diffèrent considérablement des menthes d'Amérique et du Japon. Nous ajouterons qu'il existe une autre caractéristique, c'est le pouvoir rotatoire qui est beaucoup plus faible dans les menthes de Vaucluse que dans les menthes d'Amérique.

Menthes déterpenées	Japon.	Améric.	Mitch.	Vaucl.
Acétate de mentyle............	11,17	12,43	7,85	8,46
Menthol total....	49,46	62,53	69,04	69,6

Les faibles proportions de menthol total constatées dans les menthes japonaises et américaines peuvent être expliquées par la présence de plantes étrangères à la menthe. Avec des cultures soignées et sélectionnées comme celles

M. Haensel, dans sa revue de septembre 1900, donne pour la menthe des Alpes-Maritimes, sans terpènes, le chiffre suivant :

Acétate de menthyle,.... 23,93 o/o

soit une proportion d'éther trois fois plus forte que dans l'essence de Vaucluse (1).

La menthe de Vaucluse est donc beaucoup plus une menthe anglaise qu'une menthe française ; c'est peut-être là ce qui explique la vogue dont elle jouit en France et à l'étranger auprès des personnes compétentes.

⁂

Ainsi que nous le disions plus haut, la menthe poivrée peut être quelquefois la proie d'un parasite contre lequel il faut se défendre énergiquement ; ce parasite a l'inconvénient d'em-



Champ de Menthe. — Elimination des faux plants

faites dans le Vaucluse, on est certain d'avoir des essences contenant le maximum de menthol libre ou combiné,

Il résulte des nombreuses analyses que nous avons faites de ces produits que voici la composition-type d'une essence de menthe de Vaucluse de qualité tout à fait supérieure :

Poids spécifique à 15°..............	0,916
Pouvoir rotatoire....................	— 9°3
Solubilité alcool à 80°..........	1,2
— — 75°..............	2
— — 70°..............	6
Indice de saponification............	21
— — après acétylation	179,9
Teneur en menthol total............	57,94
— — libre...........	52
— — combiné........	5,94

Une remarque intéressante à faire est la différence constatée entre la menthe poivrée française provenant des Alpes-Maritimes et celle qui provient de Vaucluse.

pêcher le développement complet de la plante et de faire que les fleurs se fanent prématurément et avant d'être arrivées à leur plein développement. La plante attaquée par ce parasite donne une essence nettement différente de celle obtenue en traitant la plante saine ; la caractéristique de ces essences est d'avoir un pouvoir rotatoire positif d'environ + 6 à + 10° au lieu d'être lévogyre comme les essences normales obtenues de plantes saines ; l'essence de plante « basiliquée », comme l'on dit, est

(1) Il est bon de donner en regard l'analyse de l'essence de Menthe poivrée de Grasse, d'après le Bulletin de Roure Bertrand fils.

Densité..................	0,919
Rotation optique..........	—17,06
Menthol total..............	53,5
Acétate de Menthyle.......	13,7 o/o

En outre, l'essence de Grasse refroidie à -17° ne donne aucune cristallisation du menthol alors que l'essence de Vaucluse et l'essence anglaise donnent dans les mêmes conditions, une très forte proportion de menthol cristallisé.

loin de valoir l'essence des plantes normales. Il est d'ailleurs facile de reconnaître cette essence non seulement par son pouvoir rotatoire, mais aussi par sa densité, sa solubilité et sa teneur en menthol qui sont tout à fait différentes de celles de l'essence de première qualité.

Jusqu'à présent on n'a pas trouvé, pour empêcher cette maladie, d'autre remède qu'une culture très soignée et très surveillée, mais ces soins occasionnent des frais considérables et c'est ce qui fait que les essences de choix sont toujours d'un prix relativement assez élevé.

Nous dirons pour terminer que dans le département de Vaucluse, les agriculteurs sont arrivés en ces dernières années, grâce à des soins constants et intelligents, grâce à une sélection bien comprise dans les plants qu'ils ont employés, grâce aussi à des procédés de distillation perfectionnés, à faire des essences de menthe qui peuvent rivaliser de tous points avec les meilleures essences anglaises. Ces dernières ont jusqu'à ce jour capté la confiance de la clientèle, mais il n'y a vraiment pas de



Champ de Menthe en fleurs. — Dernier sarclage.

raison pour que nos bonnes essences françaises ne puissent les remplacer sur le marché international.

Il est à souhaiter que les efforts des Producteurs d'Essences de Vaucluse soient couronnés de succès.

Louis PILLET,
Ingénieur-Chimiste
Président du Syndicat central des Huiles essentielles et matières premières aromatiques.



ANOMALIES



Nos députés :

Au cours de la séance de la Chambre du 9 novembre 1908, M. Archambaud, député de la Réunion, a fait remarquer au Ministre de l'agriculture la situation faite à la vanilline au détriment de la vanille vraie. Il s'est exprimé en ces termes : « La vanilline, produit chimique dont des quantités considérables sont importées d'Allemagne et de Suisse, entre chez nous en franchise, tandis que le produit naturel est taxé à 200 ou à 416, suivant qu'il est, ou non, en provenance de nos colonies ».

M. Ruau a répondu : « Nous protégeons déjà ces produits en exigeant l'impression « *Vanilliné* » pour les substances parfumées avec la vanilline, produit chimique, en opposition avec celui de « *vanillé* », que seuls peuvent prendre les produits réellement vanillés. Le règlement d'administration publique en voie d'élaboration donnera du reste toute satisfaction à cet égard. »

Seulement, M. Archambaud a oublié de dire que le girofle (plante sèche) paie 312 fr. de douane et que c'est généralement de l'eugénol tiré de cette épice que l'on part pour la fabrication de la vanilline de consommation; la vanilline fabriquée à partir du gaïacol est plutôt employée en parfumerie. La vanilline paie, en outre, si elle est importée, 900 francs de douane par 100 k.

Evidemment nos députés ne peuvent pas tout savoir.



LA PARFUMERIE ET LA LOI SUR LES FRAUDES



Il n'est pas de sujet qui soit plus d'actualité que la loi sur les Fraudes et Falsifications. A lire tout ce que l'on en écrit, beaucoup de commerçants se disent : Mon voisin est justiciable de la loi sur les fraudes, le serai-je aussi ?

Aux parfumeurs qui se sont posé cette question, voici la réponse :

La loi du 1er août 1905 sur les Fraudes et Falsifications réprime deux sortes de délits : d'une part les fraudes ou tromperies, d'autre part les falsifications.

Qu'est-ce que la fraude ? Qu'est-ce que la falsification ? Dans la 2e édition actuellement sous presse de notre ouvrage « Législation et Jurisprudence nouvelles sur les Fraudes et Falsifications », nous rapportons les définitions comparatives données par MM. le professeur Bordas et Eug. Roux, chef du Service de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Agriculture.

« Il y a *fraude* quand, au moyen de désignations fausses ou équivoques, d'étiquettes ou d'indications frauduleuses, on trompe l'acheteur sur la nature réelle de la marchandise qu'on lui vend.

« Il y a *falsification* quand on donne à un produit l'apparence d'un produit similaire de meilleure qualité, ou lorsqu'on lui enlève certains de ses éléments, qu'on diminue sa valeur nutritive ou marchande, sans cependant avoir changé son aspect.

« La *fraude* est une tromperie en quelque sorte extérieure au produit : celui-ci est resté ce qu'il était, mais l'acheteur ignore sa nature, son origine, ses qualités substantielles véritables ; au contraire, la *falsification* porte sur le produit en lui même, c'est une altération intentionnelle faite en vue de tromper ».

Or la loi du 1er août 1905 si elle punit les fraudes sur toutes marchandises, punit seulement les falsifications « des denrées servant l'alimentation de l'homme ou des animaux, des substances médicamenteuses, des boissons et des produits agricoles ou naturels destinés à être vendus ».

Les spécialités de parfumerie confectionnée ne sont ni des denrées, ni des substances médicamenteuses, ni des boissons et pas plus des produits naturels que des produits agricoles.

Les falsifications en général d'articles de parfumerie, pâtes, poudres, eaux, etc... ne relèvent donc pas de la loi de 1905.

Il en est autrement des fraudes ou tromperies et tentatives de tromperie.

Et là le champ est vaste.

Quiconque, dit l'article 1er, aura trompé ou tenté de tromper le contractant :

Soit sur la nature, les qualités substantielles, la composition et la teneur en *principes utiles* de toutes marchandises ;

Soit sur leur espèce ou leur origine lorsque, d'après la convention ou les usages, la désignation de l'espèce ou de l'origine faussement attribuées aux marchandises, devra être considérée comme la cause principale de la vente ;

Soit sur la quantité des choses livrées ou sur leur identité par la livraison d'une marchandise autre que la chose déterminée qui a fait l'objet du contrat ;

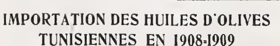
Sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus et d'une amende de cent francs au moins, de cinq mille francs au plus, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Brr ! Heureusement qu'il existe un article 8, qui permet le sursis pour les peines de prison et l'admission des circonstances atténuantes pouvant réduire la peine à un franc d'amende en tout et pour tout.

Xavier de Borssat,
Avocat à la Cour d'Appel de Paris.



INFORMATIONS



IMPORTATION DES HUILES D'OLIVES TUNISIENNES EN 1908-1909

Par décret en date du 10 novembre 1908 : Est fixée à 10 millions de kilogrammes la quantité d'huile d'olives et de grignons d'origine et de provenance tunisiennes qui pourra être admise en franchise sur le territoire continental de la France, du 1er novembre 1908 au 31 octobre 1909, en application de la loi du 19 juillet 1890, article 5.

LÉGION D'HONNEUR

M. Paul Parquet, l'un des directeurs de la Parfumerie Houbigant, a été promu au grade de Chevalier de la Légion d'honneur. Toutes nos félicitations au nouveau chevalier.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

10 novembre 1908. Société française d'extraits de fruits et de parfums naturels, anciennement L. Barrucand à Billancourt, rue Solférino, 31.



LE TREMBLEMENT DE TERRE DE L'ITALIE MÉRIDIONALE



Les quotidiens ont donné d'amples détails sur l'horrible catastrophe qui a frappé les paisibles et magnifiques rivages du détroit de Messine.

Dans la nuit du 27 au 28 décembre dernier, un tremblement de terre d'une violence épouvantable, a détruit de fond en comble la ville de Messine et ravagé Reggio et les localités avoisinantes.

Plus de 180 000 personnes, soit près de la moitié de la population, ont été victimes de ce bouleversement que rien ne faisait prévoir; les morts et les vivants ensevelis sous les décombres de leurs habitations sont restés pendant de longs jours, malgré le dévouement des sauveteurs italiens et étrangers, menacés eux-mêmes par les ruines branlantes. A l'heure où nous écrivons (12 janvier) des malheureux encore vivants ont été retirés des ruines de leurs foyers, devenus leurs prisons, et où ils avaient passé quinze longs jours d'angoisse, parfois sans nourriture. Toute l'horreur des vastes révoltes de la Nature s'est manifestée en cette occasion et restera longtemps présente à toutes les mémoires.

La sympathie française n'a pas fait défaut aux sinistrés et une de nos escadres a participé aux sauvetages; une souscription nationale a déjà versé près d'un million à ces malheureux. Dès les premiers instants, nous nous avons remis notre obole et nous regrettons que l'apparition de ce numéro soit trop tardive pour prendre l'initiative d'une souscription de la Parfumerie, car notre profession doit beaucoup à ces régions exclusives productrices des Essences de Citron, Orange, Bergamotte, Cédrat, Mandarine, etc., si souvent mises à contribution dans nos préparations. Mais déjà toutes les bonnes volontés se sont trouvées réunies dans cet élan de sympathie et de charité.

***

Dès l'annonce de la catastrophe, nous avons essayé d'obtenir des renseignements de nos correspondants de Sicile et de Calabre, mais nous n'avons reçu que très récemment des télégrammes succincts et peu rassurants. Peu de familles auront été épargnées complètement; notre ami, M. Jean Restuccia, installé depuis quelques années à Paris, est parti passer les fêtes de Noël dans sa famille, à Messine, et depuis lors, aucune nouvelle n'est parvenue de lui, ni de ses parents, qui dirigeaient l'une des plus vieilles maisons de Sicile.



MESSINE. — La Banque

***

Une panique assez sérieuse s'est manifestée chez les vendeurs et consommateurs d'essences dès les premières nouvelles. La récolte était, en effet, commencée dès fin novembre, et les

transactions étant restées très faibles, les stocks sont peu importants sur les places européennes, tandis qu'il est à craindre que les stocks italiens aient disparus dans la catastrophe. Plus de 100.000 kilogs d'Essence de Citron qui alourdissaient les cours sont compromis et l'on conçoit que la disparition de cette réserve puisse amener une sérieuse perturbation. Les places de Londres et de Paris ont coté déjà jusqu'à 40 fr. le Citron et 100 fr. la Bergamotte. Notre correspondant de Grasse nous écrit :

« Nous sommes sans nouvelles des fabricants « italiens et toutes les affaires sont arrêtées ; « aucun prix n'a été coté depuis la catastrophe « et il faut s'attendre à des cours très elevés, « Calabre, pas moyen de s'y rendre ni d'avoir « des renseignements quelconques.

« Quant à la production, les arbres sont « surchargés de citrons et n'ont en rien souf- « fert, et les petits villages où le travail se fait « ont été beaucoup moins éprouvés que les « grandes villes. La demande de tous côtés « est excessive, tandis qu'à cause des interrup- « tions télégraphiques et des communications, « les transactions sont très difficultueuses. Ici, « quelques spéculateurs se montent la tête les « uns les autres et parlent de prix fous ; nous « espérons toutefois pouvoir réussir des affaires « à des cotations raisonnables ».

Nous terminerons sur cette communication. A notre avis, la situation est loin d'être désespérée et le marché s'équilibrera en quelques semaines sur des cours évidemment élevés par rapport aux cotations de décembre dernier, mais éloignés toutefois des prix demandés pendant cette quinzaine d'affolement.



MESSINE. — Rue Garibaldi.

« surtout en ce qui concerne la Bergamotte, « qui pourrait atteindre le prix de 80 à 100 fr. »

D'autre part, les correspondants de Palerme nous écrivent :

« Nous étions ces jours derniers à Messine « et nous n'avons pu, en aucune façon, nous « occuper de la question des essences, n'ayant « eu le temps que de nous occuper des blessés « et des sauvetages. Nous pouvons vous dire « toutefois que quelques magasins ont été « sauvés, mais qui sait si les propriétaires « sont vivants encore et quels sont les stocks « qu'ils contenaient ? Quant à Reggio et à la

Les synthétiques (Acétate de Linalyl, Citrals de Backousia et de Lemongrass) seront plus demandés à cause de la destruction des usines fabricant en Italie les essences déterpénées ; mais nos fabricants français sont à la hauteur de leur tâche et ne laisseront pas la clientèle manquer des essences concentrées qui sont actuellement, irremplaçables.

La Rédaction.





LAVENDER

Linne only saw in Lavender a few varieties of the « Spica » type and, as all Botanists of the sixteenth century, knew only of the male and female lavender, the former being a littler largerthan the latter.

M. C. Chatenier, the well know autority on Botany, gives us a rational classification of the different kinds of this pretty flower of our mountains.

There are two sorts of lavender: The *Lavandula Latifolia* (Villars) which grows at a medium altitude (region of the evergreen oak); this is the large lavender, the male lavender, the Spike which is from twelve to twenty seven inches high; its leaves are wide and spatula-shaped and is flowers of a bluish grey. *The Lavandula Vera*, of Candolle, or Lavandula *Officinalis* Chaix, is the real lavender, the small lavender of Distillers. This lavender can be divided into two other kinds: The *Lavandula Fragans*, or fragant lavender, whose branches are very numerous, slender and stiff, whose leaves are set up and very narrow, and whose flowers are very thick; this variety grows on the barren hills and on the low mountains in the districts of Montélimar and Nyons (medium lavender); 2° *Lavandula Delphinensis Jord* (Lavender of the Dauphine Jordan) has sturdy stalks, flexible branches, long lance-shaped leaves and loose flowers. This variety grows at higher altitudes: Lus-la-Croix haute, Valouse, Teissiere (782 meters), Chalancon (1.040), Sederon (1.110), in the region of *Luc-en-Diois* whoose essential oil has a world wide reputation; Pegue, Rousset (1.340 m.), etc.

Lavender Delphinensis is the best of all the known varieties.

An hybrid of Lavender fragans and of Spike has been described by Messrs Reverchon and Chatenier; it grows in the neighbourhoods of Nyons and gives an essential Oil of a medium quality.

Lavender grows spontané-ously in most of the alpine departments and in the regions of the Cevennes; it is seen in our mountains, fighting for its own existence again the oak, the pine tree and the furze. The deserted fields are quickly invaded by this perennial flower wich helps the forest with its strong roots to maintain on the hills the thin layer of eartg which, otherwise, might be swept away by the heavy rains during a storm.

The public authorities and some private societies are leading a us serious campaign for the planting of trees in the lavender districts but this would not be a satisfactory solution for our regions; the growing of Lavender on the contrary, although giving the same results as regards to heavy rains, would give at same time much higher benefits in a much shorter time.

A Syndicate has just been formed in *Luc-en-Diois* between all the Growers of Lavender for the rational improvement of the best lavender; ploughing, chemical manuring, planting, sowing, sélecting nurseries, etc., will be methodically studied by this Syndicate. Already some modifications have been made to the rough working material which in used by the Distillers and next year the Syndicate will possess some modern alembics especially adapted to Lavender and to the mountain. The ground wich is worked by the Syndicate includes the elevated part of the Drôme which is surounded by the Hautes-Alpes, the Hautes-Alpes, and the Basses-Alpes. The latest clessification of Lavender essences of the whole world givesthe supériority of the essentials Oils which are distilled in this region; next comes the Lavander of the Italian Alps an then that of the low parts of the Drôme and Vaucluse.

The proportion of ether (acetate of linalol) found by the analytical chemist of the Syndicate on receipt of different essences distilled by the members of the Syndicate are from 40 to 50 %.

The proportion of the total Linalol is enormous and the proportion of worthless terpenes very seldem reaches 15 to 18 % of the totality. The différent causes which modify the proportion of ether have been observed; they depend on the exposure of the grounds, of the altitudes and of the précautions which have been taken in the course of the distillation. These points will be the object of a report wich will be especially interesting as regards to the improvements which should be trough into this industry.

The yearly production of the department of the Drome is upon an average 28.000 kilogs of essence. This year will be much less productive not only on account of the bad weather but also because the low prices have not encouraged the mountaineers to gather the flowers of too difficult access.

It is usualy reckoned: that districts of La Motte Chalancon and Sederon produce 4.300 kilos each, Luc en Diois 3.000 kilos, Bourdeaux, Saillant, Remuzat 2.500 kilos; Dieulefit, Nyons, Buis les Baronnies 2.000 kilos, which are distilled from the fragans, and from the Delphinensis and which are of a good qua-

lity. Lastly Pierrelatte, Grignan and St-Paul-Trois-Chateaux, come in with a total quantity of 2.500 kilos wich are distilled from a Hybrid Lavender and are therefore much less appréciated.



The department of the Basses-Alpes, [produces about 12.000 kilos of a very esteemed essential Oil; the principal centers of distillation are : the Mountain of Lure, Cruis, Mallefougasse, St-Etienne, Banon, Forcalquier, Chateauneuf, Valbelle, Sisteron, the region of Barreme (where the distillery of the firm Schimmel of Leipzig is situated), Clumac, Lambruisse, Tortonne, Castellane and Senez.

The *Bulletin de l'Office des Ronseignements agricoles*, does not mention the production of the Hautes-Alpes and however this départment is in the most favourable position on account of its high mountains. Lavender grows freely at the Lautaret, on the Viso and in the valley of the Durance. We have had personally a sample of an essence which had been distilled at La Baume and which contained 60 % of ether.

It is to be hoped that the Government wll take an interest in this question as it did for Romary in Dalmatie and will, help private initiatives, facilitate new plantations favorable as much, as the planting, of trees for the drainage of rains, and help the forming of new local societies for the buying of modern pratialembics. It is to be noted that one hectare of our ground which we keep on sowing with cereals out of sheer habit gives, on an average an income of 50 francs not without a great deal of fatigue whereas with the growing of Lavender the same piece of ground would bring ten times more money with twice less working expenses.

The county of Surrey for instance which has made a spéciality of the growing of aromatic flower such as Lavender and Peppermint enjoy an undisputed prosperity and however these plants only grow with a great deal of care. Is it not to be supposed that regions, in which Lavender grows freely can take a better advantage of their exceptional climateric position. To obtain such results a methodical organization and the help of learned minds are all that is necessary.



The word is started, soon we shall see it in all its prosperity for the welgare of our so ill favoured régions.

Léopold LAMOTHE.



VARIÉTÉS

L'Odeur et le Parfum

L'odeur est la sensation produite sur l'odorat par les émanations d'un corps quelconque.

Le mot parfum a deux acceptions, il désigne en même temps l'odeur dégagée par un corps odoriférant et ce corps lui-même.

Une première théorie admet que les odeurs d'un corps sont des mouvements vibratoires qui se propagent comme la lumière, la chaleur, les ondes hertziennes la seconde prétend que les odeurs sont causées par le contact matériel de particules du produit odorant. Il faudrait admettre que les corps odorants peuvent comme le Radium émettre indéfiniment des particules de désintégration sans perte pondérable; on sait et on en peut facilement faire l'essai, que quelques milligrammes de musc peuvent parfumer une chambre pendant une vingtaine d'années sans qu'il soit possible de constater une diminution de leur poids. Quelques violettes répandues dans un pré ou dans un bois donnent à l'air et aux environs leur odeur bien connue et suave; de même un bouquet de roses parfume une salle tout entière si vaste soit elle ; et pourtant il

faut près de 3.000 kil. de roses pour donner 1 kil. d'essence !

La théorie des vibrations a moins de partisans que celle de l'émission, il faut avouer, en effet, que beaucoup de substances odorantes perdent, avec le temps, de leur odeur; c'est donc dire que le corps auquel étaient fixées ces particules odorantes, les perd, et par conséquent diminue de poids. On doit admettre, par suite, que des quantités extrêmement minimes de partum suffisent à éveiller des sensations effectives. En effet, on a constaté que :

1/2.000.000 de milligramme de musc,
1/4.600.000 — de chlorphénol,
1/460.000.000 — de mercaptane,

suffisent pour produire la sensation d'odeur.

Au point de vue pratique, ces considérations engagent le parfumeur à ne pas exagérer la concentration de ses alcoolats. La grande quantité de parfums répandus cause une sorte d'anesthésie des nerfs olfactifs et n'augmente en aucune sorte la sensation agréable. On a remarqué, du reste, que la création de parfums bon marché, très concentrés, a amené une sorte de dégénérescence de l'odorat humain et que le public recherche plus qu'autrefois des parfums capiteux et tenaces. au détriment des odeurs délicates et fines si demandées au siècle dernier et qui sont considérées comme mièvres et insuffisantes à notre époque. Il serait curieux d'étudier le degré de civilisation et de raffinement d'une population par l'étude de ses goûts en parfumerie. Trouverons-nous un philosophe dévoué pour cette tâche ?

FLORIANE.



LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE



Action de l'Anéthol sur l'Organisme

Les nouvelles dispositions légales relatives à l'essence d'absinthe, aux compositions à base d'absinthe et aux apéritifs contenant de cette essence donnent un regain d'actualité à la question toujours pendante de la toxicité des essences employées en distillerie et notamment de l'Anéthol qui forme, comme on le sait, la plus grande partie des huiles essentielles d'anis, fenouil, badiane, etc.

Indépendamment de son usage dans la fabrication des apéritifs, l'anis a toujours servi de condiment ou d'aromate pour la pâtisserie, la confiserie, la cuisine; les anciens lui attribuaient de nombreuses vertus et Pline prétendait que l'anis procure un doux sommeil, donne de la fraîcheur au visage et supprime les rides.

Les « pains à l'anis » sont, dans un certain nombre de régions, d'un usage fréquent, soit à l'occasion des fêtes, soit même pour certains rites religieux. En définitive, l'anis a toujours été considéré comme très favorable à la santé. Voici quelques-uns des emplois où sont indiqués l'anis vert (*Pimpinella anisium*) et l'anis étoilé de Chine ou badiane (*illicium anisium*).

Comme stomachique et digestif, l'anis en infusion remplace avantageusement le thé ou le tilleul, il favorise les contractions de l'estomac et de l'intestin; à titre de diurétique, il augmente le taux des urines en s'éliminant par les reins et favorise l'évacuation des déchets. Pour augmenter la sécrétion gastrique et aider l'expulsion des gaz on prescrit également l'alcoolat d'anis en potion sucrée (anisette des liquoristes), 1 à 15 grammes par jour. On emploie encore couramment l'anis pour combattre la fétidité de l'haleine (dentifrices) et pour guérir l'ozène ou punaisie, maladie des fosses respiratoires. Enfin, l'anis est considéré comme galactogène, les vétérinaires s'en servent avec succès, à la dose de 100 gr. par jour, dans du son, pour les vaches; à la dose de 20 gr. pour les chèvres et les brebis ; au bout de quelques jours la quantité journalière de lait augmente On l'a appliqué à l'accroissement de la quantité de lait fournie par les nourrices trop pauvres en secrétion lactée (infusion d'anis à 20 gr, par litre, 1 cuillerée à soupe par heure).

Il nous échappe certainement beaucoup des usages de cet intéressant végétal, rappelons cependant, en passant, qu'on a voulu l'employer à combattre la tuberculose, avec des raisons, du reste, très plausibles : l'anis s'élimine, en effet, en grande partie par les poumons et en assure, de ce fait, l'antiseptie.

Aujourd'hui, on veut charger l'anis de tous les méfaits de l'absinthe et on lui attribue les lésions indéniables causées par l'usage de cet apéritif redoutable; il nous semble que c'est montrer bien peu de reconnaissance à un végétal jusqu'ici considéré comme bienfaisant et auquel on a attribué, depuis des siècles, bien des guérisons.

Des travaux ont été faits dans le but de vérifier ou d'affirmer ces assertions et, jusqu'à présent, la façon dont ces recherches ont été conduites n'a donné satisfaction a aucun physiologiste ou chimiste consciencieux, de telle façon que l'opinion publique est toujours en suspend.

On sait que l'essence d'anis, comme l'essence de badiane, du reste, est presque exclusivement (80 à 90 o/o) composé d'anéthol. Les 10 ou 20 o/o restant se composant de terpènes sans valeur thérapeutique et sans effet physiologique bien spécial. La formule chimique de ces

terpènes est celle de l'essence de thérébentine et il n'y a pas lieu de leur attribuer d'autres propriétés que celles de cet hydrocarbure.

L'*Anéthol* est donc le ***principe actif*** des essences d'anis, badiane et fenouil et toutes les propriétés curatives attribuées à l'anis doivent être rapportées à l'*Anéthol*.

L'anéthol, comme le démontre sa formule de constitution

$$C^6H^4 \begin{cases} CH = CH - CH^3 \\ OCH^3 \end{cases}$$

est antiseptique par son groupe aromatique et analgésique, par son groupe oxyméthylique, ce qui justifie la bonne opinion qu'on peut avoir de lui et ne motive aucunement les accusations qu'on porte contre lui : c'est, dit-on, le plus nuisible de l'apéritif absinthe, c'est un stupéfiant qui amène la dépression générale des forces, l'incohérence des idées... Nous ne voyons pas pourquoi l'anéthol est, dans l'anisette, un stomachique renommé depuis des siècles, dans l'anisado, cher aux Américains du Sud, un fébrifuge actif, et dans l'absinthe un poison violent! Nous croyons qu'il vaut bien mieux incriminer les autres essences composant l'absinthe et l'absinthe elle-même (dont la cétone (*Thuyone*) est considérée comme toxique depuis longtemps), et qui ne peut plus être vendue que sur ordonnance et par un pharmacien au même titre que les alcaloïdes.

MM. Varenne, J. Roussel et Godefroy qui ont fait les plus importantes recherches, à notre connaissance, sur l'anéthol, concluent que malgré les doses massives employées sur des animaux, l'*anéthol* s'est refusé à être toxique et a même guéri incidemment une chienne d'une gastrite dont elle souffrait.

Déjà le docteur *Dalou* avait déclaré n'avoir pu obtenir ni secousses, ni attaques, par des ingestions considérables d'anis ou d'anéthol (3 gr. d'anéthol par kilogramme d'animal et par jour soit, pour un homme de 70 kil., plus de 200 gr. d'anéthol représentant 1.300 litres d'anisette ou 130 litres d'absinthe).

Il semble que de toutes les imputations dont on l'accable, à la chambre des députés notamment, la principale soit son nom chimique « anéthol », qui le distingue par trop des produits naturels et qui le fait inconsciemment considérer comme un produit chimique n'ayant rien de commun avec les plantes ! ! A tel point qu'à la tribune même on a parlé de la possibilité de déterminer la quantité ou la présence de produits chimiques dans une absinthe à propos de la réaction de Varenne pour la caractérisation de l'anéthol (analyse qui, du reste, ne donne aucun résultat pratique). Il serait bon qu'on vulgarise les notions de chimie relative aux produits synthétiques et aux constituants chimiquement purs des essences qu'on englobe généralement dans une réprobation universelle.

Evidemment, nous ne prétendons pas que tous les produits aromatiques sont excellents pour la santé publique, mais nous constatons l'influence prépondérante des apparences sur l'esprit de la foule ignorante, qui préfère souvent ingérer des produits toxiques, parce qu'ils sont naturels (éthers des eaux-de-vie de marc, par exemple), plutôt que des produits inoffensifs, sinon bienfaisants, parce que leur nom rappelle des produits chimiques réputés dangereux !

J. PIOT.
Ingénieur-chimiste.



LES ESSENCES NOUVELLES



Essence d'Encens " Olibanol "

(suite)

Lors du second fractionnement, la dernière fraction passa presque complètement sous 17 m/m de 205 à 212°.

Pour la rectification, on essaya de former un acétate de l'alcool sesquiterpénique dont on supposait la présence.

Toutefois, l'alcool acétylisé qui avait une teneur en éther de 81,5 ne pouvait pas être distillé sans décomposition sous 16 m/m de pression, mais il donnait naissance à de l'acide acétique. On cessa donc la rectification et l'on passa à l'analyse de la fraction principale de Kp 17 = 205 à 212.

0,2343 gr. Substance 0,7206 g CO^2 0.2468 g. H^2O.

$$C^{26}H^{44}O \begin{cases} \text{Calculé : C 83.88 H 11,93.} \\ \text{Trouvé : C 83.88 H 11,81.} \end{cases}$$

La combinaison $C^{26}H^{44}O$ donna une essence jaune sirupeuse d'une agréable odeur d'encens. L'odeur de l'acétate est beaucoup plus forte.

$$D\ 20° = 9570\quad aD = -65,05°$$

Parmi les alcools de la formule $C^nH^{2n-8}O$, on ne mentionne dans la littérature que l'alcool du bois ***Erythroxilon monogynum Roxb.***, il possède la composition $C^{20}H^{32}O$, mais il est solide (point de fusion 117/118°) tandis que le nouvel alcool, que nous appelons ***Olibanol***,

ne pouvait pas être solidifié même dans le mélange réfrigérant.

D'autres recherches seront faites dans mon laboratoire pour trouver la constitution de cet alcool.

Essence de Feuilles de Bouleau

J'ai distillé cette essence pour la première fois en 1904 et je viens de faire un second essai qui a donné des résultats différents du premier. Comme dans les deux cas il s'agissait des feuilles de Bétula Alba, je ne puis expliquer la différence des résultats que parce que les feuilles ont été recueillies en divers endroits et à diverses saisons.

Dans l'essai actuel de distillation, j'ai obtenu un rendement de 0,04 %. L'essence de feuilles de bouleau ainsi obtenue est de couleur jaune et se solidifie à la température de la chambre; $D^{60°}$ = 0,8683 ; point d'acide 30 ; point de saponification = 111 ; point d'éther 81 ; elle est insoluble dans l'alcool à 96 %; dans l'alcool chaud on a pu obtenir des lamelles d'une parafine du point de fusion 49,5 à 50°.

Avec la première distillation en 1904 on a obtenu 0,049 % d'une huile vert d'olive, avec d'abondants précipités cristallins. Cette essence était complètement liquide à 35°. La densité à cette température était de 0,9074 ; point d'acide 99; point de saponification 149,7. Dans une solution alcoolique à 10 % l'essence ne présentait pas d'activité optique.

Essence d'Ecorce de Bouleau

J'ai obtenu, avec l'écorce de bouleau (*B. alba*) une essence dont l'élément principal consistait en un sesquiterpène, qui, par suite de son peu de densité semblait appartenir aux sesquiterpènes monocycliques ou peut-être bicycliques.

Je vais maintenant donner une comparaison des résultats obtenus avec les essences fraîchement distillées :

	1907	1908
D^{22} ou D^{20}	0.8953	0.9003
αD	Indéterminable par suite de l'opacité	— 12.08°
Indice d'acide	13.3	6.1
Indice de saponification	24.8	20.5
Indice d'éther	11.5	11.4
Indice d'éther après acétylisation	56.9	36.5
Solubilité dans l'alcool à 96 degrés	—	1 : 15 — 19

L'essence fabriquée en dernier lieu a donc une teneur moins forte en acides (acide palmitique), en éthers et en alcools libres. Le sesquiterpène, après plusieurs distillations sur la soude bouillait à une pression de 744 m/m à 255—256°.

Ses constantes, comparées à celles précédemment trouvées étaient :

	1907	1908
$D^{21,5}$ relativement D^{20}	0.8839	0.8844
αD	2.05°	— 0.5°

Le sesquiterpène ainsi isolé était incolore, et à odeur faible. La solution acétique donnait avec le brome une coloration rouge cerise.

Après avoir essayé en vain d'obtenir avec l'acide chlorhydrique un produit de réaction solide, nous eûmes recours au procédé suivant qui permit de se rendre compte du degré d'affinité de la molécule vis-à-vis de l'halogène hydrogéné.

10.31 grammes du sesquiterpène furent placés dans une capsule avec 30 grammes d'éther absolu et saturés d'acide chlorhydrique sec sous un fort refroidissement. Après un séjour de huit jours dans le dessicateur au-dessus de barres de potasse, on réchauffa au bain-marie jusqu'à constance du poids. L'augmentation du poids du sesquiterpène était de 1.87 grammes.

Pour $C^{15} H^{24} H Cl$ { trouvé H Cl 15,17 % ; calculé H Cl 15,35 % }

ce qui indique une conformité satisfaisante pour l'affinité d'une molécule d'acide chlorhydrique avec le sesquiterpène.

Si l'on compare la densité du sesquiterpène d'essence d'écorce de bouleau avec les densités des sesquiterpènes tricycliques, bicycliques et monocycliques admis selon Semmler. (Les huiles essentielles, II, 529), donnant les valeurs moyennes 0.93—0.94 ; 0.90 et 0.87, la densité de 0.88 observée dans le sesquiterpène correspond à la densité bicyclique doublement non saturée.

On connait des cas dans lesquels une double liaison avec l'halogène et l'halogène hydrogéné présentait des caractères de non saturation. Il suffit de se rappeler la manière dont se comporte le phellandrène vis-à-vis du brôme (Semmler vol. 36, 1753) et le zingiberène monocyclique triple non-saturé vis-à-vis de l'acide chlorhydrique (Kremers et Schreiner, *Pharm. Arch.* 4, 161). Il est également très vraisemblable, que l'on ait à faire ici à un système de double liaison conjuguée.

L'hydro-chlorure liquide était de coloration foncée et sa densité à 20° était de 0.9753.

8 grammes de cet hydrochlorure furent mis en ébullition pendant une demi-heure avec 8 grammes d'acétate de soude et 32 grammes d'acide acétique glacial, le produit de réaction, lavé à l'eau, fut extrait par l'éther.

Point d'ébullition	747	258—260°
D^{20}		0.8898

Il ne contenait pas d'halogène; toutefois l'analyse démontrera un peu d'impuretés.

0.1401 grammes de substance : 0.4040 grammes CO^2; 0.1521 grammes H^2O.

$C^{15}H^{24}$ { trouvé C 88.23 H 11.77 ; calculé C 86.43 H 12.17 }

Essence de Feuilles de Laurier

J'ai recommencé à en fabriquer avec les feuilles de lauriers récoltés en 1907. Les feuilles

que j'ai traitées sont les feuilles fraîches écôtées, de couleur verte. Elles donnaient un rendement de 2,32 %. La densité de l'essence de laurier fraîche est de 0,9361 ; sa rotation optique est de $\alpha_D = -15,95°$.

Par mon traitement spécial de l'essence ordinaire de feuilles de laurier, j'obtiens une essence déterpénée qui n'a qu'un débit limité, mais très assuré ; Les terpènes isolées consistent en pinène presque pure et principalement en pinène-*l*. Par contre, il est vraisemblable qu'il s'y trouve aussi des phellandrènes, mais la chose n'est pas absolument démontrée, car la quantité de substance blanche, fondant à 104 ou 106°, était trop minime et il n'a pas été possible de recommencer la cristallisation.

Essence de Bois de Gayac

L'huile essentielle du bois de la Bulnesia Sarmenti Lor., appartenant à l'ordre des zygophyllacées appelé dans son pays d'origine « Palo Balsamo », a été introduite dans le commerce par moi, pour la première fois, en 1892 (voir mon rapport d'avril 1892). Depuis lors, on a publié diverses études sur cette essence. Entre autres Wallach (Ar. 279, 395), ainsi que Gadamer et Amenomija (Ar. 241, 22) se sont occupés de l'élément principal cristallin de l'essence, le Guajol, qui semble être identique avec le Gonystylol, obtenu du bois de Gonystylus Miquenianus T. B., par Eyken (Rec. trav. chim. Pays-Bas, 25, 44) et par Boorsma (Bul. de Départ. de l'agriculture aux Indes Néerlandaises, 1907). Pour autres détails. voir Semmler, les huiles essentielles, III, 237.

La densité de l'essence à l'état de fusion est de 0.9835 à 20°; elle se rapproche donc de celle de l'essence de Bois de Santal.

Indice d'acide, 0.0; indice d'éther 3.5; indice d'éther après acétylisation 106,7.

Il en résulte donc une teneur en $C^{15}H^{26}O$ de 45.98 %.

Sous 13 m/m de pression il distille 86 % de l'essence entre 154 et 157°; il en résulte que la moitié seulement de l'alcool était transformé en acétate. Si ce caractère qui correspond à celui du terpinéol de $F^{35}°$ (Δ^1 p. menthenol [8]), plaide en faveur de la nature tertiaire du guajol, sa manière de se comporter vis-à-vis de l'anhydride phtalique, y répond également.

2.05 grammes d'essence chauffés pendant deux heures au bain-marie avec 2 grammes d'anhydride phtalique et 2cm³ de benzène, puis mélangés à 60cm³ de lessive de soude demi-normale, exigeaient 5,4cm³ d'acide chlorhydrique demi-normal correspondant à une teneur de 5,04 % d'un alcool de la formule $C^{15}H^{26}O$.

Tandis que Wallach et Gadamer entre autres, avaient entrepris la séparation de l'eau du guajol avec l'anhydride phosphorique et le chlorure de zinc ou le bi-sulfate de potasse, nous avons employé l'acide formique.

30 grammes de guajol rectifié par distillation furent chauffés pendant une heure au bain-marie avec 90 grammes d'acide formique anhydrique. Le liquide fut d'abord rouge-brique, puis violet. On le dilua ensuite avec de l'eau puis on le mélangea avec de l'éther et l'acide de la solution éthérique fut neutralisé par une solution sodique. Après évaporation de l'éther, 12,3 grammes soit 41 % du guajol employé passèrent entre 135 et 138° à une pression de 14 m/m.

Les vapeurs étaient incolores; le guajène à l'état liquide, était vert-clair. $D_{20} = 0.9182$.

Wallach a trouvé pour le guajène : Point d'éb.$_{13}$ = 124 à 128°; $D_{20} = 0.910$ tandis que Gadamer et Amenomija ont trouvé : Point d'éb.$_9$ = 123 à 124°; $D_{20}/_4 = 7.9085$.

L'absorption d'acide chlorhydrique n'a donné aucun résultat clair. 7.12 grammes de sesquiterpène ont absorbé 0 gr. 46 H Cl (en ce qui concerne cette méthode, comparez avec l'essence d'écorce de bouleau dans mon Bulletin d'octobre 1908).

Il se produisit ainsi une absorption de 6.06 % d'acide chlorhydrique; calculée pour une molécule 15.17 %. Cette réaction plaide en faveur de la nature non uniforme de la guajène. Il est vraisemblable que l'acide formique a produit une inversion partielle, ce qui nous permet de considérer le guajène comme un mélange de sesquiterpènes.

Le guajol présente une réaction caractéristique aux agents oxydants tels que le permanganate de potasse.

10 grammes de guajol furent mis en suspension dans 1.000cm³ d'eau et il fut ajouté 15 grammes de permanganate de potasse. Il ne se produisit pas de réaction à froid; ce n'est que par l'échauffement au bain-marie et plus rapidement, par l'ébullition que la coloration du permanganate de potasse disparut. La solution incolore fut filtrée du dépôt brunâtre, puis lavée avec de l'éther et concentrée au bain-marie. Par l'acidification, des flocons blancs se précipitèrent. Le liquide surnageant se colora graduellement en rouge foncé. En arrêtant la réaction acide par quelques gouttes de lessive de soude, la coloration disparut, pour reparaître par l'acidification.

Le colorant se comporte donc comme un indicateur. Par l'addition d'alcool la coloratiou rouge foncé passa au violet. Le colorant en lequel semble se transformer le précipité blanc primitif, se dissout dans l'éther après l'évaporation duquel il persiste sous forme de masse brune. Nous continuons cette étude.

Heinrich HAENSEL.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.



Extrait de la Loi de Finances 1907

Relatif au Commerce de l'Essence d'Absinthe

Art. 15. — Une surtaxe de 40 francs par hectolitre d'alcool pur, est établie en addition au droit général de consommation sur les absinthes et similaires, sur les bitters et sur toutes les boissons apéritives autres qu'à base de vin. La perception de cette surtaxe sera effectuée sur un minimum de 55° pour les absinthes et similaires.

Art. 16. — L'art. 4 de la loi du 26 mars 1872, est ainsi complétée :

Un décret rendu sur l'avis du Comité consultatif des Arts et Manufactures, déterminera la teneur maximum en essence d'absinthe et la teneur globale en essences de toutes sortes que peuvent renfermer les absinthes et similaires, livrables à la consommation. Tout produit renfermant de l'essence d'absinthe ou ayant une teneur supérieure à l'un ou à l'autre des maxima fixés en vertu du § précédent, sera soumis aux dispositions dudit article.

(L'art. 4, loi du 26 mars 1872, est ainsi conçu : La préparation concentrée, connue sous le nom d'essence d'absinthe, ne sera plus fabriquée et vendue qu'à titre de substance médicamenteuse. Le commerce de la dite essence et sa vente **par les Pharmaciens**, s'effectueront conformément aux prescriptions des titres I et II de l'Ordonnance royale du 20 octobre 1846).

Art. 17. — La fabrication de l'essence d'absinthe et des produits assimilés par le dernier § de l'article précédent et des produits susceptibles de les suppléer, ne peut avoir lieu que dans des établissements soumis à la surveillance permanente du service des Contributions indirectes. Les **Pharmaciens** et autres détenteurs, sont comptables des quantités qu'ils reçoivent. Un décret déterminera les obligations des fabricants et de tous les détenteurs **autres** que les **Pharmaciens**.

Aucune quantité de ces produits ne pourra circuler... que dans des caisses, boîtes ou flacons numérotés, revêtus du plomb de la régie qui devra être présenté intact à l'arrivée et accompagné d'un acquit à caution... Cette disposition est applicable aux produits importés.

Est interdit l'emploi de tout produit chimique pour suppléer aux essences naturelles.

Art. 18. — Les contraventions aux dispositions de l'article qui précède, seront punies de la confiscation des objets saisis, d'une amende de 500 à 5.000 francs par kilogramme d'essence mise en circulation et du payement du quintuple du droit fraudé ou compromis, à raison de 500 francs par kilogramme d'essence mise en circulation, détournée ou fabriquée en fraude, ou de produits chimiques destinés à suppléer aux essences naturelles et dont la présence sera constatée dans les absinthes.

⁂

DÉCRET portant règlement d'administration publique pour l'organisation de l'inspection des pharmacies, des dépôts de médicaments tenus par les médecins et les vétérinaires, des magasins de droguerie, des dépôts d'eaux minérales et généralement de tous les lieux où sont fabriqués ou mis en vente des produits médicamenteux ou hygiéniques.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport des ministres de l'agriculture, de l'instruction publique et des beaux-arts, de la justice, de l'intérieur, des finances, du commerce et de l'industrie ;

Vu la loi du 21 germinal an XI, contenant organisation des Ecoles de pharmacie, modifiée par la loi du 25 juin 1908, notamment l'article 30 ainsi conçu :

« Un règlement d'administration publique désignera les autorités qualifiées pour effectuer les inspections et visites spéciales prévues à l'article 29 ci-dessus et précisera les pouvoirs qui leur sont conférés par ledit article.

« L'inspection des officines de pharmaciens et des dépôts de médicaments tenus par les médecins et les vétérinaires ne pourra être confiée qu'à des agents pourvus du diplôme de pharmaciens » ;

Vu l'arrêté du 25 thermidor an XI, contenant règlement sur les Ecoles de pharmacie ;

Vu le décret du 23 mars 1859, relatif à l'inspection des officines des pharmaciens et des *magasins des droguistes ;*

Vu l'ordonnance royale du 18 juin 1823, portant règlement sur la police des eaux minérales ;

Vu le décret du 9 mai 1887, relatif à l'inspection des fabriques et dépôts d'eaux minérales, eaux de Seltz et eaux gazeuses ;

Vu les décrets des 16 septembre 1893 et 3 juillet 1907, relatifs à l'inspection des fabriques et dépôts d'eaux minérales du département de la Seine ;

Vu le décret du 17 octobre 1906, relatif au rattachement au ministère de l'agriculture du service d'inspection des *pharmacies*, *drogueries*, *herboristeries*, épiceries, fabriques ou dépôts d'eaux minérales, artificielles ou naturelles ;

Le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE

Article premier. — Le service chargé de l'inspection prescrite par l'article 29 de la loi du 21 germinal an XI, modifiée par la loi du 25 juin 1908, ainsi que de la recherche et de la constatation des infractions à la loi du 1er août 1905, en ce qui concerne les substances médicamenteuses, est organisé par région, sous l'autorité du ministre de l'agriculture et du ministre de l'instruction publique, sur les propositions :

Des directeurs des Ecoles supérieures de pharmacie ;

Des doyens des Facultés mixtes de médecine et pharmacie ;

Des directeurs des Ecoles de plein exercice de médecine et de pharmacie ;

Des directeurs des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

Un arrêté pris de concert par le ministre de l'agriculture et le ministre de l'instruction publique détermine la région dans laquelle chacune de ces Ecoles ou Facultés doit procéder à cette organisation.

(à suivre).



BIBLIOGRAPHIE

S. Piesse

Chimie des Parfums et Composition des Essences

Nouvelle édition, 1 vol. in-16

Chez J.-B. Baillière, Paris 1909

Le livre de M. Piesse est l'œuvre d'un praticien éclairé ; à ce titre, il est d'une utilité certaine pour les parfumeurs auxquels il donnera d'utiles conseils pour leur fabrication. Ses éditions anciennes avaient vieilli parce qu'elles n'étaient plus au courant des découvertes récentes de la chimie ; la troisième partie de l'édition nouvelle contient l'exposé complet des progrès réalisés au cours des dernières années. On voudrait voir pourtant une place plus large accordée aux méthodes de déterpénation qui ont bouleversé et, par certains côtés, rénové l'industrie des parfums. Les chapitres qui traitent des produits synthétiques sont clairs ; mais on leur souhaiterait peut-être plus d'ampleur. Quoiqu'il en soit, le livre est à lire et à placer dans la bibliothèque du laboratoire, mieux encore sur la table de travail.

F. M.

Extrait de la Table des Matières :

PREMIÈRE PARTIE

2e PARTIE

Les Parfums Naturels

3e PARTIE

Parfums Artificiels

4e PARTIE

Georges Bouchard

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES MATIÈRES GRASSES

1 vol. in-8, chez Dunod et Pinat. Paris 1909

L'analyse rigoureuse des matières grasses est considérée comme très compliquée par beaucoup d'industriels. Aussi, se contentent-ils généralement, en pratique, d'appréciations basées sur des habitudes, mais nullement contrôlées par la science. Un ensemble de procédés permettant de déterminer approximativement au moins, la composition des matières grasses par des méthodes qui ne soient ni trop longues, ni trop incertaines, peut seul remédier à cet état de choses regrettable.

M. Georges Bouchard a facilité beaucoup ces recherches en mettant de l'ordre dans les méthodes proposées pour l'analyse des matières grasses, en étudiant et en exposant dans son ouvrage celles qui donnent ces résultats dignes de confiance. F. M.

L'INDUSTRIE DES PARFUMS

d'après les théories de la chimie Moderne par M. Otto, docteur ès-sciences, chevalier de la Légion d'honneur, ancien attaché au laboratoire des recherches de la Sorbonne.

Grand in-8o de VII, 546 pages avec 82 figures, broché 22,50 ; carton, 24 francs., chez H. Dunot et E. Pinat, Editeurs, 49, quai des Grands-Augustins, Paris.

Livres reçus :

Durvelle : *La fabrication des Essences et des Parfums.* — 1 vol. in-8. Nouvelle édition. Paris, chez Desforges.

Il sera rendu compte de ce volume dans notre prochain numéro.



LISTE DE BREVETS ET ADDITIONS DÉLIVRÉS EN FRANCE

du 21 Octobre au 15 Novembre 1908

No 393.365 Egerter. — Lavabo à fonctionnement automatique avec des liquides désinfectants.

No 393.343 Leathers et Taylor. — Appareil de désinfection ou de désodorisation.

No 393.366 Egerter. — Liquides désinfectants pour un lavabo à fonctionnement automatique.

No 393.442. — Wessels de Frise. — Stérilisateur domestique par l'Ozone.

No 9.690/384.211. — L. de Nys et Cie. — Addition au brevet pour Vaporisateur.

No 393.350 Société Poulain et Steer. — Dispositif de cachet-garantie d'authenticité pour bouteilles, flacons et autres récipients analogues.

No 393.362 Leinbrock. — Dispositif destiné à la fermeture des flacons, bouteilles et autres récipients.

No 393.429 Mme Vve Marty. — Fermeture hermétique de bocal.

No 393.489 Société Barris frères et Cerveaux. — Machine à appliquer la paraffine sur les bouchons.

(*à suivre*).

Bureau des Brevets d'invention : **Y. RABILLOUD et FILS**, ingénieurs-conseils, **10, Cours Morand, Lyon.**



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

RÉDACTEUR EN CHEF : FRANCIS MARRE

Expert-Chimiste près la Cour d'Appel de Paris et les Tribunaux de la Seine

SOMMAIRE DU N° 2

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION A

M. Francis MARRE, Rue de Chaillot, 30, PARIS (XVIe)

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Pour tout ce qui concerne l'Administration, écrire aux Bureaux du Journal :

GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 5 francs ; ETRANGER : 6 francs

Le Numéro : 0,40 Centimes

LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PRIX DE LA PUBLICITÉ :

La ligne (ou espace équivalent) : **1 fr. 25.**

Prix spéciaux pour traités semestriels ou annuels.

ABONNEMENT

La **PARFUMERIE MODERNE** devant être envoyée annuellement à 60.000 lecteurs, à titre de propagande, nous prions nos lecteurs qui s'y intéressent particulièrement et désirent la recevoir régulièrement, de nous envoyer le montant de leur abonnement (5 fr. par an).

BULLETIN D'ABONNEMENT

Monsieur le Directeur de la **PARFUMERIE MODERNE,**
19, Rue Camille, LYON

Veuillez m'envoyer régulièrement votre Revue Mensuelle.

Je vous remets inclus la somme de CINQ FRANCS, montant de mon abonnement annuel (timbres poste ou mandat).

M (profession)

demeurant à *rue*

SIGNATURE :

N° 2. 15 Février. **SUPPLÉMENT**

Elections Senatoriales du 3 Janvier 1909

Lors du renouvellement partiel du Sénat, qui vient d'avoir lieu, ont été élus ou réélus :

MM. CÉZAR-DUVAL, sénateur de la Haute-Savoie.
GENOUX-PRACHÉE, sénateur de la Haute-Saône.
M. le Professeur CAZENEUVE, sénateur du Rhône.
M. le Professeur BEAUVISAGE, sénateur du Rhône.

Nous leur adressons nos respectueuses félicitations.

EXPOSITION DE NANCY

Une exposition internationale aura lieu à Nancy de mai à novembre 1909. Signalons à nos confrères les :

Classe 42. — Industries chimiques.
Classe 45. — Arts pharmaceutiques et Parfumerie.
Classe 69. — Hygiène.

La galerie affectée au groupement ci-dessus est une des mieux situées dans la galerie centrale à gauche de la salle des fêtes.



DÉCRET portant règlement d'administration publique pour l'organisation de l'inspection des pharmacies, des dépôts de médicaments tenus par les médecins et les vétérinaires, des magasins de droguerie, des dépôts d'eaux minérales et généralement de tous les lieux où sont fabriqués ou mis en vente des produits médicamenteux ou hygiéniques.

(SUITE)

Le fonctionnement du service d'inspection est assuré, sous l'autorité du ministre de l'agriculture, par le préfet pour chacun des départements constituant la région ; à Paris et dans le ressort de la préfecture de police, par le préfet de police.

ART 2. — L'inspection prescrite par la loi du 21 germinal an XI et la recherche des infractions à la loi de 1905 ne peuvent être confiées, pour les officines des pharmaciens et les dépôts de médicaments tenus par les médecins et les vétérinaires, qu'à des inspecteurs munis du diplôme de pharmacien.

Ces inspecteurs ont seuls qualité, réserve faite des pouvoirs appartenant aux officiers de police judiciaire, pour opérer les prélèvements dans lesdites officines et dépôts de médicaments.

Les prélèvements portent tant sur les préparations officinales et produits pharmaceutiques que sur les préparations faites en vertu d'ordonnances médicales.

ART. 3. — Les inspecteurs sont nommés et commissionnés par les préfets sur la proposition des directeurs des Ecoles supérieures de pharmacie, des doyens des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie, des directeurs des Ecoles de plein exercice de médecine et de pharmacie, des directeurs des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie de la région.

Leurs rapports d'inspection sont adressés aux directeurs ou doyens de la région, Ceux-ci les transmettent aux préfets avec les observations et propositions qu'ils jugent nécessaires,

ART. 4. — Les inspecteurs peuvent se faire assister dans leurs visites par les commissaires de police, ou à leur défaut, par les maires ou adjoints,

Ils peuvent, en outre, requérir ces mêmes officiers de police judiciaire d'effectuer certains prélèvements dans les officines des pharmaciens et dans les dépôts de médicaments tenus par les médecins et les vétérinaires.

ART. 5. — Pour tous les établissement *autres* que les officines des pharmaciens et dépôts de médicaments tenus par les médecins et les vétérinaires, la visite prescrite par l'article 29 de la loi du 21 germinal an XI et la recherche de la constatation des fraudes et falsifications en matière médicamenteuse peuvent être confiées à des inspecteurs adjoints choisis et commissionnés par les préfets. L'arrêté de nomination détermine, pour chacun de ces agents, la circonscription dans laquelle il a qualité pour exercer cette double fonction.

Les inspecteurs adjoints adressent leurs rapports au préfet. Ils sont tenus de lui signaler les établissements qui leur auront paru nécessiter une visite spéciale par un inspecteur. Le préfet transmet sans délai ces avis à l'un des inspecteurs, ainsi qu'au doyen ou directeur de la région.

Même en dehors du cas prévu au paragraphe précédent, les inspecteurs ont le droit d'opérer eux-mêmes, lorsqu'ils le jugent nécessaire, la visite des établissements visés au présent article.

ART. 6. — Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 25 thermidor an XI, des décrets des 23 mars 1859, 9 mai 1887, 16 septembre 1893, 3 juillet 1907, en ce qu'elles ont de contraire au présent décret.

ART. 7. — Le ministre de l'agriculture, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, le ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et le ministre du commerce et de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 5 août 1908.

A. FALLIÈRES.

DÉCRET fixant la procédure relative aux prélèvements, aux saisies et aux analyses des substances médicamenteuses, ainsi qu'à l'expertise contradictoire.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport des ministres de l'agriculture, de l'instruction publique, de la justice, de l'intérieur, des finances, du commerce et de l'industrie;

Vu la loi du 21 germinal an XI, contenant organisation des Ecoles de pharmacie, modifiée par la loi du 25 juin 1908, notamment l'article 31 ainsi conçu :

« Un règlement d'administration publique déterminera les règles de procédure applicables aux substances médicamenteuses *et hygiéniques* en ce qui concerne les prélèvements d'échantillons, les analyses, expertises et saisies nécessaires à l'exécution de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes »;

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes et falsifications, en tant qu'elle s'applique aux substances médicamenteuses ;

Vu le décret du 5 août 1908, désignant les autorités qualifiées pour assurer l'application des lois et règlements sur l'exercice de la pharmacie et sur la répression des fraudes en matière médicamenteuse;

Vu le décret du 31 juillet 1906, réglementant les prélèvements, analyses et expertises en ce qui concerne les boissons, denrées alimentaires et produits agricoles;

Le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

TITRE PREMIER

Formalités applicables aux prélèvements de substances médicamenteuses

ARTICLE PREMIER. — Les inspecteurs et inspecteurs adjoints qualifiés aux termes du décret du 5 août 1908 pour assurer l'application des lois et règlements sur

l'exercice de la pharmacie et de la répression des fraudes en matière médicamenteuse peuvent, concurremment avec tous officiers de police judiciaire et dans les limites de compétence fixées au dit décret, opérer d'office des prélèvements d'échantillons dans les officines, laboratoires et leurs dépendances, magasins, boutiques, ateliers, voitures servant au commerce, ainsi que dans les entrepôts, dans les gares et ports de départ et d'arrivée.

Les administrations publiques sont tenues de fournir aux agents ci-dessus désignés tous les éléments d'information nécessaires à l'exécution de la loi du 1er août 1905.

Les entrepreneurs de transport sont tenus de n'apporter aucun obstacle aux réquisitions pour prises d'échantillons et de représenter les titres de mouvement, lettres de voiture, récépissés, connaissements et déclarations dont ils sont détenteurs.

Art. 2. — Sauf les exceptions prévues aux articles 3, 4 et 5 ci-après, les formalités prescrites par les articles 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du décret du 31 juillet 1906 pour les prélèvements d'échantillons, la rédaction des procès-verbaux, l'apposition des scellés, la délivrance des récépissés, l'envoi des échantillons et procès-verbaux, sont applicables aux opérations effectués par les inspecteurs et inspecteurs adjoints en ce qui concerne les substances médicamenteuses.

Art. 3. — Lorsque, en raison de la qualité ou de la quantité d'un produit pharmaceutique ou d'une préparation médicinale, la division en quatre échantillons est impossible, l'agent qui effectue le prélèvement place sous scellés, en un échantillon unique, la totalité du produit ou de la préparation.

Par dérogation à l'article 10 du décret du 31 juillet 1906, il transmet ce scellé dans les vingt-quatre heures, avec son procès-verbal et toutes pièces utiles, au procureur de la République.

Copie du procès-verbal est adressée au préfet, ainsi qu'au directeur d'Ecole ou au doyen de Faculté compétent aux termes de l'article 1er du décret du 5 août 1908.

Art. 4. — Lorsqu'un inspecteur, usant de la faculté que prévoit l'article 4 du décret du 5 août 1908, a requis un officier de police judiciaire, d'effectuer un prélèvement de produit pharmaceutique ou de préparation médicinale, le produit prélevé est placé sous scellé en un échantillon unique. Ce scellé, ainsi que le procès-verbal, est adressé, dans les vingt-quatre heures, par l'agent verbalisateur à l'inspecteur qui a signé la réquisition.

Art. 5. — Si le produit sous scellé peut être divisé en quatre échantillons, l'inspecteur procède à cette opération en présence du vendeur et du détenteur, ou lui dûment appelé ou représenté, scelle les quatre échantillons et les transmet au préfet, en se conformant à l'article 10 du décret du 31 juillet 1906.

Si le produit n'est pas divisible en 4 échantillons, l'inspecteur transmet le scellé primitif au procureur de la République, comme il est prescrit à l'article 3 ci-dessus.

Titre II

Analyse des echantillons prélevés

Art. 6. — Il est constitué, dans la Commission technique permanente établie par l'article 3 du décret du 31 juillet 1906 près des ministres de l'agriculture et du commerce et de l'industrie, une section de pharmacie, sous la présidence du directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris. Cette section est obligatoirement consultée sur les questions d'ordre scientifique relatives à l'application du présent décret.

Art. 7. — L'analyse des échantillons prélevés est confiée aux laboratoires organisés à cet effet dans les Ecoles supérieures de pharmacie, Facultés et Ecoles mixtes de médecine et de pharmacie, par les directeurs ou doyens de ces Ecoles ou Facultés, en vertu de décisions prises de concert par les ministres de l'agriculture et de l'instruction publique, après avis de la section de pharmacie de la Commission technique permanente.

Ces analyses sont, à la fois, d'ordre qualificatif et d'ordre quantitatif; l'examen comprend les recherches organoleptiques, physiques, chimiques, micrographiques, physiologiques et autres susceptibles de fournir des indications sur la pureté des produits, leur identité et leur composition.

Art. 8. — Des arrêtés pris de concert entre le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de l'Instruction Publique déterminent le ressort des laboratoires appelés à procéder à l'analyse des échantillons.

Art. 9. — Le résultat de l'analyse est consigné dans un rapport qui est adressé par le directeur ou doyen au préfet du département d'où provient l'échantillon, à Paris et dans le ressort de la préfecture de police, au préfet de police.

Art. 10. — Si le rapport ne révèle aucune fraude ou falsification, le préfet en avise sans délai l'intéressé.

Dans ce cas, si le remboursement des échantillons est demandé, il s'opère d'après la valeur réelle du produit aux frais de l'Etat, au moyen d'un mandat délivré par le préfet sur présentation du récépissé prévu à l'article 9 du décret du 31 juillet 1906.

Art. 11. — Dans le cas où le rapport signale une fraude ou falsification, le préfet transmet sans délai, le rapport au procureur de la République.

Il y joint le procès-verbal et les trois échantillons réservés.

Art. 12. — Tous les ans, le directeur ou doyen adresse au Ministre de l'Agriculture, un rapport sur le nombre des échantillons analysés et le résultat de leur analyse.

Titre III

Fonctionnement de l'expertise contradictoire

Art. 13. — Le Procureur de la République informe l'auteur présumé de la fraude qu'il est l'objet d'une poursuite. Il l'avise qu'il peut prendre communication des conclusions du laboratoire et qu'un délai de trois jours francs lui est imparti pour faire connaître s'il réclame l'expertise contradictoire prévue à l'article 12 de la loi du 1er août 1905.

Art. 14. — Si l'expertise contradictoire est demandée, il est procédé à la nomination de deux experts désignés, l'un par le juge d'instruction, l'autre par la personne contre laquelle l'instruction est ouverte. Celle-ci doit, dans la huitaine, faire connaître l'expert qu'elle a choisi. Toutefois, elle a le droit de renoncer à cette désignation et de s'en rapporter aux conclusions de l'expert désigné par le juge.

Les experts sont choisis sur les listes spéciales de chimistes experts dressées dans tous les ressorts par les tribunaux civils et les cours d'appel.

Ces experts doivent être pourvus du diplôme de pharmacien.

Art. 15. — Chaque expert est mis en possession d'un échantillon.

Le juge d'instruction donne communication aux experts des procès-verbaux de prélèvement, ainsi que des ordonnances médicales, factures, lettres de voiture, pièces de régie et, d'une façon générale, de tous les documents que la personne mise en cause a jugé utile de produire ou que le juge s'est fait remettre.

Aucune méthode officicielle n'est imposée aux experts. Ils opèrent à leur gré, ensemble ou séparément, chacun d'eux étant libre d'employer les procédés qui lui paraissent le mieux appropriés.

Leurs rapports sont déposés dans le délai fixé par l'ordonnance du juge.

Art. 16. — Si les experts sont en désaccord, ils désignent un tiers expert pour les départager. A défaut d'entente pour le choix de ce tiers expert, il est désigné par le président du tribunal civil.

Le tiers expert peut être choisi en dehors des listes officielles. Il peut n'être pas pourvu du diplôme de pharmacien.

Art. 17. — Dans le cas prévu à l'article 3 du présent décret, le procureur de la République notifie au vendeur ou détenteur que l'échantillon unique va être soumis à une expertise et l'informe qu'il a trois jours francs pour faire connaître s'il réclame l'expertise contradictoire.

Si l'expertise contradictoire est demandée, il est procédé, dans un délai fixé par le juge d'instruction, à la nomination simultanée tant des deux experts prévus è l'article 14 ci-dessus que du tiers expert prévu à l'article 16.

Ces trois experts procèdent ensemble à l'examen de l'échantillon unique.

Titre IV

Dispositions Générales

Art. 18. — Lorsque des poursuites sont décidées, s'il s'agit soit de médicaments à base de vin ou d'alcool, soit de saccharine ou de produits saccharinés, *soit d'essences ou préparations concentrées contenant de l'essence d'absinthe*, soit de toute autre substance tombant sous l'application d'une loi fiscale, le procureur de la République doit faire connaître au directeur des contributions indirectes ou à son représentant, dix jours au moins à l'avance, le jour et l'heure de l'audience à laquelle l'affaire sera appelée.

Art. 19. — Il n'est rien innové quant à la procédure suivie par l'administration des douanes et par l'administration des contributions indirectes pour la constatation et la poursuite de faits constituant à la fois une contravention fiscale et une infraction aux prescriptions de la loi du 1er août 1905.

Art. 20. — En cas de non-lieu ou d'acquittement, le remboursement de la valeur des échantillons s'effectue dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessus.

Art. 21. — Les dispositions du titre premier du présent décret réglant les formalités prescrites pour les prélèvements d'échantillons ne font pas obstacle à ce que l'existence d'une infraction à la loi du 1er août 1905 soit établie par toutes autres voies de droit.

Art. 22. — Il sera statué ultérieurement sur les conditions d'application de la loi du 1er août 1905 à l'Algérie et aux colonies, en ce qui concerne les substances médicamenteuses.

Art. 23. — Les ministres de l'Agriculture, de l'Instruction publique, de la Justice, de l'Intérieur, des Finances, du Commerce et de l'Industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 6 août 1908.

A. FALLIÈRES.

Articles du décret du 31 juillet 1906 qui sont visés par le précédent décret

DÉCRET DU 31 JUILLET 1906

Art. 5. — Tout prélèvement comporte quatre échantillons, l'un destiné au laboratoire pour analyse, les trois autres éventuellement destinés aux experts.

Art. 6. — Tout prélèvement donne lieu, séance tenante, à la rédaction, sur papier libre, d'un procès-verbal.

Ce procès-verbal doit porter les mentions suivantes :

1° Les noms, prénoms, qualité et résidence de l'agent verbalisateur ;

2° La date, l'heure et le lieu où le prélèvement a été effectué ;

3° Les nom, prénoms, profession, domicile ou résidence de la personne chez laquelle le prélèvement a été opéré. Si le prélèvement a lieu en cours de route, les noms et domiciles des personnes figurant sur les lettres de voiture ou connaissements comme expéditeurs ou destinataires ;

4° La signature de l'agent verbalisateur.

Le procès-verbal doit, en outre, contenir un exposé succinct des circonstances dans lesquelles le prélèvement a été opéré, relater les marques et etiquettes apposées sur les enveloppes ou récipients, l'importance du lot de marchandise échantillonnée, ainsi que toutes les indications jugées utiles pour etablir l'authenticité des échantillons prélevés et l'identité de la marchandise.

Le propriétaire ou détenteur de la marchandise, ou, le cas échéant, le représentant de l'entreprise de transport, peut, en outre, faire incérer au procès-verbal toutes les déclarations qu'il juge utiles. Il est invité à signer le procès-verbal ; en cas de refus, mention en est faite par l'agent verbalisateur.

Art. 7. — Les prélèvements doivent être effectués de telle sorte que les quatre échantillons soient autant que possible identique.

A cet effet, des arrêtés ministériels, pris de concert entre le ministre de l'agriculture et le ministre du commerce, de l'industrie et du travail, sur la proposition de la Commission permanente, déterminent, pour chaque produit ou marchandise, la quantité à prélever, les procédés à employer pour obtenir des échantillons homogènes, ainsi que les précautions à prendre pour le transport et la conservation de ces échantillons.

Art. 8. — Tout échantillon prélevé est mis sous scellés. Ces scellés sont appliqués sur une étiquette composée de deux parties, pouvant se séparer et être ultérieurement rapprochées, savoir :

1° Un talon, qui ne sera enlevé que par le chimiste au laboratoire après vérification du scellé. Ce talon ne doit porter que les indications suivantes : nature du produit, dénomination sous laquelle il est mis en vente, date du prélèvement et numéro sous lequel les échantillons sont enregistrés au moment de leur réception par le service administratif;

2° Un volant, qui porte ces mêmes mentions, mais où sont inscrits, en outre, le nom et adresse du propriétaire ou détenteur de la marchandise, ou, en cas de prélève-

ment en cours de route, ceux des expéditeurs et des destinataires.

Ce volant est signé par l'auteur du procès-verbal.

Art. 9. — Aussitôt après avoir scellé les échantillons, l'agent verbalisateur, s'il est en présence du propriétaire ou détenteur de la marchandise, doit le mettre en demeure de déclarer la valeur des échantillons prélevés.

Le procès verbal mentionne cette mise en demeure et la réponse qui a été faite.

Un récépissé détaché d'un livre à souche est remis au propriétaire ou détenteur de la marchandise. Il y est fait mention de la valeur déclarée.

En cas de prélèvement en cours de route, le représentant de l'entreprise de transport reçoit, pour sa décharge, un récépissé indiquant la nature et la quantité des marchandises prélevées.

Art. 10. — Le procès-verbal et les échantillons sont, dans les vingt-quatre heures, envoyés par l'agent verbalisateur à la préfecture du département où le prélèvement a été effectué et, à Paris ou dans le ressort de la préfecture de police, au préfet de police.

Toutefois, en vue de faciliter l'application de la loi, des décisions ministérielles pourront autoriser l'envoi des échantillons aux sous-préfectures ou à tout autre service administratif.

Le service administratif qui reçoit ce dépôt l'enregistre, inscrit le numéro d'entrée sur les deux parties de l'étiquette que porte chaque échantillon et, dans les vingt-quatre heures, transmet l'un de ces échantillons au laboratoire dans le ressort duquel le prélèvement a été effectué.

Le talon seul suit l'échantillon au laboratoire.

Le volant, préalablement détaché, est annexé au procès-verbal. Les trois autres échantillons sont conservés par la préfecture.

Toutefois, si la nature des denrées ou produits exige des mesures spéciales de conservation, les quatres échantillons sont envoyés au laboratoire, où ces mesures sont prises conformément aux arrêtés ministériels prévus à l'article 7. Dans ce cas les quatre volants sont détachés des talons et annexés au procès-verbal.



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES



Dentifrices. — Depuis bien longtemps, les Elixirs dentifrices que l'on trouve dans le commerce sont toujours composés d'une façon uniforme d'Anis, Menthe, Cannelle et Girofle. Les proportions varient, telle marque emploie en plus grande proportion l'anis ou le remplace par la badiane, telle autre ajoute quelques grammes d'essence de rose, etc., mais ce ne sont jamais que des variations autour d'un même thème.

Voici, par exemple, trois formules très appréciées, pour 10 litres d'alcool :

	I	II	III
Essences de :	—	—	—
Anis	30 gr.		20 gr.
Badiane	20 —	100 gr.	20 —
Menthe	100 —	80 —	100 —
Girofle	20 —	3 —	20 —
Cannelle	10 —		10 —
Roses	1 —	2 —	1 —

ajouter teinture de myrrhe, de cochenille, de benjoin, de salol, etc.

On emploie, selon les prix de revient ou les préférences, les essences de menthe Mitcham (Parcker ou Stella), Américaines (Meadow) et les essences déterpénées ou non, selon le degré de l'alcool à employer ou la finesse de l'élixir : les essences déterpénées sont douces et agréables au goût et n'ont pas la saveur brûlantes des essences ordinaires.

Les Allemands ont lancé les Dentifrices au Wintergreen (Salicylate de Méthyle) qui ont le goût que l'on devine et qui est incapable de plaire à des palais français, mais il existe nombre d'essences dont le pouvoir bactéricide est certain et qui donneraient des eaux pour le nettoyage des dents et les soins de la bouche aussi bonnes que les alcoolats de menthe ou d'anis.

Voici une composition fort agréable :

Essences de **Thym**, de **menthe** et d'**eucalyptus** (sans terpènes) parties égales (5 gr. du mélange par litre d'alcool 60°). Cette composition peut être modifiée selon le goût de chacun, la force de l'essence de menthe, et on peut substituer aux produits ci-dessus : thymol, menthol, eucalyptol.

En voici une autre tout à fait différente :

Essences de thym, romarin, sauge, mélisse, lavande, menthe, angélique, hysope, serpolet, parties égales, dose 1 à 2 gr. par litre d'alcool 80°.

Enfin un alcoolat à 5 gr. par litre d'un mélange d'essences déterpénées d'orange douce, citron, mandarine et bigarade, donne un élixir très agréable au goût et d'un pouvoir bactéricide puissant.

Il serait temps d'offrir au public des eaux dentifrices qui le changent réellement des produits vendus jusqu'ici, les matières premières à la disposition du praticien sont nombreuses et il est possible de créer des nouveautés dans cette série aussi bien que dans les parfums de fantaisie pour le mouchoir ou les eaux de toilette.



LES SYNDICATS DE PARFUMEURS SAVONNIERS



Lorsqu'une grande administration publique octroi, douane, régie, compagnie de chemins de fer — étudie l'innovation possible d'une mesure quelconque concernant le commerce de parfumerie, elle ne manque pas de consulter, tout au moins pour la forme, les groupements parisiens intéressés, et de provoquer sur elle leurs opinions motivées. Mais jamais l'idée, pourtant logique, ne lui vient de s'adresser dans le même but aux parfumeurs de province, sauf, bien entendu, à ceux qui habitent la région de Grasse, et qui sont, d'ailleurs, beaucoup plus des producteurs de matières premières que des manufacturiers. En fait, la Parfumerie parisienne paraît exister seule en France, alors qu'il est possible de compter plus de mille parfumeurs, savonniers et spécialistes établis en dehors de la capitale et de sa banlieue, et faisant ensemble un chiffre d'affaires imposant, tant à l'intérieur qu'à l'exportation.

***

C'est là un état de choses fâcheux à tous les égards.

Quand le Gouvernement menace l'industrie des parfums de quelqu'une de ces lois dont il est prodigue et dont il ne serait que trop disposé à l'accabler, les grands spécialistes parisiens mettent en jeu toute l'influence dont ils disposent et s'emploient de tous leurs efforts à écarter le danger, mais ils sont contraints d'agir seuls, privés de cet appui matériel et moral que donne la cohésion d'un grand nombre de protestataires.

C'est merveille vraiment qu'ils aient pu réussir quelquefois.

Lors de la première discussion de l'impôt sur les spécialités, on vit ce spectacle curieux de douze mille pharmaciens, réunis en fédérations et en syndicats puissants, se dressant comme un seul homme contre le projet funeste à leurs intérêts, et le faisant échouer sans grande peine, tandis que quelques parfumeurs, actifs mais isolés, avaient besoin de toute leur habileté et du concours heureux de circonstances favorables pour faire momentanément ajourner « l'impôt sur la propreté ».

Aujourd'hui, la loi sur les fraudes, les visites et les inspections opérées en vertu de la loi Cazeneuve, qui exposent beaucoup de spécialités à se voir considérés comme exerçant illégalement la pharmacie et à être, de ce chef, l'objet de poursuites correctionnelles ou d'actions civiles, le mouvement des pharmaciens qui, par leur entente et leur initiative réfléchie cherchent à prendre une place primordiale dans la fabrication des produits d'hygiène et de toilette, le projet de tarif douanier, enfin, susceptible de ruiner par contre-coup les commerces de luxe en général et la parfumerie en particulier, seraient autant de terrains sur lesquels les parfumeurs devraient porter leur attention consciente.

Pourquoi faut-il que la plupart d'entre eux semblent disposés à abandonner la lutte avant même de l'avoir entreprise ? Quelle belle œuvre, cependant, et quelle œuvre féconde pourrait accomplir une Fédération des Syndicats de Parfumeurs de province à laquelle les Syndicats parisiens seraient, sans nul doute, heureux de s'allier pour défendre de concert les intérêts généraux de notre corporation !

***

Elle aurait d'abord à réfuter ces mensonges inexcusables que certains députés aussi malintentionnés qu'ignorants, n'ont pas craint de proférer à la tribune de la Chambre, sans qu'aucune voix se soit élevée pour les confondre. Elle montrerait, avec évidence, que les parfumeurs modernes n'ont rien de commun avec ces charlatans, ces sorciers, ces exploiteurs de la crédulité humaine auxquels un Parlementaire s'est permis de les assimiler. Par là, elle rehausserait le prestige d'une profession qui a profité, plus que la pharmacie elle-même, des découvertes merveilleuses de la chimie contemporaine. Elle ferait, en même temps, acte de stricte justice en révélant au grand public combien la science actuelle doit de reconnaissance aux travaux de nos laboratoires.

***

Elle créerait ensuite un service technique d'analyse et de répression des fraudes appliqué aux achats de matières premières effectués par les adhérents syndiqués. C'est là un organisme dont le besoin s'impose, car il est peu de produits qui tentent autant que ceux dont nous servons l'habileté malfaisante des sophisticateurs. Leur prix élevé est la cause de leur adultération fréquente dont profitent quelques individus sans scrupules, au détriment de la masse honnête de nos collègues : il importe donc de garantir leur pureté et de moraliser leur commerce.

En même temps, elle organiserait un service juridique chargé d'étudier la limitation équitable des spécialités hygiéniques, des spécia

lités de toilette et des spécialités pharmaceutiques, de façon à éviter dans l'avenir tous les conflits possibles avec les pharmaciens. Cette limitation est rendue, dès maintenant, nécessaire par le désir qu'anime tous les intéressés, de ne porter atteinte à aucun intérêt respectable, de ne léser aucun des droits acquis, et de supprimer la cause de certains malentendus regrettables.

⁂

La Fédération des Syndicats aurait également à installer une école professionnelle de parfumerie et de savonnerie qui formerait des chimistes et des praticiens. Elle inviterait à visiter cette école l'ignorant qui fut rapporteur du budget à la Chambre, et quand celui-ci aurait vu quelles études y seraient faites, il regretterait amèrement d'avoir déclaré que notre industrie « n'a rien de commun avec la science » Il comprendrait, au contraire, combien nos collègues méritent le respect des hommes de bon sens et de bonne foi.

Puis elle constituerait un office d'exportation destiné à élargir les débouchés actuels de la Parfumerie française, à faciliter les démarches et les formalités en douane, à centraliser les renseignements fournis par les Chambres de commerce françaises à l'étranger, à renseigner sur les conditionnements nécessaires, sur les tarifs de transport et les itinéraires les plus convenables, à fournir des agents sérieux et des représentants honorables sur toutes les places du globe, à formuler enfin des avis autorisés sur les transformations et les modifications de tarifs capables de nuire à notre commerce extérieur ou de le servir.

⁂

La protection des marques de fabrique serait l'objet de son souci constant. Elle veillerait à en empêcher la contrefaçon qui nous porte le plus grave préjudice. Elle s'efforcerait d'empêcher la continuation des errements actuels, qui font vendre en certains pays dix fois plus de produits imités que de produits loyaux.

En attendant que cette Fédération nécessaire et souhaitable soit née, notre journal avant tout dévoué aux intérêts généraux de notre corporation, s'efforcera, dans la faible mesure de ses forces, de suppléer à son action.

Nous nous mettons, dès maintenant, à l'entière disposition de nos amis isolés pour les aider à se réunir, à se grouper, à se syndiquer comme ils devraient l'être, pour accueillir et insérer leurs communications, pour défendre avec énergie leurs justes revendications.

Qu'ils nous écrivent et qu'ils usent de notre bonne volonté : ils n'en abuseront jamais.

LA PARFUMERIE MODERNE



ESSENCE DE CITRON DÉTERPÉNÉE



Les évènements désastreux de décembre dernier ont mis en vedette d'une façon tout à fait particulière les essences de Sicile et de Calabre et notamment celle de citron dont l'emploi est de plus en plus considérable, soit dans la parfumerie, soit dans la confiserie-biscuiterie et dans la fabrication des liqueurs, limonades, sirops, etc.

On sait que l'essence de citron est obtenue par pression des écorces du fruit du *Citrus limonum Risso*. Les cellules de l'écorce sont déchirées avec une rape et l'huile essentielle qui en sort est recueillie, soit dans une éponge, soit dans une écuelle.

Les méthodes de distillation directe des zestes, qui ont été essayées, notamment en Tunisie où la production des citrons pourrait former un appoint considérable à la richesse agricole, mais où la main d'œuvre nécessaire pour la fabrication de l'essence à la méthode sicilienne est insuffisante ou inexpérimentée, n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Cet insuccès est dû tant à la difficulté de briser les cellules à essence dans l'appareil qu'à la faible quantité de produits arômatiques contenus dans l'essence. L'essence distillée ne contient guère que les terpènes.

L'essence de citron, en effet, est composée, pour la plus grande partie d'hydrocarbures sans valeur et ne contient que 5 à 7 o/o de produits oxygénés à haut point d'ébullition qui sont perdus en partie dans une distillation ordinaire.

Il est passé dans la pratique courante d'estimer une essence de citron à sa teneur en **Citral**, cet aldéhyde en est, en effet, le principal composé oxygéné. C'est reconnaître que les autres éléments (**Terpènes**), n'ont qu'une très faible valeur.

La détermination de la quantité d'aldéhydes se fait selon différentes méthodes d'une précision relative. Les méthodes récentes (Brooks au bisulfite de potassium, Roméo au bisulfite de soude, Bruylants méthode spectroscopique) indiquent que les essences de Messine contiennent de 4, 5 à 6 o/o de citral, les essences de

Reggio de 5 à 7 o/o et les essences du commerce de 2,86 à 4 o/o.

Nous n'avons pas à rappeler au praticien qui ne les connait que trop, les inconvénients de l'essence de citron du commerce: insolubilité dans l'alcool 90° tant du fait des terpènes que des cires et des goudrons qu'elle contient, rancissement rapide en flacons incomplètement pleins et même en dissolution, notamment dans les limonades auxquelles elle communique une odeur de vernis insupportable.

Ceux qui ont utilisé les **Terpènes** de citron que l'on trouve maintenant dans le commerce en quantité considérable, ont constaté que ce liquide incolore, léger (densité 840) est à près dépourvu de toutes qualités. Pour la savonnerie, la chamoiserie, la fabrication des vernis, il peut rendre des services comme dissolvant.

Toutes les propriétés aromatiques de l'essence sont donc localisées dans les parties oxygénées.

La dilution de ces portions dans une grande quantité de produits sans valeur a été longtemps un obstacle à la préparation d'un concentré parfait dans des conditions suffisamment avantageuses. Le fabricant risque d'entraîner, par la distillation, une grande partie de ces fractions précieuses par le fait de l'établissement d'un point d'ébulition moyen entre les parties les plus volatiles (terpènes) et les parties les plus stables. Plusieurs fabricants ont renoncé à l'emploi du vide qui diminue l'écart entre ces différents points d'ébulition et favorise l'entrainement des aldéhydes. En revanche, la distillation à la pression ordinaire augmente notablement la température de l'opération et donne quelquefois un gout de brûlé au distillat.

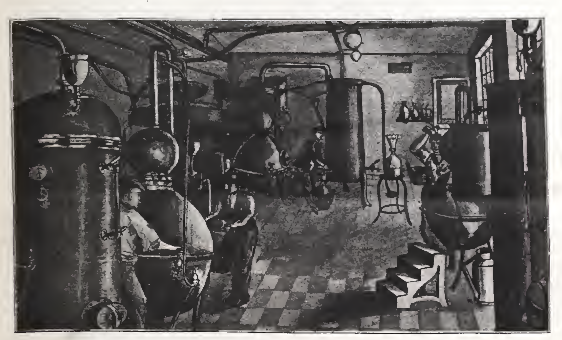
Il en est résulté des appareils assez compliqués utilisant successivement les distillations à basse et haute pression, l'entraînement à la vapeur d'eau, etc.

La fabrication de l'essence déterpénée de citron est donc réservée aux spécialistes disposant des appareils modernes appropriés.

On a longtemps confondu le **Citral** avec l'essence déterpénée de citron ; à vrai dire, l'essence concentrée de citron en contient une grande quantité, mais le citral extrait de l'essence de Lemongrass par exemple, conserve un arome sui generis de verveine qui le rend inemployable en parfumerie fine ou en liquoristerie. Disons cependant que le citral de Backousia est presque parfait et que beaucoup de fabricants sans scrupules n'hésitent pas — surtout à l'heure actuelle de pénurie d'essences italiennes — à le substituer à l'essence vraie, soit en le vendant sous la désignasion d'essence déterpénée de citron, soit par un délicieux euphémisme sous le nom aproché de **Citral Citron**.

Les caractéristiques en sont cependant bien différentes :

Alors que le citral bout tout entier sous un seul point et est optiquement inactif, l'essence de citron concentrée, composée de produits



Un laboratoire moderne de distillation des essences.

très différents en outre du citral, distille entre des points éloignés et est nettement lévogyre.

L'Amérique, gros client des Siciliens, a essayé de demander à la culture californienne un secours au moins momentané. Le prix de vente élevé des fruits, la main d'œuvre coûteuse n'ont pas permis la fabrication d'essence de fruits, mais on prépare, paraît-il, une essence des jeunes pousses, riche en citral, bon succédanné, par conséquent de l'essence européenne.

On trouve, dans le commerce, indépendamment des succédannés avoués ou frauduleux, des essences déterpénées à bas prix, dites essences concentrées, ou essences sans terpénes pour les distinguer d'essences sans sesquiterpénes (?) plus pures, en réalité il ne devrait exister qu'une seule essence déterpénée ne contenant que les seuls produits oxygénés.

Voici les caractéristiques d'une essence pure (1) :

Densité 15° 0,888/890.

Rotation optique aD — 6 à — 8.

Les essences du commerce donnent généralement :

Densité 880/885. Rotation optique de + 3 à — 5.

La densité du Citral pur est 897 et sa rotation optique de ± 0.

Par réaction contre l'emploi du Citral et pour démontrer que l'essence de Citron ne doit pas son arôme à ce seul corps, on a préparé des quintessences de Citron sans aldéhydes. De telles essences sont plus solubles dans l'alcool dilué et précieuses pour les limonades, leur arôme est sensiblement plus fin et permet la création de spécialités intéressantes, en voici les caractéristiques :

Densité 22° 0,896 à 0,908.

Rotation optique — 19.

Haensel donne la liste des produits caractérisés dans une essence de Citron :

I° Terpénes (Pinène, limonène, Phélandrène) et un sesquiterpène.

II° Alcools : Géraniol, Terpinéol, Linalool.

III° Ethers : Acétate de Géranyl, Acétate de linalyl, Anthranylate de méthyle.

IV° Aldéhydes : Citral, Citronellal.

V° Cétones : Méthylepténone.

VI° Lactone : Dimétoxycoumarine.

Dans une essence déterpénée :

La partie aldéhydique est prépondérante et représente environ 60 % de la totalité, la partie éther est de 15 %, les alcools ne donnent que 10 % environ.

On n'a donc pu déterminer exactement que 85 % environ de l'essence déterpénée de Citron, les 15 % restant étant encore inconnus.

***

Les essences à grande teneur en tépènes ne devraient jamais être employées qu'après élimination complète des hydrocarbures. Leurs désagréments très marqués avant traitement disparaissent très complètement : elles deviennent très solubles dans l'alcool dilué et même dans l'eau si la dilution est suffisante, comme dans la fabrication des limonades (il faut 8 grammes d'essence concentrée de Citron pour aromatiser 1.500 litres de limonade), elles se conservent parfaitement et ont une fraîcheur de goût et d'odeur incontestable.

Comme nous le disions dans notre précédent article sur les essences déterpénées, on leur reproche ;

1° Leur odeur un peu différente de l'essence originelle; cette différence est incontestable pour qui connaît le terpène de citron ; cet hydrocarbure frais a une odeur légèrement acidulée, oxydé, il sent la térébenthine;

2° La concentration indiquée par le fabricant est toujours trop forte. Vis-à-vis d'une excellente qualité de Reggio, contenant 6 % de citral, il y a évidemment une exagération et la meilleure essence déterpénée ne peut prétendre qu'à une force 18 ou 20 fois plus grande, mais par rapport à la majorité des essences commerciales qui ne contiennent réellement que 3 ou 4 % d'aldéhydes, la concentration est bien de 20 à 30 fois celle de l'essence originelle,

Le parfumeur devra tenir compte de cette cause d'erreur qui en définitive n'est pas plus grande que celle qui provient des teneurs différentes des essences d'origine qu'il emploie couramment; quoique les offres des maisons italiennes spécifient presque toujours : 7 % de citral, ce maximum est rarement atteint et la teneur est fort variable, selon les époques auxquelles les essences sont fabriquées, comme il résulte du tableau dressé par le laboratoire Schimmel.

Le prix des essences parfaitement déterpénées est encore élevé, mais il n'est pas douteux qu'avec la concurrence il s'abaissera encore pour se fixer à un cours environ 20 fois plus élevé que celui de l'essence d'origine.

Dans ces conditions le distillateur et le parfumeur n'auront plus de raisons pour écarter ces essences si parfaites.

GATTEFOSSÉ.

(1) Voici en regard l'analyse d'une essence de Citron « genuine » pressée à la main, pure.

Densité 15° 0,8569, à 0,8610.

Rot. optique + 56,5 à + 62,40.

Résidu d'évaporation 2,2 à 3,6.

Solubilité dans l'alcool 90° toujours imparfaite Schimmel, nov. 1908).

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE L'ITALIE MÉRIDIONALE



Les troubles causés par la catastrophe du 28 décembre dernier dans le marché des Essences de Sicile, ne sont pas encore calmés: les arrivages d'essences sont encore irréguliers, les cours élevés de janvier ont cependant



laissé place à des cotations plus raisonnables, comme nous le faisions prévoir dans notre dernier article. La bergamotte est toujours rare et les demandes en acétate de Lynalyl continuent ; les matières premières pour la fabrication de ce parfum synthétique sont difficiles à trouver, et leur valeur augmente.

Les maisons de Sicile et de Calabre se réorganisent lentement, la mort de leurs dirigeants en a fait malheureusement disparaître plus d'une.

Voici la lettre d'un de nos amis de Reggio, M. Rocco Mangerrucca, émouvante dans sa simplicité :

« Que dois-je dire, chers amis, « de la terrifiante catastrophe que « nous avons essuyée cette fois « combien les relations des journaux sont au-dessous de la réa« lité : Reggio est détruite, dé« truite complètement la belle petite ville « charmante, si bien située dans son cadre « d'orangers odoriférants.



« Les propriétaires en sont réduits à deman« der l'aumône, ma seule famille a perdu plus « de 300.000 fr. dans la destruction de Pellaro, « la ville voisine où le tremblement de terre et « le raz de marée ont dévasté toutes les mai« sons, les magasins de commerce, les labora« toires, les villas, la caserne. Deux grands jar« dins de bergamottes et de citrons avec les « fruits mûrs et prêts à être récoltés pour la « fabrication de l'essence ont entièrement dis« paru, tout, tout est perdu, et des cultivateurs, « les uns sont morts, d'autres sauvés miracu« leusement sont restés hébétés des malheurs



« à la maison, mais est resté sous « les décombres; la douleur de « mes sœurs fait pitié.

« Comment vous faire connaître l'énormité des pertes que le « commerce a faites: des réservoirs « entiers d'essence furent détruits. « Ruine, ruine incroyable; nous « avons assisté et assistons encore « à la fin du monde; rien ne peut « décrire les scènes déchirantes « dont nous sommes témoins. Excusez-nous si nous répondons si « tard à votre bonne lettre du 19 « courant, nous sommes allés à « Pellare installer un asile et des « tables populaires, car Pellare est « détruite de fond en comble, et « il n'en reste pierre sur pierre.

« Il est difficile de se procurer de « l'essence de bergamotte pressée, « nos provisions en magasins ont « été perdues; la production est réduite de plus de moitié et les propriétaires ne veulent céder leurs « beaux fruits qu'à des prix très élevés, la main-d'œuvre manque, « nous sommes obligés de distiller « à la vapeur ce que nous obtenons « pour ne pas tout perdre. Nous « pourrons expédier à vos clients, dès le milieu de « février, en qualité extra et attendons volontiers « vos commandes ».

« qui les frappent. On peine et on souffre avec « une abnégation incroyable. Toujours les « tremblements continuent.



« Nous sommes déchirés par la plus aigre « douleur, notre frère aîné est mort à Messine. « Parti le dimanche, il devait revenir le lundi 28

Ces lignes si tristes se passent de commentaires.

La Rédaction



ANOMALIES

Timbre de quittance.

Les prétentions de l'administration sont de plus en plus exorbitantes. Voici un fait que nous soumet, toutes preuves à l'appui, un de nos amis :

Ayant livré à un de ses clients une petite bonbonne d'huile, il lui adresse facture de 15 francs comprenant 12 fr. 50 de marchandise et 2 fr. 50 pour l'emballage. Le dit emballage lui ayant été rendu quelques jours après lui donne l'occasion d'établir un avoir de 2 fr. 50, et, à la fin du mois, il envoie son relevé de compte, récapitulant comme d'usage et la livraison et la note d'avoir, et annonçant sa disposition.

L'administration des contributions indirectes, toujours à la hauteur de sa tâche, lui inflige deux amendes : la première pour n'avoir pas timbré la note d'avoir, la seconde pour n'avoir pas timbré le relevé de factures « portant imputation du dit avoir ».

Or, la loi est formelle : tout reçu, quittance ou décharge d'une somme supérieure à 10 fr. est soumise au timbre de quittance de 10 centimes, et il s'agit bien là d'une décharge. D'autre part, toute jurisprudence édicte que l'on ne peut être en faute deux fois pour le même motif?

Renseignement pris, l'administration tient le raisonnement suivant : par avoirs successifs, le créancier et le débiteur peuvent frauder le timbre en réduisant la facture à une somme inférieure à 10 francs qui dispense du droit l'acquit définitif.

Nous estimons que c'est là un abus criant ; si le fait a pu se produire quelques fois, c'est à l'administration à établir qu'il y a eu fraude ou intention frauduleuse, et elle devrait s'incliner lorsque les preuves contraires lui sont soumises, comme dans le cas qui nous occupe.

Il en résulte que ce fameux timbre de quittance, droit temporaire établi après la guerre, devient un impôt étrangement abusif, puisque pour la petite affaire de 12 fr. 50 qui nous occupe, il faudrait payer deux timbres de quittance et un timbre de traite, soit 25 centimes.

Mais il faut s'incliner toujours devant l'administration, et bien des commerçants font comme notre ami et consentent à payer une amende de 62 fr. pour une faute qu'ils n'ont pas commise.



VARIÉTÉS

Un débouché pour la Parfumerie Française

M. Menant, consul de France à Honolulu signale que les importations françaises aux îles Hawaï pourraient être développées en ce qui concerne la parfumerie. Voir le rapport consulaire n° 755, publié en annexe au *Moniteur officiel du commerce* du 7 janvier 1909.

La Crise de la Badiane

La diminution de la consommation des absinthes et les difficultés que rencontrent les transactions qui les concernent, ont eu leur répercussion sur le commerce de la badiane à Lang-Son. Les principaux clients-acheteurs sont en effet des maisons françaises du Tonkin. Aussi l'encombrement des marchés européens a-t-il déterminé une baisse de près d'un tiers environ sur les prix de l'essence de cet anis étoilé.

La situation s'aggrave de la contrebande intense qui se fait sur la frontière chinoise et qu'il n'est pas possible d'enrayer par suite de l'étendue et de la configuration du terrain. Il faut aussi tenir compte de la hausse de l'étain dont on fabrique à Hongkong, les bidons spéciaux à cette essence et qu'on a vainement essayé de faire à Lang-Son et à Hanoi. La caisse de quatre bidons d'une contenance de 7 k. 500 coûte, les bidons étant vides, 9 piastres alors qu'elle n'en coûtait que 4 il y a trois ans.

Il serait avantageux de transporter les grains de cet anis en Europe, mais les indigènes se refusent absolument à la vendre et distillent eux-mêmes.

La hausse ne semble pas être près de se produire.





Les differentes formules et recettes qui suivent ont été tirées du « Traité des Odeurs », de M. Déjean. Réédition de 1777 avec approbation et privilège du Roi. On remarquera que ces recettes ont été généralement copiées servilement par les auteurs successifs de Traités de Parfumerie, en tenant seulement compte des progrès et des perfectionnements des matières premières et en supprimant les restes de pratiques magiques qu'on y trouve quelquefois.

Eau d'Ange. — L'Eau d'Ange a été en si grand crédit que tous ceux qui ont écrit sur les parfums ne l'ont jamais oubliée. Selon M. L. Emery on en arrosoit les gans et les habits, coutume qui s'est perdue aujourd'hui.

4 onces de benjoin.
2 — de storax.
1/2 — de clous de girofle.
2 gros de cannelle (le tout concassé).
2 petits bâtons de calamus.
2 pincées de coriandre.

Mettez le tout dans votre cucurbite avec deux pintes d'eau et distillez au bain-marie.

Eau de Chypre composée.

8 pintes d'esprit au jasmin.
1 once d'iris concassé.
1/2 once de grains d'angélique pilée.
3 noix muscades pilées.
6 onces de rose muscade blanche.
2 gros de néroly.
30 gouttes d'ambre.

Mettez la présente recette dans un alambic, mettez-la au bain-marie, tirez un petit filet.

Eau Impériale. — Les Eaux Impériales ont régné tant en liqueur qu'en eau d'odeur. L'eau Impériale en liqueurs n'est plus d'usage, sa recette ne pourrait plaire aujourd'hui, celle que nous allons donner et réellement propre pour les parfums et digne d'être conservée.

Eau Impériale, tirée de la Pharmacopée Royale de M. L. Emery.

4 onces de cannelle.
2 — noix muscade.
1 — d'écorce de citron.
1 — girofle.
1 — calamus.
1 — santal citron.
1 — racine de pivoine.
1 poignée de feuilles de laurier.
1 — sommités d'hysope.
1 — marjolaine.
1 — thym.
1 — sariette.
1 — fleurs de sauge.
1 — — de romarin.
1 — lavande.

On pilera... et on mettra dans une cucurbite de grès avec dessus 2 pintes de vin blanc, autant d'eau de mélisse, un demi-septier d'eau de fleurs d'oranger, on fera distiller au bain-marie et on aura l'Eau Impériale.

Selon M. L. Emery, cette Eau est bonne pour les maladies du cerveau, de l'estomac, de la matrice.

Eau de la Reine de Hongrie. — On emploie les fleurs et sommités de romarin, les fleurs de thym, de sariette, la fleur de lavande, le costus cultivé, de la petite sauge et de la marjolaine, dans le fort de la saison du romarin. On les mettra dans un vaisseau avec de bon esprit de vin à l'épreuve tout au moins de la poudre. Ensuite on distillera.

A peine peut-on assez dignement décrire toutes les facultés de cette teinture balsamique, car qu'y a-t-il de plus beau que le rétablissement de la Reine de Hongrie par le moyen de cette eau ? « Elle était paralytique, goutteuse et tellement infirme, qu'elle n'avait aucun mouvement libre et cela à l'âge de 72 ans; néanmoins cet esprit subtil eut une si noble éradiation de vertu, qu'elle fut rétablie en un si haut point de santé et de vigueur qu'elle ne paroissoit pas avoir plus de 25 ans, jusque-là même que le roi de Pologne la fit demander en mariage. »

Eau de Lavande composée.

1/2 livre de fleurs de lavande.
2 onces de fleurs de romarin.
2 — serpolet.
3 — fleurs d'orange.
7 — menthe en baume.
6 pintes de bonne eau-de-vie.

Lait virginal contre les boutons et les rougeurs du visage. — 1 once d'alun de roche, 1 once de soufre pulvérisé très finement; mettez ces poudres dans une bouteille qui contient environ une pinte, ajoutez-y une chopine d'eau de rose; alors on agitera bien fort ces matières pendant une demi-heure. Cette eau par cette agitation deviendra comme du lait, on imbibera un linge qu'on laissera sur le visage toute la nuit. (*à suivre*).

Le Gérant : Gattefossé.


BIBLIOGRAPHIE



SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'ESSENCE DE LAVANDE
des Alpes du Diois



STATUTS

SUITE

Administration

ART. 18. — Le Syndicat est administré par une Chambre syndicale dont les fonctions sont gratuites.

Ce Conseil comprend :

1° Un Bureau composé d'un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire-Trésorier ;

2° Trois à cinq Membres.

Les Membres de la Chambre syndicale sont élus pour trois ans, par l'Assemblée générale, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Tous sont rééligibles.

ART. 19. — Le Président préside les séances, dirige les débats et les travaux du Syndicat, le représente en justice et dans tous les actes de la vie civile, ordonnance les dépenses. Sa voix est prépondérante en cas de partage.

Les Vice-Président remplacent le Président en cas d'empêchement.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux, tient la correspondance et fait les convocations sur l'ordre du Président.

Le Trésorier reçoit les cotisations, encaisse les sommes pouvant revenir au Syndicat à un titre quelconque, paye les dépenses sur le visa du Président, établit chaque année la situation financière.

ART. 20. — En cas de démission ou de décès d'un Membre de la Chambre syndicale, celle-ci pourvoira à son remplacement provisoire jusqu'à la prochaine Assemblée générale, qui nommera définitivement un titulaire à la place vacante, comme il est dit ci-dessus.

ART. 21. — La Chambre syndicale pourra choisir des Syndics pour la représenter dans chaque commune ou hameau : elle pourra autoriser la constitution de sections.

ART. 22. — La Chambre syndicale se réunit toutes les fois que le Président le juge nécessaire.

Le Syndicat donne à la Chambre syndicale les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de la Société.

Les Membres de la Chambre syndicale ne contractent à raison de cette gestion aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements et opérations du Syndicat ; ils ne répondent que de leur mandat.

Assemblée générale

ART. 23. — Le Syndicat tiendra au moins une Assemblée générale par an. Les membres titulaires ont seuls le droit d'y prendre part.

C'est dans cette Assemblée que seront approuvés les comptes de l'exercice, voté le budget et que se feront les élections ; l'approbation des comptes servira de décharge au Trésorier.

Une Assemblée générale pourra être convoquée extraordinairement toutes les fois que la Chambre syndicale le jugera nécessaire.

Pour toute Assemblée générale, les convocations doivent indiquer les questions à l'ordre du jour. Toute question proposée doit être formulée par écrit et remise au Président. Le Président peut refuser de mettre en délibération toute question qui n'est pas à l'ordre du jour.

Patrimoine social

ART. 24. — Le patrimoine du Syndicat est formé :

1° Des cotisations de ses Membres ;

2° De l'excédent possible des prélèvements destinés à couvrir les frais généraux ;

3° Des dons et legs qui peuvent lui être faits ;

4° Des subventions qui peuvent lui être accordées.

Toutefois, le Syndicat ne pourra acquérir, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, d'autres immeubles que ceux qui sont nécessaires à ses réunions, à sa bibliothèque et à ses cours d'instruction professionnelle.

Modifications aux Statuts. — Adhésions. Dissolution

ART 25. — Les présents Statuts peuvent être revisés, modifiés ou complétés par l'Assemblée générale.

Pour être valable, toute modification devra être approuvée par les deux tiers des Membres présents et ne pourra venir en délibération devant l'Assemblée générale qu'après délibération et avis conforme de la Chambre syndicale.

ART. 26. — Le Syndicat pourra être muni par simple décision de la Chambre syndicale, à un ou plusieurs syndicats pour former une union, ainsi qu'à une ou plusieurs unions de Syndicats, notamment à l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles. Il donne, par les présents Statuts, pleins pouvoirs à sa Chambre syndicale pour faire à cet effet toutes les démarches nécessaires.

ART. 27. — En cas de dissolution de l'Association, mandée ou motivée par le Bureau, l'Assemblée générale, réunie à cet effet, décidera, à la majorité des deux tiers des membres présents l'emploi des fonds pouvant rester en caisse en faveur d'une œuvre d'assistance ou d'intérêt agricole, sans que jamais la répartition s'en puisse faire entre les syndiqués.

ART. 28. — Les présents Statuts seront imprimés ; deux exemplaires en seront déposés à la mairie du siège social et un exemplaire en sera remis à chaque sociétaire avec indication de son nom, de son numéro d'entrée, de la date de son admission, et portera la signature du Président, ce qui, en toute circonstance utile, servira au sociétaire à établir sa situation de membre du Syndicat.

OFFICE D'EXPORTATION

Espagne. Les voyageurs de commerce voyageant avec des caisses d'échantillons sont menacés d'être arrêtés à la frontière ou mis dans l'obligation de payer des droits de douane élevés qui ne seront pas remboursés si le voyageur omet certaines formalités à la douane.

Voici les documents nécessaires : carte de légitimation délivrée par leur maison ou par leur chambre de commerce constatant qu'ils sont bien les représentants de leur maison et qu'ils voyagent avec des échantillons de telle nature. Ce document devra être visé par l'agent consulaire d'Espagne dans la circonscription duquel se trouve la maison.

Il sera bon que le voyageur présente en outre un bordereau du contenu de ses caisses. Afin de ne pas perdre à la frontière un temps précieux, il sera préférable d'envoyer les colis à Port-Bou par petite vitesse adressés à un agent en douane avec les cartes de légitimation. Cet agent remplira les formalités, paiera les droits remboursables au retour et le voyageur prendra son train en passant deux ou trois jours après sans autre inconvénient.

Baron de Bélissen Bénac, consul général de France.

LA TURQUIE, LE CAUCASE, LA PERSE ET LE TURKESTAN, d'après un rapport présenté par M. Ennemond Morel à la Chambre de Commerce de Lyon.

La Turquie importe annuellement pour 700 millions de marchandises étrangères.

Les changements qui viennent de se produire dans cet état amèneront des résultats très favorables au commerce; les communications et les voyages à l'intérieur ne pouvaient se faire sans passe-port à faire viser au départ et à l'arrivée, enfin l'Autriche et l'Allemagne étaient jusqu'ici favorisées au détriment des autres nations.

Nous sommes au quatrième rang des importateurs avec 2.610.000 livres Turques. Nous avons cependant un atout de premier ordre puisque la langue française et d'un emploi courant dans tous les centres. nous avons une Chambre de commerce française à Constantinople active et informée, enfin nous sommes parmi les meilleurs clients de l'Empire Ottoman du fait de nos achats de soie et de cocons.

Nos services maritimes sont nombreux et réguliers, il y a donc là une situation favorable qu'il faut signaler au commerce français.

Caucase. Il faut s'abstenir complètement si on ne dispose pas d'une organisation déjà parfaite, le pays est complètement livré aux organisations anarchistes.

Perse. La Perse est aujourd'hui un des pays les plus déshérités du globe.

Les importations actuelles sont de 200.000.000 environ.

Turkestan. Le Turkestan au contraire est une région ou le commerce est de plus en plus actif et où il y a lieu d'ébaucher des relations susceptibles d'un grand intérêt dans un avenir prochain.

La domination Russe en Asie est tout à fait adaptée aux circonstances spéciales de la contrée et les indigènes s'en estiment très heureux étant donné les résultats économiques qui en résultent. La multiplication des voies ferrées, le télégraphe, le téléphone font du Turkestan une contrée appelée à un rapide développement commercial.

Le commerce français pourrait y vendre les articles fins pour la consommation des colons européens, draps, **parfumerie**, savonnerie fine, articles de modes et de Paris, etc. Nos vins de Champagne ont pénétré d'eux-mêmes, mais on pourrait y joindre des liqueurs, d'autres vins, du chocolat, etc.

Enfin, toutes les spécialités peuvent se créer un débouché, certains articles comme les filtres dans un pays où les eaux sont presque toujours polluées devraient y trouver un marché considérable.

Le débouché de l'Asie Centrale est donc à la fois un présent et un avenir, il conservera pour nous un défaut fondamental d'être un débouché Russe assujettit à des droits de douanes élevés, mais la constatation de la variété de l'étendue et de l'élasticité du débouché russe doit nous avertir de l'intérêt que nous avons à le cultiver.



REVUE DES REVUES



REVUES DES PRODUITS CHIMIQUES ET JOURNAL DE LA DROGUERIE

La *Revue des Produits chimiques* donne un article de M. A. Herlant, professeur à l'Université de Bruxelles sur **la Cannelle**.

L'auteur distingue d'abord deux variétés botaniques : cannelle de Ceylan, écorce du *Cinnamomum Zeylanicum Breyne* cultivée surtout dans les Indes Orientales et plus rarement à la Guadeloupe, Cayenne, Martinique et cannelle de Chine, écorce du *Cinnamomum Cassia* Blume originaire de la Chine et de la Cochinchine.

Outre ces deux écorces, la Cassia lignéa (Bengale Titjaplus, Sumatra, Java) et la cannelle giroflée (Dicypellium caryophyllatum, laurinée du Brésil) donnent des produits peu estimés.

La cannelle de Ceylan est une écorce privée de la partie externe subéreuse et herbacée, prélevée sur des rameaux droits et roulée en couches successives, elle est livrée en baguettes de 1 mètre de long environ, elle est lisse, épaisse de 2 mill. environ d'un brun fauve d'une odeur forte, piquante et aromatique.

L'auteur l'étudie d'une façon très complète au point de vue de l'examen microscopique qui rendra de réels services à l'expert.

La cannelle de Ceylan renferme de 0,5 à 1 % d'essence, du sucre, du tannin, du mucilage, de la mannite et seulement 3 à 5 % de cendres.

Les autres indications pour l'analyse sont données d'une façon très claire et très minutiense.

La cannelle de Chine se distingue par sa représentation : les écorces sont séparées incomplètement décortiquées, elles possèdent une odeur forte, moins agréable que la précédente.

Les caractères microscopiques sont également différents, au point de vue composition la proportion très différente d'amidon est caractéristique, l'iode bleuit immédiatement la décoction de cannelle de Chine et modifie à peine celle de Ceylan.

La Cassia lignéa se distingue par la présence de cristaux d'oxalate calcique.



DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL



pour la Répression des Fraudes concernant les Denrées Alimentaires, les Produits chimique et les Matières premières de la Droguerie.

(PARIS 1909)

Matieres premières de la droguerie et huiles essentielles Produits chimiques. — Eaux minérales

SECTION C

Président : M. GUIGNARD, Membre de l'Institut, Directeur de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris.

Vice-Présidents :

MM. Ed. BONJEAN, chef de Laboratoire et Membre du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France.

GRIMBERT, Professeur à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris, Directeur de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux.

M. E. PERROT, Professeur de Matière Médicale à l'Ecole Supérieur de Pharmacie.

Secrétaire : M. FAYOLLE M., Chef de Laboratoire à l'Ecole Supérieure de Pharmacie, Expert près les Tribunaux de la Seine.

Première Sous-Section

MATIÈRES PREMIÈRES DE LA DROGUERIE & HUILES ESSENTIELLES

Président : M. E. PERROT, Professeur de Matière Médicale à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris.

Membres de la Section :

MM. BÉRANGER, Industriel à Paris.

BLOTTIÈRE, Pharmacien, Président du Syndicat des Produits Pharmaceutiques.

BRISSEMORET, Chef du Laboratoire de Pharmacologie à la Faculté de Médecine de Paris.

CASENEUVE, Sénateur du Rhône.

CHARABOT, Inspecteur de l'Enseignement Technique.

CHARDIGNY, Chef de Service à la Pharmacie Centrale de France.

DARASSE, Président du Syndicat général de la Droguerie française.

DELAUNAY, Pharmacien, Député du Loiret.

DUPONT, fabricant d'essences à Argenteuil.

FAMELART, Droguiste-Herboriste.

FAYOLLE, Chef de Laboratoire à l'Ecole Supérieure de Pharmacie, Expert près les Tribunaux.

JOUISSE, Pharmacien-Droguiste à Orléans.

LANGRAND, Pharmacien Essayeur du Commerce, Président du Syndicat général des Pharmaciens de France.

Dr H. MARTIN, Secrétaire général de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de la Seine.

MICHEL, Directeur technique de la maison Salle et Cie.

PILLET, Président du Syndicat central des Huiles essentielles et Matières premières aromatiques.

Gabriel FERMÉ, Importateur à Paris.

MM. RAGOUCY, Directeur technique de la maison R ger-Dausse.

ROUDEL, Droguiste à Bordeaux.

ROBERTY, de la maison Ogier et Cie.

SOSSLER, Droguiste-Herboriste.

TIFFENEAU (Dr), Pharmacien des Hôpitaux.

VAUDIN, Pharmacien, Docteur de l'Universit Paris, Président de l'Association générale Pharmaciens de France.

VIAL, Droguiste à Marseille.

Deuxième Sous-Section. — PRODUITS CHIMIQU

Président : M. GRIMBERT, Professeur à l'Ecole S rieure de Pharmacie, Directeur d Pharmacie Centrale de France.

Membres de la Section :

MM. BILLON, Administrateur des Etablissements P lenc frères.

CHENAL Produits Pharmaceutiques.

CRUET, Maison Serres et Cruet.

DUMESNIL, Pharmacien, Docteur de l'Unive de Paris.

LEPRINCE, Président de la Chambre Synd des Fabricants de Produits Pharmaceutiq

DURAND, Pharmacien principal de la Marin retraite.

PORTES, Pharmacien des Hôpitaux.

VALEUR, Docteur ès-sciences, Chef du Labora des Synthèses à l'Ecole Supérieure de Pha cie de Paris.

FAYOLLE, Chef du Laboratoire à l'Ecole S rieure de Pharmacie, Expert près des Tribu de la Seine.

BRISSEMORET, Chef du Laboratoire de Pharm logie à la Faculté de Médecine de Paris.

DARASSE, Président du Syndicat général d Droguerie française.

LANGRAND, Pharmacien Essayeur du Comm Président du Syndicat général des Pha ciens de France.

TIFFENEAU (Dr), Pharmacien des Hôpitaux.

DUCHEMIN, Maison Pagès.

GUILLAUMIN, Pharmacien.

BOURCET (Dr), Maison Salle et Cie.

Sous-Section des HUILES ESSENTIELLES

MM. E. BAUBE, Vice-Président du Syndicat centra Huiles essentielles.

BERANGER, Industriel à Paris.

CHARABOT, Inspecteur de l'Enseignement nique.

DUPONT (secrétaire), fabricant d'essences à Ar teuil.

PILLET, Président du Syndicat central des Hu essentielles et des matières premières aromatiq

MM. Roberty, de la maison Ogier et Cie.
Tiffeneau (Dr), Pharmacien des Hôpitaux.

Troisième Sous-Section. — EAUX MINÉRALES

Président : M. Ed. Bonjean, Chef du Laboratoire du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France.

Membres de la Section :

MM. Barillot Directeur général des Eaux d'Evian-les-Bains.
Belan, Directeur de la Source Rubinat-Llorach.
Bernard, Administrateur délégué de la Société Anonyme des Eaux d'Evian-les-Bains.
Bouloumie, Administrateur-directeur de la Société générale des Eaux minérales de Vittel.
Brault, Administrateur de la Société des Eaux de Couzan (Loire).
Despoisse, Directeur des Eaux de Martigny-les-Bains.
Dumesnil, Pharmacien, Dr de l'Université de Paris.
Fère, Président de la Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie des Eaux minérales naturelles et Etablissements Thermaux.

MM. Gaudais, Directeur de l'Etablissement Thermal de Saint-Galmier.
Colzar, Secrétaire de la Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie des Eaux Minérales naturelles et Etablissements Thermaux.
Guerin, Sous-directeur de la Compagnie Fermière de l'Etablissement Thermal de Vichy.
Guillaumin, Pharmacien.
L. Jacquin. Régisseur de la Société Commerciale des Eaux Minérales de Saint-Yorre.
Me G. Maillard, Avocat, Conseil de la Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie des Eaux Minérales naturelles et Etablissements Thermaux.
Dr H. Martin, Ancien Président de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de la Seine.
Peycelon, Administrateur délégué des Eaux de Saint-Galmier.
Terisse, Directeur de la Société générale des Eaux Minérales de Vals.
Vaudin, Pharmacien, Dr de l'Université de Paris, Président de l'Association générale des Pharmaciens de France.



LISTE DE BREVETS ET ADDITIONS DÉLIVRÉS EN FRANCE

du 21 Octobre au 29 Décembre 1908



No 393.633 Rosenkrantz. — Appareil renfermant un agent chimique sous forme d'un bloc destiné à purifier l'air.
No 393.614 Nunne. — Système d'embouteillage de liquides aromatiques.
393.722 Herzog. — Bouteille avec fermeture ne permettant pas d'ajouter du liquide dans la bouteille.
No 393.842 Bell et Uhle. — Rasoir de sûreté.
No 393.791 Fabre. — Nouveau système de postiches et son procédé de fabrication.
No 393.806 Kleinau. — Dispositif pour protéger la frisure des cheveux.
No 393.736 Fliniaux. — Laveuse économique.
No 393.837 Gabillard et May. — Perfectionnements apportés aux appareils à stériliser l'eau ou les autres liquides, et appareil comportant application des dits perfectionnements.
No 9.734/381.002 Benezech. — Addition au brevet pour « Bouchon capsule avec rondelle en liège comprimé ».
No 394.014 Kampfe. — Perfectionnements aux instruments à repasser les rasoirs.
No 394.075 Jansen. — Appareil pour repasser les lames des rasoirs de sûreté.
No 394 076 Société dite : Actien-Maschinenbau-Anstal vorm. Venuleth et Ellenberger. — Méthode et appareil permettant de séparer, stériliser et clarifier la graisse provenant des cadavres d'animaux.
No 394.022 Lacoste et Durandeau. — Pince à friser.
No 9.801/390.698 Crozat. — Addition au brevet pour « Barrette pour cheveux ».
No 394.395 Nosworthy et Prescott. — Dispositif pour empêcher le remplissage frauduleux des bouteilles.
No 394.314. Bernard. — Appareil à grande production pour l'extraction, à l'aide du tétrachlorure de carbone, des matières grasses des produits qui les renferment.
No 9.801.390.698. Crozat. - Addition au brevet pour : Barrette pour cheveux.

No 394.395. Nosworthy et Prescott. — Dispositi pour empêcher le remplissage frauduleux des bouteilles
No 394.575. Deslot. — Remetteur délenteur à mai pour cheveux.
No 394.619. Société Wolkenstein et Glucksclig. — Fermeture permettant le saupoudrage pour flacons ayant un contenu liquide ou sec.
No 394.812. Siefried. — Séchoir pour cheveux.
No 394.839. Delsol. — Epingle à onduler les cheveux.
No 394.711. Re. — Appareil garantissant l'inviolabilité des bouteilles.
No 9.869.375.179. Rivière. — Addition au brevet pour : Appareil et procédé de fabrication de savons de toute espèce.
No 394.946. Fick. — Peigne à tête.
No 395.177. Arledter. — Préparation de dissolutions de savons résineux avec ou sans mélange de produits épaississants ou colorants.
No 9.896.386.078. Traub. — Addition au brevet pour Barrette à garniture souple de retenue des cheveux des dames.
No 395.056. Cortright. — Bouteille non remplissable.
No 395.174. Gruner. — Tube à clé pour l'envaisselage et le débit des pâtes dentifrices, couleurs et toutes autres matières pâteuses ou semi-fluides.
No 395.180. Arsac. — Perfectionnements aux dispositifs contre l'addition frauduleuse du liquide dans les bouteilles et autres récipients.
No 395.369. Engels. — Tondeuse de cheveux.
No 395.047. Blanc. — Garde pour rasoir.
No 395.383. Schou. — Procédé pour la fabrication des savons.
No 395.342. Dupeyron. — Porte-serviettes.



2e Année Numéro 3. 15 Mars 1909.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

RÉDACTEUR EN CHEF : FRANCIS MARRE

Expert-Chimiste près la Cour d'Appel de Paris et les Tribunaux de la Seine

SOMMAIRE DU N° 3

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION A

M. Francis MARRE, Rue de Chaillot, 30, PARIS (XVIe)

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Pour tout ce qui concerne l'Administration, écrire aux Bureaux du Journal :

GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 5 francs ; Etranger : 6 francs

Le Numéro : **0,40** Centimes

Imp. P. Legendre & Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

N° 3. 15 Mars. SUPPLÉMENT



GATTEFOSSÉ et Fils. — A la suite de la complète destruction de la Maison Restuccia de Messine, lors du tremblement de terre de décembre dernier, et à cause de l'arrêt prolongé de fabrication que subissent les maisons italiennes similaires fabricant des *Essences concentrées* (dites sans terpènes), nous avisons notre clientèle qu'à côté de notre fabrication ordinaire d'essences déterpénées (sans sesquiterpènes) nous venons de commencer la préparation d'essences meilleur marché, correspondant aux anciennes fabrications italiennes et suffisantes dans la plupart des cas.

Nous tenons à la disposition de nos clients nos prix spéciaux très réduits pour ces essences.



NOUVEAUTÉS

La S.A. Flora de Dubendorf, vient de lancer quelques nouveautés intéressantes pour la parfumerie et la savonnerie.

Vous citerons spécialement :

Cassie synthétique, essence parfaite pour la préparation des extraits de violette.

Cheiranthine base d'œillet pour savons, très stable.

Citral Flora, sans odeur de verveine, pour eaux de cologne.

Muguet synthétique, parfum à la mode.

Rose F.F. original, Ylang-Ylang F. F. original, Ionones, etc. Demander le nouveau tarif.

MARCHÉ DES ESSENCES

Les essences d'Italie sont revenues pour quelques jours à des taux très raisonnables et les arrivages se font plus régulièrement. On signale cependant une hausse très probable sur la bergamotte qui se fait rare et les offres sont sans engagement.

LAVANDE. — Hausse de deux francs par kilog.

ESSENCES D'ESPAGNE

A l'heure où les essences d'Agrumes d'Italie sont difficiles à trouver, il est bon de signaler que l'Espagne produit des essences de citron, orange douce, mandarine, néroli bigarade, etc., ces essences ont des caractéristiques intéressantes qui feront l'objet d'une étude dans cette revue. Demander prix et échantillons à M. Pablo Journet, à Carcagente, province de Valence, Espagne.

PARFUMS INDUSTRIELS

On signale l'extension de plus en plus grande de l'emploi des parfums dans la grosse industrie : fabrique de vernis, huiles à graissages et pour cuirs, imprimerie et papiers peints, etc. On emploie pour ces différents usages les sous-produits de fabrication des essences et des parfums synthétiques, notamment résidus de violette, de musc, terpènes de citron, orange, bergamotte, etc. L'industrie des caoutchoucs utilise l'essence de Pin d'Amérique, excellent dissolvant des gommes dures et du caoutchouc vulcanisé, etc.



LE NOUVEAU CODEX ET LA PARFUMERIE



La nouvelle édition du *Codex médicamentarius* de la pharmacopée française parue en juillet 1908 comporte, comme les éditions précédentes du reste, de nombreux renseignements relatifs aux industries connexes aux industries pharmaceutiques proprement dites, telles la parfumerie et la confiserie.

D'abord au point de vue des nouveaux renseignements, des modifications de formules, des suppressions ou additions de produits alimentaires ou hygiéniques et dits officinaux du seul fait qu'ils figurent sur le Codex, puis, à cet autre point de vue non moins important se rapportant aux nouvelles lois et récents décrets sur les matières alimentaires, produits hygiéniques et de parfumerie, nous avons cru bien faire en passant en revue tout spécialement ce qui peut être susceptible d'intéresser la parfumerie et la confiserie, parmi les innovations qui figurent sur le Codex de 1909.

Tout d'abord parmi les suppressions comme drogues simples ayant trait à la parfumerie, qui figuraient sur les anciennes éditions, il faut noter l'ambre gris et la civette. Comme produits complexes, les eaux distillées de badiane, anis, hysope, mélisse, thym; les essences de bigarade, carvi, cédrat, cumin; les poudres de riz et d'iris ;

Comme préparations : le cérat jaune, l'huile de rose pâle, la poudre dentifrice acide, celle au charbon et quinquina, celle à la craie camphrée, le topique sulfo-riciné ; les teintures de badiane, anis, ambre gris, girofle, iris ; les teintures d'essences de badiane, bergamotte, cédrat, citron, orange, oranger (néroli), romarin, le vinaigre anglais, le vinaigre antiseptique et le vinaigre aromatique.

Par contre, on trouve inscrit pour la première fois avec leurs caractères d'identité et les moyens d'en reconnaître les altérations, les falsifications, parmi les produits d'origine naturelle : le benjoin, le musc, le styrax, la vanille; parmi ceux d'origine chimique : la poudre de savon, la vaseline, la lanoleine (lanoline), la vanilline.

Certaines formules ont subi des modifications importantes.

L'axonge benzoïnée qu'on préparait jadis avec de la teinture de benjoin doit être obtenue en suspendant durant deux heures dans de l'axonge portée à 80°, un nouet de toile contenant 30 gr. de benjoin grossièrement pulvérisé, pour 1.000 gr. d'axonge ; agiter jusqu'à refroidissement.

Le Cérat de Galien est préparé avec les mêmes matières, mais en proportions différentes ; pour 100 gr. de cire blanche et 400 gr. d'huile d'amandes douces on ajoute 250 gr. d'eau au lieu de 300 gr.

La préparation du cérat à la rose ou pommade rosat est complètement transformée :

Fondre 100 gr. de cire blanche et 100 gr. de vaseline officinale au bain-marie ; quand le mélange sera presque refroidi, ajouter 1 gr. de carmin délayé dans 4 gr. d'huile de vaseline puis XX gouttes d'essence de rose ; couler dans des moules ad hoc.

Le titre exigé pour l'eau oxygénée officinale est maintenant dit à 12 volumes au lieu de 10 volumes de l'édition de 1884.

Une modification extrêmement importante est apportée à l'eau distillée de laurier-cerise: son titre en acide cyanhydrique est doublé; pour l'usage médical et conformément à la convention internationale de Bruxelles, l'eau distillée de laurier-cerise doit être préparée et retouchée de façon à ce que 100 grammes contiennent 100 milligrammes d'acide cyanhydrique.

Pour l'eau distillée de menthe le nouveau Codex mentionne qu'à défaut de 1.000 gr. de menthe fraîche nécessaires à l'obtention de 1.000 gr. de produit on pourra les remplacer par 200 gr. de menthe sèche.

Pour l'eau de cannelle la nouvelle préparation indique 5.000 gr. de liquide à recueillir au lieu de 4.000.

Tout le chapitre des essences a subi une très heureuse innovation.

Tout d'abord les préparations de certaines essences qui figuraient sur l'ancien Codex ont été rayées sur le nouveau, toutes les essences étant actuellement obtenues exclusivement dans l'industrie.

Puis, pour les essences les plus courantes on trouve pour chacune d'elle un chapitre très détaillé sur leur composition chimique, leurs caractères d'identité, l'essai de leur falsification et le procédé de bonne conservation, il en est ainsi pour les essences de badiane, anis, amandes amères, fleur d'oranger, girofle, menthe, orange, romarin, rose et santal ; cette dernière ne figurait pas dans l'ancienne pharmacopée.

Pour certaines essences même on trouve un procédé excellent d'en identifier la pureté qui est le dosage des composants chimiques. C'est le dosage de l'acétate de linalyle pour les essences de bergamotte et de lavande ; de l'aldéhyde cinnamique pour l'essence de cannelle; des phénols pour l'essence de thym.

La poudre dentifrice alcaline ne doit plus contenir de poudre de quinquina et doit renfermer 50 gr. de carbonate de chaux au lieu de 100 gr. pour les 25 gr. de magnésie et 25 gouttes d'essence de menthe.

Les formules des préparations suivantes sont restées celles de l'ancien Codex : alcoolat de mélisse composé ou eau de mélisse, alcoolat de citron composé ou eau de cologne, alcoolature de citron et d'orange, cold-cream, teintures d'essence d'anis et d'essence de menthe ou alcool de menthe, eaux distillées de fleur d'oranger et de rose, élixir dentifrice.

Il en est de même pour les teintures de benjoin, cannelle, cochenille, musc, quillaya, mais, comme pour les essences, pour chacune de ces préparations on trouve un chapitre donnant les caractères du produit pur et bien fait et les différentes réactions permettant de déceler la fraude et l'altération.

Un certain nombre de produits touchant à la confiserie ont été supprimés. C'est ainsi qu'on ne voit plus figurer sur le code de la pharmacopée française de 1908 le chocolat simple et le chocolat à la vanille, les limonades à la cerise, à la framboise et à l'orange ; la limonade gazeuse à la groseille ; les oléo-saccharures d'anis, bergamotte, carvi, cédrat, citron, fenouil, menthe, orange ; la pâte de jujube et la pâte de réglisse ; les sirops d'anis, de cannelle, de grenade, de limon, de menthe, d'orange ; les sucs de grenade, de groseille et de framboise.

Le mode de préparation des produits suivants n'est pas changé : pâte de guimauve dite de gomme, pastilles de menthe à la goutte, tablettes de menthe ou pastilles de menthe dite anglaise. La façon d'obtenir les sucs de citrons, cerises, mures, coings, framboises, groseilles, et les formules du sirop d'orgeat, des sirops de cerises, groseilles, coings, framboises, n'ont pas subi de modification.

Toutefois les sirops de cerises et de groseilles devront répondre aux caractères d'identité et de pureté donnés par le nouveau Codex.

Le sirop d'acide citrique ou sirop de limon et le sirop d'orange ont été légèrement modifiés ; on les prépare avec 10 gr. d'acide citrique pulvérisé pour 990 gr. de sirop simple qu'on aromatise avec 20 gr. d'alcoolature de citron ou d'orange.

Le suc de réglisse apparaît pour la première fois comme produit officinal et en même temps ses caractères d'identité et l'essai de sa pureté.

On trouve enfin à propos du sucre blanc un article très documenté que toutes les industries manipulant du sucre pourront consulter avec intérêt.

Parmi de nombreux renseignements on trouve entr'autres un premier tableau donnant les quantités de sucre contenues dans 100 grammes de solutions sucrées saturées pour les températures de 5 en 5° depuis 0 jusque 100.

Un autre tableau donne les quantités de sucre pour 100 gr. de solution sucrée qui correspondent à des solutions dont les densités vont de 1.01 à 1.48.

H. Bottu.
Professeur de chimie
à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Reims.



LE VÉTYVER

Le Vétyver est une plante exotique très intéressante en ce sens que son exploitation industrielle ne laisse aucun déchet. Elle appartient à la famille des *Graminées*, sous-famille des *Panicoïdées*, tribu des *Chloridées*, genre *Chiendent*. Aussi lui donne-t-on souvent le nom de Chiendent des Indes car elle croit à l'état spontané dans la partie méridionale des Indes et il semble même que ce soit là son pays d'origine. C'est une graminée vivace à inflorescence terminale, l'épi étant composé d'un grand nombre d'épillets pédicellés.

L'embryon se compose d'une grande cotyle libre contournant et enveloppant la tigelle jusqu'au niveau de la deuxième cotyle plus petite. Entre la première feuille de la gemmule et les cotyles il y a un véritable entre-nœud.

La tigelle assez importante renferme dans une petite poche une radicule.

Les feuilles sont engainantes mais à bords non soudés et à nervation parallèle. Ces feuilles d'une certaine ampleur, ont les emplois les plus divers. Une fois desséchées, elles constituent la paille de vétyver dont on fait, suivant les régions, des tentes, parasols, nattes, stores, corbeilles, chapeaux, etc. Dans bien des pays les indigènes s'en servent pour recouvrir leurs cases.

La tige est herbacée, très riche en silice.

Les racines, fortement ligneuses, représentent la partie la plus intéressante de la plante puisque c'est d'elles, convenablement préparées et traitées, qu'on retire un parfum estimé.

Il existe un certain nombre d'espèces vétyver mais il n'en est qu'une qui soit cultivée et traitée. Son habitat est très vaste. Cette graminée se rencontre en effet partout où le climat est suffisamment chaud et humide. Elle exige

une moyenne de 25° C. et se complaît dans les terrains forts, silico-argileux. On en trouve aux Indes, dans toutes les îles de l'océan indien, dans les îles de la Malaisie, à Madagascar, aux Antilles, au Brésil etc., où sa culture a fait l'objet d'études et des progrés sérieux.

La multiplication se fait le plus ordinairement par repiquage de fragments de collets possédant encore des racines. Dans bien des régions l'opération se fait rudimentairement et sans art parce qu'on n'y utilise le vétiver qu'en bordures de deux ou trois rangées dans le but de protéger de la poussière des routes les plantations plus délicates de vanille ou de café. C'est analogue à ce qu'on fait dans le midi de la France avec les rideaux de cyprès pour protéger les cultures contre les effets du Mistral.

feuilles pouvant être utilisées. Mais il faut deux ans pour que les racines aient atteint le développement nécessaire pour le traitement industriel. Une ou deux fois l'an on fait un nettoyage dans les interlignes ; ce fait est important en ce sens qu'il n'y a pas urgence de main-d'œuvre à quelques jours près. Il n'en va pas de même pour bon nombre d'autres plantes coloniales qui, comme la canne à sucre, la vanille, etc. ne souffrent aucun délai aux moments des nettoyages, fécondation, coupe ou cueillette.

La récolte des racines se fait, nous l'avons dit, deux ans après la plantation, et suit immédiatement la coupe des feuilles. Les hommes sont groupés par équipes généralement de trois. L'un d'eux dégage à la pioche les racines. Le deuxième, muni d'une barre de fer, fait levier



Marché aux Epices. — **Entrepôts.**

au dessous des mottes qu'il culbute et le troisième écrase et désagrège de son mieux ces blocs de terre forte qu'enserrent puissamment les racines. Sur place on débarrasse donc les racines de la terre et des cailloux et on coupe les mottes nettement au collet en rejetant les racines défectueuses.

Dans les plantations normales on opère rationnellement. Après un simple débroussaillement on ouvre des sillons parallèles et distants de 1 m. 50. L'expérience a démontré que le repiquage *en croisé* donnait les meilleurs résultats. Il consiste à repiquer non plus perpendiculairement au sol et un seul fragment par trou mais bien deux fragments inclinés l'un sur l'autre à 90° et faisant par conséquent avec le sol un angle d'environ 45°. On dispose ces groupes de boutures de 15 en 15 cm.

La plantation se fait à des époques différentes suivant les régions mais toujours au début de la saison des pluies. Au bout de huit à dix mois on obtient une première récolte de

Le rendement par hectare est en moyenne de 3 à 3,5 tonnes de racines ainsi nettoyées.

On porte aussitôt ces racines à la rivière où on les lave rapidement et on les fait sécher. On les met ensuite en balles, dans des caisses quadrangulaires en bois dont le fond mobile est fixé à une barre de fer servant à exercer la pression nécessaire. Après toutes ces opérations

on n'a plus guère que deux tonnes à deux tonnes et demie par hectare pour un prix de revient moyen de 800 francs environ. Cette culture laisse un bénéfice moyen de 250 francs à l'hectare.

Les balles faites nous sortons du domaine agricole pour entrer dans le domaine industriel qui utilise le vétyver soit en racines, soit en poudre, soit sous la forme extrait, soit enfin sous la forme essence. Les pays européens représentent à peu près les seuls consommateurs, mais il n'en est pas moins vrai que la culture du vétyver peut être d'un grand intérêt pour bien des colons.

G. Charrière,
Ingénieur agronome.



L'ESSENCE DE VÉTYVER

L'essence de Vétyver, appelée également essence d'iwarancusa, est le produit de la distillation des racines d'*andropogon muricatus L.* Cette plante est une herbacée de la famille des graminées qui croît exclusivement dans les pays tropicaux et, notamment, au Bengale et à la Réunion.

Le genre *andropogon* forme de nombreuses espèces fournissant un certain nombre d'huiles essentielles recherchées pour leur odeur aromatique particulière, généralement produites par la distillation de l'herbe fraîche dont les feuilles sont douées d'une odeur caractéristique ; toutefois il n'en est pas ainsi dans le cas qui nous occupe. L'*andropogon muricatus* forme des touffes atteignant une assez grande hauteur et dénuées de tout parfum, tandis que les racines dégagent une odeur forte et agréable. Ce sont ces racines que l'on soumet à la distillation pour en extraire l'essence de vétyver qui rend les plus grand services en parfumerie, par suite de la facilité de son emploi, de sa fixité, de la délicatesse de son parfum, propriétés éminemment précieuses et recherchées dans notre industrie.

Factorerie

D'après le laboratoire Schimmel, la densité de l'essence varie entre 1.019 et 1.027 ; elle dévie à droite le plan de polorisation, son pouvoir

rotatoire étant de plus de 25°; elle est soluble dans 1,5 à 2 parties d'alcool à 80 p. 100. Bouillie avec la potasse, elle se colore en rouge brun; l'acide sulfurique concentré la carbonise avec formation d'un dépôt de résine verte, soluble dans l'éther, mais insoluble dans l'alcool. L'acide nitrique, à froid, colore l'essence en vert ; à chaud, l'essence se résinifie et se décompose complètement.

La composition chimique de l'essence des racines d'*andropogon muricatus* est peu connue. D'après Sthenhouse (*Ann. der Chemie u. Pharm*, t. L, p. 157), elle renferme un hydrocarbure $C^{10} H^{16}$ et une huile oxygénée. Fr. Fritsche, de Hambourg, est parvenu à en extraire un produit cétonique ainsi que deux alcools. Il a constaté que, à côté de produits d'une odeur désagréable, l'essence de vétyver renferme des corps de caractère cétonique doués d'une odeur remarquable et utilisables en parfumerie. Si l'on veut extraire ces divers produits, on traite l'huile de vétyver par des dérivés ammoniacaux qui donnent des produits de condensation cétoniques décomposables, puis, par distillation, on sépare les produits cétoniques des produits non cétoniques ; enfin, on traite par des acides et on distille. Il est nécessaire de prendre diverses précautions : on doit dissoudre l'huile dans de l'alcool et effectuer la décomposition à l'aide d'une solution aqueuse de semi-carbazide en excès ; on laissera la solution en repos pendant huit jours, puis, par distillation, on séparera l'alcool et l'huile non attaquée ; il restera une combinaison non volatile des dérivés ammoniacaux que l'on décomposera par les acides à la température ordinaire. On peut aussi effectuer cette dernière opération sous pression réduite ou sous le courant de vapeur. On distille à la vapeur l'huile obtenue qui paraît être un mélange de plusieurs isomères et qui fond, sous une pression de 10 mm., entre 149 et 154°. L'analyse a amené à lui attribuer la formule brute $C^{13} H^{22} O$.



Expédition des épices et des racines de Vétyver

Le même chimiste a imaginé également un procédé pour l'obtention d'alcools susceptibles d'emplois industriels ; il consiste à saponifier l'essence débarrassée des produits cétoniques par les dérivés ammoniacaux, puis à effectuer une distillation fractionnée sous pression réduite. On purifie en éthérifiant l'huile par des acides mono ou bibasiques donnant des éthers peu volatils ou acides que l'on sépare des com-

posés non alcooliques par distillation ou extraction et que l'on saponifie en vue de séparer l'alcool pur.

Les alcools ainsi obtenus ont pu être étudiés ; ils sont caractérisés par les propriétés suivantes : l'un d'eux, sous 10 mm. de pression, bout à 150-155° et possède une densité de 0,980 à 15°. L'autre, sous 10 mm. de pression, bout à 174-176° et possède une densité de 1,02 à 15°. Les alcools extraits de l'essence de vétyver ont une application industrielle toute indiquée : la préparation des parfums.

Ces travaux offrent le plus grand intérêt ; en effet, l'essence de vétyver est produite en quantités importantes par notre colonie française de la Réunion, dont la situation économique déplorable mérite, tout autant que la Corse, d'attirer la sollicitude des pouvoirs publics. Le prix élevé de cette essence limite son emploi à la parfumerie fine et constitue un obstacle à la progression de la consommation ; il est donc évident que les travaux susceptibles de nous donner des indications plus précises sur la nature et la composition de l'essence qui nous occupe et, par suite, de contribuer à guider nos recherches en vue de diminuer le prix de revient de cette essence doivent être encouragés par tous les moyens possibles ; ils doivent être suivis de près et être l'objet de nos constantes préoccupations ; aussi, avons-nous tenu à exposer l'état de nos connaissances sur cet excellent parfum et à recommander cette étude à l'attention des chimistes et des spécialistes.



Village

Eugène Silz,
Expert-chimiste près la Cour d'Appel de Paris.



ACTION BACTÉRICIDE DES PARFUMS



L'action bactéricide des parfums, au moins de certains d'entre eux, est empiriquement établie par des faits qui, sans avoir la rigueur absolue d'une série d'expériences de laboratoire, sont cependant démonstratifs. Dans la désinfection, terme qui désigne plusieurs opérations, souvent pratiquées de pair en vue d'un but unique, les substances odoriférantes ont parfois un rôle complexe ; elles contribuent à masquer les mauvaises odeurs plus constamment qu'à détruire les germes nocifs, et c'est la raison pour laquelle on les accuse volontiers d'être dangereuses, puisqu'elles privent l'observateur d'un de ses moyens de contrôle. Il suffit d'y prendre garde ; aussi bien ne demande-t-on pas d'habitude aux essences parfumées d'usage courant d'agir sur un tel foyer envahi par des mi-

cro-organismes virulents à la manière des puissants antiseptiques. La mission microbicide des parfums est à la fois plus générale et moins énergique : c'est avant tout une mission de protection préalable, de défense passive, de prophylaxie, mais dont l'observation a maintes fois démontré l'efficacité.

L'antisepsie est vieille comme le monde ; elle rendit mille services aux médecins avant que ceux-ci aient été mis à même de comprendre le mécanisme des procédés dont ils usaient, et d'en généraliser les applications. Dans l'histoire de cette antisepsie primitive, les parfums occupent une place considérable. En veut-on quelques preuves ? C'est d'abord Hippocrate, limitant l'extension de la peste à Athènes par des fumigations aromatiques, alors que tout avait été vainement tenté contre le fléau. C'est ensuite, et pour se préserver de la même maladie, l'antique réputation des pommes d'ambre. C'est plus près de nous la curieuse histoire des girofliers de Ternate, île de l'archipel néerlandais des Moluques, ainsi rapportée par Jules Cloquet. « On prétend que les Hollandais ayant par spéculation détruit tout les girofliers de l'île de Ternate, la colonie fut ravagée par plusieurs maladies épidémiques qu'on n'y avait pas observées jusqu'alors. Les effluves odorants des arbres avaient neutralisé, dit-on, les effets nuisibles d'un volcan auquel on attribuait la cause de ces maladies ».

Nous savons, depuis Pasteur, que les épidémies n'ont habituellement rien à voir avec les éruptions volcaniques, mais cette explication n'importe guère : l'action bienfaisante des girofliers de l'île n'en apparaît pas moins évidente. Jusqu'à l'époque contemporaine, et avant la période de la lutte systématique et raisonnée contre les germes pathogènes, la vieille méthode des fumigations odorantes, renouvelée d'Hippocrate, fut usitée en temps d'épidémie. Le docteur Cabanès rappelait récemment qu'il avait vu brûler du genièvre dans les hôpitaux parisiens pendant l'épidémie de variole de 1870.

Un des faits les plus probants à l'égard du rôle bactéricide des parfums est la constatation plusieurs fois renouvelée au XIX[e] siècle, à Londres comme à Paris, que durant les épidémies de choléra, les ouvriers parfumeurs ont toujours présenté une immunité presque absolue, et que parmi eux, les victimes de la maladie ont été extrêmement rares.

Le rôle antiseptique des parfums paraît généralement dû aux vapeurs émises par les essences, ce qui ne saurait surprendre puisqu'un certain nombre d'essences employées en médecine (camphre, copahu, cubèbe, térébenthine, etc...), se recommandent, entre autres propriétés, par leur valeur parasiticide. Les propriétés désinfectantes du thymol sont bien connues, ainsi que celles que l'eucalyptol, de l'eugénol (constituant de l'essence de girofle), et de l'huile essentielle de lavande.

Dans une Revue Générale récemment publiée par le Bulletin général de Thérapeutique, (novembre 1908), Cabanès rapporte les résultats d'intéressantes expériences bactériologiques concernant le pouvoir microbicide de quelques essences communément employées en parfumerie. Le bacille de la fièvre typhoïde, (bacille d'Eberth) serait détruit en douze minutes par l'essence de cannelle, et en une heure vingt minutes par l'essence de patchouli. Les essences de thym, de verveine, de géranium et d'origan, dans cet ordre, ont une valeur intermédiaire.

Ces résultats expérimentaux confirment les déductions tirées des constatations empiriques signalées ci-dessus : Il y a lieu de procéder à des essais analogues avec les mêmes parfums et d'autres encore, naturels ou synthétiques, vis-à-vis des microbes pathogènes les plus redoutables parmi les plus communs.

Dr P. Juquelier,
Ancien chef de clinique à la Faculté de Médecine de Paris.



LES SYNDICATS ET COOPÉRATIVES AGRICOLES



Pendant longtemps les groupements agricoles se sont contentés d'acheter dans les meilleures conditions les matières premières : engrais, semences, nécessaires à la culture. L'organisation commerciale nécessaire à ces associations les a portées tout naturellement à utiliser leurs moyens nouveaux à la vente de leur production.

Les syndicats pour la vente des produits de grande culture : céréales, primeurs, fleurs, etc., et des produits de l'élevage : bestiaux, laitages, beurres, fromages, etc., ont pris rapidement une grande extension et, ces années dernières, une branche de l'agriculture qui leur avait encore échappé, nous voulons parler des plantes à essence, a vu enfin la formation d'associations économiques pour leur production raisonnée et leur vente méthodique.

Les grands commerçants en essences, du littoral de la France ou de Paris ont cru y voir une concurrence redoutable pour leurs intérêts et ne s'en sont pas montrés partisans.

Il s'est vu, en effet, quelquefois, que ces organisations ont abusé de la force que leur donne le nombre pour imposer au commerçant des cours élevés, mais il faut affirmer que, dans la grande généralité, les syndicats offrent des avantages sérieux pour tout le monde et que leur succès ne réside que dans une équitable modération.

⁂

Le producteur isolé de plantes à parfum ou

d'essences se trouve, selon la région qu'il habite, dans des conditions différentes, mais toujours insuffisantes pour un juste développement de ses moyens de production et de ses débouchés.

Sur le littoral français, par exemple, nombreux sont les petits propriétaires de jardins d'orangers ou de fleurs, se contentant exclusivement de soigner la plante ou l'arbuste, de le protéger contre les intempéries et de récolter en temps voulu les fleurs précieuses pour les revendre à leurs voisins immédiats, les distillateurs possesseurs des appareils de traitement en vue de la fabrication de l'essence ou de l'eau aromatique. Ces fabricants, généralement de grande importance, et s'entendant admirablement entre eux par une solidarité commerciale digne de tous éloges, pouvaient, pendant les mauvaises années, s'unir pour fixer un maximum de prix de la matière première et priver les récoltants de bénéfices légitimes. Ce cas, nous nous empressons de le dire, ne s'est jamais produit, mais aurait pu arriver dans des circonstances spéciales ; mais les petits producteurs eux-mêmes, isolés les uns des autres, quelquefois même animés de sentiments de concurrence mal comprise, baissaient les cours au-dessous d'une limite raisonnable. Aujourd'hui, ils se sont réunis en une coopérative homogène, opposant la totalité de la production contre la totalité de la consommation en un équilibre parfait, tenant les cours à un niveau suffisant pour rémunérer la terre et les soins qui lui sont prodigués, tout en permettant la vente rémunératrice, par les commerçants, des parfums fabriqués.

La *Coopérative des Producteurs de fleurs d'oranger* a rendu à la culture du bigaradier sa splendeur primitive et le néroli a repris dans la parfumerie la place aristocratique qui est due à sa grande valeur aromatique. L'unification du prix ne permet pas la vente de produits sophistiqués qui sont immédiatement révélés par leur bas prix au consommateur prévenu. L'action bienfaisante de cette coopération sera complète le jour où elle pourra empêcher entièrement la fraude et ne laissera entrer dans le commerce que des produits absolument purs.

⁂

Dans l'intérieur de la France, soit dans les régions qui, comme le Gard, l'Hérault, le Vaucluse, possèdent des cultures de plantes à essences, le producteur est, généralement, vendeur. Sa petite production limite ses relations commerciales, et il se contente souvent de vendre ses essences à des courtiers qui revendent ensuite ces différents produits sans leur assigner d'origine précise, de telle façon que l'acheteur ignore souvent de quelle région provient le produit qu'il consomme.

Une union des producteurs, centralisant toutes les petites fabrications en des « crus » régionaux, disposant alors de moyens appropriés, donnera une réputation mondiale à des essences de type déterminé et régulier. Une organisation syndicale étudiera les meilleures méthodes de culture, semis, plantation, irrigation, sélectionnement, achètera des alambics perfectionnés, permettra, en un mot, la création de produits uniques et réputés, ce qui est absolument impossible à des producteurs séparés.

⁂

Dans les Alpes, où la culture se cantonne presque exclusivement à la lavande, chaque paysan récolte ce qui pousse dans les terrains qui lui appartiennent ou qu'il a affermé, distille avec son appareil, si rudimentaire que la forme en est due aux arabes (Peïrou), et n'a jamais varié depuis plusieurs siècles. Au commencement du mois de septembre, après la récolte, la production de ces distillateurs improvisés est amenée à une foire spéciale où les *courtiers* envoyés soit par les maisons de Paris, de Londres ou de Hambourg, les achètent selon la demande qui leur a été faite, aux cours imposés par les puissantes maisons françaises ou étrangères qui les envoient et sans s'inquiéter des circonstances plus ou moins favorables de la récolte.

Le propriétaire alpin n'a aucune idée d'une culture raisonnée possible de lavande et continue les traditions ancestrales sans s'inquiéter de sélectionner la plante, de la fumer, de la biner; ses moyens ne lui permettent pas d'acquérir des alambics perfectionnés qui lui donneraient plus de rendement et de meilleurs produits ; il ignore ce qu'il produit et les courtiers eux-mêmes n'ont que des moyens très rudimentaires de reconnaître la valeur de l'essence qui leur est vendue et qu'ils achètent au petit bonheur ; les lots provenant de *Baïassières* de faible altitude, de faible teneur en acétate de linalol par conséquent, sont achetés au même prix que ceux qui proviennent des hauts sommets, qui ont donné une peine infinie pour la cueillette et qui ont demandé de longs délais de transport pour aller jusqu'à l'alambic disposé près du ruisseau ou de la source, et enfin dont le rendement a été moindre et la qualité infiniment supérieure.

Un groupement syndical peut mettre fin à tous ces errements.

L'acheteur de Paris, de Hambourg ou de Grasse sera bien aise d'acheter à coup sûr une essence d'une pureté garantie par le laboratoire régional et d'un titrage certain ; le récoltant travaillera dans les conditions les plus scientifiques, tirant ses plantes de cultures rationnelles sélectionnées, les distillant dans des appareils à grand rendement.

Il profitera des meilleures conditions de

vente, grâce à sa connaissance du crédit et aux relations commerciales étendues du Syndicat.

Les essences des différentes altitudes seront classées en « crus » et payées selon leur mérite ; enfin, la fraude sera supprimée, grâce aux analyses répétées de toutes les essences mises sur le marché.

En un mot, les Syndicats agricoles de vente sont, au point de vue des matières aromatiques comme pour tous les produits agricoles, un véritable progrès social, profitable à tous les points de vue au consommateur comme au producteur et au commerçant. Il y a lieu de les voir se développer sans esprit d'animosité, pourvu qu'ils restent dans leur rôle économique et ne s'érigent point en « trust » d'accaparement.

La culture organisée, l'exploitation scientifique de la puissance créatrice de notre sol sont la seule solution possible du *retour à la terre* préconisé par l'éminent sociologue Jules Méline.

Ch. Pacaut.



CHIMIE PRATIQUE



Titrage de l'Acétate de Linalyl

dans les Essences de Lavande et de Bergamotte

Le titrage des éthers dans les essences de bergamotte et de lavande est si important au point de vue de la connaissance de leur composition qu'on se contente généralement de ce titrage et qu'on ne recherche que dans des cas particuliers la teneur en linalol libre.

La proportion d'éther est, en effet, intimément liée à la qualité de l'essence et généralement suffisante pour l'édification de l'acheteur.

Le Codex 1908 donne une méthode d'analyse précise, très appréciée par le corps pharmaceutique et qu'il est bon d'indiquer à tous ceux qui sont susceptibles de vendre, d'acheter ou d'examiner ces essences, notamment les instituteurs de nos régions alpestres, qui ont fréquemment l'occasion de conseiller et de soutenir nos Montagnards, producteurs d'essences de lavande.

Prenez exactement 4 grammes d'essence dans un vase conique en verre de Bohême, d'une contenance de 100 cent. cubes, ajoutez 10 cent. cubes de solution alcoolique normale de potasse, fermez avec un bouchon percé d'un trou dans lequel est engagé un long tube de verre destiné à servir de réfrigérant. Chauffez au bain-marie pendant une demi-heure, laissez refroidir, ajoutez 50 c.c. d'eau distillée et ajoutez quelques gouttes de solution de phénolphtaléine. Puis faites tomber goutte à goutte, à l'aide d'une burette graduée, de la solution normale d'acide sulfurique, jusqu'au moment précis ou la coloration rouge, due à la phénolphtaléine, disparaîtra.

Le nombre de centimètres cubes employés, retranchés de 10, donne le volume de solution normale de potasse qui a servi à la saponification de l'acétate de linalyl contenu dans la quantité d'essence soumise à l'essai.

La proportion pour cent de cet éther est obtenue en multipliant le chiffre trouvé par 19,6 et en divisant le produit par le chiffre exprimant le poids d'essence soumis à l'essai.

Cette méthode est excellente, mais donnera des résultats d'autant plus exacts que l'on emploiera, au lieu de liqueurs titrées de potasse et d'acide normales des solutions plus diluées, par exemple demi-normales, dont le volume très exact est plus facile à lire dans une éprouvette graduée.

Rappelons succinctement les principes qui président à cette analyse : la potasse a pour propriété de décomposer l'acétate de linalyl de l'essence et la quantité de potasse employée est évidemment proportionnelle à la quantité d'éther contenue dans l'essence.

L'équation :

$$\text{Poids moléculaire} \quad \frac{C^{10}H^{17}OCOH^{3}}{196} + \frac{KOH}{56} = C^{10}H^{17}OH + CH^{3}CO\,OK$$

indique que 56 grammes de potasse, c'est-à-dire 1.000 c.c. de liqueur titrée normale de potasse, saponifient 196 grammes d'éther.

Chaque centimètre cube de solution normale d'acide sulfurique ajouté pour obtenir la neutralisation de la liqueur, et la décoloration de la phénolphtaléine, témoin, correspond à un centimètre cube de solution normale de potasse non employée pour la saponification, il convient donc de retrancher ce chiffre du nombre total de centimètres cube de potasse ajoutés à l'essence pour obtenir le nombre de centimètres cubes employés par la saponification. Ce nombre correspond à autant de fois 0 gr. 196 d'éther et il suffira de ramener à 100 gr. d'essence pour obtenir le titrage cherché.

La solution normale de potasse se prépare en dissolvant 56 grammes de potasse caustique anhydre dans un litre d'alcool absolu, cette solution doit être employée fraîche à cause de son instabilité; la solution normale d'acide sulfurique contient environ 40 grammes d'acide sulfurique anydre et est obtenue par tâtonnements et par comparaison à la solution normale de potasse : un centimètre cube de liqueur normale acide doit neutraliser très exactement un centimètre cube de liqueur normale alcaline.

Comme nous le disons plus haut, il y a avantage à employer des liqueurs demi-normales, c'est-à-dire contenant moitié moins de produits actifs que la solution normale, on tiendra

compte de cette dilution dans les calculs en divisant par deux le nombre de centimètres cubes de solution employés par la saponification.

La plus grande précision dans les pesées et dans les lectures est de rigueur pour éviter des erreurs qui sont très fréquentes et rendent les résultats de plusieurs opérateurs peu comparables les uns avec les autres.

❧ ❧ ❧ ❧

Analyse succinte de l'Ionone ou Violette artificielle

L'Ionone, notamment depuis la chute des brevets français, est vendue à des prix de plus en plus réduits et est sujette, de la part de quelques revendeurs peu scrupuleux, très rares heureusement, à des falsifications. En outre. l'ionone pure doit être distillée à un certain point d'ébullition bien déterminé, les portions passant au-dessus ou au-dessous de ce point n'étant pas de l'ionone pure et ne possédant pas ses qualités.

Une propriété caractéristique est employée pour révéler ces impuretés ; l'ionone pure, en effet, est soluble dans certaines conditions qui ne sont pas remplies par un produit impur.

L'essai demande un dispositif très simple dont voici la description :

Dans une éprouvette sèche et propre on verse, à l'aide d'un compte-goutte, une goutte d'une ionone pure et, dans une seconde éprouvette identique, une goutte de l'ionone à examiner; puis on fait tomber, dans chacune des deux éprouvettes, 15 gouttes d'alcool 95°. Les deux ionones formeront une solution limpide.

Si l'on fait tomber alors deux gouttes d'eau distillée dans la solution d'ionone pure et qu'on l'agite, elle restera encore tout à fait claire ; il en est de même quand on ajoute une troisième goutte d'eau. Ce n'est qu'à la quatrième que le solution se trouble visiblement. Avec l'ionone falsifiée, au contraire, la deuxième goutte d'eau produit déjà un louchement lacté assez fort qui est encore considérablement augmenté par la troisième et la quatrième goutte.

La falsification devient encore plus évidente si l'on verse encore de l'alcool dans les deux éprouvettes. En faisant tomber trois gouttes d'alcool dans l'éprouvette contenant de l'ionone pure, on voit que la solution redevient parfaitement limpide. Si, au contraire, on verse trois gouttes d'alcool dans l'éprouvette contenant l'ionone falsifiée, la substance employée pour la falsification nagera dans le liquide sous forme de gouttelettes huileuses.

Afin d'enlever toute trace d'obscurité qui pourrait exister dans la description de notre procédé, nous le résumons sous forme de tableau :

	1re gtte d'eau	2e gtte d'eau	3e gtte d'eau	4e gtte d'eau	3 gttes d'alcool
Ionone pure 1 gtte+15 gttes d'alcool à 95°					
Solution claire	claire	claire	claire	trouble	claire
Ionone falsifiée 1 gtte+15 gttes d'alcool					
Solution claire	claire	laiteuse	laiteuse	laiteuse	gouttelettes.

FLORIANE.

LE POUVOIR ROTATOIRE ET L'ANALYSE POLARIMÉTRIQUE



Maintes fois déjà, au cours d'articles parus dans les colonnes de la *Parfumerie Moderne*, il a été question du *pouvoir rotatoire* dont sont douées de nombreuses substances et, en particulier, les huiles essentielles. Nous avons pensé qu'il serait peut-être intéressant, pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec les théories chimiques, d'expliquer aussi brièvement que possible en quoi consiste cette propriété du pouvoir rotatoire et les applications pratiques qui en sont faites dans l'analyse optique.

Dans l'état actuel de la science, on considère généralement que la lumière est due aux vibrations de ce fluide impondérable désigné sous le nom d'*éther*. Ces vibrations s'effectuent perpendiculairement à la direction du rayon lumineux, indifféremment dans tous les plans passant par ce rayon.

Or, il arrive que, dans certaines circonstances, les vibrations de l'éther, perpendiculaires au rayon lumineux, ne s'effectuent plus que dans un seul plan. Ce plan est appelé *plan de polarisation* et la lumière est dite alors *polarisée*.

Ce résultat peut s'obtenir en faisant traverser au rayon lumineux un cristal, préparé de façon spéciale, de *Spath d'Islande* (carbonate de chaux rhomboédrique). Ce cristal est désigné sous le nom de *nicol*.

On constate, d'autre part, que lorsque on interpose sur le parcours d'un rayon lumineux deux nicols consécutifs, le rayon lumineux les traverse, si les sections principales des deux nicols sont parallèles ; mais, si on fait tourner un des nicols d'un certain angle autour de son axe, de telle sorte que les sections principales fassent entre elles un angle droit, le rayon

polarisé par le premier nicol se trouve arrêté par le second comme par un corps opaque et la lumière disparaît. Si on fait tourner le deuxième nicol d'un angle moindre, un peu de lumière passera, et il en passera d'autant plus que l'angle sera plus faible. Quand la position relative des deux nicols est telle que l'obscurité est complète, on dit que les nicols sont *à extinction*.

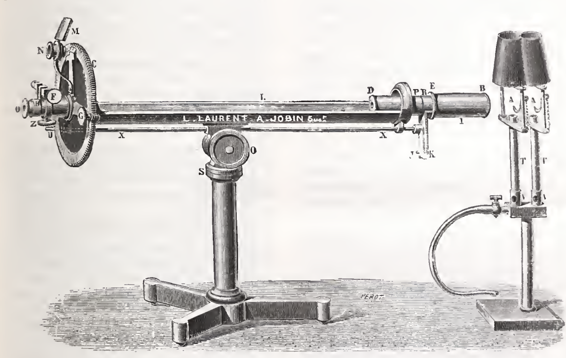
Des considérations théoriques qui nous entraîneraient trop loin et que nous mentionnons pour mémoire, rendent d'ailleurs parfaitement compte de ces faits.

Supposons maintenant qu'entre deux nicols à extinction on interpose une petite cuve à faces parallèles contenant une solution de sucre par exemple : on voit immédiatement réapparaître la lumière, exactement comme si on avait fait tourner d'un certain angle le deuxième nicol. La solution sucrée a donc produit un effet comparable à cette rotation. Pour exprimer ce fait, on dit que la substance interposée est douée du *pouvoir rotatoire*. Et on peut précisément avoir une mesure de sa grandeur en déterminant l'angle dont il faut faire tourner le deuxième nicol à droite ou à gauche pour que l'obscurité redevienne complète.

Divers dispositifs ont été imaginés pour rendre pratique la mesure de cet angle. Les instruments réalisant ces dispositifs sont connus sous le nom de *polarimètres*. Il en existe un assez grand nombre ; un des plus commodes et le plus employé en France est le *polarimètre Laurent*.

Nombreuses sont les substances jouissant de la curieuse propriété de donner des solutions douées du pouvoir rotatoire, soit à gauche, soit à droite. Et, chose qui sembla tout d'abord étrange, certains corps se présentaient sous deux formes jouissant des mêmes propriétés générales, mais tantôt douées du pouvoir rotatoire gauche, tantôt du pouvoir rotatoire droit, et parfois complètement inactives.

La recherche du pourquoi de ces phénomènes a fourni la plus éclatante confirmation qu'on puisse imaginer des théories sur la constitution intime des corps, théories qui sont, à l'heure actuelle, les bases fondamentales de la chimie organique ; elle a ouvert à la chimie des horizons nouveaux et lui a permis de concevoir et de représenter de manière géométrique la structure des édifices moléculaires.



Nous n'exposerons pas ici les admirables spéculations de MM. Lebel et Van t'Hoft et nous nous contenterons d'exprimer les résultats acquis, au moins dans leurs grandes lignes.

Pour qu'une substance organique, liquide ou dissoute, soit douée du pouvoir rotatoire, il est nécessaire que sa molécule possède un atome de carbone asymétrique, c'est-à-dire dont les quatre valences sont saturées par des groupements différents. Par ex :

$$\begin{array}{ccc} & OH & \\ H\ . & C\ . & CO^2H \\ & CH^3 & \end{array} \quad \textit{Acide lactique.}$$

Toute substance douée du pouvoir rotatoire existe sous deux modifications dites « *isomères* » ayant sur la lumière des actions égales et en sens contraire, l'une, *lévogyre*, déviant à gauche ; l'autre, *dextrogyre*, déviant à droite. Les

deux *inverses optiques* ne diffèrent, en général, que par le signe de leur pouvoir rotatoire et ont des propriétés physiques et chimiques identiques.

Deux inverses optiques en solution peuvent se grouper molécule à molécule, pour donner un mélange ne possédant plus le pouvoir rotatoire. Un tel corps, qui peut, d'ailleurs, par différents procédés, être séparé en deux inverses optiques, est dit *racémique par compensation*.

Certaines substances enfin, telles que l'acide tartrique, qui possèdent deux atomes de carbone asymétriques, peuvent se présenter sous quatre formes :

Isomère dextrogyre.
Isomère levogyre.
Racémique par compensation (dédoublable).
Racémique par nature (non dédoublable).

⁂

Or, le pouvoir rotatoire est une grandeur caractéristique pour les substances qui en sont douées. Le chimiste se trouvait donc en présence d'un procédé nouveau d'analyse et de dosage. En effet, la rotation du plan de polorisation par la solution d'une substance active est rigoureusement proportionnelle à l'épaisseur de la couche liquide traversée et *au poids* de substance dissoute dans l'unité du volume du solvant. On conçoit donc aisément quels avantages de simplicité et de rapidité pouvait offrir, dans certains cas, la méthode d'analyse optique.

Elle a été appliquée avec succès à l'analyse quantitative des jus sucrés, en comparant les pouvoirs rotatoires de solutions dont la teneur en sucre est inconnue à celui d'une solution dont le titre était déterminé.

C'est ainsi, par exemple, que l'essence de lavande, étant douée du pouvoir rotatoire (— 21°), on pourrait, par simple examen au polarimètre, déterminer la teneur en essence d'un alcoolat de lavande quelconque. Par la même méthode rapide et simple, le parfumeur peut se rendre compte si les essences qu'il emploie sont falsifiées ou non, soit avec des substances actives comme l'essence de térébentine, ou des terpènes, soit avec des substances inactives comme l'alcool.

L'analyse polarimétrique permet aussi de discerner aisément des essences, de même espèce, mais de provenances différentes. Pour les essences de menthe, les pouvoirs rotatoires oscillent entre les limites suivantes :

Menthe Américaine........ — 25° à — 35°
Menthe Française... ...... — 10° à — 17°
Menthe Pouliot............ + 20° env.

Elle permet également, dans certains cas, d'apprécier la valeur intrinsèque des essences, la qualité étant souvent en rapport étroit avec la grandeur du pouvoir rotatoire. En particulier, pour les industriels, parfumeurs, distillateurs ou confiseurs, qui consomment de grandes quantités d'essences et passent des marchés importants, d'après des échantillons-types, il est très intéressant de déterminer le pouvoir rotatoire de l'échantillon-type et des marchandises livrées. Il devient ainsi superflu d'avoir recours à l'analyse chimique, longue, coûteuse, occasionnant des pertes de matière première parfois très précieuse. Il leur suffira d'un essai à la distillation et d'un rapide examen polarimétrique pour s'assurer que leurs fournisseurs sont consciencieux et livrent conformément aux échantillons.

Le polarimètre, qui n'est pas un instrument très coûteux et qui est d'un maniement facile, devrait donc être d'un usage constant, partout où l'on travaille les Huiles Essentielles. Il en résulterait, en même temps qu'une connaissance plus approfondie des matières premieres, une plus grande régularité dans la fabrication, et, à coup sûr, une intéressante économie de temps et d'argent.

A.-L. Stockhammer,
ingénieur chimiste.



LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE



Emploi thérapeutique de l'essence de Thuya

Le thuya occidentalis qui forme une grande partie de la flore des terrains incultes du Sud de la Tunisie donne, par distillation de ses rameaux verts, une assez abondante essence dont le principe actif est la thuyone (cétone qui se trouve également dans l'essence d'absinthe) accompagnée de différents autres corps mal définis.

Un médecin polonais a utilisé avec succès cette essence dans le traitement des verrues et des condylomes tenaces.

Depuis longtemps déjà on a préconisé la teinture de Thuya, soit en badigeonnage, soit en injection sous-cutanée dans la région des verrues. Sous l'influence de ce traitement elles se flétrissent, se dessèchent et tombent après un bain d'eau tiède.

L'essence employée pure en badigeonnages donne de bons résultats, nous ne conseillons pas l'injection d'une solution, car les recher-

ches sur la Thuyone de l'essence d'absinthe en ont révélé la forte toxicité.

Le Benjoin contre les hémorragies

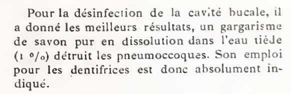
Une compresse composée de :

Benjoin pulvérisé	50	grammes
Alun	100	—
Eau	1.000	—

arrête parfaitement les hémorragies. Cette indication peut être précieuse pour le parfumeur exposé, comme tous les industriels, aux accidents et possédant plus facilement du Benjoin dans son laboratoire que du perchlorure de fer.

Valeur bactéricide du savon

Le savon est un excellent désinfectant, son usage est certainement le plus pratique et le plus aisé dans tous les cas, il faut le préférer aux solutions toxiques ou nauséabondes : bichlorure de mercure, acide phénique.



Pour la désinfection de la cavité bucale, il a donné les meilleurs résultats, un gargarisme de savon pur en dissolution dans l'eau tiède (1 %) détruit les pneumoccoques. Son emploi pour les dentifrices est donc absolument indiqué.

La tuberculose et le Cinnamate de Soude

Le cinnamate de soude dérivé de l'acide cinnamique extrait du styrax ou préparé artificiellement, a été proposé par M. Reynier pour le traitement de la tuberculose. D'après son rapport à l'Académie de Médecine, il aurait essayé avec succès cette méthode dans son service de Lariboisière. Il s'agit d'injections sous-cutanées à la dose de 8 à 15 centigrammes tous les deux jours. M. Reynier, ainsi que deux de ses confrères, ont obtenu, par cette méthode, des améliorations rapides et même des guérisons complètes dans plusieurs cas de tuberculose externe et de tuberculose pulmonaire.





L'eau de Luce. — *L'eau de Luce* est un alcoolé d'ammoniaque succiné (esprit de sel ammoniac succiné des anciens auteurs). Il y autant de formules pour cette préparation qu'il y a de pharmacopées. Alyon (*Cours de chimie* 1799) prépare l'eau de Luce en mêlant l'huile de succin avec de l'ammoniaque. Bouchardat, dans son *Manuel de pharmacologie*, édité en 1838, donne une formule différente : il y met du savon noir. Dorvault, dans l'*Officine*, 1867, cite celle de Soubeiran, qu'il modifie un peu, introduisant de l'alcool à 90° au lieu d'alcool à 80°.

Voici la fomule de Soubeiran, inscrite dans la 7e édition de son *Traité de pharmacie*, et que nous copions :

Huile de succin rectifiée......	2
Savon blanc..................	1
Beaume de la Mecque	1
Alcool à 80°..................	96

Faites macérer les substances solides dans l'alcool et l'huile de succin pendant dix jours, filtrez et conservez cette teinture composée. Pour préparer l'eau de Luce, on ajoute une partie de la teinture précédente à seize parties d'ammoniaque liquide. Toutes les formules d'eau de Luce, dit Soubeiran, ne renferment pas de savon ; l'addition de cette combinaison donne de la fixité aux mélanges laiteux.

L'eau de Luce était jadis employée pour combattre les accidents consécutifs à la piqûre des animaux venimeux. L'inspiration de ses vapeurs était recommandée dans les syncopes (*loco citato*). D'après Mérat et Delens (*Dictionnaire des matières médicales*, t. 1er), l'eau de Luce doit surtout à l'ammoniaque ses propriétés stimulantes et diffusibles. Ils citent les diverses maladies combattues par ce médicament (syncope, asphyxie, hystérie), et à propos de ses propriétés antivenimeuses, ils racontent que, mordu un jour par une vipère, dans une herborisation, un des élèves de Bernard de Jussieu parut devoir son salut à ce composé ammoniacal. Nos auteurs ajoutent qu'il n'en fallut pas davantage pour faire acquérir à cette préparation une renommée qu'elle semble avoir mal soutenue, il est vrai, mais dont le fondement mériterait peut-être un nouvel examen. Ce médicament est ainsi appelé du nom d'un pharmacien de Lille, sur le compte duquel je n'ai pas trouvé de renseignements.

(d'après *Le Centre médical*).

L'eau de Mille-fleurs (?) M. Drivon a consacré dans le *Lyon-Médical*, un article historique à la dynastie des Pestalozzi qui exercèrent la médecine à Lyon pendant le XVIIIe siècle et

cité à ce propos une formule très populaire de l'époque, critiquée d'ailleurs par Jerôme Pestalozzi dans son livre *Traité de l'eau de mille-fleurs*, Lyon 1706. Voici la formule de cette panacée :

Eau de mille-fleurs

Bouse de vache fraîche et recueillie au mois de juin : 1 partie ;

Eau : 3 parties.

Enfermez la bouse dans un sac de toile et distillez-là de manière à retirer 1 livre 1/2 = 480 grammes d'eau pour chaque livre (360 grammes) de matière stercorale. Conseillée à l'extérieur comme cosmétique ; à l'intérieur dans la goutte, les coliques, les calculs urinaires et les suppressions d'urine (Jourdan. *Pharmacopée universelle*, t. 1, p, 381).

Poudre pour les Dents. — Prenez pierre ponce calcinée, corail blanc, os de sèche, crême de tartre et racine d'iris, de chacun demi-once, sel ammoniac un gros, ambre gris un grain, faites réduire ces choses dans un mortier en poudre subtile.

Opiate. — Ayez corail rouge, noyaux de dattes, semences de perles, écrevisses calcinées et corne de cerf préparée, de chacun un gros, sel d'absinthe un scrupule, réduisez ces choses en poudre subtile et incorporez-les avec la confection d'alkermés.

Eau qui embellit les yeux et fortifie la vue. — Dans les temps de neige lorsqu'elle est abondante, prenez-en la superficie à cause de la propreté, distillez-en autant que vous jugerez à propos.

A la saison prenez six poignées de fleurs de bleuet avec quatre pintes de votre eau de neige distillée, ensuite faites-en la distillation au bain de sable. Vous tirerez une eau qui fortifiera et embellira la vue.

Teinture pour noircir les Cheveux. — Concasser une livre de noix de galle, faites-les bouillir dans de l'huile d'olive, ensuite faites-les sécher et réduisez-les en poudre subtile que vous incorporerez, parties égales, avec la poudre de charbon de saule et du sel commun préparé et pulvérisé et un peu d'écorce de citron et d'orange séchée et réduite en poudre ; puis faites bouillir le tout avec douze livres d'eau, jusqu'à ce que la matière qui reste au fond du vaisseau soit devenue en consistance de pommade noire, vous en oindrez les cheveux que vous mettrez sous un bonnet pour les laisser sécher, peignez-les lorsqu'ils seront secs.

Cette teinture est excellente pour noircir les cheveux, il faudra s'en servir une fois par semaine, ce qui les empêchera dans la suite de rougir. Cette teinture est encore propre à fortifier le cerveau. (1)

(1) Cette teinture est encore très demandée en Algérie et en Tunisie.

Poudre à la Maréchale.

Prenez 4 onces d'ambrette.
4 onces de bois de girofle.
4 — coustadon.
2 — calamus.
2 — d'iris de Florence.
1 — clous de girofle.
1 — graine d'anette.
1 — d'écorce de citron sèche.
1 — de fleur d'oranger sèche.
1 grain d'ambre gris.

Pilez ces choses à part et passez-les ensemble au tamis de soie, repilez ce qui ne pourra passer et vous continuerez de même jusqu'à ce que tout soit passé. Alors mettez votre poudre



Vénitienne décolorant ses cheveux au soleil
(d'après une estampe)

à la maréchale dans une bouteille pour la mêler avec votre poudre à poudrer, la quantité qu'il faut en mettre dépend du goût de ceux qui l'emploieront. Cette poudre plaît et est beaucoup à la mode.

Mesures anciennes. — Rappelons pour ceux que la reconstitution de ces formules surannées pourrait intéresser que :

Le quintal	valait	100 livres de 489 gr.
La livre	—	2 marcs.
Le marc	—	8 onces.
L'once	—	8 gros.
Le gros	—	72 grains.
Le scrupule	—	24 grains,

La pinte (0 litre 93) de Paris valait 2 chopines.

La chopine valait 2 demi-septiers.
Le 1/2 septier — 2 poissons.
Le poisson — 2 demi-poissons.
Le 1/2 poisson — 2 roquilles.

Premier secret pour faire revenir les cheveux aux tempes et le poil des sourcils. — Prenez trois poignées de ces petits filets qui s'attachent aux écha'as de la vigne, broyez-les bien dans un mortier pour en tirer le suc, mêlez-les avec trois cuillerées de miel, puis lavez de ce mélange les tempes et les sourcils, pour les garnir de cheveux et de poils.

Pommade qui sert à embellir le visage. — Cassez les os de trois douzaines de pieds de veau, pour en tirer la moelle, faites-la tremper pendant trois jours, après faites fondre la moelle sur un petit feu en y ajoutant quatre gros de sucre candi, deux gros de talc de Venise et un gros d'alun de glace pulvérisé.

Préparation du Savon. — On fait brûler la soude d'Espagne, on forme des cendres une lessive qu'on mêle avec de la chaux vive et les deux tiers d'huile d'olive, on met le tout dans une chaudière pour le faire lier et cuire ensemble, tel est le savon. Ces matières réunies ensemble dans la chaudière feraient fondre un homme qui aurait le malheur d'y tomber et même dissoudraient les os. C'est ce que j'ai vu à une grande savonnerie à Marseille où on ne trouva en coupant le savon que les cheveux de l'homme qui était tombé dans la chaudière (*sic*).

Moyen pour dissiper le sang meurtri ou caillé qui se rencontre dans les ongles. — Les crottes de chèvre avec le soufre dissipent le sang noir et meurtri, il faut les incorporer ensemble et appliquer ce mélange sur l'ongle.

L'Euphorbe, mêlé avec la graisse de canard ou d'ours, résout puissamment le sang caillé qui est sous les ongles. DEJEAN (1777)



Contribution à la Connaissance du Musc Artificiel



On a observé depuis longtemps que, dans l'action de l'acide nitrique sur certains hydrocarbures, il se dégageait une odeur de musc.

Dès 1750, Margraf [1] avait remarqué que l'huile de succin donnait dans ces conditions une résine à odeur musquée qu'on avait essayé d'employer comme substitut du musc naturel.

En 1878, Vongerichten [2] observa que les cymènes chlorés et brômés dégageaient une odeur de ce genre lorsqu'on les traitait par l'acide nitrique.

Le premier qui obtint un produit unique et défini présentant les propriétés odorantes du musc fut M. Albert Baur [3], de Biberach.

Il observa que le trinitrobutyltoluène I et le trinitrobutylxylène II

I: CH_3, NO_2, NO_2, C_4H_9, NO_2 — II: CH_3, NO_2, NO_2, CH_3, C_4H_9, NO_2

sont doués d'un pouvoir odorant extrêmement intense.

Les Fabriques de produits chimiques de Thann et Mulhouse et la maison de Laire et Cie, de Paris, introduisirent ces produits dans la parfumerie sous le nom de « Musc Baur » ou « Musc artificiel ».

M. Albert Baur [1] prépara ainsi les dérivés mono et dinitré du butyltoluène.

CH_3, NO_2, C_4H_9 et I: CH_3, NO_2, C_4H_9, NO_2 ou II: CH_3, NO_2, NO_2, C_4H_9

Pour les dérivés dinitrés, la formule I est de beaucoup la plus probable, car dans la nitration du métaxylène il se forme principalement le dérivé symétrique.

CH_3, NO_2, CH_3, NO_2

Il obtint également, par nitration du butylxylène, un dérivé mononitré cristallisé ayant pour constitution

CH_3, NO_2, C_4H_9, CH_3 ou CH_3, NO_2, C_4H_9, CH_3

[1] KOPP, *Geschichte der Chemie*, t. IV, page 395.
[2] *Berichte der deutschen chemischen Gesellschaft*, tome XI, page 1901.
[3] *Berichte*, XXII, tome III, page 363.

[1] *Berichte* XXIV, page 2836.

Ces trois produits sont doués d'une odeur ne rappelant en rien celle du musc.

M. Albert Meyer [1] prépara un autre mononitro du butylxylène ayant l'une des deux formules de constitution citées plus haut.

Il obtint également le dérivé dinitré du butylxylène, dont la structure est :

CH_3
NO_2 NO_2
C_4H_9 CH_3

ou

CH_3
NO_2
C_4H_9 CH_3
NO_2

Ces deux produits ne sentent pas le musc.

Enfin M. Baur [2], en nitrant la butyléthylbenzine, obtint le dérivé

$$C_6H \begin{cases} C_2H_5 \\ C_4H_9 \\ (NO_2)_3 \end{cases}$$

sentant le musc.

Si, dans le dérivé nitré du butylxylène ou toluène, on introduit un nouveau groupe NO_2, on obtient les deux muscs déjà décrits.

Le dinitrobutylxylène ou toluène est donc ici l'analogue du chromogène dans les matières colorantes, tandis que le troisième groupe NO_2, ou autres groupements que nous verrons plus loin, joue le même rôle que les groupes auxochromes.

Les exemples ci-dessous mettront en lumière le parallélisme qui semble exister entre la constitution des matières colorantes et celle des matières odorantes à parfum musqué.

Le dinitrotoluène, par introduction du groupe OH, donne un colorant orangé, qui est le jaune Victoria (le dinitro-butyltoluène donne un colorant analogue).

Si, dans ce composé, nous remplaçons le groupe OH par différents autres groupes, nous obtiendrons des colorants différents entre eux par la nuance et l'intensité de la teinte.

Certains de ces groupes, par exemple OCH_3, OC_2H_3O, ne donnent même pas du tout de composé à propriétés colorantes.

De même pour le dinitrobutylxylène ou toluène, si nous substituons au troisième groupe NO_2 d'autres groupements, nous obtiendrons des variations dans la qualité du parfum, ainsi que dans son intensité, qui est nulle ici encore pour certains de ces groupes.

Cette théorie comparative peut être appuyée sur les résultats de certains travaux dont nous allons donner un rapide aperçu.

I. — En préparant le musc du trinitrobutylxylène, M. Baur a démontré que l'hydrogène restant du trinitrobutyltoluène

CH_3
NO_2 NO_2
C_4H_9
NO_2

peut être remplacé par un groupe méthyl

CH_3
NO_2 NO_2
CH_3 C_4H_9
NO_2

sans grande influence sur la nature du parfum.

Il chercha [1] alors si d'autres groupes ne pourraient pas communiquer au musc de nouvelles propriétés odorantes et, pour cela, il introduisit un hydroxylalcoylé.

CH_3
NO_2 NO_2
RO C_4H_9
NO_2

R représentant un radical alcoolique CH_3, C_2H_5, et constata que les produits obtenus ont une odeur sensiblement pareille à celle du produit primitif.

Ces dérivés furent préparés en éthérifiant le métacrésol.

CH_3
CH_3O

puis le butylant à l'état de

CH_3
CH_3O C_4H

et le nitrant ensuite :

CH_3
NO_2 NO_2
CH_3O C_4H_9
NO_2

(*A suivre*)

P. Pommier.
(Docteur en chimie de l'Université de Berne)

[1] Travail exécuté aux laboratoires de l'Ecole de Chimie de Mulhouse.
[2] *Berichte* referate, 1890, p. 568.

[1] *Berichte*, 1894, 2, page 1614.

Le Gérant : Gattefossé.



PETITES ANNONCES

à 1 fr. 25 la ligne.

RACINES DE VETYVER et feuilles de patchouli disponibles chez **Emile PIGOUT, Lille** (St-Maurice).

***

STENO DACTYLO, 25 ans, correspondance allemande, française et italienne. Instruit, demande position dans la parfumerie-savonnerie, distillerie, écrire Arthur OTTO, Rösselmühlgasse 35 part. Graz (Autriche).



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES



Crèmes au stéarate

La difficulté réelle de fabrication des glycérolés d'amidon a fait surgir des sortes de crêmes-savons plus faciles à préparer, mais d'une valeur discutable pour les soins de la peau.

Les glycérolés contiennent, en effet, une grande proportion de glycérine, de l'amidon et des blancs fins qui assouplissent l'épiderme et laissent à sa surface une trace blanche appréciable et comparable à celle que donne la poudre de riz. Les crèmes au stéarate contiennent peu de glycérine, un peu de stéarate de soude (savon) et de l'eau. Le stéarate peut cependant remplacer le cérumen naturel sécrété par la peau en lui conférant un peu d'imperméabilité et par sa nature un peu grasse, fixer la poudre de riz qu'on lui superpose, mais il semble qu'il y a place à un perfectionnement de la formule habituelle qui est la suivante :

Acide stéarique pur......	100 gr.	Mélanger à chaud puis battre après refroidissement.
Glycérine neutre 30°.....	330 —	
Eau distillée ou de roses..	330 —	
Lessive de soude caustique	20 —	

L'emploi de lessive caustique est évidemment peu à conseiller et est défavorable à la peau comme le sont les savons trop alcalins, nous conseillons de remplacer cette lessive par poids égal de carbonate de soude pur cristallisé dont la causticité est nulle et qui saponifie parfaitement l'acide stéarique.

Cette modification est insuffisante pour faire des crèmes au stéarates des produits hygiéniques, aussi après quelques essais avons-nous adopté l'emploi du perborate de soude ou à son défaut du borax.

On sait que ces corps sont suffisamment alcalins pour donner une saponification correcte et ne peuvent nuire en rien, au contraire, aux épidermes délicats, le perborate forme avec l'eau de ce cérat de l'eau oxygénée qui blanchit, raffermit et aseptise l'épiderme.

Enfin, l'acide stéarique dont l'odeur est désagréable, peut être remplacée par de la cire d'abeilles vierge, blanchie au soleil, d'odeur presque inappréciable et, en tous cas se mariant mieux avec les parfums que l'odeur de suif de l'acide stéarique, si purifié soit-il.

Rappelons que la crème au stéarate a la propriété de ne pas laisser remonter la glycérine et que mélangée aux glycérolés elle leur enlève cet inconvénient; la crème à la cire d'abeilles, comme nous venons de la décrire, a les mêmes avantages, cependant si elle contient du perborate de soude il est impossible de la colorer en rose.

Rappelons la fabrication du glycérolé d'amidon :

Triturer 50 grammes d'amidon avec 50 grammes d'eau à froid, le mélange se fait facilement et sans grumeaux. Ajouter alors 700 grammes de glycérine neutre 30° et chauffer eu bain-marie en agitant constamment pour éviter de laisser brûler le mélange qui se colorerait. Lorsque la masse prend en gèlée transparente retirer du feu.

D'autre part, on a mélangé au mortier 40 grammes d'oxyde de zinc fleur avec 25 grammes de glycérine, on ajoute progressivement la masse de glycérolé chaud en broyant.

Mêler le tout d'une façon bien régulière et passer au tamis. Parfumer.

Ce n'est qu'après refroidissement qu'on ajoutera, au mortier, le cérat préparé selon notre méthode.

Eaux capillaires

Eau de bouleau. — Cette nouvelle lotion a pris naissance en Allemagne où on a constaté que l'essence de bourgeons de bouleau paraissait avoir, en affusions sur le cuir chevelu, des effets favorables à la repousse des cheveux et entretenait l'aseptie de la surface de la tête en prévenant les affections cutanées si fréquentes à notre époque.

Les propriétés curatives de l'essence de bourgeons de bouleau peuvent être associées à celles de produits actifs déjà connus (pilocarpine, cantharidine, etc.), mais dans le cas d'addition de produits pharmaceutiques, il faut noter que, maintenant plus que jamais, ces spécialités

sortent du cadre de la parfumerie hygiénique pour rentrer dans celui du médicament composé réservé au pharmacien.

Voici quelques formules qui pourront être appliquées selon les cas :

Eau de bouleau simple.

Alcool 90°	725 gr.
Eau de fleur d'oranger	145 —
Borate de soude	10 —
Glycérine	20 —
Essence de bourgeons de bouleau	13 —
Essence de bergamotte	10 —
Essence de géranium	7 —

Pour 1 litre

Filtrer sur de la magnésie.

L'essence de bourgeons de bouleau contient des paillettes insolubles d'une sorte de résine, ces paillettes restant en suspension dans le liquide donnent, quand on ne le filtre pas, un aspect particulier et qui peut être conservé ; dans ce cas on filtre après addition de tous les produits indiqués, sauf l'essence de bourgeons de bouleau qui n'est ajoutée qu'après coup.

Eau de bouleau pharmaceutique. — On ajoute à la lotion ci-dessus.

Teinture de cantharide	7 cent.
Acide salycilique	7 gr.

On peut ajouter également teinture de jaborandi ou d'orties, quinine, etc.

Schampoing à l'eau de bouleau :

Alcool 93°	725 gr.
Eau de roses	145 —
Savon vert pur	70 —
Glycérine	30 —
Essence de bourgeons de bouleau	10 —
Extrait aux fleurs de jasmin	20 —

On peut ajouter carbonate de soude cristallisé 20 grammes, et remplacer le savon pur par poids double de sulforicinate de soude.

(A Suivre).



LISTE DE BREVETS ET ADDITIONS DÉLIVRÉS EN FRANCE

du 1er Janvier au 10 Février 1909.



N° 395.543. Société A. Feist et Cie. — Dispositif pour repasser les rasoirs.

N° 395.629. Rumpl et Schweinburg. — Appareil à onduler les cheveux.

N° 395.628. Hermann. — Perfectionnement aux dispositifs de fermeture étanche pour bouteilles.

N° 395.820. Firme Carl Kaiser et Cie. — Rasoir de sûreté à lame plate à deux tranchants et à manche fixe.

N° 395.896. Montain. — Lien pour cheveux.

N° 395.953. Taylor. — Garniture de cheveux.

N° 395.773. Galaine. — Etuves de désinfection en profondeur, au formol dite « Sans étuves » Guasco nouveaux types.

N° 395.857. Otto. — Procédé et dispositif pour la stérilisation des liquides.

N° 395.811. Burel. — Dispositif obturateur rendant les bouteilles irremplissables après un premier emplissage.

N° 396.061. Perrin. — Appareil pour le filtrage des liquides.

N° 306.173. Resines. — Procédé et appareil pour la filtration des liquides.

N° 396.157. Langrehr. — Dispositif de sûreté pour l'orifice de remplissage et de versement de vases contenant des liquides inflammables.

N° 396.398. Giron. — Cuir à rasoir.

N° 396.434. Willett. — Rasoir de sûreté.

N° 396.329. Petitcollin. — Bandeau pour coiffures.

N° 396.330. Schauermann. — Perfectionnement aux bouteilles irremplissables.

N° 396.505. Moser. — Appareil pour l'affutage des lames de rasoir de sûreté.

N° 396.493. Société dite Crefelder Seifenfabrik Stockhausen et Traiser. — Procédé pour la production et l'emploi d'émulsions.

N° 396.622. Société dite Pages, Camus et Cie et M. Bardy (P.). — Procédé et dispositifs pour la vaporisation et la concentration de liquides par pulvérisation.

N° 396.611. Krauss. — Peigne à friser.

N° 396.721. Gallati-Grob. — Procédé de préparation d'un produit liquide pour laver et blanchir.

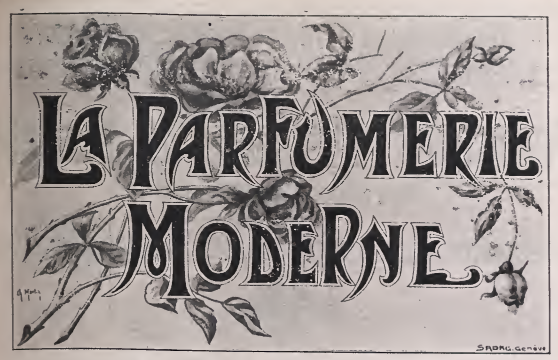
N° 396.990. Massey. — Perfectionnements dans les rasoirs mécaniques.

N° 396.854. Mme Gelas. — Peigne spécial porte-chapeau.

N° 396-834. Scheresbhewski. — Dispositif pour produire de l'écume de savon, et pour savonner la barbe.

N° 396.971. — Bouteille irremplissable.

Bureau des Brevets d'invention : **Y. RABILLOUD et FILS**, ingénieurs-conseils, **10, Cours Morand, Lyon.**



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

RÉDACTEUR EN CHEF : FRANCIS MARRE

Expert-Chimiste près la Cour d'Appel de Paris et les Tribunaux de la Seine

SOMMAIRE DU N° 4

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION A

M. Francis MARRE, Rue de Chaillot, 30, PARIS (XVIe)

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Pour tout ce qui concerne l'Administration, écrire aux Bureaux du Journal :

GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 5 francs; ETRANGER : 6 francs

Le Numéro : **0,40** Centimes

Imp. P. LEGENDRE et Cie, Lyon.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Monsieur le Directeur de la **PARFUMERIE MODERNE,**
19, Rue Camille, LYON

Veuillez m'envoyer régulièrement votre Revue Mensuelle.
Je vous remets inclus la somme de CINQ FRANCS, montant de mon abonnement annuel (timbres poste ou mandat).

M .... (profession)
demeurant à .... *rue* ....

SIGNATURE :

A NOS NOUVEAUX ABONNÉS

A titre de prime, nous enverrons gratuitement à tous nos abonnés (jusqu'à juin prochain), les numéros 1, 2, 3 et 4 de cette année, tout en notant leur abonnement jusqu'à juin 1910.

LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

N° 4. 15 Avril. **SUPPLÉMENT**



PETITES ANNONCES

à 1 fr. 25 la ligne.



CORRESPONDANCE

M.C.A. Marseille. — Nous vous conseillons l'emploi de la *Résine de Violette* Gattefossé, c'est le parfum le plus puissant et le plus économique pour les savons, les lessives et tous les produits bon marchés qui ont besoin d'être parfumés d'une façon intense à la Violette. Cette Résine est employée en grande quantité par vos confrères. Nous vous signalons, en outre, *Violette Victoria* et *Iris liquide*, produits de la même série, excessivement stables et d'une odeur très suave, d'un prix légèrement plus élevé mais toujours abordable, même pour les produits industriels à bas prix.



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES



Eaux capillaires

Lotion au bay-rhum. — La lotion au bay-rhum qui est bien connue depuis longtemps pour la même application que l'eau de bouleau se prépare dans des conditions analogues. L'essence de bay est assez peu soluble et comme les lotions pour le cuir chevelu ne doivent jamais être trop fortes en alcool, il y a un sérieux avantage à employer l'essence de bay déterpénée qui donne une solution limpide.

En principe, cette lotion est à base de rhum, mais l'habitude est prise de préparer un rhum factice avec une de ces essences si répandues dans le commerce.

Nous conseillons l'essence de rhum très concentrée H. Haensel « Astéril » cette essence s'emploie à la dose minime de 1 gramme par litre d'alcool.

Voici une formule pratique et facile à exécuter ;

Essence de bay déterpénée	2 gr.
Essence de rhum Astéril	1 gr.
Teinture d'aloès	3 cent.
Alcool 93°	400 gr.
Eau	600 gr.

On aura pu à l'avance faire macérer du bois de Panama dans l'eau que l'on utilisera.

Colorer au caramel.

Comme pour la lotion précédente on pourra en augmenter la valeur thérapeutique par addition de Chlorhydrate de Pilocarpine, Chlorhydrate de quinine, etc.

Lotion à la quinine. — Cette lotion est préparée trop souvent sans aucune trace de quinine par les Coiffeurs et même par les Parfumeurs, rappelons que depuis les nouveaux règlements, l'eau de quinine ne peut être préparée que par les pharmaciens et avec de la quinine, toute préparation qui n'en contiendrait pas contreviendrait à la loi sur les fraudes et constituerait une tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

Nous attirons l'attention de nos amis sur ce point important dont la non observation pourrait leur amener de sérieux désagréments : poursuites en vertu de la loi sur les fraudes s'ils continuent des préparations sans quinine, contravention à l'exercice de la Pharmacie s'ils modifient leur formule pour y introduire ce médicament.

Voici la formule classique de cette préparation :

Infusion de quinquina rouge	1 litre.
Essence de géranium rosat	10 grammes.

Colorer avec traces de carmin. La couleur de l'infusion de quinquina est suffisante.

Lotions au Formol. — A l'apparition de la formaldéhyde on s'est empressé d'employer ses qualités antiseptiques et tannantes pour des préparations pour le cuir chevelu, rappelons que l'emploi trop fréquent d'une solution de formol trop concentrée serait préjudiciable et laissons le maniement de ces produits si facilement dangereux (sublimé corrosif, acide phénique, formol) au pharmacien qui en a l'habitude et en connaît la posologie.

On emploie :

Eau	1 litre.
Formol 40 %	5 grammes.

Composé soluble dans l'eau pour parfumer.

Colorer avec carmin de cochenille en grains, les colorants d'aniline ne résistent pas à l'action du formol.

Il vaut mieux employer dans les produits hygiéniques (non pharmaceutiques), le tannin et les extraits de bois, le borax et ses dérivés, bi-borax, perborate, etc., tous produits inoffensifs et dont il est peu probable que l'emploi soit réglementé.

Lotion ammoniacale.

Cette lotion a pour but de dégraisser le cuir chevelu des personnes à transpiration grasse, son effet est actif, mais parfois excessif par suite du dosage difficile de l'alcali volatil livré par les droguistes à des degrés de concentration très divers, sujette à évaporation, etc., il est préférable de la préparer avec des sels moins caustiques et produisant des effets analogues.

On emploiera par exemple pour 1 litre d'eau :

Carbonate de soude pur, 50 grammes.

Carbonate d'ammoniaque, 5 grammes.

Parfumer à l'eau de Cologne et colorer au caramel ou au vert naphtol.

Lotion sulfureuse.

On prépare un mélange de :

Sous-carbonate de soude cristallisé	100 grammes.
Fleur de soufre lavée	7 —
Chromate de soude	1 —

qu'on malaxe au mortier avec 250 grammes d'eau.

Après mélange parfait, ajouter eau quantité suffisante pour parfaire un litre.

Parfumer avec une solution alcool-glycérine de lilas artificiel.

Colorer au caramel.

Lotion Portugal.

Cette lotion ne doit ses propriétés qu'à la valeur antiseptique des essences de citron et d'orange, son odeur est des plus agréables et elle mérite de reprendre sa vogue ancienne.

Elle a été en partie abandonnée à cause du haut prix de l'alcool (tous droits payés) et de la nécessité d'employer un liquide à fort degré alcoolique pour dissoudre

les essences d'Agrumes très peu solubles. L'emploi des essences déterpénées permet la fabrication de lotion sans alcool très économique tout en étant très parfumée :

On dissout :

Essence déterpénée de citron........ 1 gramme
— — d'orange........ 1 —

dans 25 grammes d'alcool pur, on ajoute un litre d'eau distillée et on filtre, si nécessaire, après un jour de macération.

Lotions Cologne, Foin coupé, Lavande, Eau de Cologne. Ces produits ne sont en général que de simples eaux de toilettes sans vertus speciales et ne servant que pour le lavage de la tête. On les prépare souvent avec des composés solubles pour lotions contenant le parfum et le colorant et qu'il suffit de dissoudre dans l'eau ou dans l'alcool faible pour obtenir immédiatement la lotion demandée.

Nous donnerons prochainement le mode de préparation de ces composés concentrés.

Eaux et Alcoolats de Lavande

L'alcoolat de Lavande du Codex contient 20 grammes d'essence de lavande Mont-blanc par litre d'alcool 90°. Dans la parfumerie les alcoolats de lavande sont généralement à un degré beaucoup plus bas, on mélange par exemple 15 gr. d'essence à 15 gr. de carbonate de magnésie et on malaxe le tout avec un litre d'alcool 50°, le carbonate de magnésie est employé pour absorber la partie de l'essence insoluble dans un liquide si faiblement alcoolique. Cet inconvénient disparaît si l'on emploie l'essence déterpénée.

Cet alcoolat simple a une odeur un peu trop catégorique et il est d'usage courant d'ajouter quelques autres essences pour former un bouquet.

Nous conseillons le géranium ou la bergamotte déterpénée, on fixera avec les teintures habituelles de musc, civette, benjoin, coumarine, etc.

Voici une formule très agréable :

Essence de lavande Mont-Blanc sans terpènes................................ 10 grammes
Essence de géranium sans terpènes..... 2 grammes
pour 1 litre d'alcool 50°.

On peut ajouter à l'eau de toilette ci-dessus 25 ou 30 % d'eau de Cologne.

Les alcoolats contenant de 10 à 20 gr. d'essence de lavande sont colorés en jaune et prennent généralement le nom d'**Eau de lavande**.

On vend également des Alcoolats plus concentrés, colorés en rouge violacé et contenant environ 50 gr. par litre d'essence sous le nom d'**Alcoolat de lavande**.

Enfin les **Essences de lavande du commerce** vendues en petits flacons par les établissements de bains, les merciers, les bazars, etc., et qui ont un véritable succès auprès du public, contiennent jusqu'à 100 grammes d'essence par litre d'alcool. On peut préparer ces solutions concentrées même dans l'alcool 60° si l'on emploie l'essence déterpénée.

Utilisation des vieux flacons

Pour nettoyer les flacons ayant contenu des essences ou des huiles, il faut les égoutter soigneusement, puis les laver au moyen d'essence minérale. Cet hydrocarbure dissout instantanément toutes les traces de produits gras ou résineux adhérents au verre. Les égoutter à nouveau, puis une fois secs, les laver soit avec de l'eau pure, s'ils paraissent à peu près propres, soit avec de l'eau acidulée d'acide sulfurique une première fois, puis une seconde avec de l'eau alcaline (carbonate de soude).

Savon liquide antiseptique

Prendre 500 grammes de soude caustique à 70 pour 100 (libre d'acide carbonique), 2000 gr. d'huile d'amandes douces, 1600 gr. de glycérine à 30° B. et enfin assez d'eau distillée pour donner en tout 10.000 gr. On dissout la soude dans le double de son poids d'eau, on ajoute huile et glycérine, et l'on remue bien le tout. On peut alors verser le reste de l'eau, et mettre au bain-marie, en maintenant vers 60 ou 70° C. durant 24 à 36 heures; on enlève l'huile non saponifiée, et l'on recueille une masse gélatineuse. On en prend 900 gr. pour mélanger à 70 gr. d'alcool à 90°; on additionne de 10 gr. d'essence de citron, d'autant d'huile de bergamote et d'essence de verveine. On chauffe quelques heures à 60°, on laisse refroidir et on filtre; ce qui doit donner un liquide clair.

Encre indélébile pour verre ou métal

On fait dissoudre 5 parties de silicate de soude dans une quantité suffisante d'eau houillante, et l'on ajoute ensuite 5 parties également d'encre de Chine liquide. Il faut que le liquide ait bonne consistance pour couler d'une plume; on doit toujours le secouer avant de l'employer.

BOISSONS HYGIÉNIQUES

Les boissons hygiéniques se répandent de plus en plus sous l'impulsion des sociétés de tempérance, notamment en Amérique, en Angleterre et en Suisse.

Les boissons hygiéniques ne doivent pas contenir d'alcool, en principe, mais on considère comme sans alcool, les boissons dont le distillat a une densité maximum de 0,9993. On opère comme dans la distillation du vin : on distille les 250 premiers centimètres cube d'un litre du produit à considérer, ces premiers doivent peser au maximum 0,9963.

Cette définition est logique puisque dans la fabrication des limonades naturelles à base de jus de fruits, il se forme généralement une fermentation produisant une petite quantité d'alcool, et cependant ces limonades ne sont pas considérées comme alcooliques.

Étant donné la très faible quantité d'essence *déterpénée* nécessaire pour fabriquer un hectolitre de boisson très parfumée (de 1 gr. 1/2 à 10 gr.) il est facile d'imaginer combien la préparation de ces boissons est facile. Par les essences ordinaires il est matériellement impossible d'obtenir de pareil résultat.

On emploie beaucoup en France des essences vendues toutes préparées par les fabricants étrangers, la faible concentration de ces essences alcooliques augmente leur prix de tous les frais de transport, douane, régie, etc., il serait beaucoup plus profitable de les préparer en France même, par dissolution dans l'alcool d'huiles essentielles pures très solubles.



EN VENTE A LA LIBRAIRIE H. DUNOD ET E. PINAT, ÉDITEURS
Quai des Grands-Augustins, 49, PARIS (VIe)

VIENT DE PARAITRE :

PLANTES A PARFUMS

PRODUITS MARCHANDS ET PARFUMERIE

MONOGRAPHIE DES PRINCIPALES PLANTES A PARFUMS. — COMMERCE. — GÉNÉRALITÉS.

PARFUMS DES VÉGÉTAUX. — CHIMIE DES PARFUMS. — INDUSTRIE DES PARFUMS

par Paul HUBERT

In-8° de XII-610 pages, avec 172 fig. — Cartonné : **10** francs.

TITRES DES CHAPITRES

Généralités. — Chimie des parfums. — Industrie des parfums. — Manipulations à l'usine. — Produits marchands en parfumerie. — Applications du froid industriel dans la fabrication des parfums. — Racines, Ecorces, Bois, Feuilles, Boutons et Fleurs, Fruits et Grains, Gommes, Résines et Baumes. — Memento génér. du colon. — Renseignements spéciaux sur les plantes à parfums et leurs industries.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE H. DUNOD ET E. PINAT, ÉDITEURS
49, Quai des Grands-Augustins, 49, PARIS (VIe)

VIENT DE PARAITRE :

L'Industrie des Parfums

D'APRÈS LES THÉORIES DE LA CHIMIE MODERNE

NOTATIONS ET FORMULES

LES PARFUMS NATURELS -- LES PARFUMS ARTIFICIELS

par M. OTTO

DOCTEUR ES-SCIENCES, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ANCIEN ATTACHÉ AU LABORATOIRE DES RECHERCHES DE LA SORBONNE

Grand in-8° de VIII-546 pages, avec 82 fig. et cartes en couleurs. Broché, **22** fr. **50**; cart. **24** francs

TITRES DES CHAPITRES

Notations et Formules. — Les Fonctions chimiques. — Classifications. — Analyse et Recherche des falsifications — Les *Parfums naturels*. — Méthodes générales d'extraction. — Etude des parfums et des essences. — Hydrocarbures, terpènes et sesquiterpènes. — Alcools terpéniques et leurs éthers. — Aldéhydes, Cétones. Acides, Ethers, Lactones, Oxydes. — Phénols et dérivés. — Corps azotés et sulfurés et essences à constituants non déterminés. — Les *Parfums artificiels*. — Classification. — Acools et Ethers. — Aldéhydes. Cétones, Olides. — Phénols et Ethers phénoliques. — Dérivés nitrés des carbures aromatiques. — *Tables et Documents* divers.



LES ESSENCES ET LA FABRICATION DES LIQUEURS



Les discussions qui se sont élevées dans la presse au sujet des lois et règlements récents sur la fabrication et la vente des absinthes et des liqueurs similaires, ont remis en question la supériorité des produits directement distillés sur plantes ou de ceux qui, au contraire, sont préparés au moyen des essences.

Les liquoristes possesseurs de traditions anciennes et fabriquant, grâce à leur expérience du métier, à leurs tours de main, à leur appareillage perfectionné, grâce aussi à leur habileté technique et à leur conscience professionnelle, ces produits de toute première qualité qui ont acquis sur tous les marchés du monde une réputation incontestée, affirment que les méthodes qui leur ont été transmises par leurs devanciers sont les meilleures et les seules loyales. Ils ajoutent que la préparation des liqueurs par simple dilution alcoolique d'essences convenablement choisies ne doit pas être considérée comme un perfectionnement mais bien au contraire comme une simplification uniquement favorable aux petits opérateurs et plus ou moins dangereuse pour les consommateurs.

Ces affirmations, pour si intéressées qu'elles puissent paraître au premier abord, n'en contiennent pas moins une part de vérité. Si l'emploi des produits concentrés et dosés que les fabricants d'essences livrent au commerce n'avait pour conséquence que de permettre à beaucoup de détaillants pourvus seulement d'un outillage précaire de concurrencer utilement les grands industriels, il n'y aurait rien à dire au point de vue de l'intérêt général. Mais trop souvent, ces détaillants veulent pousser l'économie jusqu'à ses limites extrêmes et jusqu'au point où, devenue exagérée, elle est à la fois blâmable et illicite. Pour cela, certains d'entre eux n'hésitent pas à employer des essences de second choix, des alcools d'industrie mal rectifiés, des colorants artificiels dangereux, en un mot des matières premières de basse qualité et n'offrant aucune des garanties que réclament à juste titre l'Hygiène publique et la Loyauté commerciale.

Cependant, si l'adoption des méthodes de travail basées sur l'emploi des essences a amené l'éclosion de nombreuses fabriques sans mérite il est juste de ne pas les condamner *a priori* et surtout de ne pas ajouter à leur sujet trop de créance aux allégations que certains journaux mal renseignés ont cru pouvoir formuler.

⁂

Dans les procédés par distillation directe les plantes sèches ou fraîches sont entassées dans la cucurbite d'un alambic, comportant ou non des dispositifs de rectification et de fractionnement, et couvertes d'un volume donné d'alcool de vin. Le tout est porté à une température convenable par des appareils de chauffage à la vapeur, et l'alcool entraînant les essences se condense dans un réfrigérant à la sortie duquel on le recueille.

Les essences ainsi extraites par entraînement et dissolution dans les vapeurs d'alcool sont-elles plus ou moins nocives que les essences obtenues par entraînement sous courant de vapeur d'eau ? C'est à cela que peut se résumer toute la discussion.

Les vapeurs des différents liquides volatils mélangés dans un alambic simple distillent à une température déterminée à la fois par la moyenne des tensions de vapeur qui caractérisent chacun d'eux et par leur proportion même, ce qui revient à dire que plus un mélange contient d'un liquide volatil, et plus grande est la quantité de ce liquide entraînée par la distillation. En d'autres termes, le contenu de la cucurbite s'apauvrit toujours en liquide volatil et s'enrichit graduellement en liquide stable. C'est ainsi qu'en distillant un mélange d'alcool et d'eau, les premières parties qui passent à la distillation contiennent plus d'alcool et les dernières plus d'eau. Dans la fabrication des liqueurs, les huiles essentielles des plantes, moins volatiles que l'alcool ne sont entraînées qu'en petite quantité au début de l'opération, tandis qu'elles passent plus abondamment à la fin : les liqueurs contiennent donc surtout les parties les plus légères des essences et cela notamment dans le cas où l'opération a été arrêtée avant la fin pour éviter l'abaissement du titre alcoolique.

Les parties les plus aromatiques et les plus actives des essences (alcools, éthers aromatiques, etc.), restent donc pour la plupart dans les parties du distillat considérées comme de qualité inférieure à cause de leur faible degré alcoolique. Mais si la distillation est complète, les essences des plantes employées se retrouvent intégralement dans le distillat sans aucun changement constitutionnel et absolument dans le même état que si on les avait extraites préalablement des plantes par un traitement à la vapeur d'eau.

La distillation des plantes en vue de la fabrication des essences est en effet identique, sauf en ceci que le liquide employé pour l'entraînement étant l'eau au lieu d'être l'alcool, le point d'ébullition est peut être sensiblement supérieur, la tension de l'eau étant inférieure à

celle de l'alcool; enfin les huiles essentielles des plantes solubles dans l'alcool s'y trouvent à l'état de mélange dans le cas de la distillation par l'alcool, alors qu'elles surnagent dans le cas de distillation par l'eau.

⁂

Dans les deux cas, les essences sont à l'état brut, c'est-à-dire telles que les donne la nature avec tous leurs constituants utiles ou nuisibles.

Dans la distillation par voie alcoolique, il y a plus de chance pour que les essences soient appauvries en produits aromatiques oxygénés, vrais porteurs de l'arôme, et au contraire enrichies en hydrocarbures sans valeur qui appartiennent au type terpènes ; il n'y a aucun moyen de procéder à leur rectification d'une façon parfaite.

A vrai dire, l'addition d'eau qui succède à la distillation et qui a pour but de ramener la liqueur à un degré alcoolique propre à la consommation opère en partie une séparation : le liquide alcoolique louchit abondamment en abandonnant une partie des terpènes qui forment un nuage que l'on fait disparaître par des filtrages et des collages successifs. Mais ce procédé est incomplet et sans contrôle scientifique.

Au contraire, après fabrication de l'huile essentielle pure, le praticien a le loisir de rectifier les essences et d'en extraire d'une façon rigoureuse et technique les seuls produits aromatiques de valeur incontestée et dont les effets physiologiques peuvent être dosés précisément par des essais sur des cobayes ou des lapins, tout comme les effets des alcaloïdes.

Ces essences pures, sans aucun mélange de corps étrangers, aussi pures et aussi inoffensives que possible, mélangées à l'alcool reproduisent dans les meilleurs conditions possibles les alcoolats distillés sur plantes sèches, avec un maximum de rendement et dans les conditions les plus favorables au contrôle.

⁂

On reproche aux liqueurs ainsi obtenues d'avoir un goût moins fondu que celui des liqueurs distillées ; le reproche peut être vrai jusqu'à un certain point, c'est-à-dire que la communion physique qui provient d'un mélange parfait obtenu à l'état de vapeurs donne au mélange une homogénéité qui n'est pas obtenue par une simple solution à froid. On y remédie par des tranchages, c'est-à-dire un chauffage en vase clos disposé comme pour une pasteurisation.

De toute façon, il est impossible de dire qu'on ne peut pas obtenir par l'emploi des essences de bons produits alimentaires sains et savoureux, ni que la fabrication des liqueurs par les essences doit être considérée comme illicite. L'emploi des essences doit au contraire être réhabilité dans l'esprit public, et le liquoriste ne doit pas en être réduit à répudier, au moins en apparence, l'emploi des essences, si pratique et si scientifique qu'il soit.

⁂

Au point de vue hygiénique également, un grand progrès peut être obtenu par leur emploi. Il est facile de déterminer en effet quel constituant de l'essence, parmi ceux qui sont réellement porteurs de l'arôme, a une action pernicieuse sur l'organisme humain et de l'éliminer au préalable; on fabrique par exemple ce moment des Essences d'Absinthes sans Thuyonne qui paraissent donner le maximum de sécurité au consommateur.

Enfin, ne serait-ce qu'au point de vue de la quantité d'huiles aromatiques absorbée par litre d'alcool, l'emploi des essences donne de sérieux avantages. Dans une liqueur à l'orange par exemple, obtenue par distillation directe, on peut constater la présence dans un litre de liqueur et pour une force aromatique donnée une quantité de 1 gramme environ d'huile essentielle, alors qu'avec l'emploi d'essences absolument pures, la quantité constatée, dans le même quantité de liqueur, est seulement de 2 centigrammes, soit 50 fois moins. D'autre part, la nocivité de l'essence pure est incontestablement moins forte que celle de l'essence brute.

Nous reviendrons sur ces sujets au point de vue de l'emploi des alcools dits d'industrie, produits maintenant en qualités chimiquement pures et certainement plus saines que les alcools de vins, qu'à cause de leur origine naturelle on ne se donne pas assez la peine de rectifier complètement. Nous faisons exception naturellement pour nos grandes marques nationales connues et appréciées partout, mais visons spécialement les petites productions locales d'eau-de-vie de Marc ou de vin dans lesquelles le rendement est surtout exigé de récoltant au détriment de la qualité.

Francis MARRE.





LES GRANDES ALPES



Cette Revue a déjà publié, sous les signatures autorisées de MM. L. Pillet et L. Lamothe, des études fort intéressantes sur nos régions du Sud-Est, trop peu connues pour leurs productions aromatiques cependant de première importance.

M. Pillet (janvier 1909) cita t le département de Vaucluse comme le principal producteur d'essence de Menthe se réservant d'étudier ultérieurement la culture des autres plantes aromatiques dans cette région privilégiée (1).

D'autre part, l'article documenté que M. le Professeur L. Lamothe a publié dans ces colonnes sur la Lavande des Alpes nous a valu des renseignements complémentaires sur les ressources multiples, au point de vue essences, de nos hautes régions des Alpes françaises, Nous réservons la question du Thym sur laquelle le même auteur prépare une étude fort détaillée, mais les autres matières premières du liquoriste, du parfumeur, du droguiste, y sont nombreuses et importantes et méritent plus qu'une énumération.

(1) Il nous a été rappelé que la région de Revel (Haute-Garonne) est également célèbre par la qualité de ses essences de Menthe pour liqueurs, et nous attendons à ce sujet des documents que nous aurons l'occasion d'analyser dans cette revue.



DÉVOLUY. — ST-JULIEN-EN-CHAMPSAUR.

∴

Les Alpes étendent en France leurs ramifications sur dix départements : Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme, Hautes et Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Vaucluse et Bouches-du-Rhône.

Les Grandes Alpes, par opposition aux Alpes-Maritimes, comprennent en théorie toute la région montagneuse comprise entre le Mont Viso et le lac de Genève ; mais en ce qui concerne les productions aromatiques, cette délimitation doit être reportée plus au sud, là où la différence de climat se fait plus vivement sentir. Le département des Basses-Alpes semble encore faire partie des Grandes Alpes par ses cultures, et le Vaucluse au contraire appartient plutôt au bassin méditerranéen.

Les Alpes Pennines (Mont-Blanc), les Alpes Grées elles-mêmes, ne sont que des champs de glace improducteurs et presque inhabités.

Les Alpes de Savoie, le Massif de la Vanoise, les Alpes Cottiennes et surtout les Alpes Dauphinoises sont celles que nous envisageons ici. Ces dernières comprennent douze principaux massifs : Grande-Chartreuse, Belledonne, Grandes Rousses, Pelvoux, Olan et Taillef r, Champsaur, Queyras et Parpaillon, Devoluy, Diois, Lans et Vercors, enfin le massif Entre

Drôme et Aygues et le Ventoux entre Aygues et Durance.

Les Alpes-Maritimes, dont nous nous occuperons dans une prochaine étude, comprennent, du moins au point de vue de leurs cultures, le département des Alpes Maritimes, une partie des Basses-Alpes, le Var, les Bouches-du-Rhône et la partie basse de Vaucluse. Cette région est sillonnée principalement par les Alpes Provençales, l'Estérel, les Maures et les monts de la Sainte-Baume.

***

Il est généralement admis sans discussion que la douceur du climat est nécessaire à la culture des plantes à parfums et, de fait, l'origine presque tropicale d'un très grand nombre d'essences semble confirmer cette conviction générale.

Le Pays du Soleil, la Côte d'Azur, semblait en France, grâce à son exposition unique, abrité des vents froids et caressé d'un soleil permanent, détenir le monopole de la production des parfums. A vrai dire, les fleurs délicates ne sauraient s'accomoder d'un habitat plus sévère, mais un grand nombre de plantes vivaces semblent au contraire n'atteindre leur développement parfait que dans les régions élevées, couvertes de neige pendant quatre mois de l'année et voisines des glaces éternelles.

L'activité végétale réduite à un minimum de durée paraît donner des produits plus précieux parce que plus rares. Ici les plantes, parsemées, au rare feuillage, distillent des parcelles d'une essence parfaite. Là, au soleil, dans la surabondante vie, les végétaux donnent sans compter une proportion d'huile essentielle de qualité commune.

L'exemple le plus typique en est évidemment la lavande qui, grande, vigoureuse, touffue dans les régions basses et ensoleillées donne 1 kilo d'essence médiocre (Aspic) pour 75 kilos de végétal vert, alors que plus haut, à 2000 mètres, 180 kilos d'une petite plante, basse, grêle, espacée, donnent péniblement 1 kilo d'une essence merveilleuse.

En outre de la Lavande Mont-Blanc, les Grandes Alpes donnent au parfumeur des essences de Thym, de Serpolet, d'Hysope, d'Origan supérieures aux essences de la plaine. Le liquoriste trouve aussi de précieuses ressources dans les plantes de ces grandes altitudes. Les premiers herboristes de ces régions sauvages, les moines de toutes sectes, avaient su sélectionner les plantes les meilleures et de leur suc et du miel des montagnes fabriquer des cordiaux puissants qui ont aujourd'hui conquis le grand public sous forme de liqueurs d'agrément.



Récolte des framboises

***

Les distillateurs français fabriquent tous à présent, grâce à ces plantes des Alpes, des liqueurs qui n'ont nulle part leurs égales et dont la réputation est universelle.

Le Genépi des glaciers, à l'arôme si délicat, se récolte entre 2.000 et 2.400 mètres d'altitude, et sa cueillette pleine de dangers n'est pas sans charmes pour le hardi montagnard de ces

régions. La grande absinthe faisait ces dernières années l'objet d'un trafic actif qui semble passer de l'autre côté de la frontière depuis les derniers règlements français. La racine de Gentiane, le Genièvre, l'Airelle représentent également un commerce important.

Les fruits alpins ont également une saveur et un bouquet qui font défaut aux fruits de la plaine. La pomme, la poire sont généralement envoyées en nature, le coing, la prune en pulpe ou en gelées, la framboise, la groseille, la fraise, la cerise sauvages sous forme de sucs et de jus de conserve. L'eau de framboises distillée des Alpes est un bouquet délicieux pour les vins; l'eau de marasque est la base des Kirschs, Cherry-Brandy, etc. L'Amérique est un très gros marché de consommation de ces divers produits.

La fabrication des jus de fruits pour sirops est très importante ; les jus de ces régions sont naturellement plus aromatiques que ceux obtenus de plantes cultivées et forcées en



CHARANCE. (1908 m. : framboises, fraises, groseilles)



Pépinière de Gap sous la neige

plaine. Leur préparation est assez délicate et demande des précautions particulières, le fruit écrasé donne en effet un suc visqueux et trouble que l'on ne peut éclaicir que par un commencement de fermentation qu'il est indispensable d'arrêter à temps sous peine de voir tout le sucre se transformer en alcool. Le suc brut, c'est-à-dire sans aucune trace de fermentation et qui est employé plus spécialement pour la préparation des glaces, sorbets, gelées, de même que le jus débarrassé de sa pectine et des matières albuminoïdes et parenchymateuses sont conservés sans addition d'antiseptiques par pasteurisation. Certains fabricants concentrent ces jus dans le vide jusqu'à 35° Baumé, ce qui permet leur expédition sans précautions spéciales et sous un volume très réduit.

⁂

Enfin la droguerie, la pharmacie et l'herboristerie sont redevables aux Grandes Alpes des Tilleuls des Alpes, Tucilage, Fleurs de Lavande, Bourgeons de Sapin, Violette sauvage, Pensée, Germandrée, Véronique, Fleurs de Sureau, Tanaisie, Sauge et combien d'autres dont l'énumération serait longue. Des essais d'acclimation du Laurier-Cerise, dirigés par la Pépinière de Gap, donnent déja dans la région les résultats les plus encourageants.

⁂

Signalons les encouragements accordés dans les Alpes, par les Administrations, aux recherches, plantations, semis, acclimatements. La ville de Gap, comme nous le disons plus haut, a crée une Pépinière doublée d'un Jardin Alpin pour l'étude de tous les végétaux régionaux et il est à souhaiter que cet exemple soit suivi par les principales municipalités alpines.

Les populations de ces régions s'intéressent vivement à l'évolution de ces diverses industries et il n'est pas douteux que d'ici quelques années, avec la recherche de plus en plus importante de ces produits, les procédés les plus modernes d'exploitation des produits aromatiques soient partout appliqués.

P. Piolet.



LA DÉFINITION DES HUILES ESSENTIELLES



Le Congrès de Paris (Oct. 1909)

La nouvelle législation sur les Fraudes n'a pas seulement provoqué des procès, elle a aussi fait éclore des Congrès, et des Congrès qui ne se passent pas qu'en Banquets encore que ce titre du premier Congrès tenu à Genève « le Congrès de l'aliment pur » fût particulièrement appétissant ; des Congrès où l'on dit et fait quelque chose. Je n'en veux pour preuve que ce qu'il en a été et en sera pour un sujet qui est presque la parfumerie elle-même : les Huiles essentielles et matières premières aromatiques.

A Genève, le 12 septembre dernier, à ce premier Congrès de la Répression des fraudes, M. Perrot, professeur à l'Ecole supérieure de Paris, présidait lorsque vint en discussion la question des Huiles essentielles.

Il s'agissait de les définir. La discusssion ne fut pas longue. En commission un texte avait été admis qu'apporta à la tribune M. Pillet, président du Syndicat Central des Huiles essentielles et matières premières aromatiques.

Cette définition d'une ampleur voulue, était la suivante :

« Les huiles essentielles sont le produit exclusif de l'extraction des principes aromatiques contenus dans les substances d'origine végétale dont elles portent le nom ».

Tout le monde vota ce texte qui, d'ailleurs, n'était pas compromettant et l'on renvoya au deuxième Congrès, qui se tiendra cet automne à Paris, la définition de chacune des principales huiles essentielles.

Ces matières rentrent dans le programme de la troisième section (matières premières de la Droguerie, etc.) du Congrès de Paris.

Dans un avant-rapport, la sous-section des huiles essentielles émet les considérations suivantes :

Tout d'abord la sous-section tient à bien affirmer le principe de l'essentielle variabilité de composition des essences.

Les huiles essentielles sont les produits de la vie des végétaux. Elles ne constituent point des individus chimiques définis, mais des mélanges, souvent très complexes de principes définis.

Quelque nombreux et précis qu'aient été les travaux dont elles ont fait l'objet, il serait aventureux de prétendre actuellement en connaître parfaitement la composition. A chaque instant des faits nouveaux sont découverts qui viennent modifier, souvent d'une manière profonde, les connaissances précédemment acquises, même dans le cas d'essences qu'on croyait parfaitement connaître.

Les connaissances sur la composition des huiles essentielles sont donc sujettes à être

modifiées journellement. Et il ne s'agit pas de divergences analytiques portant sur des produits dérivés de plantes portant les mêmes noms mais appartenant à des variétés différentes ou encore de plantes identiques mais cultivées dans des régions différentes ; il s'agit d'essences fournies par les mêmes végétaux, cultivés sous le même climat et dont la composition offre d'une année à l'autre de divergences appréciables.

Donner une définition de l'huile essentielle pure au point de vue loyal et marchand est donc une tâche des plus délicates pour ne pas dire impossible.

Si l'on éprouve des scrupules bien légitimes lorsqu'il s'agit de fixer au point de vue commercial les caractères de pureté de produits définis tels que le chloroforme, le sulfate de soude, l'iodure de potassium, avec quelle prudence ne doit on pas s'aventurer lorsqu'il s'agit de corps complexes comme les huiles essentielles.

Tout au plus pourra-t-on procéder par affirmation lorsqu'il s'agira de fraudes grossières par addition de matières qui n'ont jamais été rencontrées dans les produits purs : pétrole, térébenthine, huiles grasses, alcool, etc. Dans tous les autres cas, lorsqu'il sera question de fixer les proportions de certains constituants définis, on ne saurait s'avancer avec trop de prudence.

Et c'est après ces précautions oratoires d'ailleurs très fondées que la Commission entre dans l'étude des définitions qu'elle proposera au Congrès de Paris et qui concernent entre autres produits : la badiane, la bergamotte, le coriandre, le fenouil, l'amande amère, le géranium, le girofle, la lavande, le romarin, la rose et le thym. Le lièvre qui brouta le thym perlant de rosée, et le papillon qui déguste la rose seront-ils admis à donner doctement leur avis sur la définition de l'essence de thym et de l'essence de rose.

Xavier de Borssat.
Avocat à la Cour d'appel de Paris.



VARIÉTÉS

M. Metzger (Essai sur le spiritisme scientifique) rapporte, d'après le professeur Mac Pherson, quelques expériences faites sur l'odorat, sens qui paraît tout particulièrement aiguisé chez les personnes occupées dans la pharmacie.

On choisit parmi elles 60 hommes et 40 femmes. On prit ensuite des drogues qu'on dilua tant et tant qu'il semblait impossible qu'il y restât aucune odeur perceptible. Il se trouva que les hommes montrèrent une finesse d'olfaction supérieure du double à celle observée sur les femmes. Quelques-uns découvrirent l'acide prussique dans 2 millions de parties d'eau. Dans une autre expérience les odeurs furent diluées et disséminées dans une chambre contenant 9.000 pieds cubes d'air. Il y eut des sujets qui perçurent 1/300 millionnièmes de chlorphénol et la millième partie de cette quantité de Mercaptan (sulfhydrate d'éthyle).

Fausse essence de lavande

On trouve dans le commerce des essences de lavande dites d'Espagne, qu'on présente comme équivalentes à l'essence de lavande française ; or, on ne sait rien de précis sur la provenance de ces essences ; ce qui est certain, c'est qu'elles n'ont rien de commun avec l'essence de lavande et que leurs caractères sont plutôt ceux de l'essence d'aspic.

Voici quelques-uns des caractères de ces fausses essences de lavande, dont l'odeur diffère de celle de l'essence de lavande vraie.

Densité à 15° de 0,9066 à 0,9084.

Pouvoir rotatoire de — 0°,5 à 1°,25.

Indice de saponification de 6,6 à 13,1.

Solubilité dans l'alcool à 70°, de 2 volumes à 2 vol. 5.

L'essence de lavande française présente les caractères suivants :

Densité à 15°, de 0,882 à 0,895.

Pouvoir rotatoire de — 3° à 9°.

Solubilité dans l'alcool à 70° de 2 à 3 volumes.

L'essence française renferme de 30 à 45 o/o, d'acétate de linalyle, correspondant à un indice d'éther de 86 à 130.

(*Bulletin semestriel* de Schimmel).

Contre la moisissure des livres

On nous affirme qu'un peu d'essence de lavande pulvérisée dans les casiers de bibliothèques préserve les livres de l'envahissement des moisissures.

⁂

Un pharmacien de Paris, M. Jean Clément, a pris la peine de compter le nombre de graines contenu dans un kilog de semence de Lavande et a trouvé le chiffre fantastique de 990.000.

Soit près de 1.000 au gramme.



PARFUMERIE PRATIQUE



Inconvénients de quelques produits dentifrices

Notre précédent article sur la fabrication des Eaux et Alcoolats dentifrices nous a valu quelques renseignements fort intéressants de quelques lecteurs compétents notamment de M. Tolonias, pharmacien à St-Genis-Laval.

La propreté de la bouche est imposée par l'hygiène moderne au même titre que celle des parties du corps les plus exposées aux pollutions. La cavité buccale est un foyer microbien très actif et dont la virulence est augmenté par la décomposition des débris animaux et végétaux qui restent dans les interstices et les cavités dentaires. Ceux qui ont le désir de garder intactes leurs 32 dents et d'assurer par une mastication soigneuse la conservation de leur estomac et leur alimentation correcte, doivent dès leur jeune âge se laver la bouche, brosser les dents aussi soigneusement que les mains, la figure et le reste du corps. On se servait autrefois de préparations destinées à parfumer l'haleine plutôt qu'à désinfecter les muqueuses. Aujourd'hui les alcoolats contiennent une proportion d'essences actives presque suffisante pour la destruction des germes dangereux, les essences de menthe, canelle, anis, girofle, eucalyptus sont bien connues pour leur action rapide même sur les spores les plus résistantes et M. Fleischmann a établi leur valeur cicatrisante en chirurgie dentaire. Cependant la plupart des fabricants consciencieux préfèrent ajouter à leur préparation une certaine quantité d'antiseptique connu.

Nous avons nous même conseillé à maintes reprises le Salol (salicylate de phényl) aromatique par lui-même, très soluble dans l'alcool et donnant à l'eau de lavage aromatisée cette opalescence flatteuse demandée par la clientèle.

Or il est avéré que sous l'influence de conditions particulières inhérentes en général au sujet : arthritisme, tendance à l'eczéma, aux dermatoses, le salol provoque de véritables éruptions des muqueuses.

Deux médecins de Lyon MM. Carle et Pont ont signalé des cas d'irritation buccale causées par des dentifrices au salol. Une famille de 5 personnes (ce qui indique un degré étroit de parentée au point de vue de la susceptibilité médicamenteuse et de l'hérédité arthritique) fut atteinte d'eczéma, on traita les unes et les autres par les moyens les plus divers et sans succès jusqu'au jour où on incrimina le salol d'une poudre dentifrice dont ils faisaient usage.

La suppression de la poudre amena la guérison définitive.

Le docteur Besnier avait observé des eczémas périlabiaires et le docteur Thibierge les a étudiés avec soin ce qui prouve que ces accidents ne sont pas excessivement rares.

L'éruption est caractérisée d'après le docteur Thibierge par une fissure linéaire à bords réguliers commençant au niveau même de la commissure labiale et arrivant jusqu'à la surface cutanée de la lèvre où elle se recouvre fréquemment d'une croutelle jaunâtre. La lésion augmente avec l'usage du dentifrice incriminé : une plaque gagne les lèvres, les joues et offre tous les caractères de l'eczéma avec cuison, démangeaison, rougeur, gonflement des tissus pouvant occasionner une gêne dans le mouvement des lèvres.

Les sels de mercure plus dangereux que le salol doivent être absolument exclus des dentifrices du commerce. L'acide phénique à dose trop élevée détermine l'inflammation des gencives. Il faut employer au maximum par litre d'élixir 3 grammes d'une solution d'acide phénique neigeux dans un poids égal de glycérine neutre (Docteur A. C.).

Enfin une addition admise par tous les formulaires et qui n'avait pas été incriminée jusqu'ici nous est signalée comme susceptible d'inconvénients: c'est celle de résines : benjoin, myrrhe, encens, mastic, etc.

Ces différents produits attaquent, parait-il, l'émail et la matière osseuse de la dent. L'encens est très employé dans la médecine populaire pour activer la carie et hâter la disparition des dents malades. Il y a lieu de noter cette observation et autant que possible de faire disparaître des formules de dentifrices, les teintures de ces résines.

Dans les pâtes et poudres dentifrices, les marbres porphyrisés, pierre ponce, et tous produits durs doivent être éliminés.

Le dentifrice par excellence se composera, pour le lavage, d'eau aromatique ou d'alcoolats d'essences selon la coutume et sans addition de produits chimiques ou de résine. La denture devra être frottée avec du savon dont nous avons déjà signalé le pouvoir antiseptique, avec du carbonate, du bicarbonate ou du perborate de soude bons dissolvents des tartres et matières grasses.

Pour une hygiène parfaite ce nettoyage complet devrait être exigé après chaque repas. Dans la pratique, c'est le soir avant de se coucher que l'on doit avec soin enlever de la bouche tous les débris alimentaires sujets à la fermentation putride durant la nuit où le travail des glandes salivaires est très ralenti.

G. Robert.

Le Gérant : Gattefossé.

Imp. P. Legendre & Cie, 14 r. Bellecordière, Lyon.





CHINE

Conseils pratiques aux industriels et négociants français pour développer leurs affaires sur le marché chinois.

(Rapport de M. Guérin, consul de France à Tchefou).

Création de comptoirs franco-chinois. — On connaît le système préconisé par feu M. Demolins, pour le développement du commerce français à l'étranger : plusieurs maisons fabricant des articles similaires, mais qui ne se concurrencent pas entre eux, se groupent en vue d'une représentation commune ; elles confient celle-ci à des représentants connaissant la langue et les usages du pays où il y a lieu de créer des agences; elles leur donnent, en plus d'une commission raisonnable, des appointements fixes, plutôt modestes pour certaines régions, où la vie est de plus en plus chère, et qui en seront évidemment point superflus dans les premières années. Ce système ne peut manquer de donner de bons résultats, en Chine comme ailleurs, à condition, bien entendu, que les mandataires choisis aient de l'entregent, soient actifs et consciencieux.

Mais il n'est plus rare, aujourd'hui, les communications étant devenues si faciles, de rencontrer des jeunes gens qui sont diplômés, versés dans les questions commerciales et possèdent, par surcroît, un petit capital qu'ils désirent faire fructifier eux-mêmes. Ils entendent recueillir personnellement tous les bénéfices de leurs entreprises et garder leur pleine indépendance. Ces jeunes gens s'établissent donc à leur compte, sur la place qui leur paraît offrir le plus de débouchés à nos produits, et il arrive parfois qu'ils éprouvent des déceptions, les résultats obtenus ne répondent pas toujours aux efforts courageusement faits, aux belles espérances qu'on avait conçues. A quoi cela tient-il? La plupart à ce que les jeunes n'ont pas ou pas assez de relations dans le monde des affaires chinois, à ce qu'ils sont peu au courant des besoins, des goûts de la clientèle chinoise, qui sont loin d'être invariables.

Il me semble que ces commerçants auraient tout intérêt à s'associer avec des capitalistes indigènes alertes et entreprenants comme eux, et à fonder avec leur concours des comptoirs franco-chinois. Ils apporteraient à ces derniers, en plus de leur pécule, l'appoint de leur compétence indiscutable dans les questions de banque et de douane et celui de leurs relations avec nos manufacturiers et nos grandes maisons d'exportation.

C'est naturellement à eux qu'incomberait la tâche de rédiger toute la correspondance française et anglaise; ils s'occuperaient des étalages, qui sont généralement compris si mal et peu soignés dans les boutiques chinoises. Ils donneraient au magasin de vente un cachet tout particulier, un air nouveau, un genre moderne, qui impressionneraient favorablement le public.

Ils mettraient enfin de l'entrain dans la maison, ils galvaniseraient les employés, qui sont souvent trop apathiques ou trop attachés aux anciens errements. Et, de leur côté, les associés feraient profiter nos compatriotes de leurs nombreuses relations, de leur connaissance parfaite des habitudes et besoins de la place : ils devraient, cela va sans dire, être capables de faire eux-mêmes toute la correspondance chinoise (on économiserait ainsi les appointements d'un commis), ils feraient les annonces dans les journaux indigènes, se chargeraient de faire imprimer et distribuer les affiches; le personnel chinois serait recruté par eux.

Pour étendre ce rayon d'action de ces comptoirs mixtes, et faciliter l'écoulement de leurs stocks, des établissements de second ordre à la tête desquels seraient placés des parents ou bien des amis des associés chinois, pourraient être ouverts dans les principales villes de l'intérieur et, tout d'abord, dans celles situées à peu de distance des ports où seraient installés les comptoirs, et ayant coutume de s'y approvisionner en articles étrangers. Il serait toujours possible à nos compatriotes d'aller, de temps à autre, munis de passeport réglementaire, jeter un coup d'œil à ces succursales de leurs associés. En dehors des villes ouvertes, on ne connaît guère, en Chine, les expositions périodiques, les offres exceptionnelles, la vente-réclame, l'article réclame.

Quels sont les principaux articles qui entreront dans la composition des magasins franco-chinois ?

En outre des vins, des liqueurs, des eaux minérales, des confitures, des beurres, des laits condensés et autres produits alimentaires consommés surtout par les étrangers, avec quelques vins spéciaux destinés aux indigènes et dont je reparlerai plus loin, on devra y trouver un grand choix de rubans (l'article de Saint-Etienne) dont les femmes chinoises font tant de cas, des soieries avec des dessins chinois, des velours et peluches, des satins imprimés, des reps, des fils d'or et argent (imitation), des flanelles de coton, des couvertures de laine, des tulles pour moustiquaires, un peu de mercerie et de papeterie, des instruments d'optique (jumelles marines et de théâtre, petits télescopes), des produits pharmaceutiques (quinine, vins fortifiants, antiseptiques, etc.), *des savons de toilette et en barres, des parfums, des pommades, des eaux de toilette*, des bougies, de la bijouterie, des horloges et des montres, des fusils de chasse.

Je suis persuadé que les comptoirs franco-chinois qui seront organisés sur les bases et d'après la méthode que j'ai indiquées plus haut, feront d'excellentes affaires si les associés sont sérieux, entreprenants, s'entendent

bien et ont a cœur de réussir. Rien n'empêchera d'ailleurs ces associés, d'étendre par la suite le champ de leurs opérations en s'occupant aussi d'exportation, soit pour leur propre compte, soit simplement pour celui d'autres maisons. Les diverses provinces de l'Empire offrent une grande variété de matières premières et de produits manufacturés fort prisés à l'étranger et dont le trafic est par conséquent rémunérateur.

On n'ignore point qu'en dehors des soies et soieries, des tresses de paille, des thés, des pelleteries et fourrures, des curiosités et des porcelaines qui font depuis longtemps l'objet d'un commerce plus ou moins considérable, avec notre pays, nombre d'autres marchandises chinoises ont trouvé également chez nous, ces dernières années un facile débouché, grâce à d'intelligentes initiatives. Je citerais au hasard, l'albumine et le jaune d'œufs, les poils et les *cheveux*, les plumes de parures et de lits, les fibres (ramie, chanvre et jute), les cornes de buffles, le *camphre*, le *musc*, la noix de Galle, la rhubarbe, l'antimoine. J'allais oublier les **huiles volatiles**, les *suifs* et les *graisses* oléagineuses, les graines de sésame, auxquelles on pourrait peut-être ajouter les arachides en présence du grand développement que prend dans le monde l'industrie de la matière grasse.

MOYENS DE PUBLICITÉ

Distribution d'échantillons, marque de fabrique spéciale pour l'Extrême-Orient. — *Insertions dans les journaux.* — Je remarque que peu de commerçants se donnent la peine, pour faire connaitre leurs produits d'épuiser tous les moyens de réclame qui s'offrent à eux.

Ils se contentent la plupart du temps de distribuer de jolis catalogues (ce mode de sollicitation ne donne pas toujours les résultats qu'on attend) et de faire un peu de publicité dans les journaux locaux français et anglais. Or il s'imprime chaque jour, dans les villes importantes ouvertes au commerce extérieur ainsi que dans presque toutes les capitales provinciales deux ou trois journaux chinois, et les revues mensuelles ont fait depuis quelque temps leur apparition. Ces quotidiens et périodiques sont déjà répandus, on les trouve dans les cercles et chez beaucoup de particuliers. J'y vois à côté d'une multitude d'annonces de produits pharmaceutiques et de cigarettes du Japon, quelques annonces allemandes, américaines et suisses, mais les insertions ayant trait à des marchandises françaises y sont très rares. Nos négociants devraient imiter les Japonais et faire de la publicité dans toutes les feuilles indigènes de quelque importance qui paraissent soit sur la côte, soit dans les grandes villes intérieures. Je leur recommande tout particulièrement *Ouàn kouo chang yé yué pao* de Shangaï (revue mensuelle du commerce international).

Affiches chinoises illustrées. — Les affiches chinoises illustrées et coloriées répandues à profusion sont un excellent moyen de propagande commerciale à condition bien entendu que leur texte soit en langue chinoise en partie tout au moins.

Nos producteurs et exportateurs n'auront qu'à s'adresser pour la composition de leurs affiches à nos agents consulaires qui se feront un devoir de leur fournir toutes les indications dont ils pourront avoir besoin. Ils devront se garder de confier au premier Chinois venu, le soin de traduire leur nom ou celui de leur établissement. Il importe que les caractères choisis n'aient pas double sens prêtant à la moquerie.

Catalogues. — Il serait désirable que les catalogues, les tarifs-albums fussent tous rédigés en anglais aussi bien qu'en français puisque l'anglais c'est un fait indéniable tend à devenir la langue commerciale en Extrême-Orient comme le français la langue auxiliaire de l'Europe. Et les prix courants que distribuent nos maisons en Chine devraient être en trois langues, en français, en anglais, en chinois. L'innovation ne serait pas très coûteuse : elle vaut je crois la peine d'être tentée.

On gagnerait donc beaucoup plus de temps en faisant spontanément de grandes distributions d'échantillons.

Notices étiquettes, etc. — Je vois, non sans satisfaction, que quelques industriels commencent à coller sur leurs étiquettes à la fois chinoises et françaises.

Dans les paquets devront être placés des cartons-réclames du genre de ceux que distribuent certains de nos grands magasins, et les dessins de ces cartons représenteront des personnages ou des paysages chinois ou encore des scènes de la vie chinoise. Ici, non seulement les enfants, mais même les grandes personnes aiment à faire collection de ces cartons illustrés. Les produits que l'on offrira aux indigènes devront être également recouverts de papiers dorés, ornés d'enluminures.

C'est ce principe qu'a appliqué la savonnerie allemande installée depuis quelques mois à Tsingtao : ses savons verts sont vendus en sceaux émaillés. Or on assure que leur vogue tient moins à leur qualité qu'à ce fait qu'ils sont enfermés dans des récipients très appréciés des ménagères chinoises.

Marques de fabrique. — Il y aurait tout avantage d'adopter pour l'Extrême-Orient des marques de fabrique spéciales dont les dessins fussent tout à fait appropriés au pays. C'est ce qu'ont fait les manufactures étrangères établies en Chine. Elles ont pris, par exemple, comme trade mark un animal surnaturel, un dragon, un double dragon, une licorne, un phénix. Mais beaucoup d'autres signes pourraient être choisis et plairaient tout autant aux Célestes : soit une figuration ou un objet symbolique comme les Pakoa (les huit tigrammes), T'aï-hi (les deux principes primordiaux), les Pa-Sien (les huit Im-

mortels), le Bonhomme Longévité, la Pêche Longévité, le Jou-Yi (porte-bonheur), soit un cerf, un éléphant, une jonque, un palanquin, une pagode, un lotus, une pivoine, une carpe dorée. Tous ces signes et une foule d'autres semblables qu'il serait trop long de décrire ici seraient bien accueillis par les Chinois. Je me suis laissé dire que le succès du *Mandarin brand toilet soap* (de Warrington, England), qui est présenté en boîtes ornées d'un gracieux dessin dont le motif principal représente un fonctionnaire chinois en costume de cérémonie et assis dans un fauteuil doré était dû en grande partie à sa trade mark qui plaît infiniment au public.

Il n'y a là rien de surprenant pour qui connaît la mentalité du public chinois ; il est hors de doute que le choix d'un emblême distinctif conforme au goût des indigènes ne peut que favoriser la vente d'un produit, surtout dans les provinces éloignées. Là les trucs les plus ingénieux, qu'on me passe l'expression, doivent être employés pour séduire le client, car il est probable qu'on s'y montrera pendant longtemps encore plus ou moins réfractaire aux nouveautés de l'Occident.

(à suivre).

Le commerce de Beyrouth et de la Syrie

(Communication de M. P. Gallas, conseiller du commerce extérieur de la France).

Beyrouth ou Beirout, chef-lieu du Vilayet de ce nom, au pied du Liban, est une ville des plus florissantes.

Son port de mer, très commerçant sur la Méditerranée en fait la première ville de la Turquie d'Asie. Ses habitants au nombre de 160.000, dont un tiers musulman et le reste appartenant à différents rites chrétiens, se ressentent des rapports échangés avec l'Europe.

Toutes les administrations d'institutions européennes se trouvent à Beyrouth : Sociétés diverses, tribunal de Commerce, Chambre de Commerce, etc, et la population active intelligente, s'est assimilée promptement la civilisation dont l'apport et les bienfaits sont dus à l'initiative de la France.

Beyrouth assure de plus le commerce de Damas ville de 30.000 habitants et d'une grande part de la Syrie de tout le Liban et Tripoli d'Asie ; c'est dire l'importance de cette place qui peut être considérée à bon droit, comme la tête du commerce en Syrie.

Malheureusement Beyrouth est mal desservi par les bateaux étrangers et même français. Les Messageries maritimes assurent un service qui part tous les 14 jours, de Marseille Via Smyrne, Constantinople, Beyrouth, Smyrne, ce qui porte le trajet à 14 jours escales comprises. Tous les 14 jours également, un départ à lieu pour Alexandrie, Port-Said, Beyrouth.

C'est ainsi qu'une lettre met de France 12 à 14 jours pour aller à Beyrouth, alors qu'elle mettrait un temps bien moindre si l'on faisait passer les correspondances par Port-Said ou Alexandrie et de là directement sur Beyrouth par le premier bateau de nationalité européenne quelconque en partance.

Cette question est importante au point de vue commercial ; l'échange de correspondance plus accéléré faciliterait les affaires comme transactions et comme nombre.

L'approche des bateaux est difficile la profondeur de la rade ne permet pas le débarquement à quai ; on y supplée par des barques. Les voyageurs sont attendus par l'interprête de l'hôtel qui doit les recevoir ; il est prudent d'accompagner soi-même les bagages.

Commerce de Beyrouth. — Le haut commerce est entre les mains des Maronites (Syriens catholiques et des Syriens Musulmans).

Les premiers montrent beaucoup de finesse et d'activité dans les affaires, ils sont très minutieux et il est très nécessaire, pour éviter toutes contestations ou litiges, de prendre la précaution de bien spécifier toutes conventions d'avance en les énumérant avec soin, prudence et détails.

Ils prétendent payer comptant leurs achats alors qu'en réalité ils n'effectuent leurs paiements que dans trois ou quatre mois après l'arrivée de la marchandise. A son arrivée, ils versent des acomptes aux représentants de leurs fournisseurs en exigeant néanmoins un escompte de 3 o/o qu'ils considèrent dû pour ce paiement, qui constitue pour eux, le comptant.

Les banques de Beyrouth ne faisant pas les recouvrements, il y a lieu de choisir un agent sérieux ayant une surface morale et pécuniaire indiscutable, pour lui confier les encaissements.

Parfumerie. — Les marques françaises tiennent le premier rang et sont fort recherchées. Tout récemment une Maison Française a poursuivi en contrefaçon de marque de fabrique une Maison de Beyrouth et a eu gain de cause.

Parfumerie Principale. — MELHEM Frères, Tripoli de Syrie, correspondants de la *Parfumerie Moderne*.

Le nouveau tarif de douanes Français

L'étude du nouveau tarif français, qui comporte notamment des augmentations sur les produits agricoles et horticoles Belges, sur les meubles en bois courbé et les pétroles Autrichiens et sur différents produits Américains nous ont valu à titres de réciprocité de la part de ces Nations des menaces d'augmentation très sérieuse des droits d'entrées des produits manufacturés Français. Les Etats-Unis dont les tarifs sont déja fort élevés prohiberaient presque absolument l'introduction des produits de luxe déja si difficultueuse.

Il serait urgent que les groupements de parfumeurs s'inquiètent de ces modifications et fassent part de leurs protestations à qui de droit.


En préparation :
ÉDITION 1909
entièrement refondue et corrigée
1 Volume richement relié
1.200 Pages
Prix : 10 Fr.
TÉLÉPHONE
546-78
ANNUAIRE commercial et industriel
de la Savonnerie et de la Parfumerie
Contient
LES
Adresses
des
Fabricants
de
SAVONS
en tous genres et de
PARFUMERIE
MATIÈRES PREMIÈRES
Matériel
FOURNITURES GENERALES
(France et Etranger)
F. THÉVIN & Cie
1, Rue Villaret-Joyeuse, 1, PARIS



INFORMATIONS

Réforme douanière Anglaise

L'Angleterre jusqu'ici libre échangiste parait déterminée à abandonner cette ligne de conduite pour adopter un régime douanier protecteur.

Pour se rendre compte de l'importance de cette réforme il faut se rappeler que nous exportons annuellement 1 milliard 216 millions de francs de produits manufacturés parmi lesquels les essences et parfums figurent honorablement. Ce projet d'élaboration d'un tarif de douanes est dû au projet de tarif Français dont nous parlons plus haut et dont certains articles ont soulevé de l'autre côté du détroit une vive émotion. L'entente cordiale n'empécherait donc pas une guerre de tarif et une forte diminution de nos relations commerciales. Espérons que le Gouvernement fera son possible pour contenter nos voisins de façon à nous priver le moins possible de leur clientèle.

Poids et mesures Russes

A la demande de plusieurs lecteurs, nous donnons le tableau de la valeur relative des poids et mesures russes:

POIDS

L'unité: la livre.

1 livre...............	=	$0^{k}409^{gr}51241$
1 poud..........		40 livres
1 livre...............		32 loths
1 loth................		3 zolotniks
1 zolotnik............		96 doli

MESURES LINÉAIRES

L'unité: l'archine.

1 archine............	=	$0^{m}71^{c}12$
1 sagène....		3 archines
1 verste............		500 sagènes
1 archine,...........		28 pouces
1 pouce,...........		10 lignes
1 ligne.............		10 points

On se sert aussi du verchok (16 verchoks = 1 archine).

MESURES DE VOLUME
(matières sèches)

L'unité: le tchetvert.

1 tchetvert	=	8 tchetveriks
1 tchetverick.........		8 garnetz
1 garnetz............		$3^{lit}2761$ (8^{liv} d'eau)



LISTE DE BREVETS ET ADDITIONS DÉLIVRÉS EN FRANCE

du 11 Février au 17 Mars 1909.



N° 397.172 Société dite: LESLIE SAFETY RAZOR COMPANY. — Appareil à affûter les lames de rasoir.

N° 397.096 DEUSTCH. — Brûle parfum formolisateur électrique.

N° 397.394 DUVILLARD. — Houppe à double face.

N° 397.241 Société Solarine Gesellschaft MEYERS et Cie. — Flacon avec perforation formant compte-gouttes.

N° 397.514 MORISON. — Procédé et dispositifs pour consever les parfums et autres liquides.

N° 397.516 AMY. — Paragouttes appliquables aux bouteilles et flacons.

N° 10.215/384.822 EFFANTIN et EFFANTIN. — Addition au brevet pour Appareil de désinfection par évaporation permanente uniforme.

N° 397.984 DAVIS. — Perfectionnement à l'appareil pour faire les boucles et les ondulations de cheveux.

N° 398.218 H. MINGÉ et Mme MINGÉ. — Procédé et appareil pour la fabrication de tresses en cheveux et et de leurs imitations.

N° 398.226 CASTERAN. — Appareil odorifère.

N° 397.954 ASBURY. — Perfectionnements apportés aux récipients principalement destinés aux liquides volatils.

N° 398.185 CAMPANA. — Appareil de bouchage de sûreté destiné à éviter l'introduction d'un liquide étranger dans la bouteille munie du dit appareil.

Bureau des Brevets d'invention : **Y. RABILLOUD et Fils**, ingénieurs-conseil, **10, Cours Morand, Lyon.**




M. MILOU & Cie
CARTONNAGE DE LUXE
A MONTÉLIMAR
SPÉCIALITÉS POUR PARFUMERIE



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

RÉDACTEUR EN CHEF : FRANCIS MARRE

Expert-Chimiste près la Cour d'Appel de Paris et les Tribunaux de la Seine

SOMMAIRE DU N° 5

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION A

M. Francis MARRE, Rue de Chaillot, 30, PARIS (XVIe)

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Pour tout ce qui concerne l'Administration, écrire aux Bureaux du Journal :

GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 5 francs; ETRANGER : 6 francs

Le Numéro : 0,40 Centimes

Imp. P. LEGENDRE et Cie, Lyon.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Monsieur le Directeur de la **PARFUMERIE MODERNE,**
19, Rue Camille, LYON

Veuillez m'envoyer régulièrement votre Revue Mensuelle.

Je vous remets inclus la somme de CINQ FRANCS, montant de mon abonnement annuel (timbres poste ou mandat).

M.................... (profession) ....

demeurant à .... *rue* ....

SIGNATURE :

A NOS NOUVEAUX ABONNÉS

A titre de prime, nous enverrons gratuitement à tous nos abonnés (jusqu'à juin prochain), les numéros 1, 2, 3 et 4 de cette année, tout en notant leur abonnement jusqu'à juin 1910.

LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

TARIF DE LA PUBLICITÉ

	Par numéro
La demi-page	75 francs
Le tiers de page	50 »
Le quart	40 »
Le huitième	20 »
Le seizième	10 »
Annonce spéciale (1/20e environ) 12 insertions	60 »

TRAITÈS ANNUELS D'UN COMMUN ACCORD

Dans les rubriques : Recettes, Correspondance, Petites annonces, Exportation, Informations, Bibliographie, etc. (pages bleues), la ligne .... 1 fr. 25

FORMULAIRE DE LA PARFUMERIE MODERNE

Aide-Mémoire Annuel. — 15.000 exemplaires

(3e ÉDITION)

La page	70 francs
La demi-page	40 »
Le quart de page	25 »

SPÉCIMENS SUR DEMANDE



En préparation :
ÉDITION 1909
entièrement refondue et corrigée
1 Volume richement relié
1.200 Pages
Prix : 10 Fr.
TÉLÉPHONE
546-78
ANNUAIRE commercial et industriel
de la Savonnerie et de la Parfumerie
Contient
LES
Adresses
des
Fabricants
de
SAVONS
en tous genres et de
PARFUMERIE
MATIÈRES PREMIÈRES
Matériel
FOURNITURES GENERALES
(France et Etranger)
F. THÉVIN & Cie
1, Rue Villaret-Joyeuse, 1, PARIS

N° 5. — Mai. SUPPLÉMENT



CORRESPONDANCE

Para informes y abonos en Espana, dirijirse à ñuestro representante Sr. D. A. Boyer, 117, Rambla de Cataluna, Barcelona.

⁂

Papier poudre, importation directe en feuilles S'adresser bureaux du journal à Lyon.

⁂

Terpenes Citron. Orange, Bergamotte, etc., disponibles. S'adresser bureaux du journal.

⁂

Résines de violette pour savon, Propionate de benzyle, Parfums fixes inaltérables avec les alcalis, GATTEFOSSE et fils, Lyon.

⁂

Nous signalons aux intéressés les Expositions d'Aix-les-Bains et d'Antibes qui sont en préparation, et où des classes spéciales sont prévues pour la parfumerie.



PARFUMS ARTIFICIELS

Sous ce titre nous étudierons successivement toutes les compositions de produits synthétiques et constituants des essences, vendues sous un nom de fantaisie et destinées, soit à permettre au parfumeur la fabrication par simple addition d'alcool, de spécialités (Lilas, Muguet, Violettes, Roses, etc.), soit encore à remplacer les essences naturelles dans ses formules habituelles (Ylang-Ylang, Néroli, Œillet, Tubéreuse, etc).

Notre but est surtout de démontrer les liens étroits qui unissent les parfums artificiels aux parfums naturels et de détruire, par conséquent, les préventions que les parfumeurs ont encore contre leur emploi.

En outre nous donnerons des formules à base de produits purs définis (produits chimiquement purs, individus homogènes) qui permettront à chacun de préparer dans des conditions très avantageuses les mélanges qui lui sont vendus et dont il ignore la composition exacte.

Le parfumeur de l'avenir devra, pour conserver son indépendance absolue, n'utiliser que des Produits définis, susceptibles d'être fabriqués par tous les fabricants de matières premières et non pas des mélanges secrets qui peuvent lui manquer ou varier selon les circonstances.

Nous estimons que le parfumeur a le droit de connaître exactement non seulement la nature des essences naturelles, mais encore celle de toutes les matières premières qu'il a l'occasion d'utiliser.

Avec le concours des fabricants, nous avons le désir d'étudier dans un chapitre spécial les produits synthétiques nouveaux, brevetés ou non, et accueillerons très volontiers tous documents à ce sujet : constantes, usages, formules et recettes pour l'emploi, renseignements divers, solubilité et. si possible, constitution chimique, préparation, etc

Cette rubrique nouvelle rendra certainement les plus grands services tant au fabricant de parfums chimiques qu'au parfumeur.

❧ ❧ ❧

Néroli artificiel

Le désir de faciliter l'emploi de ce parfum si agréable qu'est le néroli, dans tous les produits de parfumerie, notament dans ceux dont le prix bas ne permet pas l'utilisation de matières premières d'un prix trop élevé, a conduit, de tous temps, à la recherche de succédanés de l'essence distillée de la fleur d'oranger bigarade.

Les distillateurs de Provence ont préparé des nérolis des fleurs du citronier, de l'oranger doux, les Italiens distillent les fleurs de toutes les variétés de citrus, qui poussent en si grand nombre en Sicile et Calabre. Mais le grand profit qu'ils tirent de fruits arrivés à maturité ne leur permet de sacrifier que l'excédent relativement peu important des fleurs, aussi les nérolis italiens sont-ils obtenus généralement d'un mélange de fleurs de citrus (néroli Santo-Greco à 150 francs le kilog, nouvelle récolte). Bergamottier, Citronier, Bigaradier, etc.

Ces essences, mélangées ou non de néroli vrai ou d'essence de petitgrain, sont les premiers essais de nérolis factices.

Le chimiste s'est donné un but plus idéal :

Obtenir une essence ne contenant aucune partie inutile ou malodorante (le néroli vrai contient généralement 40 à 45 °/₀ de terpènes sans valeur, limonène), de composition toujours constante, de conservation indéfinie, de solubilité parfaite, et de prix correspondants aux usages : minime pour la savonnerie, qualité courante, un peu plus élevé, mais toujours au-dessous du cours de

l'essence véritable pour la qualité fine, pour la parfumerie supérieure.

Un des avantages du néroli artificiel est également la stabilité de son cours, alors que rien n'est plus variable que celui du néroli vrai, soumis à tous les impedimenta de la culture en pleine terre.

La matière première du néroli artificiel est la partie oxygénée de l'essence de petitgrain. Cette essence est constituée principalement par du linalol à odeur de fleur d'oranger et des terpènes, résines et autres produits sans valeur que l'on élimine.

On additionne ce linalol des autres constituants habituels de l'essence de néroli: anthranylate de méthyle, (1) indol, scatol, alcools octyliques, nonyliques et décyliques, en plus ou moins grande quantité et en proportions variables selon le goût et l'appréciation du fabricant de parfums artificiels.

Le néroli artificiel à bas prix n'est souvent que l'essence de petitgrain d'Amérique ou d'Italie additionné d'anthranylate; les produits fins utilisent exclusivement le petitgrain de France dont la finesse est sans égale et qui contient déjà naturellement une certaine proportion d'éther anthranylique, et qui, sans autre préparation que l'élimination des terpènes et résines, constitue un des plus beaux nérolis factices. (Gattefossé et fils, fabricants).

Les méthylates et éthylates de naphtol (yara yara, bromélia, néroline), ne peuvent prétendre au nom de néroli artificiel; ils s'emploient dans des cas spéciaux (savons) et ne rappellent que de très loin l'odeur de la fleur d'oranger.

(1) Rappelons que l'anthranylate de méthyle est breveté et appartient exclusivement à la maison De Laire et que les nérolis artificiels ou composition analogue sont interdits s'ils contiennent de l'A. de M. de provenance étrangère.

OFFICE D'EXPORTATION

CHINE

Conseils pratiques aux industriels et négociants français pour développer leurs affaires sur le marché chinois.

(Rapport de M. Guérin, consul de France à Tchefou).

(SUITE)

III Prix de vente. — Il convient d'adopter des prix peu élevés, aussi réduits que possible, à la portée de toutes les bourses. L'essentiel dans ce pays-ci, je l'ai dit bien des fois et me permettrai de le répéter c'est d'être à même d'offrir au client aux conditions les plus avantageuses des produits passables, non de qualité trop inférieure. J'ai la conviction que beaucoup de nos produits, l'eau de senteur, les cosmétiques, les savons, pour ne citer que ceux-là, ne sont pas achetés en plus grandes quantités par les indigènes c'est uniquement parce qu'ils sont trop chers. Des boîtes et flacons destinés spécialement à la classe moyenne munis d'une étiquette chinoise et portant une marque de fabrique tout à fait conforme au goût chinois, devraient se vendre facilement, s'ils étaient offerts au même prix que ceux qu'importent nos concurrents. Si les mêmes produits fabriqués à Cologne sont plus demandés que les nôtres, c'est simplement parce qu'ils sont d'un prix peu élevé.

Autre règle à observer. Les prix devront être établis franco port de débarquement, c'est-à-dire qu'ils comprendront les frais de transport et l'assurance (c. f. a. coût, fret et assurance réunis).

Emballages. — Les emballages ne seront jamais trop soignés ni trop solides car le voyage est long et nombreux sont les transbordements que les colis ont à subir avant d'arriver à destination. J'ai vu des caisses dont les planches avaient étc hâtivement clouées comme c'est quelquefois le cas. mais fixées avec des vis, parvenir au terme de leur voyage dans un état lamentable elles étaient à demi ouvertes et les objets de valeur qu'elles contenaient presque tous brisés ou détériorés. C'est dire qu'on ne prendra jamais trop de précautions.

En vue d'obvier autant que possible aux inconvénients, aux ennuis de toute sorte qu'occasionne la casse, nos négociants en vins et liqueurs pourraient peut-être adopter pour l'Extrême Orient un mode particulier d'emballage qui donne m'assure-t-on les meilleurs résultats. Je veux parler de l'emballage en petites futailles. On pourrait tout au moins l'employer pour les vins fins et les liqueurs chères. Je crois que les bouteilles que l'on ferait voyager emballées soigneusement dans des tonneaux comme s'il s'agissait de poterie fine ou de verrerie risqueraient moins d'être brisées qu'en caisses. Le fût roule il est donc plus maniable que la caisse Même de petite dimension celle-ci reçoit inévitablement des chocs plus ou moins violents. Diverses personnes qui ont fait l'essai de ce mode d'emballage en futailles en ont été satisfaites : elles affirment que la casse a été presque nulle.

Si les Américains, gens extrêmement pratiques, ont adopté le procédé, c'est qu'ils le trouvent avantageux.

On pourrait essayer également pour les vins doux tels que les Porto, les Muscats, les Banyuls blancs, les Frontignan de remplacer les bouteilles par des barils, d'une contenance maxima de 25 litres.

Non seulement le moyen serait très pratique pour faire voyager ces vins de liqueur, mais il en faciliterait l'écoulement car ils sont très appréciés dans la classe aisée. Avec les tisanes de Champagne et le Saumur, les Mousseux, les Muscats, les Frontignan, sont presque les seuls vins étrangers que les Célestes boivent avec un réel plaisir. Je connais nombre de familles indigènes qui s'empresseraient d'acheter de ces tonnelets s'il y en avait sur le marché.

Relations directes entre les Maisons Chinoises. — Au cas ou nos producteurs et industriels ne pourraient trouver dans les ports secondaires de représentants de commerce de nationalité française ils devraient chercher à nouer directement des relations avec les maisons indigènes qui s'occupent spécialement dans ces localités

de la vente des articles européens et y jouissent d'une certaine notoriété.

Les Jeunes Commerçants devraient étudier la langue Mandarine ordinaire. — Je terminerai ces notes par la recommandation suivante. Les jeunes Français qui viennent s'établir en Chine pour y tenir quelque entreprise commerciale devrait se mettre dès leur arrivée dans le pays à étudier la langue mandarine ordinaire. Je veux dire la langue non littéraire que l'on parle dans la bonne société et que dans toutes les provinces de Péking à Canton, à Shangaï la majeure partie des commerçants comprennent la connaissance d'un dialecte local a beaucoup moins d'utilité.

Il est moins difficile que l'on pense d'arriver à posséder suffisamment cet idiome pour pouvoir conclure soi-même un marché et se passer d'interprète en voyage.

⁂

Lettre du Comité de Brousse

PARFUMERIE

Tous les Orientaux et les Turcs en particulier ont toujours aimé les parfums.

Dès la plus haute antiquité, les habitants de l'Arabie, de l'Egypte, de l'Asie Mineure, etc., etc, ont été les premiers à en répandre l'usage dans le monde entier.

Les essences fortes telles que la Rose, le Patchouli, le musc, sont surtout préférées par les Turcs.

Les samedis et la veille des grandes fêtes on parfume les maisons à l'encens, au benjoin, à la cascarille, que l'on jette sur un petit brasero spécial appelé (bouhourdan) cassolette.

Les chambres sont également parfumées avec du bois de (eud aghadji) de l'écorce d'ambre (amber cabougham) et le linge et surtout les fourrures sont enfermées dans des caisses en bois de cyprès.

De nos jours l'usage de l'eau de Cologne, de l'essence de Violette, Ylang-ylang, lilas blanc, etc., c'est-à-dire les parfums modernes tend à remplacer les plus anciens.

La province de Brousse grâces aux émigrés de la Roumélie et grâce aussi aux encouragements du Gouvernement Impérial et de l'école d'agriculture produit une grande quantité de Roses à essence. On fabrique beaucoup d'eau de Rose qui est presque toute consommée dans le pays. On s'en sert principalement pour parfumer les confiseries et autres douceurs, les mohallebis, les glaces, etc., pour asperger les fidèles dans l'église, les invités dans les mariages et dans les enterrements.

Toutefois les roses cultivées dans le pays sont pauvres en essence. L'essence de Rose se vend suivant la qualité de Pst. 80 à 120 le.(Miskal) 1 1/2 drs. soit environ 5 grammes.

Les meilleures poudres de riz sont celles de la maison Bourjois, Gellé frères et autres marques de Paris, il s'en fait une très grande consommation.

Tous les articles de parfumerie, extraits d'odeur, eau de Cologne, savons de toilette, cosmétiques, poudres et pâtes dentifrices, pommades, poudres de riz, etc., d'un prix modéré, trouvent un écoulement facile à Brousse et dans les environs.

Les produits de la maison Gellé frères sont les plus répandus, et les plus estimés relativement à leurs prix.

Exception est faite pour les fards (Ahlik) fabriqués ici avec le blanc d'Espagne, mercure et acide nitrique; une teinture pour les cheveux appelée (Rastik) à base d'antimoine qui est très employée et qui est fabriquée à Constantinople.

Les sachets odoriférants pour le corps et le linge sont remplacés ici par les fleurs aromatiques de la contrée telles que la lavande et les cassies.

A ma connaissance il n'y a pas que je sache des produits préparés spécialement dans le pays pour empêcher la chute des cheveux, ou détruire les pellicules.

A part l'eau de Rose, il n'y a pas de fabrication proprement dite de parfumerie ou autre industrie, locale d'accessoires de parfumerie, brosses à dents, etc., etc.

On ne fabrique pas ici de contrefaçon, de parfumerie, mais toutes les imitations ou fraudes les plus audacieuses de Constantinople ou d'ailleurs, se rencontrent très souvent à Brousse. Les noms des grandes marques sont extropiés par des homonymes, qui passent inaperçus grâce à l'ignorance des acheteurs. Ainsi il est difficile de persuader le consommateur d'acheter de la bonne parfumerie, si on ne peut lui mettre sous les yeux, les imitations de Cette ou Cellé frères, etc., pour Gellé frères.

Les marques françaises les plus répandues, ici, et tenant la meilleure place, sont : Gellé frères, Roger et Gallet, E. Pinaud, Bourjois, Pivert, Viville et les spécialités du Dr Pierre.

Les marques allemandes sont Jean-Marie Farina, Gustave Lohse, Ochmig Weidlich, de Zeitz dont les étiquettes en Français et les flacons pareils aux produits similaires français.

Anglaises : Atkinson pour son eau de Cologne.

Américaines : André Jergens, de Cincinati.

Les provenances directes de Paris représentent environ le 25 à 30 o/o : le reste est importé de Constantinople et provient des maisons Orosdi Back, Caracach, Arice et du Bon Marché.

Les magasins de nouveautés, de mercerie et bonneterie (Toafdjis) les drogueries, les coiffeurs débitent spécialement la parfumerie.

On peut estimer sans exagération, à une centaine de mille francs la valeur annuelle de la parfumerie importée dans la province de Brousse par le port de Moudania.

J'espère toutefois pouvoir fournir des chiffres approximatifs pour l'année 1901 (1317) en mars prochain sur cet article et un coup d'œil d'ensemble sur le commerce en général avec la part de la France. Paul GAMET.

(Bulletin de la Chambre de Commerce de Constantinople).

CANADA

La Chambre de commerce française de Montréal fait connaître la valeur des importations de parfumerie au Canada *pendant le mois de décembre 1908* et rapelle ce que cette valeur a été pendant le mois correspondant de l'année 1907. Voici les chiffres qu'elle indique, **en dollars**:

Parfumerie et pommades	d'origine française	déc. 1907 : 9.295
		déc. 1908 : 7.291
	d. t. provenances	déc. 1907 : 19.402
		déc. 1908 : 15.856

Renseignements pris, la diminution constatée n'a rien qui doive inquiéter nos compatriotes exportateurs. Ceux-ci voudront bien noter surtout ceci que nous tenons de source absolument certaine que : *Les produits de parfumerie français trouvent au Canada l'accueil le plus sympathique et leur importation pourrait être grandement augmentée.*

Ecrire Barlatier et Cie, Saint-James street, 207, Montréal, correspondant de la *Parfumerie Moderne*.



UN PROJET DE LOI CONTRE LA VANILLINE

Six députés coloniaux, MM. Archambeaud (de la Réunion), Carpot, François Deloncle, Duquesnay, Gérault-Richard et Sévère, évidemment soucieux de servir les intérêts financiers de leurs mandants, viennent de déposer sur la tribune de la Chambre un projet de loi ayant pour but de frapper la vanilline, produit de synthèse, afin de faciliter la vente de la vanille, produit naturel exotique. A leur point de vue étroitement personnel... et électoral, ils ont eu raison, puisque l'habitude paraît s'être introduite au Parlement de voir chacun faire son possible pour servir ses propres intérêts, mais les parfumeurs et les fabricants de produits chimiques n'en ont pas moins le droit de trouver que ces honorables Messieurs abusent, car l'exercice du droit de *self-defence* ne doit jamais être vexatoire pour personne. C'est une notion que, dans le cas actuel, ne devront pas oublier les députés qui représentent des circonscriptions industrielles.

⁂

Donc, les députés coloniaux demandent le vote d'une loi comportant un article unique ainsi conçu :

La Vanilline chimique est soumise à un droit de consommation de 104 fr. par kilogramme, et, pour expliquer leur intervention, dont l'équité et le principe même sont discutables, ils apportent à l'appui de leur projet une sorte d' « exposé des motifs » qui mérite d'être résumé d'abord, critiqué ensuite.

La Vanille, disent-ils en substance, qui tend à remplacer le sucre de canne dans la production de notre agriculture coloniale, est, sur le marché métropolitain, dans une situation de tous points comparable à celle du sucre de betterave que la saccharine avait, un instant, mis en péril : la vanilline produite par voie de synthèse lui fait une rude concurrence dans l'industrie alimentaire et prend, partiellement tout au moins, sa place dans la consommation. L'avenir économique de la Réunion, de Tahiti, de Madagascar, de Mayotte, des Comores, des Antilles, est plus ou moins lié à la bonne marche de sa culture et surtout à la conservation de ses débouchés de vente : or, ces débouchés diminuent d'année en année.

Dans leur ensemble, nos colonies produisent beaucoup plus de vanille que la France n'en peut consommer, puisque, en 1907, sur une importation, totale de 309.351 kilogrammes, il n'en est demeuré chez nous que 55.913 kilogrammes, et que le reste, soit 250.000 kilogrammes environ (exactement 253.438 kil.) fut reexporté dans tous les pays d'Europe et aux Etats-Unis. Mais, depuis que l'emploi de la vanilline s'est généralisé, les quantités vendues et celles qui sont consommées sur notre territoire ont considérablemedt diminué ; en effet, elles étaient respectivement de 312.793 kil. et de 71.820 kil. en 1906, pour 371.480 kil. et 63.494 kil. en 1905. Il y a là un symptôme grave et qui montre jusqu'à l'évidence le danger que court la vanille naturelle du fait de sa concurrente, la vanilline chimique.

Celle-ci, d'abord obtenue par synthèse en partant du goudron de houille, le fut plus tard par oxydation de la coniférine; elle est aujourd'hui industriellement produite par le traitement approprié de l'essence de girofle et de l'avoine, dans les deux grandes usines d'Issy et de Lyon qui en livrent annuellement 30.000 kil. au commerce.

La vanilline est vendue environ 50 francs le kilogramme, tandis que le kilogramme de vanille, qui a une puissance parfumante cinquante fois moins grande, vaut en moyenne 25 francs : elle est à peu près libre au point de vue fiscal.

Depuis la création des usines d'Issy et de Lyon, la vanilline étrangère n'entre plus guère en France; auparavant, elle traversait les frontières en acquittant à la douane un droit de 5 pour 100 *ad valorem*, accru d'un droit sur l'alcool employé à sa fabrication, lequel est évalué à dix litres environ par kilogramme. La commission des douanes (rapport de M. Thiery, 112 *bis* du tableau A de la loi du 11 janvier 1892) avait proposé un droit fixe de 15 francs par kilogramme de vanille importé; mais les députés coloniaux, trouvant à juste titre cette taxe d'importation illusoire dans les circonstances actuelles, proposent de taxer le produit chimique fabriqué en France par des usines représentant des intérêts étrangers (*sic*).

Ils ajoutent, en propres termes :

« Lorsque le sucre de houille a paru, la sucrerie alarmée n'a pas tardé à susciter des mesures énergiques et la saccharine a été prohibée ».

Pourtant, ils n'osent pas — encore — réclamer l'adoption d'une mesure aussi radicale, ni même aller aussi loin que les Américains qui ont, en 1906, réclamé la fabrication et la vente du produit chimique qui concurrençait celui de leur agriculture tropicale.

Plus simplement, ils demandent l'établissement d'un systéme de taxe qui frappe le pro-

duit chimique d'un droit équivalent à celui que supporte le produit du sol, et fixent à 104 francs par kilogramme l'impôt nouveau dont ils demandent la création.

⁂

Ce chiffre de 104 francs au kilogramme, ils ne l'établissent pas d'une façon arbitraire. Leur raisonnement est le suivant. La vanille figure au tableau E du tarif général des douanes pour un droit de 208 francs et de 406 francs aux 100 kilogrammes, suivant qu'elle est en provenance d'une colonie française ou de l'étranger. Ce qui est ainsi taxé dans la vanille, ce n'est pas la partie ligneuse de la gousse mais le principe parfumant qu'elle contient dans la proportion approximative de un cinquantième de son poids. C'est donc en réalité un droit de 104 fr. que supporte le principe aromatique contenu dans la vanille. Il s'agit, affirment-ils de faire supporter au produit artificiel la même charge que le produit du sol sur le marché national.

⁂

Le plus simple, pour y parvenir, serait peut-être de dégrever simplement la vanille importée de nos colonies. Mais ce serait, paraît-il, insuffisant pour en relever le cours d'une façon appréciable. Les auteurs du projet laissent entendre que ce dégrèvement leur paraît souhaitable, mais à la condition qu'il ne nuise pas à la taxation de la vanilline chimique. Ce qu'ils veulent, en somme, c'est prohiber pratiquement la vanilline pour contraindre les consommateurs français à devenir les clients obligés de l'agriculture coloniale.

⁂

En entrant dans leurs vues, le Parlement s'engagerait dans une voie dangereuse : le protectionnisme peut avoir du bon mais son excès comporte des dangers sérieux. Demain, il faudra en vertu de la même thèse, supprimer l'indigo de synthèse pour protéger l'indigo naturel, après-demain les muscs trinitrés pour protéger les muscs naturels dont le Tonkin commence à recueillir des échantillons appréciés ; c'est le commencement de la fin pour l'industrie chimique.

Les producteurs de substances synthétiques ne le permettront pas.

Francis Marre.



LE VANILLISME

Les ouvriers qui sont occupés à la manipulation journalière de la vanille, nettoyage des gousses, brossage, empaquetage, sont sujets à certains accidents qu'on désigne sous le nom de vanillisme. On en a montré tout récemment deux exemples à la Société de dermatologie : une femme avait une éruption érythémato-papuleuse du cou, de la poitrine, des bras ; un ouvrier avait les mêmes lésions qui, dans les deux cas, étaient le résultat du travail de paquets de vanille.

La vanille est une jolie plante vivace de la famille des Orchidacées qui, dans nos régions à température trop variable et trop basse, ne pousse que dans les serres dont elle pare, du reste, très gracieusement le faîtage, s'enlaçant aux pilastres, courant sur les tréteaux comme la glycine. Originaire des terres chaudes du Mexique, de la Guyane, elle est aujourd'hui cultivée dans un grand nombre de régions tropicales, pour son fruit qui fait l'objet d'une exportation fructueuse. La gousse, qui représente le fruit, arrive sur nos marchés sous trois variétés : les vanilles fines, dont les gousses noires, luisantes, avec une efflorescence cristalline blanchâtre, ont 25 à 30 cent. de longueur; les vanilles ligneuses, moins longues, moins foncées et moins givrées et les vanillons, les uns bons, les autres médiocres, de très petites dimensions.

L'analyse de ce fruit à arome si fin, si pénétrant, donne un principe aromatique d'odeur suave, la vanilline, qui forme ces aiguilles cristallines brillantes, qu'on appelle le givre ; avec la vanilline on trouve une huile d'odeur âcre, une résine molle, de la gomme, du tanin, du sucre. Suivant l'origine de la vanille, Mexico ou Java, on a des teneurs très variables en vanilline. Sur les gousses de vanille on remarque fréquemment des moisissures que l'on s'efforce de faire disparaître par diverses manipulations industrielles. La vanilline s'obtient aujourd'hui par synthèse en traitant la sève de divers conifères ou le principe actif de l'avoine, l'avénine ; ce produit, dont l'arôme est certainement moins fin, moins suave que la vanilline naturelle, parfume beaucoup plus ; 1 kg de vanilline artificielle correspond, à ce point de vue, à 50 kgs de vanilline naturelle. Aussi l'emploient-on dans les glaces, les crèmes, sur une large échelle.

Les troubles, car ce ne sont pas des accidents bien graves, causés par la manipulation de la vanille, consistent en irritation de la peau, démangeaisons, éruptions, siégeant sur les parties découvertes, la face, les mains, le cou, la

poitrine. Le professeur Layet, de Bordeaux, qui a fait, il y a près de vingt-cinq ans, une étude attentive de ces accidents professionnels, avait relevé un certain nombre de malaises nerveux, céphalalgie, étourdissements, lassitude, fatigues musculaires. Il admettait que l'origine de ces manifestations cutanées et nerveuses était causée à la fois par les huiles essentielles, le givre et les moisissures. Le professeur Gaucher croit que les éruptions des vanilleurs sont dues, non pas aux principes aromatiques ou aux moisissures, mais au formol, aldéhyde formique, dont on se sert pour enlever les moisissures des gousses. Les gousses sont, en effet, dans plusieurs établissements, lavées et brossées dans des solutions de formol ; les ouvriers qui se munissent, comme il est recommandé, de gants de caoutchouc, n'ont pas d'éruptions sur les mains, mais il en survient parfois sur la poitrine ou la face.

Le formol peut certainement jouer un rôle dans l'étiologie de certaines éruptions, mais par elle-même, la vanille est suffisamment irritante, quand on la manie d'une façon journalière, pour les provoquer. A l'époque où Layet publiait ses recherches, le formol n'était pas employé chez les vanilleurs. Du reste, la vanille artificielle provoque, chez des sujets un peu susceptibles, des irritations similaires ; le Dr Gayon éprouvait, à l'odeur de la vanille artificielle provenant de la sève de pin, les mêmes troubles qu'en respirant les émanations d'une gousse de vanille ; il éprouvait aussitôt un violent mal de tête et des démangeaisons de la face. Il ne faut pas oublier que la vanilline est un éther méthylique de l'aldéhyde pyrocatéchique, et, de ce fait, un corps qui n'est pas inoffensif. Lors des premiers cas signalés d'empoisonnements par les crèmes et les glaces à la vanille, on incrimina le produit odorant, le parfum, comme la cause des intoxications. Aujourd'hui, on accuse avec plus de vraisemblance les corps albuminoïdes de la crème et du lait. Que ceux qui aiment l'odeur suave, l'arome exquis de ce fruit, continuent à en mettre dans leurs plats de desserts, ils n'en éprouveront pas d'inconvénients. Pour les vanilleurs, la question est autre et il faut recourir à certaines précautions qui permettent d'éviter les accidents, relativement peu graves, qui surviennent dans certains cas.

(*La Nature*).



DIE GROSSEN ALPEN



Die Ausläufer der Alpen erstrecken sich in Frankreich über zehn Départements : Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme, Hautes und Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Vaucluse und Bouches-du-Rhône.

Die Grossen Alpen im Gegensatz zu den Seealpen umfassen theoretisch die ganze Gebirgsgegend, die zwischen dem Mont Viso und dem Genfer See liegt ; in Rücksicht aber auf die aromatischen Erzeugnisse muss diese Begrenzung mehr nach Süden verlegt werden, dorthin, wo ein Unterschied des Klimas sich stärker bemerkbar macht. Seinen Kulturen nach scheint das Département der Basses-Alpes noch den Grossen Alpen anzugehören, das Département Vaucluse dagegen dem Mittelmeerbecken.

Die Penninischen Alpen (Mont-Blanc), und sogar die Grajischen Alpen sind nichts weiter wie unfruchtbare und fast unbewohnte Eisfelder.

Die Savoyischen Alpen, das Massif de la Vannoise, die Cottischen Alpen und besonders die der Dauphiné sind diejenigen, mit denen wir uns hier beschäftigen. Die letzteren umfassen zwölf Hauptgebirgsgruppen, nämlich : Grande-Chartreuse, Belledonne, Grandes Rousses, Pelvoux, Olan und Taillefer, Champsaur, Queyras und Parpaillon, Devoluy, Diois, Lans und Vercors, und zum Schluss das Bergmassif Entre-Drôme und Aygues und das von Ventoux zwischen Aygues und Durance.

Die Seealpen, mit denen wir uns demnächst in einem Artikel beschäftigen werden, um schliessen, vom Standpunkt ihrer Kulturen aus betrachtet, die Départements der Seealpen, einen Teil der Basses-Alpes, Var, die Bouches-du-Rhône und den tieferen Teil von Vaucluse. Diese Gegend wird in der Hauptsache durch die Provençalischen Alpen, das Estérel, les Maures und die Berge von Sainte-Baume durchquert.

Es wird in der Regel nicht bestritten, dass für die Kultur von geruchgebenden Pflanzen ein mildes Klima erforderlich ist, und in der Tat, eine sehr grosse Anzahl ätherischer Oele, die in fast tropischen Ländern gewonnen werden, scheint diese allgemeine Annahme zu bestätigen.

Dank ihrer ganz einzigen Lage schien die Côte d'Azur, jener wunderbare Küstenstrich, der vor kalten Winden geschützt liegt und dauernd von einer wohlwollenden Sonne überflutet wird, in Frankreich so zu sagen das Monopol für die Gewinnung von Parfums zu besitzen. Nun ist es ja wahr, dass die zarten

Blumen unter keinem rauheren Himmel fortkommen würden, eine grosse Anzahl lebenskräftiger Pflanzen aber scheint die höchste Entwickelung in nächster Nähe des ewigen Schnees und auf Gefilden, die selbst während vier Monaten im Jahre unter der weissen Decke verborgen liegen, zu erhalten.

Das auf die denkbar kürzeste Zeit beschränkte Wachstum der Pflanzen scheint kostbarere Produkte zu ergeben, weil sie auch seltener sind. Dünngesät sind in jenen hohen aus je 75 Kilo grünen Krautes, während in einer Höhe von 2000 Meter 180 Kilo einer kleinen, niederen, schwächlichen, zerstreut wachsenden Pflanze mit Mühe 1 Kilo ätherischen Oeles, von unvergleichlichem Parfum, ergeben.

Ausser dem Lavendel Mont-Blanc liefern die Grossen Alpen dem Parfümeriefabrikanten Thymianöl, Quendelöl, Ysopöl, Origanöl, die alle an Qualität den im Tieflande gewonnenen weit überlegen sind.



Cliché « Revue Alp »

Le Rateau d'Aussois.

Regionen die Pflanzen und auch ihr Blätterschmuck ist karg, doch erzeugen sie ein tadelloses ätherisches Oel, wenn auch nur in ganz geringer Menge. Dort unten aber in der Sonne, im Ueberflusse der Lebenstätigkeit, geben die gleichen Pflanzen eine reichliche Menge ätherischen Oeles von keiner besonders hervorragenden Qualität.

Die treffendste Illustration giebt ohne Zweifel der Lavendel. Gross, kräftig, buschig, giebt er in den niederen, sonnigen Regionen ein Kilo einer mittelmässigen Essenz (Spieköl)

Auch der Likörfabrikant findet in den Pflanzen jener Gebirgshöhen wertvolle Hilfsmittel. Die ersten Kräutersammler in diesen unwirtlichen Gegenden waren Mönche aller Orden, und sie hatten es verstanden, die besten Pflanzen auszuwählen und aus deren Safte und dem Berghonig kräftige, herzstärkende Getränke anzufertigen, die längst bei dem grossen Publikum als wohlschmeckende Liköre beliebt sind.

Vermöge dieser Alpenkräuter erzeugen die Likör fabrikanten Frankreichs gegenwärtig

Liköre, die nirgends auch nur annähernd erreicht werden und einen Weltruf geniessen.

Die Schafgarbe (Genepi) der Gletscher mit so köstlichem Aroma wird swischen 2000 und 2400 Meter Höhe geerntet und ihr mit Gefahren verknüpftes Einsammeln ist nicht ohne Zauber für den kühnen Aelpler. Die grosse Absinthstaude war in den letzten Jahren der Gegenstand eines sehr regen Handels ; ebenso die Enzianwurzel, der Wachholder und die Heidelbeere.

Die Alpenfrüchte haben gleichfalls einen liegenden Gegenden gewonnen werden. Ihre Zubereitung ist sehr heikel und verlangt besondere Vorkehrungen, indem die zerquetschte Frucht einen zähflussigen, trüben Saft giebt, den man nicht authellen kann, es sei denn, dass man ihn in das Anfangsstadium der Gährung eintreten lässt, letztere aber muss man rechtzeitig unterbrechen, dà sich sonst aller Zucker in Alkohol verwandelt. Sowohl der rohe Saft, das heisst ein solcher, der keine Spur von einem Eintritt in die Gahrung aufweist un hauptsächlich in der Zubereitung von Speiseeis,



Cliché « Revue Alpine »

Vallée de Beaufort.

aromatischen Wohlgeschmack, der den Früchten der Ebene abgeht. Der Apfel, die Birne, werden gewöhnlich als frisches Obst verschickt, die Quitte und die Pflaume als Fruchtfleisch oder Eingemachtes, die Himbeere, Johannisbeere, Erdbeere, die wilde Kirsche als Saft oder Syrup. Die Vereinigten Staaten von Amerika sind Hauptabnehmer dieser verschiedenen Erzeugnisse.

Die Herstellung von Fruchtsäften für Syrupe ist sehr bedeutend in diesen Hochregionen, da sie einen grösseren Wohlgeschmack, besitzen wie diejenigen, welche von Früchten in tiefer

Sorbett und Gelées Verwendung findet, als auch der Saft, der von den inneren Gehäusen, den eiweisshaltigen Bestandteilen und schwammigen Zellsubstanzen (Parenchym) befreit ist, wird ohne einen antiseptischen Zusatz nach demPasteurisieren, aufbewahrt. Gewisse Fabrikanten concentrieren diese Fruchtsafte im luftleeren Raum bis zu 35 Grad Baume, was ihren Versand ohne besondere Vorsichtsmassregeln bei verkleinertem Volumen zulässt.

Auch die Drogenbranche, die Arznei-und Kräuterkunde verdankt den Grossen Alpen die Alpenlinde, den Lavandel, die Tannenknospen,

das wilde Veilchen, das Stiefmütterchen, den Gamander, den Ehrenpreis, die Holunderblüthen, die Salbei, den Rainfarn, und noch eine ganze Reihe anderer Vertreter des Pflanzenreiches, deren Erwähnung zu weit führen würde. Auch den Kirsch-Lorbeer wird man bald unter den letzteren aufzuführen haben, da die neuerdings durch die Baumschule von Gap gemachten Versuche hinsichtlich seiner Acclimatisierung in den besagten Regionen schon ausserordentlich befriedigende Resultate gegeben haben.

Eine besondere Anführung verdienen auch noch die behördlichen Unterstützungen, die dem Alpengebiete zugestanden werden behufs wissenschaftlicher Forschung, Anpflanzung, Sämlingen, Acclimatisierungen etc. Die Stadt Gap, wie bereits aus dem oben Gesagten hervorging, hat eine Baumschule ins Leben gerufen und damit einen Alpengarten verbunden, zum genauen Studium der Landesflora, ein Beispiel, das Nachahmung verdient.

Die Bevölkerung dieser hochgelegenen Gegenden nimmt regen Anteil an den Umwälzungen in den einschlagenden Industrien, und es unterliegt keinem Zweifel, dass mit der fortschreitenden genauen Kenntnis der Erzeugnisse bald überall die modernsten Verfahren zur Gewinnung der aromatischen Grundstoffe in Anwendung kommen.

C. E. Otto.



NÉROLI ET FLEURS D'ORANGER



Depuis 1907 on paraît se préocuper sérieusement, en Tunisie, du développement qu'il conviendrait de donner à la culture de l'oranger-bigaradier et de l'installation d'usines d'essais pour la distillation de la fleur d'oranger, industrie qui, comme on le sait, constitue une branche importante de la parfumerie en Provence. La région de Nabeul accidentée et abritée paraît très favorable à la culture des Citrus, comme du reste de la plupart des plantes et fleurs à parfum du sud de la France. Il convient aux capitaux français de se réserver cette exploitation rémunératrice et d'éviter autant que possible, comme cela s'est déjà produit à maintes reprises dans l'industrie des parfums, l'ingérence des industriels allemands et anglais qui canalisent ainsi à leur profit des sources d'importants bénéfices. Les débouchés, notamment des essences et eaux de fleur d'oranger, peuvent être considérablement augmentés; l'exportation en Angleterre se chiffrait en 1906 par plus de 3 millions de francs.



Cliché « Parfumerie Moderne ».

Vue Générale de Grasse.

En France, la zone de l'oranger est circonscrite à la Basse-Provence et c'est dans le

département des Alpes-Maritimes que l'on exploite l'oranger pour la production des essences. Les principaux centres producteurs sont par ordre d'importance : Vallauris, Golfe Juan, Le Cannet, Le Bar, Nice, Saint-Laurent, Antibes, Biot, Saint-Jeannet, Mougins, Gattières, Gaude, Cannes, Vence, Saint-Paul et la Colle. Les environs de Nice cultivent plutôt l'oranger doux, le citronnier se trouve dans la région de Menton, et Vallauris est le centre de l'oranger amer, bigarade, le plus important pour la parfumerie.

La statistique indique, pour la seule commune de Vallauris, Golfe-Juan compris, une production annuelle de 850.000 kil. de fleur d'oranger; viennent ensuite Le Cannet avec 250.000 kil., Le Bar avec 200.000 kil., Nice

Les prix de la fleur d'oranger ont subi de notables variations. En 1878, le prix descendit jusqu'à 0.35 le kilog.; en 1880, à 0.60; en 1889, les cours remontèrent à 1 franc; en 1888, à 1.60; en 1883, on vendit le prix exceptionnel de 3 fr. le kilog. Les cours retombèrent avec les meilleures récoltes. Ces années dernières, la production étant toujours médiocre à cause des maladies de l'oranger et des circonstances atmosphériques peu favorables, les prix sont restés élevés, et il faut prévoir pour 1909 un cours de 1.70 et même 2 francs, correspondant à une valeur du Néroli de près de 1.000 fr. le kilog.

On peut prévoir des cours beaucoup plus bas, si la culture de l'oranger-bigaradier s'étend en Algérie et en Tunisie.



Cliché « Parfumerie Moderne »

Champ d'Orangers à Golfe Juan.

avec 180.000 et ainsi en décroissant jusqu'à la localité de la Colle qui produit en moyenne 15.000 kil.; Le total de la production pour le département des Alpes-Maritimes atteint 1.225.000 kil., en bonne année on peut récolter 3 millions de kilogs de fleur d'oranger. Cette année il ne faut compter, après l'hiver rigoureux que nous venons de subir, que sur une demi-récolte soit 1.500.000 kil.

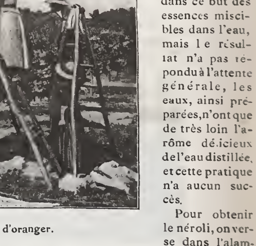
La Parfumerie de Grasse absorbe les trois quarts de la récolte ; le restant est travaillé à Cannes, Vallauris, Golfe-Juan. Les industriels sont approvisionné par des commissionnaires ou des courtiers qui font leurs livraisons de très bonne heure. Dès 1904 une coopérative groupant 1.200 producteurs, récoltant 1.500.000 kil. de fleur, d'oranger, s'est constituée pour traiter avec les parfumeurs.

Le bigaradier à fruits amers, qui produit la fleur dite *Bouquetier*, petite et très odorante, ressemblant à la fleur du jasmin, est préféré pour son rendement et sa finesse aux variétés grosses et demi-grosses. L'oranger doux n'est pas utilisé pour la fabrication de l'essence de Néroli. Les branchages, les feuillages et les fruits verts sont soumis également à la distillation et donnent de l'essence dite *Petitgrain*. L'essence obtenue du *Brout*, c'est-à-dire des jeunes branches enlevées par la taille, sert à préparer ou plutôt falsifier des produits où seul le Néroli devrait entrer.

Les quantités de branchages et feuilles mises en œuvre dépendent de la situation du marché du Néroli, et de la fleur d'oranger. Elles sont en moyenne de 1.500.000 kil., payées à raison de 10 fr. les 100 kil. Il en faut environ

500 kil. pour produire 1 kil. d'essence de petit-grain. Cette essence, produite exclusivement du bigaradier, est infiniment supérieure aux essences exotiques et pour la fabrication desquelles les branches de toutes les variétés de citrus sont utilisées.

Les fruits cueillis à l'approche de la maturité sont zestés, l'écorce donne par expression l'essence d'orange amère ou bigarade, ou l'essence d'orange douce ou *Portugal* selon le cas. Les écorces séchées sont, en outre, l'objet de transactions importantes ; on récolte les fruits au moment où ils commencent à jaunir ; en décembre-janvier ; on enlève l'écorce en lanières, désignées à Grasse sous le nom de *coulanes*, lesquelles sont ensuite séchées et livrées à la droguerie, l'herboristerie, la pharmacie, la distillerie, etc. Les fruits destinés à cette fabrication sont payés 5 à 6 fr. les 100 kilogr. Dans les Alpes-Maritimes, l'utilisation annuelle se chiffre par une moyenne de 2.500.000 fruits, dont 500.000 oranges douces. On retire environ 120.000 kilogr. d'écorce. Ce genre d'industrie s'exerce principalement à Nice.



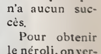
Cueillette de la fleur d'oranger.

Mais la fleur du Bigaradier *Bouquetier de Nice* est seule utilisée pour la production du *Néroli* authentique. On récolte les fleurs en avril et mai, tous les deux jours, soit à la main pour les essences de haut prix et en prenant les fleurs bien épanouies, soit en recevant la récolte sur des draps ou des bâches. Une bonne ouvrière, payée 1 fr. 50 par jour, peut récolter dans une journée 10 kilogs de fleurs, lesquelles sont ramassés soigneusement, mises en sacs et livrées à l'industriel qui doit les utiliser immédiatement ou les étendre pour éviter la fermentation qui se produit très vite et détruit tous les produits aromatiques de la fleur.

La récolte dure environ vingt jours, pendant lesquels la distillation ne s'arrête ni jour ni nuit. Le retard considérable de la floraison diminuera, encore cette année, le temps disponible pour ce travail, un dicton local dit, en effet : *Récolte qui commence tôt finit tard, récolte qui commence tard finit tôt*.

Le rendement annuel d'un hectare de bigaradiers varie de 2.500 à 4.000 kilogs de fleurs, selon l'âge des sujets. Les 1.000 kilogs de feuilles donnent de 2 à 3 kil. de *petitgrain*, le même poids de fleurs fourni 1 kil. 200 de *néroli*. Au début, quand la fleur est peu avancée en maturité, le kilogramme de fleurs donne 70 centigrammes de néroli, plus tard, du 10 au 31 mai, on peut obtenir 1 gr., 1 gr.,5 d'essence par kilog.

Le néroli n'est pas le seul revenu du distillateur. Dans l'alambic on verse avec la fleur, en chargeant la chaudière, environ 15 litres d'eau par 10 kil. de fleurs. Cette eau revient à peu près en totalité, au sortir du serpentin, c'est l'*eau de fleurs d'oranger ordinaire* qui est vendue de 1,25 à 1,50 le kil. La Pharmacopée Belge a prévu la fabrication par le pharmacien d'une eau aromatique par *agitation* d'essence de néroli avec de l'eau distillée. Maints fabricants étrangers ont préparé dans ce but des essences miscibles dans l'eau, mais le résultat n'a pas répondu à l'attente générale, les eaux, ainsi préparées, n'ont que de très loin l'arôme délicieux de l'eau distillée, et cette pratique n'a aucun succès.



Pour obtenir le néroli, on verse dans l'alambic poids égal d'eau et de fleurs, l'eau et l'essence sortent en même temps du serpentin. L'essence dont le poids spécifique n'est que 0,870 à 878 reste à la surface (1). On l'aspire à l'aide d'une petite pompe et la verse dans les récipients disposés pour la recevoir ; ce sont des flacons de cuivre qui la conservent à l'abri de la lumière. L'*eau de fleur* est versée dans de grandes cuves en cuivre étamé ou *piles* ayant ordinairement une contenance 20 à 22 hectolitres. Le néroli entre surtout dans la composition de l'eau de Cologne où on le remplaçe, pour les produits bon marché par l'essence de

(1) Le néroli contient des terpènes (limonène) du linalool, de l'anthranylate de méthyle, de l'indol, du scatol et des constituants inconnus, sa composition est très variable, selon la provenance des fleurs : le néroli de la région de Vence, par exemple, laisse quelquefois déposer au mélange réfrigérant des cristaux d'anthranylate de m., alors que les autres nérolis restent entièrement liquides.

petitgrain ou l'essence de néroli artificielle, dont la base est la proportion alcoolique de cette même essence de petitgrain. L'essence de néroli bigarade est généralement falsifiée avec des produits similaires des espèces du même genre botanique on *citrus*. Ces additions sont à peu près impossibles à constater. La réaction suivante peut donner quelques indications :

Verser cinq gouttes d'essence dans un tube à essai, ajouter 1 c.c. d'acide chlorhydrique pur et agiter à froid. La couleur passe du jaune citron au rouge brun, au bout d'une minute ajouter 7 à 8 c.c. d'alcool à 90° la coloration, suivant le produit essayé, vire au jaunâtre et passe rapidement au rose si l'on a affaire au néroli bigarade vrai. Elle tourne au jaunâtre et passe au rose franc si l'on a affaire au néroli portugal, de plus le néroli bigarade est jaune orange en présence de l'acide, alors que le néroli portugal est brun rougeâtre. Le petitgrain reste incolore après addition d'alcool, il en est de même avec l'essence d'orange, mais avec l'acide, le petitgrain est jaune orange clair, alors que le Portugal de l'écorce est jaune citron.

L'Essence de fleur d'oranger obtenue par des dissolvants volatils est maintenant fabriquée sur une grande échelle, elle fait une concurrence sérieuse au néroli obtenu par distillation, à cause de sa fraîcheur d'arôme et de l'identité absolue de son odeur avec celle de la fleur fraîche, alors que celle du néroli est toute différente. Son emploi est maintenant courant dans de nombreuses préparations et il n'est pas douteux qu'il s'étende de plus en plus.



Cliché « Parfumerie Moderne »

Une distillerie au milieu des orangers.

Terminons cette étude succincte en disant qu'un bigaradier n'est en plein rendement qu'à l'âge de 10 à 15 ans, il est planté après six ans de pépinière, en pleine terre, greffé après deux ans, sa complète vigueur n'est obtenue qu'après quatre ou cinq ans; il rapporte alors 14 à 16 kilogs de fleurs par pied, soit 3.500 kilogs à l'hectare.

Henri Blin.



LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE



Les Propriétés de la Reine des Prés

La reine des Prés ou Vignette a une fleur dont les habitants de la campagne se servent pour préparer des tisanes. On fait des infusions avec 10 à 20 grammes de ces fleurs par litre d'eau. Son action serait tonique, exciterait la sudation et la diurèse, c'est-à-dire la quantité émise des urines. Dans les fièvres, en général et les rhumatismes en particulier, la Reine des Prés aurait du succès.

Dans cette fleur. existe en effet, l'acide salicylique dont les propriétés antifébriles et antirhumatismales sont bien connues.

Préparée chimiquement c'est une poudre blanche cristalline de saveur sucrée et un peu irritante. A cause de son action caustique sur la muqueuse de l'estomac,on utilise surtout un des sels de cet acide : le salycilate de soude.

A l'extérieur, l'acide salycilique détache la couche cornée de l'épiderme quand on l'applique sur la peau. Il fait partie de tous les coricides dont voici une formule :

Acide salicylique .	1 gramme	
Acide lactique....	1	—
Collodion	20	—

Le salicylate de soude à la dose de 6 à 8 gr. par jour combat les fièvres, le rhumatisme, l'accès aigu de goutte. Son action antiseptique le fait prescrire dans les suppurations du rein ou de la vessie, dans la calculose biliaire ; il excite la sécrétion de la bile et s'oppose à l'infection des canaux du foie.

On le prescrit par paquets dans de la bière qui masque son amertume ou dans la potion suivante :

Salicylate de soude.....	6 grammes	
Bicarbonate de soude...	2	—
Sirop de gomme	80	—
Rhum	10	—

Par cuillerée à soupe d'heure en heure.

Parmi les autres dérivés de l'acide salicylique il faut citer encore le salol qui se donné dans les inflammations de la vessie en cachets de 0 gr. 50 deux par jour.

C'est un salicylate de phénol qui se décompose ainsi dans l'intestin. Le salicylate de bismuth combat les diarrhées (4 à 8 grammes par jour en cachets).

Le salicycate de méthyle est versé deux fois par jour à la dose de 50 à 100 gouttes sur de la gaze, recouverte d'un imperméable et appliqué sur les articulations atteintes de rhumatisme.

C'est un remède externe. Concurremment on fait avaler du salicylate de soude dont on réduit la dose à 4 grammes par jour. Dans le lumbago on calme les douleurs avec des onctions avec le mélange que voici :

Salicylate de Méthyle..	10 grammes	
Chloroforme.........	5	—
Baume tranquille	120	—

On trouve à l'état de naturel ce sel dans l'essence de Wintergreen. Enfin les composés salicyliques augmentent en nombre avec les progrès de la chimie. Je citerai le salicylate de quinine, la salipyrine ou salicylate d'antipyrine ; le salophène et beaucoup d'autres encore qui ont une action antithermique.

Journal de la Santé



DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL



pour la Répression des Fraudes concernant les Denrées alimentaires les Produits chimiques, les Matières premières de la Droguerie, les Huiles essentielles et Matières aromatiques les Eaux minérales. (PARIS, Octobre 1909).

Sous le haut patronage de

Monsieur RUAU, Ministre de l'Agriculture;

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil ;

Monsieur le Ministre du Commerce ;

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat de la Guerre ;

Monsieur le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris ;

Monsieur le Président du Conseil Général du Département de la Seine.

COMITÉ D'HONNEUR

Présidents :

MM. le Dr D'ARSONVAL, Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine; Professeur au College de France.

Paul BOLO, Conseiller du Commerce extérieur de la France ; Délégué général de la Société universelle de la CROIX-BLANCHE de Genève.

MM. le Dr BOUCHARD, Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine ; Professeur à la Faculté ; Médecin honoraire des Hôpitaux.

le Dr J.-B.-A. CHAUVEAU, Membre de l'Institut de l'Académie de Médecine : Professeur au Muséum.

J. DUPUY, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture.

DECKER-DAVID, Député du Gers, Président du Groupe agricole à la Chambre des Députés.

le Dr Armand GAUTIER, Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine ; Professeur à la Faculté de Paris.

MAQUENNE, Membre de l'Institut ; Professeur au Muséum d'Histoire naturelle.

MASCURAUD, Sénateur.

MIRMAN, Directeur des Services d'Hygiène et de l'Assistance publique au Ministère de l'Intérieur.

le Dr REGNARD, Membre de l'Académie de

Médecine; Directeur de l'Institut national agronomique.

MM. le Dr Roux (Emile), Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine; Directeur de l'Institut Pasteur.

le Dr Thoinot (L.), Professeur à la Faculté de Médecine; Inspecteur général des Services techniques d'Hygiène.

Vaillard, Membre de l'Académie de Médecine; Professeur au Val-de-Grâce.

Viger (Dr.), Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture; Président de la Société Française d'encouragement à l'Industrie Laitière.

COMITÉ EXÉCUTIF

(Bureau)

Président :

M. le Dr Bordas, Professeur suppléant au Collège de France; Directeur des Laboratoires du Ministère des Finances; Membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France.

Vice-Président :

M. Eug. Roux, Docteur ès-sciences, Chef du service de la répression des fraudes au Ministère de l'Agriculture; Membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France.

Secrétaire Général :

M. Ch. Franche.

Secrétaires :

MM. Calvet, Chimiste en chef du Laboratoire central du Ministère des Finances.

Bruno, Chimiste en chef du Laboratoire central du service de la Répression des fraudes au Ministère de l'Agriculture.

Trésorier :

M. Maurice Rivière.

PREMIÈRE SECTION

Technologie Alimentaire

Président :

M. Muntz, Membre de l'Institut, Professeur-Directeur des Laboratoires de Chimie de l'Institut national agronomique de Paris.

Vice-Présidents :

MM. G. Bertrand, Professeur à la Faculté des Sciences et Chef de service à l'Institut Pasteur.

J. Cahen, Secrétaire de la Chambre Syndicale de l'Industrie des Conserves alimentaires de France.

Cazelle, Secrétaire général de la Société des Viticulteurs de France.

Paul Forsans, Président du Syndicat national du Commerce en gros des Vins, Spiritueux et Alcools de France.

MM. Gayon, Correspondant de l'Académie des Sciences; Doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Bordeaux.

G. Gérald, Député de la Charente.

Gervais (Paul), Vice-Président de la Société des Viticulteurs de France.

Karcher, Président de la Chambre Syndicale des Brasseurs de Paris.

Liouville, Secrétaire général du Syndicat national de Viticulture de France.

Gaston Menier, Sénateur, Président de la Chambre Syndicale des Chocolatiers.

Prevet, Président de l'Union des Syndicats de l'Alimentation en gros de France.

Regnault-Desroziers, Membre de la Chambre de Commerce de Paris.

Rouvier, Sénateur des Charentes.

Secrétaires :

MM. Ch. Girard, Chef des Travaux pratiques à l'Institut national agronomique.

Rocques, Chimiste-expert des Tribunaux.

Secrétaires adjoints :

MM. Goupil, Préparateur au Collège de France.

Jacomet, Chimiste principal au Laboratoire central du Ministère des Finances.

Lucas, Ingénieur-agronome.

Muttelet, Docteur ès-sciences, Chimiste au Laboratoire central de la Répression des fraudes.

Touplain, Chimiste principal au Laboratoire central du Ministère des Finances.

Vitoux, Chimiste au Laboratoire central de la Répression des fraudes.

DEUXIÈME SECTION

Hygiène

Président :

M. le Dr Landouzy, Membre de l'Académie de Médecine; Professeur-Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France.

Vice-Présidents .

MM. le Dr Raphaël Blanchard, Membre de l'Académie de Médecine; Professeur à la Faculté de Médecine.

le Dr Calmette, Membre correspondant de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine; Directeur de l'Institut Pasteur de Lille; Membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France.

le Dr Courmont (J.), Professeur d'Hygiène à la Faculté de Médecine de Lyon; Membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France.

MM. le Dr Lemoine, Médecin principal de 1re classe; Professeur d'Hygiène militaire à l'Ecole d'application du Service de Santé au Val-de-Grâce; Membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France.

le Dr Ogier, Docteur ès-sciences; Directeur du Laboratoire de Toxicologie de la Préfecture de Police; Membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France.

le Dr Pottevin, Secrétaire du bureau international d'Hygiène; Auditeur au Conseil supérieur d'Hygiène publique de France.

Secrétaires :

MM. le Dr Albahary, Docteur ès-sciences.

le Dr G. Brouardel, Médecin des Hôpitaux; Auditeur au Conseil supérieur d'Hygiène publique de France.

Kohn-Abrest, préparateur au Laboratoire de Toxicologie de la Préfecture de Police.

le Dr Lortat-Jacob, Chef de clinique à la Faculté de Médecine de Paris.

TROISIÈME SECTION

Matières premières de la Droguerie. — Huiles essentielles et Matières premières Aromatiques. — Produits Chimiques. — Eaux Minérales.

Président :

M. Guignard, Membre de l'Institut; Directeur de l'Ecole supérieure de Pharmacie; Membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France.

Vice-Présidents :

MM. Ed. Bonjean, Chef du Laboratoire et Membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France.

Chenal, Industriel, à Paris.

Darasse, Président du Syndicat général de la Droguerie française.

Fère, Président de la Chambre syndicale du Commerce et de l'Industrie des Eaux minérales naturelles et Etablissements thermaux.

Grimbert, Professeur à l'Ecole supérieure de Pharmacie; Directeur de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux.

E. Perrot, Professeur de Matière médicale à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris.

Pillet, Président du Syndicat central des Huiles essentielles et Matières premières aromatiques.

Secrétaires :

MM. Fayolle, Chef de Laboratoire à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, Expert près les Tribunaux de la Seine.

M. Kling, Docteur ès sciences, Chef des Travaux pratiques à l'Ecole de Physique et Chimie de Paris.

* * *

Avec la persévérance et la sagacité qui caractérisent les conceptions puissantes, la Croix-Blanche de Genève poursuit activement la réalisation de son œuvre humanitaire.

Au lendemain du *Congrès de Genève* (*septembre* 1908), premier acte de la tétralogie qu'elle avait instituée en vue de la répression des fraudes, à la fois sauvegarde de la santé publique et protection du commerce honnête, elle provoquait (Bruxelles 7-9 décembre 1908) une *Conférence consultative*, tendant à la réglementation de la fabrication de la saccharine et à la suppression effective de son emploi dans l'alimentation; cette conférence, à laquelle 13 *Etats* étaient représentés, détermina la constitution immédiate d'un *Bureau international* destiné à servir d'intermédiaire entre les gouvernements et la Croix-Blanche pour la réalisation pratique de son projet.

Dans le même temps, elle créait une publication mensuelle, les *Annales des Falsifications* avec la pensée de réunir en cet organe spécial les travaux de science pure et de technologie industrielle, les documents d'ordre juridique, administratif et législatif; en un mot toutes les données susceptibles de répondre aux besoins actuels des Producteurs-commerçants aussi bien qu'à ceux des Experts. Ces prévisions étaient justifiées, puisque quelques mois ont suffi pour que soit assurée à la Croix-Blanche une collaboration sans cesse croissante de tous ceux qui, avec elle, voient dans la répression des fraudes une œuvre de haute moralité.

Aujourd'hui, toujours constante dans son aspiration à grouper en une action commune les efforts des représentants autorisés de la Science, du Commerce, de l'Industrie et des Services administratifs, elle convie toutes les compétences intéressées *au deuxième Congrès International pour la Répression des Fraudes concernant les Denrées Alimentaires, les Produits Chimiques, les Matières premières de la Droguerie, les Huiles essentielles et Matieres aromatiques, les Eaux Minérales.*

Lors de son Assemblée générale de clôture, le Congrès de Genève a décidé que ce deuxième Congrès de la Croix-Blanche tiendrait ses assises à Paris, en 1909, et que la mission de procéder à son organisation serait confiée au Bureau de la Délégation française.

C'est donc au nom du *Comité d'organisation* que nous avons le plaisir de vous inviter à prendre part aux travaux du Congrès de Paris, qui tiendra ses séances dans la première quinzaine du mois d'octobre 1909 et dont l'objet

est de continuer l'œuvre du Congrès de Genève par l'examen, au double point de vue de la loyauté commerciale et de la santé publique, des opérations et des pratiques que les producteurs et les commerçants jugent nécessaires pour répondre à la fois aux besoins de la fabrication et aux exigences du consommateur.

Deux sections ont été prévues à cet effet en ce qui concerne les matieres alimentaires :

1re *Section* : **Technologie Alimentaire**, constituée par les producteurs et les commerçants soucieux de soumettre leurs desiderata à l'appréciation des Hygiénistes.

2e *Section* : **Hygiène Alimentaire**, dont les membres auront fonction d'examiner les propositions de la 1re *Section* et de formuler sur chacune un avis motivé qui servira de base aux discussions et aux décisions des Assemblées générales.

Une 3me *Section* comporte le programme tout spécial des matières premières de la Droguerie, Huiles essentielles et Matières aromatiques, Produits chimiques et Eaux Minérales. Sa composition mixte — Industriels ou Importateurs et Techniciens réunis — réalise en quelque sorte la synthèse des *Congrès* de la Croix-Blanche.

Pour l'élaboration de cette méthode de travail, nous avons été heureux de rencontrer une collaboration étroite et dévouée de tous les groupements professionnels français, sans exception, dont le précieux concours ne saurait être que des plus favorables à l'œuvre du *Congrès*. C'est ainsi que les *Délégués-Rapporteurs* dont le rôle est de servir d'intermédiaires entre le Comité d'Organisation et les producteurs, ont été choisis par ces derniers et présentés au Bureau du *Congrès* qui, sans discussion, sans examen même, leur a ménagé un accueil également sans réserve.

D'autre part, l'Etat et la Ville de Paris ont joint leur patronnage à celui des membres éminents du *Comité d'Honneur* et, de ce fait, des réceptions officielles seront inscrites au programme des travaux du Congrès qui sera ultérieurement adressé aux adhérents, auxquels nous pouvons dès maintenant assurer que toutes dispositions seront prises afin de procurer les commodités matérielles aux congressistes, notamment en ce qui concerne le logement pendant leur séjour à Paris, ainsi que les réductions sur les prix du transport par les Compagnies de chemin de fer.

Dans l'espoir de vous compter prochainement au nombre des adhérents au *Congrès de Paris*, nous vous prions d'agréer, M....., les assurances de nos sentiments les plus distingués et dévoués.

Pour le Bureau du Comité d'Organisation :

Le Secrétaire Général du deuxième Congrès de la Répression des Fraudes, Ch. FRANCHE.

Prière d'adresser :

1° Les adhésions et le montant des cotisations à M. le Trésorier général, *16, place Vendôme, Paris*.

2° Toutes les communications techniques ou demandes de renseignements à M. Ch. Franche, Secrétaire général du Congrès, *16, place Vendôme, Paris*.

RÈGLEMENT

Article premier. — Le deuxième Congrès international pour la répression des fraudes alimentaires et pharmaceutiques sera tenu à Paris, en octobre 1909.

Art. 2. — Le Congrès comprend des Membres donateurs, des Membres titulaires et des Membres associés.

1° Membres donateurs. — Peut faire partie du Congrès au titre de donateur toute personne qui aura versé la somme d'au moins 100 francs.

Les Membres donateurs prennent une part effective aux travaux du Congrès et en reçoivent les publications. Leur nom figurera à la tête de la liste des Membres du Congrès.

2° Membres titulaires. — Peuvent faire partie du Congrès au titre de Membre titulaire toute personne et toute collectivité qui aura versé la somme de 20 francs.

Chacune des collectivités inscrites nominativement à la catégorie des Membres titulaires peut être représentée par un ou plusieurs délégués ; dans ce dernier cas, le montant de la cotisation de participation devra être acquittée pour chacun d'eux.

Les Membres titulaires prennent une part effective aux travaux du Congrès et en reçoivent lès publications.

3° Membres associés. — Peuvent être associés les personnes faisant partie de la famille d'un Membre donateur ou titulaire (femme, frères, sœurs, fils, etc.) qui auront versé la somme de 10 francs.

Les Membres associés jouissent, au même titre que les Membres titulaires, de tous les avantages accordés par les administrations publiques sur le prix de transport.

Ils ne reçoivent pas les publications du Congrès, ne prennent part ni aux votes ni aux discussions et ne peuvent faire des communications. Ils sont invités aux fêtes et aux réceptions officielles ; ils assistent aux séances.

Art. 3. — Les reçus réguliers émanant du Trésorier et signés de lui assurent, seuls, l'inscription effective au Congrès, ainsi que la remise de la carte et des publications. Cette carte sera nécessaire pour pouvoir assister aux séances et profiter des avantages faits aux Membres du Congrès. Les reçus provisoires délivrés par les Comités régionaux ou étrangers ne peuvent en tenir lieu.

ART. 4. — En faisant parvenir leur cotisations au Trésorier, 16, place Vendôme, Paris, les Membres du Congrès devront indiquer lisiblement leurs nom, prénoms, qualités et adresse et joindre leur carte de visite.

ART. 5. — En dehors des autres avantages (particulièrement intéressants pour ce qui concerne le prix des transports) et outre le volume des rapports préliminaires et des résumés qui leur sera distribué avant l'ouverture du Congrès, les Membres donateurs et titulaires auront droit aux autres publications et aux comptes-rendus du Congrès.

ART. 6. — Les langues officielles du Congrès sont l'allemand, l'anglais, le français et l'italien.

Dans chaque pays, les rapports à présenter au Congrès doivent être adressés au Secrétaire de la délégation du dit pays avant le 15 juin 1909.

ART. 7. — Le Congrès comportera :

1º Une séance générale d'ouverture ;

2º Des séances de sections pour la lecture et la discussion des rapports ;

3º Des séances générales préparées pour la discussion et l'approbation des rapports des sections ;

4º Une séance générale de clôture ;

5º Des excursions ;

6º Des fêtes et réceptions.

Le programme définitif de l'emploi du temps sera publié ultérieurement.

Le président de chaque séance a la police de l'assemblée ; il donne et retire la parole suivant les règles parlementaires.

ART. 8. — Il ne sera pas accordé pour une lecture ou un discours plus de quinze minutes, et les orateurs qui prendront part à la discussion ne pourront parler plus de cinq minutes chacun. Les orateurs devront remettre le jour même, au secrétariat de chaque section, le résumé manuscrit des observations qu'ils auront formulées en séance.

ART. 9. — L'étude des questions qui seront soumises aux délibérations du Congrès est répartie en sections.

Le bureau de chacune des sections sera nommé par la Commission d'organisation, mais il sera complété par les sections, afin d'adjoindre aux titulaires français des collègues étrangers.

Chaque section résumera ses travaux sous forme de propositions ou de conclusions, qui seront présentées par écrit aux séances plénières. Le droit d'amendement n'en reste pas moins entier, mais les discussions ne pourront s'ouvrir que sur des propositions écrites et transmises au bureau.

ART. 10. — Dans sa séance de clôture, le Congrès désignera le siège de sa prochaine réunion.

LE NOUVEAU TARIF DOUANIER DES ÉTATS-UNIS

Voici, d'après *The american perfumer* de New-York, quelles seront les nouvelles taxes, si le nouveau bill Payne remplace le fameux bill Dingley.

Toutes les huiles essentielles, essences distillées, et tout les produits mélangés en dérivant, toutes les compositions chimiques, mixtures sels et graisses qui ne sont pas stipulés spécialement aux paragraphes 1 et 2, payeront un droit de 25 o/o ad valorem. La plupart des matières premières pour la parfumerie et la savonnerie seront donc soumises aux taxes alors que, sous le tarif Dingley 90 o/o de ces matières, y compris la graisse d'enfleurage ne payaient aucun droit d'entrée. Le nouveau bill prévoit une définition exacte de ce qui doit être compris sous le terme de graisse d'enfleurage.

L'essence de menthe fait exception : non seulement le droit de 25 o/o ad valorem ne lui sera pas applicable, mais encore le droit actuel de 50 cents par livre est abaissé à 25 cents.

Tous les articles de parfumerie, y compris les eaux de toilette et de Cologne, les articles de fantaisie, sachets ou autres, toutes les préparations pour les cheveux, la bouche, les dents ou la peau tels que cosmétiques, dentifrices, poudres et pâtes, les fards ou autres teintures, pommades, poudres et tous les articles de toilette payeront :

1º S'il contiennent de l'alcool ou s'il entre de l'alcool dans la fabrication, 60 cents par livre et 50 o/o ad valorem ; 2º S'il n'en contiennent pas ou si il n'y en entre pas dans la fabrication 60 o/o ad valorem.

Pour les eaux florales (eaux distillées) ne contenant pas d'alcool, le droit d'entrée est de 20 o/o ad valorem.

Les savons de fantaisie parfumés et tous les genres de savons de toilette, y compris les savons dénommés médicinaux, ou ayant des propriétés médicinales seront frappés d'un droit de 20 cents par livre. Tous les autres savons non stipulés dans les paragraphes 1 et 2 payeront 20 o/o ad valorem.

Les huiles essentielles suivantes, qui jusqu'à présent, entraient librement aux Etats-Unis auront à payer un droit de 25 o/o ad valorem, si le bill est adopté :

Anis de Russie et de Chine, bergamotte, citron, citronnelle, lemon grass, jasmin (naturel et artificiel), genièvre, lavande, petit grain naturel et artificiel, rose (naturelle et artificielle) romarin. Il est prévu une diminution de 80 cents à 15 cents seulement par once sur la vanilline.

Les pommades aux fleurs, les huiles aux fleurs, concrètes, liquides ou solides et tous produits d'enfleurage sur graisse, exempts jusqu'ici seront soumis au même droit de 25 o/o.

L'entrée pour les huiles d'olive, non stipulée aux paragraphes 1 et 2, sera de 40 cents par gallon soit 2 francs par 3 litres 3/4. En bouteilles, jarres, petits fûts, estagnons et tout récipients contenant moins de 5 gallons chaque, le droit sera de 50 cents. Les craintes qu'avaient fait naître les démarches des oléiculteurs californiens pour augmenter les droits déjà si élevés sur les huiles ne se sont donc pas réalisées.

Le bill Payne prévoit un tarif minimum et un tarif maximum assurant des droits différents d'environ 20 o/o en faveur des nations qui ne frappent pas de droits spéciaux les produits americains. On prête même au Sénat l'intention d'appliquer à titre d'essai et pendant un an le tarif minimum à tous les pays importateurs, en vue de les amener à des concessions sur leurs propres tarifs en faveur des produits des Etats-Unis.

La *Revue de Grasse*, commente le nouveau tarif dans les termes suivants.

De toutes manières, le régime douanier qui sera adopté accentuera encore le caractère protectionniste de la politique économique de la grande République Américaine. Cette politique a, du reste, trop bien servi les intérêts du pays, a trop contribué au relèvement de ses finances ruinées par la guerre de la Sécession et au développement de la grande industrie dans ces contrées où elle était encore à l'état rudimentaire pour que les hommes d'Etat américains songent à l'abandonner. D'autant plus que, d'après les évaluations, l'adoption du bill Payne portera à 300 millions de dollars les revenus des douanes américaines soit 1.500 millions de francs. C'est un chiffre cela et l'on comprend très bien qu'une telle perspective dans un pays qui a la très légitime ambition de remettre ses finances en très bon état et tout à la fois de favoriser le développement de son industrie, n'est pas faite pour orienter ses esprits vers le libre échange.

Le malheur est que ce soit notre industrie et notre commerce qui seront appelés à faire, pour leur bonne part, les frais de cette politique. A moins que nos gouvernants, forts des réclamations et des démarches très actives des groupements intéressés et résolus à user de représailles, n'amènent les Américains à composition. Ce qui n'est pas prouvé encore.



Contribution à la Connaissance du Musc Artificiel



(SUITE) (1)

II. — M. Sack (chimiste de la Fabrique de produits chimiques de Thann et de Mulhouse), de son côté, a trouvé que cet atome d'hydrogène peut être aussi remplacé par un halogène (*Cl*, *Br*), sans que l'odeur soit sensiblement modifiée.

Il obtint ces dérivés halogénés

CH_3 ; Cl ; C_4H_9 et CH_3 ; Br ; C_4H_9

en faisant réagir le chlorure de butyltertiaire sur le toluène métachloré ou brômé en présence du chlorure d'aluminium.

Le même chimiste chercha ensuite si un atome d'halogène ne pouvait pas remplacer un groupe nitro et il trouva que cette substitution pouvait en effet avoir lieu :

CH_3 ; NO_2 ; NO_2 ; C_4H_9 ; CH_3 ; Cl ou CH_3 ; NO_2 ; Cl ; C_4H_9 ; CH_3 ; NO_2

Pour arriver à ce composé, il prépara les dérivés monochlorés et brômés du butylxylène et les soumit à la nitration.

Il obtint les mêmes résultats en réduisant le trinitrobutylxylène et transformant l'amine ainsi obtenue en dérivé halogéné, par la méthode de Sandmeyer :

CH_3 ; NO_2 ; NO_2 ; C_4H_9 ; CH_3 ; NH_2

(1) Voir n° 3. Mars 1909.

Cette base, qui dérive du trinitro par remplacement d'un groupe NO_2 par NH_2, ne sent absolument pas.

Donc, d'une part l'introduction d'un NH_2 dans le dinitrobutylxylène n'en fait pas un parfum, tandis que, d'autre part, l'introductipn d'un NO_2 ou d'un halogène en fait un corps odorant.

D'autres groupes ont encore la Propriété de conserver l'odeur, c'est-à-dire d'être « euodiophores ».

III. — En effet, M. Albert Baur II (1) substitua, à l'un des groupes NO_2 le groupement cétonique — CO — CH_3 et obtint un musc ayant pour constitution

CH_3 ; NO_2, NO_2 ; C_4H_9, CH_3 ; $CO - CH_3$ ou CH_3 ; NO_2, $CO-CH_3$; C_4H_9, CH_3 ; NO_2

Le musc du toluène donna le même résultat et Baur II obtint un musc de constitution

CH_3 ; NO_2, NO_2 ; C_4H_9 ; $CO - CH^3$ ou CH_3 ; NO_2, $-CO-CH_3$; C_4H_9

Il arriva à ces résultats en condensant le chlorure d'acétyle avec le butylxylène et le butyltoluène et nitra les deux cétones obtenues, dont la constitution est :

CH_3 ; C_4H_9 ; $CO - CH_3$ ou CH_3 ; $- CO - CH_3$; $- C_4H_9$

et

CH_3 ; CH_3-, C_4H_9 ; $CO - CH_3$ ou CH_3 ; $- CO - CH_3$; CH_3, C_4H_9

(1) M. Albert Baur, de Thurgovie, que dans la suite nous appellerons Baur II.

IV. — Enfin Bischler substitua dans le trinitrobutyltoluène un NO_2 par le groupe CN et obtint également un musc dont la constitution est :

CH_3 ; CN, NO_2 ; C_4H_9 ; NO_2

Il obtint ce dérivé en nitrant le nitrile

CH_3 ; CN ; C_4H_9

préparé autrefois par M. Effront (1).

On obtient le même résultat en nitrant le nitrile du butylxylène

CH_3 ; C_4H_9, CH_3 ; CN ou CH_3 ; CN ; C_4H_9, CH_3

qui donne un musc ayant pour constitution

CH_3 ; NO_2, NO_2 ; C_4H_9, CH_3 ; CN ou CH_3 ; NO_2, CN ; C_4H_9, $- CH_3$; NO_2

M. Valentinier, en nitrant les dérivés sulfoniques

CH_3 ; C_4H_9, CH_3 ; SO_3H ou CH_3 ; SO_3H ; C_4H_9, CH_3

a obtenu des acides dinitrobutylxylol sulfoniques qu'il croyait doués d'odeur musquée, mais il n'en est pas ainsi. M. E. Nœlting (2), en effet, a démontré que ces corps à l'état pur sont absolument inodores.

(à suivre) P. Pommier.

(1) *Berichte*, XVII, 2, page 2332.

(2) *Berichte*, XXV, I, 1892.

Le Gérant : Gattefossé.

Imp. P. Legendre & Cie, 14, r. Bellecordière, Lyon.





The American Perfumer and Essential Review

Mars 1909

Notre confrère publie quelques intéressantes études notamment sur la nécessité de déterminer les constantes des « Produits commerciaux purs » pour lesquels les chimistes officiels sont généralement incompétents. M. Perret résume, à ce sujet, les travaux du Congrès de Genève en 1908 et explique, comme nous l'avons fait, les grandes difficultés qui s'opposent à une rapide solution de ce problème. La lutte des produits loyaux contre les imitations est aussi vive de l'autre côté de l'Océan que sur le continent et les mêmes questions se posent au sujet de l'emploi des produits artificiels inoffensifs dans la consommation.

Il faut espérer que l'Union de tous les intéressés donnera des résultats réels et mettra fin à la crise morale que subit l'industrie et le commerce des Huiles essentielles.

Etude du Professeur Sadtler sur les Ionones A et B.
Nouveau tarif des douanes.

Der Parfumeur

Le Thym. Les essences de France, d'Allemagne et d'Espagne, se distinguent par leur teneur différente en phénols et par les proportions variables des deux isomères Thymol et Carvacrol. L'essence de Thym brute est rouge, rectifiée elle est jaune clair. La teneur en phénols de cette dernière essence, qui est souvent diminuée par la rectification, l'est d'autant plus qu'on la falsifie souvent avec de l'essence de térébenthine ou de *Thymène* provenant de la fabrication du Thymol cristallisé qui est extrait des semences d'Ajowan. L'auteur a trouvé quelquefois des proportions de 2 à 5 % de phénols dans l'essence blanche au lieu de 20 à 40 %.

Distinction doit être faite de l'essence d'Origan dont l'origine est bien différente; la solubilité dans les alcools dilués est spécifiée clairement et pourra servir à des vérifications de pureté. La valeur antiseptique des phénols des essences de Thym est considérable et fait de ces produits une ressource précieuse pour la prophylaxie des maladies contagieuses.

Voici quelques formules de compositions dans lesquelles on fait entrer l'essence de Thym.

Essence de bergamotte	40
— d'amandes amères	3
— de géranium	23
— de girofle	20
— de santal	3
— de thym	1
— de bois de cèdre	20
— de cannelle	10
— de citron	10

⁂

Essence de bergamotte	100
— de géranium	50
— de girofle	10
— de thym	1
— de verveine	1
— de citron	50

⁂

Essence de bergamotte	20
— de thym	1
— de citron	10

⁂

Baume du Pérou	5
Essence de Thym	1

L'essence de Thym est favorable aux soins de la peau et son emploi est à conseiller dans les savons, crêmes et spécialités pour les cheveux, poudres pour les pieds, etc.

 **RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES** 

Eaux de Cologne

Les eaux de Cologne sont certainement les produits les plus demandés en parfumerie, et leur consommation est considérable si l'on tient compte que la plupart des essences de Messine et de Calabre servent à leur fabrication et que l'Italie livre annuellement 700.000 kil. d'essences de Bergamotte, Cédrat, Citron, etc.

Les formules sont aussi nombreuses que les fabricants et il est cependant nécessaire d'en connaître le plus grand nombre possible, afin de pouvoir fabriquer les produits les meilleurs.

M. Blin Henri, l'ingénieur agronomique bien connu dans le Midi de la France, nous communique les formules suivantes :

1° Alcool de raisin.......... 26 à 27 litres.
Néroli.................... 87 gr.
Essence d'orange......... 141 gr.
— de citron......... 141 gr.
— de bergamotte.... 56 gr.
— de romarin... ... 56 gr.

2° Alcool de grains.. ...... 26 à 27 litres.
Essence de perit grain. ... 56 gr.
Néroli....... ... . 14 gr.
Essence d'orange. .... 113 gr.
— de citron....... 113 gr.
— de bergamotte.... 113 gr.
— de romarin... .... 56 gr.

Nous extrayons du formulaire de René Cerbelaud si complet, si intéressant pour le parfumeur, les formules suivantes que nous reproduisons intégralement :

Eau de Cologne fine (Formule très simple) :]

1° Eau distillée de fleurs d'oranger... 150 gr.
Alcool rectifié à 90°... .... 640 gr.
Essence de bergamotte........... 11,50
— de cédrat.. .... 6 gr.
— de citron................. 15 gr.
— de lavande aux fleurs..... 3 gr.
Teinture de benjoin de Siam 1/5... 22 gr.
— d'ambre gris au centième. 5 gr.

1° Mélanger l'eau de fleur d'oranger à l'alcool et agiter.

2° Verser les essences et les teintures dans le mélange d'eau et d'alcool.

Filtrer au papier. Bonne formule d'un prix de revient moyen.

2° **Eau de Cologne fine** (formule recommandable).

Eau distillée de fleur d'oranger.... 10 c/c
— de rose............... 40 c/c
— simple............... 150 c/o
Alcool rectifié à 90°............... 800 c/c
Essence de bergamotte.. . . .. 6 gr.
— de citron. .... 6 gr.
— de cédrat... . ... 0 gr. 40
— de girofle................. 0 gr. 10
— de lavande extra......... 1 gr.
— de petit grain... ... . 0 gr. 10
— de romarin sur fleurs .... 1 gr.
— de thym rouge............ 1 gr.
Solution saturée de musc artificiel gros cristaux 7 0/00.............. 5 gr.
Solution alcoolique de Rhodinol ou Géraniol au dixième.... .... 0 gr. 60
Teinture de benjoin de Siam au cinquième..... .... 10 c/c

Melanger les eaux distillées à l'alcool, agiter vivement.

Verser ensuite les essences et les teintures dans la solution hydro-alcoolique.

Agiter vivement, laisser quelques jours au repos et filtrer.

(Formule d'eau de Cologne très agréable et d'une odeur persistante.)

Nota. — On peut remplacer dans cette formule la solution de musc artificiel par 0 gr. 04 de musc artificiel et celle de Rhodinol par II gouttes de Rhodinol pur ou même par II gouttes d'essence de géranium rosat.

Eau de Cologne fine. Prix de revient assez élevé :

Ether œnanthique pur........ 1/10 de goutte.
Essence de bergamotte....... 4 gr. 70
— de citron... .. .. 4 gr.
— de néroli bigarade ... 2 gr.
— de limette...... ..... 1 gr.
— de Porugal....... ... 4 gr. 70
— de romarin éperlé.... 1 gr. 90
Teinture d'ambre gris au cent. 5 gr.
Alcool rectifié à 90° q. s. pour. 1 litre

Formule d'une odeur très agréable, mais peu persistante et d'un prix de revient élevé.

4° **Eau de Cologne extra fine :**

Eau distillée simple............... 100 c/c
— de rose............ . 50 c/c
Alcoolat de mélisse composé du Codex..... .... 50 c/c
Alcool de riz bien désodorisé à 90° 800 c/c
Ether œnanthique.. .... 1/10 de goutte
Essence de bergamotte.... ... .. 10 gr.
— de citron....... .. .. 12 gr. 50
— de cédrat... .... 5 gr.
— de lavande.... .... 2 gr. 50
Teinture de benjoin au 1/5.. ..... 20 gr.
— de musc Tonkin au cent. 5 gr.

1° Mélanger les eaux distillées, l'alcoolat de mélisse, l'alcool et agiter.

2° Ajouter les essences et les teintures, filtrer au bout de quelques jours.

Parfum très agréable si l'on emploie un alcoolat de mélisse de bonne qualité; vérifier si l'alcoolat de mélisse ne laisse pas de mauvaise odeur herbacée après évaporation sur une feuille de papier-filtre.

Eau de Cologne Russe.

Coumarine cristallisée	o gr. 25
Vanilline cristallisée	o gr. 25
Ionone au dixième	1 gr.
Solution de Musc art. en gros cristaux au 10°	10 gr.
Teinture benjoin 1/10°	20 gr.
Teinture d'ambrette 1/10°	50 gr.
Teinture d'iris au 10°	50 gr.
Essence de Bergamotte	5 gr.
Essence de Citron	5 gr.
— — Cédrat	2 gr. 5
— — Lavande M-B	2 gr.
— — Néroli	o gr. 25
— — Limette	2 gr.
— — Romarin perlé	o gr. 5
— — Verveine pays	o gr. 50
Eau distillée de fleurs d'oranger	100 gr.
Alcool 90°	720 gr.

Peser ou mesurer les parfums, d'autre part mélanger l'alcool et l'eau de fleur d'oranger, verser alors les parfums dans le mélange eau-alcool.

Filtrer au papier.

Nota. — On peut colorer en jaune ambré avec un peu de caramel; on peut remplacer dans cette formule Ionone décime par deux gouttes d'ionone pure, l'infusion de musc G. C. par o gr. 7 de musc en cristaux et les teintures par 2 gr. de benjoin pulvérisé, 5 gr. de semence d'ambrette pulvérisée et 5 gr. de racine d'iris pulv.

Parfum agréable et original, persistant plusieurs jours sur le mouchoir, mais d'un prix élevé; cette formule est spécialisée sous le nom d'eau de Cologne Russe ou d'extrait double d'eau de Cologne.

Eau de Cologne aux fleurs.

Eau distillée de fleurs d'oranger	80 gr.
Eau distillée de roses	80 gr.
Alcool à 90°	700 gr.
Coumarine	o gr. 05
Héliotropine amorphe	o gr. 05
Musc artificiel G.C	o gr. 07
Vanilline cristallisée	o gr. 05
Extrait 72 de Jasmin	2 gr.
— — Lilas	2 gr.
— — Mille fleurs	3 gr.
— — Violette	4 gr.
Teinture de Benjoin au 5°	16 gr.
— d'Ambre gris au centième	1 gr.
Essence de Bergamotte	4 gr.
— — Cédrat	4 gr.
— — Lavande Mont-Blanc	o gr. 80
— — Santal	2 gouttes

Eau de Cologne à la fleur d'oranger.

Extrait de Néroli sur fleurs	250 gr.
Essence de Petit grain	2 gr.
— — Cédrat	1 gr.
— — Citron	2 gr. 50
— — Bergamotte	10 gr.
— — Lavande aux fleurs	2 gr. 50
— — Romarin éperlé	1 gr.
Teinture d'ambre au centième	2 gr. 50
Ether œnanthilique	1/10 de gout.

Alcool de riz bien désoderisé q. s. pour 1 litre.

Cette eau de Cologne prend une odeur très agréable au bout de 4 ou 5 jours. L'odeur est très fraîche, très fine, mais peu persistante.

Le prix de revient de cette eau de Cologne est très élevé; on peut remplacer les 250 gr. d'infusion N° 36 sur fleur d'oranger (ou extrait de Néroli aux fleurs) par un gramme de Néroli synthétique, mais l'odeur est beaucoup moins suave.

Eaux de Cologne de Jean-Marie Farina. — On trouve les formules des eaux de Cologne de Jean-Marie Farina de Cologne publiées par Robiquet dans le dictionnaire de technologie et dans l'office de Dorvault.

La plupart des formules d'eaux de Cologne de Jean-Marie Farina semblent se rapporter simplement à la formule ci-dessous :

Eau distillée de fleur d'oranger	100 c/c
Eau distillée de rose	50 c/c
Alcool de riz désodorisé à 90°	850 c/c
Essence de Bergamotte	6 gr.
— — Citron	3 gr. 10
— — Girofle Bourbon	1 gr. 60
— — Néroli pétales	o gr. 75
— — Lavande des Alpes	1 gr. 20
— — Romarin extra fine	o gr. 80
Teinture d'Ambre gris au centième	3 gr.

Mélanger les eaux distillées et l'alcool et agiter.

Verser le mélange des parfums dans la solution hydro-alcoolique et filtrer au papier.

Nota. — D'autres formules remplacent l'infusion d'Ambre gris par la même quantité de musc Tonkin au centième additionné de 5 à 10 grammes d'extrait de Violette.

Eaux de Cologne pour frictions. — Les formules suivantes sont destinées à la préparation des eaux de Cologne pour friction et sont toutes peu recommandables au point de vue thérapeutique lorsqu'elles ne sont pas dangereuses pour l'épiderme.

Le commerce livre cependant à Paris malgré les frais élevés que supporte l'alcool, des Eaux de Cologne pour frictions dont la vente varie de 3 à 5 francs le litre.

Il est donc intéressant de connaître les formules économiques pour satisfaire le mauvais goût du public qui ne veut même pas se donner la peine de réfléchir qu'un litre d'alcool pur à 90° revenant à près de 5 francs à Paris il est impossible d'y ajouter des parfums, des essences, de faire conditionner les flacons, d'abondonner un bénéfice à l'intermédiaire et de vendre 3 à 4 francs le litre

d'Eau de Cologne, lorsque ce produit supporte les mêmes droits que l'alcool pur.

Eau de Cologne pour frictions :

Eau distillée de fleur d'oranger	500 gr.
— de rose	100 gr.
— simple	4400 gr.
Alcool à 90°	4400 gr.
Coumarine pulvérisée	2,50
Essence de bergamotte	39 gr.
— de cédrat	2,50
— de citron	39 gr.
— de girofle	0,75
— de lavande extra	7,50
— de romarin	7,50
— de thym	7,50
Solution alcooliq. d'irolène au dixième	20 gr.
— de musc artificiel en gros cristaux à 70 °/°	35 gr.
Solution alcoolique de Rhodinol au dixième	4 gr.
Teinture d'ambrette à 1/5	50 gr.
— de benjoin à 1/5	75 gr.
Kaolin pulvérisé	50 gr.

Mélanger les eaux distillées et agiter vivement.

Peser tous les parfums et verser dans la solution hydroalcoolique.

Ajouter le kaolin pulvérisé qui servira à obtenir une eau de Cologne d'une limpidité parfaite en obturant le filtre. Laisser de 10 à 15 jours en contact et agiter de temps en temps.

Avant de filtrer cette eau de Cologne laisser la bonbonne pendant 10 ou 12 heures à la cave, filtrer ensuite au papier et recevoir le liquide filtré dans un bocal contenant de 50 à 100 c/c d'alcool à 90°.

Nota. — A défaut de teinture remplacer par 10 gr. de semence d'ambrette pulvérisée et 15 gr. de benjoin pulvérisé. Faire les infusions d'Irolène, de Rhodinol, de musc artificiel avec de l'alcool à 95°.

Prendre toujours du musc artificiel en gros cristaux, les autres muscs artificiels pulvérisés contiennent de 95 à 98 °/₀ d'impureté et en particulier de l'antifébrine.

Eau de Cologne à très bas prix. — Titre 15°.

Eau distillée de Rose	100 gr.
Eau distillée simple	7900 gr.
Alcool 90°	2000 gr.
Citral	2 gr.
Lavande aux fleurs	4 gr.
Lémonal ou Bergamotte artificielle	4 gr.
Solution de Musc artificiel à 70/00.	5 gr.
Néroli synthétique	1 gr. 50
Vanilline cristallisée	0 gr. 10
Menthol cristallisé	0 gr. 10
Ether sulfurique	0 gr. 25
Kaolin pulvérisé	50 gr.

Opérer comme pour la formule précédente. On peut colorer en jaune clair ou en jaune ambré avec de la teinture de Safran et du Caramel. *(A suivre)*



LISTE DE BREVETS ET ADDITIONS DÉLIVRÉS EN FRANCE

du 18 Mars au 7 Avril 1909.

N° 398.246. Hanlet. — Procédé de fabrication de blocs d'alun pour la toilette.

N° 398.302. Radisson. — Savon hygiénique et son procédé de fabrication.

N° 398.397. Hilaire et Brugier. — Machine à mouler le savon.

N° 398.330. Boisseau. — Fourneau à alcool pour fers à friser.

N° 398.441. Gemell. — Fer à friser.

N° 398.448. Herrmann. — Emballage pour la conservation de peroxydes alcalins dans une matière savonneuse.

N° 398.407. Marcuse. — Appareil oscillant pour la distribution de savon liquide.

N° 398.422. Maillard. — Sachet des substances parfumée ou médicinales.

N° 398.661. Nilsson. — Procédé pour la désinfection d'objets de toute espèce.

N° 398.526. Birkholz. — Bouteille ou autre récipient analogue en verre, irremplissable après un premier usage.

N° 10.320/388.469. Moret. — Addition au brevet pour fermeture pour tube en étain.

N° 398.872. Société Les Fils de Désiré Colletta. — Nouvelle barette pour la coiffure.

N° 398.784. Messerschmidt. — Capsule de métal pour la fermeture de bouteilles.

N° 398.797. Giot. — Robinet pour vider les bonbonnes et autres récipients par le goulot.

N° 398.914. Scholmmeyer. — Indicateur hydropneumatique du niveau du liquide dans les récipients en cours d'emplissage.

N° 398.958. Berlan. — Système de bague pour l'application de capsules vissées à tous flacons et bouteilles.

N° 398.968. Société C. Sommerfeld et Cie. — Système de fermeture de bouteilles à étriers en fil métallique.

Bureau des Brevets d'invention : **Y. RABILLOUD et Fils**, ingénieurs-conseil, **10, Cours Morand, Lyon.**


M. MILOU & Cie
CARTONNAGE DE LUXE
LA
MONTÉLIMAR
SPÉCIALITÉS POUR PARFUMERIE



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

SOMMAIRE DU N° 6

GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 5 francs; Etranger : 6 francs

Le Numéro : 0,40 Centimes

Imp. P. Legendre et Cie, Lyon.



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES



Eaux de Cologne

(Suite)

Eau de Cologne pour frictions. — Formule type d'une Eau de Cologne pour frictions avec alcoolat de Fioraventi et Alcoolat de mélisse peu riches en principes aromatiques (Alcoolat ne payant pas de droits et préparé spécialement pour cet emploi).

Eau distillée de Rose	500 c/c
Eau distillée de fleur d'oranger	1000 c/c
Eau distillée ordinaire	3500 c/c
Alcoolat de Fioraventi préparé *ad usum*	2500 c/c
Alcoolat de Mélisse preparé *ad usum*	2500 c/c
Irolène	1 gr.
Citral	2 gr. 50
Essence de Citron déterpénée	10 gr.
Essence de Lavande déterpénée	5 gr.
Lémonal ou Bergamotte synthétique	10 gr.
Néroli artificiel	4 gr.
Solution saturée de Musc artificiel gros cristaux à 7 0/00	150 gr.
Vanilline cristallisée	1 gr.
Ether œnantique	1 goutte
Ether sulfurique	XX gouttes
Kaolin pulvérisé	100 gr.

Mélanger les eaux distillées aux alcoolats et agiter (on peut remplacer avantageusement ces alcoolats par de l'alcool pur mais le prix de revient est plus élevé). Mettre tous les parfums ci-dessus, sauf les éthers, dans un mortier en porcelaine contenant les 100 grammes de kaolin, triturer longuement pour bien diviser.

Ajouter quantité suffisante de liquide pour obtenir une pâte coulante qu'on versera dans la solution hydro-alcoolique. Laver le mortier avec un peu d'alcool et ajouter au mélange. Laisser 8 à 15 jours en contact en agitant de temps à autre.

Filtrer au papier et recevoir le liquide qui passe dans une bonbonne contenant de 100 à 150 grammes d'alcool à 90°. Filtrer le liquide obtenu sur un nouveau filtre et sans ajouter de kaolin. On ajoutera les éthers avant de diviser en flacons.

Essences solubles dans l'eau extra-concentrées pour boissons hygiéniques

Une tendance très marquée à supprimer les produits alcooliques se manifeste depuis un certain temps chez tous les fabricants de produits pour boissons hygiéniques. Les alcools de menthe, par exemple, sont supplantés, dans beaucoup de cas, par une essence ultra concentrée (aussi forte que l'essence naturelle) qui se vend en tout petits flacons et dont une goutte suffit largement à aromatiser un grand verre d'eau.

On peut préparer une telle essence en mélangeant à poids égaux, du sulforicinate de soude extra, et de l'essence déterpénée de menthe.

Des essences analogues peuvent être préparées à base d'essence déterpénée de citron, d'orange, de mandarine, etc., etc.

Toutes ces essences peuvent servir très avantageusement à préparer les sirops ou les limonades : il suffit de 10 grammes de cette essence de citron pour 50 litres de sirop ou 3.000 bouteilles de limonade.

Jusqu'à présent on prépare des essences solubles et des alcoolats pour limonade remplaçant très avantageusement les alcoolats distillés, en ajoutant à un litre d'alcool 5 grammes d'essence déterpénée ; la nouvelle préparation soluble évite toute addition d'alcool et procure, par conséquent, une économie sensible de droits de régie.

Il serait facile d'établir sur les mêmes bases, des *dentifrices sans alcool* ultra concentrés, des *eaux de toilette concentrées, bains aromatiques solubles dans l'eau*, etc., etc.

Brillantine Cristal extra-transparente

On peut préparer une brillantine solidifiée, aussi limpide que du cristal et colorée en toutes nuances, parfumée comme les vaselines habituelles, d'une présentation parfaite en flacons de verre transparents, ou en boîtes métalliques. Cette brillantine ne craint pas la chaleur.

Dans un litre d'huile de vaseline pure, sans odeur, on dissout à chaud 20 à 30 grammes de palmitine de suint que l'on a purifiée à l'avance par fusion dans de l'alcool.

On ajoute ensuite, par petites quantités, 3 centimètres cubes d'alcool à 96° saturé de potasse ou de soude caustique. On chauffe le tout à 110° environ ; toute trace d'alcool et d'humidité ayant disparu, la brillantine se solidifie sous la forme d'une masse gélatineuse absolument limpide. La coloration peut être ajoutée, dès le début, à l'huile, et le parfum ne doit être dissous qu'au dernier moment et ne devra pas contenir d'alcool.

Insuccès. Cette préparation est assez délicate, un excès d'alcalin donne une brillantine trop dure, une trace d'humidité, un produit louche ou même opaque, un manque de potasse ou de soude, un produit trop mou ou semi liquide. Le point exact et le tour de main ne pourront être trouvés que par tâtonnement. On peut remédier au manque d'alcali par une addition à nouveau après une nouvelle fusion du produit au bain d'huile, à la présence d'humidité par un nouveau chauffage à 110°. Si, au contraire, la proportion d'alcalin a été trop forte, il faut faire chauffer à nouveau une quantité d'huile à laquelle on ajoute progressivement la préparation manquée. Il s'agit là d'une solution colloïdale et non d'un mélange à point de fusion défini ; c'est pourquoi la brillantine cristal ne se comporte pas comme une pommade ordinaire. Le résultat est très beau et mérite la peine qu'on peut se donner pour mettre cette préparation au point.

HEXADÉCÈNE

M. le professeur Chassevant exposait l'an dernier dans ces colonnes (1) tous les avantages qu'il est possible d'espérer d'un procédé qui substituerait un dissolvant non volatil et inenflammable aux éthers de pétroles et autres hydro-carbures à bas point d'ébulition employés actuellement pour l'extraction des parfums de fleurs. Il déplorait le haut prix de l'heptane et de l'octodécane qui n'en permettent pas l'usage industriel.

On vient de découvrir un corps constitué par un mélange de carbures éthyléniques Pentadécène et Hexadecène ($C^{15}H^{30}$ et $C^{16}H^{32}$) qui a donné des résultats parfaits. Son prix est tout à fait réduit et comparable à celui des dissolvants volatils. C'est un liquide clair, légèrement gras, d'un point d'ébulition voisin de 300° (D 15° = 890) inodore, insapide, insoluble dans l'alcool, ne contenant aucun corps chloré ou sulfuré capable d'altérer les parfums et indifférents à tous les agents chimiques ou atmosphériques.

Les nombreux essais auxquels il a été soumis, ont démontré que, en ce qui concerne l'industrie florale, ses propriétés peuvent s'appliquer à la conservation des fleurs aussi bien qu'à l'extraction des parfums.

***

On sait que la fragilité des fleurs est telle qu'elles doivent être traitées sur place presque aussitôt leur récolte ; en outre, la faible durée de la floraison exige des installations importantes et susceptibles de traiter journellement de grandes quantités de fleurs.

La région de Grasse, facilitée par maintes circonstances est la seule où le traitement des fleurs puisse se faire d'une façon normale et avantageuse et c'est là seulement où les plantations de plantes à fleurs soient réellement importantes et exploitées industriellement. Mais les conditions climatériques ne permettent en somme que la culture des : Cassie, Oranger, Jasmin, Jonquille, Mimosa, Narcisse, Œillet, Réséda, Rose, Tubéreuse et Violette, et un grand nombre de fleurs odorantes comme Bouvardia, Eglantine, Lilas, Syringa, Acacia, Aubépine, Muguet, Cyclamen, Chèvrefeuille, Glycine, Héliotrope, Iris, Lys, Tilleul, etc., pour ne citer que les plus connues de nos fleurs françaises ne sont pas encore utilisées pour la fabrication des parfums et les essences vendues sous ces noms ne sont que des imitations obtenues par mélanges de produits naturels et de parfums de synthèse.

Ces fleurs ne sont négligées par la parfumerie



qu'à cause de l'éloignement de leur habitât et de la difficulté d'en obtenir des quantités suffisantes pour justifier une installation de traitement. Leur conservation permettra d'accu-

(1) Déc. 1906 p. 13.

muler les récoltes de chaque jour et de les faire parvenir intactes aux usines.

Des extraits naturels nouveaux seront certainement accueillis avec faveur et viendront faire équilibre à la trop grande production d'extraits artificiels. Des fleurs exotiques à grande teneur en essences pourront également être utilisées dès qu'il sera possible de les faire parvenir sans altération jusqu'aux usines.

Le nouveau dissolvant qui conserve pendant très longtemps les fleurs, même les plus délicates, qui y sont plongées fournira aux parfumeurs de nombreuses matières premières nouvelles et aux floriculteurs un nouveau débouché rémunérateur.

⁂

L'extraction des parfums par le nouveau dissolvant est également fort simple : A la température de 90° centigrades environ, l'Hexadecène se rapproche par ses propriétés dissolvantes des carbures volatils employés actuellement ; mais son emploi ne présente aucun des inconvénients qui leur sont reprochés : Inflammabilité excessive, odeur pétrolifère persistante, manipulations difficiles, nécessité d'une installation compliquée. Les fleurs sont plongées dans le dissolvant chaud (le carbure qui a servi à leur conservation est tout indiqué pour leur épuisement). Au bout de quelques minutes la dissolution des huiles essentielles est complète. Les fleurs sont essorées ou pressées. L'extraction de l'essence contenue dans l'Hexadecène se fait par les méthodes habituelles et qui sont bien connues des parfumeurs.

Ce nouveau procédé semble destiné à un avenir de la plus grande importance pour l'industrie de la parfumerie française. La science lui sera redevable de sujets d'études nouveaux et des découvertes importantes s'en suivront dont s'enrichira le bagage déjà considérable de la chimie des parfums.

R. Gattefossé.



LAS ESENCIAS Y SUS MEJORAS



Jugo de planta ó alma de flor, las esencias requieren tratamientos especiales que, librandolas de impurezas, hacen valer lo que constituye su aroma y sus virtudes.

Para ello existen dos procedimientos industriales : la rectificación y la deterpinación.

La rectificatión es tan antigua como la destilación y emplea sus mismos procedimientos. Al principio servia tan solo para decolorar las esencias quemadas ; luego se convirtió realmente en un perfeccionamiento de las esencias brutas.

Obtenidas por destilación ó por simple expresión, estas se componen de agua, procedente de la planta ó del metodo de destilación ; de diversos productos valátiles y de resinas, alquitranes vegetales, colorantes (clorofilas) ceras, etc., etc.

La rectificación debe suprimir aquellos de estos productos que no responden al objeto de la esencia.

Los fabricantes de esencias, suelen contentarse con eliminar una parte de las resinas, los colorantes, las ceras y, á veces, los primeros productos que resultan de la destilación de una esencia y que generalmente tienen mal olor. Las pérdidas que origina esta manipulación restringe mucho su practica. Por regla general, la rectificación se circunscribe á las esencias destinadas á la alimentación (Mentas) y á las esencias demasiado coloridas (Tomillos, etc.).

Estas mermas hacen que la mayoria de las esencias del comercio queden en bruto, tal como se las extrae de los vegetales de donde nacieron.

A estas esencias naturales, se les reprocha :

1° Su irregularidad-Caracteristica común á todos los productos vegetales influidos por la naturaleza del suelo, el clima, las intemperies, su exposición, etc., etc. Las esencias son raramente parecidas á si mismas : en la misma localidad, á pocos kilómetros de distancia, hay lavandas que contienen 50 á 80 p. 100 de linalol total. Cosechadas con algunas semanas de intérvalo, las bergamotas dan rendimientos variables.

2° Su debil coeficiente en producto realmente arómatico : alcohol, eter, aldeido, etc., que suele hallarse diluido en grandes cantidades de hidrocarburos infimos (limon 3 à 5 p. 100 de cidral, mandarina 3 p. 100 de productos oxigenados, etc.). La nulidad de estas terpinas (hidrocarburos no oxigenados $C^{5}n$ $H^{8}n$) ha sido largo tiempo discutida ; pero actualmente la reconocen la mayoria de los fabricantes de perfumes. Para comprobarlo, basta emplear las terpinas comerciales, que se utilizan en la jaboneria barata.

3° Su mala conservación. La tendencia á volverse rancias que tienen muchas esencias, es caracteristica de los hidrocarburos, cuyo tipo es el pineno (esencia de trementina), y aumenta en proporción de los hidrocarburos

contenidos por las esencias (naranja, mandarina).

Las esencias rectificados no deberian tener estos inconvenientes, pues constituyen un progreso sobre las esencias brutas. Los presentan en la práctica, porque sus fabricantes se limitan á despojarlas de las breas y los colorantes vegetales, cuyo principal inconveniente es la insolubilidad, participando por consiguiente muy poco de los mencionados defectos.

En descargo del fabricante, debemos decir que el consumidor se niega mucha veces á pagar un sobre-precio por esencias bien rectificadas, los gastos de doble manipulación y las mermas que resultan de un nuevo tratamiento. No obstante, muchos productos sintéticos y artificiales son pagados mas allá de su valor, á causa de lo perfecto de su preparación y su pureza casi absoluta. Porque no adoptar los mismos principios para los productos naturales ? Esta abstención quizas es debida al fracaso de los constituyentes de esencias, en los que durante algún tiempo se fundaron grandes esperanzas.

Los constituyentes se hallan perfectamente desprovistos de los productos accesorios y nocivos de las esencias. Son quimicamente puros. Pero unicamente representan una parte aislada de la mezcla aromática. Por razon de economia, se ha querido sustituir á determinado constituyente de una esencia el mismo cuerpo aislado en otra esencia menos cara. Los quimicos de perfumeria cometieron con ello un profundo error.

Tomemos, por ejemplo, el Linalol. Existe en las esencias de Bergamota, Linaloe, Bois de rose, Aspic, Lavanda, Neroli, etc., y tal vez aislado quimicamente puro de cada una de estas esencias.

Puede pretenderse emplear le indiferentemente en lugar de cada una de ellas ?

Ningun constituyente de las esencias tiene valor práctico, si no está acompañado del nombre de la esencia de donde se estrajo ; y con frecuencia su valor es menor al del aceite esencial que le dió origen.

Las esencias son compuestos muy complejos, bajo igual título que las mezclas inventadas por los perfumistas.

No pueden negarse á la naturaleza una armonia inimitable en sus combinaciones.

Porque, pués, encarnizarse en destruir combinaciones tan perfectas.

Reconocemos el valor de los constituyentes, tomados en si mismos ó como primeras materias de los perfumes sintéticos. Pero no son una solución racional de la esencia perfectamente rectificada.

Esta unicamente se obtiene por la « *Deterpinacion* ».

La esencia deterpinada es la esencia natural, con todas sus cualidades y sin ninguno de sus defectos.

No contiene agua, ni resina, ni alquitranes, ni colorantes, ni hidrocarburos no exigenadas (terpinas).

Como ya hemos dicho, es la esencia perfectamente rectificada.

La supresión de los productos solidos « finales » es ciertamente un progreso — aun cuando se haya pretendido, á véces, que su eliminación quita una parte de la fijeza de la esencia; objeción infundada, pues mas vale añadir á una solución alcoholica una resina olorosa, juiciosamente escojida, que dejar en ella un alquitran desconocido y nauseabundo.

Queda la cuestion de la supresión de las terpinas. Estos hydrocarburos tienen aun partidarios convencidos. Pero la mayoria de ellos, no ha tenido ocasión de emplearlos puros, á título de ensayos comparativos, ya que las terpinas no son articulos corrientemente comerciales. En la lista de los producto artificiales ó de los constituyentes, no se hallan terpinas, sesquiterpinas, politerpinas, etc., ofrecidas y alabadas por sus cualidades aromaticas, su conservación, su finura y su solubilidad. Las pocas terpinas que se ofrecen comercialmente, lo son á titulo de residuos, de subproductos á bajo precio, para la jaboneria barata, la fabricación, de barnices, etc. En parfumeria, su valor es nulo.

Una esencia deterpinada, es la parte aromática oxigenada de una esencia natural, en el estado de mezcla original formada por la naturaleza desprovista de todo producto ajeno á ella.

Los inconvenientes reprochados á estas esencias son varios :

Son menos fijas que las esencias brutas. Esto es debido á la ausencia de resina fácil de suplir — con conocimiento de causa.

No tienen exactamente el olor de la esencia madre. Son evidentemente mas delicadas y se hallan desprovistas del olor trementinoso de las terpinas. Pero no creemos que esto sea un defecto.

Por último, no siempre tienen la concentración indicada por el fabricante. Este reproche es mas serio, aunque facilmente explicable; las esencias brutas, tienen, en si mismas, coeficientes muy variables de productos oxigenados. Anteriormente citabamos lavandas puras que contenian de 50 á 80 p. 100 de linalol; una esencia deterpinada que contuviera un 90 p. 100 seria dos veces mas fuerte que la primitiva (de 50 p. 100) y ápenas mas concentrada que la segunda (la de 80 p. 100).

La operación de deterpinación es practicada desde hace largo tiempo por los fabricantes de vermouths. Estos agitan la esencia de limon en un alcohol débil (extrayendo con ello la parte soluble aldehidica) y dejan flotante la casi totalidad de la parte terpenica, que es insoluble en el alcoholato empleado.

Las ventajas que ofrecen las esencias deterpinadas son muy importantes. Constituyen un adelanto cientifico en la fabricación de los productos aromático naturales. Las esencias sin terpinas son siempre comparables á si mismas y de una fuerza constante. Son inalterables. Mucho mas solubles que las esencias madres, aun en el caso en que la porción terpénica eliminada es minima. Su olor es el de la mas fina esencia correpondiente, sin reminiscencia de trementina.

No tienen el sabor picante y amargo caracteristico de las terpinas y convienen por consiguiente para los usos alimenticios.

Todas estas indiscutibles ventajas hacen que, en breve, las esencias deterpinadas sustituiran por completo, en trabajos finos, á las esencias brutas ó poco rectificadas del comercio.

A. Boyer.



LE ROMARIN

Le Romarin — *Rosmarinus Officinalis* — est un arbuste dicotylédone aromatique très ramifié, famille des labiées, à feuilles linéaires persistantes blanches et cotoneuses en dessous, vertes et chagrinées en dessus, à fleurs bleu pâle un peu violacé. Il pousse dans les régions montagneuses des climats très tempérés. Les départements accidentés du Sud de la France : Var, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Gard ; la Tunisie, l'Espagne et la Dalmatie l'exploitent pour en retirer l'essence et le distillent presque toute l'année notamment en Mai Juin et jusqu'en Septembre.

Seule la Dalmatie parait avoir compris l'intérêt qu'offre l'exploitation rationnelle de cette plante qui ne demande aucun soin et qui se récolte à l'époque de l'année ou la main-d'œuvre est presque inoccupée. D'ailleurs, comme partout, la plante est ramassée par les enfants et les femmes et la distillation est conduite ou surveillée par les vieillards inaptes aux forts travaux agricoles.



Cliché P. M.

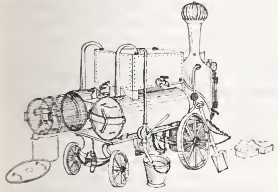
Plant de romarin en fleurs.

La forte production compense la faible valeur marchande de l'essence et la campagne se solde toujours par un très sérieux appoint aux autres productions agricoles du pays.

En 1898 au Reichsrath Autrichien, les députés de Dalmatie demandèrent l'aide du gouvernement pour favoriser cette culture et obtinrent l'étude d'un projet qui prévoyait la construction d'alambics mobiles de Districts, à grande capacité et qui seraient prêtés aux communautés en même temps que les meilleures méthodes seraient enseignés aux cultivateurs.

L'année 1902 vit ces projets réalisés. Les alambics banaux sont transportables et se composent d'une chaudière verticale pour la production de la vapeur et de deux cylindres horizontaux munis de paniers mobiles où l'on introduit la plante et qui se remplissent alter-

nativement. La distillation se fait sans aucun arrêt. Le réfrigérant est bien compris et demande peu d'eau.



Alambic Dalmate.

L'eau coulant de la bouteille florentine retourne à la chaudière et toutes les dispositions, très simples, sont bien adaptées à une production intensive dans un pays accidenté.

des ressources très réelles par l'utilisation des nombreux plans de romarin qui couvrent la brousse.

La Tunisie produit déjà une assez grande quantité d'essence annuellement et des milliers de kilogs sont réunis par les intermédiaires de Tunis qui en trouvent un facile écoulement.

La qualité de l'essence de Tunisie est d'ailleurs supérieure à celle de Dalmatie ou d'Espagne et sa contenance en terpènes sans valeur atteint rarement 50 °/₀ alors que les essences Dalmates en contiennent 60 °/₀ et plus.

Voici l'analyse d'un échantillon soumis par M. Birot (Domaines de Ste-Marie du Zid) au laboratoire de la Régence et qui en fait foi :

Sur 100 gr. d'essence, la rectification étant faite sous pression réduite 90 m/m. on recueille :

de 58 à 78° 17 gr., liquide très mobile, odeur camphrée, difficilement condensable.
de 78 à 104°, 13 gr.
de 104 à 110°, 53 gr. 5.



Cliché P. M.

Récolte du romarin en Tunisie.

***

Il est très regrettable que la Régence de Tunis dont on a déjà attiré l'attention sur cette question n'ait pas encore jugé utile de la solutionner.

En des années de disette, comme ces dernières, par exemple, il eut été facile de procurer en même temps qu'une occupation peu pénible convenant à une population orientale,

de 110 à 118°, 2 gr. 5.
de 118 à 130°, 2 gr.
de 130 à 170°, 0 gr. 5.
de 170 à 180°, 5 gr. 5.
de 180 à 190°, 2 gr.

Les portions 170/180° et 180/190° refroidies à 20° pendant 2 heures laissent déposer 1 gr. 5 de stéaroptènes.

La portion alcoolique est la plus importante

et la quantité de camphre cristalisable est presque négligeable (1).

On reproche en effet à l'essence de Romarin ordinaire son odeur camphrée désagréable et un des premiers effets de la rectification ou déterpénation doit être de l'en débarasser en même temps que de ses hydrocarbures insolubles.

Une fois purifiée, l'essence de Tunisie est très franche et supérieure à l'Aspic pour beaucoup d'emplois.

Espérons que, à défaut de l'aide gouvernementale, l'initiative publique n'oubliera pas cette source de prospérité de nos colonies ; l'Algérie et la Tunisie, la Corse également peuvent devenir de dignes émules de la Côte-d'Azur et de la Sicile et nous conserver le premier rang dans la production des essences et parfums.



Les départements du Sud de la France produisent une quantité relativement importante d'essence de Romarin ; la qualité en est très supérieure et son emploi se limite aux préparations extra, Eaux de Cologne, savons fins, etc.

G. Robert.

(1) Voici les résultats d'une recherche faite récemment dans les laboratoires Haensel sur les qualités de l'essence ordinaire (origine non indiquée) et déterpénée de Romarin :

	Ess. ordinaire	Déterpénée.
Poids spécifique à 15°	0,9090	0,9376
Rotation optique à D	5,03	7,35
Indice Ethers	8,5	9
Indice d'Ethers après acétylisat.	37,9	53,6
Acétate de Bornyle	2,97 °/o	3,15 °/o
Bornéol total	13,26 °/o	18,76 °/o
Bornéol libre	10,92 °/o	16,25 °/o
Solubilité dans l'alcool 70°	insol. en 10 vol.	1:2,5

Fractionnement sous pression atmosphérique :

	Essence simple	Déterpénée.
jusqu'à 190°	59 °/o	77 °/o
— 190-200°	8 °/o	21 °/o
— 200-210°	6 °/o	6 °/o
— 210-220°	4 °/o	7 °/o
— 220-230°	—	3 °/o

Les terpènes isolés accusent un poids spécifique de 0,8568 à 15° et polarisent à gauche soit : — 4,1.



LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE



Le Romarin

Le Romarin est une labiée très abondante dans la région méditerranéenne, et dont l'essence possède des propriétés stimulantes utilisées en thérapeutique à l'intérieur comme à l'extérieur.

A l'intérieur, l'essence de romarin est un médicament stomachique, bienfaisant contre la dyspepsie atone (1). On peut l'employer soit pure, à la dose de quatre gouttes dans la boisson au commencement de chaque repas, soit en infusion préparée avec les jeunes rameaux fleuris. Cette infusion est stimulante et, faute d'agents plus actifs, elle a donné d'excellents résultats dans certaines affections fébriles déterminant de la prostration momentanément inquiétante (Cazin a obtenu un succès remarquable dans un cas d'accès pernicieux de paludisme). On la vantait jadis en tant que vermifuge et qu'emménagogue, mais ces indications sont aujourd'hui abandonnées. Comme médicament externe, l'essence de romarin entre dans la composition de plusieurs liniments et de plusieurs préparations cosmétiques (elle fait d'ailleurs partie de la formule de l'eau de la Reine de Hongrie).

Pour combattre l'alopécie, on l'associe soit à la teinture de cantharide, soit à l'acide salicylique, et les deux préparations suivantes sont indiquées par les formulaires médicaux contemporains, ou :

Teinture de cantharide..	10 grammes
Alcoolat de romarin.....	100 grammes
Acide salicylique........	1 gramme

pour frictions sur le cuir chevelu.

Dr. P. J.

(1) Excitant et tonique, grâce à l'essence constituée par un mélange de pinène, camphène, cinéol, camphre et bornéol (Dr Brissemoret « Essais sur les préparations Galéniques » B-D C) 1

Les Géraniums

Plusieurs plantes appartenant à la famille des géraniacées sont utilisées en médecine ; dans notre pays, il n'est pas de remède plus populaire contre l'angine que les gargarismes astringents préparés avec l'herbe à Robert, (Géranium Robertianum), qui croît très abondamment à l'état sauvage, et qu'on appelle aussi herbe à l'esquinancie, à cause des propriétés qu'on lui prête. En Amérique, une autre géraniacée, le Geranium maculatum (Alum soot), a de nombreux usages thérapeutiques, et le professeur Baillon souhaitait que les services rendus par le rhizome de cette plante fussent mieux connus et pussent être généralisés. L'extrait fluide de rhizome de Geranium maculatum est en effet très apprécié contre la diarrhée et les hémorragies viscérales (hémor-

tysies, métrorragies). Localement, la teinture alcoolique fait, paraît-il, merveille dans le traitement de certaines affections buccales et pharyngées douloureuses, telles qu'aphtes, stomatites aiguës ou angines légères.

Le produit que l'on désigne communément sous le nom d'essence de géranium est obtenu, par distillation des pétales de plusieurs variétés de pélargoniums (géraniacées cultivées et communes, voisines des géraniums proprement dits). On sait qu'en parfumerie, cette essence supplée fréquemment l'essence de roses, et notre distingué collaborateur, M. P. Pommier, nous rappelait naguère, dans le numéro 2 de cette publication, tout ce qui concerne sa production, sa préparation et ses usages.

Cette substitution ne se poursuit pas, en principe au moins, jusque dans la matière médicale, car en thérapeuthique, l'essence de géranium a quelques indications qui lui sont propres. On utilise en particulier ses propriétés antiseptiques et astringentes au traitement des brûlures. A cet effet, M. Lucas-Championnière l'incorpore avec plusieurs autres essences dans la formule suivante :

Essence de géranium...	1 goutte
Essence de verveine....	1 goutte
Essence de thym.......	1 goutte
Essence d'origan.......	1 goutte
Microcidine...........	0 gr. 30
Vaseline blanc. stérilisée	100 gr.

Marion et André ont employé l'essence de géranium, associée au formol, comme désinfectant et désodorisant local dans la carie dentaire. Voici la formule du topique qu'ils recommandent :

Formol à 40 %..........	10 grammes
Essence de géranium.....	2 grammes

Cette préparation leur a donné d'excellents résultats. Dr P. J.

L'Eucalyptus contre le diabète

On parle beaucoup dans les milieux médicaux étrangers, d'un nouveau traitement contre le diabète, expérimenté avec succès par M le docteur A.-G. Faulds, de Glasgow. Le remède employé n'est autre que la feuille de l'eucalyptus, cet arbre d'Australie, aujourd'hui parfaitement naturalisé en Algérie et dans le midi de la France, dont la thérapeutique a déjà utilisé les vertus curatives dans bien des maladies.

Tous les médecins savent que le principe actif de l'eucalyptus est une huile essentielle, appelée eucalyptol, qui, prise intérieurement, ne tarde pas à être éliminée à la fois par les poumons et par les reins. Mais personne, paraît-il, n'avait encore songé à employer la feuille d'eucalyptus, en infusion, pour le traitement du diabète sucré.

M. le docteur Faulds, sur le conseil d'un de ses amis qui revenait de la Nouvelle-Zélande, a eu l'idée d'essayer de ce remède et, jusqu'à présent, il a réussi à guérir radicalement quinze diabétiques de sa clientèle. Quarante autres sont actuellement en traitement et leur état s'est déjà amélioré.

Le médecin écossais administre, comme nous l'avons dit, en infusion, les feuilles séchées de l'eucalyptus : une cuillerée de feuilles pour 200 grammes d'eau à laquelle on ajoute un peu de sucre. C'est la dose pour une journée ; elle doit être prise en deux fois. On recommence le lendemain, jusqu'à guérison complète.

Emploi de l'Essence de Camphrier
contre la mouche Tsé-Tsé

La compagnie maritime du Lloyd de l'Asie centrale fait faire actuellement des études sur la question de l'emploi en thérapeutique de l'essence de camphrier, produit volatil qu'on recueille dans la distillation avec l'eau des feuilles de camphrier qui ne doit pas être confondu avec le résidu liquide obtenu dans la préparation du camphre. Cette essence serait un des meilleurs remèdes contre les piqûres de la mouche Tsé-Tsé qui cause la trypanosomiase des troupeaux.

Ces recherches ont eté instituées à la suite de ce fait que les paysans du Sud de la Chine utilisent cette substance contre la piqûre des insectes.

L'Eau de Canelle

C'est un excellent désinfectant ; si l'on met sur une plaie une compresse imbibée d'eau de Canelle elle se guérira très facilement sans suppuration.

Le Vin de Mai

Notre confrère *Le Centre Médical* donne, d'après l'Officine de Dorvault (Miscellanées p. 1258 de l'édition de 1875), la formule du Vin de Mai, ou Vin de Reine des Bois (Maitrank des Allemands), qui est une boisson parfumée d'un arôme exquis.

R. Sommités fraîches de Reine des bois (aspérule odorante)................	60 gr.
Vin blanc......................	1000 gr:
Sucre..........................	q. s.

On prépare ce vin au printemps, époque de floraison de la plante, en mettant macérer pendant une demi-heure et en ajoutant le sucre.

On le fabrique aussi avec d'autres plantes, légèrement aromatiques (bétoine, groseilles noires, lierre terrestre, pimprenelle, pulmonaire officinale, véronique), additionnées d'un peu de citron et de cannelle ; en ajoutant une petite quantité d'alcool de bon goût (1 cuil.), on aura du vin de dessert qui, mis à la cave, devient mousseux.

LA FÉE VERTE

Nous extrayons de la *Revue des Produits Chimiques* l'article suivant relatif à l'interdiction de l'Absinthe en Belgique ; nous ne partageons pas absolument toutes les vues de M. Bourgeois, notamment au sujet des essences sans Thuyone, mais notre impartialité nous fait un devoir de mettre intégralement sous les yeux de nos lecteurs cette étude qui peut donner d'utiles indications aux législateurs.

⁂

Rappelons que la loi Belge tolère les apéritifs similaires à l'Absinthe ne contenant pas d'essence d'Absinthe.

Une loi prohibitive, a dans l'esprit du législateur, supprimé les méfaits de la fée verte. Loin de chanter victoire. Hélas ! il faut déchanter. A législateur, liquoriste et demi. Ces Messieurs ont trouvé le joint, et ce joint Absinthe sans absinthe est, si pas plus, du moins tout aussi nocive que la liqueur prohibée. Le succédané trouvé renferme les mêmes principes dangereux que la plante bannie. Le Thuyone et l'alcool Thuyhylique voilà les ennemis. Si dans l'absinthe il y a du Thuyone, dans la Tanaisie il y en a tout autant si pas d'avantage. Quant aux prétendues essences détuyonées, c'est une fumisterie égale aux cafés sans caféine et aux tabacs dénicotinisés.

Nous sommes dans la situation du Monsieur qui a un fusil, mais pas de poudre ni de plomb.

Ceci résulte d'une conversation avec un de nos plus éminents chimistes, spécialiste en matières d'essences.

Voici résumé notre entretien :

La question de l'absinthe ne date pas d'hier. Les Egyptiens la connaissent 1600 ans avant J.-C., dit Dioscore, en 900, l'abbesse Hildegarde, au XII et XVIe siècle, Porta et Hofman en parlant longuement dans leurs écrits.

De nos jours, vous savez combien d'encre a coulé sur cette question sans la résoudre. En elle-même l'essence d'absinthe n'est pas aussi terrible que l'on se plaît à le dire, certes le Thuyol et l'alcool thuyhylique sont des poisons violents, mais dans la liqueur dite Absinthe, il y en a fort peu, si peu même qu'il est très difficile, si pas impossible de les doser. Pour les caractériser avec certitude, il faut opérer sur l'essence même; dans la liqueur absinthe, l'essence pure entre pour un quart dans un mélange d'essence de Coriandre, de fenouille de menthe ; de ce mélange 60 gouttes par litre d'alcool à 60° donne la liqueur. Voilà ce que vous diront les défenseurs de la fée verte. Mais à cette dose minime les effets des Thuyones se font peu sentir, ils exagèrent les effets de l'alcool, ils les rendent plus puissants.

Il y a deux façons de préparer l'absinthe liqueur : 1° par infusion ; 2° par essence.

Par infusion, c'est le procédé français, le plus dangereux, car dans l'alcoolat obtenu il est impossible de doser exactement l'essence dissoute et les Thuyones y sont en plus grande quantité (c'est cependant le procédé qui donne les produits les plus recherchés.)

Quant au procédé par Essences, comme je vous le disais, il consiste à ajouter à l'alcool à 60°, 60 gouttes (environ 2 grammes) d'essences mélangées par litre. Voilà pour la fabrication.

Mon avis est, nous fût-il répondu en posant la question des essences déthuyonnées, qu'il est impossible d'enlever ce constituant de l'absinthe car c'est son principe odorant, c'est lui qui donne le goût, c'est en somme l'œuvre sapide de constitution de l'absinthe.

Tout cela est fort bien, disons-nous, prohiber l'absinthe, mais l'alcool ne joue-t il pas un grand rôle dans cette question ?

Je crois que l'alcool joue un rôle prépondérant, plus prépondérant même que les essences qui en somme ne viennent qu'exagérer ses effets et d'après des statistiques médicales que j'ai là, le plus grand nombre de cas de folies attribuées à l'absinthe sont également dûs à l'alcool.

Permettez-nous d'ouvrir ici une parenthèse : un médecin spécialiste à qui nous avons posé cette même question, nous répondit : Ce n'est pas tant l'absinthe qu'il faudrait prohiber, mais tous ces mélanges hétéroclites d'essences variées, vendus sous des dénominations ultra alléchantes et, avec force réclame et publicité aguichantes, qui ne sont en somme que des alcools à hauts degrés (de 55° à 60°), aromatisés pour les besoins de la cause de parfums pernicieux autant qu'agréables, exerçant sur l'organisme des ravages dont le consommateur ne se doute même pas, aveuglé qu'il est par une publicité fallacieuse et intelligente.

Dans les constatations médicales, nous trouvons les mêmes effets chez les buveurs de ces liqueurs (les mêmes effets ? exagérés, je le veux bien) que chez l'alcoolique saturé de schnic ou autre tord-boyau.

Fermons ici la parenthèse et reprenons notre premier entretien :

La loi est-elle armée afin de faire respecter les prohibitions qu'elle édicte. Questionnons-nous.

Oui à la façon du Monsieur qui s'en irait en chasse ayant au préalable trempé ses cartouches dans un baquet d'eau.

Comme procédé physique ou mécaniqne (distillation, turbinage, etc.), nous n'avons rien.

Quant aux réactifs? Le réactif du Thuyone existe, le bisulfite il donne dans certains cas une réaction caractéristique, mais pas suffisante pour donner la certitude.

Quant à la méthode de Legal, méthode adoptée par les gouvernements Suisse et Belge, elle est tout aussi boîteuse et ne donne absolument rien de certain, la voici :

A 10 c/c de la solution alcoolique à examiner l'on ajoute : 1 c/c de solution récente 10 °/° de nitro-prussiate de soude et 1/2 c/c de solution de soude à 8 °/°, après 30" l'on ajoute 1 c/c d'acide acétique glacial.

S'il y a du Thuyone il se produit une coloration rouge. Mais cette réaction est entravée par la présence du citral ou de carvone (principe de l'essence de carvi). Elle ne permet pas de distinguer l'absinthe de son succédané la Tanaisie.

Quant à ce qui en est des essences soi-disant déthuyonnées dont nous parlions tout à l'heure, c'est une plaisanterie et permettez-moi de faire une comparaison.

C'est absolument comme si l'on voulait enlever au beurre naturel l'oléomargarine qu'il contient à l'état constitutif, pour avoir du beurre pur exempt de margarine. Ceci n'est pas, je m'empresse de vous le dire, l'avis de tous mes confrères. L'avis des plus compétents est que c'est une plaisanterie (1).

Les chimistes qui considèrent les absinthes déthuyonnées comme possibles, déclarent ces essences inoffensives et même bienfaisantes. (Nous nous permettons de ne pas être de leur avis). Elles possèdent une grande propriété pour les liquoristes et je crois que c'est la seule de leurs vertus, c'est de ne pas offrir la réaction de *Legal*.

La morale de tout cela, c'est qu'en voulant éviter un mal, nous sommes tombés dans un pire.

Notre loi est boîteuse avouons-le franchement, que les Chambres la remanient, qu'elles interdisent nettement et au même titre cette série dénommée, apéritifs dont les flacons aux étiquettes fulgurantes renferment en leurs flancs pansus des poisons dignes plutôt de figurer dans l'armoire spéciale des pharmacies que dans le timbre du cafetier.

Nos asiles, nos hôpitaux, nos hospices, sont déjà peuplés d'assez de fous, d'alcooliques, de dégénérés. Il est inutile puisque l'élan est donné en prohibant l'absinthe d'être timoré; frappez législateur, l'humanité vous en sera reconnaissante.

Georges Bourgeois.

(1) Il est bon de rappeler que si la Thuyone est le constituant principal des Essences d'Absinthes allemandes, les Essences françaises de la région des Alpes maritimes ne contiennent qu'un pourcentage insignifiant de cette cetone; cette observation est susceptible de modifier l'opinion des chimistes. Il serait utile de comparer la nocivité des essences d'absinthe à forte teneur en thuyone avec celle des essences qui n'en contiennent que des traces.
N. de la R.



CHIMIE PRATIQUE



Essai des essences

Le Codex 1908 donne les indications suivantes très précieuses pour le Parfumeur.

Toute essence doit être soumise aux essais suivants qui permettent de s'assurer qu'elle n'a pas été additionnée frauduleusement d'huile fixe ou d'alcool.

1° Faites tomber une goutte de l'essence à examiner sur du papier à filtrer. Si après évaporation il reste une tache de graisse c'est que l'essence renferme de l'huile fixe.

2° Introduisez 25 c. c. de l'essence dans un petit ballon disposé de façon à recueillir les produits distillés. Chauffez au bain-marie bouillant pendant 15 à 20 minutes : il ne doit rien passer à la distillation. Dans le cas contraire on doit soupçonner l'addition d'alcool à l'essence.

A) Ajoutez alors au liquide distillé 10 à 15 centigr. de carbonate de potassium et quelques gouttes de solution d'iode dans l'iodure de potassium puis chauffez au bain marie. Si le liquide renferme de l'alcool il se fera un précipité d'iodoforme reconnaissable à son odeur.

B) Introduisez dans un tube à essai étroit, long et bien séché, quelques c. c. de l'essence, bouchez le tube avec un tampon de coton lâche renfermant un cristal de fuchisne et chauffez. Si l'essence contient de l'alcool le coton se colorera en rouge par suite de la dissolution de la fuchisne dans l'alcool condensé; cet essai permettra de déceler des traces d'alcool.

C) Agitez dans un tube gradué volumes égaux d'essence et de glycérine et laissez reposer pendant quelques heures. Si l'essence renferme de l'alcool son volume sera diminué.



L'ESSENCE D'YLANG-YLANG

L'essence d'Ylang-Ylang est, parmi les essences exotiques employées en parfumerie l'une des plus fines et des plus délicates, mais aussi l'une des plus chères.

Elle est obtenue par la distillation dans un courant de vapeur d'eau des fleurs de l'*Unona odorata* (H. Baillon), appelé aussi *anona odoratissima*, Hooker fils l'a étudié et l'a appelé le *cananga odorata* : l'essence d'ylang-ylang et l'essence de cananga paraissent fournies par la même plante. La différence entre elles, différence si notable au point de vue de la finesse et de la suavité des odeurs, provient probablement de la diversité des méthodes employées pour leur distillation.

L'*Unona odorata* appartient à la famille des *Anonacées*, série des *Anones*, groupe des *unonées*. D'ailleurs ce groupe des unonées tire en somme son nom du genre unona qui comporte quinze espèces d'après la classification de Baillon.

L'*Unona odorata* est un arbre qui peut atteindre une hauteur de 20 mètres. Il a pu être introduit dans presque tous les pays chauds du monde, mais il paraît originaire de l'Inde. La plus grande quantité de l'essence consommée vient des Philippines, mais la Réunion, Madagascar, la Cochinchine, etc.... en produisent d'excellente quantité.

Au point de vue botanique les caractères de l'*unona odorata* sont les suivants : les feuilles sont alternes, simples, entières, longuement acuminées mais à pétioles, court ; elles ont au maximum 18 cent. de longueur et 7 cent. de largeur sur la portion la plus large. Le dessus de la feuille est fortement duveteux.

Les fleurs, très jolies, sont régulières, hermaphrodites et n'ont qu'un pédoncule fort court. Le calice est à trois lobes, la corolle est composée de 6 pétales sessiles, aplatis, lancéolés, dont les dimensions sont environ de 7 cent. de longueur et 2,5 de largeur. Leur forme rappelle celle d'une cloche renversée.

Les étamines dont l'insertion est faite en spirale, sont très nombreuses et parfois réunies entre elles par un connectif glanduleux dont elles sont surmontées.

Les carpelles sont au nombre 15 à 20.

Les fleurs bien mûres sont jaunes et, ce qui les rend curieuses, leurs pétales ont, dans le sens de leur longueur des veines vertes des plus délicates. Dans les fleurs sèches cette couleur verte est devenue brun sombre.

Les fruits de l'*unona odorata* sont des baies vertes : ils contiennent un nombre considérable de graines placées sur deux rangs et ont un albumen fortement charnu. Leur saveur est très douce et très aromatique.

Les Indiens font macérer ces fleurs dans de l'huile de coco avec des fleurs de champaca ; ensuite ils colorent en jaune avec du curcuma cette huile parfumée dont ils se servent pour oindre leurs cheveux.

C'est à peu près vers 1864 que l'essence d'Ylang-Ylang fut importée pour la première fois en Europe. Plus tard O. Reymann et A. Rœnsch allèrent à Manille et distillèrent de l'essence d'Ylang-Ylang qu'ils firent figurer à l'Exposition Universelle de 1878.

Peu à peu la fabrication de cette essence est devenue plus industrielle tandis que sa consommation allait en croissant : dès 1887 Manille en exportait 1.181 kgs, en 1900, 19.647 kgs, en 1907, 27 037 kgs, mais ces chiffres indiquent le poids brut, l'essence n'en représente que la dixième partie environ.

Le rendement des fleurs est assez variable : il dépend d'ailleurs du degré plus ou moins grand de finesse du produit que l'on veut obtenir. Ainsi la distillation donne les meilleures qualités d'essence si l'on ne recueille que 0,25 o/o du poids des fleurs bien mûres et fraîchement cueillies, on peut cependant aller jusqu'à 0,40 o/o et avoir une essence de bonne qualité. On pourrait néanmoins avoir un rendement de 1,2 o/o (Dr G. Bornemann) : : l'essence obtenue serait certainement de qualité inférieure

Les premières études sérieuses de cette essence furent faites par Gall qui y découvrit de l'acide benzoïque. Plus tard M.M. Flückiger et Convert, puis M. Reychler, (*Bulletin de la Société de Chimie*, série 3, vol. 11 et 13), les chimistes du laboratoire de Schimmel et récemment M. R, F. Bacon (*Philippine Journal of. Sciences 1908*) ont repris et complété ces travaux.

L'essence d'ylang-ylang a l'aspect d'une huile un peu jaunâtre, très fluide, et d'odeur très fraiche et très douce.

On admet généralement qu'elle est constituée par du pinène, du linalol, du géranium de l'alcool benzylique, des acétates de benzyle et de linalyle, des benzoates de méthyle et de linalyle, du salicylate de méthyle. Récemment, M. Bacon y a trouvé de l'acide formique et du safrol ou de l'isosafrol, il semblerait que c'est plutôt de l'isosafrol, car une odeur d'héliotrobine se dégage par l'oxydation avec du bi-

chromate de potassium. Il y a peut-être des traces d'acide valérianique.

Les constantes de l'essence d'ylang-ylang sont des plus variables d'après les divers auteurs en raison des provenances des qualités diverses des essences étudiées.

Les densités indiquées sont : Gall, 0,980 ; Schimmel 0,947 à 0,974; M. Bacon : essence de 1re qualité 0,911 à 0,958, de 2e qualité 0,986 à 0,942 à 30°.

Elle est lévogyre et son pouvoir rotatoire pour 10 centimètres de longueur est de — 60° à — 70° ; M. Bacon indique — 27° à — 49°7 par l'essence de 1er choix et — 27°4 à 87° par l'essence 2e choix à 30°. M. Bacon donne comme indice de réfraction respectivement 1,4747 à 1,4940 et 1,4788 à 1,5082 (à 30°) selon les qualités.

L'acidité, exprimée en milligramme de potasse nécessaires pour neutraliser 1 gramme d'essence est de 0,84 à 1,4.

L'indice de saponification indiqué en milligrammes de potasse pour saponifier 1 gramme d'essence est de 80 à 90.

M. Bacon a trouvé comme indices d'éther 90 à 138 pour l'essence de 1er choix et 42 à 94 pour l'essence de 2e choix.

L'indice de saponification après l'acétylation c'est-à-dire après ébullition au bain de sable pendant une heure et demie de 10 centimètres cubes d'essence avec 10 centimètres cubes d'anhydride acétique et 1 gramme d'acétate de soude sec, puis après lavage à l'eau et au bicarbonate de soude et séchage sur du sulfate de soude au hydre, est de 115 à 130.

Les fraudes les plus communes se font par addition d'alcool, d'essence de térébenthine (dont on arrose les fleurs avant la distillation), d'huile de coco, ou de pétrole.

Comme le pinène existe dans l'essence pure, il est difficile de déceler de faibles proportions d'essence de térébenthine. D'après M. Bacon des fleurs peu mûres donnent une essence ayant naturellement une odeur de térébenthine.

Si l'on agite plusieurs fois l'essence suspecte avec de l'eau et qu'on fasse ensuite la réaction de l'iodoforme on peut trouver même 1 o/o d'alcool dans l'essence.

Un moyen rapide de trouver l'huile de coco ou d'autres huiles grasses consiste à faire tomber une goutte d'essence sur du papier qui conserve une tache grasse quand l'essence est évaporée.

Pour déceler une addition de pétrole on traite un peu d'essence par de l'acide sulfurique concentré qui détruit tout sauf le pétrole.

Il est bon de dire en terminant qu'il existe d'excellentes marques d'ylang-ylang et sous lesquelles ne sont vendus que des produits jamais falsifiés.

LOUIS SERVE

❧ ❧ ❧

Les fabricants ne possèdent généralement pas de plantations d'ylang-d'ylang et doivent se contenter d'acheter des fleurs. Souvent les arrivages en sont insuffisants et parfois les prix sont fortement poussés ; il en est résulté que la quantité de matériel floral a beaucoup baissé depuis quelques années en regard de ce qu'elle était précédemment. Les indigènes récoltent les fleurs pendant la nuit et les amènent au matin dans les fabriques.

C'est une erreur de croire qu'on falsifie les fleurs d'ylang-ylang avec celles de champaca, car ces dernières sont d'un prix plus élevé encore. Ce qu'on entend dire également de bénéfices extraordinaires réalisés par les fabricants n'est guère conforme à la réalité. Car si l'on se représente que 350 kgs de fleurs donnent environ 1 kg d'essence de premier choix et 3/4 de kg d'essence de seconde qualité, les frais d'exploitation réduisent le gain à de justes limites.

A Manille on cueille les meilleures fleurs en mai et juin ; en 1907 la floraison a été si tardive que la distillation a duré de août en février de l'année suivante. Dans la province ou l'on rencontre l'arbre d'ylang-ylang, la distillation de l'essence se fait à Camarins, Mindoro et Albay. L'ylang-ylang croit aussi à Bohol, mais la distillation n'y est pas encore introduite. L'essence distillée en province est généralement considérée, à Manille, comme inférieure, mais cela ne tient qu'au mode primitif de distillation, car les fleurs ne le cèdent souvent en rien à celles des environs de Manille, et certaines maisons de Manille distillent une essence dont elles retirent un prix aussi élevé que de l'autre essence.

La distillation de l'essence d'ylang-ylang s'entoure à Manille de beaucoup de mystère et l'on s'imagine que les fabricants possèdent des secrets de fabrication précieux M. Bacon a visité plusieurs fabriques et pratiqué lui-même plusieurs essais de distillation ; il ne croit cependant pas à l'existence de secrets spéciaux de fabrication, bien qu'il soit évident qu'on puisse difficilement arriver du premier coup à distiller de l'essence de premier choix.

Mais il est d'avis que. pour celui qui est quelque peu familier avec la distillation des huiles essentielles, il sera aisé d'acquérir bientôt la connaissance des détails et des manipulations spéciales en faisant usage d'appareils convenables. La faute principale que commettent les distillateurs de province consiste en ce qu'ils choisissent mal leurs fractions et laissent brûler leurs fleurs, ce qui fait que l'essence renferme trop de résines. Il faut avoir soin que l'essence, qui n'est qu'une fraction du contenu de la fleur, soit distillée lentement et avec de la vapeur pure.

Les distillateurs de province ont fréquemment le tort de retirer de 150 à 200 kgs de fleurs 1 kg d'essence en vue d'obtenir un bon rendement alors qu'en moyenne il faudrait distiller 400 kgs de fleurs. Lorsqu'on a retiré un kg d'essence on peut

distiller encore jusqu'à la même quantité une qualité plus inférieure. La distillation fixe généralement d'après l'odeur le moment où l'on doit changer l'essencier.

L'essence elle-même se recueille dans des essenciers florentins dont deux ou plusieurs sont reliés ensemble; l'eau de distillation s'utilise pour les distillations ultérieures.

Il est avantageux d'étamer l'appareil de distillation à l'intérieur, cependant quelques distillateurs préfèrent le nickelage. L'essence est très sensible à l'air et à la lumière, elle doit être conservée dans des conditions conformes à cette propriété. Les appareils bien construits sont même pourvus de récipients disposés de façon à ce que l'air et la lumière y pénètrent le moins possible.

Il sera fait des expériences de distillation à la vapeur dans le vide, lorsqu'on se sera procuré les appareils nécessaires; on fera aussi des essais de macération préalable des fleurs, ce qui favorisera certainement l'extraction rapide de l'essence.

Il n'est pas possible de juger la valeur de l'essence d'ylang-ylang par le dosage au moyen de l'analyse de certains de ses composants, car son odeur suave est due à un grand nombre de substances odorantes; dans le commerce on juge aujourd'hui de l'essence d'après son odeur. L'incertitude qui en résulte rendrait naturellement très désirables d'autres méthodes d'appréciation, mais la connaissance que l'on a actuellement de cette essence ne permet pas de conclure des résultats seuls de l'analyse à la qualité. En outre la littérature ne donne que les constantes d'essence de provenance inconnue. C'est pourquoi M. Bacon a déterminé les propriétés d'une nombreuse série d'essences, dont il a pour la plupart surveillé la distillation et dont il a prélevé lui-même les échantillons.

La régularité des résultats obtenus présente des différences, mais il est permis d'espérer que la continuation des études entreprises dans ce domaine permettra d'amener le commerce de l'essence d'ylang-ylang sur une base analytique exacte.

L'auteur a tenté, mais sans arriver à de bons résultats, de distiller dans le vide des essences de qualité inférieure pour en retirer des qualités meilleures; il en est résulté une diminution positive de la finesse du parfum qu'on ne peut améliorer de nouveau qu'en y faisant un courant d'air; ce procédé s'emploie également pour enlever l'odeur empyreumatique qui apparait lorsqu'on a laissé brûler les fleurs pendant la distillation. D'après l'expérience de M. Bacon, les essences distillées dans le vide ont en apparence la même composition que les essences originales, mais leur odeur a moins de persistance.

Les essences de premier choix contiennent plus de 50 °/₀ d'éléments bouillants au-dessous de 100° (pression 10 mm.) et, pour les essences inférieures, la proportion de cette fraction est en relation directe avec la quantité de fleurs employées. Cette fraction ne comporte que 27 °/₀ dans une essence obtenue à raison d'un kilogramme pour 206 kgs de fleurs distillées et 19 °/₀ seulement pour une distillation seulement de 150 kgs de fleurs.

(Bl. Schimmel).



LA GENTIANE

La famille des Gentianées comprend de très nombreuses espèces, depuis longtemps connues et cataloguées par les botanistes. Leur habitat préféré se cantonne dans les terrains de formation ancienne et sous le climat rude des altitudes élevées. On les rencontre fréquemment à l'état spontané sur tous les sols argilo-siliceux et frais des Alpes suisses, tyroliennes et françaises, des Pyrénées, du Plateau Central et des Vosges, où leur rusticité les fait s'étendre aux dépens des graminées et des légumineuses de nos prairies naturelles. Les dimensions sont très variables suivant les espèces, mais toujours leur valeur fourragère est nulle. Leur tissu ligneux ne constituerait qu'un bagage encombrant et inutile, au point de vue nutritif, dont s'accomoderait mal le bétail si celui-ci ne la délaissait systématiquement en raison de son amertume qui lui répugne. Aussi la gentiane n'a-t-elle jamais été l'objet d'essais culturaux proprement dits.

Quelques rares hortillonnistes en possèdent cependant quelques espèces pour la couleur délicate de leurs fleurs jaunes, bleues, ou pourpre sombre. Telle sont la *Gentiana lutea*, la *G. cruciata*, la *G. purpurea*, la *G. germanica* et quelques autres. Ce sont toutes des plantes vivaces rhizomateuses et fleurissant une fois l'an, au printemps. Le semis réussit mal en général, et leur multiplication est assurée de préférence à l'aide d'éclats de racines.

Mais il s'agit encore de plantes purement ornementales de peu d'importance. Elles ont cependant déjà et pourraient avoir surtout une assez grande valeur industrielle. La *G. lutea* notamment, ou gentiane jaune, qui est à la fois la plus grande des espèces, la plus connue et la plus recherchée, devrait être multipliée à toutes les altitudes où les animaux n'accèdent que quelques jours par an, sur des herbages à la flore très restreinte et peu nutritive. Sa grande rusticité et sa tendance à l'envahissement faciliteraient la création de véritables champs de gentiane.

Les feuilles, d'un vert sombre, sont ovales, opposées, sans stipules. Les fleurs, jaunes,

sont groupées, et donnent l'illusion d'être en cymes verticillées. La corolle, gamopétale, comprend cinq échancrures régulières. Un disque supporte l'ovaire à placentation pariétale.

Toutes ces parties aériennes de la plante sont sans intérêt. Seules les racines ont des propriétés bien marquées qui les ont fait utiliser depuis bien longtemps soit contre l'anémie, soit contre la scrofulose, soit, avant la découverte de la quinine, comme fébrifuge, soit encore comme vermifuge. Leur récolte se fait en automne et il est souvent malaisé de retirer ces racines qui, dans leur besoin d'expansion, refréné par la faible profondeur du sol, ont profité des moindres fissures pour se couler entre les rocs. Néanmoins le prix qu'on en donne est suffisant pour qu'en Suisse, et, chez nous, dans la Haute-Loire, il se soit créé de véritables marchés où droguistes et pharmaciens viennent s'approvisionner pour en faire des teintures, des alcoolats, des élixirs, des toniques, des vins, des eaux-de-vie.

Ces racines, fragmentées en menus morceaux, sont desséchées pendant quelques heures dans des étuves à 50 ou 60° jusqu'à ce que, en tombant, les morceaux rendent un son sec. Le degré voulu de dessication est alors atteint, et la racine de gentiane à cet état se paye parfois jusqu'à un franc le kilo. Il est vrai qu'elle a perdu plus des deux tiers de son poids, mais on conçoit que sa cueillette puisse être encore rémunératrice, si l'on songe surtout que des débouchés nouveaux s'ouvrent pour elle, depuis quelques années, du côté des apéritifs.

Jusqu'à Caventou on n'avait sur la gentiane que des données empiriques. Le premier, il en fit l'analyse qui lui donna l'explication de ses propriétés spéciales. L'amertume, d'où semblent dériver les qualités apéritives et toniques est dûe à un principe double, la *gentianine*, soluble dans l'alcool. L'un de ses éléments, l'amer, est un glucoside; l'autre est de l'acide oxysalicylique. A cette gentianine est associé un phénol, la *gentisine* qui, par oxydation, donne de l'acide oxysalicylique et de la phloroglucine.

La présence de la matière sucrée explique son pouvoir fermentescible utilisé surtout en Suisse où on en fait du vin et une eau-de-vie réputés comme cordial et pour leur indéniable valeur apéritive. Cette industrie qui est cependant très rudimentaire. Les racines fragmentées, mises en contact d'aussi peu d'eau que possible, sont abandonnées à la température ordinaire. Une fermentation irrégulière s'établit qui, au bout d'un temps très variable, suivant la température et la richesse en levures, donne une sorte de vin qu'on distille.

Devant la renommée grandissante de cette eau-de-vie on commence cependant à intervenir dans la fermentation en apportant des levures sélectionnées et en régularisant la température. On entrevoit, en effet, la possibilité d'en faire un apéritif estimé, sans qu'il soit nécessaire, comme on l'a fait jusqu'ici, de la noyer dans les vins liquoreux, rouges ou blancs, qui servent aux divers quinquinas à base de gentiane.

Il suffirait pour cela de déterminer le titre convenable de cette eau-de-vie, qui est actuellement trop élevé, et de fabriquer un sirop n'atténuant, ou plutôt n'altérant, ni ses qualités, ni son goût. Cet apéritif aurait sur tous les vermouths, amers ou absinthes l'incontestable supériorité d'être utile à l'organisme.

La gentiane, déjà si intéressante pour les pharmaciens, droguistes et liquoristes, peut, à en juger par ses éléments constitutifs, être utilisée par les parfumeries. Elle est, en fait, assez mal connue encore, mais il n'est pas douteux que, d'ici quelques années, des soins culturaux et des traitements appropriés, feront d'elle une plante industrielle des plus intéressantes.

G. Charrière,
Ingénieur-Agronome.



On nous écrit de Vallauris au sujet de l'article de notre collaborateur Henri Blin sur l'essence de Néroli :

La production de fleurs d'oranger est au maximun dans les bonnes années de 2 millons de kilog et n'atteint jamais le chiffre de trois millions que vous citez. La situation s'étant améliorée au dernier moment, et, les conséquences de l'hiver rigoureux ayant été moins fortes qu'on ne le pensait, les fleurs ont été vendues en moyenne cette année de 140 à 150 fr. les 100 kilogs. Quant au Brout sa valeur marchande est régulièrement de 20 fr. les 100 kilogs.

Nous donnons bien volontiers acte de cette rectification et remercions notre correspondant de son obligeance.

Falsification de l'essence de lavande

M. Delphin signale dans *Pharmaceutical Journal* (1909, I. 60) une falsification nouvelle de l'essence de lavande. Elle consiste à ajouter certains éthers, des acides gras, de l'huile de coco; les fraudeurs parviennent ainsi à remonter par une très faible addition d'huile de coco, l'indice d'éther des essences pauvres.



Contribution à la Connaissance du Musc Artificiel



(SUITE) (1)

A la suite de ces premiers succès, nous avons cru devoir poursuivre plus loin l'étude du rôle de la nature des substituants.

En conséquence, nous avons substitué, à l'un des groupes NO_2 du trinitrobutylxylène, les groupements

$— CO — C_6H_5$ cétonique aromatique
$— SO_2 — C_6H_4CH_3$ sulfonique aromatique

$— N\langle^{N}_{N}$ (N || N) azimide

$— CH$ / $— N — NH$ indazolique

Les deux derniers seuls de ces substituants ont donné des produits sentant le musc.

le musc azimide

CH_3
NO_2 NO_2
C_4H_9 CH_3
N
$N = N$

et le musc indazolique

CH_3
NO_2 NO_2
C_4H_9 $— CH$
$N—NH$

❦ ❦ ❦

CONCLUSION

Il résulte des travaux que nous venons d'exposer que les conditions nécessaires et suffisantes pour qu'un dérivé du butylbenzol renfermant un ou plusieurs groupes alcoylés sente le musc, sont les deux suivantes :

1° Il faut que ce dérivé renferme trois groupes NO_2 en méta vis-à-vis l'un de l autre.

2° Ou bien il doit renfermer seulement deux NO_2 en méta vis-à-vis l'un de l'autre et un troisième groupe en méta vis-à-vis des deux précédents.

Ce troisième groupe peut être un substituant convenablement choisi, tel que $— CO — CH_3$, ou un homologue, ou CN, Cl, Br, J, N_3, ou enfin le groupe indazolique.

De plus, il est d'autres groupes, tels que NH_2, $CO—C_6H_5$, SO_3H, $SO_2—C_7H_7$, qui donnent des dérivés inodores.

Ce processus est analogue à celui qui donne les matières colorantes en remplaçant dans le chromogène un hydrogène d'un noyau à chaîne fermée par un substituant convenablement choisi (auxochrome).

C'est pourquoi nous nommerons par analogie « euodiogène (1) » les dérivés contenant les deux NO_2 et « euodiophore » les substituants qui déterminent la propriété odorante.

❦ ❦ ❦

PARTIE EXPÉRIMENTALE

Métabutylxylylphénylcétone

CH_3
C_4H_9 CH_3
$CO—$ (noyau benzénique)

Ce produit est obtenu très facilement par l'action du chlorure de benzoyle sur le métabutylxylène en présence du chlorure d'aluminium.

On a employé 50 gr. de chacun de ces corps, ce qui fait un léger excès de chlorure de benzoyle.

Le chlorure acide et l'hydrocarbure étant mélangés, on ajoute $AlCl_3$, pulvérisé, peu à peu, à la température ordinaire.

La réaction commence aussitôt; après deux heures on la termine en chauffaut encore une heure au bain-marie.

Le produit, versé sur la glace, est alors additionné peu à peu de soude caustique en solution et en petit excès, afin d'éliminer l'acide benzoïque.

Il est ensuite lavé à l'eau bouillante, exprimé et recristallisé dans l'alcool.

50 gr. de métabutylxylène ont donné 55-60 gr. de cétone soit un rendement de 70 % de la théorie.

Le sulfure de carbone, qu'on emploie fréquemment comme dissolvant dans les réactions de Friedel et Crafts, n'est pas nécessaire ici, la réaction est très nette.

(1) Voir Nos 3 et 5.

(1) Derive de Ευωδια bonne odeur.

Analyse :

0,1605 gr. de substance ont donné 0,5045 gr. d'acide carbonique et 0,120 gr. d'eau.

Calculé :	Trouvé :
C 85,71 %	85,70 %
H 8,27 »	8,23 »

Cette cétone cristallise en très beaux cristaux de forme prismatique, ils sont incolores et fondent à 105°.

Elle cristallise très bien de tous les dissolvants, tels que alcool, éther, chloroforme, dans lesquels elle est très soluble.

Elle ne se dissout absolument pas dans l'eau et est d'une grande stabilité.

Essais de préparation de l'hydrazone

On n'a pas réussi à préparer l'hydrazone de cette cétone, malgré des essais répétés.

ESSAI I

La cétone a été laissée en contact avec de la phénylhydrazine pendant huit jours :

a en solution alcoolique
b en solution acétique,

sans qu'il y ait eu réaction.

Puis ces deux essais ont été chauffés au bain-marie pendant le même temps avec un résultat également négatif.

ESSAI II

Une partie de cétone et une de phénylhydrazine ont été fondues ensemble et chauffées à l'ébullition. — Résultat négatif.

ESSAI III

La condensation a été essayée en présence du chlorure de zinc. — Résultat négatif.

Essais de préparation de l'oxime

Cette cétone ne donne également pas d'oxime.

ESSAI I

Méthode Auwers

Proportions employées :

1 mol.	de cétone	5 gr.
2 »	chlorhydrate d'hydroxylam	3 —
4 »	soude caustique	3 —

La cétone a été dissoute dans 200 cc. d'alcool absolu, puis additionnée de la solution aqueuse concentrée du chlorhydrate d'hydroxylamine et de la solution de soude dans l'alcool.

Après deux jours de chauffage au bain-marie, le produit versé dans l'eau a redonné la cétone non attaquée.

ESSAI II

On a employé :

1 mol.	de cétone	5 gr.
2 »	*HCl* hydroxylam	3 —
4 »	carbonate de soude	8 —

La cétone a été dissoute dans 200 cc. d'alcool absolu et les deux autres dans très peu d'eau.

On a travaillé dans les mêmes conditions que précédemment et on a obtenu un résultat négatif.

ESSAI III

Un mélange fait dans les mêmes proportions que dans l'essai I a été laissé huit jours à froid. — Résultat négatif.

ESSAI IV

Le chlorhydrate d'hydroxylamine et la soude ont été employés en grand excès et laissés quatre jours au bain-marie. — Résultat negatif.

Nitrations de la métabutylxylphénylcétone

I. *Nitration faible*

ESSAI I

La cétone étant dissoute dans environ dix parties d'acide acétique glacial, une molécule d'acide nitrique à 67 % a été ajouté à 15°.

On a laissé monter la température à 10°, puis peu à peu à 80°.

Dans toutes ces phases on ne constate pas traces de nitration.

ESSAI II

L'acide nitrique à 67 % a été remplacé par une molécule d'acide nitrique à 100 % et dans les mêmes conditions, on ne constate également pas traces de nitration.

ESSAI III

A une solution d'une molécule de cétone dans l'acide sulfurique ordinaire, on a ajouté peu à peu une molécule d'acide nitrique à 67 % mélangé à de l'acide sulfurique ordinaire ; le mélange a été laissé ainsi une journée à 0°, puis le lendemain à 20°.

Le produit obtenu consistait en cétone inattaquée et en dérivé trinitré de celle-ci.

ESSAI IV

A une solution sulfoacétique de cétone (une molécule) il a été ajouté peu à peu à une molécule d'acide nitrique à 67 % mélangé à de l'acide sulfurique ordinaire, la température étant maintenue constamment à 5°.

Même résultat que pour l'essai III.

ESSAI V

On a fait agir le nitrite de sodium sur la solution sulfurique de cétone.

Il n'y a pas traces de nitration.

Comme on voit, cette cétone n'a donné aucun dérivé mono ou binitré par nitration directe.

II. *Nitration forte*

Les essais ont été faits en ajoutant peu à peu la cétone à :

1° Acide nitrique fumant à 100 % ;

2° Mélange d'acide nitrique et sulfurique ;

3° Mélange d'acide sulfurique à 25 % d'anhydride + acide nitrique 100 % ;

4° Mélange d'acide sulfurique à 65 % d'anhydride + acide nitrique 100 %.

Dans les quatre cas ci-dessus énumérés, on a

commencé à 0° et on a fait monter la température peu à peu jusqu'à 80°.

L'élévation de température augmente le rendement en produit trinitré.

Le produit de la nitration a été versé sur la glace, puis lavé à l'eau et recristallisé de l'acide acétique.

On a ainsi obtenu un corps fondant à 205°,5 et donnant à l'analyse la formule d'une trinitrocétone.

Malgré l'attention apportée aux essais de nitration, il a été absolument impossible d'obtenir directement un autre dérivé nitré que celui que nous allons décrire.

Trinitrométabutylxylylphénylcétone

$$C_6 \begin{cases} (CH_3)_2 \\ C_4H_9 \\ (NO_2)_2 \\ CO - C_6H_4NO_2 \end{cases}$$

Ce produit se présente sous forme de cristaux prismatiques légèrement jaunâtres.

Il est sans odeur, très peu soluble dans l'alcool et l'éther, mais bien dans le chloroforme et assez bien dans l'acide acétique glacial.

Chauffé avec la potasse, sa solution alcoolique se colore en rouge brun foncé.

Cette trinitrocétone a donné à l'analyse les résultats suivants :

Pour 0,1665 gr. de substance, 11 cc., 2 d'azote à la température de 18°, à la pression de 741mm, soit :

	Trouvé :	Calculé :
Az	10,83 %	10,47 %

Les eaux-mères provenant de la cristallisation de la trinitrocétone laissent passer à la vapeur d'eau surchauffée un produit fondant à 112° et doué de l'odeur du musc.

L'analyse et ses propriétés ont montré que ce n'est autre que le musc du butylxylène trinitré.

0,343 gr. de ce musc ont donné 44 cc. d'azote à la température de 25° et à la pression de 745mm, soit :

	Trouvé :	Calculé :
Az	14,21 %	14,14 %

Constitution de la trinitrocétone

Deux des groupes NO_2 se trouvent évidemment dans le noyau butylxylénique, comme c'est le cas pour la cétone de Baur II.

Il restait, pour connaître la constitution complète de ce corps, à déterminer où se porte le troisième groupe NO_2.

Or, étant donnée l'influence orientante qu'exerce le groupe — CO —, il était à prévoir que le troisième NO_2 se porterait en méta vis-à-vis du groupe cétonique (comme dans la nitration de l'acide benzoïque).

Ce fait a été vérifié de la manière suivante :

On a préparé, par condensation du métanitrochlorure de benzoyle avec le métabutylxylène, une cétone méta mononitrée dans le groupe phénylique non substitué.

Celle-ci a été transformée par l'acide nitrique fumant en un dérivé trinitré qui s'est trouvé être identique avec le produit obtenu par nitration directe de la métabutylxylylphénylcétone.

L'expérience a donc affirmé nos suppositions et nous pouvons alors donner à ce corps la formule de constitution ci-dessous :

CH_3

NO_2 NO_2

C_4H_9 CH_3

CO — C_6H_4 (NO_2)

(à suivre) P. Pommier.

Le Gérant : Gattefossé.

Imp P. Legendre & Cie, 14, r. Bellecordière, Lyon.





CORRESPONDANCE

Syndicat des Producteurs de Lavande des Alpes

P. P.

Das in Südfrankreich nunmehr endgültig constituierte und handelsgerichtlich anerkannte « Syndicat des Producteurs d'essence de Lavande des Alpes du Diois » hat den Zweck, die Kultur und die Destillation von Lavendel in den französischen Alpen zu vervollkommnen und die Oele der hohen Regionen, die unter dem Namen: Essences de Lavande Mont Blanc bekannt sind und seither von ded dortigen Zwischenhändlern aufgekauft und zur Verbesserung der in den niedereren Bezirken gewonnenen esterarmen Oelen benutzt wurden, den Interessenten und Consumenten rein und unverfälscht zugängig zu machen.

Die Oele der Hochalpen haben in der Tat einen sehr hohen Gehalt an Ester (Linalyl-acetat) der das hauptsächlichste Criterium des Wertes eines Lavendelöles bildet.

Das Syndicat nimmt hein Oel an, das weniger vie 34 % Estergehalt aufweist.

Nachstehend folgen einige Analysen von Oelen aus Bezirken, die zu dem Syndicate zugelassen wurden:

Commune de	Jonchères (Drôme)	....	39,5 %	Ester
—	Establet —	....	34,5 %	—
—	Mison —	....	42 %	—
—	Charens —	44 49 und	52 %	—
—	Lesches —	....	44 %	—
—	Beaumont —	42 und ..	53 %	—
—	Les Prés —	....	39,2 %	—
—	Luc —	....	41 %	—
—	La Baume (Hautes-Alpes)	..	54 %	—

und so weiter.

Die Oele welche weniger wie 40 % Ester enthalten, werden zu einer einzigen Qualität, die wedigstens 30/38 % Ester aufweist, vereinigt und unter der Bezeichnung.

« Essence de Lavande Mont Blanc Syndicat pure » in del Handel gebracht.

Die anderen von über 40 % werden vollständig rectificiert und unter dem Namen:

« Essence de Lavande Mont Blanc Syndicat RRR » (d. h. dreifach rectificiert (anf den Weg gebracht.

Alle Oele sind garantiert rein und unverschnitten mit minderwertigen Lavendelölen, Spiköl, etc., etc. Das Verschneiden kann sich ja jeder Käufer selbst besorgen, wenn er es für vorteilhaft erachtet.

Muster sowie äusserste Quotierungen stehen jederzeit gerne zu Diensten.

In der Hoffnung mit Ihren angenehmen Nachrichten beehrt zu werden empfehle ich mich Ihnen.

Hochachtungsvoll.

C. Eugen Otto, Mannheim.

Union de producteurs d'essences de Vaucluse

Althen-les-Paluds,

M.

Nous appelons votre attention, d'une façon tout à fait particulière, sur ce point que nos produits sont vendus sous la garantie de conformité avec la loi du 1er août 1905 et que nous tenons à votre disposition, le cas échéant, une analyse de ces produits. Ceci vous donnera une sécurité qui a une grande importance à l'heure actuelle où l'application de la loi en question cause de graves préjudices aux négociants qui ne savent pas s'adresser, pour leurs fournitures, à des maisons offrant toute garantie.

Nous n'ignorez pas, en effet, que le service de la répression des fraudes au Ministère de l'Agriculture a envoyé des instructions dans tous les départements, non seulement pour que des prélèvements soient faits sur des marchandises, mais aussi pour que les agents de ce service fassent des prélèvements de catalogues, annonces commerciales, etc. Il est donc essentiel pour tous les négociants de s'entourer des précautions les plus minutieuses au sujet de la qualité des produits qu'ils achètent et de la conformité de cette qualité avec la dénomination donnée au produit.



En préparation :
ÉDITION 1909
entièrement refondue et corrigée
1 Volume richement relié
1.200 Pages
Prix : 10 Fr.
TELÉPHONE
546-78
ANNUAIRE commercial et industriel
de la Savonnerie et de la Parfumerie
Contient
LES
Adresses
des
Fabricants
de
SAVONS
en tous genres et de
PARFUMERIE
MATIÈRES PREMIÈRES
Matériel
FOURNITURES GENERALES
(France et Etranger)
F. THÉVIN & Cie
1, Rue Villaret-Joyeuse, 1, PARIS



BIBLIOGRAPHIE

De la **Revue Scientifique** — « Des recherches ont été entreprises par M. R. Micko, au Laboratoire municipal de Gratz (1908), pour déterminer de quelle nature était le parfum du rhum. Ce parfum a été recherché dans un rhum de la Jamaïque ; ce n'est ni un éther, ni une aldéhyde, ni une cétone. Il a tous les caractères d'une huile essentielle, terpénique ; il est insoluble dans la soude diluée. On sait qu'on lui substitue frauduleusement du formiate d'éthyle, d'une odeur analogue, mais très facile à caractériser. Un rhum artificiel, parfumé au formiate d'éthyle, perd son parfum après avoir été additionné de trois centilitres d'acide sulfurique pour dix centilitres de rhum ».

***

Du **Journal de Pharmacie d'Anvers**. — « M. Perry a rappelé l'attention sur l'essence de citron, qui paraît être l'objet de fraudes multiples depuis quelque temps. Il suppose que ces fraudes se pratiquent surtout à Londres et à Hambourg. Dans le courant des trois dernières semaines, M. Perry a rencontré dans le commerce cinq essences falsifiées par 30-50 °/₀ de pétrole ; quatre étaient sophistiquées par l'huile de ricin, six par l'essence de térébenthine ; quelques-unes avaient été diluées par les terpènes de l'essence de citron ».



LISTE DE BREVETS ET ADDITIONS DÉLIVRÉS EN FRANCE

du 8 Avril au 6 Mai 1909.



N° 399.051 Compagnie des Bouchages Hermétiques Simplex. — Revêtement protecteur inattaquable pour les dispositifs de bouchage de récipients.
N° 10.296/393.027 Dechaume. — Addition du brevet pour : « Obturateur à soupape pour bouteilles ».
N° 399.273 Naud. — Ciseaux coudés pour coiffeurs.
N° 399.212 Bazin. — Application des hydrocarbures à fonction acide comme subrogats des acides gras, huiles, graisses et savons.
N° 399.238 Buhl. — Dispositif pour attacher le chapeau et les cheveux.
N° 399.204 François et Royer. — Bouchon verseur de sûreté.
N° 399.281 Muller. — Bouteille irremplissable.
N° 10.423/394.711 Addition au brevet pour : « Appareil garantissant l'inviolabilité des bouteilles.
N° 399.449 May. — Rasoir de sûreté.
N° 395.577 Duclos. — Procédé de conservation du beurre, des huiles, graisses animales et végétales.
N° 399.424 Dondel et Balmonet. — Barrette pour la coiffure des dames.
N° 399.513 Benoit. — Barrette de cheveux.
N° 1.044/378.536 Faucon. — Addition au Brevet pour : « Procédé hygiénique et aseptique ».
N° 399.623 Société P. Ducreux et A. Martin. — Pince pour pains de matières antiseptiques employées par les coiffeurs.
N° 10.465/398.506 De Belinay. — Addition au Brevet pour : « Vaporisateur ».
N° 399.483 Barrère. — Bouchons aseptisés et antiseptisés et leur procédé de fabrication.
N° 399.510 Stœckel. — Fermeture à pression applicable à tous articles, notamment aux barrettes pour cheveux.
N° 399.681 Debon. — Article de coiffure.
N° 399.785 Maillard. — Houppe garnie de papier.
N° 399.690 Dubosc, Larroucau, Roques et Dasque. — Bouchon pour bouteille irremplissable.

Bureau des Brevets d'invention : **Y. RABILLOUD et Fils**, ingénieurs-conseil, **10, Cours Morand, Lyon.**




M. MILOU & Cie
CARTONNAGE DE LUXE
LA MONTÉLIMAR
SPÉCIALITÉS POUR PARFUMERIE

2e Année Numéro 7. JUILLET 1909



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

SOMMAIRE DU N° 7

GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 5 francs ; ETRANGER : 6 francs

Le Numéro : 0,40 Centimes

Imp. P. LEGENDRE et Cie, Lyon.



PARFUMS ARTIFICIELS



Il n'est pas douteux que l'opinion moyenne du public est tout à fait défavorable aux parfums synthétiques et artificiels, mais il n'est pas moins douteux d'ailleurs que l'ignorance presque complète de la nature exacte des produits incriminés est la cause immédiate de leur discrédit.

Le journal bien connu, *La Coiffure française illustrée*, qui est édité avec un soin tout particulier et dont les encartages sont véritablement artistiques, nous donne encore tout dernièrement un exemple de ce défaut de documentation et publie un article qui est très susceptible d'accentuer encore chez beaucoup de parfumeurs la PHOBIE des produits artificiels.

Il y est fait une confusion très regrettable entre la falsification des essences naturelles et la substitution des parfums de synthèse aux parfums d'extraction, et

entre les éléments nécessaires à une préparation chimique, (réactifs et matières premières) et les produits définitifs obtenus à l'état de pureté. « On prépare, dit M. « Eryam, l'essence d'amandes amères avec la benzine, « les essences de Reine des prés et de géranium avec « le phénol ; l'essence de wintergreen est remplacée par « un mélange d'alcool de bois, d'acide salicylique et « d'acide sulfurique ; le terpinéol est un dérivé de « l'essence de térébenthine savamment combinée avec « un acide quelconque ; l'aubépine est obtenu avec « du chloroforme et du phénol ».

Il est fâcheux que de telles erreurs puissent trouver crédit chez l'acheteur de parfumerie, aussi, ne résistons-nous pas au désir de citer à ce sujet le *Formulaire de la Parfumerie Moderne*, 2e édition que nous tenons à la disposition de tous les intéressés (1).

Nous prions tous les fabricants de parfums artificiels de nous communiquer toutes les indications possibles sur la préparation de leurs spécialités, tant au point de vue technique qu'au point de vue pratique, et sur leur emploi en parfumerie. Nous leur donnerons la plus large publicité afin d'atteindre aussi complètement que possible le but que nous nous sommes proposés et que M. Francis Marre exposait dans notre premier numéro.

En ce qui concerne la querelle ancienne qui divise de façon regrettable les parfumeurs et qui fait, trop souvent, adversaires irréductibles les partisans des produits naturels et des produits de synthèse, notre attitude sera nette. Nous nous efforcerons de montrer aux uns comme aux autres l'inanité de leurs querelles coutumières et l'erreur qu'ils commettent en ne s'unissant pas au lieu de se combattre. Notre opinion, que de nombreux spécialistes partagent et qui finira par triompher parce qu'elle est à la fois logique et sage, est que le parfum artificiel doit être pour le parfum naturel un auxiliaire, mais jamais un rival. Le plus habile des chimistes est incapable de supplanter la nature et de se substituer à elle, mais dans bien des cas, il peut lui venir en aide, la compléter et parfois même l'améliorer.

Parfums Synthétiques

L'industrie des parfums artificiels, disait M. J. Dupont, est la sœur cadette de celle des matières colorantes dérivées des goudrons de houille ; à elles deux, elles constituent la plus riche part du patrimoine dont l'humanité est redevable à la chimie moderne.

Nous distinguions dans notre précédente édition trois sortes de parfums synthétiques, les uns remplaçant le produit naturel par un corps absolument identique physiquement et chimiquement, comme par exemple l'aldéhyde benzoïque (essence d'amandes amères), le salicylate de méthyle (essence de Wintergreen), la vanilline, la coumarine synthétique, etc...

Les autres sont des produits différents du parfum à imiter, mais qui le remplacent parfaitement : ambre, musc, miel pour savon, etc. ; enfin, le parfum artificiel peut donner une note nouvelle qu'aucune essence naturelle ne permet d'obtenir : Yara, chrysol, etc.

Nous pouvons donner une autre classification qui détruit cette objection qui nous a été faite assez fréquemment : le parfum synthétique, nous dit-on, n'a pas la *tenue* de l'essence naturelle, il se détruit lui-même ou détruit les essences avec lesquelles on l'emploie. Ces défauts sont dus, disent ses détracteurs, à son origine chimique, défaut inséparable de sa constitution et de sa préparation : Il suffit de démontrer que dans la plupart des cas le parfum synthétique (?) est *produit par la nature* et qu'il est seulement séparé, purifié ou transformé légèrement.

A cet effet, nous distinguerons, cette fois, quatre classes de parfums artificiels :

I. — **Parfums artificiels tirés directement des essences naturelles, sans transformation chimique**, ou plus simplement : **Constituants des essences**. De cette sorte, nous citerons : Citral, Citronnellal, Eugénol, Géraniol, Linalol Rhodinol, etc.

Ces produits sont contenus naturellement dans les essences de Lemongrass (Verveine des Indes), Citronnelle, Girofle, Palma-Rosa, Linaloé ou Bois de rose, Géranium, etc..., et il suffit généralement d'un fractionnement fait avec soin pour les séparer des terpènes et des autres constituants de l'essence. Ainsi, l'essence de citronnelle contient des terpènes : du Citronnellal, du Géraniol et il est facile, connaissant leur point de distillation respectif, de les isoler et de les purifier séparément.

II. — **Parfums artificiels tirés des essences naturelles avec transformation chimique**. — Dans cette catégorie se rangent : Aubépine, Jacinthe, Lilas, Muguet, Néroli, Œillet, Ionone (brevet de Laire), Terpinéol, Acétates de Linalyl, de Géranyl, Vanilline, etc...

L'Anisaldéhyde est obtenu par oxydation de l'anéthol de l'essence d'anis ; on le corrige et le mélange pour obtenir Acacia, Aubépine, Eglantine, etc...

La Jacinthe est tirée du Styrax ; les lilas, muguets sont fabriqués comme le terpinéol : l'essence de térébenthine ou un terpène (Limonène) sont hydratés et l'hydrate de terpine obtenu est transformé en terpinéol, muguet, syringa, etc...

L'Ionone, selon le brevet de Laire, est obtenue du Citral de Lemongrass traité par l'acétone ; on obtient le pseudo-ionone, puis l'ionone, isomère de l'irone, partie odoriférante de l'Iris.

Le Néroli est une transformation de la partie oxygénée de l'essence de Petitgrain. L'œillet dérive de l'isoeugénol, qui a pour origine l'eugénol de l'essence de girofle et qui est le premier chaînon de la fabrication de la vanilline. Les acétates de Linalyl, Géranyl, Terpényl sont respectivement obtenus des linalol, géraniol et terpinéol.

Tous ces parfums artificiels (catégories I et II) sont en réalité des constituants des essences naturelles, isolés, purifiés, transformés, mais *naturels* par origine. Leurs propriétés de solubilité, concentration, stabilité sont les mêmes que celles des essences déterpénées. Ils ne diffèrent de celles-ci que par leur odeur spéciale, les essences déterpénées étant, elles, l'*odeur précise* de la plante dont elles sont tirées.

III. — La troisième série comprend les **parfums chimiques proprement dits** : la Nitrobenzine (mirbane,

(1) Des extraits en ont déjà été faits par *Echo de la Savonnerie* et la *Revue des Produits chimiques*, nous les autorisons très volontiers à nos confrères sous clause d'indication d'origine.

amandes amères), les muscs, dérivés nitrés des benzols, toluènes, xylènes, etc., les Ethers benzoïques, salicyliques, acétiques, etc. (Les salicylates, acétates de benzyle, de butyle, d'éthyle, etc.).

IV. — Pour terminer, il faut citer les compositions qui contiennent des parfums des trois catégories précédentes et même des essences simples ou déterpénées : Bruyère, Cassie, Cyclamen, Chèvrefeuille, Foin coupé, Narcisse, Orchidée, Trèfle, Capucine, Lys d'eau, etc...

La précision avec laquelle tous ces produits ont besoin d'être préparés écarte toute possibilité d'altération du fait des réactifs qu'ils pourraient contenir et qui sont absolument éliminés, tant pour assurer leur conservation que parce que les procédés de fabrication *ne permettent pas qu'il en soit autrement.*

Les parfums synthétiques sont plus *concentrés*, plus *solubles*, plus *stables* que les essences naturelles, et ne peuvent jamais avoir aucun inconvénient que ne possèdent déjà ces essences ; ils sont supérieurs à beaucoup de points de vue, d'un emploi facile et économique.

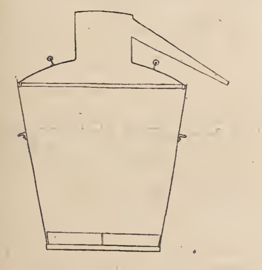
René Gattefossé.



ALAMBICS AGRICOLES BON MARCHÉ

Il nous a été donné a maintes reprises et à nos lecteurs aussi, probablement, de déplorer la non utilisation de champs immenses de lavande, de romarin ou d'autres plantes aromatiques poussant naturellement et a l'abandon, à proximité quelquefois d'exploitation agricoles importantes.

Tant en France que dans nos colonies c'est par cen-



taines de mille francs qu'il faut compter les productions du sol ainsi négligées par ignorance souvent et par crainte de ne pouvoir en trouver un débouché rémunérateur. Il faut noter que très souvent ces plantes ne couteraient que la peine d'être récoltées et qu'en tout cas les frais de main d'œuvre seraient insignifiants. Beaucoup de propriétaires seraient décidés à tirer profit de ces plantes par la distillation mais reculent devant l'achat d'un alambic qui est considéré, à tort, comme un appareil couteux.

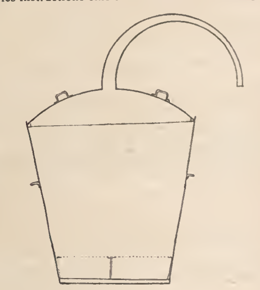
La chaudière d'un alambic simple, munie ou non d'un foyer et séparée du chapiteau et du réfrigérant trouve toujours, en effet, son utilisation : la buanderie, le chai, l'étable, la porcherie, ont toujours besoin d'un récipient de grande capacité allant au feu. Seuls par conséquent chapiteau et réfrigérant ne trouvent leur utilisation qu'au moment de la distillation.

Nous avons vu fréquemment, dans les Alpes notamment où le cultivateur est industrieux et économe, des chapiteaux simplement formés d'un couvercle muni d'un tube pour l'échappement de vapeur, le serpentin est un simple tuyau de plomb a gaz enroulé sur lui même et installé dans un fut de bois.

Ce couvercle est en temps opportun installé sur la chaudière de la ferme, lutté avec de l'argile et donne un alambic rustique et primitif il est vrai mais qui ne cède rien aux vieux alambic de cuivre si facilement rongés par les essences qui comme la lavande contiennent des éthers acétiques.

Il est d'ailleurs facile de se procurer des alambics a bon compte et on trouve dans le commerce des appareils en tôle galvanisée forte, aussi solides et aussi résistants que les appareils en cuivre si couteux lorsqu'ils atteignent une certaine grandeur. Ces alambics coutent selon le modèle de 60 à 100 francs pour une contenance de 200 litres (sans serpentin ni foyer) c'est-à-dire 5 et 6 fois moins cher que les alambics en cuivre ; la chaudière étant utilisable toute l'année la dépense est insignifiante et peut procurer des benéfices annuels très réels.

Toute installation agricole dans les Alpes, les Cévennes l'Algérie, la Tunisie et nos Colonies tropicales devrait posséder cet intrument si utile. La production d'essences aromatiques serait évidemment augmentée, mais il faut tenir compte que la consommation en augmente tous les jours et que l'initiative des autres nations est stimulée beaucoup plus activement que chez nous dans cette voie, par les instructions officielles des directions de l'Agricul-



ture. Les efforts individuels de nos agriculteurs et colons doivent tendre à l'utilisation intégrale des productions du sol que nos climats favorisés ont faites si nombreuses, surtout en ce qui concerne les plantes aromatiques.

M.C.



Le journal *La Parfumerie Moderne* a donné, le mois dernier, entr'autres renseignements, des documents intéressants sur les droits nouveaux qui seront appliqués à la Vanilline à partir du prochain exercice budgétaire.

Il se confirme aujourd'hui que ces droits seront de 60 fr. par kilog ce qui doublera au moins la valeur de ce produit si intéressant pour la confiserie, la Biscuiterie, la distillerie, la parfumerie, etc.

Nous vous invitons donc à vous couvrir dès à présent de vos besoins pour toute l'année prochaine, aucune spéculation ne pourrait être meilleure que la formation d'un stock.

En prévision des demandes à outrance qui se feront pendant ces quelques mois, les usines ont déjà pris leurs précautions pour s'assurer de fortes provisions d'essence de girofle, matière première de la vanilline.

L'accaparement en fera rapidement hausser les cours et d'ici quelques temps nous ne pourront plus tenir les prix actuels. (Gattefossé et Fils).

❧ ❧ ❧

Para informes y abonos en Espana, dirijirse à nuestro representante Sr. D. A. Boyer, 117, Rambla de Cataluna, Barcelona.

❧ ❧ ❧

Lavendelol

Ende letzten Jahres habe ich mir erlaubt, Ihre werte Firma von der Bildung des Syndicat des Producteurs de Lavende des Alpes in Südfrankreich zu unterrichten.

Der Zweck des Syndicates ist, die Lavendelöle des Hochgebirges durchaus rein und nicht verschnitten mit den Oelen des Tieflandes, deren Qualität, wie bekannt, wesentlich abfällt, in den Handel zu bringen.

Das Syndicat hat sich fast alles Oel von der echten « Lavendula Delphinensis » gesichert und jedermann, der von diesen hochwertigen Oelen kaufen will, muss sich daher an die Producenten direkt wenden.

Die Gesellschaft umfasst zur Zeit beinahe alle Distillateure von Diois und der hochgelegenen Bezirke der Hautes und Basses Alpes, wo zu Verschnitten geeignete Bastard-Lavendelöle und Spieköle gänzlich unbekannt sind. Die Posten, welche von Mitgliedern des Syndicates beigeschafft werden, unterliegen einer viederholten Analyse und Untersuchung und werden rücksichtslos zurückgewiesen, sobald sie einen zweifelhaften Character aufweisen. Ein Inspectionsdienst schon während des Destillationszeit verhindert übrigens jedes betrügerische Manöver, um so mehr als das Gesetz die Ueberwachung gestattet und das Syndicat zur Verfolgung von Fälschunzen autorisiert Von diesem Gesichtspunkte aus bietet der Zusammenschluss der Producenten dem Käufer jede Garantie.

Da der Wert eines Lavendelöles in proportionellem Verhältnisse zu seinem Gehalte an Linalyl - Acetat steht, und die besten Oele von den hohan Regionen kommen, wo die Pflanzen nur einen ganz geringen Procentsatz eines vollkommenen Oeles orgeben, so hat das Syndicat dort ein Laboratorium errichtet, das sich ausschliesslich mit der Analyse der ihm zur Uebernahme unterbreiteten Lavendelöle befasst. Unter diesen Umständen ist es in der Lage, Lavendelöle der verschiedensten Qualitäten laufend an Hand zu haben und besonders wertvolle, von höchstem Estergehalt anzubieten, resp. zu beschaffen.

Die wissenschaftlichen Arbeiten, die dieses Jahr über Lavendelöl in Frankreich erschienen sind, und die Verbreitung, welche sie gefunden haben, erteilten den Gegenden, in denen das Syndicat domiciliert ist, eine ganz besondere Bedeutung, die sich auch auf die Marke des Syndicates und die Garantie, welche es darbietet, überträgt. Oels mit dem Ursprungssiegel des Syndicates sind in Frankreich bereits ein wichtiger Handelsartikel geworden, und auch der direkte Consument verarbeitet sie mit der grössten Zufriedenheit.

Das Syndicat stellt seine Organisation, seine Controlle und seine Beziehunghen Ihrer werten Firma zur Verfügung und würde dieses Jahr Ihre Einkäufe, sei es für Ihre Rechnung direkt, oder ex Dépôt besorgen.

Für den Fall, dass Sie die Gesellschaft mit Ihrem Zutrauen beehrten, könnte der Einkauf unter folgenden Bedingunger vor sich gehen.

Sie geben die Quantität an, für die Sie Abnehmer sind und zugleich den Minimal — Estergehalt, unter Umständen auch den Maximal-Estergehalt. Ich möchte an dieser Stelle bemerken, dass letztes Jahr Oele von 35 °/₀ bis 57 °/₀ Linalyl — Acetatgehalt, je nach der Provenienz und den Destillierapparaten, durch die Hände des Syndicates gingen. Die Lieferungen sind garantiert rein und loyal ; ebenso wird des Ursprung des Oeles garantiert. Der Preis wird nach dem Marktkurse vom 19 september a.c. auf einer Basis von 35 °/₀ Acetat festgelegt, mit einer progressiven Erhöhung von 15 c/ für jedes weitere Procent Ester, nachdem vorher die Analyse von Ihnen selbst controlliert und gutgeheissen worden ist. Toleranz bei der Analyse 2 °/₀.

Letztes Jahr, z. B. hätte das Syndicat Ihnen verkaufen können :

Oel mit 35 °/₀ Estergehalt		zu Mk	13,50
» » 38/40	»	» »	14,25
» » 43/45	»	» »	15 —
» » 45/48	»	» »	15,45
» « 50/52	»	» »	16.05

Die Einkaufscommission beträgt 2 °/₀ des Wertes der Lieferung. Sollten Sie vorziehen die Oele von dem Dépôt des Syndicates zu beziehen, so werde ich Ihnen gleich in den erston Tagen der neuen Ernte Festofferten der disponiblen Partien zu äussersten Preisen machen.

Der Versandt erfolgt von Luc-en-Diois.

Indem ich Sie freundlichst bitte, auch bei mir vorzufragen bevor Sie sich anderweitig festlegen, empfehle ich mich Ihnen, stets gerne zu Ihren Diensten.

hochachtungsvoll,
G. Eugen Otto.

Hausse de l'Essence d'Orange déterpénée

Conséquences innattendues d'un tremblement de terre

Après le tremblement de terre qui désola la Sicile et la Calabre l'an dernier, les essences originaires de ces régions attinrent des cotations fantastiques. L'essence de Bergamotte fut offerte jusqu'à 150 francs le kilog, l'essence de Citron a 40 francs les autres à des prix analogues.

La panique, heureusement ne dura que 15 jours, après lesquels on su que si les dépôts et les usines avaient été ravagés, du moins les plantations et jardins d'orangers étaient restés intacts.

Les cours des essences de Sicile, quoique toujours élevés se sont maintenus pendant ce premier semestre de l'année a un niveau normal.

Les *essences déterpenées* de Citron, Orange, Bergamotte, etc. après avoir subi très fortement le contrecoup de l'augmentation des essences ordinaires étaient également revenues a des cotations raisonnables, qui semblaient devoir se maintenir jusqu'à la récolte prochaine.

Mais le tremblement de terre pour n'avoir pas déraciné les 14 millions de pieds de citrus qui couvrent l'Italie méridionale a bouleversé complètement les conditions climatériques qui rendaient la région favorable à ces arbres délicats. La pluie et le froid ont remplacé la chaleur ensoleillée, les fruits arrivent difficilement a maturité, les essences ne contiennent plus la même quantité de *produits aromatiques oxygénés* et se composent presque exclusivement de terpènes sans valeur. La fabrication des *essences déterpénées* est rendue plus difficile par cet état de choses, les rendements deviennent de moins en moins forts.

Devant cette situation préjudiciable a leurs intérêts, les fabricants d'essences concentrées entre autres les maisons H. Haensel et Gattefossé ont décidé d'augmenter provisoirement le prix de leur *essence déterpénée d'orange de 100 francs par kilog.*

(Le prix de l'essence H. Haensel est ainsi porté à 930 fr. le kilog). Il est fort probable que le prix de l'essence déterpénée de citron sera également augmenté d'ici peu car les rendements sont de moins en moins satisfaisants.



VARIÉTÉS

Le commerce des cheveux au Japon

M. Rabot montre, dans la *Géographie*, que l'exportation des cheveux prend, surtout depuis quatre ans, un dévelopement assez grand au Japon. En 1906, les expéditions se sont élevées à 150.000 kg., représentant 317.850 francs, et en 1907 à 88.520 kg. (260.575 francs). La France est, paraît-il, la principale cliente pour l'achat des chevelures japonaises: 52.416 kg. en 1907; viennent ensuite les Etats-Unis, 17.338 kg. Ces cheveux proviennent d'ailleurs non pas de tontes, mais de la réunion des déchets journaliers, les Japonaises conservant soigneusement les cheveux que le peigne enlève et les vendant ensuite à des courtiers spéciaux qui passent au printemps et à l'automne. Enfin, certaines régions fournissent des cheveux plus recherchés que d'autres, notamment l'île de Miyakejima (archipel de Sits-To).

La foire aux cheveux de Limoges s'est tenue le mois dernier. Le cheveu de cette région est de plus en plus rare, notamment le blanc et le blond. Les prix ont varié entre 90 et 120 fr. le kilog alors qu'il y a quelques années les cours ne dépassaient pas 50 fr.

Le rapport annuel du consulat général de Hong-Kong annonce qu'en 1908 il a été expédié de ce port 103.207 kil. de cheveux humains achetés en Chine.

Empoisonnement par le Savon

On cite des cas fréquents d'empoisonnement causé par l'ingestion de savon ordinaire. Il y a lieu d'éviter l'absorption des savons dentifrices qui ne doivent en aucun cas dépasser la cavité buccale et dont la dissolution ne doit pas pénétrer dans l'appareil digestif.

LE HENNÉ

Le henné est une plante des pays chauds que les botanistes, après bien des vicissitudes, ont fini par ranger parmi les salicinées sous le nom de *Lawsonia inermis*. Ses synonymes sont nombreux et varient même de province à province dans les mêmes pays. Lakrachera, Kinna, Cypros, Panna, Kopherim et Henna sont les principaux.

Végétal herbacé, c'est un arbuste d'une hauteur moyenne de 3 mètres qui, dans certaines situations exceptionnelles de l'Inde, atteint et dépasse 4 mètres. Longtemps, on l'a confondu avec le troène dont il affecte, en effet, le port et l'aspect général. Les rameaux sont souvent tétragones, les feuilles opposées et oblongues. Les fleurs, hermaphrodites, sont disposées en grappes épanouies, de couleur jaune paille. Le calice est libre, persistant, tubuleux ; les pétales, insérés à la gorge du tube calicinal, sont caducs et alternent avec eux ; les étamines ont également leur point d'attache sur le tube du calice. Les anthères, biloculaires, s'ouvrent longitudinalement. L'ovaire est libre, à loges pluriovulées dans lesquelles les ovules, nombreux, anatropes, sont attachés à des placentas axiles. Le style est filiforme, à stigmate capité.

Le fruit est une sorte de capsule membraneuse recouverte par le calice. Les graines sont nombreuses, petites, sans albumen, et adhèrent à un placenta central. Les cotylédons sont plats, orbiculaires, foliacés. Alors que le fruit est d'un rouge très foncé, presque noir, les graines, aiguës au sommet, sont d'un jaune sale, cendré.

La seule condition qui semble indispensable à la croissance du henné, est la fraîcheur du milieu n'allant pas, toutefois, jusqu'à l'humidité exagérée. Les lieux ombragés qui maintiennent à la fois l'humidité et atténuent l'évaporation, toujours énorme sous ces climats, sont l'habitat préféré de cet arbuste si en faveur dans tous les pays orientaux : Egypte, Arabie, Inde, Chine.

Lors de la floraison, il répand un parfum délicat, légèrement musqué, très apprécié des indigènes, qui font une abondante récolte de ses grappes odorantes. Plus en vogue que le muguet du 1er mai des Parisiens, il n'est pas une demeure, de la plus somptueuse à la plus humble, qui ne s'adorne de ses petites fleurs paille.

Si jamais plante mérita le nom de panacée universelle, c'est bien le henné. Les vertus les plus variées, les plus inattendues, les plus contradictoires même, lui sont attribuées par les peuplades simples qui mêlent quelque reconnaissance à la haute estime qu'elles professent pour ce prestigieux arbuste. Suivant les régions et les besoins, cette salicinée est, tour à tour astringente, vulnéraire, sudorifique, purgative, hydragogue, narcotique. L'Arabe en bourre ses plaies ; mélangé à de l'alun (chebb), il l'applique sur les blessures, chancres ou ulcères. Additionné de jus de lentisque, il lui sert d'insecticide contre les parasites du corps, pou, gale, etc. Les migraines et névralgies sont chassées intantanément par un cataplasme fait de graines de henné et d'anis noir. La sueur des pieds est guérie par une simple application, sur la plante des pieds, de feuilles pilées. En décoction légère, ces feuilles âcres coupent la diarrhée. Elles servent aussi d'emménagogues et, additionnées d'un peu de suc de limon, puis appliquées sur la paupière, elles rendent l'œil plus éclatant. Les racines broyées sont utilisées pour la coloration des huiles et pommades complexes des Orientaux. Il n'est pas jusqu'à l'écorce qui n'ait des propriétés remarquables. Elle arrête la lèpre, guérit de la goutte et de la jaunisse.

Au Mexique, on emploie couramment le henné contre les maladies syphilitiques.

Au Brésil, les décoctions de feuilles ont la réputation d'annihiler les accès de fièvre intermittente.

Aux Indes, ses feuilles broyées servent de vésicant et, appliquées sur la peau, agissent, paraît-il, en moins d'une demi-heure. En certains points, elles causent la mort du bétail, alors qu'en Asie, au contraire, on utilise couramment le henné comme plante potagère.

Il n'est pas douteux qu'il y ait là l'effet d'une imagination enfantine qui s'est complue à exagérer le nombre de ces propriétés, à en fausser certaines autres. Les variétés assez nombreuses du henné, aux vertus naturellement différentes, ont aussi contribué à fausser l'opinion, mais il semble néanmoins acquis que c'est une plante remarquable par ses qualités toniques, astringentes, et peut-être fébrifuges.

Elle n'est pas moins intéressante au point de vue tinctorial. Il paraît même raisonnable de croire que ce dernier procède du précédent,

purement médical. Ses diverses applications cutanées provoquant la coloration des parties traitées, on fut naturellement amené à mettre à profit cette propriété nouvelle et d'aucuns n'hésitent pas à affirmer que c'est là le point de départ de l'usage, très général en Orient, de se teindre au henné diverses parties du corps. Il est de fait que, depuis des temps immémoriaux, musulmans, israélites, égyptiens ou hindous se teignent au henné. On a retrouvé, dans les sarcophages égyptiens, notamment, des momies aux bandelettes teintes, à côté desquelles reposait un bouquet de fleurs de henné.

Suivant M. P. A. Monségur, cet usage s'est à ce point répandu qu'il a pris force de loi. Chez les Arabes, par exemple, dit-il, c'est une obligation stricte de fournir à sa femme les cosmétiques dont l'utilité est reconnue et acceptée par la coutume : koheul pour les yeux, pommade et huile pour les cheveux, henné pour la tête, les mains et les pieds. Et il cite ce proverbe musulman: Toute femme qui enduit ses paupières de koheul, ses mains et ses pieds de henné, et se parfume l'haleine, se rend plus agréable à Allah et à son mari.

Il est très compréhensible que cet état d'esprit ait pu engendrer une véritable débauche. Il est assez fréquent qu'on teigne certains animaux, les chevaux de parade notamment, certains poussant l'excès jusqu'à teindre des anneaux sur les arbres d'ornement.

Par une déduction infiniment plus naturelle, on emploie le bouillon des feuilles du henné pour teindre les cuirs et maroquins en un rouge jaunâtre. Le propre de cette couleur est de ne pas renfermer de tanin. La pratique permet l'obtention de toute la gamme des rouges. On sait, d'ailleurs, le mélanger, à cet effet, à d'autres matières : le reng — variété d'indigo — le pyrogallol, l'alun, l'oxyde de cuivre, le sulfate de fer, etc.

Il y a eu, certes, dans cette voie, bien des exagérations, bien des erreurs, mais il n'est pas téméraire d'affirmer, en ce siècle où la plus infime branche de l'industrie devient tous les jours plus scientifique, qu'avec un aussi beau passé, le henné est assuré du plus bel avenir dans la teinturerie et la parfumerie.

G. Charrière,
Ingénieur-agronome.



LA FLORICULTURE DANS LE LYONNAIS



On sait que la production des plantes aromatiques est, en France, presque totalement localisée dans le bassin du Rhône.

Les Alpes, depuis le lac Léman jusqu'à la mer, les Cévennes dans toute leur partie qu limite la vallée du grand fleuve, jusqu'à Montpellier, forment l'habitat préféré des plantes à essences.

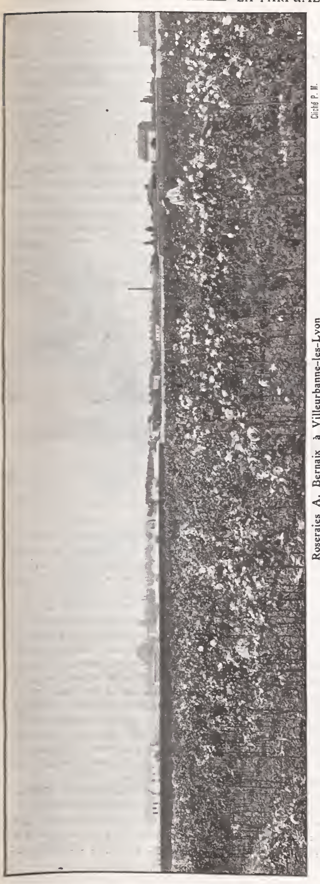






Cliché P. M.

Jardins Combet (roses et lys), Villeurbanne-les-Lyon



Roseraies A. Bernaix à Villeurbanne-les-Lyon

Cliché P. M.

La ville de Lyon, clef de toute la région du Sud-Est, est particulièrement bien placée pour la centralisation des matières premières odorantes.

Au point de vue géographique, elle est le débouché et le magasin principal de toutes les productions de cette région française si diversement fertile ; au point de vue économique elle entretient, grâce à ses deux industries principales, la soie et les produits chimiques, les relations les plus étendues avec le monde entier.

Un point de vue particulier et qui est rarement envisagé est le climat très favorable de cette région pour les *cultures florales*.

A vrai dire, il n'existe pas encore, à proprement parler, d'organisation appropriée à la fabrication sur une grande échelle des parfums naturels, mais on y rencontre tous les éléments de réussite d'une exploitation rationelle des plantes à parfum.

Une telle installation aurait d'autant plus d'intérêt que les fleurs de la région lyonnaise sont, à part la rose, toutes différentes des plantes du littoral méditerranéen, et que tous les produits obtenus seraient des matières premières nouvelles pour l'industrie de la parfumerie confectionnée.

Le *Lilas*, par exemple, est tout particulièrement dans son habitat sur les coteaux des premiers contreforts des monts du Lyonnais et il serait aisé de réunir, chaque année, à la saison, des centaine de milliers de kilogs de cette fleur si agréablement odorante.

L'Œillet, le Lis, le Narcisse des Poètes qui tapissent les pentes des environs d'Hauteville, le Muguet des bois du Dauphiné, le Daphné cneorum ou Thyméné des Alpes, le Chimonantus fragans seraient très facilement exploitables.

Le Muscari musqué donnerait une essence abondante et le Tilleul, dont la fleur est déjà récoltée en grandes quantité pour la droguerie, pourrait être traité soit par la distillation à la vapeur, comme en Allemagne, soit encore par les dissolvants volatils.

La feuille odorante du Rosier des haies (Rosa cepium, rosa rubiginosa) est déjà à l'essai dans le laboratoire d'un chimiste distingué de l'Isère et donnerait des espérances.

Toutes ces plantes poussent à l'état sauvage dans nos régions et ne donneraient guère que la peine d'être ramassées ; il serait facile cependant de leur réserver des emplacements où soignées, elles prendraient rapidement la valeur et l'importance de l'*Iris* dont la culture est encore intense dans l'Ain.

Mais la Rose serait évidemment la fleur lyonnaise par excellence.

Le terrain et le climat de Lyon, plus tempéré que celui du Midi de la France, donne des roses de la plus belle venue. La culture et l'étude de la rose ont, d'ailleurs, été, de tous temps, l'occupation favorite des horticulteurs lyonnais et leur réputation est mondiale.

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, de la Roseraie de l'Hay, créée par M. Gravereaux et où un certain nombre de variétés nouvelles ont pris naissance, notamment la célèbre Rose à parfum de l'Hay, et où sont réunies environ 7.000 variétés de roses; mais les Roseraies lyonnaises existent depuis de longues années. M. Viviand-Morel, le rhodographe bien connu, s'est fait l'historien de la floriculture lyonnaise et ses ouvrages sont des plus intéressants à consulter au sujet de l'évolution de la rose dans cette région. Il résulte de ses travaux que l'établissement d'une rose à parfum, spéciale à la région lyonnaise, résistant aux hivers quelquefois rigoureux, serait aisé et que rien ne s'opposerait à une culture industrielle. Actuellement les roseraies comptent, pour la seule exploitation de la rose en tiges ou de la fleur coupée, plus de 1.500.000 rosiers et de tous les points du monde, les étrangers qui s'intéressent au développement de cette culture, viennent visiter les Roseraies de MM. Bernaix, Guillot, Chambard, Pernet-Ducher, etc., qui comptent chacune de 50 à 300.000 pieds, de toutes variétés et offrent le coup d'œil le plus féerique à l'époque de la floraison.

En 1907, le Conseil général des Basses-Alpes avait mis à l'ordre du jour l'étude de la diffusion de la culture de la Rose dans ce département; on peut espérer que nos Ecoles régionales d'Agricultures et surtout l'initiative privée s'empareront, dans la région lyonnaise, de la question *Plantes à parfums* et contribueront, d'ici quelques années, à enrichir le patrimoine de l'industrie bien française des parfums naturels de fleurs.

FLORIANE.



L'ESSENCE DE PATCHOULI



Le patchouli, dont le nom scientifique est *pogostemon patchouli* (*pogostemon vestitum*) Benth, est une plante de la famille des labiées, série des saturéiées. Il est originaire des Indes Hollandaises, Pénang, Java, et de la péninsule Malaise. En 1889, on a tenté d'acclimater le patchouli au Pérou; quoique dans certaines régions le sol et le climat puissent paraître assez propices à ces essais, à notre connaissance ils n'ont pas donné de résultats, car tout le patchouli récolté vient des contrées précédemment citées.

La hauteur de l'arbuste varie généralement entre soixante et quatre-vingt-dix centimètres. La tige est suffrutescente et pubescente. Les feuilles sont opposées, décussées, pétiolées, mais n'ont pas de stipules; elles sont rhauboïdes, ovales, un peu obtuses. Enfin elles sont crénelées, dentées et couvertes de poils simples à quatre cellules. La plante produit des fleurs blanches qui sont disposées en glanérules d'épis composés, très denses, terminaux et axillaires. Les fleurs et les feuilles de la plante fraîche dégagent un parfum très agréable, mais assez fort et persistant. D'une façon générale le patchouli présente une assez grande ressemblance avec la sauge commune de nos régions. Il ne fut pas apporté en Europe avant 1824. Mais, jusqu'en 1844, il fut très mal connu : à cette époque Vignat-Parelli réussit à l'acclimater dans ses serres d'Orléans et Pelletier en fit l'étude.

La raison principale qui valut au patchouli d'être apporté et connu en France est assez curieuse pour mériter d'être rapportée ici. C'est tout simplement en vue d'une fraude, ce qui prouve une fois de plus que l'art des fraudes et des contrefaçons a été pratiqué de tout temps. Voici comment Réveil, dans un vieux traité de parfumerie intitulé : « Des odeurs, des parfums et des cosmétiques », raconte l'amusante origine de l'usage du patchouli en Europe : « Les vrais châles de l'Inde se vendaient à des prix extravagants, les acheteurs les reconnaissaient à l'odeur : ils étaient parfumés avec du patchouli. Les fabricants français au bout de quelque temps étaient parvenus à imiter le travail indien, mais ils ne pouvaient pas donner à leurs tissus l'odeur particulière de ceux de l'Inde. A la fin ils découvrirent le secret et commencèrent à importer la plante pour parfumer les articles par eux fabriqués et firent ainsi passer les châles fabriqués en Europe pour de véritables châles de l'Inde ».

L'essence de patchouli s'obtient par distillation des feuilles sèches dans un courant de vapeur d'eau. Il arrive quelquefois que des lots de feuilles comprimées en balles pour leur expédition en Europe n'ont pas été suffisam-

ment séchées : dans ce cas, assez rare heureusement, mais dont nous avons vu un exemple, les feuilles prennent une légère odeur de moisi qui se communiquerait à l'essence si elles étaient distillées dans cet état. On peut cependant remédier à cette défectuosité de la façon la plus simple, en exposant au soleil pendant quelques jours les feuilles étalées en couches minces et que l'on a soin de remuer de temps à autre.

Il faut également se défier que l'on ait ajouté aux feuilles de patchouli du *tilam outam*, plante indigène qui possède une forte puissance odorante : il y en a parfois jusqu'à 25 %. Il faut bien dire que les maisons sérieuses, vendant leurs produits sous des marques connues et appréciées ne se livrent pas à ce trafic malhonnête.



Feuilles de patchouli et de tilam outam

Les feuilles sèches donnent un rendement de 1,5 à 4 %, généralement 2,5 à 3 % d'une essence jaune brun, légèrement verdâtre, un peu visqueuse, d'une odeur franchement désagréable, mais excessivement puissante. Comme par surcroît, son prix n'est guère élevé, on s'explique donc l'emploi considérable qui en est fait pour la savonnerie commune et les extraits à bon marché.

Sa densité varie légèrement de 0,975 à 0,995. Elle dévie à gauche le plan de polarisation de — 50° à — 65°, pour une longueur de 10 cent. (Gladstone a trouvé — 120° pour une longueur de 254 m/m). Ce pouvoir rotatoire permet de déceler les essences fraudées avec des essences de cèdre et de cubèbe, également lévogyres, mais dont le pouvoir rotatoire est seulement de — 30° à — 40°.

L'essence bout à 257° et distille presque aussitôt. Sur la fin de l'opération, il se produit une élévation de température et il passe une essence bleue, l'azulène ou cerulène qui se trouve également dans quelques autres essences telles que celles de matricaire, d'absinthe, de calamus aromaticus, etc... L'azulène bout à 302°; d = 0,910; est insoluble dans l'eau, soluble dans les huiles grasses, dans l'alcool qu'il colore en bleu; n'est pas absorbé par le noir animal; ne teint ni la soie, ni la laine, ni le coton.

L'essence de patchouli a deux composants, le cadinène et le camphre de patchouli. Ce camphre se dépose dans l'essence laissée au repos, sous la forme de prismes hexagonaux terminés par des pyramides : il fut étudié par Gall. (Bull. soc. chim. 1869) et Montgolfier (Comptes rend. Ac. sciences, 1879). Ce camphre ou alcool de patchouli a pour formule $C^{15}H^{24}O$: il fond à 55 ou 56° ; solide il est inactif; liquide il est lévogyre. Wallach (Ann. de Liebig, 279, p. 394), a noté qu'il perd son eau si on le chauffe avec du chlorure de zinc : il donne alors le patchoulène $C^{15}H^{24}$ (qui est un sesquiterpène) et bout à 254-255°; $d_{20°} = 0,939$.

Il résulte de l'ensemble de ses propriétés que l'alcool de patchouli doit contenir l'hydroxyle en liaison tertiaire.

Le patchoulène est un liquide peu mobile, incolore, inodore. A la longue, il se colore et devient odorant. Sa solubilité est faible dans l'alcool et l'acide acétique, considérable dans l'éther, la benzine. Chauffé au-dessus de 250°, il se convertit en carbures isomériques.

Comme il a été dit plus haut, l'essence de patchouli est d'un usage considérable, principalement dans la parfumerie à bon marché, en raison de son prix peu élevé, de sa puissance odorante et de son parfum assez apprécié, quand elle est extrêmement diluée. La parfumerie fine l'emploie également, mais dans des proportions bien moindres. Les feuilles réduites en poudre entrent dans la composition de certains sachets. Il est distillé très peu de patchouli dans les contrées d'origine. Pour la plus grande part, les feuilles sont séchées et mises en œuvre en Europe.

Louis SERVE
Ingénieur civil.





APPAREILS ELECTRIQUES DE DISTILLATION



Les progrès mécaniques et métallurgiques qui sont une des caractéristiques les plus marquantes de notre époque, ont modifié profondément l'outillage des industries chimiques et notamment des fabricants distillateurs d'essences et de parfums.

L'alambic arabe originel que l'on retrouve encore partout dans les campagnes, se compose simplement d'une petite chaudière en cuivre, étamé ou non, installé sommairement sur un foyer primitif de maçonnerie ou de pierres sèches et surmonté d'un chapiteau en Tête de Maure, prolongé par le serpentin réfrigérant.

L'extension des usines de distillation et l'installation de fortes machines à vapeur, permit le remplacement du chauffage à feu nu par une circulation de vapeur, soit dans un serpentin intérieur, soit dans un double fond extérieur à l'alambic. Par la suite on inventa les appareils à vapeur directe et sous pression ne contenant pas d'eau, mais recevant la vapeur du générateur central de l'usine.

Ces alambics à forte production doivent avoir déjà une résistance assez considérable, mais les appareils modernes travaillant dans le vide doivent être établis avec plus de précaution encore. Ils affectent des formes qui paraissent étranges à des yeux habitués aux lignes des alambics anciens ; ce sont des profils scientifiquement établis pour leur permettre de supporter la pression extérieure sous laquelle les alambics de forme ordinaire seraient infailliblement écrasés.

Les appareils évaporatoires travaillant dans le vide établis à l'origine en cuivre étaient très couteux, et nombre de distillateurs hésitaient encore à employer le procédé de rectification sous pression réduite, à cause du prix élevé de l'installation. On emploie aujourd'hui la fonte émaillée et les alliages de fer (ferro-silicium), résistant aux actions chimiques, qui sont infiniment meilleur marché, quoique plus résistants encore.

Il eût été extraordinaire que l'électricité qui prétend réformer complètement la vie industrielle de notre époque n'aie pas encore songer à révolutionner la distillation.

Le bulletin de l'*American Electro Chemical Society*, annonce que M. T. Synder a installé à Vancouver (Colombie britanique, Canada), des fours électriques pour la distillation de l'essence de térébenthine.

En France, la térébenthine est obtenue par incision du Pin, la « Gemme » obtenue est distillée à la vapeur d'eau pour donner l'essence et la Résine, ou dans le vide pour la fabrication de l'acide sylvique blanc (succédané des acides gras).

En Amérique, l'arbre est abattu et distillé directement, comme pour la fabrication de la créosote. Ce procédé qui a l'inconvénient de détruire rapidement les forêts a par contre l'avantage de faciliter l'utilisation des déchets de scierie, déchets qui n'ont aucun autre débouché possible.

Avec les installations chauffées au bois, il est très difficile de rester dans les limites des points d'ébulition de l'essence (150 à 170°), et il n'est pas rare de les dépasser, du moins aux points les plus en contact avec le foyer, et d'obtenir de cette façon des essences impures mélangées d'huiles lourdes (pyrogénées), non siccatives.

Usine de distillation à vapeur et sous pression réduite pour la fabrication de l'essence de térébenthine dans les Landes

Le nouvel appareil électrique se compose d'une batterie de cornues disposées dans un four en maçonnerie. Le chauffage est produit par le passage d'un courant à 110 volts dans des bandes de fer forgé placées parallèlement aux cornues dans les parois réfractaires.

Le courant est réglé pour chaque cornue par des rhéostats appropriés, et la température est surveillée au moyen de Thermomètres-pyromètres électriques. Au moment où on introduit le bois frais, la maçonnerie a été préalablement chauffée à 250° ; après la charge, on continue à faire passer le courant pendant deux heures.

La température qui atteint alors environ 130° au centre de la charge s'élève encore après l'arrêt du courant, par suite de la quantité de calorique emmagasinée par les parois. Lorsqu'elle atteint 170° on dirige les vapeurs dans un autre réfrigérant et on chauffe de nouveau énergiquement. Les premières parties (jusqu'à 170°) donnent l'essence de térébenthine commerciale, les dernières donnent des huiles pyrogénées et goudron.

A la fin de l'opération on retire le bois transformé en charbon d'excellente qualité. L'opération

permet de retirer de 90 à 95 °/₀ de l'essence trouvée dans le bois à l'analyse.

Il n'est pas douteux que le nouveau mode de chauffage ne soit très supérieur aux foyers ordinaires chauffés au charbon ou aux déchets de bois que l'on utilise encore presque partout au Canada, mais il ne peut s'appliquer qu'à proximité des chutes d'eau de grande importance, là où l'énergie électrique est à bon marché.

Dans des conditions analogues ce procédé très moderne pourrait s'appliquer en Russie à la distillation du Mélèze, du Hêtre et en Algérie du Thuya. Il serait nécessaire de faire des essais avant de l'utiliser à la distillation des bois à essence distillant à une plus haute température que l'essence de Térébenthine, comme les Cèdres, Santals, etc.

De toute façon l'idée est à retenir, quand bien même elle ne devrait être appliquée qu'à des appareils de laboratoire, soit pour perfectionner les bains d'huile ou remplacer les bains de sable, les chauffages au gaz, à la vapeur, etc.

Nous ne doutons pas de voir bientôt de tels appareils sur les catalogues de nos constructeurs toujours à l'affût des applications nouvelles et pratiques.

Achille Staron.

LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE





En pharmacie, comme en parfumerie pour l'extraction de la précieuse essence, ce sont les pétales de différentes variétés de roses qui servent de base aux préparations les plus appréciées par les thérapeutes. Les pétales de la rose à cent feuilles (rose pâle, rosa centifolia), sont employés à l'intérieur dans un sirop, et à l'extérieur comme collyre. Ceux de la rose de Provins (rosa Gallica, rose officinale), sont utilisés à la fabrication du miel rosat, du vinaigre rosat, et d'une infusion pour usage externe ou interne. Toutefois, le fruit de l'églantier, ou cynorrhodon, est la base de la conserve de roses, qui est d'un usage courant pour la confection des pilules.

On croyait autrefois que le cynorrhodon avait une action efficace contre la rage, et cette opinion, qui fut celle des médecins, est demeurée populaire, puisque la racine d'églantier est l'ingrédient principal de quelques remèdes de bonne femme destinés à combattre les conséquences des morsures suspectes. Il y a mieux à faire aujourd'hui pour de tels accidents. La méfiance qui s'attache à certains médicaments, jadis renommés, provient de ce qu'on leur demande autre chose que ce qu'ils peuvent donner ; si la conserve de cynorrhodon est impuissante comme antirabique, c'est cependant un astringent d'une certaine valeur, elle peut être plus heureusement utilisée comme antidiarrhéique, et on l'a conseillée surtout soit pour les jeunes enfants, soit contre la diarrhée rebelle des tuberculeux.

Les propriétés astringentes et aromatiques des pétales de la rose de Provins expliquent la bonne influence des préparations où ils entrent sur l'expectoration et la sueur des phtisiques. Mais ici encore, il convient de se garder de toute exagération. L'infusion, la poudre, la conserve de roses rouges ont été conseillées à l'intérieur contre les catarrhes chroniques des muqueuses digestive, respiratoire ou génito-urinaire ; de toutes manières, la rose de Provins ne constitue qu'un astringent léger sur lequel il ne faut pas trop compter dans les cas graves ou invétérés. Recommandée contre l'hémoptysie, elle ne peut pas non plus exercer sur cette hémorragie ou sur une autre une influence comparable à celle d'hémostatiques énergiques, dont la prescription est bien mieux justifiée.

Voici, en revanche, toute une série d'indications qui méritent d'être conservées : L'infusion de roses rouges sert de collyre astringent contre la conjonctivite ; de gargarisme astringent contre les stomatites et les angines légères. Dans ces deux derniers genres d'affections, le mélange d'infusion et de mellite de roses, ou miel rosat, doit être particulièrement recommandé parce qu'il est à la fois utile et agréable. Etendu à l'aide d'un pinceau, ou simplement du doigt, sur les gencives, et à la face interne des joues, le miel rosat pur est un topique adoucissant et légèrement astringent, spécialement apprécié dans la médecine infantile pour combattre les inflammations buccales. Le miel rosat sert encore à préparer divers collutoires à l'alun et au borate de soude. Etendu d'eau, le vinaigre de roses rouges du Codex s'emploie en lotions, en injections, en gargarismes ; il sert aussi aux usages de la toilette.

Le sirop de roses pâles a-t-il les propriétés laxatives et même purgatives que certains auteurs anciens lui ont attribuées? Cela est fort douteux, et doit être considéré comme improbable si l'on en juge par le discrédit dans lequel cette préparation est aujourd'hui tombée. Le seul produit des roses pâles qui soit communément employé est l'hydrolat qui, d'ailleurs, communique plutôt des qualités agréables que de véritables propriétés thérapeutiques aux médicaments dans lesquels on le fait entrer (collyres astringents, lotions cosmétiques). On a fait avec l'eau distillée de roses et le sucre, un sirop de roses qui, peu prescrit aujourd'hui, servait à aromatiser les potions.

L'étude des formes pharmaceutiques et des doses montre que les préparations à base de roses étaient naguère très nombreuses et très communément employées. Voici quelques indications qui peuvent encore, de nos jours, avoir leur utilité. L'infusion de roses rouges pour usage interne (tisane) se prescrit : Pétales de roses rouges, 10 gr.; Eau, 1000.

Le miel rosat se prépare en faisant infuser pendant 12 heures 1000 gr. de pétales de roses dans 6 litres d'eau, bouillante au moment du contact. Laisser déposer, décanter, évaporer au bain-marie jusqu'à réduction du liquide à 500 grammes, ajouter le miel et faire bouillir à feu nu. Se rappeler l'incompatibilité avec le bicarbonate de soude.

Le vinaigre rosat s'obtient par macération pendant 10 jours de 100 gr. de pétales dans 1.200 grammes de vinaigre blanc.

L'hydrolat de roses blanches est préparé avec poids pour poids de pétales. La conserve de cynorrhodon contient deux parties de pulpe, faite avec la chair de ces fruits, et trois parties de sucre en poudre, chauffées ensemble au bain-marie.

Dr P. J.



LE TREMBLEMENT DE TERRE DE PROVENCE



La catastrophe de décembre dernier, qui bouleversa la Calabre et la Sicile, est encore présente à tous les esprits. Les prédictions pessimistes alors exprimées semblent se réaliser et une ère de mouvements sismiques semble vouloir troubler profondément les régions méridionales de l'Europe, et en général tous les pays du bassin méditerranéen.

Le Sud de la France vient d'être sérieusement éprouvé par un violent tremblement de terre et depuis lors les mouvements terresires se manifestent d'une façon plus ou moins sensible. La région d'Aix et de Salon principalement a été considérablement éprouvée et le désastre est grand, tant par le nombre important des morts et des blessés que par les pertes énormes en immeubles et récoltes. Les petites communes de Saint-Cannat, Lambesc, Rognes et bien d'autres sont complètement dévastées; de violents orages n'ont cessés depuis lors d'accompagner de nouvelles secousses et ont achevé de détruire complètement le peu de constructions qui restaient encore debout.

Le public se serait-il aguerri à la suite de ces séismes répétées? Quoique le lieu du désastre soit plus proche de nous, l'émotion semble avoir été moins vive que celle qui accueillit la catastrophe italienne. Il faut, il est vrai, reconnaître que bien heureusement ce cataclysme n'eut pas l'horrible ampleur de celui de décembre, 1908 qui détruisit une région entière.

Nous avons reçu de Messine et de Reggio des témoignages précieux de sympathie de ceux qui ont passé par ces minutes inoubliables.

D'après les nouvelles que nous recevons, ces phénomènes répétés semblent avoir apporté une perturbation sensible aux conditions climatériques. En France nous constatons partout des pluies continuelles et les grandes chaleurs estivales tardent encore à faire leur apparition ; le commerce des essences pour liqueurs et limonades s'en ressent sensiblement. En Italie le climat paraît avoir été encore plus sensiblement modifié, les pluies persistent également beaucoup plus que les années précédentes, les essences récoltées sont moins riches en principes aromatiques, les jus plus pauvres en acide, et il s'ensuit un contre-coup curieux et bien imprévu sur le cours des essences de belle qualité et des essences concentrées et déterpénées.

Rappelons que la région de Provence atteinte par le tremblement de terre de juin est un centre de production de l'huile d'olive et d'essences de Thym, Romarin, Aspic, etc.

La Rédaction.

Le Gérant : Gattefossé.

Imp. P. Legendre & Cie, 14 r. Bellecordière, Lyon.

Terpènes Citron, Orange, Bergamotte, etc., disponibles. S'adresser bureaux du journal.

Pour les rosiéristes

Ces jours derniers a eu lieu à Paris-Bagatelle le concours annuel des roses nouvelles. Le jury comprenait les rosiéristes les plus connus dans le monde entier. Le grand Prix de Bagatelle a été remporté par *Lyon Rose* très remarquable variété dont la fleur grande et belle est d'une couleur accentuée très délicate entre le rose et l'orangé.

Le prix de Bagatelle réservé aux roses étrangères a été attribué à la rose luxembourgeoise « Madame Segond Weber », après une assez longue discussion entre les partisans de cette fleur et ceux de la rose allemande « Frau Oberhofgartner-Singer » qui est blanche et rose très tendre.

Ces deux roses distinguées entre toutes les autres sont des hybrides de thé, et, non seulement elles ont de très belles fleurs, mais encore fleurissent continuellement.

La dénaturation des huiles en Espagne

Un ordre royal du 7 décembre 1908 a dicté les dispositions suivantes :

1° Que les huiles de graines, excepté celles d'arachides et de sésane, que les fabricants expédient de leurs fabriques, soient dénaturées avant d'être mises en circulation en y ajoutant 1 1/2 o/o de goudron de bois, ou de pétrole ou de térébenthine.

2° Que les douanes délivrent les documents de cabotage, reconnaissent très soigneusement les huiles de graine qu'il s'agit d'expédier et détiennent celles qui ne seraient pas pures.

3° Qu'il soit procédé de même à l'égard des expéditions d'huiles qui arrivent ou qui sont facturées dans les stations de chemins de fer où se trouvent des bureaux de douane ;

4° Que les huiles exportées soient examinées et qu'il en soit prélevé des échantillons si on a lieu de soupçonner que ces huiles sont falsifiées, ou bien si l'administration le juge convenable, afin de rendre responsable qui de droit dans le cas où l'analyse démontrerait que ces dites huiles sont impures ;

5° En cas d'infraction aux règles précédentes, il en sera rendu compte aux maires et aux juges municipaux, et il sera procédé dans la forme déterminée par l'art. 3 de la loi du 5 juillet 1892.

(Bulletin de la Chambre de Commerce française de Barcelone.)

Empoisonnement par la noix muscade

Un cas de ce genre est signalé dans le *Journal de pharmacie et de chimie* d'après une note du Dr Wallace publiée en Allemagne : un garçon de huit ans, ayant mangé deux noix de muscade mourut vingt-quatre heures plus tard. Les symptômes présentaient une grande analogie avec ceux que produit la belladone : envie de dormir, perte de connaissance précédée de délire et d'hallucinations, pupilles extraordinairement dilatées. Le toxique paraît se trouver dans l'huile essentielle de la noix et particulièrement dans les parties bouillant au-dessus de 150°. Se défier par conséquent des noix muscades.

La fausse Badiane

Les médecins ont assez souvent recours à la teinture de badiane, en raison de ses propriétés carminatives pour stimuler l'appétit. C'était une des formules favorites du regretté professeur Potain. Sans passer par les médecins, bien des gens usent de cette plante en infusion ; elle a un goût aromatique, un parfum agréable. C'est que la badiane a la même saveur, la même odeur que l'anis vert ; elle a même une odeur plus fine, plus suave.

Le produit est donc recommandable, mais il faut prendre garde aux erreurs possibles, et des cas d'empoisonnement observés par le Dr Lamarque, de Bordeaux, en sont la preuve.

Un jeune homme qui avait absorbé dans la soirée une infusion de badiane fut pris, dans la nuit, de vomissements, de crampes, de sueurs froides, d'un état général mauvais qui dura plus de vingt-quatre heures. Et à quelques jours de distance, mêmes accidents, avec des formes encore plus graves, chez deux femmes qui avaient fait infuser quelques étoiles de badiane pour un verre d'eau avant de se mettre au lit.

Quelques accidents analogues ont été signalés par d'autres médecins. Ils seraient du reste plus fréquents, au dire du Dr Montel, de Saïgon, en Extrême-Orient. L'usage des infusions de badiane y est très répandu et les cas d'empoisonnement sont loin d'être rares.

Que les buveurs d'infusion d'anis étoilé se rassurent ; la vraie badiane n'est pas toxique, mais il existe plusieurs variétés de badianiers et à côté de la badiane vraie, *Illicium anisatum*, il existe d'autres magnoliacées les fausses badianes, qui contiennent dans leurs graines des produits des plus toxiques. Une espèce, entre autres l'*Illicium religiosum*, très répandue au Japon où elle est cultivée en grand sous le nom de Si Kimi, donne une huile essentielle d'où on retire de l'eugénol, du safrol, un acide shikimique, un hydrocarbure, le shikimol. Les semences renferment la shikimine, un poison très violent qui agit comme la picrotoxime et tue les animaux à des doses de 1 et 2 centigrammes.

Dans les épiceries indigènes de la Chine, des Indes, du Japon et de nos colonies voisines de l'Indo-Chine,

la confusion es fréquente ; peu versés dans les connaissances botaniques, les vendeurs mélangent parfois la fausse badiane avec la vraie ou substitue l'une à l'autre d'où les empoisonnements. La même confusion a dû s'établir en France pour les cas relevés à Nancy et à Bordeaux. Si les fruits ressemblent à ceux de la badiane même, leur odeur n'est pas aromatique, mais désagréable, nauséeuse et la saveur en est âcre. Il suffit d'y regarder d'un peu près pour éviter ces accidents et les buveurs d'infusions d'anis, pour éviter tout mécompte, feront bien d'avoir recours, pour faciliter leur digestion, aux infusions d'anis vert.

Dr A. C. (*La Nature*).

❦ ❦ ❦

L'absinthe augmente. — Chaque jour amène une proportion croissante dans la consommation de l'absinthe ; hier c'est-à-dire en 1907, la consommation annuelle a été de 41 centilitres par tête; en 1908 elle a été de 52 centilitres soit une augmentation de 27 o/o.

MOUILLAGE DES ALCOOLS

TABLE indiquant les poids et volumes d'alcool à un degré centésimal donné et d'eau distillée à mélanger, pour obtenir 1.000 gr. ou 1.000 centim. cubes d'alcool à l'un des titres les plus fréquemment employés.

Degré Centésimal de l'alcool employé	TITRE A OBTENIR 50° Alcool	50° Eau	60° Alcool	60° Eau	70° Alcool	70° Eau	80° Alcool	80° Eau	90° Alcool	90° Eau
96°	453 gr.	547 gr.	555 gr.	445 gr.	665 gr.	335 gr.	783 gr.	217 gr.	913 gr.	87 gr.
	520 c/c.	480 c/c.	625 c/c.	375 c/c	730 c/c.	270 c/c.	833 c/c.	167 c/c.	935 c/c.	65 c/c.
93°	474 gr.	526 gr.	582 gr.	418 gr.	697 gr.	303 gr.	820 gr.	180 gr.	956 gr.	44 gr.
	537 c/c.	463 c/c	645 c/c.	355 c/c.	752 c/c.	248 c/c	860 c/c.	140 c/c.	967 c/c.	33 c/c.
90°	496 gr.	504 gr.	609 gr.	391 gr.	728 gr.	272 gr.	858 gr.	142 gr		
	555 c/c.	445 c/c.	666 c/c.	334 c/c.	777 c/c.	223 c/c.	888 c/c.	112 c/c.		
85°	535 gr.	465 gr.	656 gr.	344 gr.	786 gr.	214 gr.	926 gr.	74 gr.		
	588 c/c.	412 c/c.	705 c/c.	295 c/c.	823 c/c.	177 c/c.	941 c/c.	59 c/c.		
80°	578 gr.	422 gr.	709 gr.	291 gr.	849 gr.	151 gr.				
	602 c/c.	398 c/c.	750 c/c.	250 c/c.	875 c/c.	125 c/c.				
75°	626 gr.	374 gr.	768 gr.	232 gr.	920 gr.	80 gr.				
	666 c/c.	334 c/c.	800 c/c.	200 c/c.	933 c/c.	77 c/c.				
70°	681 gr.	319 gr.	835 gr.	165 gr						
	701 c/c.	299 c/c.	852 c/c.	143 c/c.						
65°	743 gr.	257 gr.	911 gr.	89 gr.						
	769 c/c.	231 c/c.	923 c/c.	77 c/c.						
60°	815 gr.	185 gr.								
	833 c/c.	167 c/c.								
55°	901 gr.	99 gr.								
	981 c/c	19 c/c.								

Cette table inédite et qui complète celle du Codex 1908, est extraite du **Formulaire de la Parfumerie Moderne**, 3e *Edition.*



BIBLIOGRAPHIE

En préparation

Formulaire Aide-Mémoire de la Parfumerie Moderne

3e Edition 35e mille.

Indispensable à tous les préparateurs de parfumerie, distillerie, pharmacie, confiserie, etc.

Résume clairement toutes les connaissances usuelles nécessaires au praticien :

Caractères des plantes à essences. Récoltes, différentes méthodes de distillation. Appareils. Rectification. Caractères des essences. Analyses succintes et analyses complètes des essences. Parfums artificiels et matières premières (Réactifs, liqueurs titrées, etc.).

Tables de solubilité des essences et parfums dans les différents dissolvants. Densimétrie (Acides tartique, citrique, sucres, glycérine, lessives, etc.).

Alcoométrie (Dilutions, corrections, ébullition), etc.

Tables pratiques facilitant toutes les recherches et préparations.

Formulaire donnant toutes les formules usuelles et nouvelles de parfumerie confectionnée.

Alimentation. Confiserie. Savonnerie.

Législation. Dépôt des marques et brevets. Tarifs des douanes. Exportation, etc.

En souscription.

Format de poche édition soignée....... 1.25 franco

Relié souple.......................... 1.75 —

Aux bureaux du journal.

❦ ❦ ❦

De la « Revue Jeancard »

Cette revue résume les analyses de l'essence de Néroli de Cannes entre 1901 et 1908 et donne les limites des

constantes dans lesquelles il convient d'enfermer l'essence vraie et qui sont les suivantes :

Poids spécifique 15°	0.8720
Pouvoir rotatoire	+ 2 à + 6
Indice de saponification	30 à 55
Indice de S. après acétylisation	120 à 150

Les travaux de Ciamicia et Silber sur les actions chimiques de la lumière sont analysées en ce qui concerne les essences. Cette action qui était connue depuis très longtemps n'avait pas encore été étudiée méthodiquement et il n'est pas douteux que les travaux de ces savants ne fassent faire un grand progrès à la connaissance de la formation des essences.

Lavandes. — Les essences sont classées en deux grands groupes :

Essences des Hautes-Alpes et région, contenance 35 à 47 °/₀ d'éther, solubilité dans 2 à 2,6 volumes d'alcool à 70°.

Essences des Alpes Italiennes, 20 à 30 °/₀ d'éthers solubles dans moins de 2 vol. d'alcool à 70°.

Les constantes de ces essences sont presque identiques et oscillent dans les limites suivantes :

Poids spécifique, 0,880 à 890.

Pouvoir rotatoire, 6 à 10°.

L'indice de saponification après acétylisation montre que les essences de ces deux groupes contiennent une quantité d'alcools totaux qui n'est pas proportionnelle à la quantité d'éthers, mais, au contraire, presque constante, quel que soit l'indice de saponification. Au contraire la solubilité dans l'alcool 60° est *inversement proportionnelle* à la quantité d'éthers. Tableau des essences nouvelles étudiées en 1908.

❧ ❧ ❧

DE LA „ REVUE DE GRASSE "

Températures et récoltes. — Il n'est pas défendu d'espérer que l'année météorologique finira mieux qu'elle n'a commencé, et qu'elle n'a continué jusqu'ici ; mais, pour le moment, on ne voit pas où s'arrêteront ses incohérences et ses caprices. Nous voici en plein été d'après l'almanach, et la température s'obstine à rester presque fraîche. Est-ce au vilain mistral qui a soufflé presque sans interruption pendant près d'un mois que nous le devons, ou aux abondantes chutes d'eau, voire de neige qui se sont produites ces derniers temps sur d'autres points de la France. Il serait difficile de le dire. Toujours est-il que de mémoire d'homme on n'avait pas vu un mois de juillet préluder aussi mal au règne de la canicule et paralyser à ce point l'ascension du thermomètre.

Nombre de récoltes cependant n'ont pas l'air d'avoir souffert beaucoup de ces anomalies atmosphériques. Le blé a parfaitement mûri, la vigne est chargée de promesses. A la montagne, le fourrage a abondé et il en sera probablement de même de la pomme de terre, pour peu que la température se relève et que le ciel ne soit pas trop avare de pluie.

Même dans les oliveraies si maltraitées par la neige et le froid de l'hiver dernier, la situation s'est améliorée : les arbres, si tristes à voir après la chute si prématurée de feuilles qui s'est produite au début du printemps, ont repris assez bonne apparence ; les pousses nouvelles sont abondantes et vigoureuses dans les oliveraies malheureusement trop rares où il y a eu des fleurs, le fruit ne manque pas sur les rameaux. Quant aux récoltes florales, elles sont toutes très en retard, le jasmin notamment. Les jolies étoiles blanches ne se sont pas encore montrées dans la verdure de la plantation. On ne pense même pas que la cueillette puisse commencer avant une dizaine de jours, peut-être davantage.

Ce retard inaccoutumé et la persistance d'une température peu favorable à la floraison, ne permettent pas de prévoir une production bien abondante, d'autant plus que la gelée du 4 mai a fait, comme on le sait, beaucoup de mal dans certaines plantations. Mais cette culture a pris trop d'extension depuis quelques années pour que l'on ait à craindre de voir la matière première manquer à la fabrication, surtout si la température, comme on peut s'y attendre, se décide enfin à redevenir normale à la saison où nous sommes.

Dans les plantations de menthe et de tubéreuses, on signale également un retard appréciable de la végétation. Mais la situation est satisfaisante pour ces deux cultures.

On se plaint beaucoup, cette année, dans les campagnes, de l'extraordinaire multiplication et des ravages des insectes, le neiron, le puceron, les chenilles, toutes les espèces qui vivent aux dépens de nos récoltes pullulent à tel point que dans certaines exploitations, l'emploi des insecticides n'a donné que des résultats insignifiants et qu'on a dû renoncer à la lutte. Quelques agriculteurs se trouvent surpris de cette invasion. Il n'y a cependant pas de quoi. C'est chose, au contraire, toute naturelle. Comment veut-on, en effet, que les récoltes ne soient pas ravagées par les insectes avec la guerre incessante, acharnée, stupide, que l'on fait partout à leurs protecteurs nés, les petits oiseaux?

Parcourez nos plaines et nos coteaux, vous pourrez faire des kilomètres sans y rencontrer un pinson, sans entendre une fauvette. Et vous voudriez, dans ces conditions, qu'il n'y ait ni neirons dans vos oliveraies, ni pucerons dans vos cultures floréales et maraîchères? Il ne faut pourtant pas vouloir l'impossible.

Nous ne saurions trop le dire et le redire qu'il n'y a qu'un moyen de mettre les récoltes à l'abri des ravages des insectes, c'est de faire un peu moins de brochettes.

⁂

Distinctions honorifiques. — Il nous est particulièrement agréable d'avoir à mentionner les distinctions honorifiques suivantes décernées par le jury de l'Exposition franco-britannique de 1908, à Londres, à plusieurs de nos estimés concitoyens :

MM. Paul Bareste, de la maison Antoine Chiris ; Félicien Daver, de la maison Lautier fils ; Jean Guichard, de la maison Roure-Bertrand fils ; J.-B. Maubert, de la maison Espinasse et Pichelin, ont obtenu une médaille d'or de collaborateur.

MM. Henri Boucanier, de la maison Lautier fils ; Jean Clar et Gustave Laloue, de la maison Roure-Bertrand fils, ont obtenu une médaille d'argent à titre de collaborateurs.

Ajoutons, enfin, que M. Paul Bareste a obtenu également une médaille d'argent à l'Exposition de Milan.

Nos meilleures félicitations aux titulaires de ces distinctions et à leurs patrons.





Teinture au Henné

Notre excellent collaborateur, M. Charrière, donne, dans notre partie scientifique un très intéressant article sur le Henné, nous le complétons au point de vue pratique en indiquant ci-dessous quelques formules utilisant ce végétal qu'il est facile de se procurer en droguerie.

Teinture en blond vénitien. — Pour transformer les cheveux châtains en blond ardent et les cheveux bruns en Acajou on prépare avec la feuille de Henné pulvérisée et de l'eau chaude, un cataplasme épais que l'on applique sur le système pileux à colorer. Cet enduit est maintenu en place par des bandages appropriés et gardé pendant un laps de temps proportionnel au résultat cherché. La teinture ainsi obtenue est très durable.

Teintures liquides. — On fait macérer 500 grammes de feuilles de Henné pulvérisées avec 500 gram. d'eau au B.-M. pendant plusieurs heures. On presse la pâte et on filtre le liquide qui en sort, on le parfume avec 100 gr. d'alcool contenant une quantité suffisante de parfum, et l'on complète le kilog avec 400 grammes d'eau distillée ordinaire ou aromatique.

Teinture à la Noix de Galle et au Henné. — On fait macérer 100 gr. de Henné, 60 de noix de galle et 40 de feuilles de noyer, le tout pulvérisé, dans 250 gr. d'alcool pendant quatre ou cinq jours. On ajoute après filtrage 20 gr. de glycérine, et de l'eau en quantité suffisante pour un litre et l'on parfume.

Cette teinture châtain est progressive et inoffensive, la couleur obtenue est avivée par une lotion ammoniacale sur la chevelure traitée.

L'infusion de Henné peut être additionnée d'eau oxygénée alcaline (au perborate) et employée telle quelle.

Cartes parfumées

On sait que les cartes parfumées qui sont un moyen de publicité excellent et d'ailleurs très répandu, sont relativement délicates à préparer et les praticiens qui arrivent à obtenir de bons résultats gardent jalousement leurs formules. Nous n'avons pas l'intention de les dévoiler ici, mais donnons aux intéressés les conseils que nous inspire notre expérience.

Il faut, au préalable, obtenir de son imprimeur des cartes tirées au moyen d'encres inodores et insolubles dans l'eau et l'alcool ; il faut rejeter les laques et couleurs à base d'aniline. Le carton employé qui est généralement sans colle peut être un de ces papiers épais d'alfa dont on se sert pour les éditions volumineuses et qui ressemble beaucoup aux anciens papiers hollandais. Ce papier absorbe parfaitement les liquides sans être à proprement parler un buvard et n'a aucune mauvaise odeur *sui generis*.

Les méthodes qui consistent à mettre en présence une poudre très parfumée ou une sciure de bois imprégnée et les cartes à parfumer est notoirement insuffisante, il faut en effet que la pâte du papier soit entièrement parfumée jusque dans la profondeur de ses fibres.

Il y a donc lieu de *tremper* les cartes dans un parfum approprié. Généralement on emploie une base d'*infusions* : infusions de Civette, Musc, Styrax, Benjoin, Labdanum, Ambrette, Ambre, Muscambrène, Rosindol ou de parfums synthétiques cristallisés, à laquelle on ajoute un bon parfum composé de fleurs. La maison *Gattefossé et fils* s'est fait une spécialité de produits pour Cartes (Ambre, Salvia, etc.), composés selon ces principes. On les utilise à la dose de 100 gr. dans un litre d'alcool dans lequel on fait tremper les cartes (environ 1000 par litre de parfum) elles sont ensuite disposées en caisses autant que possible métalliques et fermées hermétiquement ou empaquetées dans du papier paraffiné. Elle ne perdent rien, de cette façon, de leur odeur.

Lorsqu'il s'agit de grandes quantités de cartes, l'emploi d'alcool est quelquefois onéreux, surtout s'il doit payer les droits français de régie, dans ce cas, on additionne le parfum base de 25 o/o de sulforicinate de soude et l'on forme une émulsion avec de l'eau. Cette émulsion remplace la teinture alcoolique indiquée et rend les mêmes services mais avec une sérieuse économie. Les cartes ainsi parfumées reviennent au maximum à 8 francs le mille et conservent leur délicieux parfum pendant des années.

Liqueur d'Œillets

Les œillets fournissent un exquis ratafia : Prenez deux livres d'œillets rouges et très odorants, retirez les tiges et le calice. Mettez ces fleurs dans une cruche avec 1 litre d'eau-de-vie assez forte en degrés, un bâton de cannelle, une demi-douzaine de clous de girofle et 350 gr. de miel. Laissez infuser le tout pendant un mois, égouttez alors au-dessus d'un tamis en pressant les œillets fortement, puis filtrez le ratafia avant de mettre en flacons.

Vous aurez ainsi de quoi flatter les palais les plus délicats.

Contre l'Epaississement de l'Encre

Le plus souvent, l'épaississement anormal des encres à écrire contenues dans un encrier, tient à la formation de végations dans l'encre et, pour prévenir cet inconvénient, il suffit de verser quelques gouttes d'acide phénique dans le liquide ; le thymol réussit beaucoup moins bien. Pour verser l'acide phénique pur, on doit le liquéfier en mettant la bouteille qui le contient dans de l'eau chaude.



En préparation :
ÉDITION 1909
entièrement refondue et corrigée
1 Volume richement relié
1.200 Pages
Prix : 10 Fr.
TÉLÉPHONE
546-78
ANNUAIRE commercial et industriel de la Savonnerie et de la Parfumerie
Contient les Adresses des Fabricants de
SAVONS
en tous genres et de
PARFUMERIE
MATIÈRES PREMIÈRES
Matériel
FOURNITURES GENERALES
(France et Etranger)
F. THÉVIN & Cie
1, Rue Villaret-Joyeuse, 1, PARIS
PRODUITS GUYOT
12, Rue Bellecordière, 12
DEPIL'ATTILA
ne contenant ni arsenic, ni caustiques alcalins. Agit merveilleusement en quelques minutes, sans nul danger ni douleur.
Pour les membres : 1 fr. 50 ; pour le visage : 3 francs.
CAPILLINE FERIE
le plus puissant régénérateur de la chevelure débilitée.
Le pot .... 2 francs
LOTION DIVINE
le plus radical des produits anti-pelliculaires. Agit en 15 jours.
Le flacon .... 2 francs.
TOILETTE DE LA BELLE-CORDIÈRE
Eau, Crème, Fard, Poudres de riz, Pilules pour l'épanouissement des seins, etc.
REMISES IMPORTANTES POUR TOUS ACHATS EN GROS
A L'OZONATEUR
9, Rue de la Chaussée-d'Antin, 9
Téléphone 124.66
PARIS
PURIFICATEUR
ANTISEPTIQUE
de l'Air ambiant
PRIX
6 à 9 Francs
OZONATINE
Se méfier des nombreuses contrefaçons.
Le Litre : 8 Fr.
BIDONS
de 1/2, 1, 2 et 5 lit.
LAMPES
absorbant la fumée du TABAC et les MAUVAISES ODEURS
PRIX
6 f. 50 à 20 fr.
CONCENTRÉS
en divers parfums
pour 1 litre d'alcool
PRIX : 6 fr. 50



OFFICE D'EXPORTATION



CHINE

Produits français importés à Fou-Tchéou. — Conseils aux exportateurs français pour développer leurs affaires.

Extrait du rapport de M. M.-L. REYNAUD, gérant le Consulat de France.

Nos huiles d'olive sont ici à peine connues, bien que la consommation annuelle soit relativement assez forte. La raison doit en être dans la nature et le goût des produits qui ont été envoyés et qui ne répondent pas aux besoins du consommateur.

Les huiles « fruitées » dans le genre de celles qu'on trouve actuellement chez les commerçants, ne sont pas estimées, et on leur préfère pour cette raison, les huiles italiennes qui n'offrent au palais aucun goût de fruit. Cette remarque a son importance, car en choisissant les huiles douces et non fruitées, nos oléiculteurs pourraient augmenter leur vente dans cette région.

Les produits classés sous la rubrique de parfumerie, et qui désignent particulièrement les savons de toilette, les essences odorantes, les poudres de riz et fards sont en augmentation constante, par suite de la demande croissante chaque jour de la clientèle féminine chinoise. Nous n'avons malheureusement pas su profiter de cette nouvelle source de transactions, et les produits français sont bien rares à côté des produits allemands, japonais et anglais. Nous devrions cependant être aussi bien placés que tous nos concurrents pour la vente de ces articles, dont la clientèle devient de plus en plus intéressante.

Ce que les Chinois demandent avant tout à ces produits de parfumerie, c'est le bon marché, et un aspect extérieur agréable et chatoyant plutôt que la qualité.

Trois flacons d'odeur de qualité inférieure insérés dans un écrin, attireront plus son attention qu'un flacon d'odeur riche dépourvu de tout apparat extérieur.

De même des savons ordinaires présentés dans une jolie boîte avec des images tenteront plutôt le client qu'un bon savon se recommandant par sa seule qualité. En outre autant que faire se peut, l'adoption de sujets chinois sur les boîtes ou le papier renfermant la parfumerie, et encore mieux, l'inscription de caractères chinois assureront au produit une vente facile.



LISTE DE BREVETS ET ADDITIONS DÉLIVRÉS EN FRANCE

du 6 Mai au 16 Juin 1909.



Nº 10.495/374.179 Rivière. — Addition au Brevet pour : « Appareil et procédé de fabrication des savons de toute espèce ».

Nº 399.920 Grimault. — « Appareil pour le séchage des cheveux ».

Nº 10.494/390.698 Crozat. — Addition au Brevet pour : « Barrette pour cheveux ».

Nº 399 979 Pousson. — « Capsule contrôle pour bouteilles, flacons et récipients de tous genres ».

Nº 399.919 Société Aerators Limited, Read et Campbell. — « Dispositif perfectionné pour soutirer par petites quantités à la fois, de la bière ou autre liquide contenu dans des fûts, bidons ou autres récipients ».

Nº 10.480/387.503 Wilzin. — Addition au Brevet pour : « Dispositif pour le capsulage des bouteilles, flacons et autres récipients ».

Nº 400.001 Read et Campbell. — « Perfectionnements dans les capsules destinées à contenir des gaz comprimés ou liquéfiés.

Nº 400.094 Cornillac. — « Genre de bouteille ou flacon pour contenir deux liquides différents destinés à être mélangés ».

Nº 400.163 Haas et Nemes. — « Fermeture de bouteilles pour conserves, pots ou autres récipients, au moyen de papier parcheminé et d'une bague en caoutchouc ».

Nº 400.334 Société L. Strasburger et Cie et Granges. — « Machine à laver, injecter et rincer les bouteilles et récipients analogues ».

Nº 400.340 Galup. — « Mode de capsulage des récipients à l'aide de capsules à fond ouvert et ses applications ».

Nº 400.370 Grauel. — « Bouchon pour liquides gazeux ».

Nº 10.540/383.774. Société dite : L. Strasburger et Cie. — « Addition au Brevet pour : Appareil de nettoyage pour bouteilles ».

Nº 10.548/377.141. Schneider. — Addition au Brevet pour : « Procédé pour fabriquer de nouveaux produits désinfectants ».

Nº 400.403 Société dite Goedecke et Cie. G.M.B.H. « Dispositif pour assujettir ensemble les parties constitutives de rasoirs de sûreté et autres instruments du du même genre, tels que les gratte-cors à lames minces démontables ».

Nº 400.411 Beckmann. — « Rasoir de sûreté à lames à trois tranchants ».

Nº 400.393 Galaine. — « Procédé de désinfection ».

Nº 400 492 Société dite J. Weck G. M. B. H. — « Appareil pour la stérilisation ».

Bureau des Brevets d'invention : **Y. RABILLOUD et Fils**, ingénieurs-conseils, **10, Cours Morand, Lyon.**





M. MILOU & Cie
CARTONNAGE DE LUXE À MONTÉLIMAR
SPÉCIALITÉS POUR PARFUMERIE

2e Année Numéro 8. AOUT 1909



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

SOMMAIRE DU N° 8

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 5 francs; Etranger : 6 francs

Le Numéro : 0,40 Centimes

Imp. P. Legendre et Cie, Lyon.

LES MENTHES

Les espèces relativement nombreuses des menthes sont toutes des isostémones zigomorphes. Elles appartiennent à la vaste famille des *Labiées* qui devrait botaniquement parlant, n'être qu'un genre, n'était la grande homogénéité de ses espèces.

La menthe est du type 5. qu'il faut, pour s'y reconnaître, rattacher à la scrofulaire, herbe à tige carrée, à feuilles opposées, simples et sans stipules, à inflorescence en grappes composées; la corolle forme deux lèvres, la supérieure comprenant seulement deux pétales, l'inférieure trois. Mais, de même que chez la véronique, la menthe voit ses deux pétales supérieurs se souder intimement et le sépale postérieur avorter; de sorte qu'on serait tenter de la ranger dans le type 4 en ne voyant plus que 4 sépales, 4 pétales, 2 étamines et 2 carpelles. L'ignorance de ce détail risque fort d'entraîner des confusions si, pour la détermination d'une menthe, on se sert de flores dichotomiques. Les épis simples ou rameux naissent à l'aisselle des feuilles et offrent, en plus de la particularité signalée de l'avortement d'un sépale et de la soudure de deux pétales, cette caractéristique de l'anthère en palette ayant deux sacs polliniques. L'ovaire biloculaire, comprend deux carpelles renfermant un grand nombre d'ovules. Le fruit sec est une capsule.

Ce sont des plantes vivaces, plus ou moins odorantes et à saveur piquante. Il est à peine besoin de dire qu'elles ont une valeur agricole nulle. Les animaux les délaissent systématiquement en dépit de leurs qualités stimulantes, résolutives, pectorales, stomachiques et antispasmodiques. C'est pourquoi l'agriculteur lutte par des engrais et des façons destructives contre l'envahissement assez fréquent des menthes dans les prairies reposant sur sol calcaire.

Les principales variétés sont : la *Mentha viridis*, menthe verte ou menthe romaine; la *M. rotundifolia*, plus vulgairement dénommée menthe crépue ou baume sauvage; la *M. Sylvestris*, menthe aquatique ou menthe rouge; la *M. Arvensis* ou menthe des champs, qui est l'espèce dont les propriétés sont les moins prononcées; elle est plus connue sous le nom de Pouliot-thym; la *M. citrata* ou menthe citron dont l'huile essentielle possède une odeur rappelant, de façon curieuse, celle de l'essence de bergamote; enfin, la *M. piperita* ou menthe poivrée, la mieux connue, la plus appréciée, la seule cultivée jusqu'ici en raison de son odeur forte et pénétrante, de sa saveur poivrée, on dirait camphrée, laissant dans la bouche une agréable sensation de fraîcheur prononcée.

La menthe poivrée est bien certainement la plus intéressante au point de vue industriel à cause de son rendement en huile et des qualités nettement accusées de cette huile qui permettent une économie dans la quantité à employer. Elle n'est pas seulement employée par les parfumeurs. Confiseurs et liquoristes en consomment de grosses quantités; la médecine fait journellement appel à l'une ou l'autre de ses propriétés spéciales.

Comme pour la généralité des plantes aromatiques, il faut à la menthe du calcaire et du soleil. Un ciel lumineux, sec et chaud, comme en possèdent seules les régions méridionales, semble affiner son arôme. Il est incontestable en tout cas que la culture atténue ses qualités, la plante y gagne en vigueur sans doute; ses organes deviennent turgescents, la proportion d'eau s'accroît, et ce bien-être auquel elle s'habitue vite paraît diminuer la valeur du parfum qui s'accroît, dirait-on, avec les difficultés d'existence, avec la lutte pour la vie.

Son habitat préféré est le dur calcaire des formations bajociennes et bathoniennes que ses racines robustes font éclater pour descendre à la recherche de la faible quantité d'eau qui lui est nécessaire. Nous ne savons rien du mécanisme qui préside à l'élaboration des huiles essentielles mais il semble que la provision d'humidité dans le sol, et par suite la vitesse de circulation de l'eau à travers la plante doivent jouer un rôle prépondérant. Le contraste flagrant entre cette atmosphère claire, sèche et chaude qui appelle une évaporation intense et la pénurie du sol qui doit y subvenir dénonce les efforts incessants que doit fournir la plante pour se maintenir en équilibre. De cette grosse dépense d'énergie pour un résultat aussi lent semble dépendre la qualité. Et l'on est d'autant plus fondé à le croire que, dès que changent les conditions, soit en mettant la plante dans une atmosphère plus fraîche et plus humide ou dans un sol plus riche en eau, soit en faisant varier les deux à la fois dans un sens favorable à une facile végétation, le parfum obtenu est incontestablement inférieur.

Ceci n'est pas un dogme, évidemment; mais nous croyons pouvoir en conclure que l'homme doit borner son intervention à la propagation de l'espèce en respectant dans la plus large mesure possible les facteurs d'ambiance et de nature du sol, qui ont contribué à faire la valeur d'une plante à l'état spontané.

Les moyens culturaux ne doivent intervenir que dans le cas de produits imparfaits. C'est alors avec l'esprit d'amélioration, que l'on fait varier certaines conditions, l'expérience pouvant seule renseigner avec exactitude sur le maintien de telle ou telle modification.

A ce point de vue un grand nombre d'essais restent à faire, ne serait-ce qu'avec les différentes espèces de menthes qui ne sont pas l'objet d'une exploitation industrielle mais qui pourraient le devenir.

G. Charrière,
Ingénieur agronome.



L'étude des différentes essences de menthe présente un grand intérêt, non seulement parce qu'il s'agit d'un produit d'alimention de grande consommation, mais aussi parce que les essences des différentes provenances ont des valeurs très dissemblables au point de vue aromatique et des prix très éloignés les uns des autres (de 20 à 150 fr. le kil.).

Les essences du Japon et les essences de Pouliott coûtent, par exemple, moitié moins que les essences américaines; celles-ci valent moins que les essences d'Italie, et les essences françaises et anglaises atteignent les prix les plus élevés.

On conçoit que la différenciation des types soit un problème de haut intérêt, les produits commerciaux étant souvent des mélanges. A quoi faut-il attribuer l'exception que fait le nouveau tarif de douanes américain en faveur des essences de menthe qui sont dégrévées des droits d'entrée excessifs qui grèvent les autres huiles essentielles? A la nécessité de compléter la production locale insuffisante pour la demande de l'exportation et la consommation intérieure.

Le Japon produit annuellement plus de 100.000 kilogs d'essence liquide ou cristallisée (menthol); l'Amérique vend une quantité presque aussi considérable de son essence de menthe poivrée, plus fine que la précédente. Le Piémont a créé, ces années dernières, des marques qui commencent à être connues; la Russie et l'Allemagne produisent presque exclusivement pour leur consommation. La France et l'Angleterre fabriquent les plus belles essences de menthe. Les menthes de Mitcham ont une réputation un peu surfaite, à notre avis, et que n'arrivent pas à ébranler les mauvaises imitations, vendues sous flacon et sous marque soi disant d'origine, et qui ne sont que des mélanges d'essences françaises, italiennes et américaines additionnées, si nécessaire, d'essences de piment ou de poivre. Les essences de Vaucluse, qui peuvent être réputées absolument pures; les menthes de Grasse, si particulières; les essences de la Haute-Garonne, qui naissent à peine, sont, à notre avis, bien supérieures aux meilleures marques étrangères. Leur réputation s'établit, d'ailleurs, nettement à l'étranger; seule la France persiste à payer des prix très élevés pour des essences étrangères, bien rectifiées et bien préparées, il est vrai, mais qu'égaleraient facilement des compositions soignées d'essences françaises.

Essence japonaise. — Cette essence est caractérisée par sa haute teneur en menthol. Un simple refroidissement, suivi d'un essorage, permet d'isoler de grandes quantités de menthol cristallisé. Cette préparation se fait sur un grand pied au Japon et la plus grande partie des huiles essentielles liquides exportées sont appauvries par un traitement préalable. L'essence liquide demande une rectification bien poussée et une élimination des dérivés sulfurés qui lui donnent une saveur et une odeur désagréables, et qui proviennent, dit-on, des autres plantes distillées en même temps que la menthe. Nous attendons des renseignements détaillés sur cette question de notre aimable correspondant de Yokohama, M. Ménil, qui s'en occupe en ce moment.

Essence américaine. — La culture américaine qui avait diminué d'importance dans le Wayne County, à cause des prix trop peu rémunérateurs, a augmenté de nouveau en 1906 et la forte production, jointe à la crise commerciale de ces deux dernières années, a amené les cotations à un point bas qu'elles n'avaient jamais atteint encore. La fabrication s'améliore nettement et certaines qualités luttent avec les essences anglaises

ordinaires. Il faut s'élever contre la coutume prise ces derniers temps par quelques producteurs, de dénommer leurs essences de noms composites, comme : Mitcham américaine, qui peuvent amener des confusions et ne signifient rien quant à la valeur de l'essence. Les différentes industries qui consomment l'essence de menthe exigeront à l'avenir des essences homogènes non corrigées par des additions d'essences étrangères et vendues sous leur nom exact. Il faut espérer que le Congrès de répression des fraudes donnera, cette année, des règles précises à cet égard.

L'Amérique livre, chaque année, d'après le journal allemand-américain des pharmaciens de New-York, 250.000 lbs d'huile essentielle.

Essence italienne. — Les dernières analyses de cette essence sont contradictoires et il y a lieu de croire que des terrains différents produisent, comme partout, des essences ayant des caractères dissemblables.

Voici les résultats obtenus par le laboratoire Haensel pour deux essences, l'une brute et l'autre rectifiée, et par Carlo-Edoardo Zay et les chimistes anglais Umney et Bennet.

	Analyse Haensel essence brute	Haensel rectifiée
Densité	(20°) 0,903	(20°) 0,903
Rotation optique	— 19,80	— 18,10
Ethers de menthol	3,96 °/°	3,22 °/°
Menthol libre	45,16 °/°	42,66 °/°
Menthol total	48,16 °/°	45,20 °/°

	E. Zay	Umney et B.
Densité	(15°) 0,916	(15°) 0,920
Rotation optique	— 2,55	— 23
Ethers de menthol	—	4,8 °/°
Menthol libre	47,78 °/°	36,2 °/°
Menthol total	55,5 °/°	40 °/°

C'est dire que la qualité n'est pas encore absolument fixée et qu'il faudra attendre encore quelques nouveaux travaux pour assigner des limites précises aux essences de menthe du Piémont.

Essence allemande. — La production de cette essence n'est pas suffisante pour qu'elle puisse être offerte comme qualité spéciale. On a trouvé les caractéristiques suivantes pour des essences distillées de plantes fraîches et de plantes sèches :

	Essence de feuilles fraîches	Essence de feuilles séchées
Densité	0,8948	0,9028
Rotation optique	— 26	— 29

La Thuringe produit une essence de menthe crépue dont le goût et l'odeur sont très particuliers.

Essence russe. — Basanow, dans son rapport à la Société Impériale Russe, disait à ce sujet : « On donne une grande importance, en Russie, à la culture de la menthe poivrée. On a récolté, dans le gouvernement de Rostow, un million de puds d'herbe (soit 16 millions de kilogs) ; la distillation se fait sur place par des moyens encore rudimentaires, mais il sera facile de la perfectionner et de la rendre industrielle à brève échéance ».

M. J. Schindelmeiser a donné l'analyse suivante pour une essence distillée dans le gouvernement de Tambow :

Densité à 19°	0,908
Rotation optique	— 19,48
Ethers de menthol	4,8 °/°
Menthol libre	51,2 °/°
Menthone	16,4 °/°

Comme pour les autres essences, les éthers ont été caractérisés comme acétique et isovalérique.

Essence anglaise. — D'après John C. Umney, le canton de Surrey cultive depuis longtemps deux sortes de menthe poivrée : une blanche et une noire. La noire, plus vivace, donne une forte quantité d'essence de qualité moyenne ; la blanche, au contraire, donne très peu d'essence, mais d'une qualité supérieure. Comme dans beaucoup de régions, la culture la plus rémunératrice est la plus répandue : la menthe noire, qui donne 8 lbs d'huile essentielle à la tonne est beaucoup plus abondante que la menthe blanche qui ne rend que 3 lbs pour la même quantité de plante fraîche.

Les caractères différents des deux essences obtenues sont les suivants :

Essence tirée de la variété noire

Donne du menthol cristal. par congélation.

Rotation optique	— 25,5
Parties distillant avant 200°	24 °/°
Ethers de menthol	3,96 °/°

Coloration bleu clair par addition de vinaigre glacial.

Essence tirée de la variété blanche

Ne donne pas de cristaux.

Rotation optique	— 33
Parties distillant avant 200°	5 °/°
Ethers de menthol	13,6 °/°

Coloration bleu foncé avec reflet cuivré.

L'essence tirée de la menthe noire contient une plus forte quantité d'hydrocarbures sans valeur ; l'essence tirée de la variété blanche se rapproche des essences du Midi de la France par sa forte teneur en éthers.

Essences françaises. — Les menthes françaises sont fort différentes les unes des autres selon le terrain sur lequel elles ont été plantées. Leur rendement est également très variable. Là où les menthes de Vaucluse, venues en terrains abondamment arrosés, produisent 8 à 900 gr. d'essence, les menthes de la région de Grasse, récoltées en terrain sec, donnent à la distillation 3 ou 400 grammes d'essence. Les menthes cultivées dans la Haute-Garonne sont

des menthes à fleur blanche, bien différentes des variétés ordinaires.

Essence de Vaucluse. — M. Louis Pillet donnait, dans le numéro de la *Parfumerie Moderne* de janvier 1909, une étude complète sur cette essence; nous y renvoyons nos lecteurs. Ses caractères principaux sont les suivants :

Densité	0,916
Rotation optique	—9,3
Ethers de menthol	5,94 °/o
Menthol libre	52 °/o
Menthol total	57,94 °/o

Cette essence donne par congélation d'abondants cristaux de menthol.

Essence de Grasse. — L'essence de Grasse ne précipite au mélange réfrigérant aucun cristal de menthol. Elle contient une beaucoup plus grande quantité d'éthers de menthol. Elle a été très abondamment étudiée par les laboratoires de la région et les travaux de M. Charabot sur cette essence sont particulièrement intéressants.

Voici le tableau de ses principales caractéristiques :

Densité	0,910/919
Rotation optique	— 10/17
Ethers de menthol	13 à 15 °/o
Menthol libre	35 à 45 °/o
Menthone	8 à 10 °/o

Il a été constaté que cette essence variait avec l'état de développement plus ou moins grand des inflorescences, le Bulletin Roure-Bertrand donne à ce sujet le tableau suivant :

	Essence extraite			
	avant formation des boutons	après formation des boutons		
		des feuilles	des inflorescences	des plantes en fleurs
Densité 16°	0,9025	0,916	0,908	0,920
Rotation optique	— 24,10	— 26	— 20,15	— 2,37
Ethers de menthol	3,7 °/o	10,3 °/o	7,5 °/o	10,7 °/o
Menthol total	47,2 °/o	50,3 °/o	35,8 °/o	40,5 °/o
Menthone	5,3 °/o	4,2 °/o	16,7 °/o	10,2 °/o

Les essences tirées des plans basiliqués présentent à leur tour des modifications considérables. Le parasite de la menthe est un acarien du groupe des phytoptides nommé Eriophye ; il provoque une monstruosité de l'inflorescence et de la plante entière et, corollairement, un changement dans les proportions des constituants de l'essence. L'essence est enrichie en éthers et en menthone et sa rotation optique varie de — 1 à + 7°.

Les essences cultivées sur un sol enrichi par du nitrate de soude contiennent également plus d'éthers, mais moins de menthol libre.

(A suivre) R. GATTEFOSSE.



Pendant les vingt-cinq années consécutives que nous avons passé au Japon nous avons suivi avec une admiration, mêlée d'un peu d'inquiétude, la rapide évolution industrielle et sociale de ce petit pays autrefois confiné dans une civilisation stationnaire et surannée, aujourd'hui lancé dans un américanisme outrancier.

Le changement soudain de mœurs et de besoins a créé une fièvre passagère endiguée par un gouvernement prévoyant, dans une voie de progrès commerciaux qui mettra, dans peu de temps, en péril la suprématie européenne dans l'Extrême-Orient.

L'état actuel du Japon permet d'envisager simultanément les stades habituellement successifs d'un pays neuf : l'importation des produits fabriqués et des matières premières suit

encore une progression rapide en même temps que la fabrication locale et l'exploitation des produits du sol s'étend de plus en plus.

L'exportation japonaise n'est déjà plus à dédaigner, notamment dans toute la Chine, dans les Indes Anglaise et Néerlandaise, les Iles de la Sonde et toutes les îles du Pacifique. Partout les produits japonais sont offerts à vil prix et avec une connaissance très approfondie des besoins et des désirs de la clientèle. A ce point de vue, notamment, la supériorité du Japon est incontestable et le bon marché de sa main-d'œuvre, joint à la situation géographique privilégiée, lui promet, pour un temps qui n'est plus éloigné, le monopole de toutes les transactions commerciales de cette moitié du monde.

La fabrication de la parfumerie a suivi la même marche ascendante que celle des produits chimiques et des industries textiles, le meilleur critérium est, à ce sujet, la création du journal professionnel « The Osaka Komamono Shoko Shimpo » qui tient sa clientèle au courant des nouveautés techniques et publie en même temps qu'un feuilleton passionnant, une abondante et originale publicité dont nous donnons quelques exemples.



La clientèle est très étendue et l'on connaît le goût exagéré des orientaux pour tout ce qui est parfum. Cette prédilection pour les odeurs est ici très motivée par l'absence de voirie, imparfaitement remplacée par les pluies et les brises du large; le japonais est, en outre, un peuple propre par excellence qui ne saurait se passer de son bain journalier et qui consomme des quantités imposantes de savon. Il craint les pollutions et les contacts douteux a tel point que les cuisiniers engagés chez les européens s'entourent le bras d'un bracelet à base de musc et qui est destiné à combattre l'odeur du beurre qui leur est particulièrement désagréable.



La japonaise est coquette : ses cheveux, objet de ses soins les plus dévoués, sont soumis à des lavages au Binankasela (sorte de bois de panama détersif et gommeux qui remplace le shampoing et la pommade Hongroise), à des onctions à l'huile de Camélia et, s'il est nécessaire, a des traitements aux teintures noires.

La geisha ou danseuse et, à son imitation, toute femme élégante, porte avec elle sa trousse aux peignes curieux, aux pinces étranges, et munie naturellement d'un flacon de l'odeur préférée. Son visage est non pas poudré mais enduit d'un fard composé d'eau et d'une poudre de riz vendue très bon marché par les industriels indigènes et pour laquelle il est fait une publicité monstre, non seulement par la voie des journaux, mais aussi par des processions suivies de fanfares bruyantes et porteuses de banières enluminées ou de lanternes bariollées; musique, feux d'artifices, rien n'est négligé pour captiver et réjouir ces grands enfants. Les maisons étrangères bien conseillées, ne négligent d'ailleurs pas ce moyen de publicité et la population de Tokio se rappelle volontiers la fête offerte par une grande fabrique de liqueurs française, à l'occasion de l'installation de son comptoir au Japon.

Le poudres dentrifices actives et agréables sont très bien préparées par les artistes odontologistes. Les parfums dits : Eaux de Quinine ou de Cologne, lotions, extraits, etc... sont généralement des produits importés, mais les frais de douane et de transport élevés invitent de plus en plus le commerçant local à faire venir des produits très concentrés qu'il additionne lui-même d'alcool obtenu du Saké ou vin de riz.

Il y a, au Japon, en dehors des matieres pre-

mières pour les lotions, eaux de toilettes, extraits, un important débouché de parfums naturels et artificiels pour la savonnerie. La savonnette offerte actuellement par les industriels nippons est peu parfumée, dure et sans mousse, ils perfectionnent leurs méthodes et adoptent graduellement les parfums d'origine

Le Fujiyama et un jardin de Thé

européenne, notamment les essences de bonne odeur franche et d'un prix relativement bas. Les parfums trop violents comme le Patchouli, l'Opoponax ne plaisent pas du tout, on leur trouve une odeur d'huile empyreumatique dé-



sagréable, en revanche les Roses, Géraniums, etc .. sont très goûtés.

⁂

Le Japon exporte annuellement des quantités de *Pipperment* ou Menthe poivrée qui est exploitée ici sur un grand pied, la récolte annuelle se chiffre par plus de 200.000 piculs ou livres japonaises de 600 gr. environ; les cours en sont très variables et en ce moment, par exemple, on cote 5 yen 80 ou 14 fr. 77 les 600 gr., soit beaucoup plus cher qu'en Europe. Il faut dire cependant qu'il s'expédie beaucoup d'essence liquide dont le Menthol a déjà été complètement retiré, ce qui en diminue la valeur.

Le Camphre, qui s'exporte également en grandes quantités, à moins d'importance pour la parfumerie, ont peut cependant citer les huiles bleues provenant de la fabrication de cette drogue et dont on extrait le Safrol pour la fabrication de l'Héliotropine.

Le Japon n'exporte sa verrerie qu'en Chine et dans la région, mais on peut prévoir le jour où ces produits viendront faire concurrence aux produits français, surtout, dont le prix est le plus élevé à cause des prétentions particulièrement exagérées des ouvriers. La main-d'œuvre est, ici, à rien et les machines importées d'Allemagne permettent la fabrication de grandes quantités, malgré l'exiguité de la capacité thoracique des Japs ; les moules artistiques



manquent encore, mais il n'est pas douteux que d'ici peu de jours nous en trouverons, signés de modeleurs parisiens ou berlinois...

⁂

L'article *roi*, où le Japonais est maître et où il ne risque aucune concurrence est la ***laque***.

Les procédés qui ont été légués traditionnellement par une longue suite de générations sont conservés avec un soin jaloux, et toutes les belles pièces, même de fabrication courante, peuvent entrer en comparaison avec les joyaux de nos collections et de nos musées européens. La patience est l'outil principal de cette minutieuse fabrication dont les secrets ne nous sont pas connus; les orientaux savent mieux garder leurs fabrications des indiscrétions que les occidentaux, mais, nous savons que les polissages les plus minutieux, les vernis préparés dans des conditions qu'il n'est pas possible de réunir en dehors d'ici sont les principaux facteurs de la réussite.

Nous avons fait préparer, à l'intention des parfumeurs français, si soucieux de la parfaite présentation de leurs nouveautés des coffrets à la dimension habituelle des flacons adoptés ces années dernières et à un, deux ou trois compartiments.

Le prix en dépasse à peine celui des cartonnages de luxe actuellement employés et la ri-



Miyajima

chesse du décor est incomparable et convient seule aux produits de grand luxe qui font la force de la France. Nos fabricants de Kobé copieront avec la scrupuleuse exactitude qui les caractérise les dessins, noms, marques de fabrique, etc., qui leur seront proposés.

Les coffrets à gants, à bijoux, etc., sont déjà connus et se préparent en articles de tous prix depuis moins d'un franc pièce jusqu'à 5o francs et plus.

⁂

Les relations mutuelles entre l'Europe et le Japon sont donc, en ce moment, à leur apogée, les produits français sont protégés et favorisés par les tarifs de douane, le Japon n'a pas encore gêné considérablement nos intérêts dans nos colonies, il reste aux commerçants désireux de traiter ici de fructueuses affaires, à se ménager de sérieuses relations donnant toutes garanties. Les Japonais qui ont adopté, en l'exagérant encore, le sans-gêne américain, ne se font aucun scrupule de traiter avec légèreté leurs correspondants directs, seul un agent sur place peut traiter des affaires de tout repos. En outre, il faudra se plier aux exigences normales d'une clientèle très différente de celles dont nous avons l'habitude et ne pas essayer de leur imposer des coutumes qui lui paraissent barbares, quoique logiques à nos yeux.

Les possesseurs de marques connues, bonnes à imiter, par conséquent, devront se garantir par un dépôt officiel dont le coût est de 40 yen par catégorie de produits. Le dépôt de la marque protège d'une façon très efficace contre les contrefaçons ; un industriel qui avait omis cette précaution, s'est vu condamner, après un procès de deux années et au bout desquelles il n'était plus possible de savoir si le Japonais était accusé d'avoir contrefait le fabricant européen, ou s'il ne s'agissait pas du contraire !

Enfin, conseillons aux nouveaux arrivés de ne pas se loger dans les immenses Building installés à l'américaine et où les frais sont énormes, et autant que possible de posséder, de la façon la plus correcte, la langue Japonaise pour ne pas se faire baffouer et moquer par les indigènes qui l'accuseront de parler Petit-Nègre.

Cette condition est assez difficile à remplir, mais on y remédiera en parlant l'anglais qui est parfaitement connu dans tous les centres commerciaux, notamment s'il s'accompagne du nasillement cher aux Yankees, maîtres en tout de nos modernes Japs.

V. Menil,
Correspondant de la *Parfumerie Moderne* à Yokohama.

 LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE 

La Menthe

Le principe actif des sommités fleuries et des feuilles de la menthe poivrée (Mentha piperita, labiée), est une essence dont les emplois médicaux sont multiples ; mais il faut distinguer les cas où l'on fait appel aux propriétés thérapeutiques de la menthe, de ceux, beaucoup plus fréquents d'ailleurs, où l'essence de menthe est utilisée pour aromatiser des préparations contenant un autre principe actif, de saveur ou d'odeur désagréable. Nombreux sont, en effet, les gargarismes ou les collutoires dans la composition desquels l'essence de menthe, à la dose de quelques gouttes, entre uniquement pour faciliter l'usage. Cependant, il ne faudrait pas croire que le rôle topique de cette essence est toujours aussi restreint. Elle est analgésique, désodorisante et antiseptique, et c'est à ces titres qu'elle est souvent très employée dans la thérapeutique des voies respiratoires supérieures, ou dans la thérapeutique et l'hygiène dentaires. Il n'est guère d'élixir dentifrice dans lequel elle ne figure ; il est inutile d'insister à ce propos sur ses avantages, qui ont été précédemment signalés par notre collaborateur, M. G. Robert, dans le numéro 4 de la « Parfumerie Moderne ».

Dans le traitement des affections du nez









(coryza, ozène), du pharynx, du larynx ou de la trachée, on se sert surtout du menthol ($C^{10} H^{19} OH$), alcool secondaire extrait de l'essence de menthe par cristallisation sous l'influence du froid. Le menthol, très soluble dans l'alcool et l'huile de vaseline est employé à la dose de 1 à 10 °/₀ en collutoires, inhalations, pulvérisations, pommades, poudres à priser, solution huileuse. La solution huileuse est utilisée en badigeonnages sur les cordes vocales, en instillations intra-nasales et en injections intratrachéales.

En dermatologie, le menthol qui est, anesthésique, et partant antiprurigineux, est incorporé dans un certain nombre de pommades. Le professeur Gaucher l'a recommandé pour le traitement de quelques formes d'eczéma, associé au gaïacol et à l'oxyde de zinc, selon la formule suivante :

Menthol cristallisé......	àà o gr. 3o
Gaïacol................	
Oxyde de zinc.........	3 gr.
Paraffine..............	1 gr.
Vaseline...............	3o gr.

Contre les crevasses des mains, on peut aussi avoir recours à une pommade ainsi prescrite :

Menthol................	1	gramme
Salol..................	2	—
Huile d'olives...........	10	—
Lanoline................	32	—

Par la voie digestive, le menthol est parfois employé comme antiémétisant, surtout contre les vomissements des tuberculeux, en potion alcoolisée ou mieux en suspension dans un julep (10 centigrammes à 1 gramme *pro die* par cuillerée à soupe dans une potion de 15o cmc.) ; mais il irrite rapidement la muqueuse gastrique, et pour l'usage interne, il est préférable de recourir aux vieilles préparations de menthe poivrée (infusion ou alcoolat), connues depuis longtemps pour leurs propriétés stomachiques et stimulantes. La posologie des principales préparations est la suivante :

Eau distillée de menthe	10 à 100 grammes
Alcoolat.............	2 à 10 —
Essence..............	II à X gouttes
Sirop................	20 à 100 grammes

Pour lutter contre les nausées et les vomissements, lorsque les potions mentholées sont suspectes, à cause de leur action irritante, on peut recourir à la formule suivante :

Alcoolat de menthe	15 grammes
Alcoolat d'anis...	15 —
Sirop de cannelle.	3o —
Eau de tilleul.....	q.s. pour 15o cmc.

La même préparation convient pour les cas où l'on veut faire appel aux propriétés stimulantes du principe actif de la menthe.

Dr P.J.



TOXICITÉ DE L'ESSENCE DE MIRBANE



On sait toute l'importance qu'a prise dans l'industrie chimique, la fabrication de la *Nitrobenzine* ou Essence de Mirbane.

Première base des colorants artificiels, elle a été longtemps aussi un des plus typiques et des plus connus des parfums de synthèse ; elle est le trait d'union primitif entre ces deux branches sœurs si prolifiques qui, selon M. J. Dupont, constituent la plus riche part du patrimoine dont l'humanité est redevable à la chimie moderne.

Elle a droit, de ce fait, à toute la vénération du chimiste, mais, puisque ses propriétés admirables ont été portées aux nues, il est bon, équitable même, de faire ressortir ses très sérieux inconvénients. Comme matière première de l'Aniline elle restera toujours respectable et son emploi pour la teinture ne saurait être réglementé, mais nous nous posons résolument en adversaire irréductible de son utilisation en nature (sans transformation chimique), notamment dans la parfumerie, la savonnerie, etc.

La Nitrobenzine ($C^6 H^5 Az O^2$) a une odeur violente et lourde rappelant de loin celle de l'amande amère (Benzaldéhyde) ; elle est obtenue par l'action des acides sulfurique et nitrique sur la benzine provenant de la distillation des goudrons de houille. C'est une huile jaunâtre de densité élevée (1, 2 à 0°), très mobile, cristallisant au mélange réfrigérant, fondant à +4°, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, les huiles, l'éther et les dérivés pétrolifères. Elle bout et peut *exploser* à 210°.

La Nitrobenzine, réduite par l'acide acétique et la limaille de fer, donne l'Aniline qui, avec la Rosaniline et la Toluidine, est la base principale des colorants artificiels. Cette étroite parentée de l'essence de Mirbane et des colorants dérivés des goudrons de houille, est la cause de cette conviction très générale d'une source unique des parfums et des colorants artificiels : les goudrons de houille. La vulgarisation intensive des travaux de chimie fait lentement justice de cette conclusion, née de l'esprit de généralisation simpliste des foules, que tout ce qui est artificiel

dérive de la houille, même les cognacs, les absinthes et les beurres factices. Les récentes discussions officielles sur ces sujets, à l'occasion de la loi sur les fraudes alimentaires, nous ont démontré que, malheureusement, cette conviction est partagée par une partie de l'élite de notre société et même par nos dirigeants. Tous les produits artificiels sont englobés dans une réprobation universelle et aveugle, et une désignation scientifique un peu obscure ou d'apparence hermétique suffit pour éveiller les plus vives suspicions.

Si l'opinion publique s'est égarée trop souvent, reconnaissons que pour la *Mirbane* toutes ses préventions sont amplement justifiées et que des mesures sévères, prohibant dans beaucoup de cas son usage, seraient d'une élémentaire prudence.

La *Nitrobenzine* est un poison violent que l'on peut assimiler à l'*Acide Prussique* (CH Az) (Cyanhydrique) dont la réputation n'est pas à faire.

Ces deux produits ont des caractères très voisins : l'odeur d'amande amère leur est commune et les signes d'intoxication observés sont à peu près identiques.

Les caractères bien connus de l'empoisonnement par l'acide prussique sont la Cyanose ou bleuissement de l'épiderme et l'odeur de l'haleine ; ceux de l'empoisonnement par la Mirbane sont les mêmes. *Eulemberg* a relevé 44 cas d'empoisonnement par la Nitrobenzine, les uns causés par la manipulation de ce toxique, les autres, la plus grande partie, par simple inhalation de vapeurs. 14 ont été mortels.

Les malades sont atteints d'une anémie prononcée, leur peau se teinte en bleu, leur haleine a une odeur d'amandes amères et d'aniline, les extrémités sont froides, engourdies et presque paralysées ; les mains, les jambes sont en proie à un fourmillement intense et pénible et refusent tout service.

On constate, en outre, un affaiblissement de la vue, une sensibilité au froid exagérée, des éblouissements et des syncopes. La Mirbane cause indubitablement de graves désordres dans le système nerveux et du côté des petits vaisseaux.

A la fabrique de *Witten* où se fabrique la Roburite, explosif puissant dont la composition se rapproche beaucoup de celle de la Nitrobenzine, 78 °/o du personnel est atteint. Il est inutile de rappeler les accidents auxquels sont exposés les ouvriers qui manipulent l'Aniline et en vue desquels des précautions particulières sont prises dans les usines.

Doit-on accuser ces corps nitrés de contenir des dérivés cyanurés ? Doit-on conclure de préférence que tous les corps en C.H.Az. sont dangereux ? C'est ce que nos recherches nous apprendront par la suite, mais il est, en tous cas, un point acquis qui est la très forte *Toxicité* de la Mirbane.

***

Il est fâcheux de voir ce produit encore couramment employé en parfumerie, c'est-à-dire dans une branche de l'industrie des plus proche parente de celle de l'alimentation, objet de tous les soins de nos législateurs, et qui, après la pharmacie, a le plus de prétentions à la sauvegarde de l'hygiène publique.

De nombreux docteurs recommandent maintenant d'une façon courante de n'user pour l'aseptie que de savon pur, sans odeur, les fabricants de savons parfumés ne peuvent s'en prendre qu'à eux si la sagacité de ces savants leur a permis de reconnaître le danger des savonnettes parfumées à l'amande amère et qui sont d'une vente courante à cause de leur bon marché. On voit également, dans le commerce, de nombreux produits : shampoings, eaux de toilettes, etc., parfumés (?) à la nitrobenzine et ne faut-il pas déplorer l'ignorance des commissions d'hygiène qui ont toléré l'emploi de ce toxique comme *désinfectant* pour le Métropolitain !

Le précepte de la méthode de Hahneman est par trop appliqué à la lettre et les germes pathogènes accumulés par des milliers de voyageurs dans ces souterrains, sont détruits par des émanations plus dangereuses encore. Il est vrai que l'odeur *sui generis* des déchets de respiration et de transpiration est largement masquée par celle de la Nitrobenzine, mais ces deux relents se mélangent en une atmosphère sans nom, deux fois funeste et qui cause une céphalalgie intense à ceux qui la respirent trop fréquemment. Cette pratique répréhensible ne durera certainement pas et il sera facile de remplacer le poison nitré par une essence naturelle plus suave et plus hygiénique : Pin, Sapin, Eucalyptus, Thym, Lavande, etc., dont les effets thérapeutiques et antiseptiques sont avérés et dont l'emploi, combiné à une aération méthodique, assurera aux voyageurs souterrains l'intégrité de leurs fonctions respiratoires.

***

On employait, il y a peu de temps, sinon encore de nos jours, la Mirbane pour falsifier l'essence d'Amandes amères naturelles. Le Codex Medicamentarius 1908 en fait foi, puisqu'il conseille la méthode suivante pour la recherche de cette sophistication :

Dissolvez 1 cc d'essence dans 20 cc d'alcool, ajoutez de l'eau jusqu'à ce que le liquide se trouble, puis de la limaille de zinc et de l'acide sulfurique dilué de façon à produire un dégagement d'hydrogène qui dure une heure ou deux. Evaporez au tiers pour chasser l'alcool, étendez à 50 cc. environ, filtrez, A 10 cc. du liquide obtenu, ajoutez une goutte de solution

de Chromate acide de potassium au 10° et chauffez quelques instants à ébullition. Il ne devra pas se produire de coloration rouge violacée.



Un nouveau substitut de l'essence d'Amandes amères vraie, l'aldéhyde benzoïque, inoffensif, celui-là, puisqu'il ne contient que des traces de chlore, corps si répandu dans la nature sous forme de chlorures, que le corps humain lui-même en est saturé, vient heureusement faire la guerre à la Nitrobenzine qui n'a pour elle que son bon marché. Les compagnies qui font des réserves relativement aux dangers qu'offre le transport de la Nitrobenzine, corps explosif, n'en font aucune pour celui de l'aldéhyde benzoïque; en outre la production de ce dernier corps, de plus en plus abondante, en a considérablement réduit le prix qui avoisine aujourd'hui celui de l'essence de Mirbane.

Nous souhaitons très vivement que le Congrès de répression des fraudes interdise absolument l'emploi de l'essence de Mirbane et tolère celui de la Benzaldéhyde en Parfumerie et dans les préparations similaires : Antipoussières, antimoustiques, désinfectants, etc.

Quant à l'alimentation, et jusqu'à nouvel informé, nous croyons que l'emploi seul de l'essence véritable doit être admis, malgré la présence possible d'acide prussique dans cette essence naturelle. Cet acide vénéneux est, en effet, très instable et ne saurait exister dans un corps ayant subi une sensible élévation de température.

Une étude très approfondie de cette question sera sous peu soumise à la commission centrale intéressée.

J. Piot.
Ingénieur Chimiste.



CHRONIQUE DE LA SAVONNERIE



Les Savons Tunisiens et le Régime Douanier

L'industrie savonnière en Tunisie, dont le développement s'était notablement accentué, en ces dernières années, se trouve actuellement dans une situation critique, par suite des difficultés créées par un régime douanier qui lèse gravement ses intérêts.

Il appartient aux Pouvoirs publics de faire cesser la regrettable anomalie si préjudiciable à l'industrie et au commerce des savons fabriqués dans la Régence. Il y a quelque temps, nous nous fîmes l'écho des légitimes doléances des savonniers tunisiens (1) et, en présence des considérations que vient d'émettre l'Association commerciale et industrielle de la Régence, nous croyons qu'il est de notre devoir d'exposer et de défendre les justes revendications des industriels de la Tunisie et du Commerce des savons dont l'importance ne saurait échapper.

Le décret du 2 mai 1898, qui frappe d'un droit d'entrée de 35 francs le quintal toutes les huiles exotiques introduites en Tunisie, et taxe de 3 fr. 20 le quintal de savon fabriqué, frappe la savonnerie, alors que son aînée, l'huilerie, est exempte de tout impôt.

Cette taxe de 3 fr. 20 est non seulement onéreuse, mais absolument vexatoire.

Le service des contributions diverses exigeant des renseignements précis sur les matières premières et leur mise en œuvre, il en résulte que le secret de fabrication — le tour de main — de tel industriel se trouve ainsi dévoilé. Une savonnerie locale était parvenue, après de longues études et un travail coûteux, à obtenir un savon de luxe parfait, selon les goûts nord-américains. Elle avait obtenu de gros ordres à livrer, à la condition qu'elle donnât le savon sans le tampon des contributions diverses. Assurément, une maison qui court de gros risques à lancer une nouvelle marque, tient à y mettre son nom et à ne point révéler le secret de sa fabrication. Il semble que le fisc possède assez de moyens de contrôle sans exiger l'application de son cachet sur le savon, d'autant plus qu'appliqué à froid, la violence de la frappe enlève aux barres ou aux morceaux leur beauté d'aspect.

Le décret de 1898 n'est rien moins que prohibitif; en outre, il réduit considérablement les ressources de la savonnerie tunisienne.

L'industriel ne peut employer, pour sa fabrication, les huiles d'olives et les graisses animales, d'un prix beaucoup trop élevé, non plus que les graines étrangères à triturer, trop surchargées de droits d'entrée; les huiles de grignons pourraient, seules, convenir, mais encore faut-il, pouvoir, en même temps, les fabriquer. Les huiles d'olives tunisiennes très demandée, ont atteint des prix trop élevés. Même les huiles à fort goût, qui étaient jadis bon marché, atteignent maintenant des cours

(1) Revue *Les Matières grasses*, n° 9, de 1909.

supérieurs à ceux des premières pressions.

Les usines qui traitent le grignon par le sulfure fabriquent elles-mêmes le savon et elles tiennent le marché. Les fabricants de savon ont dû cesser peu à peu leur industrie à cause de cette concurrence locale.

L'huile de grignon n'est apte qu'à la fabrication du savon vert, elle ne donne qu'un rendement de 159 %, alors que les huiles concrètes permettent une fabrication plus avantageuse, donnant à l'industriel la possibilité de livrer à meilleur marché et de lutter contre la concurrence. Les savonniers tunisiens ont dû recourir à l'importation des huiles concrètes saponifiées à froid, admises en douane sous le régime des savons, mais cela coûte encore trop cher.

L'application d'un droit de douane de 12 fr. aux graines oléagineuses ; de 35 fr. par quintal sur les huiles exotiques; de 3 fr. 20 de droits de fabrication par quintal de savon ; la surveillance étroite exercée par le service des contributions diverses, telles sont les mesures qui constituent une entrave à l'industrie savonnière tunisienne et qui la placent dans une situation d'infériorité manifeste à l'égard des autres pays jouissant d'un régime économique plus libéral. On peut, d'ailleurs, par la statistique, se rendre compte des résultats du régime économique dont se plaignent, à bon droit, les savonniers tunisiens ; les chiffres ci-dessous sont, à cet égard, très édifiants :

Importation de savon d'Europe

Années	*Francs*
—	—
1897	99000
1898	275000
1899	495000
1905	593000
1906	593000
1907	898000

Exportation de l'huile de grignons.

1898	79000
1899	871000
1905	521000
1096	694090
1907	805000

Ainsi, l'importation des savons, en Tunisie, qui était de 99000 fr. en 1897, a presque décuplé en dix ans, atteignant, en 1907, 898000 francs, et portant préjudice d'autant à la savonnerie locale. L'exportation des huiles de grignons confirme l'amoindrissement de l'industrie savonnière. En neuf ans, l'exportation a monté de 79000 à 805000 francs ; ce qui revient à dire que les huiles exportées n'ont pas pu être employées par l'industrie locale, pour cause de disparition des usines et que la fabrication du savon eût pu se décupler si les usines avaient pu se maintenir.

Cette situation est d'autant plus déplorable que les savons tunisiens jouissent d'une excellente réputation. En Italie, certains épiciers persistent à maintenir sur leurs devantures l'indication « Savon de Sousse », comme article de marque.

On a voulu justifier les droits probibitifs en arguant que les graines oléagineuses, une fois triturées, auraient pu devenir la base de l'industrie savonnière et qu'ainsi on encouragerait la culture des oléagineux. Or, cette culture, essayée depuis dix ans, dans la Régence, n'a donné aucun résultat.

La savonnerie tunisienne réclame des dispositions libérales, pour encourager les industries existantes, faire renaître celles qu'un mauvais régime économique et douanier a paralysées et en créer de nouvelles au fur et à mesure que naîtront les éléments nécessaires à leur prospérité.

Il faut rendre à la savonnerie tunisienne son entière liberté d'expansion, et c'est dans ce but que l'Association commerciale et industrielle de la Régence, sur la proposition de M. Victor Nunez, demande que toutes les huiles exotiques, après avoir subi la dénaturation à Marseille ou telle autre qui pourra mieux remplir le but, soient admises à la douane avec un droit de 8 % *ad valorem*; que la taxe de 3 fr. 20 par quintal de savon fabriqué soit supprimée ou, subsidiairement, que cette taxe soit réduite de moitié ; que les savons fabriqués sur place et portant le cachet de l'Administration des contributions diverses, soient détaxés quand ils sont exportés, le Trésor public pouvant trouver une large compensation par les droits de douane perçus à l'entrée sur les huiles exotiques que l'on importerait sur une vaste échelle.

Il n'y a pas de raison, en définitive, pour qu'on refuse à la savonnerie tunisienne le droit à la vie ; sous l'influence de dispositions plus libérales, cette industrie reprendra son essor, et le commerce qui en résulte pourra reconquérir sa prospérité.

Henri Blin.

Les fabricants de savons de l'Allemagne centrale se sont émus de l'augmentation des prix des huiles américaines pour savons, et ont décidé d'augmenter leurs prix de 3 à 6 marks par double quintal.

Les Savons de résine

Le *Œsterreisch Chemiker-Zeitung* fait connaître que MM. W. Daffert et J. Woltbaner ont effectué une série d'essais avec des savons sans résine et avec 10 et 30 % de cette dernière,

pour déterminer leur aptitude au lavage. Ces essais ont montré que, contrairement à l'opinion répandue, les savons résineux ont moins de valeur que ceux sans résine, toutes choses égales d'ailleurs. Le rendement au lavage diminue avec la teneur en résine croissante ; en aucun cas la résine n'est favorable.

Le Commerce du Savon à Cuba et aux Indes anglaises

La plus grande partie des savons de toutes sortes employés à Cuba est importée et provient des divers pays du monde. Les quelques usines de l'île fabriquent surtout des savons très parfumés destinés à la toilette et ne font guère de concurrence aux articles de provenance étrangère. Durant l'année 1905-1906, la dernière sur laquelle des chiffres précis aient été publiés, chiffres que cite la revue *Les Matières grasses*, l'importation totale de savon ordinaire en barres s'est élevée à 4.413.560 kilogr., dont 12 1/2 % ont été fournis par les Etats-Unis, 80 % par l'Espagne et le reste par la France. Pendant cette même année, l'importation des savons de toilette s'est élevée à 76.188 kilogr., dont 50 % de provenance des Etats-Unis et 45 % vendus par la France. Enfin, l'importation totale des autres variétés s'est élevée à 165.811 kilogr., sur lesquels les Etats-Unis fournirent environ les trois quarts et la France 20 %.

Aux Indes anglaises, l'approvisionnement en parfums de qualité inférieure suffit et les prix de gros de ces produits employés dans la fabrication des savons sont peu élevés ; la main-d'œuvre aux Indes est d'ailleurs bon marché, et il ne semble pas impossible non seulement que le pays produise tout le savon nécessaire à ses besoins, mais devienne encore un concurrent sur les marchés étrangers. Les petites fabriques de savons sont nombreuses dans les villes et les villages de l'Inde, mais elles sont mal outillées et ne produisent que du savon de qualité inférieure. La meilleure usine, située à Calcutta, appartient à une société anglaise et possède des machines perfectionnées de fabrication américaine, française et anglaise. Cette usine produit des savonnettes de très belle apparence, placées soigneusement dans des boîtes d'étain pour les soustraire aux effets du climat indien, et elle fait des affaires considérables avec Ceylan, la Birmanie, les établissements des Détroits et Java, ainsi qu'avec les pays de l'intérieur : le Thibet, le Béloutchistan, l'Afghanistan, etc. La savonnette mise en vente est pourtant inférieure aux qualités fines fabriquées aux Etats-Unis. L'alcali employé dans la fabrication de cet article n'est pas entièrement neutralisé et produit une impression désagréable à la peau.

L'un des obstacles au développement de l'industrie savonnière aux Indes anglaises réside dans les habitudes invétérées des indigènes, qui commencent seulement à employer le savon. La plupart des habitants considèrent l'huile de moutarde comme supérieure à la mousse de savon pour se frotter le corps et les membres. Néanmoins, l'emploi du savon chez les Indiens, en général, tend à augmenter. Le voyageur d'une importante fabrique fait connaître qu'il vend des savons à des marchands indigènes, alors qu'il y a quelques années l'article ne trouvait pas d'acheteurs. Il estime que la consommation est appelée à se développer d'année en année ; toutefois, quant à présent, les acheteurs se contentent des articles les moins chers. Les importations de savon aux Indes anglaises, pendant l'année fiscale 1907-1908, se sont élevées en valeur à 1.390.715 dollars, en augmentation de 29,2 % sur 1906-1907 et de 57 % sur 1903-1904.

Les Savons français aux Pays-Bas

Les savons de toilette d'origine française se vendent peu et assez cher en Hollande ; ils ne trouvent leur écoulement qu'auprès de la clientèle aisée. Par contre, le savon blanc de Marseille est importé en assez grande quantité. Il est recherché par la boulangerie pour remplacer la levure dans la fabrication du pain. On reçoit d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique pour 2 ou 3 millions de kilogrammes de savons de toutes sortes, à l'exception, toutefois, des savons mous qui sont fabriqués dans le pays et dont on estime la production de 3 à 4 millions de kilogrammes. Cet article se vend en caisses de 30, 60 et 120 kilogr., à 30 jours de vue sous escompte de 1 % et à 90 jours sous escompte de 1/2 %.

L'Hydrolyse du savon

La revue *Chem. Trade* a publié une très intéressante étude de M. F.-W.-F. Roos sur l'hydrolyse du savon. L'auteur déclare que l'effet de l'hydrolyse sert à déterminer la valeur des savons de toilette relativement à leur action sur la peau. On a constaté que l'aptitude à l'hydrolyse et la vitesse de celle-ci pour un savon donné ne dépendent pas du pourcentage d'alcali combiné, ni de la proportion d'eau dans le savon solide, ni de l'excès d'acidité ou non de ce savon ; elles dépendent surtout de la nature des graisses employées dans la préparation. Décrivant les essais pour savons de toilette, M. F.-W.-F. Roos indique l'emploi d'une

solution à 1 °/₀ de phénolphtaléine dans l'alcool absolu. Des essais comparatifs sur des savons à étudier et sur un savon neutre étalon, montrent que les résultats donnés sont exprimés par le temps nécessaire pour obtenir une couleur rose au moyen de la solution de phénolphataléine diluée avec une quantité d'eau, qu'il faut ajouter à la solution de phénolphtaléine pour obtenir, dans le même temps, des colorations de même nuance avec le savon type et les savons en essai.

H. B.



Vente par les Pharmaciens des Extraits pour Liqueurs

Un certain nombre de Pharmaciens avaient été, en province, menacés de poursuite pour vente d'extraits pour liqueurs; d'autres avaient été inquiétés pour des achats de sucre supérieurs à 25 kilogs.

Il résulte d'une lettre de M. Martin, directeur général des contributions à M. le député Morel que si les pharmaciens ne sauraient se soustraire à la loi lorsqu'ils débitent des produits « pouvant servir à effectuer des manipulations destinées à modifier l'état naturel des eaux de vie ou autres spiritueux visés au titre III du décret du 3 septembre 1907 dans le but de tromper l'acheteur sur les qualités substantielles à la composition ou l'origine de ces eaux de vie ou spiritueux » ils ne commettent au contraire aucune infraction à la loi et ne sont soumis à aucune obligation quand ils vendent des extraits destinés à la fabrication des liqueurs.

En ce qui concerne les sucres, M. le directeur des contributions déclare :

« Vous m'avez demandé en outre, si les sucres expédiés à des pharmaciens sont soumis aux formalités de circulation édictées par les lois des 6 août 1905 et 29 juin 1907 pour les envois de 25 kilos au moins, à des personnes n'en faisant pas le commerce ou n'exerçant pas une industrie qui en comporte l'emploi.

Le sucre étant indispensable pour la préparation de certains produits pharmaceutiques où il subit une véritable transformation, il a paru que la profession de pharmacien constitue, en fait une industrie impliquant la possession du sucre. Mon administration a, en conséquence, admis les pharmaciens à bénéficier de l'exemption des formalités susvisées ».

Nous voici désormais fixés sur ces points intéressants.



La Revision douanière et les Essences

Les députés des Alpes-Maritimes ont déposé l'amendement suivant, destiné à modifier le tarif général des douanes dont la Chambre a commencé la discussion :

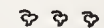
Huiles volatiles ou essences : d'agrumes (bergamotte, citron, orange bigarade, orange portugal, limette, cédrat, mandarine), tarif général : 10 fr. les 100 kil. ; tarif minimum : 5 fr.

D'aspic, de cannelle, de citronnelle, de kananga, de lemongrass, de linaloe, de romarin, de sauge, de thym, toutes 10 fr. au tarif général ; 5 fr. au tarif minimum.

De néroli, tarif général : 28.000 fr.; tarif minimum : 14.000 fr. ; de petit-grain, tarif général : 4.000 fr.; tarif minimum : 2.000 fr.

D'amandes amères, d'ambrette, de céleri, de copahu, de coriandre, de gayac, de girofle, de patchouli, de santal, de styrax, tarif général 400 fr. ; tarif minimum : 200 fr.

Nous nous occuperons de cette intéressante question dans un prochain numéro.



Canada

Nos correspondants au Canada nous signalent que les huiles de lin et les essences de térébenthine sont en ce moment l'objet d'importantes demandes des importateurs du Dominion.

D'autre part l'Office National du Commerce (3, rue Feydeau, à Paris), publie, *sans responsabilité de sa part*, l'annonce suivante dans sa feuille d'information du 10 juillet.

1242 c. — A.O.M. et Cie à Montréal, désireraient entrer en relations, pour les représen-

ter, avec des maisons françaises de *parfumerie, produits pharmaceutiques et dentelles de Craponne*.

Cette annonce ne fait que confirmer nos informations personnelles d'après lesquelles les produits de parfumerie sont toujours très activement demandés au Canada.

Nous conseillons à ceux de nos lecteurs que ces produits intéressent, de s'adresser, sous les auspices de la *Parfumerie Moderne*, à la Chambre de Commerce française à Montréal.

***

On nous signale que les élégantes de Bucharest, de Jassy, de Galatz et de Constanza (Roumanie) ont mis à la mode cette année les parfums à base d'héliotrope (essence pour le mouchoir, sachets et eaux de toilette).

Ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'exportations dans la « *Petite France des Balkans* » agiront sagement en notant ce caprice de la mode.



ANOMALIES

Nous lisons dans la *Revue de Grasse*, comme nous l'avons lu également dans tous les grands quotidiens :

Le nouveau Ministre des Travaux publics et des P. T. T. vient d'inaugurer sa direction par une disposition relative aux cartes postales qui constitue un véritable progrès et qui, à raison des facilités qu'elle accorde au monde du commerce et de l'industrie sera accueillie par celui-ci avec grande satisfaction.

On sait que, jusqu'à ce jour, les cartes postales n'étaient admises au tarif de 5 centimes qu'à la condition de ne porter que des formules de politesse n'excédant pas cinq mots; il n'était pas possible de les utiliser à ce tarif pour la réclame commerciale ou industrielle. D'après le nouveau règlement, les cartes postales, illustrées ou non, pourront circuler par la poste avec un affranchissement de 5 centimes, soit à découvert, soit sous enveloppe ouverte, dans les mêmes conditions que les imprimés; elles pourront donc porter indépendamment des cinq mots de politesse, les indications imprimées telles que circulaires, catalogues, prospectus, avis de passage, annonces, réclames, etc.

C'est ainsi, par exemple, qu'une maison de commerce pourra informer ses clients, par carte postale affranchie à 5 centimes, du passage de ses voyageurs; elle pourra également faire part à ses correspondants des prix-courants de ses marchandises et des variations apportées dans ces prix, etc., sous la réserve bien entendu que le texte de la communication sera imprimé.

Ce n'est là, si l'on veut, qu'une amélioration de détail, une simple facilité de plus accordée au commerce et au public, mais c'est une amélioration quand même et à ce titre la décision de M. Millerand mérite d'être enregistrée avec félicitations à son auteur.

Nous aurions aimé une réforme plus radicale, par exemple la carte postale à 5 centimes pour le service intérieur comme en sont dotés tous les états européens et la plupart des autres pays de l'Union postale universelle.

Et nous sommes les premiers à reconnaître que cette disposition serait intéressante pour tous les commerçants si elle constituait véritablement une innovation. Mais en est-ce une?

Jusqu'à présent nous avions le droit d'envoyer au tarif de 5 centimes des cartes postales portant avis de passage, tarifs, variation de cours, changement d'adresse, etc., en un mot toute formule imprimée à laquelle on pouvait cependant ajouter à la plume ou au composteur des chiffres ou la date; on exigeait cependant que sur ces formules, faite généralement selon le modèle officiel, les mots « Carte postale » soient remplacés par le mot « Imprimés ».

Le seul avantage que nous aurons du fait de cette nouvelle circulaire sera de pouvoir signer à la main les dites cartes postales.

C'est bien peu de chose !!

Impôts nouveaux

Sous le titre « Anomalies » notre numéro de février publiait un petit entrefilet relatif au « Timbre de Quittance ».

Notre réclamation n'était pas isolée; tous les grands quotidiens insérèrent par la suite des protestations analogues. Nos principales Chambres de Commerce et Chambres Syndicales s'occupèrent de la question et diverses délégations et groupements du haut commerce portèrent nos doléances au Ministère. Le meilleur accueil leur fut réservé, bien entendu, et l'assurance leur fut donnée que ces réclamations, qui paraissaient des plus justifiées seraient examinées avec la plus grande bienveillance (???).

Depuis cette époque nous étions sans nouvelles du résultat obtenu. Mais cependant nous n'étions pas oubliés! Il suffit, pour s'en convaincre, de prendre connaissance du projet de budget pour 1910.

Non seulement le timbre de quittance de 10 centimes sera maintenu, et il aurait été naïf de supposer que ce droit temporaire soit jamais aboli, mais nous avons la surprise de voir proposer un nouveau timbre de 5 centimes pour toutes quittances de 2 à 10 fr.

Quant aux abus que nous avons dénoncés, il nous faudra nous résigner à les subir encore puisque le projet semble prévoir l'apposition du timbre sur toutes quittances d'acompte.

Immédiatement des réclamations unanimes ont été opposées à ce projet. On veut bien, cette fois encore, les reconnaître fondées, mais il serait alors exigé l'emploi d'un timbre quittance de 10 centimes, extrait d'un carnet à souche, applicable comme à l'heure actuelle pour toute quittance supérieure à 10 fr. Ce système, connu en Angleterre paraît-il, doit être chez nos voisins appliqué d'une façon normale et commerciale. Mais en France, que devons-nous craindre d'un tel procédé ?

Le projet de budget nous promet en outre une augmentation sensible du droit de timbre d'affichage. Le commerce est toujours là pour payer et ne réclame que platoniquement !

Il serait pourtant intéressant et curieux que quelques industriels, fabriques de parfumerie par exemple, établissent le total annuel des impôts directs et indirects dont l'Etat les surcharge. Dès qu'il faut prévoir des ressources nouvelles, le commerçant et l'industrie semblent tout désignés pour en supporter la charge. Et, cependant, que n'avons-nous pas à débourser constamment : frais de postes, télégraphe, téléphone, timbres de traite, timbres de lettres de voiture et postaux, patentes et droits divers, droits sur l'alcool, droits de douane, timbres de connaissements, de certificats de toutes sortes et tant d'autres droits qui savent toujours nous trouver ?

Combien de petits commerçants arrivent à la fin de l'année a avoir payé à l'Etat une somme supérieure au bénéfice qu'ils ont retiré de leur entreprise, tout en ne tenant compte que des frais occasionnés exclusivement par l'exercice de leur commerce ? Et cependant c'est toujours ce commerçant ou cet industriel qui sera visé lorsqu'il s'agira d'envisager de nouveaux impôts.

Nous serons toujours « taillables à merci ».

XX...



CHIMIE PRATIQUE



Essai de l'essence d'amandes amères

Agitez 10 gouttes d'essence avec 2 centimètres cubes de lessive de soude à 1 °/₀; ajoutez une parcelle de sulfate ferreux et deux gouttes de perchlorure de fer ; agitez vivement et acidulez avec de l'acide chlorhydrique : il se produira, si l'essence est récente, un précipité bleu par suite de la présence dans cette essence, d'acide cyanhydrique.

Dissolvez 1 centimètre cube d'essence dans 20 centimètres cubes d'alcool ; ajoutez de l'eau jusqu'à ce que le liquide commence à se troubler, puis de la limaille de zinc et de l'acide sulfurique dilué de façon à produire un dégagement d'hydrogène qui dure une ou deux heures. Evaporez au tiers pour chasser l'alcool, étendez à 50 centimètres cubes environ ; filtrez. A 10 centimètres cubes du liquide obtenu ajoutez une goutte de solution de chromate acide de potassium au dixième et chauffez quelques instants à l'ébullition : il ne devra pas se produire de coloration rouge violacée (nitrobenzine).

❧ ❧ ❧

Essai de l'essence de cannelle de Ceylan

Versez quatre gouttes d'essence dans un tube à essais que vous refroidirez vers 0°, ajoutez ensuite en agitant quatre gouttes d'acide azotique officinal; vous devrez obtenir une masse cristalline sensiblement blanche.

Dosage de l'aldéhyde cinnamique. — Prenez un matras de 150 centimètres cubes de capacité, dont le col de 8 millimètres de diamètre et de 15 centimètres de long est divisé en 1/10 de centimètres cubes et dont le zéro de l'échelle se trouve situé un peuau-dessus de l'étranglement. Introduisez dans l'appareil 10 centimètres cubes d'essence et un volume égal de solution de bisulfite de sodium à 30 °/₀. Agitez le tout et portez le dans un bain-marie bouillant jusqu'à ce que le contenu du ballon soit liquéfié ; ajoutez alors la solution de bisulfite par proportion de 10 centimètres cubes à la fois, en agitant et en chauffant après chaque addition, jusqu'à ce que le ballon soit aux trois-quarts rempli : continuez de chauffer au bain-marie jusqu'à ce que l'odeur de cannelle ait disparu ; laissez refroidir à la température de plus 15°, et ajoutez assez de solution de bisulfite pour que la surface de séparation des deux liquides affleure exactement au zéro de l'échelle. Le volume occupé par le liquide surnageant ne doit pas être inférieur à 3,5 ni supérieur à 2,5 centimètres cubes, ce qui indique que la proportion d'aldéhyde cinnamique n'est pas supérieure à 75 °/₀ ni inférieure à 65 °/₀.

« FLORIANE »

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Imp. P. LEGENDRE & Cie, 14 r. Bellecordière, Lyon.




M. MIL
CARTONNAGE DE LUXE
SPÉCIALITÉS POUR

2e Année Numéro 9. SEPTEMBRE 1909



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

SOMMAIRE DU N° 9

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 5 francs; ETRANGER : 6 francs

Le Numéro : **0,40** Centimes

Imp. P. LEGENDRE et Cie, Lyon.



CORRESPONDANCE

Nous avons l'avantage de vous annoncer qu'à la suite de l'application par les Etats-Unis des tarifs de Douane Bill Payne, la France a dénoncé les conventions douanières qui existaient jusqu'ici en réciprocité du Tarif Dingley. Il en résulte que les huiles minérales, les paraffines, les vaselines, comme également tous les produits d'origine Nord-Américaine payeront dorénavant le tarif maximum.

Il en résultera une hausse sérieuse sur tous ces produits, augmentation qui pourra varier de 3 à 16 francs les 100 kilos.

Nous vous conseillons en conséquence de vous approvisionner dès à présent le plus complètement possible.

Nous ne pourrons vous livrer aux prix actuels que jusqu'à fin octobre prochain.

GATTEFOSSÉ et FILS.

❧ ❧ ❧

Avocat-conseil. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. XAVIER DE BORSAT, avocat à la Cour d'appel de Paris, secrétaire adjoint de la délégation française au 1er Congrès international de la répression des fraudes, se met gracieusement à leur disposition pour leur donner des conseils au sujet des difficultés de toute nature qu'ils pourraient avoir relativement à l'application des nouvelles lois et règlementations.

(29, rue Marbeuf, Paris).

LA RÉDACTION.

❧ ❧ ❧

V. e. Hijos Rob., Valencia Espagne. — La pointe de la plume réservoir prime est rendue plus épaisse et plus résistante par un grain d'iridium inusable, ce qui lui donne l'aspect que vous avez remarqué. Le fonctionnement parfait est assuré pour de longues années.



INFORMATIONS

Lavande

Le professeur Lamothe nous donne les renseignements suivants : La récolte de la lavande bat son plein à l'heure actuelle, mais elle ne sera pas abondante. Le printemps n'a été que la suite du long hiver qui a pesé sur nos montagnes si bien que le troupeau ne trouvant point d'herbe lors de la floraison de la plante l'a tondue à peu près partout.

La Drôme n'aura que la moitié d'une récolte ordinaire et sur bien des points on ne songe même pas à ramasser la fleur qui est très petite et mal venue.

Seules les zones à grosse lavande ou lavande bâtarde (Latifolia × fragans) ont une bonne récolte mais l'essence très grossière n'a aucune valeur pour celui qui la connaît ; elle ne titre que 19 à 22 °/o d'acétate de linalyl.

Les cantons de Buis, de Nyons, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Grignan, de Montélimar n'ont d'ailleurs que cette variété détestable ainsi que j'ai pu m'en convaincre dans mon récent voyage dans le midi. Plus vorace, plus robuste, d'une fertilité merveilleuse, elle prend à peu près toute la place, chassant ainsi les variétés plus fines comme le delphinensis ou le fragans.

Récolte à peu près nulle encore dans les Basses-Alpes d'après les nombreux renseignements que j'ai reçus : le troupeau a tout dévoré.

Conclusion : les lavandes de haut titre seront rares et chères.

❧ ❧ ❧

Syndicat des producteurs de lavande des Alpes

La récolte de cette année est très petite et les cours sont beaucoup plus élevés que l'an dernier (10 francs de hausse par kilo) surtout pour les Lavandes du Diois. (L. Delphinensis exclusivement) demander des offres aux gérants. 19, rue Camille, Lyon.



PETITES ANNONCES

à 1 fr. 25 la ligne.



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES



Brillantine cristallisée

Les nombreux renseignements qui nous ont été demandés au sujet de cette nouvelle formule nous ont démontré le grand intérêt qui s'attache à la fabrication d'un corps gras nouveau, de très belle apparence et d'un point de fusion élevé qui en permet le transport sans aucune précaution ni aucuns soucis dans les pays les plus chauds. La Brillantine cristallisée fabriquée selon la méthode que nous avons indiqué supporte, en effet, une température de 110° sans fondre et a toutes les propriétés de la meilleure vaseline. Il faut prévoir un grand avenir pour ce nouveau corps, notamment pour l'exportation. En réalité cette brillantine est une solution colloïdale d'un savon anhydre dans l'huile de vaseline.

Les proportions que nous avons indiquées dans notre numéro de Juin dernier peuvent être modifiées comme suit : par kilo : jusqu'à 80 et 100 gr. de palmitine de suint afin d'obtenir une grande dureté ; la saponification se fait par addition de lessive alcoolique de potasse ou de soude caustique et doit être arrêtée avant que le mélange devienne alcalin, ce dont on peut facilement se rendre compte par la phénolphtaléine. La coloration doit être faite au moyen de colorants stables et le produit parfumé autant que possible avec des essences résistant aux hautes températures : résine de violette par exemple et dérivés.

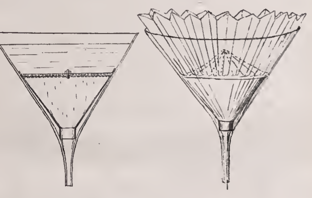
La difficulté de préparation de cette brillantine nous a valu des demandes de produit fabriqué et prêt à mettre en flacons. Nous avons confié cette préparation à un de nos amis qui peut livrer des brillantines absolument transparentes, colorées à la demande et par 10 kilogs au moins, parfaitement fusibles comme une pommade ordinaire mais à la température minimum de 110°. Parfums n°s 3 et 6 aux prix ordinaires des pommades aux fleurs.

❧ ❧ ❧

Filtre rapide

C'est surtout dans la fabrication des spécialités de parfumerie que l'on a besoin de filtrer rapidement et efficacement des préparations très troubles et que les appareils et procédés actuels ne permettent que d'éclaircir graduellement et après un grand nombre d'opérations, au grand détriment des solutions alcooliques qui perdent facilement plusieurs degrés d'alcool. Il est avéré qu'un seul litre d'eau de Cologne, par exemple, à 60° filtré sur papier jusqu'à éclaircissement complet (préparation faite avec les essences ordinaires) perd environ 9 % de son volume !

L'idéal serait un appareil permettant de filtrer à la pression ordinaire ou sous pression réduite indifféremment, avec un maximum de rapidité et d'efficacité. On peut faire préparer à peu de frais par un ferblantier un tel appareil qui se compose essentiellement d'un cône en métal ouvert à sa partie la plus étroite comme un entonnoir ordinaire et fermé à sa partie supérieure par une toile métallique ou mieux par une tôle perforée. Ce cône prend place dans un entonnoir ordinaire et sa surface extérieure est garnie d'une couche de coton hydrophile ou de papier à filtrer et si besoin est d'une couche de matière filtrante (carbonate de magnésie, talc, argile, noir animal, etc). Un perfectionnement peut être apporté



par l'addition d'une seconde plaque perforée se fixant sur la première au moyen d'un écrou central. On intercale entre les deux tôles une ou plusieurs couches de feutre, coton, matières filtrantes, pâte de papier etc. en serrant plus ou moins les plaques pour donner plus ou moins de rapidité ou d'efficacité au filtre.

La surface filtrante est toujours hors de contact avec les parois du récipient, ce qui assure un maximum d'écoulement du liquide; le papier à filtrer, si on l'emploie, étant parfaitement soutenu ne peut se crever, ce qui arrive fréquemment avec les filtres habituels et force à recommencer toutes les opérations antérieures.

La surface utile est constante ce qui n'existe pas si l'on emploie le coton hydrophile en le forçant dans la douille où il se mate et finit par ne plus avoir aucune action. Enfin le filtre peut être adapté à un récipient à tubulure en communication avec une trompe à vide qui accélère énormément la rapidité de l'opération.

Ce filtre rapide est économique et supprime presque toute perte d'alcool et toute consommation de filtre en papier.

Essences solubles dans l'eau

Notre précédent article (juin 1909, p. 67), sur les essences concentrées solubles dans l'eau, à base de sulfori cinate de soude, nous a valu quelques remarques de nos lecteurs. Nous ajoutons pour plus amples renseignements que seules les essences déterpénées ou les parfums synthétiques ne contenant pas de terpènes sont capables de donner ces résultats à l'exclusion absolue des essences ordinaires.

Le procédé indiqué peut s'appliquer à la fabrication d'antiseptiques, antipoussières, etc. Nous sommes d'ailleurs à la disposition de nos abonnés pour leur donner d'autres indications par lettre. (T. p. R.).

Elixir dentifrice à l'eau oxygénée

L'eau oxygénée blanchit parfaitement l'os, l'ivoire... et les dents; sa présence dans l'eau dentifrice est donc très naturelle d'autant plus que c'est l'antiseptique à la mode :

On mélange :

Alcool 90° 1/2 litre.
Essence déterpénée Flor Mint (Menthe de Revel) 5 gr.
Essence déterpénée de Thym 1 —
Eau oxygénée 1/2 litre.

Savon en pâte. — Procédé Horace Weinstein

Le savon en pâte molle dont il sagit est obtenu comme suit :

Dans une cuve ordinaire de savonnerie, munie ou non d'un agitateur mécanique, on opère, à chaud, le mélange suivant.

Savon (d'oléine ou de suif) sec en poudre, 400 à 600.
Carbonate de soude caustifié à 14 o/o environ 400 à 600.
Glycérine à 30°, 100.
Eau, 11,000.

Le savon d'oléine ou de suif peut être remplacé par tout autre savon, mais les premiers donnent des résultats sensiblement meilleurs.

Après un brassage actif à chaud jusqu'à l'ébullition, on verse en cuvettes et on termine la cuisson par un séjour de 12 à 24 heures dans une étuve chauffée de 50 à 60°.

Par refroidissement, la masse se prend en pâte molle qu'il suffit de mettre en boîte ou en fût pour la vente.

Le carbonate de soude peut être remplacé en tout ou en partie par du carbonate de potasse, caustifié ou non.

Pour lier la pâte, on peut ajouter une faible proportion de stéarine ou d'un stéarate alcalin, lors de la cuisson. On obtient un résultat analogue en forçant la proportion de glycérine.

Pour forcer à la mousse, on peut ajouter une faible proportion de savon de résine ou d'un silicate alcalin ou encore remplacer une partie de savon sec indiqué ci-dessus par du savon de coco ou de palme.

En somme ce savon en pâte supporte toutes les additions employées en savonnerie.

Au lieu d'opérer un mélange de savons déjà formés, on peut opérer directement sur des matières grasses mélangées dans la cuve même avec la proportion de lessive de soude ou de potasse (ou des deux mélanges) que comporte leur saponification. On tiendra alors compte de la glycérine mise en liberté par cette saponification qu'on ajoutera en moins à la masse.

(De l'*Echo de la Savonnerie*).



Floranal.

Der Sturz der Preise für künstl. Moschus, seine dadurch bedingte massenhafte Verwendung als Fixateur und die Ueberladung der Parfums mit dessen schwülen und anhaftenden Geruch haben die moderne Parfumerie dazu gebracht, nach neuen, ebenso guten, aber feineren und neuartigen Fixateuren zu suchen. Wir sind in der Lage, in unserem Floranal der Kundschaft etwas ganz Neues, Eigenartiges zu offeriren. Jnsbesondere ist das Floranal in der feineren Parfumerie und in feinere Seifen zu empfehlen, namentlich in Veilchencompositionen und zarte Blumendüfte, die den überdeckenden und aufdringlichen Geruch des künstl. Moschus nicht vertragen. Das Produkt ist ausserdem absolut lichtecht. Es kommt in Pulverform in den Handel, ist aber garantirt 100 °/o und enthält kein wertloses Verdünnungsmittel. wie z. B. Acetanilid oder dergeichen.

Essence de bergamotte synth.

Die in den letzten Jahren stets steigenden und durch die süditalische Erdbebenkatastrophe auf ungeahnte Höhe gebrachten Preise des natürlichen Oeles haben uns veranlasst, nach einem künstlichen Ersatz hiefür zu suchen. Das Resultat ist unser künstliches Bergamottoel, das speziell in der Seifenindustrie rasch Eingang gefunden hat und sich steigender Nachfrage erfreut. Für Genusszwecke ist es wegen seines etwas bitteren Geschmackes nicht zu empfehlen.

Methylhypnone Flora.

Ein neues Produkt von höchst eigenartiger Wirkung und höchst erfrischendem Geruch. Ausserordentlich beständig in Seifen und absolut lichtecht verleiht es denselben eine höchst angenehme Frische und ist daher

als Zusatz zu beliebigen Seifencompositionen, namentlich Flieder, Heliotrop, Veilchenseifen sehr zu empfehlen.

Œillet f. f. Original.

Es gibt wohl nicht leicht ein Parfum, das in so viel Variationen auf den Markt kommt wie dieses Parfum. Der Grund liegt wohl darin, dass jeder angehende Chemiker und Parfumeur den gewöhnlich hiezu gebrauchten und allbekannten Träger des Nelkengeruches, das Jso-Eugenol kennt. Mit einigen Zusätzen auf Geratewohl hin, glaubt jeder ein gutes Oeilletparfum herstellen zu könenn. Was für ein gewaltiger Unterschied zwischen einem solchen Parfum und einem auf wirklichem Studium und langjähriger Erfahrung beruhenden Oeillet-Parfum besteht, wird jeder sofort zugeben, der einen Versuch mit unserem Oeillet f. f. Original macht. Wir glauben ohne Uebertreibung behaupten zu können, dass es das beste bis heute auf den Markt gebrachte Oeillet ist.

Rose rouge.

Eine neue Rose von verblüffender Naturtreue. Auf ganz neuer Basis aufgestellt und hat nichts gemein mit den auf Basis von Geraniol, Geranium, etc., aufgebauten Rosenoelen. Wir sind gerne bereit unseren Abnehmern auf Verlangen die genaue Formel zur Herstellung wirklich erstklassiger Extraits zu übermitteln.

Alpha Jrisine blanche puriss.

In neuerer Zeit kommen infolge Erlöschen der Jonon-Patente Violettes in allen Preislagen und Qualitäten in den Handel die kaum mehr den Namen von Veilchen verdienen. Der vorsichtige Parfumeur der auf eine tadellose Ware hält, wird sich von diesen niedrigen Preisen nicht verleiten lassen. Für Zwecke der feineren Parfumerie wird er nach wie vor auf erstklassige Produkte, die naturgemäss teurer bezahlt sein müssen, schauen. Unser Alpha Irisine blanche puriss ist ein nach besonderem Verfahren gereinigtes absolut reines alpha-Keton und nahezu farblos. Die Intensität des Produktes und die Wiedergabe des Geruches der Veilchen in der Verarbeitung ist überraschend.

Acetate.

Geranylacetat, Linalylacetat, Menthylacetat, Terpenylacetat. Alle diese, in neuerer Zeit immer mehr von der modernen Parfumerie-industrie speziell für Seifen gebrauchten Stoffe sind betreffs Ihres Wertes nach dem Estergehalt zu prüfen. Die bislang bekannten Herstellungs-Verfahren haben alle den Nachteil, dass bei der Einwirkung von Essigsäureanhydrid auf die entsprechenden Alkohole wie Geraniol, Linalool, Menthol oder von Schwefelsäure und Eissessig auf Terpentinöl wie beim Terpenylacetat teils ein grosser Teil des Alkoholes nicht in den Ester übergeführt wird, teils ein Teil der leicht zersetzlichen Alkohole in unangenehm riechende Zerfallprodukte und Kohlenwasserstoffe übergeführt werden. Die Meisten der von uns untersuchten und momentan im Handel befindlichen Acetate weisen dementsprechend einen mehr oder weniger grossen Gehalt an Ester auf und enthalten mehr oder weniger von den wertlosen und den wahren Geruch der Acetate in höchstem Grade verschlechternden Bestandteile auf.

Es ist uns nun nach langjährigen Versuchen gelungen, ein Verfahren zu finden, das obengenannte Nachteile vermeiden läst. Unsere Acetate weisen daher einen Gehalt an Ester bis zu 98 % auf und sind wir auf Verlangen geneigt jederzeit uns zugesandte Conkurrenzprodukte auf Jhren Estergehalt zu untersuchen. Es sind z. B. Terpenylacetate im Handel mit höschsiens 25 % Estergehalt, während wir für einen Estergehalt von über 90 % garantiren. Es versteht sich von selbst, dass unsere Produkte eben wegen dieses höheren Estergehaltes an Feinheit des Geruches und an Ausgiebigkeit solche minderwertige Fabrikate bei weitem übertreffen. Unser Linalylacetate enthält z. B, mindestens 80 % Ester.

Geranylbutyrate.

Was über die Acetate gesagt wurde, gilt auch vom Butyrat des Geraniols. Bislang ist uns noch kein Konkurrenzprodukt begegnet, das einen so hohen Estergehalt (über 90 %) aufweist, wie unser Produkt. Was die Feinheit des Geruches anbetrifft, wird ein Versuch und ein Vergleich den Kunden überzeugen, dass er es hier mit einem wirklich erstklassigen Produkte zu tun hat.



Lavande et Spic

Notre distingué collaborateur, le professeur Lamothe, qui s'est spécialisé dans l'étude de la lavande et qui consacre une activité d'apôtre au perfectionnement de sa culture et de sa distillation dans nos montagnes, publie un résumé très complet de ses observations.

Toutes les indications nécessaires à celui qui veut cultiver la lavande ou utiliser les lavanderaies sauvages de sa région, à celui qui achète et utilise l'essence des montagnes, sont réunies et exposées avec la clarté particulière de l'orateur habitué aux conférences. Le professeur Lamothe est un propagandiste inlassable et ses efforts ont été reconnus par des distinctions très flatteuses. Chez l'auteur, à Grand-Serre, Drôme, 1.50.

Le Commerce des huiles d'olive et des olives de table en Angleterre

En vente à l'*Office du Commerce extérieur*, 3, rue Feydeau, à Paris, 0 fr. 60.

Résultats de l'enquête effectuée par le correspondant de l'O.C.E. sur la demande du service de l'oléiculture. Montant, nature des importations effectuées en Angleterre. Listes d'adresses coopératives de consommation importateurs, etc. Par Chapelle, directeur du Service de l'Oléiculture au Ministère de l'Agriculture.

LA LAVANDE

Sa culture rationnelle. — Laissée sans aucun soin, la sympathique plante ne saurait donner des bénéfices sérieux. On doit compter, aujourd'hui, avec le manque de bras dans nos montagnes, de plus en plus désertées par les jeunes gens. Quand le moment est venu de couper les fleurs parfumées, on ne trouve personne. D'ailleurs, c'est à peine si un homme arrive à ramasser 65 kilogrammes d'épis dans sa journée sur une Lavanderaie abandonnée à elle-même. Or, cette faible moisson ne représente guère que $\frac{1 \times 65}{135}$ soit o kg. 481 d'essence, grevée d'abord de 4 fr. 50 de main-d'œuvre, puis des frais de distillation. Si le printemps a été sec et froid — et c'est le cas de cette année — la plante n'a pu croître normalement et il vaut mieux alors dédaigner la récolte.

Mais on est, heureusement, en meilleure posture avec la Lavande *cultivée*. Même dans les champs médiocres, trop pauvres pour les céréales, la plante, labourée en hiver, prend un développement merveilleux. Nous l'avons constaté encore en août dernier chez un agriculteur intelligent, M. Milliard, ancien maire de Saint-Ferréol (Drôme). En pleine montagne, une Lavanderaie vieillotte, épuisée a été ressuscitée tout à fait avec un léger coup de charrue et un peu de nitrate de soude (150 kilog. à l'hectare). Certains pieds avaient jusqu'à 3 m. 20 de circonférence et c'était un océan de fleurs odorantes où les *lavandiaïres* taillaient sous nos yeux à grosses gerbes. Non loin, une bordure, plantée depuis deux ans excitait aussi l'admiration de tous.

Eh bien ! voilà le but à atteindre à l'heure présente ! Cultivons la Lavande donc, et nous dédaignerons la maigre récolte mal venue sur les rochers ou à l'ombre des pins, ou entre le buis qui tapisse les pentes des hauteurs. Au lieu des 65 kilogs. que butinait péniblement notre homme, nous aurons maintenant de 200 à 250 kilogs., surtout si nous interdisons au troupeau le libre parcours des *baïassières* artificielles.

Remarquons qu'en l'état actuel, la plante lâche pied un peu partout. Seule, la grande *Lavande* ou *L. bâtarde* (*L. latifolia* × *fragrans Chaten*) se défend par sa vigueur naturelle ; elle est même plutôt envahissante. Mais il n'en est pas ainsi du *L. delphinensis* qui disparaît insensiblement devant ses ennemis : bois, dent du mouton, grande Lavande, etc.

Nous ajoutons trop d'importance à l'*altitude*. Il est bien certain que la sage Nature a superposé les variétés de Lavande par ordre de finesse. Voilà pourquoi nous rencontrons le *delphinensis* au-dessus de 500 mètres. Mais cet avantage de la montagne n'entre en ligne de compte que là ou la plante n'a rien à attendre du cultivateur, ni labour, ni fumure. Ailleurs, en effet, les conditions changent entièrement et il résulte de nombreuses expériences sur ce point qu'avec quelques centaines de kilog. de superphosphate, l'essence est tout aussi riche en éthers à de faibles hauteurs et même en plaine.

Raison de plus pour transformer les anciens champs délaissés en Lavanderaies artificielles.

Autre progrès à réaliser. — Dans nos Alpes du Dauphiné et ailleurs, sans doute, la fleur est traitée dans de petits alambics à feu nu et par petites bouchées de 75 à 80 kilog. Sans modification depuis les Arabes, leur prix ne dépasse pas 150 francs. Presque toujours, un leveur d'essence ou le chaudronnier de la ville voisine cède l'appareil pour la saison — contre une redevance de 5 à 10 francs — au cultivateur trop pauvre qui ne peut l'acheter lui-même et certains spéculateurs en ont ainsi une vingtaine de mobilisés dans la région.

Ces alambics rudimentaires, à physionomie bizarre, portent le nom expressif de *peiroù*, comme pour indiquer qu'ils peuvent servir à une foule d'usages : préparation des confitures, de la soupe solennelle de *crouzé* à la Noël, cuisson du boudin, etc. On a choisi une source dans la combe et l'on y a maçonné grossièrement le foyer. Un vieux tonneau défoncé à l'un des bouts et que les ans et les infirmités ont condamné à cet usage, sert de réfrigérant. Tout à côté, se dresse la cabane qui abritera l'homme chargé de la distillation : un fusil — car les perdrix affectionnent les landes pierreuses et là-haut, rien à craindre des gendarmes ! — le gros sac en cuir et la précieuse gourde complètent l'attirail indispensable. Amis touristes, si le hasard vous amène en août près de la petite *usine* votre étonnement ne sera point ordinaire. Vous serez tout à coup transportés plusieurs siècles en arrière et vous vous arrêterez volontiers pour contempler ce tableau inoubliable...

C'est le grand-père cassé, rhumatisant qui est chargé de conduire l'appareil, travail peu pénible, coupé de siestes fort appréciables par une chaleur accablante. En effet, il se contente de remplir la chaudière de fleurs et d'eau et de veiller de loin en loin sur le foyer, quitte à

rattrapper un moment d'oubli en puisant à brassée au tas de bûches. Pourvu qu'il ait du tabac, personne n'est plus heureux! Et un parfum immense, pénétrant, délicieux remplit toute la vallée.

Puis la *passée* terminée, c'est-à-dire après trois heures d'une ébullition plus ou moins cahotée, il vide la cucurbite avec un trident, laissant au fond l'eau qui a déjà servi. On veut économiser le bois! mais n'est-ce pas se tromper étrangement? Car cette eau, naturellement très *calcaire* dans toutes les zones à Lavandes, formées d'assises *jurassiques* ou *néocomiennes*, va s'enrichir sans cesse de sels de chaux qui, en élevant le point d'ébullition, *saponifieront* une partie des éthers. Et nous ne parlons pas des fuites de vapeur odorante à travers le masticage de terre grasse qui ferme mal les joints, ni des impuretés résineuses dues à des coups de feu et au contact direct de l'épi avec le métal et qu'il faudra éliminer avant de livrer le produit à l'industrie.

Nos petits distillateurs ne sauraient ignorer plus longtemps, en effet, que la valeur des essences dépend exclusivement de leur richesse en éthers. Eh bien! notre pays, sous ce rapport est sans égal, grâce à son climat. Ainsi le Diois en obtient qui titrent jusqu'à 57 o/o d'*acétate de linalyle*, se plaçant bien au-dessus de leurs rivales *italiennes* ou *espagnoles*. Mais la distillation doit être faite intelligemment.

Eh oui! l'outillage actuel, vieux de mille ans, doit disparaître sans tarder: sa place est tout à côté du rouet de nos grand'mères. Remplaçons vite notre *peïroù* musulman par des appareils modernes ou cette charmante indus' ie des montagnes ensoleillées aura vécu. Nous y arriverons sans qu'il nous en coûte trop avec le groupement en syndicats.

Il nous restera encore à demander au ministre des colonies de faire connaître, enfin, l'essence et les fleurs de Lavande (calices) partout où flotte le drapeau français. Nos vaillantes populations des communes reculées méritent bien que nos gouvernants songent un peu à elles et qu'ils ne restent pas les bras croisés devant leur misère, surtout au moment où l'Etranger, cherche à nous supplanter sur tous les marchés du monde...

Nous vivrons alors, nous aussi, dans nos pauvres montagnes que nous cesserons d'abandonner pour la ville, continuant à donner à la Patrie des défenseurs robustes et toujours prêts aux suprêmes sacrifices!

L. LAMOTHE,

Professeur à Grand-Serre (Drôme) (1).

(1) Auteur de l'ouvrage « Lavande et Spic ».



LA RECTIFICATION DES ESSENCES

L'évolution remarquable qui caractérise l'industrie des essences à notre époque est rendue plus évidente par l'immixtion dans l'usine du distillateur de produits aromatiques, des procédés spéciaux à l'industrie chimique.

Comme nous le disions dans ces colonnes, il y a quelque temps (1), l'alambic originel qui se retrouve encore un peu partout là où se fait le seul traitement des plantes fraîches par la vapeur d'eau, a subi de profondes modifications dès qu'il s'agit de lui demander un travail plus précis comme, par exemple, la rectification des essences.

On s'est contenté, pendant longtemps, pour purifier les essences, de les *repasser* à l'alambic avec une nouvelle proportion d'eau pure.

On leur enlevait, par ce procédé primitif, une partie de leurs colorants ou de leurs goudrons végétaux, des goûts de brûlé ou de rance. Ce traitement est, maintenant, jugé insuffisant par le consommateur d'essences qui, accoutumé aux *parfums modernes*: (Constituants des essences, parfums artificiels ou de synthèse), demande aux parfums naturels une pureté absolue et des propriétés physiques se rapprochant le plus possible des parfums traités par le chimiste.

C'est, en effet, ce praticien qui a initié le distillateur-liquoriste, le parfumeur, le pharmacien, à la consommation de produits *raffinés* qu'il ne peut pas toujours se procurer chez le distillateur régional qui se cantonne dans l'extraction pure et simple des parfums de plantes.

Il s'est monté, en Allemagne d'abord, car ce pays a toujours été, il faut le remarquer, le foyer d'élection de la chimie, puis, un peu partout, des maisons très importantes qui se contentant, à l'origine, de centraliser toutes les essences du monde entier, isolèrent, par la suite, les *constituants*, puis préparèrent les parfums artificiels et monopolisèrent facilement la préparation des *essences rectifiées*.

Les méthodes qui président, en effet, à l'élaboration de ces parfums perfectionnés, sont exclusivement scientifiques alors que beaucoup d'extractions, les distillations de plantes notamment, sont faites selon des données empiriques très anciennes.

Le matériel utile à ces préparations délicates n'était d'ailleurs, jusqu'à ces derniers temps, qu'à la portée d'usines de premier ordre, traitant de grandes quantités d'essences et pouvant immobiliser, par conséquent, de sérieux capitaux dans leur installation.

***

La rectification des essences se fait, en effet, dans des appareils très différents des alambics de modèle courant. Si on utilise l'entraînement à la vapeur, c'est avec des dispositifs très spéciaux, qui permettent un fractionnement méthodique; le plus souvent les essences sont distillées à sec et, autant

(1) Appareils de distillation électrique. Juillet 1909.

que possible, sous pression réduite afin de baisser, dans les plus grandes limites, la température d'ébullition et les risques d'oxydation et d'isomérisation qui sont importants dès qu'on dépasse 200°, et se traduisent par des goûts d'empyrum et de brûlé, préjudiciables à la qualité des produits obtenus.

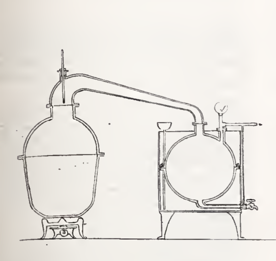
A la pression atmosphérique (760 m/m), les essences bouillent et distillent entre 150 et 300 degrés centigrades. Ces points d'ebullition sont diminués de moitié environ lorsqu'on opère sous une pression réduite à 60 m/m de mercure.

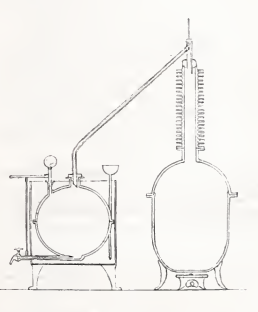
Mais il est impossible d'utiliser de si faibles pressions dans des appareils en métal d'épaisseur courante.

Les parois des alambics dans lesquels on distille à la vapeur d'eau n'ont qu'un travail insignifiant à supporter, la pression à l'intérieur de l'appareil étant toujours à peu près égale à la pression atmosphérique extérieure. Les appareils à vapeur surchauffée, eux-mêmes, construits plus solidement et capables de subir une pression intérieure assez forte, ne résisteraient pas à une compression qui s'exercerait en sens inverse, du dehors en dedans. Il arrive quelquefois que les chapiteaux des alambics courants se trouvent violemment retournés à l'intérieur quand, pour une cause ou pour une autre, une condensation trop vive se produisant sans que l'air extérieur puisse pénétrer par le réfrigérant, une dépression trop accentuée se produit dans la cucurbite.

Comme pour les coques des sous-marins, on a adopté pour les appareils à distiller dans le vide, des formes ovides particulières et des parois d'une épaisseur considérable.

De tels alambics, en cuivre étamé, ne peuvent être établis qu'à des prix excessifs et qui dépassent 2.000 francs pour une très faible capacité, les appareils accessoires, générateurs de vapeur, pompes aspirantes, etc., n'étant pas compris dans cette somme.





***

On a songé à utiliser les métaux faciles à couler et plus économiques comme la fonte, le ferro-silicium, l'aluminium, que l'on peut adapter aux formes nécessaires et recouvrir d'enduits inattaquables aux essences.

Ces appareils nouveaux coutent dix fois moins cher que les anciens et sont à la portée de tout distillateur soucieux de conserver son indépendance et sa clientèle en offrant, tout comme les firmes les plus importantes, des produits perfectionnés.

Ils se composent dans l'ensemble d'une série de pièces fondues et ajustées s'assemblant au moyen de joints plastiques et de serrages et mis en communication avec une pompe aspirante ou un injecteur à eau.

Ils comportent ou non une colonne pour le fractionnement et des appareils de contrôle : thermomètre et manomètre permettant de se rendre compte à tout instant de la nature des produits qui distillent.

Le réfrigérant en serpentin classique est remplacé par un réservoir plongé dans un bac plein d'eau froide où viennent se condenser les vapeurs d'essence. Un niveau extérieur permet de se rendre compte des progrès de l'opération et de l'opportunité d'une vidange.

Dans les appareils de petite taille, ce condensateur est en verre trempé ou armé.

L'importance de la masse métallique soumise au chauffage est telle que les dispositifs de chauffage à la vapeur ou au bain d'huile, etc., sont rendus complètement inutiles, la température du foyer se répartit très également sur toute la surface chauffante et des bunsens à gaz, des réchauds à essence, à alcool, etc... sont tout à fait indiqués pour des appareils de moins de 50 litres. Pour des contenances supérieures, ils peuvent être établis à double fond de vapeur ou à bains de goudron ou de sable.

Nous donnerons, prochainement, des indications sur les appareils les plus économiques pour l'obtention du vide.

Achille Staron.





EAU OXYGÉNÉE

Après avoir été pendant de longues années une simple curiosité scientifique, l'eau Oxygénée découverte en 1818 par Thénard, n'a été réellement appliquée industriellement que ces dernières années, après avoir, comme il convient paraît-il, pour toutes les inventions françaises, passé par l'étranger où son usage et sa préparation étaient déjà fort connus, avant qu'elle soit accueillie favorablement en France. Aujourd'hui sa fabrication se chiffre par des milliers de tonnes qui sont employées en médecine et en chirurgie comme antiseptique à la place de tous les produits toxiques ou malodorants en vogue ces années dernières, et dans l'industrie comme décolorant.

L'*Eau Oxygénée* chimiquement pure ou *Peroxyde d'Hydrogène* ($H^2 O^2$), a une densité de 1,452 et contient 477 volumes d'oxygène. Les Eaux oxygénées du commerce sont des dilutions hydriques de ce corps et il ne faut pas les confondre avec les Eaux gazéifiées à l'oxygène, qui contiennent ce gaz à l'état de mélange, comme par exemple, les Eaux de Seltz artificielles contiennent de l'acide carbonique sous pression.

L'eau oxygénée se décompose en Oxygène actif et en eau à partir de la température de 36/40° centigrades, sa décomposition est brusque à 100°. C'est un liquide incolore inodore, d'une saveur métallique particulière, mise sur la langue il la blanchit en produisant une sensation de picotement. Les acides augmentent sa stabilité, les alcalis la détruisent au contraire assez rapidement. Au contact de la fibrine elle se décompose, elle décolore les matières colorantes d'origine organique et ne peut être conservée en récipients métalliques.

Ses propriétés importantes lui ont valu, depuis quelque temps, une vogue considérable qui s'explique d'ailleurs parfaitement par les services qu'elle peut rendre.

C'est l'antiseptique le plus parfait, elle est entièrement inoffensive et peut être employée même dans les produits d'alimentation, quoique son emploi, ne soit pas encore légal, comme il résulte des poursuites qui ont été faites contre les sociétés laitières qui en font usage. C'est cependant le seul produit qui permettrait d'assurer la conservation d'un certain nombre d'aliments fragiles sans nuire à la santé du consommateur (1).

Dans tous les autres usages son emploi est préconisé. Les hôpitaux en font une consommation de plus en plus considérable, non seulement à cause de ses propriétés bactéricides, antiferment (Drs P. Bert et Régnard), mais aussi pour son pouvoir hémostatique (Dr Baldy).

Dans l'industrie, l'eau oxygénée a facilement détrôné comme décolorant le chlore, le soufre et leurs dérivés hypochlorites, acides sulfureux, etc., et le permanganate.

(1) Drs Laborde, Quinquand.

On l'emploie pour le vin comme pour la plume, la soie, la laine ; la paille, l'éponge, le corail, l'os et les cheveux utilisent ses propriétés à l'exclusion de tous autres agents chimiques de décoloration.

Bien entendu les eaux oxygénées chirurgicales et les eaux oxygénées industrielles ne sont pas identiques, les premières doivent être débarrassées de toutes traces de corps étrangers qui pourraient être nuisibles ou dangereux. Les eaux oxygénées courantes sont plus ou moins acides et contiennent encore des traces des réactifs qui ont servi à leur préparation, cette présence ne pouvant avoir aucun désavantage pour leur emploi.

***

On se sert cependant pour la décoloration des cheveux, d'eaux oxygénées presque neutres et de fabrication soignée, les produits trop communs leur donnant une raideur et une fragilité incompatibles avec leur destination qui est la fabrication des postiches, si à la mode ces années dernières.

On sait que le cheveu absolument blanc est très rare et très couteux, aussi cherche-t-on de plus en plus à le remplacer par du cheveu décoloré. Tous les cheveux ne se prêtent pas à ce traitement délicat, on recherche, par exemple, ceux qui proviennent de la Bretagne. Cependant le cheveu chinois, le meilleur marché se décolore parfaitement. Il acquiert même par cette manipulation la finesse qui lui manque naturellement et arrive à ressembler au cheveu européen.

Nous empruntons à l'ouvrage de J.-Albert Villedieu des renseignements très précis et très utiles sur leur traitement. La méthode indiquée donne paraît-il des résultats suivis et constants.

Le cheveu doit être, au préalable, complètement débarrassé des moindres traces de corps gras, on le dégraisse par un lavage soigneux au savon de soude ordinaire, on le sèche ensuite dans la farine de maïs.

La décoloration se fait ensuite par plusieurs bains successifs. On utilise pour la première opération une eau oxygénée 14 volumes que l'on alcalinise assez fortement au moyen de l'ammoniaque. Le cheveux séjourne 15 heures environ dans ce premier bain et en sort roux s'il était noir.

On traite ensuite le cheveu provenant de la première opération par un nouveau bain de la même eau oxygénée, mais moins alcaline, pendant 20 heures après lesquelles il est devenu blond filasse.

Enfin après 4 ou 5 bains de plus en plus neutres de 20 heures chacun on obtient un cheveu très blanc qu'il convient d'azurer dans un bain coloré légèrement acide pour lui donner la main et l'apparence du cheveu naturellement blanc.

L'Eau oxygénée ne produisant qu'une dépigmentation du cheveu, le pâlit et l'amène graduellement à un état voisin du blanc. C'est pourquoi, si son emploi est suffisant pour donner aux chevelutes

brunes une coloration de plus en plus claire, passant successivement du châtain au blond, il est insuffisant pour donner des colorations vives comme le blond vénitien et les jaunes dorés. On l'additionne pour lui donner un pouvoir colorant d'aurantia et de Brun Bismark qui se fixent sur le poil vivant. On utilise aussi quelquefois l'action d'une infusion de fleurs de matricaire (petite camomille allemande) que l'on passe sur le cuir chevelu après traitement à l'eau oxygénée.

L'Eau oxygénée est employée également en parfumerie dans les dentifrices pour son pouvoir bactéricide, elle a l'inconvénient de décolorer la cochenille employée pour donner la nuance rouge à l'élixir. Comme dépilatoire, son action est assez lente, mais souvent plus avantageuse que celle des caustiques. Le poil à supprimer devient invisible par sa faible coloration, puis disparaît par anémie. Une lotion antéphélide, ou contre le hâle est facile à préparer au moyen de l'Eau oxygénée.

⁂

La fabrication de l'Eau oxygénée est basée sur la double décomposition du bioxyde de baryum et de l'acide chlorhydrique mis en présence. La réaction se passe selon la formule suivante :

$$BaO^2 + 2HCl = BaCl^2 + H^2O^2$$

Dans un bac en bois contenant une dilution d'acide chlorhydrique à 20 o/o, on introduit graduellement une bouillie claire de bioxyde de baryum. L'oxygène du bioxyde se combine à l'hydrogène de l'acide pour donner du peroxyde d'hydrogène qui se dilue dans l'eau. Le chlore de l'acide se combine avec le baryum mis en liberté et donne du chlorure de baryum qui reste en dissolution. On le précipite par une addition d'acide sulfurique qui régénère l'acide chlorhydrique que l'on utilise pour la décomposition d'une nouvelle quantité de bioxyde jusqu'à ce que la concentration désirée soit obtenue. Le sulfate de barite précipité est utilisé en droguerie peinture comme blanc fixe succédané de la céruse.

L'Eau oxygénée ne tirant sa valeur que de sa teneur en oxygène, il est indispensable d'en savoir faire une analyse au moins succinte.

On peut titrer l'Eau oxygénée au moyen du permanganate.

On dissout 3 gr. 16 de permanganate de potasse dans un litre d'eau et on remplit de cette liqueur titrée une burette de Mohr à robinet. On verse ensuite dans un ballon : 1 centimètre cube de l'Eau oxygénée à examiner, 50 c.c. d'eau distillée et 1 c.c. d'acide sulfurique. Dans ce mélange, on fait tomber goutte à goutte la solution rouge du permanganate qui se décolore tant que l'oxygène n'est pas entièrement dégagé. Lorsqu'on obtient une coloration rose persistante, on lit la gradation de la burette. Chaque centimètre cube de la solution de permanganate utilisé correspond à 0.56 c.c. d'oxygène. 1 c.c. d'Eau oxygénée à 14 volumes devra exiger 25 c.c. de liqueur.

On pourra caractériser l'Eau oxygénée dans une préparation au moyen de l'oxyde de plomb en solution dans la potasse caustique. Il se forme un précipité de bioxyde au contact des moindres traces d'oxygène.

On prépare ces années dernières des Eaux oxygénées en poudre assez pratiques, notamment pour leur transport. Ce sont les Perborates. Leur inconvénient principal est l'instabilité en milieu humide, leur faible concentration relative et leur prix élevé. "Der Parfümeur" de Berlin donne des formules utilisant ces produits, et rappelle leur mode de préparation : Le perborate de soude, qui est le plus avantageux, est obtenu en précipitant une solution de borax dans l'Eau oxygénée au moyen de l'alcool. Brahat et Dubois ont obtenu de cette façon des tri, bi et monohydrates $Na\ B^{O4}H^2O$, ce dernier contient environ 16 °/o d'oxygène. On les utilise en solution acqueuse au lieu et place de l'Eau oxygénée. Ils ont l'avantage d'être légèrement alcalins.

L'avenir de l'Eau oxygénée et de ses dérivés est immense et l'industrie de la parfumerie et de la savonnerie aura de plus en plus dorénavant recours à leurs remarquables propriétés.

G. Robert.
Ingénieur, Chimiste



Sapindus et Quillaya

Les cheveux ont été de tout temps l'objet des soins les plus attentifs. Le surmenage et les conditions anti-hygiéniques auxquelles nous sommes soumis de nos jours ont augmenté, chez l'homme du moins, les tendances aux maladies localisées et il n'est pas rare de se voir, jeune encore, privé d'un ornement qui n'est pas à dédaigner.

Chez la femme les coiffures compliquées déterminent une fatigue du cuir chevelu et une chute prématurée des cheveux. On y remédie il est vrai par toutes sortes de postiches, mais une chevelure sans artifice est toujours la plus belle et il n'est pas de sacrifices que l'on ne consente pour la conserver.

Les lotions anti-pelliculaires, hygiéniques, détersives, les shampoings, sont de plus en plus demandés. Les uns sont sans propriétés particulières, les autres ont une vertu plus ou moins accentuée. Il faut citer au nombre de ces dernières les spécialités à base de Saponine.

La Saponine remplace avantageusement le savon dont l'emploi du fait, soit de la présence de corps caustiques, soit de celle de corps gras, ne convient pas au traitement du cuir chevelu.

On l'utilise généralement sous forme de teinture ou d'infusion du bois dit de Panama. Cette écorce du Pérou et du Chili provient du Quillaya Spegmadermos.

Elle contient, outre la Saponine (8.65 %) de l'acide quillajaïque, un hydrocarbure sucré et des glucosides solubles. L'infusion se prépare par ébullition prolongée dans de l'eau (10 %), la teinture avec 20 % d'écorce pulvérisée dans l'alcool 60°.

Il faut l'utiliser en proportion relativement considérable à cause de sa faible teneur en saponine.

On a proposé avec beaucoup de succès le fruit du Sapindus, ou Savonnier, comme succédané du Panama. L'enveloppe du fruit, ou péricarde, la seule partie utilisable, contient en moyenne 54 % de saponine, soit 7 fois de plus que le Quillaya et 3 fois de plus que la Saponaire d'Orient (Christophon et Otten).

Ces fruits se trouvent dans le commerce séchés, et se présentent comme des dattes rondes et foncées.

On les traite, pour l'emploi, par l'eau bouillante; deux lavages successifs l'épuisent à peu près complètement.

Le point curieux et nouveau de l'emploi de ce fruit est l'utilisation simultanée de la saponine et des gommes qui l'accompagnent. Ces principes spéciaux, qui manquent au bois de Panama, donnent comme le Binankasela des Japonais, un apprêt souple et brillant au cheveu et remplacent le benzoate de soude que l'on emploie pour maintenir les ondulations. De telle sorte qu'un schampoing au Sapindus tonifiera le cuir chevelu et le nettoiera purement et simplement si on le fait suivre d'un lavage à l'eau claire, comme par exemple pour le traitement de l'alopécie grasse, ou permettra, si on supprime le lavage, d'obtenir une ondulation persistante au fer ou par tout autre procédé.

La solidité qu'il donnera à ces fragiles et compliqués édifices que sont les coiffures féminines sera fort appréciée, d'autant plus qu'elle s'accompagnera d'un aspect brillant et flatteur. Nul doute que son usage ne se répande rapidement.

On prépare, pour l'emploi, une infusion à 20 % que l'on alcoolise et parfume *ad hoc*. Un filtrage consécutif donne au produit la belle apparence demandée, la coloration naturelle étant suffisante.

FLORIANE.



LA SAUGE

La sauge, cette petite fleur des champs que les anciens regardaient comme la plante sacrée, l'herbe sauveur qui guérissait tout (d'où le joli nom de Salvia), depuis les coliques, les maux de tête, les tremblements, jusqu'à la peste, la sauge n'est plus, depuis longtemps, employée en médecine. Le codex nouveau l'a laissé vivre, humble et cachée, au milieu de vingt autres herbes dans les espèces vulnéraires et dans l'alcoolat du même nom.

Mais c'est là une forme dégénérée de sa gloire d'antan ; les espèces et l'alcoolat vulné-raire, ne sont-ils bons que pour le pansement et la guérison des écorchures, des contusions et des plaies ?

N'en croyez rien ; le rôle du vulnéraire est de premier ordre. Consultez plutôt les commères: votre fille a-t-elle une pamoison, une rage de dents, vite un petit verre de vulnéraire; recevez-vous un heurt, êtes-vous pris d'un malaise, d'une fatigue quelconque, n'allez pas chercher bien loin, le vulnéraire est là qui vous guérira instantanément. Et nombre de gens ingurgitent ce tord-boyaux sans avoir même le prétexte d'une indisposition, à titre probablement de prophylactique des maux et horions à venir.

La sauge possédait, pour les anciens, toutes les vertus. La Walkyrie de *Sigurd* et le frère Boniface du *Jongleur de Notre-Dame* en vantent les vertus enchantées, comme il y a des siècles, l'école de Salerne l'inscrivait comme la merveille et la sauvegarde de tous les maux.

« *Salvia Salvatrix naturea conciliatrix* », c'était la plante sacrée des temps hippocratiques et l'école lui attribuait la guérison des tremblements, des maladies nerveuses et des fièvres.

> Cur moriatur homo, cui salvia crescit in horto.
> Salvia confortat nervos, manuumque tremorem
> Tollit et ejus ope febris acuta fugit.

Malgré tout ce qu'on en a dit, la sauge est oubliée. J'ai vu donner jadis l'infusion des sommités fleuries de sauge pour combattre, comme le conseillait Van Swieten, les sueurs des fébricitants, avec quel succès ? je n'ai pas souvenir. Trousseau, Pidoux, Gubier, ont eu beau vanter les mérites de cette plante, ses principes toniques, reconstituants, je doute qu'on en fasse encore un grand usage.

Le docteur Chapoutot tente de la réhabiliter, et comme c'est une des plantes que l'on trouve à peu près partout, il pense qu'on devrait y avoir recours un peu plus souvent. Il rappelle que les Grecs et les Chinois s'en ser-

vaient comme boisson aromatique et, d'après Valmont de Bomare, ces derniers offraient des balles de thé en échange de balles de sauge. Ces échanges ne se font plus aujourd'hui, j'imagine.

Il existe trois variétés de sauge : l'officinale, dite sauge du catalogue, grande sauge, thé de Grèce, en raison de l'usage dont je viens de parler ; c'est la plante que l'on trouve dans tout le bassin de la Méditerranée et qu'on cultive un peu partout, même dans les pays du Nord.

La sauge des prés, Salvia pratensis, est plus commune; c'est une petite plante herbacée qui croît sur les collines pierreuses, arides et dans les prairies non humides.

La troisième variété Salvia sclarea, dite aussi orvale, herbe aux plaies, toute bonne, est une espèce très vivace qu'on trouve dans les terrains rocailleux ; elle a une odeur forte rappelant celle du beaume de Tolu et dûe à son huile essentielle. L'arôme est assez agréable pour qu'on l'utilise comme condiment. Le nom de sclarea lui vient de ce qu'en Italie, on se servait des graines pour extraire les corps étrangers de l'œil.

Toutes ces variétés possèdent, en somme, à un degré à peu près égal, les mêmes propriétés et l'on pourrait, puisque le Codex ne l'admet que sous forme de vulnéraire, en conseiller l'usage à l'exemple du docteur Chapoutot, comme on le fait d'autres plantes carminatives.

Dr A. C.
(*La Nature.*)

VARIÉTÉS

Essence d'Orange de la Jamaïque

L'île de la Jamaïque n'était connue jusqu'ici que pour son importante exportation de Rhum. Elle expédiait cependant, ces années dernières, de grandes quantités d'oranges fraîches aux Etats-Unis. Pour éliminer cette concurrence aux exploitations fruitières de la Californie, des droits de douane très élevés ont été établis et les cultivateurs de la Jamaïque ont dû songer à créer de nouveaux débouchés pour leurs fruits.

Ils ont essayé avec succès et rapidement adopté la méthode sicilienne de fabrication des essences à l'écuelle qui leur a permis d'envoyer leurs produits jusqu'en Europe, ce qui leur était impossible tant que les oranges étaient envoyées en nature.

L'huile essentielle, qui est de très belle qualité, d'un arome parfait très frais et supérieur à celui des essences italiennes et espagnoles, est expédiée en futs de bois contenant 40 ou 50 bouteilles de 1 livre 1/4.

L'accueil favorable qui a été réservé à cette essence, en Angleterre notamment, a encouragé les producteurs à créer des jardins d'orangers cultivés, les orangeries sauvages existant à l'heure actuelle devenant insuffisantes pour satisfaire les nombreuses demandes. La mauvaise qualité des essences italiennes depuis le tremblement de terre de décembre dernier, a forcé beaucoup de fabricants d'essences sans terpènes à avoir recours à cette qualité dont le rendement est plus intéressant.

M. E.-J. Parry, le chimiste anglais bien connu, fait en ce moment des études sur cette essence et nous ne manquerons pas de les publier en temps opportun.



LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE



Le Musc

Dans les états nerveux avec grande agitation, dans les pneumonies avec délire, dans le délirium tremens des alcooliques, le musc aurait le plus grand pouvoir calmant.

Pour exercer son action sédative, il serait bon de le donner en lavement surtout en cas d'intolérance de l'estomac.

Dans les fièvres typhoïdes à forme ataxique, adynamique, c'est-à-dire qui entraîne une dépression générale, on aurait tort de dédaigner le musc, qui, tout en étant un calmant pour le système nerveux, agit comme un stimulant de nos diverses fonctions.

Dans les affections nerveuses convulsives : hystérie, chorée, dans le nervosisme simple, le musc a été employé sous forme de teinture à 1/10 que l'on donne à la dose de 10 à 50 gouttes par jour, entre les repas dans de l'eau sucrée, ou sous forme de poudre.

Dans la laryngite striduleuse ou faux croup,

dans le spasme de la glotte chez l'enfant on peut avoir recours à cette potion.

Musc....................	0 gr. 10
Bromure.................	1 gr.
Sirop d'écorces d'oranges.	20 gr.
Eau distillée..............	30 gr.

2 à 3 cuillerées à café par jour, à partir d'un an.

On utilisait aussi autrefois le musc en injections sous-cutanées :

Teinture de musc.........	1 gr.
Eau distillée.............	40 gr.

2 à 3 cent. cubes par 24 heures.

Enfin, on préconisait aussi les pilules avec :

Musc......................	0 gr. 05
Extrait de jusquiame.....	0 gr. 03
Extrait thébaïque........	0 gr. 025

Pour une pilule, argenter, 4 à 6 par jour.

Cet usage du musc était courant il y a surtout une trentaine d'années dans les fièvres typhoïdes graves. Peut-être a-t-on tort en France de ne plus prescrire le musc. Des observations de ses bons effets sont toujours rapportées. On cite même le cas d'un malade qui atteint d'une fièvre rhumatismale grave prit en 30 heures, 60 centigrammes de musc et guérit.

En Allemagne, le musc est plus souvent prescrit et tous les médecins élevèrent leur voix alors que le bruit courut un jour qu'on allait le supprimer du Codex.

Il est indiscutable cependant que le musc convient bien aux phénomènes convulsifs, aux spasmes nerveux.



Préparation des liqueurs titrées

L'analyse des essences exige des liqueurs titrées, acides et alcalines notamment pour le titrage des éthers dans les essences de bergamotte, lavande, etc. Ces liqueurs qui sont vendues assez cher par les spécialistes ne se conservent pas et demandent à être remplacées fréquemment. Il est donc utile d'en connaître la préparation.

Les liqueurs titrées sont de deux sortes : on désigne sous le nom de *liqueurs normales* celles qui renferment par litre l'équivalent du corps exprimé en grammes, en donnant au mot d'équivalent sa définition la plus large, c'est-à-dire le poids de la molécule du corps actif considéré comme monoatomique : ainsi l'acide sulfurique $SO^4 H^2$ dont le poids moléculaire est de 98 aura pour nous un équivalent de 49 pour correspondre à la potasse KOH dont le poids moléculaire est de 56; 49 grammes d'acide sulfurique monohydraté saturent en effet 56 grammes de potasse hydratée. La liqueur normale décime la plus employée, renferme l'équivalent dissous dans 10 litres; on la prépare en la diluant à 1 litre 100 c.c. de liqueur normale. On fait quelquefois usage de la liqueur normale centime; la liqueur demi-normale est la dilution à 1 litre de 500 c.c. de liqueur normale. Les autres liqueurs titrées, dites *arbitraires* sont préparées le plus souvent de telle sorte qu'un centimètre cube corresponde à un milligramme ou à un centigramme de l'élément dosé.

L'usage des liqueurs normales, demi-normales, normales décimes et centimes a prévalu dans les laboratoires et toutes les analyses sont maintenant basées sur leur emploi.

Acide normal. — Le plus employé est l'acide sulfurique. On fait un mélange d'acide sulfurique et d'eau, de manière qu'un litre renferme 49 grammes d'acide sulfurique pur ou un peu plus, puis par comparaison avec une liqueur titrée type d'acide oxalique (inaltérable) on l'amène par additions successives au titre exact.

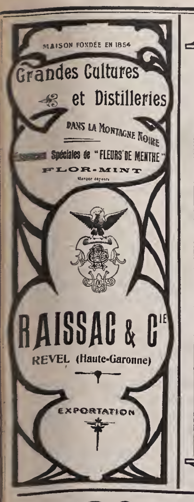
La liqueur normale d'acide oxalique contient par 1.000 centimètres cubes 63 grammes d'acide oxalique pur en petits cristaux, volatils sans résidus, on garde le flacon bien fermé dans l'obscurité où il se conserve indéfiniment. On ne l'utilise généralement pas telle quelle, mais elle sert d'étalon pour la préparation et la vérification des liqueurs titrées, acides et alcalines.

Alcali normal. — On dissout dans de l'eau (ou dans de l'alcool absolu 100° quand il s'agit d'analyses d'essences) 56 gr. 1 de potasse à l'alcool, ou 40 grammes de soude caustique ou 53 grammes de carbonate de soude anhydre (pur et calciné) et on complète 1.000 centimètres cubes.

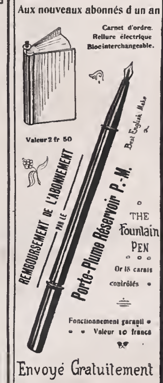
Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

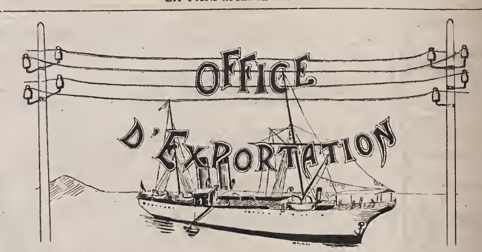
Imp. P. LEGENDRE & Cie, 14 r. Bellecordière, Lyon.




MAISON FONDÉE EN 1854
Grandes Cultures
et Distilleries
DANS LA MONTAGNE NOIRE
Spéciales de "FLEURS DE MENTHE"
FLOR-MINT
RAISSAC & Cie
REVEL (Haute-Garonne)
EXPORTATION


En préparation :
FORMULAIRE AIDE-MÉMOIRE
DE LA
PARFUMERIE MODERNE
(3e Edition — 35e mille)
INDISPENSABLE à tous les préparateurs de Parfumerie, Distillerie, Pharmacie, Confiserie, etc.
Résume clairement toutes les connaissances usuelles nécessaires au praticien :
Caractères des plantes à essences, récoltes, différentes méthodes de distillation, appareils, rectification, caractères des essences, analyses succinctes et complètes des essences, parfums artificiels et matières premières (réactifs, liqueurs titrées, etc).
Tables de solubilité des essences et parfums dans les différents dissolvants.
Densimétrie (acides tartriques, citriques, sucres, glycérines, lessives, etc.
Alcoométrie (dilution, corrections, ébullition, etc).
Tables pratiques facilitant toutes les recherches et préparations.
FORMULAIRE donnant toutes les formules usuelles et nouvelles.
Alimentation.
Confiserie.
Savonnerie.
Législation.
Dépôt de Marques et Brevets.
Tarifs des Douanes.
Exportation, etc.
EN SOUSCRIPTION
Format de poche, édition soignée. 1,25 franco
Relié souple........................ 1,75 —


PRIME GRATUITE
Aux nouveaux abonnés d un an
Carnet d'ordre.
Reliure électrique
Bloc interchangeable.
Valeur 2 fr 50
REMBOURSEMENT DE L'ABONNEMENT PAR LE
Porte-Plume Réservoir P.-M.
Best English Make
THE Fountain PEN
Or 18 carats contrôlés
Fonctionnement garanti
Valeur 10 francs
Envoyé Gratuitement
aux nouveaux abonnés de deux ans &
contre 5 francs (en plus de l'abonnement) aux nouveaux abonnés de un an.



Importation de la parfumerie et des savons de toilette dans l'Empire Ottoman

Années	Quantités importées			Valeur estimative Piastres	Valeur estimative Francs
1308 (1892/93)...	Parfumerie.......	Kilogr.	53.365	2.382.776	524.214
		Douz.	104.442		
	Savons de toilette.	Kilogr.	19.476	562.403	123.729
		Douz.	79.123		
1309 (1893/94)...	Parfumerie.......	Kilogr.	78.388	3.034.169	667.517
		Douz.	108.026		
	Savons de toilette.	Kilogr.	8.916	495.254	108.955
		Douz.	76.846		
1310 (1894/95)...	Parfumerie.......	Kilogr.	34.036	3.339 177	734 648
		Douz.	127.086		
			—	—	—
1311 (1895/96)...	Parfumerie.......	Kilogr.	54.239	2.840.336	624.874
		Douz,	103 579		
	Savons de toilette.	Kilogr.	445	486.014	106.923
		Douz.	77.299		
1312 (1896/97)...	Parfumerie.......	Kilogr.	16.384	2 846.014	626.123
		Douz.	146.628		
	Savons de toilette.	Kilogr.	1.474	483.375	106 343
		Douz.	61.039		
1313 (1897/98)...	Parfumerie.......	Kilogr.	157.036	3 040.414	668.891
		Douz.	35.199		
	Savons de toilette.	Kilogr.	236	639.097	140.604
		Douz.	91.271		

Ces chiffres sont bien inférieurs à la réalité, car, dans les bonnes années, l'importation de la parfumerie et des savons parfumés, *à Constantinople seulement*, atteint près d'*un million de francs.* C'est du moins l'estimation des gens compétents. La consommation de ces produits, dans toute la Turquie, est évaluée à sept millions de francs, dont quatre millions représenteraient la part de la France. Ces sommes ne sont que des appréciations

L'article le plus employé, c'est certainement la poudre de riz dont les Levantines font une consommation considérable. Nous avons obtenu quelques renseignements confidentiels sur son mode d'application et nous nous empressons de les publier. Avant de se poudrer, on se lave toujours le visage afin que la poudre adhère sur la peau encore un peu humide. Ça c'est le poudrage léger, il disparaît facilement.

Pour obtenir des résultats plus durables, on mélange de la glycérine avec une égale quantité d'eau et on s'en frotte la figure et les autres parties visibles. En s'éventant, on fait sécher cet enduit, puis, avec la main, on passe une bonne couche de poudre de riz qui pénètre bien. On poudre de nouveau avec la houppe. C'est ainsi que certaines dames sont plus ou moins blanches suivant les jours.

Les savons de toilette sont aussi très employés ; c'est la qualité moyenne vendue au détail à 60 paras — six sous — la savonnette qui est le plus consommée par la classe aisée. On vend aussi des savons à partir de deux sous et des savons chers.

On a trouvé, il y a quelques années, dans un tombeau remontant à une haute antiquité et dans lequel une femme avait été ensevelie, tous les accessoires nécessaires à la toilette, parmi lesquels figuraient plusieurs pots de fard. Le rouge était encore en bon état. Les dames de Constantinople respectent ces traditions des ancêtres et nous voyons bien des roses délicats, agrémentant de jolis visages, qui sont trop immuables pour être naturels Ce sont surtout les dames Turques qui utilisent les fards.

Les parfums sont d'un usage courant. Il y en a de [illegible] et de provocants.

Comme en France, les ménagères mettent des fleurs de lavande et de cassie dans leurs armoires à linge, les belles madames ont des sachets odoriférants dans leurs piles de mouchoirs et glissent même un mignon sachet parfumé dans leur corsage.

D'ordinaire, les fabricants accordent de 4 à 6 mois de terme. Pour le comptant, on fait 3 °/o d'escompte et même davantage.

Nous attirons l'attention des fabricants français de parfumerie sur la nécessité de parer, de présenter sous un empaquetage élégant et riche, leurs produits, même les meilleur marché. C'est à ces soins donnés au conditionnement extérieur, que les Allemands doivent un certain progrès constaté durant ces derniers mois.

L'industrie locale s'est développée durant ces dernières années et, actuellement, elle fait une concurrence assez vive aux produits européens, dans les qualités à très bon marché et par conséquent de qualité inférieure.

Ainsi, les poudres de riz indigènes sont vendues 2 fr. 75 la grosse (144 boîtes), alors que l'article italien le plus secondaire, est payé 5 à 7 francs la grosse, en fabrique. On trouve de même, sur le marché, des savons faits ici et soi-disant parfumés, à 7 piastres (1 fr. 67) la douz. ; les savons autrichiens les plus inférieurs coûtent 2 francs.

Les fabriques locales font aussi des extraits pour le mouchoir, des eaux de lavande et de toilette, des cosmétiques, des teintures pour les cheveux, vendues 1 franc la boîte, c'est-à-dire la moitié du prix de celles venant de France ; des préparations qui sont censées arrêter la chute des cheveux, etc. L'eau de Cologne est produite sur place en quantités importantes ; certains assurent qu'on en fait 30.000 litres. Au début, ces eaux, dont certaines sont tout simplement du raki mal parfumé, portaient bravement le nom du fameux Farina. Quelques poursuites intentées contre les contrefacteurs, ont fait abandonner la désignation du parfumeur de Cologne et aujourd'hui ce produit est vendu sous des noms de fantaisie.

A Stamboul, des Arméniens préparent une pâte noire composée de noix de galle et d'électuaire qui sert à teindre les cheveux et les moustaches. On en expédie beaucoup dans l'intérieur ; pour 100 à 150.000 francs par an, nous assure-t-on.

Deux grands dangers menacent la parfumerie française en Turquie. Ce sont la contrefaçon et les analyses en douane.

Il y a de cela trente-cinq ans au moins, un de nos amis était allé à Vienne vendre de l'écume de mer pour le compte de sa maison. « Avec le produit réalisé, lui dit son patron, vous achèterez de la parfumerie. Faites-la revêtir de la marque Gellé frères ».

Sa vente terminée, notre homme va chez un grand parfumeur. On se met d'accord sur la nature des articles ; restait la marque. Notre ami était fort embarrassé et ne savait comment aborder ce point délicat. Enfin, il formule en rougissant sa requête. « Ça tombe bien, répond le Viennois jovial, tous mes produits portent la marque Gellé frères ». Depuis, les fabricants autrichiens sont devenus plus scrupuleux.

C'est à Constantinople que s'opère aujourd'hui la contrefaçon sur une très grande échelle. Tous les articles courants sont imités, et ce sont spécialement les marques françaises qui sont reproduites sans y rien changer. Dès qu'un article obtient la faveur du public, les contrefacteurs l'imitent extérieurement, sauf à remplir la boîte ou la bouteille d'un produit absolument inférieur.

Cette contrefaçon, non seulement diminue la vente des produits authentiques — ce qui n'est que demi-mal — mais elle nuit considérablement à la réputation des maisons victimes des imitations frauduleuses. Le consommateur qui a acheté sous la marque Lubin — et dans une véritable bouteille Lubin soigneusement ramassée par les juifs qui font le commerce des bouteilles vides — une déplorable drogue, ne voudra plus du Lubin à l'avenir. Inutile d'insister. Des procès ont été intentés aux contrefacteurs ; ils n'ont pas donné de bons résultats. Il faudrait que les propriétaires des principales marques françaises et étrangères qui trouvent ici de grands débouchés se réunissent pour agir vigoureusement contre les voleurs de marques. Il y a là, en effet, un péril redoutable qui nécessite l'union des intéressés et une défense énergique.

La parfumerie de luxe n'est pas contrefaite ; sa consommation est trop limitée pour tenter les falsificateurs et, du reste, le public qui achète des articles chers est assez éclairé pour ne s'adresser qu'à des maisons de confiance.

Les analyses en douane sont devenues depuis quelque temps d'une extrême rigueur que rien ne justifie. A tout propos et sans propos, les chimistes ottomans prohibent l'entrée des parfumeries les plus inoffensives sous prétexte qu'elles sont nuisibles à la santé. Ainsi, dernièrement, on a refusé l'entrée de poudres de riz françaises sous prétexte qu'elles contenaient de la chaux et quoique la présence de cette chaux n'a pu être établie d'une façon précise, quoique la maison qui fabrique la poudre affirme qu'elle ne contient pas un atome de chaux, il a été impossible d'obtenir l'autorisation d'importer ces produits. La fabrique française a dû renoncer à leur vente qui était importante. Les contrefacteurs ont profité de l'aubaine : ils produisent eux-mêmes cette poudre de riz en qualité inférieure et la vendent sous la marque française.

La teinture pour les cheveux de bonne qualité fabriquée en France, qui coûte 2 francs le flacon, est souvent prohibée; on vend donc davantage le produit similaire local qui coûte 1 franc. La plupart des eaux dentifrices et pâtes françaises sont refusées.

Les chimistes attachés à la douane exigent souvent la recette de certains articles de parfumerie. Les fabricants hésitent à la donner et leurs scrupules sont très légitimes. Le dosage, la réunion de plusieurs parfums sont des secrets industriels qui constituent la propriété de celui qui les a trouvés. De quel droit et surtout dans quand quel but demander à les connaître ?

En somme, toutes sortes d'obstacles basés sur les prétextes les plus futiles, les moins soutenables, sont opposés à l'entrée de la parfumerie étrangère en Turquie. Par contre, toutes les drogues les plus basses, les articles les plus inférieurs — leurs prix en indiquent la qualité — fabriqués dans le pays, peuvent être librement vendus dans l'empire sans que l'autorité entrave en rien leur consommation. Il y a donc deux traitements absolument différents pour les mêmes sortes de produits et nous ne saurions trop protester contre la partialité dont les parfumeries étrangères sont victimes.

(*Chambre de Commerce française de Constantinople.*)



REVUE DES REVUES



Du Journal des Confiseurs Patissiers Glaciers

Juillet 1909

Un intéressant article sur les « Citrons ». Le citron est le fruit du citronnier qui n'est autre que le limonier ou citronnier sauvage que la culture a perfectionné et qui appartient au genre « Citrus » que les botanistes divisent en deux grandes classes : l'oranger « Citrus Orentium » et le limonier cultivé « Citrus Medica » et qui comporte deux grandes sections : les limoniers à fruits acides et les limoniers à fruits doux.

Le citronnier est un arbre dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres, sa tige qui est de couleur grisâtre supporte des rameaux anguleux d'un ton violacé dans leur jeune âge et qui deviennent verdâtres en vieillissant. Les feuilles qui les garnissent sont de forme ovale-oblongue, luisantes, portées sur des pétioles courts et munis d'aiguillons plus ou moins forts. Ces feuilles dégagent une forte odeur aromatique et conservent en toutes saisons leur belle couleur verte. Les fleurs sont blanches à l'intérieur et violacées à l'extérieur, mais exhalent une odeur faible.

Le limonier franc est armé d'épines assez fortes, mais quand il est greffé les petites épines qui se montrent à l'aisselle des feuilles disparaissent ou se transforment en une espèce d'apophyse arrondie à son sommet.

Les fruits sont munis d'une double écorce : l'une exté-

L'Echo de la Savonnerie continue l'étude de J.-B. Bonnardel sur l'industrie savonnière en France. Un article sur le rôle thérapeutique des essences.

❧ ❧ ❧

La Revue des produits chimiques de Bruxelles

Août 1909

Les nouvelles lessives à base de perborate de soude.

Les perborates, et surtout le perborate de soude, qui deviennent d'un emploi de plus en plus fréquent, non seulement en savonnerie et parfumerie mais dans toutes les industries ou l'on employait l'eau oxygénée pour la décoloration ou l'antiseptie, sont des peroxydes de bore qui diffèrent de l'acide borique par un atome d'oxygène en plus.

Le perborate seul n'a jusqu'à ce jour encore jamais été obtenu, mais ses sels, surtout le perborate de soude se conservent très bien dans une certaine dissolution d'eau qui ne peut être augmentée, car il y aurait alors dissociation. Le perborate de soude se conserve aussi à l'état sec.

Le perborate de soude s'obtient en précipitant une solution de borax dans l'eau oxygénée au moyen de l'alcool. Brahat et Dubois obtinrent de cette manière des tri, bi et monohydrates : $Bo^3 H^2O$, ce dernier contient environ 16 °/o d'oxygène.

Le perborate de soude a l'avantage sur les autres peroxydes tels que peroxyde de magnésie, de zinc, de chaux, etc., de ne pas être obligé de le mettre en contact avec des acides pour le décomposer, l'eau seulement ou l'humidité même suffit pour lui faire dégager son oxygène.

Les débouchés deviennent de plus en plus grands, il entre dans maints procédés de *lessives en poudre* ainsi que dans les cosmétiques et autres préparations. Les lessives donnent de bons résultats. Le perborate leur donne une puissance de blanchiment supérieure à celle des chlores et dérivés.

Il est à remarquer que 300 grammes de perborate suffisent amplement pour blanchir 100 kilogs de linge sale.

❧ ❧ ❧

Le Libéral de Barcelone

publie un article de notre collaborateur Boyer : « Las Esencias y sus mejoras ».

❧ ❧ ❧

De la Revue de Grasse

Températures et récoltes. — A la longue période de sécheresse dont nous a gratifiés ou plutôt affligés le présent été, semble vouloir succéder, depuis quelques jours, une météorologie plus en harmonie avec les traditions de la saison. Nous avons eu dimanche une pluie qui, malgré son double défaut d'être bien tardive et bien insuffisante, n'en a pas moins été la bienvenue. Vendredi une succession d'ondées moins parcimonieusement dosées est venue apporter à la terre une provision d'humidité suffisante pour les besoins des récoltes en cours. On peut dire que nous avons eu cette semaine une température à la fois normale et des plus propices pour la culture.

Il n'est pas à souhaiter, cependant, que ces pluies se renouvellent de quelque temps. Les récoltes fruitières ou florales n'y gagneraient rien. C'est plutôt du soleil et de la chaleur qu'il leur faut maintenant. Qu'est-ce par exemple que la récolte du jasmin en septembre, quand la saison est pluvieuse et fraîche ? Nous connaissons un cultivateur dont la cueillette journalière, à la suite de l'abaissement de température provoqué par la pluie de dimanche, a diminué de près de moitié. Et que vaut pareillement la purée septembrale, quand Phébus ne l'a pas préparée ?

2e Année Numéro 10. OCTOBRE 1909



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

SOMMAIRE DU N° 10

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 5 francs ; ETRANGER : 6 francs

Le Numéro : 0,40 Centimes

Imp. P. LEGENDRE et Cie, Lyon.



ESSENCES DÉTERPÉNÉES



Essence de Néroli déterpénée

Cette essence a été fabriquée pour la première fois en 1904 par MM. Gattefossé et fils. La matière première employée est le Néroli bigarade de provenance italienne. Brute, cette essence a une odeur désagréable qui en limite l'usage et ne permet pas le mélange avec des essences fines comme le Néroli véritable de Vallauris. Cette mauvaise odeur est due en partie aux précautions insuffisantes prises par le distillateur, et à la présence de terpènes.

Une rectification aussi absolue qu'est la *déterpénation* transforme radicalement l'essence. L'essence de Néroli sans terpènes G. F. est dépourvue de toute arrière odeur, soit d'empyrum, soit de limonène. Elle est deux fois plus concentrée que l'essence française, plus soluble et d'une conservation presque indéfinie. Elle peut se mélanger à l'essence française en toutes proportions sans en diminuer les qualités. Son prix est, d'autre part, sensiblement inférieur.

Sur demande, il est préparé de l'essence de *Néroli* pure française sans terpènes. Cette préparation est également deux fois concentrée, soluble et de bonne conservation.

❧ ❧ ❧

Essence de Petitgrain de France déterpénée

Cette préparation est également l'apanage exclusif des laboratoires G. F. Par la rectification on obtient une essence deux fois concentrée, soluble, d'*une finesse* parfaite. L'usage de cette essence permet d'éviter l'emploi des Nérolis synthétiques à base d'essence de Petitgrain de Paraguay, dont l'odeur ne satisfait que très rarement l'odorat. Cette essence nouvelle est comparable aux Nérolis artificiels distillés sur fleurs, mais n'a jamais l'inconvénient des compositions à base d'anthranylate de méthyle; elle est d'un prix moins élevé; elle est garantie sans aucune addition de Petitgrain italien ou américain et sans produits chimiques.

❧ ❧ ❧

Essence de Géranium de France déterpénée

La préparation de cette essence est la plus parfaite démonstration de ce fait que l'essence sans terpènes, non contente de permettre l'emploi de l'alcool dilué et la fabrication des spécialités bon marché, facilite également la préparation de produits de luxe d'une finesse exquise.

L'essence de Géranium de Vallauris-Golfe-Juan déterpénée est supérieure aux Rhodinols extraits des Géraniums d'Algérie ou de la Réunion. Ce n'est pas un produit chimiquement pur, mais la composition de produits oxygénés créée par la nature dans l'essence de Géranium de France, renommée pour sa finesse. Débarrassée de ses terpènes et de ses résinoïdes, elle entre facilement en comparaison avec les essences de Roses artificielles avec un prix moindre. Aucune addition de produits chimiques.

❧ ❧ ❧

Essence de bois de Likari déterpénée

Essence absolument nouvelle d'une odeur de Bergamotte et de Rose excessivement fine et infiniment supérieure à toutes les préparations synthétiques. Cette essence est destinée à un grand succès dans la fabrication des *Eaux de Cologne de luxe*.

Le prix n'en est pas sensiblement plus élevé que celui des essences de Bergamotte sans terpènes, surtout en ce moment où les essences d'Italie sont particulièrement pauvres en principes oxygénés.



PETITES ANNONCES





L'ART CAPILLAIRE en EXTRÊME-ORIENT

On a prêté aux réformateurs Chinois de ce nouveau siècle l'intention de supprimer le port de la natte. Cette affirmation fait sourire ceux qui ont habité longtemps le Céleste empire et qui connaissent l'importance que le Fils du Ciel attache á ce caudal appendice ?



Cette suggestion paraît d'origine japonaise, mais nous ne croyons pas que les Chinois poussent à ce point le désir de ressembler aux sujets du Mikado, si civilisés soient-ils.

Rappelons que le port de la natte ne fut introduit en Chine qu'il y a six siècles environ par les conquérants mandchoux; ils eurent recours à un curieux stratagème pour faire adopter cette mode: un édit fit défense aux criminels de porter leurs cheveux tressés.

C'est dire avec quel soin les Chinois d'hier et d'aujourd'hui encore soignent leur « casier judiciaire capillaire ». Si pauvres soient-ils, ils trouveront toujours de quoi payer le perruquier au moins une fois par quinzaine. Dans les grandes villes comme Pékin, Canton, Shanghaï on rencontre à chaque carrefour le barbier remplissant ses fonctions en plein air.

L'opération est longue et compliquée; il commence par raser la nuque, le front, les tempes du client en se servant d'un couteau primitif ressemblant plus à un racloir préhistorique qu'à un rasoir moderne. Il prend l'habitude d'utiliser le savon que ses prédécesseurs remplaçaient tout simplement par de l'eau tiède. Les poils rares du menton et des lèvres sont épilés soigneusement ainsi que les cils. On attribue même à cette absence de poils protecteurs des yeux les ophtalmies nombreuses qui affligent les Asiatiques.

Dans tout l'extrême Orient, depuis la presqu'île de Malacca, la Malaisie, dans l'Inde jusqu'au Thibet, des outils spéciaux sont destinés au nettoyage des oreilles, cette opération se fait soit en famille, soit chez le barbier... Ce n'est qu'après ces menues opérations accomplies qu'on aborde le gros de l'opération : la confection de la natte. Les cheveux sont peignés avec les anciens peignes en bois, ou avec les peignes de celluloïd actuellement fabriqués au Japon, on les enduit ensuite d'huile de Camélia ou d'huile plus moderne de vaseline parfumée, dont il se fait un gros commerce dans tout l'Orient, particulièrement par l'intermédiaire des négociants exportateurs de Lyon. Ces huiles doivent sentir assez fort mais n'avoir jamais aucune odeur de pétrole, l'usage de ce produit de la terre étant réputé impur comme celui de la houille. La natte est tressée avec des rubans de couleur et renforcée avec des faux cheveux si elle est trop peu fournie...



Le port de la natte comporte toute une étiquette compliquée: Pendant un deuil, le Chinois affligé s'abstiendra d'aller chez le perruquier pendant trois lunes et pendant ce laps de temps ne devra ni se rase ni se peigner... Pendant la période de demi deuil, la natte sera à demi tressée avec une corde blanche, à la longue, cette cordelette sera bleue, en revanche elle sera rouge s'il a un motif de joie, s'il est fiancé ou s'il se marie, par exemple.

A l'instar de l'Europe des grands salons de coiffure, sont également installes dans les quartiers « chics », les mandarins ont des serviteurs attachés à leur natte!... ou plutôt à leurs soins spéciaux. Un coolie des basses classes ne doit pas laisser pendre sa natte, mais au contraire la porter enroulée en chignon et cachée sous son chapeau, on a vu des Chinois des classes moyennes s'étrangler avec leur natte plutôt que de la porter enroulée comme l'exigeait un patron mal intentionné. Cette ultime humiliation dépassait leur résignation cependant bien connue.

Un Chinois commet une impolitesse s'il ne laisse pas pendre sa natte quand il rend ou reçoit des visites. Un jeune fonctionnaire de retour d'Europe avait l'habitude de loger l'extrémité de sa natte dans son gousset, pendant ses promenades à bicyclette, par oubli, il se présenta dans cette tenue négligée devant un supérieur imbu des anciennes coutumes et paya de sa place son manquement aux traditions.

Couper la natte d'un Chinois est un crime abominable que la loi punit de mort; privé de sa natte le Céleste n'est plus en effet qu'un criminel que tout le monde repousse. Il n'aura plus qu'une ressource, celle de se payer une fausse natte qui le réhabilitera aux yeux de tous.

Nos gravures, extraites d'un journal japonais, représentent également la Japonaise, à sa toilette : se faisant les sourcils avec un fin pinceau d'encre de Chine, soignant avec un petit peigne en forme de main à long manche l'édifice compliqué de sa chevelure, ou enduisant délicatement ses lèvres d'un carmin purpurin qui détachera agréablement en forme d'arc sa bouche menue et souriante sur le fond blanchâtre de sa peau copieusement enduite de blanc « Bi-Gan-Sui » la meilleure marque de Tokio.



V. Ménil,
Correspondant de la Parfumerie Moderne,
à Yokohama.







Térébenthine artificielle

Cette fabrication commence à prendre de grandes proportions, qui ne sont pas sans inquiéter les fabricants de térébenthine naturelle. Cette térébenthine est retirée du pétrole brut que l'on soumet à une distillation dans des appareils spéciaux afin d'en retirer les principes volatils qui seuls ont une valeur en l'occurrence.

Il faut encore procéder très rationnellement et économiquement, afin que le résultat de la distillation et les frais occasionnés soient en rapport pour pouvoir laisser du bénéfice.

Cette essence retirée de la distillation est ensuite mélangée à certains produits chimiques qui changent 1 à 2 °/o d'hydrogène carburé en terpène qui donne l'odeur caractéristique de l'essence obtenue.

L'essence de térébenthine artificielle a un poids spécifique de 0,785 et un point d'ébullition de 185°, son odeur est douce et agréable.

La provenance du pétrole employé est d'une grande importance, qui dépend de la teneur en principes se changeant en terpènes.

Les meilleures huiles de pétrole sont celles provenant de Bornéo, puis les galiciennes, les russes, les américaines et enfin les roumaines.

La térébenthine artificielle provenant du pétrole de Bornéo est le meilleur dissolvant des caoutchoucs et des résines, elle se mélange très bien à l'huile de lin et a absolument les mêmes qualités que la térébenthine naturelle.

(*Revue de la Droguerie*)

❧ ❧ ❧

Le patchouli comme désinfectant

Le patchouli est très cultivé dans les établissements des Détroits et de Java. La plante adulte mesure 2 à 3 pieds de hauteur, mais on commence à l'effeuiller dès qu'elle atteint la taille de 15 centimètres, puis on renouvelle l'opération tous les six mois ; les feuilles, bien séchées, sont expédiées en Europe. Dans les pays malais, les indigènes désinfectent leurs matelas et leurs vêtements en y mettant des feuilles de patchouli : par ce moyen, ils détruiraient et éloigneraient les insectes. Dans les établissements des Détroits, le patchouli donne un bas pourcentage d'huile essentielle, les appareils de distillation utilisés étant fort défectueux. Cette huile, dont la couleur varie du jaune vert au brun foncé, est très épaisse et forme des cristaux désignés sous le nom de *Camphre de patchouli*. Les plants importés à Java ont donné de bons résultats, à une altitude de 1.600 pieds, mais l'huile qu'ils produisent est, paraît-il, d'une qualité inférieure a celle obtenue dans la presqu'île de Malacca.

H. B.



Nouveaux impôts

La Vanilline. — Nous avons tenu au courant nos lecteurs des avatars du droit sur la vanilline et sur son origine. La Commission du budget a proposé de porter ce droit qui, après avoir été de 104 francs à l'origine, avait été ramené à 60 fr. par kilog., au chiffre définitif de 100 francs.

Cette taxe de consommation rapportera-t-elle le million qu'on lui demande? Nous en doutons. Des quantités de vanilline ont déjà été transformées, par les consommateurs habituels, en préparations composées qu'il sera impossible de taxer l'an prochain. Les provisions paraissent avoir été faites pour de longs mois, pendant lesquels le nouvel impôt ne rapportera pas un centime.

L'Alcool. — L'alcool sera également frappé d'une taxe nouvelle. Le droit variable perçu actuellement sera porté à un maximum qu'il n'atteint encore nulle part, de 260 fr. par hecto.

Quand autorisera-t-on l'industrie de la parfumerie à dénaturer son alcool par le musc artificiel, comme cela avait été proposé au dernier Congrès de l'Alcool de Lyon? Cette mesure, qui serait semblable à celle qui est prise pour l'industrie des vernis, qui est autorisée à dénaturer à la gomme laque, serait d'une conséquence incalculable pour la prospérité de nos industries, tout en garantissant d'une façon absolue la non consommation en boissons de l'alcool ainsi dénaturé. Tous les parfumeurs ont pu se convaincre, en effet, qu'une trace de musc artificiel donne un goût très désagréable aux boissons ou aux aliments, et que la distillation la mieux conduite ne saurait débarrasser l'alcool parfumé au musc de la totalité de son odeur.

Qui sait si cette mesure ne serait pas le meilleur palliatif à la crise viticole, par l'accord immédiat de l'alcool d'industrie et de l'alcool de vin, ce dernier étant réservé à la fabrication des liqueurs.



Vient de Paraitre :

Législation et Jurisprudence Nouvelle sur les Fraudes et Falsifications

Par Xavier de Borssat, avocat à la cour d'appel de Paris. Avec préface de M. E. Roux, docteur ès-sciences, chef du service de la répression des fraudes.

Ouvrage honoré des souscriptions des Ministères de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie.

Indispensable à tous les commerçants qui s'adressent à la pharmacie, la droguerie et l'alimentation, prix 7.50.

Ouvrages recommandés

BIBLIOTHÈQUE DE LA « PARFUMERIE MODERNE »

Les ouvrages suivants sont envoyés franco en France contre mandat de la valeur indiquée (port en plus pour l'étranger).

L'Industrie des Parfums d'après les théories de la Chimie Moderne par M. Otto, docteur ès-sciences. Grand in-8° de VIII, 546 pages, 82 gravures, broché... 22 fr.
Cartonné... 24 »

Plantes à Parfums, par Paul Hubert, in-8° de XII, 610 pages, 172 fig. cartonné... 10 fr.

Fabrication des Essences et des Parfums, par J.-P. Durvelle, in-8°, 620 pages, 44 fig., broché... 15 fr.
Relié... 16 50

Nouveau guide du Parfumeur, par J.-P. Durvelle, in-12 de 450 pages avec figures, broché.. 5 fr.
Relié... 6 »

Les Huiles essentielles et leurs principaux constituants, par Charabot, Dupont et Pillet, in-8° de plus de 1.000 pages avec figures, broché.... 20 fr.

Traité pratique de savonnerie, par E. Moride, remanié par Varenne, in-8°, 110 figures, prix.. 16 fr.

Manuel du Parfumeur, par W. Askinson...... 6 »

Manuel pratique du Savonnier, par Calmels et Wiltner, in-16, 26 figures... 4 »

Savonnier, par E. Lorme, 3 volumes......... 9 »

Les Parfums artificiels, par E. Charabot...... 5 »

Savons et Bougies, par Puget, 400 pages..... 5 »

Parfumeur, par Pradal, Malepeyre et Villon.. 6 »

Formulaire du Parfumeur moderne, par Gattefossé... 1 25

Histoire des Parfums, par Piesse.

Chimie des Parfums, par Piesse.

Formulaire, de R. Cerbelaud et son supplément.

Les plantes médicinales, par de la Rocque, etc.



Essence de Lemongrass et Ionone

On donne le nom d'Ionone a un produit commercial largement utilisé en Parfumerie et en Confiserie comme succédané d'essence de Violette.

L'Ionone a été inventée par Barbier et Bouveault, à Lyon, et par Tiemann et de Laire qui la brevetèrent en 1893. Au point de vue chimique l'inone du commerce est un mélange de deux isomères α et β et la confusion née de l'existence de ces deux corps a été, avant l'éclaircissement de la question, la cause de beaucoup de procès en contrefaçon.

On peut obtenir soit séparément soit simultanément ces deux isomères à partir de la pseudo-ionone, obtenue elle-même par condensation du Citral avec l'acétone en présence d'alcali ; on emploie généralement la baryte.

« La pseudo-ionone » est un liquide jaune clair un peu huileux et d'odeur faible. Suivant les conditions de l'expérience, l'isomérisation se fait en donnant une quantité prépondérante de l'un ou de l'autre des deux isomères. Les acides forts (acide sulfurique concentré) donnent presque exclusivement de l'ionone β, les acides dilués ou faibles (acide phosphorique) donnent au contraire de l'ionone α presque pur.

Des procédés permettent la séparation des deux ionones dans un mélange; l'un d'eux est basé sur l'insolubilité du sel de sodium de la combinaison hydrosulfonique de l'α-ionone en présence du Chlorure de Sodium.

Néanmoins, on préfère pour obtenir les deux variétés à l'état de pureté, partir des différents citrals qui ont été découverts dans l'essence de lemongrass et que l'on distingue principalement par leurs différents points d'ébullition.

Les caractères des deux composés sont sensiblement les mêmes : Ce sont tous deux des liquides huileux ; l'α-ionone peut être absolument incolore à l'état de pureté alors que la variété β est toujours jaunâtre. Leur odeur est assez différente pour qu'on puisse les distinguer et les reconnaître à l'odorat. L'α-ionone sent la violette fraîche coupée, la β-ionone a une odeur se rapprochant plutôt de la violette passée, aussi est-elle moins estimée en parfumerie.

Le commerce les a livrées pendant longtemps à l'état de dilution alcoolique à 10 et à 20 °/o à des prix très élevés (1.75 le gramme) on les trouve partout actuellement sous forme d'huile essentielle absolue, dans des conditions beaucoup plus avantageuses.

⁂

On aurait pu croire qu'à cause de l'odeur exquise de violette de ce produit, une situation désastreuse serait faite à l'industrie des fleurs naturelles de violette, par suite de la découverte de Tiemann et Krüger. Il n'en a rien été pourtant; cela tient à ce que l'écoulement de l'ionone qui est employée pour renforcer le parfum de la violette naturelle et qui se marie parfaitement à elle entraîne la vente de la violette naturelle, ces deux produits se complétant mutuellement.

On a employé l'ionone comme base chimique de différents dérivés à odeur nouvelle, comme le méthyle-ionone, les iraldéines, etc., il y a tout lieu de croire qu'on obtiendra encore à partir de cette cétone des produits organiques nouveaux qui apporteront de nouvelles notes au parfumeur. L'usage des mélanges à base d'ionone qui ont été lancés dans le commerce comme succédannés d'essence de violette (florentinol, violettol, etc.) se perd de plus en plus et le préparateur s'est habitué progressivement à l'emploi des produits purs et à la préparation personnelle de ses différentes combinaisons d'essences pour la confection d'une odeur de violette idéale.

⁂

D'après ce que nous venons de dire, il résulte que le point de départ de l'obtention de l'ionone est le citral. Il y a donc lieu de chercher a en obtenir de grandes quantités et à bas prix.

Le Citral est un liquide bouillant à 230° dans les conditions ordinaires et contenu en proportions très variables (de 6 à 88 °/o) dans diverses essences notamment dans celles de Lemongrass, de Backousia Citriodora, de Citron et bien d'autres, nous ne citons que les plus usuelles.

Le Citral de l'essence de Citron est trop coûteux pour être utilisé à la fabrication de l'io-

none et on donne la préférence à celui qui est retiré de l'essence de Lemongrass. Cette essence est obtenue par distillation par la vapeur d'eau de l'Andropogon Citratus.

Les Andropogons sont des plantes herbacées (graminées) comprenant un grand nombre de variétés encore mal connues. M. le Dr Otto Stapf les classe en un grand nombre d'espèces notamment : l'A. *Schoenantus* L. ou « foin, de Chameau » répandu dans toute l'Afrique l'Afghanistan et le Pendjab, l'A. *Iwarancusa* J. l'A. *Nardus* ou citronnelle de Ceylan, Java, Malaoca, etc., l'A. *Confortiflorus* S. qui est probablement la plante mère de la Citronnelle quoique peu odoriférante, l'A. *Flexuosus* N. qui donnne le Lemongrass de Malabar, l'A. *Coloratus*, l'A. *Citratus* D. C. qui produit la véritable essence de Lemongrass et qui est cultivé en grand dans toute la Malaisie, l'A. *Martini* (*Calamus aromaticus* R.) ou Palma rosa dont les variétés donnent l'essence de Palma rosa proprement dite et l'essence de Gingergrass. Enfin le Vetiver est également retiré d'une espèce d'Andropogon.

La multiplicité de ces variétés et leurs provenances très différentes donnent lieu à des confusions, compliquées encore par les teneurs variables en constituants différents : les Citronnelles et Palma rosa contenant une proportion prépondérante de Géraniol, isomère du Citral mais à odeur plutôt rosée et ne donnant pas d'ionone, les Lemongrass au contraire contenant de 60 à 80 % de Citral pur. Une variété de Palma rosa de la Nouvelle Calédonie contient cependant 43 % de Citral et commence à être cultivée industriellement.

Le Citral à son tour à donné naissance a des controverses très vives. Il est avéré aujourd'hui qu'il en existe au moins deux isomères α et β caractérisés par leurs points d'ébullition légèrement différents et leurs semi-carbazones fusibles l'une à 165° l'autre à 171°.

C'est cette dualité de la matière première qui provoque la double nature de l'ionone. Certains chimistes affirment que l'essence de Lemongrass, en vieillissant, se charge de la variété β au détriment de la variété α de telle façon qu'il serait impossible d'obtenir avec un Lemongrass de fraîche distillation des Violettes artificielles identiques à celles que donne une essence depuis longtemps en magasin.

Ces faits expliqueraient, en partie, la difficulté que les fabricants éprouvent à livrer des violettes artificielles de qualité très suivie.

Le grand débouché que l'industrie des Parfums artificiels a ouvert aux essences d'Andropogon, autrefois limité à la fabrication des savons, peut devenir un élément de prospérité pour nos Colonies tropicales. L'Allemagne a acclimaté différentes variétés au Cameroun, l'administration française s'efforce d'implanter les mêmes cultures en Indo-Chine, à Madagascar, etc.

Loin d'avoir nui à notre industrie nationale de la culture des plantes à fleurs odorantes, en l'espèce la Violette, la découverte de Tiemann lui a donné un essor nouveau. Produire avec beau bénéfice une matière première recherchée, n'est-ce pas le but que doit se proposer tout industriel intelligent ?

Daniel TOMBECK
Docteur ès-sciences,
Expert chimiste près les Tribunaux de la Seine.



DÉTERPÉNÉES

(SUITE) (1)

Les essences que nous venons d'étudier sont soit des essences brutes telles qu'elles sont obtenues des plantes fraîches par la distillation à la vapeur d'eau, soit des essences plus ou moins rectifiées.

Les essences de menthe gagnent beaucoup à être débarrassées des parties légères et des goudrons qu'elles contiennent et la plus grande consommation est évidemment d'huile essentielle triple rectification.

Les procédés ordinaires de rectification sont imparfaits : l'essence entraînée par la vapeur d'eau fractionne insuffisamment, et il est malaisé de mettre de côté des parties de tête assez privées de menthol pour faire économiquement une rectification sérieuse. Les goudrons ou résines de queue distillent également pendant une opération trop rapidement conduite et il faut procéder à plusieurs distillations successives pour diminuer la proportion de ces corps résineux qui est très importante dans toutes les essences du com-

1 Voir p. 90, n° 8.

merce. Seules, les menthes du Japon paraissent bien travaillées à cet égard, mais il faut voir dans cette correction non pas un procédé plus perfectionné, mais une nécessité causée par la fabrication de l'essence cristallisée. Les essences du commerce ont déjà été appauvries en menthol par réfrigération et cette opération n'est aisée que si la proportion de goudron est suffisamment réduite.

Les essences de Revel « triple rectification » correspondent presque exactement à des essences déterpénées par leurs caractéristiques et leur solubilité. Il faut croire que les exploitations nouvelles disposent d'appareils modernes donnant de meilleurs résultats que les appareils anciens qui sont installés depuis de longues années dans les régions qui fabriquent des essences. Nul doute que les exigences des consommateurs ne forcent graduellement les fabricants à se munir d'alambics perfectionnés, afin de livrer des essences suffisamment solubles dans l'alcool dilué.

L'insolubilité est, en effet, une des caractéristiques des essences de menthe ordinaires : un alcoolat contenant 20 gr. d'essence de menthe par litre ne peut être limpide que si l'alcool utilisé contient 80 % au moins d'alcool pur. Cet inconvénient est dû à la présence simultanée des *terpènes*, hydrocarbures légers non oxygénés presque insolubles et des goudrons-résines dont nous venons de parler. Les essences *déterpénées*, débarrassées de tous ces éléments sans valeur, présentent des caractères différents des essences ordinaires et acquièrent des propriétés particulières tant au point de vue pratique qu'au point de vue de leur action physiologique.

⁂

Abel Lapin (Dissertation Jurjew, 1893), en faisant ses études sur la pharmacologie des camphres et des huiles essentielles sous la direction de Kobert, a fait des essais comparatifs de l'action du menthol, de l'essence de menthe ordinaire et de l'essence déterpénée sur le système nerveux et l'appareil circulatoire.

D'après lui, l'action excitante de la menthe ordinaire est due aux terpènes et est commune à toutes les essences contenant des hydrocarbures $C^{10}H^{16}$; l'essence sans terpènes se conduit beaucoup plus comme calmant. Cette action ne peut être attribuée au menthol, qui est un stimulant du système nerveux, mais plutôt aux autres constituants qui l'accompagnent.

Pour la menthe comme pour les autres essences, au point de vue purement aromatique comme au point de vue physiologique, un constituant isolé, le menthol par exemple, ne peut remplacer l'essence déterpénée. Il est évident, en outre, que tous les terpènes de même constitution chimique ont un effet analogue sur le corps humain et que l'action caractéristique d'une essence ne peut être étudiée que sur un produit absolument purifié et débarrassé des corps communs à toutes les huiles essentielles et qui sont un élément constant d'erreur,

Au point de vue pratique, les propriétés acquises par les essences du fait de leur *déterpénation* sont : la facile solubilité dans l'alcool dilué, qui permet la fabrication de solutions très aromatiques dans des liquides faiblement alcooliques et même dans l'eau ainsi que de sucres cuits ne troublant pas par l'action de l'humidité sur les terpènes (formation d'hydrates de terpines); la concentration, qui permet des économies marquées sur les frais de transport, douane, emballages, etc. Enfin, leur arome est supérieur à celui des essences les plus rectifiées ; les essences japonaises, par exemple, peuvent être employées dans beaucoup de cas où les essences américaines ordinaires sont à peine suffisantes; les menthes américaines sans terpènes équivalent les menthes anglaises, et les menthes françaises purifiées par ce procédé sont absolument parfaites, la saveur brûlante des terpènes ayant disparu.

Voici les caractères de quelques essences *déterpénées* que l'on peut opposer aux constantes des essences simples que nous avons données d'autre part :

Essence déterpénée de		Menthe anglaise	Menthe japonaise
—		—	—
Poids spécifique...	15°	0,9066/0,908	0,9068
Rotation optique......		—28/—30,5	—24
Acétate de mentol		7,85 %	11,17
Menthol total..........		62,53	59,46
Solubilité alcool...	50°	19 vol.	19,5 vol.
— — ...	60°	5 à 10	3 —
— — ...	70°	1,5 à 3	1,5 —
— — ...	80°	1,1 vol.	1,1 —
On distillle jusqu'à	100°	2 vol.	2 vol.
—	210/212°	20 —	10 —
—	212-214°	30 —	20 —
—	214/216°	30 —	40 —
—	216/218°	14° —	16 —
Le reste de......		218 à 233°	218/224°

On constate l'extraordinaire homogénéité de ces essences. Les mêmes indications sont, à peu de chose près, applicables aux essences déterpénées d'autres origines.

Les essences de menthe françaises déterpénées présentent quelques différences selon leur origine :

	Menthe de Grasse	Menthe de Vaucluse
	—	—
Poids spécifique..	0,917/922	0,910
Rotation optique..	—20/22	—14,5
Ether de menthol.	23,93 %	8,46 %
Menthol total.....	71,96 %	69,6 %

L'essence de Vaucluse se rapproche nettement de l'essence anglaise ; la menthe de Grasse reste unique et ne peut être assimilée à aucune autre essence du commerce; elle est un peu moins soluble à cause de sa haute teneur en éther.

La comparaison des essences déterpénées américaine et italienne est également curieuse :

	Menthe américaine	Menthe italienne
	—	—
Poids spécifique..	0,914	0,914
Rotation optique..	—19,80	—26,29
Ethers de menthol.	12,47 °/o	5,30 °/o
Mentol libre	52,43 °/o	55,86 °/o
Menthol total.....	62,53 °/o	60,04 °/o

Les terpènes de menthe accusent en général une densité très faible :

Terpènes de menthe italienne, densité : 0,862; rotation optique : —12,75.

Terpènes de menthe française, densité : 0,874; rotation optique : —25,47.

Les terpènes d'essence menthe crépue de Thuringe sont encore plus légères (0,8368) et polarisent également à gauche (—24,51), alors que l'essence déterpénée de menthe crépue (poids spécique, 0,9576) polarise à droite : +13,7.

De toutes les indications que nous venons de donner, il résulte que la fabrication courante des *essences de menthe* peut être sensiblement perfectionnée, surtout en ce qui concerne les essences destinées à l'alimentation.

La tendance très marquée actuellement d'exiger des fabricants des essences au moins triplement rectifiées démontre abondamment que les essences les plus pures seront de plus en plus recherchées par les connaisseurs et que d'ici peu de temps la fabrication des essences *sans terpènes* sera générale, au grand profit de la confiserie, de la liquoristerie, etc.

R. Gattefossé.
Ingénieur-Chimiste

Nous devons ajouter à l'étude de notre collaborateur les notes suivantes sur les essences peu connues et peu employées de Menthe de Chine et de M. de Java.

La menthe distillée en Chine serait, selon M. Bauer, la Mentha aquatica L, en chinois Loeng noo poho. M. de Loos lui donne pour origine, mais à tort, selon M. Greshoff, le Peperomia javanica. Le Bulletin de Buitenzorg donne les indications suivantes sur cette essence dite Poco Olie :

d 26° 0,909 aD 26° — 42,20

Le rendement de l'herbe sèche serait de 1 °/o environ.

La Mentha Arvensis, var. Javanica donne, d 26° 0,943 aD — 10,18.

Essence de Menthe poivrée de Java. — Cette essence (d 0,974) contient environ 45 °/o de menthol total, mais son odeur diffère totalement des essences connues et ne pourrait être employée pour les mêmes usages. N. D. L. R.



SUR L'INDUSTRIALISATION DE LA GENTIANE



La *Parfumerie Moderne* a publié, récemment, une intéressante étude de notre ami, M. G. Charrière, ingénieur-agronome, sur la gentiane et ses utilisations en droguerie, pharmacie et liquoristerie (1).

Qu'il nous soit permis d'ajouter quelques renseignements complémentaires de nature à intéresser les industriels qui pourraient tirer partie de cette plante comme le font, depuis quelques années, les distillateurs-liquoristes de la région du Plateau Central.

Nous possédions déjà des données assez complètes sur le commerce de la gentiane et l'industrie à laquelle elle donne lieu dans la Haute-Loire, notamment, lorsque nous avons eu connaissaissance d'une note publiée sur ce même sujet, dans le *Journal d'agriculture pratique*, par M. Pélissier, professeur d'agriculture à Yssingeaux. La coordination des notes de cet auteur, avec celles de M. G. Charrière et les nôtres, permettra donc de donner à l'étude de cette question toute l'ampleur et tout l'intérêt qu'elle doit avoir, eu égard au nouveau et important débouché que la gentiane peut trouver dans la fabrication des apéritifs hygiéniques.

Les racines fraîches de gentiane récoltées dans les régions montagneuses du Massif Central, notamment dans celles du Meygal et du Mézenc, sont vendues sur les marchés de Ste-Eulalie — pays bien connu de longue date pour son marché aux violettes du Mézenc — et à Yssingeaux. C'est là que les courtiers locaux qui approvisionnent les drogueries de Lyon et des villes du Sud-Est viennent faire leurs achats. La racine fraîche de gentiane est payée autour de 8 à 10 francs les 100 kilogs. Malgré la profusion de la végétation spontanée, les cours de la gentiane sèche commerciale subissent de grandes variations. D'après M. Pélissier, les cours oscillent entre 55 francs, 75 francs et même 80 francs les 100 kilogs. L'importance de la récolte ne paraît donc pas suivre exactement les besoins de la consommation. Pour concilier les exigences de l'offre et de la demande, on a entrepris la culture de la gentiane dans la Haute-Loire et on a déjà obtenu des résultats satisfaisants. Les meilleures qualités de racines sont produites à des altitudes supérieures à 500 mètres. On peut obtenir, selon les années et les soins donnés à la culture, de 12.000 à 20.000 kilogs de racines fraîches à l'hectare, et même aux cours très réduits de 5 fr. les 100 kilogs, la culture apparaît comme très rémunératrice.

Au point de vue industriel la gentiane pré-

(1) Voir le numéro 6 de juin 1909.





COFFRETS JAPONAIS





TANAISIE

Phototypie Baise & Gouttagny — Lyon

sente un réel intérêt. La première analyse de racine de gentiane fut faite par Henri et Caventon ; ils trouvèrent une glu, une huile essentielle, une huile fine, une matière amère soluble dans l'alcool (la gentianin ou gentianine), de la gomme, une matière sucrée et quelques sels. La gentianine a été dédoublée en gentisine et en deux éléments cristallisables : la gentiopicrine (amer de gentiane) et l'acide gentianique, gentisique ou gentisine. Le gentiopicrin est un glucosite, contenant le gentiogénin comme principe immédiat. L'acide gentianique n'est autre que l'acide oxysalicylique ($C_7H^6O^4$).

Le gentisine est un phénol-éther cristallisé ($C^{14}H^{10}O^5$) qui, par l'action de la potasse, donne de la phloroglucine et de l'acide gentianique.

La matière sucrée, appelée gentianose, est contenue dans la racine, dans la proportion de 12 à 15 %. Elle est fermentescible et donne le vin et l'eau-de-vie de gentiane. Les rhizomes ou racines offrent aux industries des produits chimiques une matière première fort intéressante.

La gentisine cristallisée se vend 10 francs le gramme ; l'extrait de gentianine, 0 fr. 05 ; la phloroglucine, 0 fr. 70. Le séchage des racines s'opère habituellement dans les drogueries. D'après M. Pélissier, on obtient de 1.000 kil. de racines, 250 kilogs de matière sèche commerciale ; la substance perd donc les trois quarts de son poids. On pratique le séchage dans des étuves ou de petites tourailles, où les racines, découpées en menus fragments, subissent, pendant trois ou quatre heures, l'action d'une température de 50 à 55 degrés. Lorsque ces fragments résonnent comme des noisettes, l'opération est terminée. On livre les fragments à la pharmacie, à des prix variant de 55 à 80 francs les 100 kilogs, selon les années. Dans la région du Plateau Central, dit M. Pélissier, la clientèle des cafés et buvettes demande de plus en plus les apéritifs à base de gentiane, de préférence aux vermouths, absinthes et similaires. Les distillateurs-liquoristes de cette région en écoulent chaque année d'importantes quantités. La préparation de ces apéritifs de consommation courante a fait l'objet de marques spéciales de la part des maisons concurrentes. Elle a pour base l'usage de la teinture alcoolique de gentiane obtenue par macération de 100 grammes de racines sèches dans 500 grammes d'alcool à 60 degrés pendant dix jours, après quoi on exprime et on filtre.

Cette teinture est introduite dans des proportions variables, généralement voisines de 1/10, dans des vins ordinaires ou généreux, blancs ou rouges, alcoolisés ou sucrés, pour constituer les différentes liqueurs réclamées par les consommateurs. On fait aussi, avec la gentiane, des quinquinas apéritifs à bon marché, dont l'usage s'est répandu dans la région du Plateau Central ; mais elle est, pour ces apéritifs, l'agent d'une falsification courante.

En mélange avec l'aloès du Cap, la rhubarbe, la zédoaire, le safran, l'agaric blanc et la thériaque, elle sert à la fabrication de l'élixir de longue vie. La thériaque elle-même, très employée en médecine autrefois, comprenait la racine de gentiane parmi ses nombreux éléments. Dans les Vosges et en Suisse, on prépare une eau-de-vie de gentiane qui est très réputée pour ses propriétés apéritives et réconfortantes. On l'obtient par la fermentation du gentianose. Les morceaux de racines sont mis à digérer dans une petite quantité d'eau puis abandonnés à la fermentation alcoolique dans un local à température convenable.

Après la fermentation, on soumet le tout à la distillation. Pour activer cette fermentation lorsqu'elle est trop lente, on conseille d'ensemencer le liquide à l'aide de levures sélectionnées, comme l'indique M. Charrière, et d'ajouter quelques principes nutritifs à l'usage de ces ferments ; par exemple, et suivant les données de M. Pélissier, 1 gramme par litre de chacune des substances suivantes : maltopeptone, bitartrate de potasse et phosphate d'ammoniaque.

La fabrication serait ainsi notablement améliorée et susceptible de se développer si les débouchés devenaient importants. Elle pourrait se substituer à la préparation des apéritifs indiqués plus haut, sans le secours de boissons alcooliques étrangères. Il suffirait d'abaisser le titre des eaux-de-vie produites et de les additionner d'une certaine quantité de sirop de sucre.

En somme, l'industrialisation de la gentiane est appelée à un bel avenir, dans la région du Plateau Central comme dans les Alpes, la Côte-d'Or, les Vosges et les Pyrénées, partout où la gentiane croît à l'état spontané et où sa culture est économiquement possible.

Henri Blin.





Le Dr Battandier, de Viriville (Isère), a fait de très intéressants essais sur l'*embaumement* au moyen de l'essence de Lavande.

On sait que cette essence partage avec l'Eucalyptus, l'Aspic, la Cannelle, des propriétés antiseptiques et conservatrices très puissantes qui atteignent et dépassent même celles de l'Acide phénique et de ses dérivés. Une solution à 5 °/₀ stérilise entièrement les composés organiques avec lesquels on la met en contact. Il faut environ 12 minutes pour détruire les bacilles typhiques.

Rénovant les méthodes égyptiennes, le Dr Battandier arrive à conserver les cadavres par injection intraveineuse. Cette méthode est évidemment toute indiquée aux parfumeurs ! Il y a là une démonstration frappante de la valeur microbicide de la Lavande, les ferments putrides étant les plus difficiles à détruire.

Souhaitons que, selon le désir de notre collaborateur J. Piot, l'Administrateur du Métropolitain l'emploie dans ses souterrains peu aérés au lieu et place de l'essence de Mirbane, succédané d'acide prussique !

⁂

Nous avons déjà signalé quelques falsifications de l'essence de Lavande par les acides gras, qui augmentent son indice de saponification et se traduisent par une augmentation de son titre d'éther.

On emploie également les Ethers acétiques de la glycérine, très bon marché, et dont une toute petite proportion augmente très sensiblement la teneur en éthers calculés en Acétate de linalyl. L'Acétate de terpényl, dérivé du Terpinéol, est également à un prix suffisamment bas pour tenter le sophisticateur. Ces deux additions se traduisent par une augmentation de la densité et de la solubilité de l'essence.

Le mélange d'Acétate de linalyl obtenu du linalol du bois de Rose ou de l'Aspic serait moins préjudiciable à la qualité, mais la différence de prix est plutôt en faveur de la Lavande, même aux cours actuels et peu avantageux, par conséquent. Ces deux parfums de synthèse peuvent cependant rendre des services en cas de pénurie complète d'essence de Lavande, et leur fabrication très étendue est un obstacle à une trop forte hausse de l'essence vraie.

⁂

L'essence de Lavande gagne à être entièrement rectifiée ; elle contient, en effet, des résines, surtout dans le cas de distillation poussée à fond par la vapeur, des goudrons si elle a reçu un coup de feu (distillation à feu nu) et des terpènes. Les terpènes éliminés ont une densité de 0,826 à 835, les parties oxygénées ont au contraire une densité de 0,8977 à 900. Volumes égaux de cette essence déterpénée et d'alcool 70° donnent une solution claire: elle est en outre soluble dans la glycérine dans la proportion de 3,2 pour 1.000. Une solution diluée : alcool, glycérine, essence de Lavande sans terpènes se dissout dans l'eau sans troubler.

Ch. Pacaut.



VARIÉTÉS

Glycyrrhizine ($C_{44} H_6 O_{18}$)

La Glycyrrhizine, extraite du bois de réglisse, est employée comme édulcorant et colorant dans un certain nombre de dentifrices, liqueurs, boissons hygiéniques, etc.

Pour obtenir de la Glycyrrhizine chimiquement pure, on laisse macérer le bois de réglisse pendant plusieurs jours dans de l'eau froide. Après décantation le soluté est chauffé pour obtenir la coagulation de l'albumine. On filtre net acidifie avec de l'acide sulfurique étendu.

Après 12 heures de repos on obtient la Glycyrrhizine brute. Pour la purifier, on la dissout dans un excès d'ammoniaque, on précipite l'acide sulfurique par la baryte que l'on élimine par le carbonate d'ammoniaque.

Le résidu : Glycyrrhizine ammoniacale brute, est cristallisé dans l'acide acétique jusqu'à ce que sa dissolution dans l'acide sulfurique soit incolore.

L'Ylang-Ylang dans les colonies françaises

L'Ile de la Réunion produit actuellement plus de 300 kgs d'essence valant en moyenne 500 francs le kg. Elle produit également 30 à 35.000 kgs d'essence de Géranium et 120 kg. d'essence de Vetyver.

Des essais de culture du « Cananga odorata », ou ylang-ylang, ont été faits avec succès au Tonkin et en Cochinchine dans la province de Bien-Hoa. Suivant la communication du consul général américain Hayns, une surface de deux acres plantée de 300 arbres aurait donné 3.500 kgs de fleurs qui auraient produit 17 kil. 500 d'essence. Un tel rendement serait fort rémunérateur et il est douteux que l'essence obtenue soit d'une qualité parfaite. Néanmoins cet essai est fort intéressant et il faut souhaiter que des tentatives analogues soient faites dans tous nos jardins d'essais coloniaux. Les Américains font tout leur possible pour acclimater dans leurs stations agricoles nos plantes à essences. Nous ne devons pas nous laisser distancer sur ce terrain.

Les plantes aromatiques à Madagascar

M. Augagneur, gouverneur de Madagascar, a donné un grand essor aux essais agricoles dans la Grande Ile. Indépendamment des essais de culture des Caféiers, Caoutchoucs, etc. M. Carle a entrepris ces temps derniers à l'Ivoloina des plantations d'Ylang, Muscadiers, Canneliers, etc. Il faut espérer qu'on pourra acclimater un certain nombre de plantes aromatiques intéressant notre industrie et qui s'ajouteront à l'exportation déjà importante des bois odorants qui abondent dans les forêts de Madagascar (Santal, etc.).

Les Syndicats Agricoles au Japon

Il paraît évident qu'en dehors de la supériorité manifeste dûe au bon marché de la main-d'œuvre, les succès commerciaux des Japonais sont surtout dûs à leur esprit d'entente, tant pour l'achat que pour la vente. On compte 4.344 groupements coopératifs qui facilitent à leurs adhérents la vente de leurs produits et l'achat des matières premières et outillage. L'industrie du Thé, de la Menthe, du Camphre comptent de nombreuses organisations. Notons en passant que la seule culture et l'exploitation des jardins de The dont nous avons publié, le mois dernier des photographies nécessitent les soins de 890.000 ménages qui, à la dernière récolte ont livré plus de 27 millions de kilogs de l'odorante feuille.



Exposition florale, horticole et industrielle d'Antibes

Une exposition générale des produits de l'horticulture florale et maraîchère, de l'agriculture et de l'industrie agricole aura lieu à Antibes, les 31 mars, 1er, 2, 3 avril 1910.

Tous les horticulteurs et agriculteurs professionnels et amateurs et les constructeurs d'outils de jardinage ou d'objets se rapportant à la décoration des jardins, d'instruments et machines agricoles, *sans distinction de résidence*, sont invités à y assister.

Il n'est fait d'exception que pour l'exposition des vins et eaux-de-vie, des huiles, eaux de fleur d'oranger, miels et autres produits agricoles, qui est réservée au département des Alpes-Maritimes et départements limitrophes.

Les récompenses consisteront en objets d'art, grands diplômes d'honneur, diplômes d'honneur, médailles d'or, grandes médailles d'argent, médailles de bronze et mentions honorables.

La distribution solennelle des récompenses aura lieu le 3 avril 1910.

Afin de simplifier l'organisation de l'Exposition et de la rendre la plus artistique possible, il n'est pas prévu de concours, chaque exposant pouvant grouper les plantes à son gré, dans les limites assignées par la Commission d'organisation ; de plus, le nom de l'exposant sera apposé sur son lot avant le passage du jury.

Les demandes d'admission doivent parvenir avant le 1er mars 1910, à Monsieur Jules Grec, directeur de la « Petite Revue du Littoral », à Antibes (Alpes-Maritimes).



CHIMIE PRATIQUE

Essai de l'Essence de Girofle

1° Dissolvez deux gouttes de l'essence dans cinq centimètres cubes d'alcool 90° et ajoutez une goutte de perchlorure de fer, le mélange devra se colorer en vert émeraude;

2° Agiter l'essence avec son volume d'ammoniaque officinal il devra se former une masse demi solide jaunâtre cristallisée;

3° Agiter 5 gouttes d'essence avec 10 c.c. d'eau de chaux, il devra se produire un précipité floconneux jaunâtre s'attachant en partie aux parois du vase;

4° Agiter 1 cent. cube de l'essenc avec 20 cent. cubes d'eau distillée, filtrez sur un filtre mouillé, ajoutez au liquide filtré une goutte de perchlorure de fer, le liquide devra prendre une teinte gris verdâtre et non bleue ou violette (phénol);

5° Mélangez 4 c.c. d'alcool 95° et 2 c.c. d'eau ajoutez 3 c.c. de l'essence, vous devez obtenir une solution limpide (pétrole, essence de térébenthine).

Dosage de l'eugenol. Dans un ballon à dosage d'alcool cinnamique, introduisez successivement 10 c.c. d'essence, 100 c.c. de potasse acqueuse à 5 %. Agitez cinq minutes et laissez reposer. Après séparation complète, ajouter assez de lessive pour que la séparation des surfaces affleure le zéro de l'échelle. Le volume du liquide supérieur ne devra pas dépasser 2 c.c. ce qui indique 80 % d'eugénol.

Essai de l'Essence de Thym

Le dosage de l'eugénol est basé sur la solubilité des phénols dans les lessives alcalines.

Le thymol-carvacrol, phénol de l'essence de thym est soluble dans les mêmes conditions.

On peut employer le même procédé en tenant compte que la proportion minimum de phénols solubles doit être pour cette dernière essence de 20 %.

La méthode simple que nous donnons ci-dessous peut s'appliquer également au girofle (limite inférieure 80 % de phénols solubles):

Versez dans un tube gradué 10 c.c. de lessive de soude et 20 c.c. d'eau distillée, ajoutez cinq centimètres cubes d'essence de thym, agitez; par le repos, la partie insoluble se sépare et son volume ne doit pas être supérieur à 4 c.c. ce qui indique environ 20 % de phénols.

FLORIANE.



LES ESSENCES NOUVELLES

Essence de feuilles de Noisetier

L'essence de Noisetier (feuilles) fut fabriquée par Haensel pour la première fois. En distillant les feuilles de noisetier (Corylus avellana), appartenant à la famille des cupulifères, on obtint 0,0425 % d'un essence brun-clair de réaction acide, d'odeur très forte et persistante. Après refroidissement l'essence devient trouble, chauffée jusqu'à 30° transparente.

Poids spécifique à 25°.	0,844
Indice d'acidité..............	60,4
Indice de saponification.......	85
Indice d'éthers après acétylation	158

L'essence contient donc des quantités considérables d'acides et d'alcools libres.

6 gr. de l'essence furent ensuite saponifiées avec de la lessive de potasse alcoolique. De la manière accoutumée on obtint 1,08 = 18 % d'un acide brun, fusible après recristallisation dans l'éther de pétrole et l'alcool dilué à 60 — 61° (acide palmitique).

L'essence saponifiée distilla sous la pression atmosphérique entre 170° et 295°. Les dernières parties solidifiées dans le tube furent cristallisées dans l'alcool bouillant. Par leur indifférence en rapport aux agents chimiques les aiguilles résultantes, fondantes vers 49 — 50° furent reconnues comme étant de la paraffine.

Heinrich HAENSEL.

NOS GRAVURES

Coffrets japonais. — Le Japon exporte dans l'Europe entière des coffrets originaux laqués et décorés du plus charmant effet. L'art décoratif Japonais s'exerce avec verve dans l'ornementation de ces petits coffres qui sont employés pour l'empaquetage luxueux des savons, extraits, gants, mouchoirs, bonbons, etc.

Tanaisie. — Cette plante, comme l'indique son nom (athanasie), était réputée dans l'antiquité pour conférer l'immortalité. On l'emploie de nos jours en infusion comme emménagogue, ou contre les vers intestinaux. On la nomme dans quelques régions Sent-bon, Chartreuse et on en prépare un vulnéraire. La Tanaisie est une dicotylédone de la famille des composés. Son essence contient principalement de la Thuyone (Tanacétone), comme l'essence d'Absinthe. Elle renferme, en outre de son huile essentielle, un colorant jaune et un principe amer qui la font employer dans le nord dans la préparation de la bière ordinaire comme succédané du houblon.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Imp. P. LEGENDRE & Cie, 14, r. Belleeordière, Lyon.







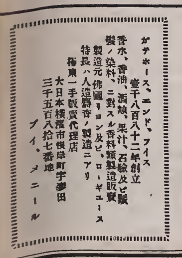
LABORATOIRE D'ANALYSES

P. POMMIER

Chimiste-Expert
Docteur de l'Université de Berne
Ancien Elève et Préparateur de M. Nœlting, Directeur de l'Ecole de Chimie de Mulhouse

ANALYSES DE TOUTE NATURE

6, Rue Montbernard, LYON



LAQUES DU JAPON

Pour la Parfumerie, Confiserie, Mercerie, Nouveautés

COFFRETS, ÉTUIS, BOITES A POUDRE, A GANTS, A BIJOUX, etc.
sur mesure

V. MENIL

3579 Negischi Machi YOKOHAMA (Japan)

CURIOSITÉS, IVOIRES, ARMES, ANTIQUITÉS, PORCELAINES, ÉVENTAILS

Sole Agent for the Far East to GATTEFOSSÉ et Fils

ADRESSER LA CORRESPONDANCE FRANÇAISE A LA
PARFUMERIE MODERNE, Lyon



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES

Vaselines naturelles

Les vaselines naturelles sont des corps gras visqueux d'un point de fusion variant entre 26 et 38° centigrades. Elles sont obtenues par la décoloration des huiles lourdes de Pétrole à haut point d'ébullition (huiles employées actuellement pour les cylindres d'automobiles à haute température) ou de produits analogues.

Une véritable vaseline chimiquement pure est translucide, excessivement filante; prise à la spatule dans un récipient de grande capacité elle donne des filaments comparables à ceux de la glucose ou de la lanoline. Son point de fusion dépasse rarement 22°. Chauffée à 250° elle n'émet pas de vapeurs.

La vaseline officinale chimiquement pure est additionnée comme l'indique le Codex de 2 à 5 °/₀ de paraffine pour augmenter sa consistance et son point de fusion. Elle est plus « courte » c'est à dire moins filante, elle présente le grain caractéristique des cristaux de paraffine, est moins transparente que la vaseline 100 °/₀ et émet comme la paraffine des vapeurs à odeur de pétrole.

Généralement et, pour en rendre la blancheur plus grande, elle est additionnée d'huile de vaseline blanche, l'abaissement du point de fusion étant compensé par une addition proportionnelle de paraffine. Cette addition ne diminue que son point de distillation qui est ramené de 360/445° à 250/445° et ne change en rien ses qualités thérapeutiques ou officinales. Sa densité est comprise entre 880 et 895 et n'atteint jamais la limite inférieure de 835 indiquée par le codex. Elle se dissout naturellement dans les autres dérivés pétrolifères, de densité et de points d'ébullitions variables, elle est soluble dans le chloroforme, le sulfure de carbone, la benzine, les éthers éthyliques, éthylacétiques, amylacétiques, etc..., insoluble dans les alcools, l'acide acétique, la glycérine et l'eau. En bonne qualité blanche, elle est inattaquable à l'acide sulfurique, les qualités jaunes, pailles et rouges se colorent plus ou moins rapidement dans cet acide concentré par l'oxydation et la combustion des goudrons et de la fluorescine non éliminés. Comme la paraffine (para affinum, sans affinité) elle est indifférente aux réactifs courants.

La falsification (?) par la cérésine ne peut être décellée à cause de l'identité chimique et physique de la cérésine avec la paraffine (la seule différence est dans la non cristallisation de la cérésine). La cérésine étant d'ailleurs d'un prix élevé et de qualité supérieure à tous points de vue à la paraffine, ce serait de la part du fabricant une falsification contraire à ses intérêts que l'addition de ce corps dont nous donnons plus loin les caractères.

Les matières grasses d'origine végétale (cocoses, huiles de coton, etc.), sont facilement reconnues par saponification, leur addition est d'ailleurs généralement sans aucun intérêt, sauf en ce qui concerne les vaselines artificielles.

La coloration obtenue par addition d'acide sulfurique et l'élévation de température consécutive à la combustion observée est le fait des matières résineuses ou bitumeuses (mazout) d'origine schisteuses, mais non pas de la cérésine qui est absolument inerte à l'état de pureté.

Vaselines factices

Le Codex admet les vaselines artificielles fabriquées par mélange d'huile de vaseline et de paraffine et répondant aux essais ci-dessus indiqués.

Disons de suite que la fabrication d'une vaseline simili correspondant aux désirs de la clientèle est matériellement impossible par le seul emploi de la paraffine et de l'huile de vaseline. Il est absolument nécessaire d'employer de la cérésine pour obtenir un corps suffisant et l'onctuosité désirée. Un excès de paraffine se manifeste par une cristallisation de la pâte, l'emploi de cérésine pure (ozokérite raffinée) donne au contraire une pâte absolument comparable à de l'axonge de première qualité et passé à la barrate.

On peut préparer une très belle vaseline avec les proportions suivantes :

Huile de vaseline 80 parties.

Ozokérite raffinée 20 parties.

Mélanger à chaud, couler au moment ou le liquide prend un aspect légèrement laiteux.

Une seconde qualité sera obtenue avec les mêmes proportions de produits mais en employant une qualité secondaire de cérésine (mélangée de paraffine) il faudra augmenter la proportion de corps dur pour augmenter le point de fusion.

❧ ❧ ❧

Cosmétique

Le cosmétique est, en fait, une vaseline à haut point de fusion. Nous parlons bien entendu du cosmétique moderne inaltérable et sans odeur qui a remplacé l'ancienne préparation aux corps animaux (suif, saindoux, etc.), comme la vaseline a remplacé dans l'officine l'axonge.

Pour l'obtenir on peut utiliser la formule donnée par le formulaire de la P. M. :

Paraffine	1 partie ;
Cérésine	2 parties ;
Vaseline 100 °/₀	2 parties.

Ou plus simplement :

Vaseline mélangée ou non	2 parties ;
Cérésine mélangée ou non	2 parties.

La beauté du résultat dépendra de la valeur des matières premières.

Le point de fusion, la dureté, l'onctuosité pourront être changés par augmentation ou diminution du corps dur ou du corps gras.

De tels cosmétiques se conservent indéfiniment sans prendre aucune arrière odeur et se parfument avec un minimum d'huile essentielle, ils se moulent et se démoulent avec la plus grande facilité.



République Argentine

Décision douanière. — Savon de Marseille ordinaire blanc ayant l'aspect du savon de coco. C'est par erreur que les agents des douanes ont voulu assimiler cet article au savon de coco. Il n'est tenu qu'au payement d'un droit de piastre 0.75 par kilo. (0 fr. 25). s'il ne résulte pas de son analyse qu'une quantité quelconque d'huile de coco est entrée dans sa fabrication.

Norvège

Le sirop de ménage, même renfermant 70 % de sucre, entre en franchise.

Parfumerie

Tarif des Douanes et Expéditions par Postaux

Nous indiquons ci-dessous, en renseignements concis:

1° Les droits de douane applicables à l'entrée en France aux principaux produits de parfumerie, selon les provenances.

2° Les droits de douane applicables à l'Etranger aux produits de parfumerie de provenance française.

3° Les frais d'expédition par colis postaux, voies de direction à stipuler, nombre de déclarations de douane.

FRANCE

Le tarif minimum est applicable (pour les produits de parfumerie) aux provenances des Etats suivants :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Chili, Colombie, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Luxembourg, Maroc, Mexique, Monténégro, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Perse, République Argentine, République Dominicaine, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Tripolitaine, Turquie, Uruguay, Vénézuela.

Lss pays suivants : Brésil, Costa-Rica, Haïti, Honduras, Nicaragua, Salvador, Zanzibar, ne jouissent du tarif minimum que pour certains produits : Epices de Poivre, Piment, Cardamome, Cannelle, Cassia, Muscade, Macis, Girofle, Vanille, etc. ; les autres au tarif général.

Le Nicaragua et Salvador jouissent également du tarif minimum pour les Baumes, Huiles de Palme, de Coco, de Palmiste et analogues.

Le tarif général est appliqué à toutes les autres provenances.

	Tarif général o/o kilog.	Tarif minimum o/o kilog.
Cheveux non ouvrés........... . fr.	Ex.	Ex.
Huiles fixes aromatisées............	100	80
Huiles volatiles ou essences de roses.	3.000	2.000
De géranium rosat.................	1.000	500
Toutes autres......................	100	50
Essence de térébenthine...	24	12
Parfumeries :		
Savons autres que transparents......	12	8
Savons transparents.................	60	40
Autres alcooliques (à l'hecto d'alcool pur).........................	100	80
Non alcooliques (o/o kilog.).........	15	12
Savons autres que de parfumerie.....	6	6
Amidon............................	22	18

BELGIQUE

Parfumerie alcoolique .... 15 o/o *ad val.* sans que le droit soit inférieur à celui des autres liquides alcooliques.

Huiles essentielles spécialement dénommées .... Libres.

(Cette catégorie comprend : amandes amères, bergamotte, cananga (Vétiver Ylang), citron et variétés, géranium, iris, jasmin, lemongrass, linaloé, orange et dérivés, origan, santal, sassafras, tubéreuse, safrol, graisses parfuméese en récipients de 10 kilogrammes au moins).

Non spécialement dénommées....... 15 o/o *ad val.*

Savons parfumés.................... 12 o/o —

Postaux : 0 à 5 kilog. 1 fr., 5 à 10 kilog. 1 fr. 40. Assurance 10 centimes, déclarations de douane 3.

ALLEMAGNE

	Tarif convent. o/o kilog.
Huile d'olive pure en futs...........	Ex.
Huile en autres récipients...........	12,50
(Franchise subordonnée à la production d'un certificat délivré par les laboratoires municipaux).	
Savons de parfumerie	37,50
Huiles essentielles (térébenthine, aiguilles de pin, résine, camphre)....	Ex.
Autres ; menthol....................	37,50
Parfumerie : graisses, pommades, huiles, eaux parfumées sans alcool, pour un poids de l'enveloppe immédiate et du contenu d'au moins 5 kilogrammes....................	25
Contenu de moins de 5 kilog., ainsi que poudres dentifrices, cosmétiques.	125
Parfumeries à l'alcool...............	375

Postaux : 5 kilog. Voie directe 1 fr. Assurance o fr. 10 2 déclarations en douane.

AUSTRALIE

Parfumerie	35 o/o *ad val.*
Savons parfumés aux o/o kil. brut., fr.	69
Huile d'olive, hectolitre »	36,67

Postaux : Viâ Marseille N. S. W. Victoria, Australie mérid. et occid., Tasmanie, 3 kilog. 5,50; 2 déclarations 5 kilog. 6 fr. 50.

BOLIVIE

Parfumerie	40 o/o
Savons	25 o/o

Postaux : 3 kilog. 5 fr. Déclaration en douane 5.

BRÉSIL

Parfumerie et savons (au kilogramme)

Droit fixe de 4.000 reis et 60 o/o *ad. val.*

En outre 1.000 reis par objet de parfumerie dont le prix de la douzaine dépasse 120.000 reis, (1.000 reis valent 2 fr. 80, cours variable).

Postaux : 3 kilog. 3 fr. 50. Viâ Bordeaux, 2 déclarations en douane. Viâ Espagne, 5 déclarations.

BULGARIE

Parfumeries de toutes sortes :

Parfums et essences, fards, sachets aux o/o kilog.	660 fr.
Eaux de senteur alcooliques, vinaigres, élixirs, poudres, huiles, teintures et non dénommés	600 fr.

Postaux 5 kilog. 2 fr. 75. Déclarations en douane 3.

CHILI

Parfums et savons parfumés	60 o/o *ad val.*

Postaux : 5 kilog. voie directe 4 fr.

Assurance o fr. 20, 3 déclarations en douane.

COLOMBIE

Parfumerie et savons parfumés o/o kilog.	777 fr.
Eaux de Florida, Divine, Cananga	77 fr. 70

Postaux : viâ Calais, Londres, 1 kg. 360, 3 fr. 25; 3 kilog., 4 fr. 50; 5 kilog., 5 fr. 75. Viâ Saint-Nazaire ou Bordeaux, 3 fr. 75. Assurance 300 fr., 0.20. Déclarations 3

CUBA

Parfumerie d'une valeur inférieure à 1 doll. 25 le kilog. Au kilog.	25 centavos
Supérieure même droit et	25 o/o *ad val.*
En outre surtaxe générale de	30 o/o —
Savons parfumés, 100 kilog.	20 dollars
Et surtaxe de	30 o/o

(Dollar de 5 fr. environ, cents de 5 centimes).

Postaux : 5 kilog. 3 fr. Assurance o fr. 30; 2 déclarations en douane.

DANEMARK

Huiles essentielles o/o kilog.	11 fr.
Parfumerie et savons o/o kilog.	89 fr.

Postaux : 5 kilog. 1 fr. 50 et 2 fr. Assurance o fr. 20; 3 déclarations en douane.

EGYPTE

Parfumerie en général o/o kilog.	250 fr.
Eaux Florida, Divine, Cananga, Bay.	75 fr.

Postaux : 5 kilog. 1 fr. 75, Viâ Marseille. Assurance, o fr. 20; 2 déclarations.

GRECE

	Tarif général
Parfumerie alcoolisée ou non et article de toilettes, o/o kilog.	195 fr. 31

Postaux : 5 kilog. Viâ Marseille 2 fr.; 3 déclarations en douane.

GUATEMALA

Parfumeries et savons parfumés o/o kgs brut : 500 fr.

Postaux 5 kgs : 4.30, 2 déclarations de douane.

HAITI

Parfumeries assorties, cosmétiques, huiles, pommades en petits pots, Eau de Florida en 1/2 bouteilles	la douz.	fr. 1 25
Eaux de Cologne, Lavande en bouteil.	—	» 5 »
Eaux de toilette en 1/4 flacons, pommade en grands pots	la douz.	» 2 50
Essences et extraits en petits flacons	—	» 6 »
Savons	—	» 2 75
Poudre dentifrice	—	» 2 »
— de riz	la livre	» 0.10

ITALIE

	Tarif convent. 100 kil.
Huiles essentielles de Rose	2.000
— Orange et variétés	150
— Girofle	750
— Menthe	750
— Non dénommées	300
Essences de Rhum, cognac contenant de l'alcool en plus	102
Parfumerie 100 kgs brut	50
Plus la surtaxe sur l'alcool	160
Savon parfumé	35
— — glycérine	60

Postaux 5 kgs : 1.25, assurance : 300 fr. 0.10, 2 déclarations de douane.

MEXIQUE

Parfumerie	100 kg.	625 fr.
Savon parfumé	—	500 »
Postaux viâ Calais	1 kg. 360	2 fr.
— —	3 kg.	3 75
— —	5 kg.	5 »
— Viâ Bordeaux ou St-Nazaire.	5 kg.	3 »

2 déclarations.

NORVÈGE

Parfumeries. Pommades, fards, etc.	100 kg. brut	210
— Eaux de senteur	—	455
— Eaux de toilette sans alcool	—	112
— Savons parfumés	—	70

Postaux 5 kg voie allemande selon les gares expéditrices, 1.75 (Nord) à 2,75. Assurance 0.30, 3 déclarations de douane.

(*A suivre.*)



REVUE DES REVUES

De la " Revue de Grasse "

Températures et Récoltes. — Pour être un sujet de satisfaction générale et pour avoir été justement désirée, l'arrivée un peu brusque des chaleurs n'en a pas moins des côtés fâcheux. Elles ont notamment aggravé la situation pour certaines cultures herbacées.

Quant aux cultures florales comme jasmin, menthe, tubéreuse, les cultivateurs sont unanimes à considérer comme un évènement heureux pour elles ce retour des chaleurs. Elles ont pris déjà une vigueur nouvelle pleine de promesses. La campagne ne sera certainement pas des plus mauvaises si de nouvelles intempéries ne viennent pas contrarier leur essor.

On a commencé depuis quelques jours la cueillette du jasmin " de la fleur ". Mais les apports sont encore peu abondants. Bien qu'il y ait beaucoup d'exagérations dans les évaluations qui ont été faites des dégâts occasionnés par la gelée du 4 mai, la récolte ne s'annonce pas pour être classés parmi les plus abondantes. Aussi les prix dont on parle sont-ils élevés quoique n'atteignant pas heureusement les prix vraiment dangereux qu'on a vus pratiquer dans ces dernières années.

Pour nos huiles d'olive. — Au nombre des affaires dont s'est occupée la Fédération des Associations commerciales à Nice, il convient d'accorder une mention particulière à la proposition présentée par M. André Massas, délégué du commerce des huiles d'olive, relativement à la création à Nice d'un laboratoire officiel d'analyses pour la répression des fraudes.

M. André Massas a insisté tout particulièrement sur le caractère d'urgence que présente cette création ; il a exposé les multiples inconvénients qu'entraîne son absence pour le commerce des huiles des Alpes-Maritimes : retards dans les opérations, frais supplémentaires, erreurs préjudiciables, toutes choses qui pourraient être évitées ou très largement atténuées si les négociants et les producteurs avaient à leur portée le laboratoire « officiel » dont il s'agit.

Cette question, d'ailleurs, n'est pas nouvelle, et voilà longtemps déjà que le commerce des huiles réclame l'installation à Nice, centre principal du commerce des huiles d'olive, d'un laboratoire officiel.

Ainsi le veut la logique même des choses, et l'on a droit d'éprouver quelque surprise en voyant la demande des négociants en huile d'olive demeurer toujours à l'état de simple vœu jamais exaucé.

La réunion, que les explications de M. André Massas ont surabondamment convaincue, a décidé d'appuyer la requête qui va être adressée à cet effet aux représentants du département à Paris, et M. Alexandre Durandy, qui en sa qualité de membre de la Chambre de Commerce et de président pour les Alpes-Maritimes du Syndicat national d'oléiculture, se trouve expressément qualifié pour cela, a promis de faire lui-même à Paris les démarches nécessaires.

Espérons que satisfaction sera enfin donnée, sous ce rapport, au commerce régional.



LISTE DE BREVETS ET ADDITIONS DÉLIVRÉS EN FRANCE

du 29 Juillet au 1er Septembre 1909.

N° 401.664. — Ohlsson. — Rasoir.
N° 401.694. — Auger. — Bouteille à fermeture spéciale.
N° 401.704. — Société Laroche et Juillard. — Nouveaux dissolvants des matières grasses et huiles essentielles et leur procédé de fabrication.
N° 401.720. — Ginsti. — Fermeture hermétique à déformation pour boîtes et récipients de toute espèce pour les substances solides et liquides.
N° 401.752. — Chaperon et Dhumez. — Système destiné à révéler le débouchage des récipients.
N° 401.787. — Herouin. — Système de fermeture et bouchage hermétiques pour récipients.
N° 402.045. — Boîte avec houppe pour poudre de riz ou autre.
N° 401.878. — Ybri. — Système de fermeture pour bouteilles assurant leur inviolabilité.
N° 401.978. — Tua. — « Dispositif destiné au remplissage des récipients et supprimant automatiquement l'écoulement du liquide lorsque le remplissage est terminé ».
N° 402.096. — Rubel. — Rasoir de sûreté.
N° 402.095. — De la Guerannière. — Oléine-vaseline et vaseline-graisse pour graissage, obtenus en extrayant le principe mucilagineux d'un mélange de plantes marines.
N° 402.102. — Welter. — Procédé pour la préparation de savons contenant des dégraissants.
N° 402.088. — Veyren. — Système de postiche élastique particulièrement applicable aux coiffures de dames.
N° 402.295. — Catlin. — Procédé pour distribuer automatiquement des désinfectants dans l'eau.
N° 402.258. — Journal et Besvel. — Verseur doseur automatique.
N° 402.276. — Poulain. — Bouteille irremplissable.
N° 10.813/397.526. — Labarrère. — Addition au brevet pour : Procédé et appareil pour le bouchage hermétique des récipients côniques à paroi lisse.
N° 402.472. — Teubel. — Récipient pour l'huile ou autres liquides.
N° 402.390. — Beautier. « Peigne Barrette pour chapeaux ».



M. MILOU & Cie
CARTONNAGE DE LUXE
LA MONTÉLIMAR
SPÉCIALITÉS POUR PARFUMERIE



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

SOMMAIRE DU N° 11

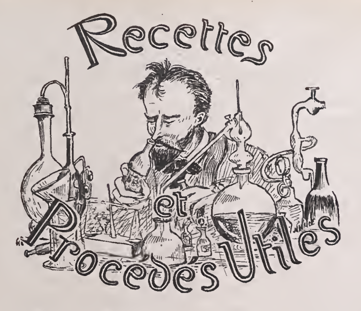
ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 5 francs; ETRANGER : 6 francs

Le Numéro : 0,40 Centimes

Imp. P. LEGENDRE et Cie, Lyon.







Voici quelques recettes de parfums artificiels de fleurs ommuniquées par notre distinguée collaboratrice Flo-riane, et dont il est question dans notre partie technique *Parfums artificiels de fleurs*) :

Rose d'Orient

Géraniol (de Citronelle rose)	400
Rhodinol	450
Acétate de Benzyle	100
Rose de Bulgarie vraie	50

Rose rouge

Géranium de France déterpéné	800
Jasmin artificiel	80
Alcool cinnamique	80
Rose de Provence vraie	40

Rose Centifolia

Géranium déterpéné	800
Jasmin artificiel	80
Alcool cinnamique	80
Santalol	10
Cèdre déterpéné	10
Vétyver déterpéné	10
Patchouli	10

Rose mousse

Composition Rose Centifolia précédente	800
Valérianate de Rhodinol	100
Chrysol (de fleurs de Pyrèthre), 1 %	95
Aldéhyde octylique	5

Rose des bois

Acétate de Géranyl	400
Acétate de Citronellyl	300
Rhodinol	100
Fleur des bois	150
Valérianate de Rhodinol	20
Alcool phényléthylique	20
Rose vraie	10

Rose Maréchal Niel

Rhodinol	600
Alcool phényléthylique	250
Jasmin artificiel	100
Rose de Provence vraie	40
Tubéreuse vraie	10

Seringat

Linalool de Linaloë	600
Alcool phényléthylique	100
Ylang-Ylang artificiel	100
Anthranylate de Méthyle	90
Terpinéol	80
Fleur d'Oranger, parfum pur	20
Acétate de Phényléthyl	10

Cyclamen

Terpinéol	400
Cyclosia 20 % C. N. C.	150
Linalool de Likari	150
Violette alpha	180
Jacinthe artificielle	30
Aldéhyde octylique	10
Iris absolu	10
Jasmin parfum pur	10
Essence de feuilles de Violette	5

Glycine

Muguet nouveau	500
Jasmin artificiel	200
Vanilline	80
Mimosa artificiel D. L.	30
Narcisse C. N. C.	30
Terpinéol	60
Néroli artificiel	12
Rhodinol	30
Tubéreuse pure de fleurs	10
Jonquille pure de fleurs	15
Genêt pur de fleurs	20
Violette pure de fleurs	13

Muguet de Hollande

Fleur des bois G. F.	400
Alcool phényléthylique	200
Fleur d'Iris	200
Acétate de Benzyle	100
Civette dégraissée	50
Jasmin pur de fleurs	25
Essence pure de fleurs d'oranger	25

Muguet nouveau

Linalool de Likari	600
Alcool phényléthylique	200
Acétate de Benzyle	100
Cassie nouvelle	80
Tubéreuse artificielle	10
Jasmin pur de fleurs	5
Aldéhyde duodécylique (C_{12})	5

Lilas nouveau

Linalool de bois de Rose	300
Linalool de Cananga	300
Alcool phényléthylique	200
Formiate de Benzyle	100
Alcool cinnamique	40
Tubéreuse artificielle	20
Jonquille vraie	15
Ylang-Ylang vrai	10
Aldéhyde phénylacétique	10
Aldehyde décylique	5

❧ ❧ ❧

Compositions solubles, pour Eaux de Cologne

Nous avons donné dans nos numéros 5 et 6 une série de formules pour la préparation des Eaux de Cologne. A la demande d'un certain nombre de lecteurs, nous donnons ci-dessous des formules d'essences simples et concentrées pour la fabrication des Eaux de Cologne au moyen de l'alcool dilué sans filtrage.

Essence ordinaire (soluble à 80° dose 20 grammes par litres).

Essence de Citron Messine	200	grammes.
— — Bergamotte Calabre	200	—
— — Cédrat	200	—
— — Romarin	100	—
— — Néroli	100	—
— — Lavande	100	—
— — Canelle	50	—
— — Girofle	50	—

Essence deux fois concentrée (soluble à 70° dose 10 grammes par litre).

Essence de Bergamotte Calabre	500	grammes.
— — Citron déterpénée	60	—
— — Orange déterpénée	20	—
— — Néroli vrai de Vallauris	90	—
— — Petitgrain de Vallauris	90	—
— — Romarin déterpénée	90	—
— — Lavande	90	—
— — Canelle	30	—
— — Girofle	30	—

Essence quatre fois concentrée (soluble à 70° dose 8 grammes par litre).

Essence de Bergamotte de Calabre	500	grammes.
Acétate de linalyl artificiel	100	—
Essence d'Orange déterpénée	20	—
— de Citron déterpénée	80	—
— — Romarin déterpenée	100	—
— — Lavande déterpénée	100	—
— — Petitgrain Pays déterpenée.	100	—

Essence sept fois concentrée (extra-soluble à partir de 45° dose variable 1 à 7 grammes par litre.

Essence de Bergamotte déterpénée	600	grammes.
— — Romarin déterpénée	100	—
— — Lavande déterpénée	100	—
— — Citron déterpénée	90	—
— — Orange déterpénée	80	—
— — Néroli déterpénée	100	—
— — Girofle déterpénée	50	—
Coumarine	50	—

Essence synthétique pour Eau de Cologne bon marché (très soluble).

Acétate de linalyl	300	grammes.
Acétate de Terpényl	300	—
Citral	100	—
Romarin déterpéné	100	—
Néroline	100	—
Eugénol	50	—
Aldéhyde cinnamique	20	—
Musc artificiel	30	—



TERPENFREIE OELE



Terpenfreies Neroliöl

Dieses Oel wurde zum ersten Male im Jahre 1904 von den Herren Gattefossé et Fils, Lyon, fabriciert. Als Rohstoff diente dazu das Neroli Bigarade italienischen Ursprunges. Dies Oel hat im rohen Zustande einen unangenehmen Geruch, der seine Verwendung beschränkt und ein Vermischen mit feinen Oelen, wie dem ächten Neroli von Vallauris, nicht zulässt. Der schlechte Geruch ist einerseits zum Teil auf die ungenügenden Vorkehrungen des Destillateurs, andererseits, auf die Gegenwart von Terpene zurückzuführen.

Durch die so gründliche Rectification wie die Entziehung der Terpene, wird das Oel gänzlich ungewandelt. Das terpenfreie Neroliöl G.F. hat nicht den geringsten Beigeschmack, weder empyreumatisch, noch nach Limonin ; es ist zweimal stärker wie das französische Oel, leichter löslich und von fast unbegrenzter Haltbarkeit. Mit dem französischen Oele kann man es in jedem Verhältnisse vermischen, ohne die Eigenschaften des ersteren zu beeinträchtigen Sein Preis ist überdies wesentlich niedriger.

Auf Wunsch wird auch Terpenfreies Neroliöl aus reinem französischen Neroliöl hergestellt, und dies ist gleichfalls zweifach concentriert, leichtlöslich und von guter Haltbarkeit.

❧ ❧ ❧

Terpenfreies französisches Petitgrainol

Dieses Product ist gleichfalls ein ausschliesslich ein Erzeugnis der Firma G.F. Durch die Rectification erhält man eine doppelt concentriertes, leichtlösliches Oel von vollkommener Feinheit, Seine Verwendung ermöglicht es, von dem Gebrauche des auf Basis des

PENSÉE. — La semence, c'est la publicité; la récolte, c'est la clientèle. — RAVET.

Petitgrainöles von Paraguay hergestellten synthetischen Neroli, dessen Parfum nur sehr selten den Geruchsinn befriedigt, abzusehen Das neue Oel ist dem künstlichen über Blüthen destillierten Neroli zu vergleichen, hat aber nicht den Nachteil der Compositionem auf Methylanthranylatebasis. Dal Oel ist weniger hoch im Preise und garantiert frei von jeder Beimischung italienischen oder amerikanischen Petitgrainöles oder sonstiger chemischer Producte.

❧ ❧ ❧

Terpenfreies französisches Geraniumol

Die Herstellung dieses Oeles liefert den besten Beweis,dass das terpenfreie Oel nicht allein die Anwendung von verdünntem Alkohol und damit die Schaffung billiger Specialitäten gestattet,sondern auch die Fabrikation exquisiter luxusproducte.

Das terpenfreie Geraniumöl von Vallauris-Golfe-Juan ist den von den algerischen Geranien und von den Reunion-Inseln gewonnenen Rhodinols überlegen. Es ist kein chemisch reines Product, sondern die Composition sauerstoffhaltiger Bestandteile, wie sie die Natur in den für ihre Feinheit berühmten französischen Geraniumölen geschaffen hat. Von den Terpenen und Harzbestandteilen befreit lässt es sich mit küustlichen Rosenölen vergleichen, nur dass sein Preis niedriger ist. Selbstverständlich ist es frei von Beifügungen chemischer Stoffe.

❧ ❧ ❧

Terpenfreies Likariholzol

Dieses Oel ist eine vollständig deue Schöpfung und besitzt einen ausserordentlich feinen Bergamott und Rosengeruch, der allen synthetischen Präparaten weit überlegen ist. Zweifellos ist es berufen, in der Fabrikation von Luxus Eau de Cologneöl eine grosse Rolle zu spielen.

Sein Preis ist nicht wesentlich höher, als das des terpenfreien Bergamotteöles, besonders nicht zur Zeit, wo die italienisch en Oele so überaus arm an sauerstoffhaltigen Grundstoffen sind.



Floranal

La baisse des prix des musces artificiels et l'énorme emploi qui en a résulté en parfumerie et savonnerie comme fixateur et complément des parfums, à cause de son odeur pénétrante particulière, ont décidé les fabricants modernes de parfums artificiels à la recherche de nouveaux fixateurs.

La S.A. Flora vient d'offrir à sa clientèle un produit récent et sans rival : le Floranal.

Il est notamment recommandable pour la parfumerie fine et la savonnerie de luxe, spécialement dans les compositions de parfums délicats de fleurs, violette, muguet, etc., qui ne supportent pas l'addition de musc ordinaire.

Le produit est absolument transparent; il se présente sous forme de poudre pure, sans aucun adjuvant comme antifébrine ou similaire.

❧ ❧ ❧

Irisine Alpha blanche pure

Depuis la chute des brevets D.L., on voit dans le commerce des violettes artificielles de toutes sortes et à tous les prix. Les bons produits ont toujours gardé leur valeur. Il faut citer, en particulier, l'Irisine Alpha blanche pure, qui est une Cétone-Alpha chimiquement pure et préparée par des procédés spéciaux. La purification est basée sur des principes nouveaux. Le produit est presque incolore. Sa puissance est considérable et l'odeur est remarquablement comparable à celle de la fleur.

Méthylhypnone Flora

Nouveau produit d'un effet particulier et d'une odeur rafraîchissante. Très tenace dans les savons auxquels il donne une fraicheur agréable. A recommander, par conséquent, dans les compositions pour savonnerie, telles que héliotrope, violette, etc.

❧ ❧ ❧

Œillet F. F. original

Aucun parfum n'est offert sous autant de formes différentes que l'œillet. On sait, en effet, que l'isœugénol est la base principale de ce parfum ; aussi, chaque chimiste, en lui ajoutant quelqu'autre produit, prépare une spécialité à odeur d'œillet. On se rendra compte que l'œillet F.F. original n'a pas de rapport avec ces différents produits et possède une odeur spéciale tout à fait distincte des préparations actuellement dans le commerce.

❧ ❧ ❧

Essence de Bergamotte

Artificielle

La hausse des essences naturelles et leur pauvreté en principes actifs nous ont engagé à préparer un succédanné de titre constant et d'un prix avantageux. Son odeur est très agréable dans les eaux de Cologne, savons, etc. Son goût amer n'en permet pas l'usage en alimentation.

Essence de Menthe " MITCHAM "

John PARKER and C°

DOUBLE RECTIFIÉE EXTRA pour la Parfumerie, Distillerie, Confiserie, Pharmacie, etc.

en flacons d'origine de 113, 226, 453 grammes

47bis, Rue Magenta, ASNIÈRES-PARIS

Dépôt : GATTEFOSSÉ & Fils, LYON

Distillerie d'Essences
ET EAUX AROMATIQUES

Alberto CALDES

Calle Huerto de los Frailes, N° 1

ALCIRA (Valencia) Espagne

SPÉCIALITÉ D'ESSENCES PURES RECTIFIÉES

d'Orange douce (Portugal), Néroli, Lavande, Pouliot, Sauge, Camomille, Citron, Thym, Eucalyptus, Romarin, etc., etc.

PRIX ET ECHANTILLONS SUR DEMANDE

Flacons et Tubes en Verre

EN TOUS GENRES
POUR TABLETTES, PILULES
avec ou sans couvercle nickelé



FLACONS EN ÉTUIS MÉTALLIQUES
pour Essences, Parfums, etc.
AMPOULES -- TOUS ARTICLES POUR PHARMACIES
CHIMIE, CHIRURGIE, etc.



Ernst WILHELM Jun.

Glaswarenfabrik
OBERWEISSBACH
THURINGE - ALLEMAGNE

GRANDS VINS FINS ET ORDINAIRES

du Beaujolais, du Mâconnais et de la Bourgogne

Genève Frères

MACON

PRODUITS GUYOT

12, Rue Bellecordière, 12

DEPIL'ATTILA
ne contenant ni arsenic, ni caustiques alcalins. Agit merveilleusement en quelques minutes, sans nul danger ni douleur. Pour les membres : 1 fr. 50 ; pour le visage : 3 francs.

CAPILLINE FERIE
le plus puissant régénérateur de la chevelure debilitée. Le pot.. 2 francs

LOTION DIVINE
le plus radical des produits anti-pelliculaires. Agit en 15 jours. Le flacon.. 2 francs.

TOILETTE DE LA BELLE-CORDIÈRE
Eau, Crème, Fard, Poudres de riz, Pilules pour l'epanouissement des seins, etc.

REMISES IMPORTANTES POUR TOUS ACHATS EN GROS

A L'OZONATEUR

9, Rue de la Chaussée-d'Antin, 9

Téléphone 124.66 — PARIS



PURIFICATEUR ANTISEPTIQUE
de l'Air ambiant

PRIX
6 à 9 Francs

OZONATINE
Se méfier des nombreuses contrefaçons.

Le Litre : 8 Fr.

BIDONS
de 1/2, 1, 2 et 5 lit.

LAMPES
absorbant
la fumée du TABAC et les MAUVAISES ODEURS

PRIX
6f.50 à 20 fr.

CONCENTRÉS
en divers parfums
pour 1 litre d'alcool
PRIX : 6 fr. 50





Circulation des Produits Pharmaceutiques

A BASE D'ALCOOL

La direction générale des Contributions Indirectes a transmis récemment à son service les instructions reproduites ci-après, concernant l'application de l'article 13 de la loi de finances du 26 décembre 1908.

D'une façon générale, l'article 4 de la loi du 28 février 1872 assujettit aux formalités de la circulation « toutes préparations à base alcoolique ».

Toutefois, la jurisprudence a interprété ce texte d'une manière restrictive en faveur des produits pharmaceutiques à base d'alcool qui, par l'addition de substances médicales, ont complètement perdu le caractère de boissons et constituent exclusivement un remède, un médicament; tout en admettant que les alcools employés à leur fabrication étaient, dans tous les cas, passibles des droits. De nombreux arrêts ont décidé que les produits eux-mêmes, après la fabrication, étaient affranchis de toutes obligations fiscales.

Mais l'exemption de toutes les formalités à la circulation pour les produits fabriqués a compromis la perception même des droits sur l'alcool employé à la fabrication; le paragraphe premier de l'article 13 de la loi du 26 décembre 1908 a pour but de mettre fin aux abus, en fixant les limites des immunités. A cet effet, il consacre pour les produits dont il s'agit, quelle qu'en soit la qualité, l'exemption des taxes d'entrée et d'octroi, mais il ne maintient que dans la limite de 10 litres en volume l'affranchissement des formalités à la circulation » et il subordonne cette double concession à la condition expresse de la justification du paiement de l'impôt sur les alcools employés à la préparation.

Dès lors, l'administration a établi comme suit le régime des expéditions à prendre par les divers détenteurs :

« A la sortie de chez un fabricant non entrepositaire ou de chez un simple commerçant de produits pharmaceutiques, exclusivement médicamenteux, ces produits pourront circuler librement jusqu'à concurrence de 10 litres en volume et devront, au-delà de cette quantité, être accompagnés d'un laissez-passer 5 D, pris à la recette buraliste où un registre du dit modèle sera spécialement affecté à cet usage. A la sortie de chez un fabricant entrepositaire, les dits produits devront être, en quelque quantité que ce soit, accompagnés d'un congé 4 C comportant le payement des droits de consommation sur l'alcool s'ils sont à destination de l'intérieur, ou d'un acquit à caution comportant décharge du même droit s'ils sont à destination de l'étranger. A la sortie, enfin, de ces produits de chez un commerçant non fabricant, mais entrepositaire d'alcool á quelqu' autre titre que ce soit, des laissez-passer 5 D seront pris pour toute quantité, mais seulement jusqu'à concurrence des quantités reçues dont un compte sera tenu; ce dernier cas sera sans doute tout exceptionnel et le service devra en référer à l'Administration qui appréciera les précautions à prendre pour chaque espèce.

Les instructions antérieures sont maintenues relativement à la suite des opérations et, notamment, à la décharge des droits locaux chez les fabricants entrepositaires.

Aux termes du deuxième paragraphe de l'article 13, la nomenclature des produits appelés à bénéficier des immunités ci-dessus définies sera établie par des arrêtés du ministre des Finances, rendus sur l'avis du Comité consultatif des Arts et Manufactures.

Jusqu'à la promulgation de ces arrêtés, le service accordera le bénéfice des dispositions nouvelles à tous les produits exonérés jusqu'ici des formalités de circulation en vertu de décisions judiciaires ou administratives. En ce qui concerne les produits qui figurent au Codex, l'Administration provoquera d'office un arrêté général.

En ce qui concerne les produits mis en vente sous des dénominations ou marques spéciales, une demande doit être adressée à l'Administration, dans le délai d'un mois; faute de cette demande dans ledit délai, toutes immunités seront retirées.

Le troisième paragraphe porte que les produits appelés à bénéficier des immunités ne pourront être fabriqués que dans les locaux séparés de la voie publique, de ceux dans lesquels sont produits des alcools, fabriqués ou détenus, des alcools dénaturés ou des produits à base d'alcool dénaturé. Seraient donc soumises au régime général des spiritueux ordinaires, toutes les préparations pharmaceutiques à base d'alcool qui seraient fabriquées dans des locaux en communication intérieure avec une distillerie ou brûlerie, avec des ateliers de dénaturation ou avec des magasins renfermant des alcools dénaturés ou des produits à base d'alcool dénaturé. Il a d'ailleurs été spécifié au cours de la discussion que, par les termes ci-dessus employés d'alcool dénaturé, l'Administration entendait viser exclusivement les alcools dénaturés suivant la formule générale (méthylène, type régie et benzine ou résine), c'est-à-dire des alcools de chauffage, d'éclairage, d'éclaircissage, les vernis, etc.

Rien n'est changé au régime actuel des produits médicinaux à base de vin. »

PARFUMERIE PRATIQUE



LES PARFUMS ARTIFICIELS DE FLEURS

La capricieuse mode nous impose aujourd'hui les parfums simples de fleurs et abandonne les bouquets compliqués de ces années dernières.

Elle est, à vrai dire, bien aidée par les découvertes récentes de parfums de synthèse nouveaux, mais il est néanmoins plus difficile d'imiter la nature que de créer de toutes pièces des compositions artistiques.

Les Parfums naturels de fleurs sont relativement peu nombreux et si l'on a recours à eux pour donner la dernière touche aux préparations, il est impossible de ne pas compter sur les produits synthétiques pour donner les notes les plus nouvelles. Les Essences de fleurs extraites par les dissolvants volatils ou les procédés d'enfleurage sont celles de Cassie, de fleurs d'Oranger, de Genêt, de Jacinthe, de Jasmin, de Jonquille, de Mimosa, de Narcisse, d'Œillet, de Réséda, de Rose, de Violettes et de Tubéreuse.



Cueillette de la Tubéreuse.

Les autres produits vendus sous le nom d'essences de fleurs sont généralement des mélanges de celles que nous venons d'énumérer. On cite cependant quelques nouvelles essences (de Done, de Staphyléa Colchica (?), mais ce sont des produits relativement peu utilisés, malgré leur valeur.

Les nouvelles préparations de synthèse sont, au contraire, de plus en plus abondantes et elles viennent se joindre aux produits purs que les chimistes isolent des produits naturels et qui s'emploient tels quels, sans transformation (constituants) ou, au contraire, après avoir été combinés ou transformés.

C'est dire que nous distinguons dans les Parfums chimiques plusieurs catégories : les constituants, les parfums organiques ayant pour origine un constituant naturel, et les parfums de Synthèse pure.

Les parfums artificiels sont des composi-

tions de ces différents produits additionnés ou nom d'essences véritables de fleurs.

Nous estimons que la préparation de ces mélanges doit être l'apanage du Parfumeur et que le Chimiste doit se cantonner dans la fabrication des parfums purs, individus chimiques nettement caractérisés et rigoureusement scientifiques. Notre avis n'est, à vrai dire, pas encore partagé par tous et la plupart des fabriques de parfums chimiques sont obligées d'avoir un préparateur-parfumeur spécialement chargé de répondre aux demandes de parfums composés que les fabricants de Parfumerie confectionnée n'ont souvent pas le loisir de préparer eux-mêmes.

Néanmoins, il est nécessaire que le parfumeur moderne connaisse les usages de toutes les matières premières nouvelles qui lui sont offertes et dont il n'ose faire l'acquisition, faute de savoir dans quels cas et dans quelles conditions les employer.

Ce sont ces points que nous avons l'intention d'éclaircir.

***

S'il est une tâche délicate, c'est évidemment la définition des sensations qu'éveille un parfum. Les termes spéciaux à l'olfaction ne sont pas aussi précis que ceux qui se rapportent à nos autres sens. Ils procèdent par analogie et sont acceptées de façons différentes selon le sujet. Cependant, au risque de n'être pas d'accord avec tous nos lecteurs, nous distinguerons le parfum frais du parfum capiteux, avec les nuances fruitées, acides, pour le premier, montantes, douces, veloutées pour le second ; nous opposerons le Fond caractéristique d'un parfum, à la Nuance, modification légère de son arôme. Tour à tour les différentes matières premières serviront de base ou d'adjuvant, selon qu'il s'agira d'obtenir un fond ou une nuance.

A un point de vue général, on peut avancer que la fraîcheur d'un parfum de fleur peut lui être communiquée par du linalol, du géraniol, des alcools phényléthylique, octylique, nonylique, décylique, toluiéthylique, etc. Bien entendu, la nature du Linalol introduira une nuance particulière de fraîcheur qui sera plus ou moins accentuée : le Likari donne un linalol très frais, puis le Basilic, le Bois de Rose, le Linaloé, enfin le Cananga et l'Ylang donnent des nuances plus lourdes. L'acétate du Linalyl se rapproche plutôt du Likari.

Le fruité est donné par toute la gamme des éthers acétiques : Acétates de Benzyle, de Géranyl, de Terpényl, de Phényléthyl (pêche abricot), de Toluiéthyle (fraise).

Le montant ou la force sera plutôt le fait des Aldéhydes Benzoïque (amande amère), Cinnamique (cannelle), Anisique (Aubépine, Acacia), Octylique, Phénylacétique (Jacinthe). Ether Méthylique du Para-Crésol, etc.

La douceur capiteuse sera obtenue par les Indols, Anthranylates de Méthyle, Rhodinols, Oranges, Nérolis, Vanilline, Coumarine, Phénate d'Ethyle (Bromélia), les éthers Formiques, la Benzylidènecétone (Tilleul).

Les Ethers salicyliques (Salycilates d'Amyle, d'Isobutyle), la Cynamylcétone, donneront un velouté moins sucré que les précédents.

Nous avons fait abstraction des fonds classiques : Roses-Rhodinol, Violettes, Terpinéol-Lilas, Eugénol-Œillet, Jasmin composé, etc. ; des fixateurs et des essences de fleurs qui interviendront dans chacune des préparations.

***

Néanmoins ces quelques indications suffisent pour jeter les bases des compositions nouvelles, bases fort élastiques et faciles à interpréter selon les goûts ou les dispositions personnelles.

Le parfum de la Rose se prête, par exemple, avec assez de facilité à ces variations.

Le type *Rose Bulgare* qui est acide et fruité est assez facile à imiter au moyen d'un mélange Rhodinol-Géraniol et d'une petite quantité d'alcool phényléthylique.

La *Rose Rouge de France* plus capiteuse et sucrée, sera aisément obtenue avec le géranium déterpéné (de France, notamment) additionné d'alcool cinnamique et de Jasmin artificiel (Indol, Anthranylate de méthyle, Acétate de benzyle).

La *Rose Centfeuilles* supportera même une petite quantité d'essence de Bois (Vétiver, Cèdre, Patchouli, Santal).

Une *Rose des Bois* agreste et très fruitée s'arrangera parfaitement des Acétates de Rhodinol (Citronellyl) et de Géranyl, l'*Eglantine* plus sèche et plus forte pourra contenir de l'Aldéhyde Anisique.

La *Rose Maréchal Niel*, reine du jour, sera corrigée par une addition en dose massive d'Alcool phényléthylique et de Jasmin.

Toutes ces compositions pourront contenir en plus ou moins grande quantité, des essences d'enfleurage de Rose, de Jasmin, de Tubéreuse, etc., selon la nuance désirée.

Le parfum du *Muguet* si apprécié sera l'origine de toute une série de parfums de fleurs, comprenant le Lilas, le Cyclamen, la Glycine, la Bruyère, le Genêt, le Réséda, la Jonquille, le Bouvardia, etc.

On a employé longtemps pour ces compositions le Terpinéol, nous n'insistons pas sur la composition trop connue de ces mélanges. On reconnaît d'ailleurs que si pour les produits à bas prix ce dérivé de l'essence de térébenthine n'a pas de rival, il est impuissant, du moins, à imiter la fraîcheur de l'essence de fleur dans les produits de luxe. Il y est supplanté par une

composition dont le linalol est généralement la base. Il faut choisir avec soin l'origine de ce constituant selon le résultat cherché : le Linaloé, le Bois de Rose, le Basilic, le Likari contiennent des linalols identiques au point de vue chimique, mais de qualité nettement ascendante dans l'ordre. Le linalol du commerce est généralement extrait du linaloé et on ne trouve cet alcool d'autres provenances que sous forme d'essences sans terpènes, les essences brutes étant trop frustes pour l'emploi projeté.

Le Cananga et l'Ylang donnent un alcool plus lourd, la Bergamotte reste citrine, les Lavande, Aspic, etc., sont trop caractéristiques.

Le fond de linalol sera rendu fruité par une addition d'alcool phényléthylique et d'acétate de benzyle ou de ses succédanés : propionate, butyrate, valérianates de Benzyle; puis le Capiteux nécessaire sera obtenu par des traces d'Indol et d'aldéhydes décylique ou duodécylique de préférence, ou encore par des compositions connues ou des essences véritables de Tubéreuse, Jasmin, Fleur d'Oranger, etc.

Le *Lilas* demande à être plus chaud encore, ce qu'il est facile de réaliser par une augmentation de la proportion de ces dernières essences. Le *Seringat* se rapprochera de la fleur d'Oranger avoisinant le *Bouvardia* : des traces d'acétates de Phényléthyle ou de Phénylbutyle donneront des résultats curieux; le *Cyclamen* demandera plus de douceur et de Velouté à la Série Iris, Violette ou aux éthers salycilíques (Méthyle excepté).

La *Glycine*, au contraire, premier chaînon des Bruyère, Genêt, Mimosa, Chèvrefeuille, demandera des éléments plus forts et plus sucrés.

Le *Chèvrefeuille* dernier terme de cette série contiendra une majeure partie de Vanilline, Coumarine, Rhodinol, Néroli, etc.

Le *Genêt* utilisera l'arôme particulier de l'éther méthylique du Para Crésol, le *Mimosa* celui du Paraméthylacétophénone, le *Réséda* celui de l'alcool Toluiéthylique, etc. (1).

***

Un dernier point, très sérieux, détermine la perfection d'un parfum artificiel de fleur. C'est l'homogénéité. Il est nécessaire que la sensation provoquée soit uniforme depuis le commencement de l'évaporation jusqu'à la fin, ce qui était parfaitement inutile dans les Bouquets, qui pouvaient offrir une série d'odeurs différentes se succédant en ordre chronologique depuis l'ouverture du flacon jusqu'à la dessiccation complète sur le support choisi.

On obtenait autrefois cette compacité de l'arôme par une macération très longue dans l'alcool, parfois même par une sorte de tranchage à chaud prolongé pendant un temps assez long. Ces pratiques sont incompatibles avec les nécessités commerciales et industrielles; il faut obtenir le même résultat le plus rapidement possible. C'est à la distillation dans le vide qu'on a recours. S'il est possible d'isoler pour une spécialité un corps bouillant entre deux points peu éloignés, le résultat sera absolument parfait. Il sera impossible, même à un odorat exercé de séparer les éléments d'un parfum ainsi préparé. Le matériel est d'ailleurs peu coûteux, la manipulation sans difficulté exagérée. Les parties éliminées servant naturellement à d'autres fabrications moins luxueuses, les pertes sont ainsi nulles.

La distillation ou l'extraction sur fleurs donnent également des résultats satisfaisants; on trouve dans le commerce des Nérolis artificiels distillés sur fleurs d'oranger, des Rhodinols distillés sur Rose, des Jasmins artificiels extraits sur Fleurs par les dissolvants, etc., ces produits représentent un grand progrès sur les préparations ordinaires.

Espérons qu'ils seront le trait d'union entre le chimiste et le distillateur de fleurs que sépare, en apparence, un antagonisme que rien ne justifie. La Science a reconnu la suprématie de la Nature en ce qui concerne la suavité parfaite des parfums obtenus. Que la Nature ou ceux qui en recueillent les fruits s'inclinent devant la facilité de production et la grande quantité des matières premières que la Chimie met à leur disposition.

FLORIANE.

(1) Nous donnons dans le supplément pratique quelques formules chiffrées qui pourront servir de base aux recherches de nos lecteurs.



INFORMATIONS

La revision du tarif douanier et les essences

Continuant la discussion sur les nouveaux tarifs douaniers, la Chambre a adoptée le 3 novembre, les droits proposés par la Commission (Amendement Arago) fixant à 5 % *ad valorem* celui dont seront frappées les huiles essentielles et à 15 % *ad valorem* au tarif général (10 % au tarif minimum) celui que supporteront les parfums synthétiques ou artificiels.

Les propositions spéciales qui avaient été formulées par les députés des Alpes-Maritimes pour l'augmentation des droits sur les essences de Néroli et Petitgrain exotiques n'ont pas été adoptées (1).

Il n'est pas douteux que ces changements augmenteront dans de notables proportions la quote part de la Parfumerie dans les recettes douanières.

Il en résultera des changements dans les dénominations de quelques produits : Les Citral, Eugénol, Linalol, Rhodinol, etc. seront probablement offerts comme essences rectifiées de Lemongrass, Girofle, Linaloé, Géranium, et ces nouvelles appellations resteront dans l'esprit de la loi qui prétend surtout augmenter les droits d'entrée sur les parfums chimiques, et non sur les essences naturelles.

Encore une fois l'industrie de la parfumerie est considérée, à raison sans doute, comme une industrie de luxe,... et on le lui fait bien voir !

Importation des huiles d'olives Tunisiennes EN 1909-1910

Par décret est fixée à 20 millions de kilogrammes la quantité d'huile d'olives et de grignons d'origine et de provenance tunisiennes qui pourra être admise en franchise sur le territoire continental de la France du 1er novembre 1909 au 31 octobre 1910 en application de la loi du 19 juillet 1890, art. 5. Rappelons que cette quantité avait été fixée l'an dernier à 10 millions de kilogrammes seulement pour l'exercice qui vient de s'écouler.



LE VANILLIER



Par son périanthe double et son pistil adhérent le vanillier fait partie des orchidées au labelle pesant — ordre des Iridinées — famille à laquelle il se rattache par la tribu des Aréthusies.

Son nom *Vanilla* vient du mot espagnol *vaina* qui veut dire gaine. Le genre comprend un certain nombre d'espèces dont les plus connues, parce que cultivées, sont la *Vanilla Garderi*, la *V. appendiculata*, la *V. pompona*, commune à la Guadeloupe, la *V. odorata* ; mais la plus importante, à beaucoup près, est la *Vanilla planifolia* à l'aire géographique très étendue. On la dit originaire du Mexique, mais il convient de ne pas accepter sans réserve ces données historiques.

La tige, souple, rubanée et ramifiée ne se soutient que grâce à des tuteurs auxquels elle s'attache étroitement par des vrilles.

Les feuilles, elliptiques et charnues, atteignent couramment 15 centimètres de longueur sur 8 de large ; elles sont alternes, sessiles.

Les fleurs, en grappes d'un blanc sale naissant à l'aisselle des feuilles, sont hermaphrodites et du type 3. Les trois pétales sont inégaux et le postérieur se développe en un labelle conique allongé, aux bords frangés. Aussi n'y a-t-il qu'un plan de symétrie,

La zygomorphie s'accuse encore du fait de l'avortement des étamines dont seule, celle qui est superposée au sépale antérieur, se développe. Dans le pistil, trois carpelles ouverts, soudés bord à bord, ne forment qu'une seule loge ; l'ovaire inférieur a trois placenta pariétaux. L'androcée se soude au pistil jusqu'au sommet, formant le gynostème.

L'anthère unique ne pouvant communiquer avec le stigmate de la même fleur, la fécondation est des plus irrégulières et, pour faciliter la fructification, il est bon d'intervenir par la pratique de la fécondation artificielle, réalisée pour la première fois au Jardin des Plantes de Paris, il y a presque un siècle.

Le fruit du vanillier est une capsule allongée comprenant deux valves inégales. C'est la gousse. Groupées en bouquet dont chacun porte le nom de *balai*, ces gousses sont en outre alignées le long de leur support.

Les graines, petites et noirâtres, lenticulaires, ont un embryon minuscule, sans albumen ni périsperme. Il n'y a ni radicule, ni cotyle.

Ces gousses renferment de grosses quantités d'huiles essentielles et une forte proportion d'acide benzoïque. Leur odeur, d'après le Dr Johnston, aurait un effet physiologique curieux sur l'économie ; véritable stimulant aromatique, elle exciterait les fonctions intellectuelles, provoquerait un regain d'énergie. Le Dr Bird, d'autre part, prétend que les émanations de la vanille suffisent à enivrer les ouvriers qui la récoltent. Et lorsqu'il leur arrive de casser une tige et d'appliquer l'un des bouts à même la peau, on observe une action vésicante prononcée due au suc visqueux qui s'écoule de la blessure, suc très riche en oxalate de chaux réparti en petits cristaux pointus connus sous le nom de *raphides*.

La Vanille est bien la plus intéressante, au point de vue industriel, de toutes les orchidées.

(1) Voir p. 102 no 8.

Dans tous ses organes, on rencontre constamment une oxydase, très abondante surtout dans le parenchyme interne du fruit mûr où elle parait avoir émigré à travers le pédoncule. Celui-ci qui en refermait en effet des quantités notables tant que le fruit était vert, en est à peu près démuni après maturité.

Ce ferment oxydant doit jouer un rôle prépondérant dans la formation de la vanilline, car ce sont précisément les parties les plus pauvres en oxydase qui donnent le moins de vanilline à la préparation. Et les vanilles de Tahiti ou de la Guadeloupe qui n'en renferment que peu ou pas sont réputées médiocres, alors que celles, très estimées, de la Réunion, du Mexique, des Seychelles, de Mayotte, sont au contraire très riches.

Cette action de l'oxydase est d'ailleurs étroitement liée à celle d'un ferment hydratant, également présent dans le suc du Vanillier, et susceptible d'hydroliser l'amidon. On incline à penser que ce dernier ferment, par hydratation de la coniférine, la transformerait en alcool coniférylique et glucose. L'oxydase interviendrait alors pour transformer cet alcool coniférylique en vanilline. Le glucose reste intact et on constate toujours sa présence dans la vanille.

⁂

Encore que très répandu dans toutes les régions tropicales, il ne faudrait pas croire que le Vanillier soit d'une rusticité à toute épreuve et que le climat local, l'atmosphère, l'exposition lui soient indifférents. Les climats, à la fois chauds et humides, lui sont nécessaires. Il recherche les couverts et les flancs de coteaux qui le mettent à l'abri de la chaleur brutale, au moins pendant une partie de la journée. Il lui faut un sol frais mais non humide, assez riche en humus car cette plante, véritable sybarite, n'aime point courir après la nourriture.

Dans les régions où il croît à l'état spontané le seul aspect de sa végétation nous renseignera suffisamment. Mais si l'on veut l'introduire en terrain vierge, il importe avant de s'imposer les frais d'un débroussaillement, de s'assurer des régimes des vents et des pluies. Et si le milieu n'y pourvoit pas naturellement, il est prudent de briser l'action mécanique et physiologique des vents par des rideaux d'arbres, ainsi qu'on le fait dans notre midi contre le Mistral. De part en part et sur le terrain même on assurera le couvert nécessaire par des arbres à ombre d'autant plus dense que l'on sera en terrain plus sec, plus accidenté et plus difficilement irrigable.

Ce terrain convenablement nivelé, on devra, assurer la provision d'eau nécessaire ou leur écoulement s'il y a excès. On procède ensuite à la plantation des tuteurs, puis à celle des boutures car le semis n'est pas pratique en grande culture. Les tuteurs sont mis à un mètre les uns des autres suivant des lignes espacées elles-mêmes de deux mètres, ce qui donne environ 5.000 pieds à l'hectare. Et jusqu'à ce que la reprise soit bien effectuée et l'eau nécessaire à l'évaporation bien assurée par les racines, on paille les boutures qui sans cela se dessècheraient au soleil. En tout temps le terrain doit être tenu très propre, en raison même de cette répugnance à la lutte pour la vie qui caractérise le vanillier.

C'est généralement vers le dixième mois après la plantation qu'apparaissent les premières fleurs, mais il n'y a pas de gousses avant la deuxième année et on n'est en plein rapport qu'à partir de la troisième. On compte par suite cinq bonnes récoltes, car il est rare que le vanillier dure plus de huit ans.

A chaque sarment on ne laisse que six à sept balais d'une dizaine de gousses chacun, dont le poids total est un peu inférieur à un kg.

En tenant compte des accidents divers et des pertes inévitables, on récolte en moyenne 1.200 kilos de vanille verte à l'hectare, ce qui ne donnera guère plus de 250 kilos de vanille préparée.

La cueillette est l'opération la plus délicate de cette culture. Si elle est trop verte, la vanille donnera un fort déchet à la préparation et moisira le plus souvent. Si on attend trop les valves s'ouvrent et sont désormais de qualité inférieure. On estime généralement que la cueillette s'impose dès que commencent à jaunir les pointes de gousses. Mais ce n'est pas là un criterium infaillible et il est indispensable d'acquérir une grosse expérience alliée toujours à une sorte de flair spécial, pour faire la récolte bien à point.

La préparation comprend plusieurs phases. Dans la première, les gousses, renfermées dans des récipients en fer-blanc placés eux-mêmes dans des cuves cloisonnées et recouvertes de laine, où l'on fait arriver de l'eau à 90°, restent toute une nuit dans cette étuve spéciale.

Elles ont alors un teinte brunâtre et sont incapables de germer. Il reste à les dessécher méthodiquement. On les étale, à cet effet, en couche mince sur des châssis en bois léger recouverts de couvertures de laine et les gousses elles-mêmes sont recouvertes d'une de ces couvertures, après quoi on expose le tout au soleil durant cinq ou six jours. Les gousses sont tout à fait molles et plus brunes encore. On termine alors la dessication à l'ombre. Cette fois on les étale encore en couches minces mais sur des claies sans couvertures et disposées en étagères d'une propreté rigoureuse. Des courants d'air sont aménagés par des ouvertures spéciales du local, de façon à rendre progressive la dessication. On les visite de temps à autre, car les gousses de dimensions différentes ne se dessèchent pas avec la même rapidité.

Quinze jours suffisent aux plus petites pour être à demi sèches. On les met ensemble sur des étagères spéciales où les rides de l'enveloppe s'accentuent. Par des visites ultérieures on enlève celles qui ont atteint ce stade, ainsi de suite jusqu'à dessication complète appréciée par simple pression des doigts. La gousse sèche ne craque plus et le parfum commence à se manifester.

Les gousses sont alors entassées, toutes dans le même sens, dans de grandes boîtes en fer blanc de un mètre de long et o m 5o de large et de haut. On les y laisse en observation de un à deux mois pour faire se développer le parfum. Chaque semaine on les examine avec soin pour retirer les moisies, qu'on lave à l'eau tiède, ressuie et met un jour ou deux sur des étageres spéciales.

C'est alors que se fait le tri suivant les longueurs. Des règlettes divisées en centimètres et des casiers numérotés facilitent l'opération. Sont déclarées marchandes toutes celles variant entre 15 et 25 centimètres de longueur. Mais l'aspect et la qualité du parfum influeront aussi sur le prix.

Au cours de l'empaquetage on lisse les gousses à la main pour leur donner ce brillant que nous affectionnons.

Dès ce moment, la vanille passe à l'industriel qui en fait les mille et un usages que l'on sait.

G. Charrière.
Ingénieur agronome.



VARIÉTÉS

Maladie du Vanillier

Les nouveaux droits dont la Vanilline sera bientôt frappée attirent de nouveau l'attention sur la Vanille naturelle qui en subira favorablement le contre-coup. Les producteurs s'attendent à une hausse consécutive à la plus grande consommation et espèrent être ainsi mieux récompensés de leurs peines. La culture de la Vanille n'était plus rénumératrice ces temps derniers, d'autant plus qu'une maladie assez grave menace la précieuse orchidée.

Le Dr Vitrac, qui a étudié à la Guadeloupe cette « Mélanose du Vanillier » la décrit de la façon suivante :

« La fécondation terminée, la grappe de « fleurs du Vanillier devient une grappe de « gousses de Vanille (de pois, comme on dit « ici) ».

Les dernières fleurs qui n'ont pas été fécondées tombent, laissant la cicatrice de leur point d'attache à l'axe de la grappe sur une longueur de 2 à 3 centimètres. La pointe de cet axe restée à nu est d'un beau vert glauque et grossit pendant quelque temps, après la chute des dernières fleurs. Normalement elle doit rester verte et bien portante jusqu'à la maturité complète.

Dans le cas de Mélanose, lorsque les gousses ont atteint 8 à 10 cent. de longueur, une tache noire apparaît sur la pointe nue de l'axe et tend à s'étendre sur toute sa longueur. Chaque fois que le noir atteint le point d'attache d'une gousse, celle-ci noircit à son tour et tombe 2 ou 3 mois avant sa maturité.

Si on a soin de retrancher la pointe de l'axe dès qu'elle paraît atteinte, on parvient 7 ou 8 fois sur 10 à arrêter le mal, mais si la tache apparaît à l'origine ou au milieu de l'axe toute la grappe est perdue.

Il faut espérer que l'on arrivera à arrêter la progression de cette maladie qui pourrait, en se généralisant, diminuer dans de fortes proportions les récoltes de Vanille.

LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE

LE GENÊT

Le Genêt à balais (Genista scoparia), est une légumineuse papilionacée qui croit en abondance dans les terrains sablonneux du nord et de l'ouest de l'Europe. Ses fleurs, en belles grappes jaune d'or, répandent une odeur agréable faible, mais persistante. A la dose de 15 à 3o grammes pour un litre d'eau, elles servent depuis longtemps à préparer une infusion de saveur amère, dont les propriétés diurétiques sont dues à la *scoparine* ; cette substance qui cristallise en prismes jaunes insipides et inodores est peu toxique ; cependant, les fleurs de genêt ne peuvent être maniées sans précautions, car, indépendamment de la scoparine,

elles contiennent, ainsi que les autres organes de la plante, un alcaloïde, la *spartéine*, qui est un médicament très actif, et partant un violent poison.

La spartéine (C^{15} H^{26} Az^{2}) se présente sous la forme d'un liquide huileux dont l'odeur est persistante. De saveur amère, de réaction alcaline, elle est incolore, mais brunit rapidement au contact de l'air. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther ; elle se combine aisément aux différents acides pour former des sels cristallisables et solubles.

Un de ces sels, le sulfate neutre, C^{15} H^{26} Az^{2} So^{4} 5 (H^{2} O), est aujourd'hui d'un emploi courant en thérapeutique. Il possède, comme l'a établi Laborde, la propriété d'augmenter et de régulariser les contractions cardiaques : c'est le métronome du cœur ; son action complète celle de la digitale. Le sulfate de spartéine s'administre à la dose de 0,10 à 0,40 gramme, en pilules et en potions, ou à la dose de 0,05 à 0,10 gr. en injections hypodermiques (solution aqueuse à 5 °/o, soit cinq centigrammes par cmc.). Il est encore utilisé comme antithermique, et principalement dans les fièvres éruptives. On l'emploie dans ce but en badigeonnages, soit qu'on l'incopore dans une pommade ainsi formulée :

Sulfate de spartéine..........	2 gr.
Lanoline / Vaseline \	ãã 15 »

soit qu'on se serve plus simplement de la solution aqueuse à 5 °/°. On prescrit alors :

Sulfate de spartéine..........	2 gr.
Eau stérile..................	40 »

Faire sur la peau un badigeonnage avec 4 ou 5 cmc. de cette solution et recouvrir d'une étoffe imperméable.

Dans certaines régions de la France et de l'Allemagne, on mangeait autrefois en salade, les fleurs du genêt à balais, ou bien encore on faisait confire les boutons dans du vinaigre, et on les employait comme condiment à la manière des capres. Il faut se féliciter de la disparition à peu près absolue de cet usage ; car la présence de la spartéine, plus ou moins abondante suivant l'époque et les régions, expose les consommateurs d'un tel aliment à des accidents qui peuvent exceptionnellement être très graves.

Dr P. J.



Procédé facile d'Extration de l'Essence d'Iris

par les nouveaux dissolvants

L'essence d'iris était autrefois extraite de la poudre de l'iris de Florence (cultivé également en France dans le département de l'Ain) par la distillation à la vapeur d'eau. L'opération était longue et délicate et les appareils employés étaient rapidement déterriorés par l'action des acides gras entraînés (acides cérotiques, myristiques, etc.) qui attaquent les métaux à chaud. Il était nécessaire, en effet, de maintenir l'eau des réfrigérants à une température suffisante pour que le beurre d'iris ainsi fabriqué coule dans les récipients, et n'obstrue pas le serpentin.

Nous parlons de cette fabrication comme d'un procédé vétuste, il n'est cependant pas tombé en désuétude et le beurre d'iris a une vente toujours régulière; grand nombre de maisons ne sauraient, en effet, en remplacer l'usage par celui des produits plus modernes, obtenus notamment par les dissolvants volatils.

On sait que ce procédé est basé sur la facile solubilité des huiles essentielles dans les dérivés légers du pétrole (essence rectifiée ou éther) ou les sulfures de carbone, chlorure d'éthyle, etc. Le support de l'essence est lavé méthodiquement dans une série de récipients en batterie par le dissolvant choisi qui s'enrichit graduellement en huile odorante ; le solvant passe une première fois sur une poudre déja lavée antérieurement plusieurs fois, puis sur une poudre moins pauvre, enfin sur une poudre n'ayant encore subit aucun traitement.

Le liquide ainsi chargé de produit aromatique arrive à l'alambic ou se fait l'évaporation. Le dissolvant est éliminé soit dans le vide, soit par un chauffage qui n'est jamais important car on choisit toujours un véhicule très volatil, il reste au fond de la cucurbite un résinoïde que l'on enlève pour le purifier à l'alcool.

Il contient, en effet, des principes cireux ou résineux, solubles dans le véhicule utilisé, mais insolubles dans l'alcool ou inutiles pour la parfumerie. Après ce lavage et l'évaporation de l'alcool, il reste un résinoïde d'iris très odorant et en outre bon fixateur à cause de la proportion importante de produits peu volatils qu'il contient. C'est en quelque sorte une infusion d'iris extra concentrée (absolue) que l'on peut utiliser telle quelle dans tous les cas ou les anciennes formules indiquent l'usage de l'ancien et excellent alcoolat.

Si l'on rectifie alors ce produit épais et sem-

blable à un vernis, on obtient l'irone ou huile essentielle absolue d'iris, qui remplace et avec avantage les beurres d'iris ou préparations distillées de cette essence concrète.

Mais ce procédé moderne a également un grand nombre d'inconvénients, dont le principal est le coût très élevé des appareils nécessaires, et le grand danger d'incendie qu'offre le maniement de grosses quantités de dérivés de pétrole très inflammables. En théorie, tout se passant en vase clos, ou dans un vide partiel, il ne devrait se produire aucune fuite dangereuse. Mais, en pratique, il n'en est pas de même et la présence de fortes provisions de matériel inflammable dans une usine ou tous



les stocks sont généralement constitués par des produits précieux et combustibles, ne va pas sans une grande responsabilité de la part de l'usinier, et une augmentation proportionnelle des primes d'assurance contre l'incendie, les accidents, etc..

Aussi les industriels possédant des installations de ce genre ont été très agréablement surpris en apprenant la création de produits nouveaux, bons dissolvants des corps gras et des huiles essentielles, présentant tous les avantages de l'essence légère de pétrole et ininflammables.

Le Dichloréthylène et le Trichloréthylène se rapprochent le plus par leur point d'ébulition (55° et 88°) des produits employés jusqu'à présent et sont en outre incombustibles et peu odorants, permettant d'utiliser à nouveau, pour des mélanges, les poudres d'iris traitées. On ne pourrait leur reprocher que leur tendance à dégager en présence de l'humidité, des traces d'acide chlorhydrique. Mais cet inconvénient disparait, paraît-il, dans les produits bien préparés, et ces nouveaux dissolvants sont employés maintenant dans toutes les usines allemandes.

Un des plus grands avantages du Dichloréthylène est la possibilité de son emploi en dehors de toute installation particulière. Le parfumeur qui a l'emploi soit dans ses savons, soit dans ses poudres de riz ordinaires, de poudre d'iris de qualité courante, peut en retirer lui-même son essence d'iris dans de bonnes conditions de prix, sans chercher à extraire la totalité du parfum qui s'y trouve. La poudre incomplètement lavée pouvant lui servir après coup pour ses qualités secondes.

S'il ne traite que de petites quantités, il mélangera simplement, volume à volume, la poudre et le Dichloréthylène, et jettera la bouillie obtenue sur un filtre rapide à aspiration. La poudre sera séchée rapidement et le liquide, évaporé, laissera déposer une résine pure d'iris que l'on reprendra simplement à l'alcool et qui donnera après filtrage une infusion concentrée que l'on aurait mis plusieurs mois à obtenir avec la méthode ordinaire et qui serait revenue à un prix plus élevé à cause de la perte sensible d'alcool et la non valeur de la poudre lavée à l'alcool.

S'il s'agit de grandes quantités on songera, par un dispositif spécial, à récupérer le Dichloréthylène employé, ou on utilisera de préférence le Trichloréthylène plus facile à condenser sans pertes.

Le dissolvant récupéré servira à des opérations ultérieures.

Il faut noter en outre que la poudre d'iris traitée, si elle a perdu de son pouvoir odorant, a gagné de la blancheur ce qui permet de l'employer en plus grandes proportions dans certains mélanges blancs ou peu colorés.

Nul doute que ces nouveaux dissolvants qui se prêtent à beaucoup d'autres usages (Pétroles (?) à dégraisser les cheveux, lavages des huiles parfumées, etc.) sur lesquels nous reviendrons d'ailleurs, ne favorisent aussi l'utilisation des fleurs odorantes dans toutes les parties de la France, comme l'avaient fait prévoir les études du professeur Chassevent.

G. Robert, *ingénieur chimiste*.



LES ESSENCES NOUVELLES



ESSENCE DE GENÊT



Mon rapport d'Octobre 1902 contient quelques details sur la fabrication et les qualités de l'Essence de Genista tinctoria L. L'essence alors obtenue était brun-foncé, d'odeur aromatique agréable, de réaction acide, poids spécifique à 33° 0,8980. Par traitement avec l'alcool on avait obtenu une paraffine fusible à 58°.

Je viens de distiller une essence d'une autre variété de Genêt, Spartium scoparium L., qui fournissait un rendement de 0,031 %. L'essence brun-foncée, d'odeur violemment acide était liquide à la température ordinaire, mais exposée à la glace elle se solidifia. Poids spécifique à 15° 0,8673.

L'addition d'alcool fort fit déposer des flocons incolores. En chauffant avec une solution ammoniacale d'oxyde d'argent, l'essence donna naissance à un miroir d'argent, ce que prouve la présence d'un aldéhyde.

Indice d'acide..............	58,6
Indice de saponification....	88
Indice d'éther..............	29,4

Pour séparer l'aldéhyde de l'essence, 10 gr. furent agités avec une solution diluée de bisulfite de sodium. Après l'addition de carbonate de sodium à la couche aqueuse, on remarqua, une forte odeur de furfurol.

Avec de l'acétate de β-Naphthylamine : coloration bleu-rouge, avec de l'acétate d'aniline coloration rouge. (Comparer E. Erdmann, *Journ. f. prakt. Chemie* II. 56, 153.) Avec une solution de phénylhydrazine hydrochlorique et d'acétate de sodium il se forma des traces d'un précipité jaune, évidemment Furfurazidiphénylique. (Comparer E. Fischer, B. 17, 574.)

La solution éthérique de l'essence ainsi traitée fut agitée avec de la soude caustique à 3 %. La couche intérieure se solidifia en une galette de savon. Après ébullition avec du charbon animal on additionna de l'acide sulfurique dilué, les flocons impurs bruns obtenus furent traités avec de l'éther et libérés d'impuretés par l'éther de pétrole. Après évaporation il se formait des lamelles incolores fusibles à 60/61° — acide palmitique.

La portion non-acide de l'essence fut, après évaporation de l'éther, traitée avec 30 cm³ alcool fort. Il se déposait 0,35 gr. — 3,5 % d'aiguilles fines, fusibles à 48/49°, qui par leur inertie en rapport aux agents chimiques, furent caractérisées comme paraffine.

Heinrich HAENSEL.



LE THYM ET SON ESSENCE



Caractères botaniques. — Le genre Thym, de la charmante famille des labiées, comprend à peu près cinquante espèces décrites à ce jour, dont *douze* pour la France seule. Toutes sont des plantes à odeur aromatique très agréable. Nous ne nous arrêterons, toutefois, qu'au Thym commun et au Serpolet ou Th. bâtard, les plus intéressantes.

On sait que les Grecs, amis de la belle nature, confondaient tous les membres de la tribu sous le nom charmant de *Thumos* (je parfume), et qu'ils les rencontraient avec un plaisir extrême le long des sentiers pierreux ou sur les coteaux arides et brûlés. Ils avaient même l'habitude de couper des rameaux à la plante pour presser entre leurs doigts les feuilles aux fines senteurs. Et cette tradition s'est conservée vivace dans le Midi et le Sud-Est de notre belle Patrie. Nous demandons encore davantage au Thym, aujourd'hui : il entre dans la préparation de nos aliments : civet de lièvre ou de lapin, boudin, caillettes, etc. ; de là cette supériorité bien établie de la cuisine provençale, si relevée, si appétissante.

Mais, ne nous égarons pas sur ce chemin trop agréable... où nous risquerions de perdre de vue notre sujet et dès le départ.

Le Thym commun, donc, est un arbrisseau formant une touffe buissonneuse, à feuilles innombrables, très petites, ovales, lancéolées, verdâtres en dessus et blanchâtres au revers, ordinairement fasciculées, à rameaux dressés et tomenteux. Ses fleurs sont rose lilas ou plutôt blanches, disposées, soit en capitules, soit en grappes.

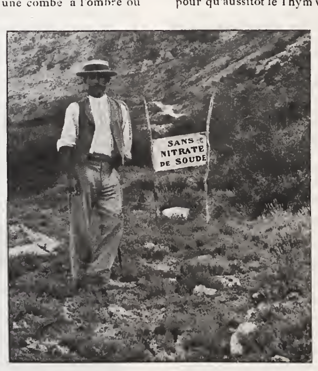
C'est notre *frigoulo, ferigoulo, frigouléto, frigoulèta* que les poètes ont chantée. Vers

le littoral méditerranéen,la plante est en pleine floraison vers la mi-avril ; plus au nord, elle n'y arrive que quinze jours après. A ce moment, elle a atteint son maximum de parfum.

Ses sols de prédilection. — Compagnon fidèle de la Lavande, il semble vivre en parfaite intelligence avec sa parente et partager sa bonne ou mauvaise fortune. Il est cependant plus frileux et redoute les altitudes au-dessus de 500 mètres dans notre Dauphiné au climat assez rude. Aussi, affectionne-t-il, avant tout, les abris et les douces caresses du soleil. Né dans les régions chaudes,on dirait que le Thym n'a rien oublié de son origine. Examinez, même en Provence, une combe à l'ombre ou à peine deux ou trois centimètres d'un grès ferrugineux. Les pieds, serrés à étouffer, luttent contre le chêne *truffier* qu'on étend de plus en plus sur ces portions stériles et qui a mérité la première place dans l'agriculture locale, grâce à son revenu hors de pair. Mais, dès que la charrue ou la pioche cessent de combattre leur envahissement, vite ils reconquièrent, et en peu d'années, les espaces ravis par les truffières artificielles. On ne saurait trop admirer cette ténacité du faible contre le fort !

Même remarque dans nos montagnes déboisées : une simple fente à travers la roche suffit pour qu'aussitôt le Thym vienne y élire domicile







Lande de Thym sauvage

simplement ouverte au vent du nord. Eh bien ! vous n'y trouverez plus la plante odorante, tandis que la Lavande, moins avide de soleil et de lumière, se plaira là encore. Les deux ont d'ailleurs un point commun : l'horreur de l'herbe autour d'elles.

Sa zone naturelle est donc le patrimoine de l'*Yeuse* ou chêne vert, du spic et de la grosse Lavande (L. latifolia ✕ fragrans) Chaten. Audessus, il est mal à l'aise et l'hiver lui semble funeste alors que son amie n'en souffre point.

Ce sont aussi les sols calcaires que le Thym recherche, tout comme la Lavande. Peu importe, d'ailleurs, qu'ils soient stériles ou non. A Taulignan (Drôme) — pour ne citer qu'un exemple — des étendues immenses végètent sur la *lause* ou bancs de pierre que recouvrent et fonder une génération innombrable. Bien mieux, il semble comprendre que dans les terrains cultivés autrefois et abandonnés aujourd'hui, il manquerait de sécurité, de repos pour sa longue existence ; il veut se tenir prudemment à l'écart des rivalités de la montagne où l'homme l'oubliera, n'aimant que la société de ses frères ou de sa sœur la Lavande. Voilà pourquoi il choisira, lui, les portions dédaignées.

En un mot,la modeste labiée redoute le froid, l'humidité et les terrains profonds. Nous avons lu, dans un certain ouvrage sur les plantes à parfum, qu'on rencontrait le Thym jusqu'au sommet des hautes Alpes du Dauphiné et de la Savoie. C'est là une erreur. La vérité, nous le répétons, est que la

plante est toute *méridionale* d'inclination et la preuve, c'est qu'elle croît spontanément dans l'Asie mineure, la Grèce, l'Istrie, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Algérie, la Tunisie, la France du Sud : *Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Vaucluse, Basses-Alpes* (aux faibles altitudes), *Drôme, Hautes-Alpes* (coteaux et pied des montagnes exposées au soleil, dans l'un et l'autre département); dans les portions abritées du massif central : *basse Ardèche, Lozère* et enfin dans les *Basses-Pyrenées*.

Serpolet. — Quant au *Serpolet*, ses goûts diffèrent sensiblement. D'ailleurs, la physionomie n'est plus la même. Très vivace, la plante rampante, herbacée, va choisir pour cantonnement les vieilles luzernes épuisées, les pelouses peu garnies, les anciens champs délaissés, caillouteux de préférence, mais pouvant lui fournir, toutefois, de la nourriture, car elle se développe chaque année. N'a-t-elle pas à remplacer ses longs cheveux que la faux a rasés en juin ? Et puis, elle ne pousse plus en rangs serrés comme ses frères des rochers. Moins sociable, elle a profité plutôt des éclaircies de la prairie languissante ou sur son déclin pour y venir passer son existence dans l'isolement, cachée par les herbes voisines. Remarquons encore qu'elle se plaît bien dans des sols dépourvus de chaux, argileux et assez frais, tels que nous en avons dans la haute vallée de la Galaure. Toutefois, on ne le trouve jamais très abondant et à moins de cultiver le serpolet, nous ne voyons pas le moyen d'en tirer parti, bien que l'essence vaille à peu près autant que celle du Thym vulgaire et que le rendement soit infiniment supérieur. C'est là un point qu'il faudrait élucider.

Les Thymeraies (1) **naturelles.** — Où le terrain et le climat lui conviennent, la plante se multiplie tellement entre les roches à nu ou sur les coteaux arides, que c'est un fourré qui recouvre tout. De loin, l'humble parure apparaît blanchâtre et assez terne, les pieds trop serrés, se dévorant les uns les autres. Combien est plus riant l'aspect de la Lavande avec son port gracieux, ses feuilles d'un vert foncé, ses épis d'un bleu argenté ; tandis que son modeste compagnon atteint à peine vingt centimètres de haut et n'a qu'une pauvre robe, des fleurs pâles et très petites. Cependant, notre sympathie ira aussi à cette plante, la moins exigeante peut-être qu'il soit, et qui cache à nos yeux la nudité des pentes déboisées, rôle dont il est juste de lui savoir gré. N'est-elle pas aussi l'amie de la montagne qu'elle défend contre les pluies d'orage ?

(1) Un néologisme !

N'oublions pas d'ailleurs, que si le Thym se présente à nous si humblement, son odeur suave ne le cède, par contre, en rien aux plus recherchées. A ce titre, il mérite bien quelque attention, d'autant plus que l'essence est d'un écoulement facile, d'un prix assez élevé et sans fluctuations.

Distillons le Thym. — On a méconnu jusqu'à ce jour, en France, la valeur de cette ressource des zones ensoleillées. Voilà pourquoi on le laisse sans soins. Les ménagères, elles, se contentent d'une plante dans le jardin. Quant aux cultivateurs, ils lui reconnaissent à peine l'avantage de fournir un peu de nourriture au troupeau, nourriture qui ne sera pas cependant sans influence sur la qualité de la chair ou du laitage. Nos chasseurs. seuls, éprouvent un plaisir sans égal à poursuivre lièvres et perdrix sur les landes parfumées, d'où une affection instinctive partagée, au reste, par le touriste. Mais personne n'a songé encore à *distiller* la plante, alors que nous demandons à l'Algérie et à l'étranger un produit que nous pourrions tirer de chez nous et infiniment meilleur, grâce aux alambics perfectionnés qu'on rencontre déjà dans nos communes.

C'est l'*Espagne* qui profite surtout de notre inertie : elle nous livre chaque année des milliers de kilogs d'essence de Thym, obtenue par les mêmes appareils que leur apportèrent les Arabes, il y a mille ans... Et encore, si la fraude ne s'en mêlait pas ! Car ce sont nos voisins qui, ici, comme pour l'huile de Lavande alourdissent notre marché en avilissant les prix pour le malheur de tous...

Nous croyons donc devoir signaler aux propriétaires d'initiative une ressource inattendue qu'ils ont tort de négliger, d'autant plus que la récolte vient spontanément, sans rien nous demander et qu'ils ont déjà des alambics à leur disposition. Alors même que le bénéfice ne serait pas élevé certaines années, il y aurait néanmoins un supplément de revenu qui apporterait de l'adoucissement à la misère du cultivateur. Pourquoi recourir à l'étranger pour des produits que nous avons en France et juste au moment où chaque nation s'efforce de se passer des autres ?

Soins à donner, récolte, etc. — En l'état actuel, nous ne saurions songer à récolter le Thym avec la faucille, c'est-à-dire, ainsi que nous opérons pour la Lavande. Les tiges à couper n'ont guère que quelques centimètres de haut ; elles sont pauvres en feuilles et en fleurs et portent beaucoup de bois mort. On le comprend puisque les pieds sont serrés comme l'herbe de la prarie ; qu'ils n'ont à compter que sur la Providence et que le mouton et la chè-

vre les tondent chaque jour. Ici le seul moyen pratique est donc l'arrachage des plantes çà et là, en dégarnissant de façon à ménager les récoltes futures, sans vandalisme en un mot. Il va sans dire que le meilleur moment est en avril ou mai, lors de la floraison. En effet, si l'essence est disséminée dans toutes les parties vertes — ainsi qu'on s'en convainc d'ailleurs, en examinant un rameau au soleil — il n'en est pas moins établi qu'elle se concentre surtout sur la fleur.

Le travail va très vite: les pieds viennent à chaque coup de main, de sorte qu'un homme peut en réunir près de mille kilogs dans sa journée. Avec la faucille, on ne dépasserait pas 25 kilogs de ramilles! Rendus à portée, ces pieds sont débarrassés à la hache des grosses racines: le reste va à l'alambic.

Pour la première fois, un essai a été tenté dans la Drôme en mai 1909. C'était chez M. J. Milliard, ancien maire de Saint-Ferréol et agriculteur très intelligent. Notre ami n'avait qu'un petit appareil contenant à peu près 75 kilogs, trop insuffisant donc, mais malgré ce grave inconvénient, il a obtenu des résultats qui méritent d'être signalés, puisque 300 kilogs environ de cette récolte ont donné 1 kilog d'essence. Si la chaudière eût été quatre fois plus grande, l'opération devenait assurément rémunératrice. Ajoutons que le pillage de la lande de Thym n'a point nui aux pieds restants, bien au contraire; il a donné de l'air, de la lumière et plus encore: un léger labour aux racines. Peut-être serait-il possible, l'année prochaine, d'y ramasser les tiges au *volant* (1), surtout si le propriétaire en interdisait le libre parcours au troupeau.

Une expérience assez curieuse a été tentée en même temps sur nos indications.

Il s'agissait de savoir si un pied rasé au niveau du sol, ou à la naissance des racines, repousserait quand même, ou si cette opération était funeste à la plante, surtout en été. Eh bien! la vitalité du Thym est telle que tous les sujets décapités ont donné de suite des pousses nouvelles. D'où une autre méthode moins barbare et sensiblement aussi rapide pour ramasser la moisson odorante.







Lande de Thym cultivé

Culture du Thym. — Est-il besoin de dire que la plante se prête aux mêmes soins que la Lavande? Un léger labour en hiver — les raies espacées à 0 m. 50 — à travers une friche bien garnie, facilitera le développement des tiges, des feuilles et des fleurs. On verra au printemps les sujets croître avec vigueur, se revêtir d'une épaisse chevelure vert cendré qui remplacera les brindilles mortes. Nous serons témoins, donc, d'une véritable résurrection ainsi qu'on le devine, et ce coup de charrue

(1) Petite faucille employée dans la récolte des épis de Lavande.

est facile partout où l'on n'est pas sur le rocher.

Maintenant, si nous garnissons les espaces vides en utilisant les pieds arrachés par le soc, nous n'aurons plus un champ sauvage, mais une véritable culture. Pourquoi ne replanterions-nous pas encore le Thym en novembre ou décembre dans les parcelles trop pauvres pour recevoir les céréales? Nous utiliserions ainsi, et à temps perdu, les espaces incultes, dénudés qui ne rapportent pas toujours 5 francs à l'hectare. Même au prix actuel de l'essence, 10 fr. le kilog, on retirerait sans aucun doute le fruit de ses peines. Avec la charrue, la tâche avancerait rapidement (1). Ajoutons que c'est le seul moyen de créer une Thymeraie : la graine est si petite — plus de deux millions et demi au kilog (2) — qu'on ne saurait songer à la ramasser, sans compter que le vent la disperse aux quatre coins.

Nous ne pouvons fumer avec l'engrais de ferme, lourd, encombrant, surtout lorsqu'on n'a à son service que d'étroits sentiers, rampants, semés de pierrailles descendues de la montagne Mais il nous reste, du moins, la ressource du *Nitrate de soude.* Nous l'avons expérimenté cette année, dans le domaine de M. Milliard. Sur une étendue uniforme, il avait été pris deux rectangles égaux de 6 ares 2/3 (33 m 1/3 × 20), de manière à les avoir sur un pied de parfaite égalité. Une des parcelles recevait, fin février, 20 kilogs de nitrate, soit à raison de 300 kilogs à l'hectare, tandis que nous réservions l'autre comme témoin.

Eh bien! l'effet a été merveilleux et à trois cents mètres, la différence de végétation apparaissait clairement. tant elle était sensible. Le malheur voulut que le temps manquât pour distiller séparément les deux lots : toutefois. l'expérience ne fut pas moins concluante, ainsi que le prouvent les clichés photographiques que nous avons rapportés de notre visite.

Mais — nous ne le répéterons jamais assez — pour s'adonner à la nouvelle industrie, il importe : 1° d'avoir des alambics de *grande capacité,* 2° de *soigner* le Thym pour distiller, non du bois mort, mais des feuilles et des fleurs dont le rendement est naturellement tout autre.



Cliché Euzière.

Rectification des Essences

Restent les débris sortis de la cucurbite : c'est une excellente litière, préférable à la paille même pour les terres argileuses, toujours plus ou moins asphyxiantes. On les brûle aussi avec les grosses racines pour chauffer la chaudière ou le four. D'ailleurs, les cendres ont bien quelque valeur fertilisante, puisqu'elles ramènent aux champs la potasse et l'acide phosphorique enlevés par les cultures.

L'essence de Thym. — Elle est rouge brun en sortant du petit *Peïroù*, mais, rectifiée, elle devient incolore.

(1) Voir *Lavande et Spic.*

(2) Lavande : 980 mille!

Son odeur aromatique très spéciale relève parfaitement un grand nombre de préparations. Son goût est brûlant comme celui de toutes les essences dont les principes odorants sont des phénols. L'essence de Thym contient du Thymol et du Carvacrol en proportion qui peut atteindre 60 % mais se cantonne généralement autour de 30 %. La rectification en est assez difficile avec les procédés ordinaires (œuf à vapeur) mais devient aisée avec les appareils à rectifier dans le vide. On peut retirer, de cette façon, 98 % de l'essence, la proportion du goudron rouge étant assez faible. La densité de l'essence brute varie entre 0,900 et 0,950, selon la contenance en phénols, que l'on peut facilement déterminer par une simple agitation avec une lessive de soude. Le Thymol et le carvacrol s'y dissolvent immédiatement et laissent remonter après repos la partie non phénolique à la surface. Elle est légèrement lévogyre (détourne à gauche le rayon de lumière polarisée) et devient dextrogyre si on l'additionne d'essence de térébenthine.

Ses usages — La médecine l'emploie comme antiseptique, comme tonifiant, etc. Nous entrevoyons une autre application dans le même domaine. Nous voulons parler de l'embaumement des cadavres. M. le Dr E. Battandier, un chercheur infatigable, poursuit depuis plusieurs années des expériences sur ce point si intéressant avec l'essence de Lavande. Il est encouragé dans cette voie nouvelle par le prix élevé des opérations : 3000 fr. et surtout par les insuccès qu'elles réservent et qui sont, hélas ! dans la proportion de 9 à 10, ainsi qu'on le sait. Or l'essence de Thym remplacerait celle de Lavande, d'un prix plus élevé.

Pour l'heure, la destination de l'essence de Thym est surtout la fabrication du *Thymol*, très employé en médecine et dans l'industrie comme antiseptique (matière première de l'Aristol).

La Parfumerie et la Savonnerie absorbent le reste.

Nous souhaitons de tout cœur que les vaillants habitants des régions déshéritées aient dans la distillation du Thym une nouvelle source de revenus : nous nous en réjouirons bien sincèrement.

Professeur L. Lamothe.

Le Thym est exploité depuis longtemps en France dans le Var, les Alpes-Maritimes, le Gard l'Hérault, l'Aude, etc. L'Auteur ne vise que l'utilisation de cette plante par les Distillateurs de Lavande des grandes Alpes, qui l'ont dédaignée jusqu'à présent. N. D. L. R.



Contribution à la Connaissance du Musc Artificiel



(SUITE) (1)

PRODUITS INTERMÉDIAIRES

Métanitrochlorure de benzoyle

CO Cl

NO_2

Il est obtenu par l'action du pentachlorure de phosphore sur l'acide métanitrobenzoïque.

Métabutylxylènemétanitrophénylcétone

CH_3

C_4H_9 CH_3 NO_2

CO—

On l'obtient au moyen du métanitrochlorure de benzoyle sur le métabutylxylène en présence du chlorure d'aluminium.

L'opération a été faite sans dissolvant et à la température ordinaire, puis finie au bain-marie.

Proportions employées :

Métanitrochlorure de benzoyle.	20 gr.
Métabutylxylène..............	17 »
Chlorure d'aluminium	17 »

Le rendement a été de 17 gr. du dérivé mononitré, soit 51,5 % de la théorie.

L'analyse a donné, pour 0,308 gr. de substance, un volume de 12 cc.,8 d'azote à la température de 21° et à la pression de 745mm soit :

Trouvé :	Calculé :
Az 4,63 %	4,50 %

Ce corps cristallise en aiguilles incolores très solubles dans l'acide acétique, moins dans l'alcool et l'éther, beaucoup dans le chloroforme.

Il fond à 126° et est inodore.

Pour compléter la série des cétones nitrées,

(1) Voir les Nos 3, 5 et 6.

j'ai préparé aussi les dérivés paranitrés dans le phényle, mais je n'ai pas réussi à obtenir les dérivés isomères de l'orthosérie.

Métabutylxylèneparanitrophénylcétone

CH_3 ; C_4H_9 ; CH_3 ; CO_2 — NO_2

On l'obtient, comme son isomère méta, en transformant l'acide paranitrobenzoïque en chlorure et en condensant ce produit avec le métabutylxylène.

On dilue dans le sulfure de carbone et termine au bain-marie.

Proportions employées :

1 mol. *Cl* d'acide métanitrobenzoïque.	20 gr.
1 » métabutylxylène	22 »
Chlorure d'aluminium	20 »

Le produit de la réaction a été traité par l'acide chlorhydrique, afin d'enlever $AlCl_3$, puis distillé pour éliminer le sulfure de carbone.

Le produit restant a été traité enfin par le carbonate de soude pour éliminer l'acide nitrobenzoïque.

On exprime alors, puis reprend par l'alcool et cristallise de l'acide acétique.

L'analyse de cette substance a donné, pour 0,2355 gr., 10 cc.,2 d'azote à la température de 21° et à la pression de 746mm, soit :

	Trouvé :	Calculé :
Az	4,8 %	4,5 %

Ce produit cristallise en belles aiguilles d'un blanc teinté de jaune et fond à 129°.

Il est sans odeur et, comme son isomère méta, se dissout bien dans l'acide acétique, le chloroforme, peu dans l'éther et l'alcool, et pas du tout dans l'eau.

Par nitration avec l'acide nitrique fumant ou avec les nitrants faibles, on obtient toujours la trinitrocétone isomère de celle déjà décrite, et que nous décrirons sous le nom de :

Dinitrobutylxylylparanitrophénylcétone

CH_3 ; NO_2 ; NO_2 ; C_4H_9 ; CH_3 ; CO — NO_2

Le meilleur rendement dans la préparation de ce produit s'obtient en nitrant son dérivé mononitré décrit plus haut avec l'acide nitrique fumant ou avec un mélange d'acide nitrique et sulfurique ordinaire.

Ce produit cristallisé de l'acide acétique a donné à l'analyse les résultats suivants : Pour 0,213 gr. de substance, 20 cc. 75 d'azote à la température de 24° et à la pression de 743mm, soit :

	Calculé :	Trouvé :
Az	10,47 %	10,61 %

Ce corps se présente sous forme d'aiguilles incolores et inodores : il fond à 261°.

Il est insoluble dans l'eau, très peu soluble dans l'alcool et l'éther, assez soluble dans l'acide acétique et très bien dans le chloroforme.

Les cétones nitrées n'ayant pas d'odeur de musc, nous avons essayé si, en transformant un groupe NO_2 en groupe NH_2, on pourrait leur donner plus de volatilité et, de ce fait, amener l'odeur du musc.

Il n'en a malheureusement pas été ainsi, comme nous allons le voir par le composé ci-dessous.

Amidonitrobutylxylènemétanitrophénylcétone

CH_3 ; NO_2 ; NH_2 ; C_4H_9 ; CH_3 ; NO_2 ; CO —

On l'obtient en dissolvant la trinitrocétone dans l'alcool absolu saturé d'ammoniaque et en faisant arriver dans cette solution un courant d'hydrogène sulfuré.

On opère la réduction à la température du bain-marie et cela pendant deux heures.

On filtre ensuite et traite le filtrat par l'acide chlorhydrique dilué, on lave à l'eau, afin d'éliminer les sels solubles, et traite par la potasse à froid.

On sèche bien le gâteau ainsi obtenu, puis on le redissout dans la benzine.

Dans cette solution on fait alors arriver un courant d'acide chlorhydrique sec jusqu'à transformation complète de la base en chlorhydrate.

Le précipité étant gélatineux, on lui ajoute de l'éther, qui le rend granuleux et alors facilement filtrable.

Le dérivé nitré non réduit reste dans la benzine, on filtre et lave à l'éther.

Le chlorhydrate ainsi obtenu est tout à fait exempte de soufre.

On le traite ensuite par la potasse et cristallise du chloroforme la base ainsi obtenue.

Ces transformations successives de chlorhydrate en base et de base en chlorhydrate sont

absolument indispensables pour éviter toute trace de soufre.

L'analyse de cette substance a donné, pour 0,2785 gr., un volume de 29 cc. 25 d'azote à la température de 24° et à la pression de 745mm, soit :

	Trouvé :	Calculé :
Az	11,52 %	11,32 %

Cette base se présente sous l'aspect de beaux cristaux jaune orangé de forme prismatique et fond à 208°,5.

Elle est sans odeur, très peu soluble dans l'alcool et l'éther, très soluble dans le chloroforme.

L'eau ne la dissout pas du tout, et très faiblement son chlorhydrate.

Etant donné que, dans la série des nitranilines, la méta est jaune orangé, la base ci-dessus, et possédant également une teinte orangée, peut être considérée comme un dérivé substitué de la méta nitraline et, en conséquence, nous croyons probable la formule que nous lui attribuons.

Métabutylxylèneparatoluolènesulfone

CH_3

C_4H_9 CH_3

SO_2 — CH_3

On l'obtient par la réaction de Friedel et Crafts en condensant le métabutylxylène avec le chlorure de l'acide paratoluolsulfonique en solution sulfocarbonique, à l'aide du chlorure d'aluminium.

Proportions :

Butylmétaxylène.............	14 gr.
Chlorure de l'acide paratoluol-sulfonique.................	17 —
Chlorure d'aluminium........	14 —

On laisse réagir deux heures sans refroidir, puis on chauffe au bain-marie pendant une heure.

On refroidit, puis ajoute l'acide chlorhydrique, distille le sulfure de carbone, lave avec carbonate de soude et recristallise la sulfone de l'alcool.

L'analyse de ce produit a donné, pour 0,2245 gr. de substance, 0,594 gr. d'acide carbonique, 0,1575 gr. d'eau, soit :

	Calculé :	Trouvé :
C	72,15 %	72,13 %
H	7,91 »	7,79 »

Cette sulfone cristallise dans le système monoclinique, est incolore et sans odeur.

Elle se dissout très bien dans tous les dissolvants ordinaires, sauf l'eau.

Elle est d'une très grande stabilité.

Essais de nitration faible

ESSAI A

5 gr. de sulfone sont dissous dans 40 gr. SO_4H_2 ordinaire.

On ajoute une molécule NO_3H dans SO_4H_2 ordinaire.

La température a été maintenue à 0°.

Résultat : Trinitrodérivé à côté de sulfone inattaquée.

ESSAI B

La sulfone dissoute dans l'acide acétique a été traitée par l'acide nitrique fumant :

1° A froid ;

2° A chaud.

Dans ces deux cas il n'y a pas traces de nitration.

La sulfone ressemble donc, sous le rapport de la nitration, à la cétone.

Comme cette dernière, elle n'a donné aucun dérivé mono ou binitré par nitration faible.

Dinitrométabutylxylylmétanitrotoluylsulfone

CH_3

NO_2 NO_2

C_4H_9 CH_3 NO_2

SO_2 — CH_3

On l'obtient par tous les procédés de nitration forte employés chez la métabutylxylylphénylcétone précédemment décrite.

Les essais faits sur cette sulfone pour obtenir un tétranitrodérivé ont complètement échoué, de même pour la cétone.

Le produit de nitration n'a pu être analysé qu'après une dizaine de cristallisations de l'alcool.

L'analyse de ce dérivé trinitré a donné, pour 0,235 gr. de substance, 20 cc. 45 d'azote à la température de 25° et sous la pression de 745mm, soit :

	Trouvé :	Calculé :
Az	9,51 %	9,31 %

Ce produit cristallise en aiguilles incolores et fond à 170°.

Il se dissout facilement dans l'acide acétique, très difficilement dans l'alcool et l'éther et pas du tout dans l'eau.

Etant donné le fait que, dans la nitration de l'acide paratoluolsulfonique, le groupe nitro va en méta vis-à-vis du sulfo, la constitution de la sulfone nitrée donnée ci-dessus devient très probable.

P. Pommier, Dr en chimie.

(*à suivre*).

Le Gérant : Gattefossé.

Imp P. Legendre & Cie, 14, r. Bellecordière, Lyon.



De la « Revue de Grasse »

Du 7 novembre.

Le Jasmin. – L'Oranger. — La Recolte d'Olives. — Après nous avoir donné pendant trois semaines une série ininterrompue de radieuses et tièdes journées, octobre s'était décidé sur le tard, tout à fait sur le tard, à payer son tribut à l'automne. Nous avons eu, l'autre semine, notre bonne part des copieuses averses dont le Midi, en particulier, a été gratifie, et il s'en est suivi, pendant quelques jours, un abaissement sensible de température. Mais le soleil n'a pas tardé à reprendre ses droits, notre ciel incomparable à se revêtir d'un azur sans tache. Avec naturellement des nuits et des matinées un peu plus fraîches, novembre semble, par ses débuts, vouloir continuer la période de sérénité et de tiédeur septembrale dont, à part les dernières pluies, nous n'avons cessé d'être favorisés depuis deux mois.

⁂

Les hivernants qui commencent à arriver; les oisifs qui n'ont qu'à se promener ne sont pas seuls à se réjouir de ce retour, ou, pour mieux dire, de cette persistance du beau temps. L'agriculture aussi y trouve son compte, et même le travail de notre grande industrie de la parfumerie. Chose presque incroyable et qui assurément ne s'était jamais vue, la cueillette du jasmin, déjà prolongée de quinze jours au-delà de son terme habituel, a repris assez active au lendemain des pluies, et plusieurs de nos usines continuent à recevoir des apports assez importants. La fleur, évidemment, ne vaut pas celle d'août ou de septembre, mais, si pauvre qu'elle soit en parfum, elle n'en apporte pas moins à la production et à la parfumerie un complément qui mérite d'être apprécié, étant donné que la récolte, cette année, a été sur plus d'un point déficitaire.

Une autre culture sur laquelle le magnifique automne que nous traversons a eu des effets bien inattendus, c'est l'oranger. Elle a donné dans nombre de plantations, au golfe, au Bar, une seconde floraison d'une abondance extraordinaire. Un de nos amis de cette dernière localité nous disait dernièrement : « Mes arbres sont aussi blancs qu'au mois de mai ». Il n'est certes pas rare de voir l'oranger donner ainsi, en automne, une deuxième récolte, mais celle-ci est tellement au-dessus de ce qu'on observe dans les années normales qu'on se demande si la prochaine récolte de mai ne se ressentira pas fâcheusement de l'abondance de cette floraison.

⁂

La campagne touche à la fin pour le géranium. Les résultats, ainsi que nous l'avions fait prévoir, sont des plus satisfaisants : la récolte est très supérieure à celle des années de production moyenne.

On a de bonnes nouvelles aussi de la cassie ; la récolte, qui se poursuit depuis quelque temps déjà, paraît devoir donner des résultats satisfaisants.

⁂

Comme nous l'avons dit précédemment, la prochaine récolte d'olives se présente sous des auspices peu favorables. La fructification en général a été peu abondante. Rares sont les oliveraies qui promettent une production normale, ou à peu près. La mouche, heureusement, n'a pas fait beaucoup de dégâts. De sorte que si nous ne pouvons compter fabriquer de grandes quantités, nous pouvons espérer, du moins, obtenir des qualités dignes de la réputation de nos produits. Ceci, certes, ne compensera pas cela, mais, après les neiges de mai, les gelées de mai, la température peu propice qui a régné à l'époque de la floraison, et avec la sécheresse persistante qui a carectérisé le printemps et l'été derniers, il n'était guère possible de s'attendre à mieux. Il est à noter, d'ailleurs qu'à ce point de vue nous ne sommes pas dans des conditions inférieures à celles de bien des contrées oleicoles. En Toscane, par exemple, dans les Romagnes, surtout dans la Ligurie, on prévoit une récolte fortement déficitaire et qui, dans certaines régions ayant souvent de la sécheresse, atteindra à peine le quart d'une récolte normale, favorisant ainsi le mouvement peu ordinaire d'huiles de coton que l'on constate depuis quelques temps dans ces pays.

⁂

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à notre nouveau confrère " La Coiffure de Paris " qui sous la direction de M. L. Bonheur et de M. G. Colombier, rédacteur en chef, aura certainement le plus grand succès.

Son édition luxueuse et l'éclectisme des études publiées est un sûr garant de l'enthousiasme qu'il soulèvera dans tous les milieux. Il portera, en outre, à l'étranger le renom, bien justifié, de l'élégance française.

Longue et heureuse carrière au nouveau-né.

De la « Coiffure de Paris »

Incompatibilites Tinctoriales, par E. SCHUELLER. — Il y a quelques semaines à peine. une jeune Américaine qui s'était trop abondamment servi d'eau oxygénée s'en fut dans une des plus anciennes et des plus réputées maisons de teinture de la place de Paris pour se faire légèrement recolorer ses cheveux devenus d'un blond trop fadasse.

Les Américaines sont toujours bienvenues chez les teinturiers pour cheveux et l'on se mit à l'ouvrage.

L'application fut longue, le résu tat, cependant, ne répondit pas à l'attente de la blonde Yankee, car lorsqu'elle fut lavée, séchée, retouchée et à nouveau retouchée, il y avait sur sa chevelure de larges plaques d'un noir verdâtre.

On décida alors de remettre au lendemain la retouche définitive qui devait enlever ces vilaines taches ; elle revint le lendemain, elle revint le surlendemain, elle revint cinq jours de suite. Hélas! le mal était irréparable, il fallut couper les cheveux.

Ah! certes, il y a des moments pénibles dans la carrière des teinturiers pour cheveux ; que l'on s'imagine la scène ou plutôt les scènes qui eurent pour acteurs le patron-teinturier, les applicateurs, la jeune fille pleurant à chaudes larmes ses cheveux perdus et le père de la jeune fille, le riche Américain qui, lui-même, pleurait devant son impuissance, en dépit de ses millions, à redonner à sa fille ses beaux cheveux de jadis.

Cet accident est un accident banal, vulgaire, et tous

les jours il se reproduit, c'est un accident dû à une incompatibilité tinctoriale.

Il y a pour ce cas une règle : on ne doit jamais appliquer une teinture instantanée à fixateur sur des cheveux oxygénés.

Je sais bien que certains s'en tirent ou plutôt s'en sont tirés jusqu'ici sans trop de mal et s'en tireront encore jusqu'au jour où une aventure analogue à celle dont nous parlons plus haut leur arrivera.

Il existe une infinité de teintures pour cheveux, mais on peut classer cette infinité de teintures en quelques groupes bien définis et tout applicateur, qui connaît son métier, doit savoir que l'on ne doit pas appliquer sur des cheveux déjà teints des teintures d'un autre groupe et que si par exemple sur des cheveux teints avec un blond roux de formule anglaise, on applique un blond instantané à fixateur, on obtiendra instantanément du noir et non du blond. et que rien ne pourra faire disparaître ce noir.

C'est pour ces raisons que nous croyons utile de prendre comme sujet du premier article de cette revue : Les Incompatibilités tinctoriales et d'indiquer très sommairement aujourd'hui quelles sont les teintures qui ne doivent pas être employées les unes après les autres.

Avant de donner la liste des incompatibilités et de dire quels sont les groupes non compatibles entre eux, c'est-à-dire ceux que l'on ne peut pas appliquer les uns sur les autres, il est nécessaire d'indiquer comment nous entendons diviser la multitude des teintures pour cheveux. Nous ferons 7 groupes :

1er groupe : décolorants.
2e — teintures instantanées à fixateur.
3e — teintures instantanées à oxydant.
4e — henné.
5e — rasticks.
6e — teintures semi instantanées.
7e — teintures progressives, régénateurs.

Le *premier groupe* comprend tous les produits qui ont pour but d'atténuer, en la brûlant ou en l'oxydant, la matière colorante du cheveu.

Le plus important des corps de ce groupe est l'eau oxygénée.

Le *deuxième groupe* comprend les *teintures instantanées à fixateur*.

Nous comprenons dans ce groupe les teintures à flacons multiples (2 ou 3) qui comportent des applications successives.

Ces teintures sont généralement dénommées : Eau végétale. Eau de henné, Extrait de henné: etc.

Elles sont généralement à base de nitrate, d'acide pyrogallique et de sulfure.

Ce sont des teintures absolument inoffensives et très fixes.

Troisième groupe : teintures instantanées à oxydant, ce sont les teintures à deux flacons que l'on mélange avant l'application, l'un des flacons est de l'eau oxygénée, l'autre flacon est une solution de dérivés de l'aniline ; ces teintures donnent généralement de très beaux noirs, elles ont le gros inconvénient d'être dangereuses pour certains tempéraments et de déterminer chez les personnes prédisposées des éruptions eczémateuses.

Quatrième groupe : Henné en feuilles pulvérisées qui s'applique à chaux en cataplasmes.

Cinquième groupe : Rasticks (teintures orientales en pâte noire).

Sixième groupe : Teinture semi-instantanée à un seul liquide du groupe de l'Oréal n° o (brevets E. Schueller).

Septième groupe : Teintures progressives au plomb communément dénommées régénérateurs.

Nous décrirons dans la suite très minutieusement les caractères de chacun de ces groupes, car il y a des teintures qui rentrent dans ces groupes et qui cependant ne correspondent pas exactement aux indications que nous avons données.

INCOMPATIBILITÉS

On ne peut pas appliquer la teinture du groupe :	*Sur les cheveux ayant été teints avec une teinture du groupe .*
1 Eau oxygénée........	...... 2 (3)
2 Instantané à fixateur.	...... 1-3-4-5 (6)
3 — à oxydant..	.. ... (1) 2
4 Henné.............	 2
5 Rastick..............	...... (1)
6 Semi-instantanée.....	...... (2)
7 Progressives.........	...... (5)

Les chiffres entre parenthèses indiquent des groupes qui peuvent être appliqués mais dans certaines conditions seulement.

Groupe I. — DÉCOLORANTS ET EAUX OXYGÉNÉES.

RÈGLE. — *L'eau oxygénée doit être employée seulement sur cheveux naturels, elle n'a presque aucune action sur les cheveux teints à part ceux du 6e groupe.*

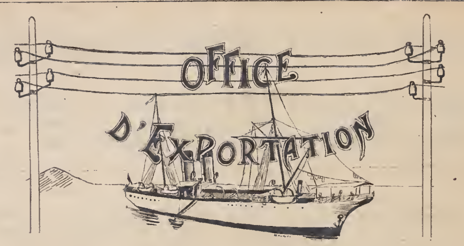
Il est donc inutile de chercher à décolorer les cheveux trop foncés par les teintures avec de l'eau oxygénée, on n'arriverait à rien et on brûlerait les cheveux.

Sur le 6e groupe semi-instantanées à un seul flacon, l'eau oxygénée appliquée lorsque la teinture est encore fraîche, a une action de décoloration très prononcée, mais lorsque l'on a fait un certain nombre d'applications et que la teinture est restée plusieurs jours sur les cheveux, l'eau oxygénée n'a plus aucun effet.

L'eau oxygénée appliquée sur une teinture du 3e groupe fait monter la nuance, car elle oxyde davantage la teinture.

Elle a donc une action tout opposée à celle que certains lui demandent : elle fonce au lieu de décolorer.

(*A suivre.*)



La situation économique générale

Il est nécessaire de jeter, de temps à autre, un coup d'œil sur l'état des affaires en général. L'industriel, le commerçant trouvent dans ces examens des indications utiles pour l'avenir immédiat : conseils de prudence ou motifs de confiance. S'il n'est pas exact de dire que l'on peut, à coup sûr et plusieurs années à l'avance, prévoir les crises économiques, leur amplitude et leur durée, du moins peut-on s'apercevoir, par une observation raisonnée de certains indices, du mouvement général qui entraîne le monde vers la surproduction ou vers le marasme.

L'une et l'autre de ces constatations sont intéressantes, la première indique le grossissement prochain des stocks, le fléchissement des prix, la nécessité de la prudence ; la seconde permet de penser que les affaires se relèveront avant longtemps, que le bon marché de l'argent stimulera l'ingéniosité, l'optimisme des industriels, que la reprise est prochaine. Le monde économique a éprouvé, à l'automne de 1907 et au début de 1908, une grande crise qui, née aux Etats-Unis, s'était rapidement étendue au vieux continent par suite de la solidarité des marchés. L'année 1908-1909 a été une année de recueillement et de réparation. Nous sommes à la veille d'une nouvelle campagne d'affaires, comment peut-on envisager l'avenir ?

Si les conséquences de la crise américaine sont encore sensibles par endroit, on peut dire cependant que les maux qu'elle a causés sont guéris. Ce fut surtout une crise de confiance financière, et aujourd'hui les cours des valeurs à Wall-Street ont regagné les chiffres qu'ils atteignaient en 1907 au moment de l'inflation. Ce fut surtout une crise bancaire qui, affectant l'instrument des échanges, devait fatalement troubler l'ensemble du mouvement économique, mais qui, ne provenant pas d'une diminution des forces vives du pays ne devait pas interrompre longtemps son essor, son développement, sa prospérité. En effet, après quelques mois de calme, la reprise s'est effectuée très rapidement à la bourse des valeurs, trop rapidement a-t-on dit, plus lentement et plus sûrement dans le domaine industriel et commercial. Ce mouvement fut favorisé par une récolte satisfaisante et l'espérance d'une récolte meilleure encore pour 1909. Des événements récents dont nous nous sommes fait l'écho ici même, nous ont prouvé que la situation économique aux Etats-Unis s'était assainie et que l'on pouvait s'attendre à un développement paisible des affaires dans le pays. La mort de M. Harriman, qui risquait de déterminer une crise des valeurs de chemins de fer et de causer quelques troubles dans cette industrie même, n'a heureusement point justifié les craintes qu'elle avait fait naître. Il est permis d'escompter un accroissement nouveau de la croissance industrielle des Etats-Unis à l'abri du tarif douanier protecteur qui vient d'être voté par la Chambre.

En Allemagne, où le contre-coup de la crise de 1907 avait été suivi par les difficultés politiques que l'on n'a pas oubliées, la situation semble redevenue normale. Au point de vue politique, le remplacement du prince de Bulow par M. de Bethmann-Hollweg à la Chancellerie, apporte un facteur nouveau. La question financière semble résolue, résolue momentanément, résolue aux dépens du commerce et de l'industre qui supporteront la majeure partie des nouvelles charges fiscales.

Le groupement prochain des partis politiques n'est pas sans intérêt au point où nous nous plaçons. Il n'est pas douteux que des élections générales faites en ce moment seraient extrêmement favorables au parti socialiste. Si le nouveau Chancelier ne trouve pas au Reichstag une majorité, si par hasard il se trouve acculé à la dissolution, on peut redouter une grave crise intérieure. C'est cela beaucoup plus que la politique extérieure qui doit donner à réfléchir en ce qui concerne le pays. Le prince de Bulow a laissé à son successeur une situation politique extérieure très satisfaisante.

La question balkanique vient d'être réglée par l'Allemagne au profit de ses amis, le différent marocain est, pour le moment, apaisé par l'accord du 9 février. De ce côté, il n'y a donc, pour le moment, pas de difficultés à prévoir. Tout cela influe sur la situation économique d'un pays. Le taux de l'escompte s'est élevé à Berlin, ce qui indique que l'esprit d'entreprise recommence à se donner libre carrière. L'Allemagne est le premier pays qui ait dû, cette année, recourir à ce moyen de protection, souvent nécessaire à l'automne. Il est vrai de dire que la Reichsbank a été conduite à décider un renchérissement de l'argent, tout autant parce qu'elle est encombrée de 300 millions de bons du Trésor que parce qu'elle voit grossir l'escompte du papier commercial. En Allemagne, comme aux Etats-Unis, les perspectives économiques sont satisfaisantes, mais les prévisions optimistes qu'elles autorisent peuvent se trouver démenties par une crise politique.

En Angleterre, tous les regards sont concentrés sur la question budgétaire. Le budget présenté par le cabinet libéral est, on n'en peut douter, un budget socialiste. Il soulève, on le sait, une très vive opposition à la cité, à la chambre des lors, dans le parti conservateur. Sera-t-il rejeté par l'ensemble du pays ? Nous ne le croyons pas,

pour cette raison bien simple qu'il place les 400 millions d'impôts nouveaux sur les épaules d'un petit nombre de personnes et qu'il évite de frapper directement et les commerçants et les industriels.

Ici, comme en Allemagne, existe la menace d'une crise politique, mais il n'y a pas lieu de croire qu'en Angleterre cette crise affecterait profondément la situation économique. Cela ne pourrait se produire que si, après une dissolution, les libéraux étant battus, les conservateurs revenaient au pouvoir et mettaient, cette fois, résolument en pratique la politique protectionniste préconisée par M. Chamberlain. Ceci serait une véritable révolution, mais, encore une fois, il ne semble pas qu'il y ait lieu de la redouter pour l'avenir immédiat. Nous pouvons donc espérer que le courant d'affaires restreint ira se développant suivant la tendance générale aussi satisfaisante dans le domaine commercial et industriel que dans le domaine financier.

La France est toujours le pays où sont accumulées de grandes quantités de capitaux inemployés. L'encaisse de la Banque de France s'élève à 4.563.869.693 fr. La pénurie du papier commercial est telle que l'on prête à la Banque le projet d'escompter de nouveau, comme elle a fait il y a quelques années, des traites sur l'etranger pour garnir son portefeuille. Le dernier bilan n'indique pas que l'on ait déjà donné suite à ce projet, mais il est très possible que cela arrive prochainement. A quoi tient donc la timidité de l'industriel et du commerçant franrais? L'abaissement du taux de l'escompte officiel suffirait-il à stimuler nos hommes d'affaires? C'est bien douteux, mais peut-être y aurait-il lieu, cependant, d'étudier la question et de voir s'il ne faut pas apporter plus de mobilité au loyer officiel des capitaux. Est-ce la menace de nouveaux impôts qui pèse de plusieurs années sur le pays ? Il est très difficile de le déterminer. Notre commerce se développe lentement. Du 1er janvier au 31 août 1909, nos importations se sont élevées à 3.897.392.000 fr. en augmentation de 207.197.000 fr. sur l'année précédente. Nos exportations ont acru dans une proportion un peu plus forte de 3.269.574.000 fr. à 3.518.996.000 fr., soit une augmentation de 249.422.000 fr. L'accroissement des importations porte surtout sur les matières nécessaires à l'industrie, celui des exportations sur les mêmes matières et sur les objets fabriqués ; cela est un indice assez satisfaisant. Mais ce ne sont que progrès médiocres comparés à ceux des nations comme l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Italie. Quand donc serons-nous plus actifs, plus entreprenants ?

Le nouveau président du conseil revenant, dans sa déclaration ministérielle, sur des préceptes que l'on semblait avoir honte d'énoncer au cours des dernières années, a reconnu la nécessité de développer la puissance économique du pays. « Enrichissez vous », a-t-il proclamé. D'où vient que les Français ne s'enrichissent plus des produits de leur commerce et de leur industrie, mais du loyer des capitaux qu'ils prêtent? D'où vient qu'ils n'augmentent pas, comme les autres peuples, leur capital national? Cela vient, à coup sûr, de leurs défauts particuliers, timidité en affaires, manque de largeurs de vues; cela vient aussi des défauts de leurs méthodes de gouvernement qui semblent avoir pour but d'entraver l'enrichissement et non de le favoriser. Le moment semble propice pour un nouvel effort. Mais ce ne sont pas seulement les particuliers qui doivent le tenter, c'est aussi le gouvernement et l'administration française. R. M.

Le commerce du savon au Soudan

Les Soudanais généralement se servent de savon fabriqué en Egypte, de qualités inférieures, il est de même notoire qu'ils accordent très peu d'attention à la qualité. Le proverbe arabe dit : Tout est savon chez l'arabe. Comme ils se massent journellement avec de la graisse mélangée a des parfums, leurs habits sont généralement plutôt sales. Quand ils se lavent, ils frottent leurs habits avec de la terre et finissent avec du savon.

Cet usage commence a devenir pourtant de plus en plus restreint, vu que les Soudanais appauvris et abrutis par le régime madhiste, commencent à se familiariser peu à peu, sous le présent gouvernement, avec les usages des personnes qui les gouvernent et d'autres avec lesquelles ils sont en rapport journalier.

Les savons anglais des Maisons Sunlight et Chesterfield, ont été introduits à grands sons de trompes, surtout les premiers; l'on peut dire sans crainte d'exagérer que la maison Sunlight a dépensé quelque chose comme £ 500 (en réclames, placards, avis, etc.), mais elle est parvenue en très peu de temps à introduire sa marque et à la faire apprécier. Une maison de Marseille est aussi présentement tant soit peu introduite ; elle fabrique des savons verdâtres appréciés par les résidents italiens et grecs.

Les savons colorés et parfumés, très bon marché, trouvent bonne vente, les Soudanais étant très amateurs de parfums; pourtant jusqu'à présent personne n'a eu l'idée de fabriquer spécialement pour le Soudan des savons parfumés aux parfums soudanais. On croit que cette catégorie de savon obtiendrait un succès très considérable, surtout si les fabricants s'efforçaient de produire un article très bon marché.

Les savons antiseptiques ne sont nullement appréciés des Soudanais, ils en ont peur, et disent que cela sent l'hôpital.

(*Bulletin de la Chambre de Commerce française d'Alexandrie*).

Grèce

Rapport de M. J. de Peretti de la Rocca, vice-consul chargé de la Chancellerie de la legation de France à Athènes.

L'expédition des marchandises venant de France laisse généralement à désirer sous le rapport de la célérité, de la tarification et de l'exactitude. Si un négociant d'Athénes, par exemple, s'adresse à une fabrique de Moravie, de Saxe ou de Westphalie, le représentant de cette fabrique indique par avance et exactement le prix et la durée du transport viâ Trieste, Hambourg ou Anvers. Avec la France, il n'en est pas ainsi. Nul ne saurait dire, même approximativement le montant des prix et le délai nécessaire pour faire arriver la marchandise. Il n'y a pas d'uniformité : les prix changent, les marchandises demeurent sans raison, un, deux et trois mois en route ! »

« Nous répétons de nouveau que les produits français sont appréciés en Grèce. Ils se trouvent dans d'excellentes conditions pour l'importation dans ce pays et ils peuvent trouver une place particulièrement belle sur le marché hellénique, si les commerçants français se décident à employer les moyens et procédés nécessaires qui la leur procureront. »

PENSÉE. — *Mon fils, fais des affaires avec des gens qui « annoncent » (qui font de la publicité), tu ne perdras jamais, tous deviennent riches.*

Benjamin FRANKLIN.


M. MILOU & Cie
CARTONNAGE DE LUXE
LA MONTÉLIMAR
SPÉCIALITÉS POUR PARFUMERIE



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

SOMMAIRE DU N° 12

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 5 francs; ETRANGER : 6 francs

Le Numéro : 0,40 Centimes

Imp. P. LEGENDRE et Cie, Lyon.



A NOS LECTEURS



La demande de plus en plus importante de numéros de réassortiment, nous démontre tout l'intérêt que nos lecteurs apportent à la conservation de la collection complète de notre organe.

Nous rappelons que seul l'abonnement assure la réception régulière de notre revue avec tous ses suppléments, encartages, gravures, hors texte, etc. Service de renseignements gratuit. Qu'en outre nos nouveaux abonnés profitent des primes exceptionnelles que nous leur offrons pour le remboursement de l'abonnement.

Les numéros de réassortiment de **l'année courante** *sont envoyés franco contre 0 fr. 50 (en France), ceux de l'année écoulée contre 1 franc (à l'étranger 10 centimes en plus). Nous recommandons donc à nos lecteurs de nous adresser leurs demandes sans retard. Les collections entières sont livrées sur demande à plat, c'est-à-dire en exemplaires n'ayant pas été pliés pour l'envoi, nous les envoyons de préférence dans la couverture spéciale (Reliure électrique pour 24 numéros à 3 fr. 50).*

Nous sommes toujours acquéreurs de photographies inédites concernant nos industries (les exemplaires non acquis sont renvoyés franco) ; nous prions en outre nos lecteurs de nous faire parvenir tous les renseignements qu'ils peuvent se procurer ou qui leurs parviennent, nous publierons toujours avec plaisir ceux qui nous paraîtront intéressants.

Une étroite collaboration entre nos lecteurs et la rédaction ne peut être que très favorable au développement commercial en France et au dehors de toutes les professions touchant aux matières aromatiques.

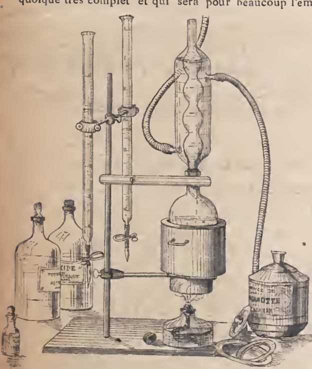
LA RÉDACTION.



NÉCESSAIRE D'ANALYSES



Sur la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, nous avons fait établir un petit matériel d'analyse des essences (titrage des éthers et alcools), peu coûteux quoique très complet et qui sera pour beaucoup l'embrion d'une installation plus complète rendue nécessaire par les lois et décrets en vigueur réglementant la vente des essences, dans la droguerie, la pharmacie, la confiserie, biscuiterie, etc.



En outre l'excès des sophistications qui signale toujours les moments de forte hausse (Lavande, Bergamotte), etc., nécessite chez le parfumeur la même installation qui lui permettra de vérifier la qualité de ses achats et d'éliminer facilement les vendeurs peu consciencieux.

Le matériel se compose :

1° D'un bain-marie avec cercles mobiles (Email et cuivre).

2° D'un support pour le bain-marie et les burettes de Mohr à liqueurs titrées.

3° D'un jeu de ballons.

4° D'un réfrigérant à reflux à circulation d'eau remplaçant avec avantages les longs tubes employés dans le dosage des éthers et parfait pour l'acétylation.

5° De deux burettes nouveau modèle à liqueurs titrées.

Le tout est offert à titre de prime à nos lecteurs pour la somme de 25 francs au lieu de 50 francs.

Nous rappelons en outre à nos lecteurs que nous sommes à leur disposition pour leur signaler les appareils les plus récents et les plus perfectionnés, soit pour la distillation, la rectification des essences ou la préparation des parfums artificiels, soit pour la fabrication de la parfumerie confectionnée.



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages recommandés

BIBLIOTHÈQUE DE LA « PARFUMERIE MODERNE »

Les ouvrages suivants sont envoyés franco en France contre mandat de la valeur indiquée (port en plus pour l'étranger).

L'Industrie des Parfums d'après les théories de la Chimie Moderne par M. Otto, docteur ès-sciences. Grand in-8° de VIII, 546 pages, 82 gravures, broché... 22 fr.
Cartonné.................................. 24 »

Plantes à Parfums, par Paul Hubert, in-8° de XII, 610 pages, 172 fig. cartonné.............. 10 »

Fabrication des Essences et des Parfums, par J.-P. Durvelle, in-8°, 620 pages, 44 fig. broché ... 15 »
Relié 16 50

Nouveau guide du Parfumeur, par J.-P. Durvelle, in-12 de 450 pages avec figures, broché .. 5 »
Relié..................................... 6 »

Les Huiles essentielles et leurs principaux constituants, par Charabot, Dupont et Pillet, in-8° de plus de 1.000 pages avec figures, broché.... 20 »

Traité pratique de savonnerie, par E. Moride, remanié par Varenne, in-8°, 110 figures, prix.. 16 »

Manuel du Parfumeur, par W. Askinson ...... 6 »

Manuel patique du Savonnier, par Calmels et Wiltner, in-16, 26 figures..........7........... 4 »

Savonnier, par E. Lorme, 3 volumes......... 9 »

Les Parfums artificiels, par E. Charabot...... 5 »

Savons et Bougies, par Puget, 400 pages ..... 5 »

Parfumeur, par Pradal, Malepeyre et Willon.. 6 »

Formulaire du Parfumeur moderne, par Gattefossé.. 1 25

Histoire des Parfums, par Piesse.

Chimie des Parfums, par Piesse.

Formulaire, de R. Cerbelaud et son supplément.

Les plantes médicinales, par de la Rocque, etc.

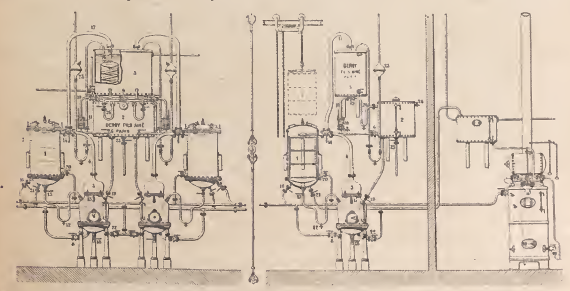


EXTRACTION DES ESSENCES



Procédé d'épuisement par distillation répétée du dissolvant

Ce procédé d'épuisement s'applique à toutes les matières contenant des substances susceptibles d'être extraites par les dissolvants. Il met en œuvre une quantité relativement minime de produit volatil qui est redistillé après chaque opération et sert à un nouvel épuisement. L'extraction se fait par lavage continu ou par macération successives, le dissolvant laisse continuellement dans l'alambic la portion de produit extractif dont il s'est emparé.



La première figure représente un appareil comprenant deux alambics et deux lixiviateurs qui peuvent fonctionner alternativement de façon à ne jamais arrêter les manipulations.

La figure 2 représente un appareil simple avec le dispositif d'installation de chauffage à la vapeur.

Dans ces deux appareils, l'extraction a lieu par le passage du dissolvant au travers de la matière contenue dans le lixiviateur 1 et son retour constant par le tube 13 pour se redistiller dans l'alambic d'où les vapeurs, par le col de cygne 4, le robinet 14, le tuyau 17 vont se condenser dans le réfrigérant 5. Le dissolvant régénéré revient par le tuyau 10, l'éprouvette 11 et le tuyau du robinet 6 dans le lixiviateur.

Lorsque la matière est épuisée, le dissolvant est redistillé vers le réservoir 2 où il pénètre par le tuyau 26, le tuyau 10 étant fermé. On recueille alors pour le traiter complètement l'extrait restant dans l'alambic.



LES HUILES ESSENTIELLES

au 2me Congrès International pour la Répression des Fraudes

Le premier Congrès international pour la répression des fraudes fut réuni l'année passée à Genève, par les soins de la Société de la Croix-Blanche de Genève ; cette Société, fondée par MM. Vuille et Deloncle, grâce aux abondantes ressources mises à leur disposition par la générosité de M. P. Bolo, s'est assigné un but d'une très haute portée sociale : la possibilité pour tous d'obtenir l'aliment pur. Comme la Société de la Croix-



Cliché MOTTI.

Vue de Grasse

Blanche ne s'est pas bornée à s'occuper uniquement des produits destinés à l'alimentation, mais a étendu son action à ceux utilisés par l'hygiène et la thérapeutique, il en est résulté qu'à un triple point de vue elle a dû traiter la question des huiles essentielles, des essences de fruits et des essences artificielles de fruits.

Au premier Congrès, il ne put guère être donné que la définition générale des huiles essentielles qui sont : « le produit exclusif de « l'extraction des principes aromatiques con- « tenus dans les substances végétales dont elles « portent le nom ». Outre la très grande importance qu'il y a, au point de vue de l'hygiène et de la santé publique, à réprimer les fraudes concernant les produits dont il est ici question, les commerçants honnêtes ont également le plus grand avantage à ne recevoir d'abord et à ne livrer ensuite que des marchandises loyales et en tous points inattaquables.

Si, pour chaque pays, les usages commerciaux et la pharmacopée en vigueur fixent de façon précise les caractères physiques et chimiques que doivent présenter les divers produits, il ne s'en suit pas que les pharmacopées des diverses nations assignent à toutes les huiles essentielles et aux autres substances dont nous nous occupons des données uniformes, bien au contraire.

Le deuxième Congrès international pour la

répression des fraudes s'est donc efforcé de préparer une entente commune en fixant d'une façon suffisamment large les caractéristiques de tous les produits les plus intéressants. Nous disons à dessein « d'une façon suffisamment large », car quiconque a eu à s'occuper d'huiles essentielles sait pertinemment qu'il est à peu près impossible de leur assigner des caractères nets et immuables. Ainsi que la Commission spéciale l'a fait observer, les essences ne sont pas des produits définis comme le chloroforme, le sulfate de soude ou l'iodure de potassium, mais des mélanges de divers produits dont les proportions varient parfois d'une façon considérable depuis le commencement jusqu'à la fin de la récolte pour la même essence.

C'est pour cela qu'il ne faut pas conclure de façon trop légère à la falsification d'une huile essentielle si, dans certains cas, elle s'écarte de façon même notable des types auxquels on est habitué. Ainsi, l'un des vice-présidents de la 3e Section, chimiste dont la compétence est universellement reconnue en ce qui concerne les huiles essentielles, déclarait en séance qu'il avait personnellement constaté que des essences de lavande sur les provenances desquelles il ne pouvait avoir aucun soupçon, titraient les unes 25 °/₀ d'éther, standis que d'autres avaient une teneur s'élevant à 60 °/₀. Comme le faisait d'ailleurs remarquer M. Lamothe, dans le numéro de septembre de la « Parfumerie Moderne », les mêmes plantes de lavande, distillées dans le même alambic et de la même manière donnent des essences dont les teneurs en éthers varient beaucoup selon la nature calcaire ou non des eaux que l'on emploie dans l'appareil distillatoire. Mais la différence est encore bien plus sensible si l'on compare les essences provenant des mêmes plantes distillées selon le mode antique qui fut décrit ici même ou bien de façon moderne, c'est-à-dire à la vapeur. C'est par distillation à la vapeur qu' avait été obtenue cette essence de lavande ayant la teneur exceptionnelle de 60 °/₀ d'éthers.

Il faut, d'ailleurs, noter que cette essence avait une densité de 0,908 à 15° et présentait une déviation polarimétrique de — 9°. Ce résultat, venant confirmer une série d'autres observations, permet de conclure à l'existence d'une certaine relation entre la densité, la déviation et la teneur en éthers (calculée en acétate de linalyle) d'une essence de lavande. La densité est d'autant plus forte, la déviation polarimétrique d'autant plus accentuée que la teneur en éthers est plus considérable.

Quoique des teneurs de 25 °/₀ aient été observées, comme il vient d'être dit, le Congrès a cependant fixé entre 28 et 60 °/₀ la proportion d'éthers que doit contenir une essence de lavande non fraudée.

Une question qui fut longuement étudiée par le Congrès fut de savoir si l'on peut livrer indifféremment de l'essence de badiane pour de l'essence d'anis. Au point de vue chimique, comme au point de vue physique, il y a la plus grande analogie entre les propriétés de ces deux essences, à tel point qu'il est actuellement à peu près impossible de les différencier de façon certaine. Heureusement, l'examen organoleptique peut intervenir avec efficacité et, comme les saveurs de ces deux essences sont très caractéristiques, on peut facilement les distinguer. Etant donné cette similitude des propriétés physiques et chimiques, la pharmacopée anglaise admet que l'on peut délivrer l'une pour l'autre l'essence de badiane (obtenue par la distillation des fruits de l'Illicium verum, de Hook, Magnoliacées) et l'essence d'anis (obtenue par distillation des fruits du Pimpinella anisum, Ombellifères). Tel n'a pas été l'avis du Congrès qui a voté l'interdiction de fournir de l'essence de badiane à la place de l'essence d'anis.

Au sujet de la teneur en éthers de l'essence de Bergamote, il faut observer que l'on trouve des essences parfaitement pures, d'odeur très fine, et qui ne titrent pas même 30 °/₀. Le plus souvent, ces essences à basses teneurs en éthers proviennent de fruits parvenus à une maturité incomplète, principalement au début de la récolte. Elles ne doivent pas être rejetées de parti pris, ce qui arriverait infailliblement si l'on suivait de trop près les méthodes introduites par les allemands, qui jugent certaines essences trop exclusivement d'après leurs teneurs en éthers, tandis que les techniciens français, sans négliger un procédé qui, certes, a sa valeur, attribuent néanmoins une très grande importance à l'examen organoleptique et préfèrent parfois une essence un peu moins riche en éthers, mais d'une grande finesse d'odeur à une autre qui sera plus commune, malgré un pourcentage d'éthers plus élevé.

Pour l'essence de Wintergreen naturelle, il a été décidé qu'elle pouvait provenir indifféremment de la distillation des feuilles du Gaultheria procumbens L. (famille des Ericacées) ou de l'écorce du Bétula lenta. La principale différence, et elle est bien faible, qui existe entre les essences provenant de ces deux sources diverses, c'est que l'essence du Bétula lenta est optiquement inactive, tandis que celle du Gaultheria est très faiblement dextrogyre. La densité de l'essence de Wintergreen doit être comprise entre 1.179 et 1.190.

Le Congrès a voté que le point de solidification de l'essence de Rose doit se trouver compris entre 17° et 23°.

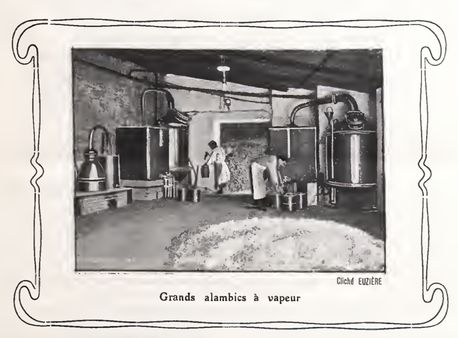
Pour l'essence de Néroli, qui doit avoir une densité de 0.873 à 0.080 à + 15° et une déviation de + 1° à + 6°, il faudra également tenir compte de son indice de saponification.

Enfin, pour compléter la liste des plus importantes décisions, il a été convenu que l'essence de santal, dont la densité est de 0.975 à 0.985 à 15°, a une déviation polarimétrique de — 10° à — 20°, une teneur en santalol (calculée sur la formule $C^{15}H^{24}O$) qui doit être de 90 °/o au minimum et un indice de saponification inférieur à 25.

Telle sont les principales propositions votées par le Congrès.

Somme toute, cela représente un travail des plus importants qui a été exécuté grâce à la coopération dévouée des techniciens anglais, belges, allemands, français, etc... Il précise certaines questions controversées et facilite l'effort du négociant loyal qui veut voir ses produits appréciés à l'étranger au même titre que dans son propre pays.

Louis SERVE, Ingénieur Civil.



Cliché EUZIÈRE

Grands alambics à vapeur

Caractère des Huiles Essentielles

commercialement pures

Essence d'Absinthe. — Obtenue par distillation de l'*artemisia absinthium* ou grande Absinthe ; liquide vert, bleu ou brun, densité 15° — 0.901 à 0.955. Solubilité 1 partie dans 2 à 4 parties d'alcool 90°.

Essence d'Amandes amères. — Obtenue par le traitement des amandes (*amygdalus communis*) débarrassées au préalable de leur huile. En pratique les amandes employées sont surtout celles de l'abricotier d'Asie Mineure (*Prunus armeniaca*). Huile incolore et neutre à l'état frais, quelquefois acide après quelque temps par suite de la formation d'acide benzoïque. Ne donne pas la réaction chlore. Inactive, réfringente ; densité — 1.045 à 1.070. Soluble dans 1 à 2 parties d'alcool 70°, 1,5 à 2,5 parties d'alcool 65°, 2 à 3 parties alcool 60°.

Essence d'Anis. — Obtenue par la distillation des fruits de *Pimpinella anisum* L. ; incolore, réfringente, densité à 20° 0.980 à 0.990, lévogyre. Point de solidification de + 15° à + 19°. Teneur en Anéthol 80/90 °/o.

Anéthol. — (Ether méthylique du parapropénylphénol, extrait des essences d'anis ou de badiane). Cristaux lamelliformes fusibles à 22/23°, optiquement inactif, D (à 25°) = 0.984/0.986.

Essence de Badiane. — (de l'*Illicium verum* Hoock, Magnoliacées) D (20°) = 0.980/990 levogyre, point de solidification 14 à 18°. Soluble dans 6 parties, alcool 90°. 80/90° Anéthol.

Essence de Bergamotte. — Préparée par expression à froid du zeste frais de *Citrus bergamia* Risso. Jaune verdâtre. D (15°) = 0.879, 0.887 Rotation optique + 8 à + 25° ; 30 à 45 °/o d'éthers (calculé en acétate). Résidu à l'évaporation 3 à 6 °/o.

Essence de Cannelle de Chine ; par distillation des feuilles de *Cinnamomum cassia* Blume (Laurinées), D = 1.053 à 1.070. A peu près inactive, 70 à 90 °/o d'aldéhyde.

Essence de Carvi. — Du *Carum Carvi* L (Ombellifères), D = 0.903 à 0.918. Rotation optique + 57 à + 85°, 45 à 60 °/o de Carvone.

Essence de Citron. — Expression du zeste frais de *Citrus limonum* Risso. Couleur jaune pâle, D = 0.857 à 862 Rotation + 57 à + 65°

(à 20° c) soluble dans 0,3 à 5 parties alcool 95°. Résidu d'évaporation 2 à 5 %.

Essence de Coriandre. — Du fruit, de *Coriandrum Sativum* L (Ombellifères), D = 0.870 à 885. Rotation optique + 5° à + 13°.

Essence de Cumin. — Des fruits du *Cuminum Cyminum* L. (Ombellifères), D = 0.900 à 930. Rotation optique de + 4° à + 8°, 30 à 50 % d'aldéhyde cuminique.

Essence de Cyprès. — Des feuilles de *Cupressus sempervirens* L. Jaunâtre, D = 0.886 à 0.890. Rotation optique de + 4° à + 30°.

Essence d'Eucalyptus. — Des feuilles de diverses variétés d'Eucalyptus. D = 0.910 à 930. Dextrogyre jusqu'à + 15°, 55 à 80 % d'Eucalyptol.

Essence de Fenouil doux du *Fœniculum Vulgare* Gaertner (Ombellifères), D = 0.965 à 0.985. Rotation optique + 12 à + 24°, point de solidification + 4 à + 6°.

Essence de Genièvre. — Distillation des baies de *Juniperus communis* L (Cupressinées). Incolore ou vert pâle. D = 0.860 à 885, levogyre jusqu'à — 15°.

Essence de Clous de Girofle obtenue par distillation à la vapeur des fleurs non épanouies du *Caryophyllus aromaticus* L (Myrtacées) Incolore ou Jaunâtre à l'état frais, brune avec le temps, D = 1.040 à 1.068; 70 à 90 % d'Eugénol.

Essence de Lavande. — Distillée des fleurs de *Lavandula vera* D. C. jaune ou verdâtre, D = 0.880 à 890, levogyre de — 3 à — 9° Teneur en éthers calculée en acétate 28 à 60 %.

Essence de Lemongrass. — De l'*Andropogon Citratus* D.C. Jaune ou brune, D = 0.870 à 0.913 ; 60 à 87 % de Citral.

Essence de Mandarine. — Expression du Zeste frais de *Citrus Madurensis* Loureir ; D = 0.850 à 0.858 Rotation optique de + 65° à + 75°.

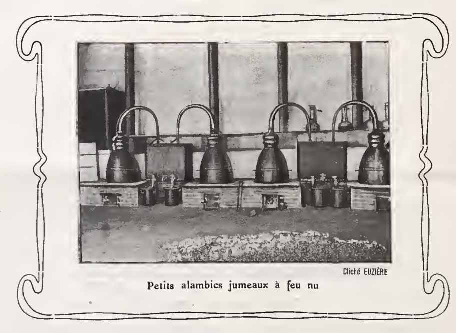
Essence de Menthe Anglaise. — (*Mentha piperita*) Incolore ou Jaune verdatre, D = 0.900 à 910.

Rotation optique de — 22° à — 33°.

Menthol total	55 à 66 %
— libre	50 à 60 %.
— combiné	5 à 10 %

Essence de Menthe Américaine (de plusieurs variétés de *Mentha*), D = 0.900 à 920.

Menthol total, 50 à 64 o/o; libre, 40 à 55 o/o; combiné, 10 à 24 o/o.



Cliché EUZIÈRE

Petits alambics jumeaux à feu nu

Essence de menthe française (*mentha piperita*), D = 0,910 à 926, rotation optique de — 6 à — 16° menthol total de 45 à 68 o/o ; libre de 40 à 52 o/o ; combiné 5 à 10 o/o.

Essence de menthe japonaise (démentholisée) de la *mentha Arvensis* (var. *Piperacens*), D = 0,894 à 0,900, rotation de — 25 à — 35°.

Menthol, total 45 à 70 o/o; libre 47 à 65 o/o; combiné 3 à 13 o/o.

Essence de moutarde (distillation de différentes espèces entr'autres *Brassica nigra* et *Sinapis juncea* L.) D. = 1,016 à 1,030. Soluble dans 8 parties d'alcool 70°.

Essence de néroli distillée des fleurs de *Citrus Bigaradia* Risso; D. = 0,870 à 0,880. Rotation optique + 1 à + 16°. Indice de saponification 20 à 52°.

Essence d'orange douce exprimée du zeste frais de *Citrus aurantium* Risso ; D = 0,846 à 0,853. Rotation optique de +95° à +99° à 20°.

Essence de romarin distillée des fleurs et feuilles de *Rosmarinus officinalis* ; D = 0,900 à 0,920, Rotation de + 5 à + 15° soluble dans une demi-partie d'alcool 90°.

Essence de rose distillée à la vapeur d'eau de diverses espèces (*R. Damascena, R. centifolia*, D. = (à 20°) 0,855 à 0,865 point de solidification de + 17° à + 23°.

Essence de rue de *Ruta Graveolens*. D = 0,833 à 0,850 faiblement dextrogyre, point de solidification + 7° à + 10°.

Essence de santal du *Santalum album* (l'essence extraite de l'*Amarylis Balsamifera* appelée à tort essence de santal des Indes occidentales, n'a pas droit à cette appellation qui prête à confusion).

Huile incolore ou jaune pâle, épaisse D = 0,975 à 0,985, levogyre de — 10° à — 20° soluble dans 5 parties d'alcool 70° à 20° c.

Indice de saponification au-dessous de 25 ; 90 o/o de Santalol ($C^{15}H^{24}O$).

Essence de thym distillée de l'herbe en fleur de *Thymus vulg.* Rouge brun, D = 0,900 à 0,950 soluble dans 2 parties d'alcool 80°, 18 à 65 o/o de phénols.

Essence de wintergreen distillée après macération du *Gaulteria procumbens L* (Ericacées) ou de *Betula lenta*. D = 1,179 à 1.190.

Les densités toutes prises à 15° C. sauf indication contraire, les déviations optiques calculées pour un tube de 100 m/m, la solubilité s'entend pour *un* volume d'essence dans *N* vol. d'alcool.

Il est interdit d'attribuer la dénomination d'huile essentielle à des produits chimiques définis extraits des huiles essentielles (constituants) ou préparés synthétiquement.

JURISPRUDENCE



HYGIÉNIQUE OU MÉDICAMENTEUX



L'étude qui a paru dans ces colonnes au sujet des actions nettement différentes des essences brutes ou de leurs constituants isolés (1) a attiré l'attention de plusieurs savants qui se proposent, les Drs Chevalier et Forgues notamment, d'approfondir l'action des hydrocarbures, terpènes et sesquiterpènes sur l'organisme.

S'il est prouvé que les terpènes n'ont pas d'action sensible ou qu'au contraire leur présence est plutôt pernicieuse dans tous les produits hygiéniques ou de consommation, un grand pas sera fait dans la connaissance des huiles essentielles et de leur emploi. On remarque aisément que la plus grande confusion règne à ce sujet dans les milieux scientifiques.

Alors que *M. Schamelhout*, au nom des pharmaciens belges, demandait, le mois dernier, au Congrès des fraudes, de réagir contre l'emploi de plus en plus fréquent des *constituants* des essences au lieu et place des huiles essentielles (Anéthol au lieu d'essence d'Anis, Eucalyptol au lieu d'essence d'Eucalyptus), déclarant qu'aucune considération thérapeutique ne justifiait cette substitution ; les Cours de Douai et de Lille déclaraient doctement que le Menthol est médicamenteux et l'essence de Menthe un simple parfum sans importance.

***

La question qui a été résolue de cette façon paradoxale de prime abord n'a pas été soulevée par les considérations d'Abel Lapin, mais moins scientifiquement, à l'occasion de la contrefaçon par deux confiseurs du Nord, des Pastilles *Valda* du pharmacien Canonne, lesquelles sont aromatisées au Menthol-Thymol-Eucalyptol.

L'expert de la Cour, M. Lescœur, professeur de chimie à la Faculté de Médecine de Lille, expose dans son rapport :

« 1° Que les bonbons incriminés contiennent « non pas de l'essence de Menthe, qui donnerait un extrait liquide, mais un corps solide « qui est du Menthol ;

« 2° Que le poids de Menthol contenu dans « ces bonbons est d'environ 2 grammes par « kilogramme ».

Puis il ajoute : « A quelle dose commencent « les effets curatifs du Menthol ? L'absorption « des plus faibles doses est suivie de son élimination par la muqueuse pulmonaire, mais « il est bien évident que, pour avoir un effet « curatif, il faut en absorber un poids sensible, « 1 à 2 centigrammes par exemple. Il en « résulte que toute préparation à base de « Menthol pourra être considérée comme une « préparation pharmaceutique, à condition que « le consommateur en absorbe une quantité « suffisante.

« Le Menthol, s'il n'est pas un médicament « n'en est pas moins incontestablement un « produit hygiénique, une matière première

(1) Les Essences de Menthe, p. 105.

« utile à la confiserie et à la parfumerie et il « ne saurait être question d'en interdire l'u- « sage à ces professions pour en constituer un « monopole au profit des pharmaciens. »

Le « Répertoire de pharmacie » commentant ces conclusions, atténue ce que ce dernier paragraphe a de conciliant en ajoutant :

« Même en admettant que les épiciers et « confiseurs vendent des bonbons ne renfer- « mant pas plus de 1 gr. de Menthol par kilog, « il n'est pas démontré que, à cette dose, les « bonbons ne seraient pas considérés par les « tribunaux, comme doués de vertus curatives ».

Il est, en effet, parfaitement possible que le consommateur en absorbe de 10 à 20 grammes représentant la « dose curative de Menthol ».

Voici le texte de l'arrêt de la Cour de Douai qui est le commentaire du rapport : « Attendu « que l'expert a constaté que les pastilles liti- « gieuses contiennent du Menthol, substance « ayant une action curative et que la dose qui « y est employée est suffisante pour produire « un effet curatif.

« Qu'en outre, c'est intentionnellement qu'on « leur a donné l'apparence des pastilles Valda « qui constituent une préparation pharmaceu- « tique, etc.

« Par ces motifs confirme... »

⁂

Il n'est pas possible de démontrer que l'essence de Menthe ne s'élimine pas au même titre que le menthol (dont elle contient souvent jusqu'à 60 % de son poids) par la muqueuse respiratoire en produisant les mêmes effets curatifs !

Et cependant un bonbon contenant au kilog 2 grammes d'essence de Menthe, *ne sera pas considéré* comme *pharmaceutique* quoiqu'il contienne 1 gr. 2 de menthol, et ait la même valeur hygiénique qu'un autre bonbon *pharmaceutique* contenant 1 gr. de Menthol cristallisable.

Si la même discussion est appliquée aux *Eucalyptol-Eucalyptus*, *Thymol-essence de Thym*, dont la contenance en produits étrangers est souvent minime (notamment pour l'essence d'Eucalyptus) on ne pourra comprendre comment le Constituant sera un Médicament et l'essence un produit simplement Hygiénique.

La plus extrême confusion règne dans les diverses appréciations sur ce sujet, aucune d'entre elles n'est appuyée sur des raisons résistant à un examen scientifique approfondi et impartial. Nous admettons volontiers que la Contrefaçon d'un bonbon vendu à l'origine comme produit pharmaceutique soit sévèrement condamnée, mais qu'il puisse résulter de débats commerciaux une conclusion scientifiquement erronée, cela nous est particulièrement pénible.

Il faut rapprocher cette controverse de celle qui s'éleva à la Chambre des députés au sujet de l'Anéthol-nocif et de l'essence d'Anis-inoffensive ! Elle démontre combien ces questions auraient besoin d'être dégagées de l'importance péjorative ou superlative que l'on attache aux désinences chimiques.

⁂

La distinction entre le produit *Hygiénique* dont l'emploi est libre et le produit *Médicamenteux* dont l'usage est limité à l'officine est donc encore à faire. Elle sera difficile en ce qui concerne les Huiles essentielles : brutes ou rectifiées, leur action thérapeutique pour être moins précise que celle des constituants n'en est pas moins indéniable et il n'est pas admissible qu'une distinction arbitraire limite dans un sens ou dans l'autre l'emploi de ces produits comme parfums de confiserie ou autres.

Le corps pharmaceutique proclame en toutes occasions sa volonté bien arrêtée de ne pas restreindre directement ou indirectement son « Domaine légal ». Le Dr Henri Martin demande que soit désigné comme médicamenteux tout ce qui est employé pour guérir des malades, mais il serait bon que cette désignation se limite aux prescriptions médicales et ne recherche point dans les autres professions l'usage occasionnellement curatif de produits inoffensifs.

La proscription des bonbons aromatisés à la Menthe (ou au Menthol) de la Confiserie équivaudrait à la monopolisation par la pharmacie de l'*Aqua Fontis* ou *Simplex* si souvent employée dans le traitement des maladies imaginaires ou à celle de la Viande de Bœuf sous prétexte que les *Jus de Viande* concentrés pharmaceutiques guérissent l'Anémie.

La vérité est dans un juste milieu.

Défions-nous de toute définition trop absolue et surtout trop visiblement inspirée par des intérêts commerciaux.

J. Piot,
Ingénieur-Chimiste.





EXTRACTION DU NÉROL



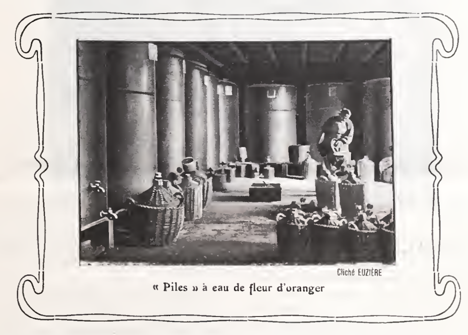
L'alcool de terpène $C^{10}H^{18}O$ se rencontre dans un certain nombre d'huiles volatiles : huile de néroli, essence de roses, essence de petit grain, huile de linaloé, etc. Sa présence dans l'essence de roses naturelle et son odeur de roses ont valu au nérol une place de plus en plus prepondérante dans les parfums de synthèse, dans l'essence de rose artificielle notamment. Le malheur est qu'il coûte cher, même en partant d'huiles à bon marché comme l'huile de linaloé ou l'essence de petit-grain ; ces huiles ne renferment en effet que de petites quantités de ce nérol si précieux en parfumerie.

Depuis quelques années toutefois on avait constaté la présence de nérol dans les huiles d'hélichryses et en particulier de l'*hélichrysum augustifolium*. Il existe en effet en proportion notable dans l'huile de ce dernier sous la forme d'éthers composés. On sait l'en extraire aujourd'hui et le mode opératoire rappelle dans ses grandes lignes le procédé suivi en Allemagne en partant de l'essence de petit-grain. L'huile est saponifiée à la potasse alcoolique, et, après lavage, fractionnée dans le vide ou à la vapeur d'eau.

C'est là une façon d'opérer rapide qui, bien que conduisant à un produit assez pur pour son utilisation en parfumerie, ne donne pas toute satisfaction lorsque l'on veut l'utiliser pour l'essence de rose artificielle.

Le nérol est bien plus pur quand on transforme les alcools primaires en éthers composés acides des acides bibasiques, comme l'acide phtalique, par exemple, et qu'on purifie ces éthers par une dissolution dans de la soude étendue et en agitant avec de l'éther ou un solvant analogue.

Pour la séparation de ces éthers composés acides on peut se servir des éthers composés neutres d'acides bibasiques ou monobasiques, de la distillation fractionnée dans le vide ou même de la vapeur d'eau, car les impuretés sont plus volatiles qu'eux.



Cliché EUZIÈRE

« Piles » à eau de fleur d'oranger

La transformation des alcools primaires de l'huile d'hélichryse en éthers composés acides se fait par l'action des anhydrides des acides basiques sur l'huile saponifiée, ou même de ces acides libres en présence, le plus souvent, de sels organiques favorisant l'éthérification. L'anhydride de l'acide phtalique ou l'acide phtalique lui-même sont les plus couramment employés.

Cette transformation se fait aussi en éthers composés peu volatils d'acides organiques, comme l'acide benzoïque et on separe des impuretés par distillation fractionnée à la vapeur d'eau ou dans le vide.

La saponification de l'huile se fait à chaud et demande plusieurs heures. De même l'action de l'anhydride sur l'huile saponifiée lavée et

rectifiée se fait à l'ébullition. L'anhydride en excès est éliminé par addition de une ou deux partie d'éthers de pétrole et congélation. L'éther composé acide forme alors un liquide épais que l'on dissout dans la dissolution étendue de soude et que l'on agite avec de l'éther jusqu'à l'obtention d'un extrait inodore. On élimine les sels de soude par précipitation à l'acide sulfurique étendu. Les acides libres des éthers — phtaliques si l'on s'est servi de l'anhydride correspondant — sont extraits à l'éther, saponifiés à la potasse alcoolique (1 : 3) à froid, ou mieux au bain-marie.

Le nérol constitue presque entièrement les alcools primaires précipités par addition d'eau, sans aucune trace de géraniol. On compte sur un rendement de 20 à 25 °/₀ de l'huile employée.

G. Robert
Ingénieur-chimiste



Véritable Pommade

On sait que le nom de pommade vient de la préparation primitive des graisses parfumées dans laquelle entrait une assez forte quantité de pommes. Voici la recette de Dejean (1777): Prenez racines d'iris de Florence, trois onces santal citrin & benjoin, de chacun une once, borax, bois de rose & fleur de lavande, de chacun un gros : acorus vrai & girofle, de chacun un demi-gros, puis pilez ces choses grossièrement & mettez les dans un sac de toile. Prenez ensuite trois livres de graisse de porc mâle, préparée & lavée, une livre de graisse nouvelle de chevreau, une douzaine de pommes rainettes mondées de leurs pépins & de leurs pelures, coupées par tranches ou simplement par quartiers, demi-livre d'eau de rose & quatre onces d'eau de fleurs d'orange. Puis mettez le tout dans un pot neuf de terre vernissée, étroit du haut & bien couvert, faites-en la distillation au bain bouillant jusqu'à ce que l'humidité soit presque consommée. Alors coulez et exprimez médiocrement la pommade que vous mettrez refroidir.

Vous la conserverez dans un lieu frais, pour son usage, qui est d'amollir et d'humecter la sécheresse de la peau et guérir les crevasses des lèvres.

Autre pommade. — Ecrasez cent limaçons à coquilles & couvrez les d'huile des quatre semences froides nouvellement tirée sans feu, dans un pot de terre vernissée, que vous ferez bouillir au bain-marie jusqu'à ce que les limaçons soient cuits, ensuite passez-les & exprimez-les médiocrement dans une petite terrine. Sur quatre onces d'huile ajoutez une once de cire vierge & un gros de blanc de baleine que vous ferez fondre sur de la cendre chaude. Tout étant fondu, tirez-le du feu, agitez-le jusqu'à ce qu'il soit refroidi. Ensuite, lavez cette pommade avec de l'eau de rose ou de fleur d'orange jusqu'à ce qu'elle soit bien blanche et changez cette eau d'odeur de tems en tems, afin que la pommade, en blanchissant, acquière une odeur agréable.

❧ ❧ ❧

Bâtons à toupet

Faites fondre au bain-marie douze onces de pommade blanche, celle qui vous plaira pour

l'odeur, et six onces de cire vierge dans un petit vaisseau de terre vernissée et, lorsqu'elle sera fondue, vous la retirerez du bain et la remuerez constamment jusqu'à ce qu'elle soit trouble et commence à blanchir, mais qu'elle soit coulante pour la verser dans des cornets de papier roulés exprès. Elle achèvera de se prendre dedans. Pour cela on aura une planche où il y aura des trous & où vous rangerez les cornets de papier faits en rouleau. Il faut qu'ils aient tous au moins quatre pouces de long et de la grosseur d'une bougie de huit à la livre, vous laisserez refroidir à fond vos bâtons à toupet & ensuite vous les laisserez pour vous en servir au besoin. Si l'on veut que ces bâtons soient plus ou moins fermes, on diminuera ou augmentera la cire.

Les propriétés de ces bâtons sont de nourrir les cheveux et disposer à recevoir la poudre ; ils sont d'un grand secours pour faire tenir les frisures et on en retire d'autant plus de satisfaction que leur parfum est plus agréable.

Baume Artificiel

de l'invention de Fioraventi, médecin italien

Fioraventi, Italien, médecin, au second livre de ses *Caprices*, chap. 3, fait ce Baume artificiel fort estimé.

Prenez térébenthine très fine une livre, huile de laurier trois onces, gomme arabique 4 onces, encens, myrrhe, gomme de lière, bois d'aloès de chacun trois onces, galanga, cloux de girofle, racine de grande consoude, canelle, noix-muscade zodoarre, gingembre, dictame blanc, de chacun une once ; musc, ambre, de chacun une drague ; pilez-les ensemble et les mettez à la retorte, ajoutez-y six livres d'eau-de-vie la meilleure, laquelle vous mettrez au feu dans une grande terrine, mêlant bien le tout et les laisser infuser ensemble l'espace de neuf jours, à la fin faites distiller sur les cendres. Il sortira premièrement une eau fort blanche avec l'huile, en continuant toujours un feu long jusqu'à ce que vous voyez la couleur de l'huile se changer en noir ; alors mettez un autre recipient & augmentez le feu pour achever la distillation, laquelle étant finie, séparez l'eau d'avec l'huile tant de la première que de la seconde distillation. L'eau premiere blanche est appelée eau de baume, l'huile premièrement séparée huile de baume. L'eau seconde noirâtre est appelée mère du baume & la liqueur séparée d'avec l'eau noirâtre est ce qu'on appelle baume artificiel.

La première eau clarifie les yeux & fortifie la vue, elle conserve la jeunesse & retarde la vieillesse, rompt le calcul des reins, guérit merveilleusement toutes sortes de plaies. L'autre eau guérit les ulcéres & l'huile de baume les playes de téte qui sont avec fractures d'os.

Quand au baume, ses effets sont admirables : pris par la bouche, il apaise sur le champ les douleurs de côté, la toux, le catharre, froideur de téte ou d'estomac. Si on frotte la tête une fois par jour, parce qu'il pénètre facilement jusqu'aux parties les plus éloignées, résout toutes sortes de tumeurs.

(Extrait de la Chimie de Nicolas Lefèvre, professeur royale en chimie. Revue et corrigée par M. Du Monstier, apoticaire de la marine (1751).

LES ESSENCES NOUVELLES



ESSENCE DE POIVRE DES MOINES



L'essence de Poivre des moines n'a pas encore été fabriquée ; j'ai distillé les feuilles minces et lancéolées de *Vitex agnus castus*, Poivre de Moines (également surnommé agneau chaste, arbre chaste, arbrisseau d'Abraham), une Verbenacée, qu'on rencontre aux bords de la mer dans l'Europe méridionale, en Grèce et partout en Orient sur les rives des ruisseaux et dans les plaines humides ; c'est un arbrisseau qui atteint une hauteur de 4 mètres dans les Indes. J'ai reçu les feuilles de la Turquie ; on m'écrit que l'arbrisseau y végète dans les vallées sabloneuses et qu'il reçoit dans chaque lieu un nom différent ; on emploie ses feuilles contre la toux obstinée des chevaux. Il est donc probable, que l'essence distillée des feuilles sera intéressante pour la médecine vétérinaire.

Les faux fruits très aromatiques de l'arbrisseau décrit sont employés comme épices dans le Sud.

J'obtins par distillation des feuilles 0,30 % d'une essence liquide, de couleur rouge-brun et d'une odeur forte et camphrée. Les essais suivants furent faits dans mon laboratoire :

d_{20} 0,8993, Indice d'Acidité 5, Indice de Sa-

ponification 25,8, Indice d'Ethers 20,8, Indice d'Ethers après Acétylation 56,5 (Durée de l'Acétylation 90 minutes).

Insoluble dans 10 parties d'alcool à 70°.

100 gr. de l'essence furent saponifiés avec 3,5 gr. de potasse caustique et 30 cm³ alcool et ensuite entraînés à la vapeur d'eau. Des résidus on obtint de l'acide palmitique fusible à 61°.

3 cm³ d'une fraction bouillant entre 155 — 158°,4,2 cm³ de nitrite d'amyle, 7,2 cm³ d'acide acétique glacial refroidi à — 10° furent additionnés d'un mélange de 3,6 cm³ acide chlorhydrique fumant et de 3,6 cm³ d'acide acétique glacial, et après 2 heures de 2,3 cm³ alcool. Les cristaux déposés furent filtrés et lavés avec l'alcool. Point de fusion vers 100°. En chauffant avec une solution alcoolique de benzylamine il se forma des feuillets fusibles à 120 — 121° — (Pinennitrolbenzylamine).

5 gr. d'une fraction bouillant entre 161 et 164° furent traités pendant 3 heures à 50 — 60° avec 12,5 gr. d'acide acétique glacial et 0,5 gr. d'acide sulfurique à 50 °/₀. Le produit purifié selon la manière accoutumée montrait un indice de saponification de 64,8, c'est-à-dire 22,7 °/₀ d'un éther acétique d'un alcool $C_{10}H_{18}O$. L'essai d'obtenir une phényluréthane fut négatif ; ainsi il est incertain de quel terpène l'éther formé prit naissance.

En chauffant 1 cm³ d'une fraction bouillant entre 170 et 180° avec quelques grains de Iodol au bain-marie, on obtient des aiguilles jaunes, fusibles à 116° et ainsi caractérisées comme la double combinaison de Cineol-Iodol.

Pour calculer la quantité de Cinéol contenue dans l'essence, 5 cm³ de l'essence bouillant jusqu'à 230° furent traités dans un ballon de Cassia avec une solution de Résorcine à 50 °/₀. La couche supérieure s'éleva à 2,8 cm³. En somme on peut calculer une teneur en Cinéol de 14 °/₀.

Les fractions ainsi privées de Cinéol passèrent après ébullition avec le sodium métallique entre 163 et 169°. Poids spécifique à 20° 0.8575.

Des parties possédant un point d'ébullition plus élevé on put retirer une fraction bouillant sous une pression de 20 mm entre 136 et 138°. Poids spécifique à 16° 0,9029, $\alpha_D = -4{,}90°$.

D'après les constantes physiques, il s'agit d'un sesquiterpène, mais pas encore libre de traces d'oxygène, comme l'analyse le montrait :

0 gr. 1502 de substance : 0,4763 gr. CO_2, 0,1547 gr. H_2O

	trouvé	calculé pour $C_{15}H_{24}$
C	86,50 °/₀	88,23 °/₀
H	11,30 °/₀	11,76 °/₀

On ne put obtenir un hydrochloride à l'état solide, même en exposant pendant quelques semaines au froid d'hiver, non plus un nitrosite. La solution du sesquiterpène dans l'acide acétique glacial additionnée d'acide sulfurique concentré prit une couleur rouge splendide.

La plus grande partie de l'essence distillant à une partie plus élevée passa sous une pression de 20 m/m entre 197 et 199°.

Elle semblait être formée d'un alcool sesquiterpénique, instable. Après addition de Carbonile il se forma beaucoup de $CO < \frac{NHC_6H_5}{NHC_6H_5}$ fusible à 233°, qui prit naissance d'un dégagement d'eau de l'alcool sesquiterpénique.

HEINRICH HAENSEL.



CHRONIQUE DE LA SAVONNERIE



Le savon au Japon

L'augmentation de la consommation des savons au Japon, durant ces dernières années dénote une importance croissante. D'après les chiffres publiés par les autorités intéressées dans ce commerce, la valeur totale du savon importé au Japon durant les années 1907 et 1908, se répartit ainsi qu'il suit :

En 1907. — Allemagne 69.900 *dollars*; France 46.200 ; Etats-Unis 33.800; Autriche 15.900 ; Angleterre 19.600; Belgique 4.400 ; autres pays 1.700. Au total : 182.500 dollars.

En 1908. — Allemagne 124.500 dollars; France 69.400 ; Etats-Unis 14500 ; Autriche 13.000 ; Angleterre 36.000 ; Belgique 3.600 ; autres pays 2.800. Au total : 263.800 dollars.

Fourniture des savons à l'armée

Le **Syndicat Marseillais de la Savonnerie** a demandé au ministre de la guerre de faire apporter diverses modifications aux qualités et propriétés exigées pour la fourniture des savons à l'armée par le cahier des charges du 5 février 1908.

Pour étudier cette question comme il convient, le sous-secrétaire d'Etat à la guerre a invité les directeurs de l'Intendance, dans les corps d'armées intéressés, à lui rendre compte des inconvénients qui auraient pu résulter de la mise en application du cahier des charges susvisé au point de vue de la qualité des savons livrés (teneur en acides gras, présence de matières résineuses ou étrangères, proportion

de cendres), dans les établissements de l'Intendance consommateurs de savon, situés dans leur circonscription administrative. Le cas échéant, les renseignements fournis seront accompagnés de propositions en vue de modifications à apporter aux clauses du document dont il s'agit.

Le transport des huiles pour la savonnerie

Le ministre des travaux publics vient d'homologuer la proposition présentée en décembre dernier par les Compagnies d'Orléans et P.-L.M., en vue d'admettre l'huile ayant servi à la cuisson du poisson, en fûts, au bénéfice du prix exceptionnel de 23 francs (frais de gare, de chargement et de déchargement en plus), pour les transports par 5.000 kilogrammes au moins, de Marseille, Aix, Salon, Nîmes, Avignon à Saint-Nazaire et vice-versa. Ce prix ferme est déjà appliqué dans le tarif spécial P. V. 116, chapitre 36, aux acides oléique et stéarique, huile de pulpe, huiles concrètes, huiles de graines, résidus d'huiles minérales, etc. On sait que les huiles ayant servi à la cuisson du poisson sont utilisées à la fabrication du savon noir.

Action de l'acide carbonique sur les solutions de savon

Dans le *Zeitschrift für Angewandte Chemie*, MM. Fendler et Kuhn, considérant que l'acide carbonique peut produire la dissociation des solutions de savon, estiment que cette action peut s'exercer même quand les solutions sont fortement alcalines et contiennent une grande quantité d'alcool. La proportion d'acides gras libérés varie considérablement avec la nature de la graisse de laquelle le savon dérive. Dans des essais comparatifs, 5 grammes de graisse ou d'huile furent saponifiés avec 10 centimètres cubes d'une solution de potasse alcoolique (20 grammes pour 100 centimètres cubes d'alcool à 70 o/o), et le savon fut dissout dans l'alcool et dans l'eau, de façon que la solution finale (100 centimètres cubes) contînt 40 o/o d'alcool. Chaque solution fut traitée pendant une heure avec un courant assez rapide d'acide carbonique qui passait, au préalable, dans l'alcool à 40 o/o. On constata que les solutions de savon, de lard, de beurre, de suif, d'huile de noix de coco et d'arachides devenaient plus ou moins troubles, tandis que les solutions d'huiles d'olive et d'amande restaient claires. Les quantités suivantes d'acides gras furent extraites de chaque solution avec de l'éther de pétrole : lard, 9,94 , graisse de beurre, 8; suif, 7,61; huile de noix de coco, 12,30; huile d'olive, 13,79; huile d'arachides, 15,34; huile d'amandes, 14,50; huile de lin, 14,32 o/o. Dans des expériences avec la solution de la graisse de beurre, dans lesquelles le traitement avec l'acide carbonique et l'extraction des acides gras furent répétés douze fois, on trouva que les acides de poids moléculaire élevé étaient libérés les premiers. Ces expériences ne peuvent manquer d'intéresser les fabricants de savon, concernant la nature des substances grasses utilisables.

H. B.



Contribution à la Connaissance du Musc Artificiel



(SUITE) (1)

Dinitrométabutylxylidine

CH_3 ; NO_2 ; NO_2 ; C_4H_9 ; CH_3 ; NH_2

On l'a obtenue par la réduction du trinitrobutylxylène à l'aide du sulfhydrate d'ammoniaque en solution alcoolique.

La purification a été faite de la même manière que pour l'amine dérivant de la cétone.

Cette amine cristallise en beaux prismes jaune-citron et fond à 187°.

Elle est insoluble dans l'eau, mais se dissout très bien dans les dissolvants ordinaires.

L'acide sulfurique en dissout un dixième de son poids.

Son chlorhydrate est blanc et très peu stable; il est, comme la base, insoluble dans l'eau, qui le dissocie très facilement.

L'analyse a donné, pour 0,1638 gr. de substance, un volume de 23 cc. 6 d'azote, soit :

	Trouvé :	Calculé :
Az	15,65 °/o	15,73 °/o

(1) Voir les Nos 3, 5, 6 et 11.

Dinitrobutylméthylindazol

CH_3
NO_2 NO_2
C_4H_9 — CH
NH
N

On l'obtient en diazotant la dinitrométabutylxylidine en solution sulfurique concentrée au moyen du nitrite de sodium.

On laisse une demi-journée, puis on verse alors avec précaution dans l'eau bouillante.

On a soin d'éviter l'excès de nitrite de sodium dans la diazotation, car, sans cela, le produit obtenu est difficile à purifier.

Il se sépare alors de l'eau l'indazol, qu'on purifie par cristallisation de l'alcool.

Il ne se dégage aucune trace d'azote pendant la réaction et le produit a donné à l'analyse les résultats suivants : Pour 0,087 gr. de substance, un volume de 16 cc. 1 d'azote à la température de 25° et à la pression de 741 mm., soit :

	Trouvé :	Calculé :
Az	20,01 %	20,01 %

Ces chiffres correspondent parfaitement au dinitrobutylméthylindazol et non au dinitrobutylxylénol, dont on aurait pu attendre la formation.

En exécutant la décomposition du diazo dans d'autres conditions, on n'a jamais réussi à obtenir le dérivé phénolique.

La préparation de cet indazol donne un rendement de 96 % de produit brut, lequel est pur à la deuxième cristallisation.

Ce produit est doué d'une faible odeur de musc et cristallise en prismes monocliniques incolores, mais jaunissant rapidement à la lumière.

Il fond à 195° et se dissout bien dans les dissolvants ordinaires.

Il se dissout également dans la potasse et légèrement dans l'ammoniaque.

Dinitrobutylxylenazimide

CH_3
NO_2 NO_2
C_4H_9 C_4H_3
N
$N = N$

On l'obtient en diazotant la dinitrobutylxylidine comme il a été dit plus haut, faisant le perbrômure et traitant alors par l'ammoniaque :

CH_3, NO_2, NO_2, C_4H_9, CH_3, $N = N - acide$ $+ KBr + 2\,Br =$ CH_3, NO_2, NO_2, C_4H_9, CH_3, $N(Br) - N(Br) - Br$ $+ (K - acide)$

CH_3, NO_2, NO_2, C_4H_9, CH_3, $N(Br) - N(Br) - Br$ $+ NH_3 =$ CH_3, NO_2, NO_2, C_4H_9, CH_3, $N<(N = N)$ $+ 3\,HBr$

Diazo

20 gr. de base,
5 » 3 nitrite de sodium à 96 %
200 » acide sulfurique ordinaire.

On a refroidi, puis dilué à la glace et reçu dans une solution de :

30 gr. brômure de potassium,
45 » brôme,
glace,

soit un excès de 20 gr. de brômure de potassium et 30 gr. de brôme, quantité qui n'est pas trop exagérée pour la bonne marche de l'opération.

On filtre ensuite très rapidement le perbrômure à la trompe, car il se décompose très vite et on l'introduit peu à peu dans l'ammoniaque glacée.

On remue constamment et, au bout de vingt minutes, on peut constater la fin de l'opération à la décoloration et par la forte odeur de musc.

On filtre alors à la trompe et lave rapidement sur le filtre, puis cristallise à l'alcool à l'abri de la lumière.

Rendement théorique : 68,4 %, 20 gr. de base donnant 15 gr. de musc azimide.

L'analyse de ce musc a donné, pour 0,276 gr. de substance, 0,4994 gr. d'acide carbonique, 0,1347 gr. d'eau, et, pour 0, 1270 gr. de substance, un volume de 27 cc. 4 d'azote à la température de 24° et à la pression de 741mm, soit :

	Trouvé :	Calculé :
C	49,32 %	49,14 %
H	5,41 »	5,11 »
Az	23,57 »	23,88 »

Ce produit cristallise en lamelles incolores fondant à 89°. Il est doué d'une très forte odeur de musc.

Ses cristaux deviennent jaunes à la lumière.

Il se dissout très facilement dans tous les dissolvants ordinaires, et pas dans l'eau.

Chauffé au-dessus de son point de fusion, il déflagre.

P. Pommier, Dr en chimie.

Le Gérant : Gattefossé.

Imp. P. Legendre & Cie, 14, r. Bellecordière, Lyon.



REVUE DES REVUES



Du « Journal de la Santé »

du 21 novembre 1909

Pour avoir une jolie chevelure. — Une belle chevelure complète la beauté d'une jolie femme et relève l'attrait de beaucoup de personnes qui, sans elle, paraîtraient très ordinaires.

Pourtant, la grande majorité des femmes néglige ses cheveux, c'est ce qui fait que les belles chevelures sont si rares.

Les troubles circulatoires, digestifs et nerveux, ont tous une grande influence sur la chevelure. La rareté des cheveux indique généralement un mauvais état de santé.

Les causes de la chute des cheveux sont très variables.

Plus fréquente chez l'homme que chez la femme, la chute des cheveux est plus commune dans les professions libérales, intellectuelles, que dans les métiers manuels; on estime actuellement qu'elle succède à la séborrhée grasse, à la sécrétion exagérée des matières grasses du cuir chevelu, qui favoriserait le développement d'un microbe spécial dénommé *le micro-bacille*.

La plupart de ces chutes de cheveux ont pour mécanisme, d'une part, le manque, le trouble de nutrition du cheveu, de l'autre l'action de différents microbes.

Le traitement consistera donc à réveiller les fonctions pilaires, à lutter contre les microbes par l'antisepsie.

Tout d'abord, il convient de couper les cheveux assez courts, de façon à faciliter l'emploi des médicaments.

D'une manière générale, il est toujours bon de bien laver la tête soit au savon noir, soit avec une décoction de saponaire (1).

Racines de saponaire	20 gr.
Eau	1000 gr.

On peut avoir recours aussi au savon de panama, aux savons au soufre, à la résorcine, etc.

Les lavages de la tête, les schampoings, sont excellents et se montrent supérieurs à toutes les frictions.

Pour les enfants, on conseille l'eau de son dans laquelle on bat 2 à 3 jaunes d'œuf. Pour les cheveux très gras, les savonnages sont parfois insuffisants. Il est alors une substance très employée actuellement : l'éther de pétrole.

Il faut toujours mettre en garde ceux qui s'en servent contre ses dangers. Elle est tellement inflammable qu'on l'a vu prendre feu à 2 et 3 mètres de distance d'une flamme et chaque année les journaux relatent de nombreux accidents causés par des coiffeurs imprudents (2).

Les savons ou l'éther de pétrole servent à débarrasser le cuir chevelu de ses substances grasses, de ses pellicules, des poussières qui sont adhérentes aux cheveux ; on peut alors employer des antiseptiques qui varient avec la nature de la maladie.

Quand il s'agit de suppuration, on prescrit de tamponner la tête avec une solution de sublimé à 1/1000.

Si la peau est délicate, on remplace ces formules par celle-ci :

Glycérine	20 gr.
Eau de Cologne	150 —
Résorcine	10 —

Dans les pertes de cheveux qui viennent après des maladies générales, on choisit une des deux formules suivantes pour exciter la repousse.

Teinture de jaborandi	25 gr.
— de cantharide à 1/10	30 —
Liniment savonneux	100 —

Bien agiter avant de s'en servir, ou bien :

Chlorhydrate de quinine	1 gr.
Chlorhydrate de pilocarpine	0.25
Rhum	100 gr.
Eau de feuilles de noyer	100 —

Dans la pratique, il est bon de remplacer les liquides qui « foncent », comme le rhum, par de l'alcool à 60° quand la chevelure est blonde.

Dans le cas de séborrhée, de pithyriasis du cuir chevelu (pellicules), on donne la pommade suivante :

Soufre précipité	6 gr.
Beurre de cacao	10 —
Huile de ricin	50 —
Baume du Pérou	2 —

Lorsqu'on veut avoir une action plus rapide, on utilise alors la pommade que voici :

Soufre précipité	2 gr.
Goudron purifié	4 —
Résorcine	0.25
Vaseline	20 gr.
Baume du Pérou	0.50

On frictionne tous les matins et soir le cuir chevelu avec la grosseur d'un pois, en ayant soin de bien faire pénétrer la pommade dans la peau, en frottant avec la pulpe des doigts.

Enfin, contre la pelade, rappelons qu'il faut se savonner la tête au savon noir, mettre de la teinture d'iode sur les plaques, user à l'intérieur d'arsenic, de fer, etc., et surtout soigner ses dents, boucher les caries qui sont reconnues être des causes très fréquentes de cette maladie que nous connaissons encore mal aujourd'hui.

Dr X...

(1) Nous avons signalé l'emploi du sapindus dans les cas analogues.

(2) Les dissolvants volatils peuvent être remplacés par le dichloréthylène inenflammable.



Débouchés pour la parfumerie française

Une note consulaire fait connaître que les articles de parfumerie trouvent des débouchés importants au Mexique ; mais, jusqu'à présent, les fabricants français ont peu fait pour étendre leurs relations dans ce pays. Ils pourraient y être aidés en se renseignant auprès de l'agent consulaire français à Mexico et à l'Office national du commerce extérieur, à Paris.

En 1907, il avait été importé aux îles Hawaï, pour 16.303 dollars de parfumerie, non compris les savons de toilette. Ce chiffre est tombé, en 1908 à 8.936 dollars. A côté des nombreuses marques américaines figurent, mais en quantité trop restreinte, quelques produits des usines de Pivert, de Roger et Gallet, d'Houbigant et de Lubin. Il serait à souhaiter que nos fabricants français, stimulés par la concurrence américaine, se préoccupent davantage du très sérieux débouché qui leur est offert aux îles Hawaï. — H. B.

L'essence d'orange

On trouve, dans le commerce, deux sortes d'huiles essentielles d'oranges, la douce et l'amère. M. Dowzard, étudiant l'huile douce, a constaté que sa densité varie de 0.847 à 0.853 ; la densité de l'huile amère varie de 0.854 à 0.857. Le pouvoir rotatoire de la première est situé entre + 94° et + 98° à 20° C., celui de l'huile amère varie de + 90 + à 93° à 20° C. L'huile d'orange est parfois adultérée avec de l'huile de térébenthine, de lémon, des terpènes de l'alcool. Tous ces corps abaissent le pouvoir rotatoire.

A l'*Impérial Institute* des îles Seychelles, on a analysé un échantillon d'essence d'orange de Mozambique, obtenu par la distillation de 2 kilog. d'écorce d'orange exempte de pulpe ; la production s'élevait à 8,9 o/o. On a constaté une grande différence entre ce produit et l'essence d'orange douce. — H. B..



LISTE DE BREVETS ET ADDITIONS DÉLIVRÉS EN FRANCE

du 2 au 29 Septembre 1909.



N° 402.728. — Johns et Powers — Rasoir de sûreté.

N° 402.740. — Société Farbenfabriken vorm. Friedr, Bayer et Cie. — Procédé de production de savons renfermant des combinaisons de mercure.

N° 402.811. — Derobert. — Procédé de moulage du peigne celluloïd et autres matières plastiques par moules, coquilles rigides.

N° 402.627. — Billon-Daguerre. — Mode de stérilisation intégrale des liquides par les radiations ultra-violettes.

N° 10.874/395.763. — Le Faguays. — Addition au Brevet pour Procédé de désinfection par jet d'air chaud et appareil pour la réalisation pratique de ce procédé.

N° 402.772. — Thirion. — Appareil à remplir les bouteilles.

N° 402.838. — Thirion, — Machine à boucher les bouteilles.

N° 402.852. — Firme : Rob. Middeldorf. — Etui à rasoirs de sûreté.

N° 403.059. — Montel. — Machine automatique à mouler les savonnettes de 50 grammes à 200 grammes fonctionnant mécaniquement par courroie ou moteur.

N° 10.915/354.600. — Société Vibert frères. — Addition au brevet pour Dispositif de fixation d'un bâton de savon à l'intérieur d'un étui.

N° 402.998. — Rasche. — Procédé pour débarrasser les liquides des germes qu'ils contiennent.

N° 402.089. — Sarrazin et Rebut. — Appareils pour la stérilisation des liquides par les rayons ultra-violets.

N° 402.916. — Papp. — Fermeture de bouteille.

N° 402.967. — Pierson. — Dispositif pour remplir les bouteilles à une pression constante.

N° 403.006. — Société G. H. Mumm et Cie. — Procédé et produit pour le capsulage des bouteilles.

N° 403.057. — Schmidt. — Entonnoir automatique pour le soutirage des liquides.

N° 403.142. — Leewitz. — Appareil pour le repassage des lames de rasoirs mécaniques.

N° 403.233. — Hanak. — Rasoir de sûreté à plusieurs lames.

N° 403.134. — Liais. — Application des boîtes de poche au port de savon en poudre ou de produits analogues et boîte plus spécialement propre à cette application.

N° 403.379. — Nicolat. — Perfectionnements apportés aux supports de substances cosmétiques, etc...

N° 403.312. — Perrot et Goris. — Procédé de stérilisation et de réalisation par tous dispositifs appropriés en vue de la conservation de tous organismes provenant de la flore et de la faune.

Bureau des Brevets d'invention : **Y. RABILLOUD et Fils**, ingénieurs-conseils, **10, Cours Morand, Lyon.**



M. MILOU & Cie
CARTONNAGE DE LUXE
LA MONTÉLIMAR
SPÉCIALITÉS POUR PARFUMERIE